

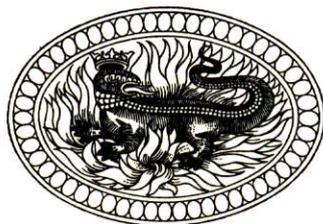
HISTOIRE
DE LA
FAMILLE PICTET

1474-1974

PAR

JEAN-DANIEL CANDAU

I



ETIENNE BRAILLARD GENÈVE

1974

A l'occasion du cinq-centième anniversaire de l'accession de Pierre Pictet à la bourgeoisie de Genève, le 14 octobre 1474, nous publions le présent ouvrage, en témoignage de gratitude pour les bienfaits reçus par notre famille et notre cité pendant ces cinq siècles.

Que les Pictet d'aujourd'hui et de demain, conscients de l'héritage spirituel qu'ils ont reçu et prenant exemple sur le passé, s'efforcent de se montrer dignes de ceux qui les ont précédés.

C'est dans cet esprit que nous leur dédions ce livre.

Alain Pictet *Nicolas Pictet*

L'histoire de la famille Pictet méritait d'être écrite, car elle fait partie intégrante de l'histoire de Genève, au point même de se confondre parfois avec elle.

Reçus à la bourgeoisie en 1474, les Pictet sont genevois depuis un demi-millénaire. Ils ont fourni à l'ancienne République douze syndics, quatre lieutenants, cinq trésoriers généraux. Leur engagement politique a survécu aux révolutions et leur influence s'est étendue aux domaines religieux, militaire, économique et scientifique. Après cinq siècles passés à Genève, ils y sont toujours fortement représentés et comptent en cette année jubilaire quarante-cinq mâles vivants.

Dès la première moitié du XVII^e siècle, la famille s'est divisée en trois branches, dont deux ont subsisté jusqu'à nos jours. Issues de trois frères, ces branches ont pris naissance au même degré, le septième depuis Pierre Pictet de Neydens, le dixième depuis le premier Pictet connu.

La branche aînée, qu'on pourrait appeler branche de Varembe, s'est éteinte en 1876 sans avoir jamais été très fournie; mais elle a produit en Bénédict Pictet la première célébrité de la famille.

La branche seconde ou puînée étend son histoire sur onze générations. Après avoir connu au milieu du siècle passé une prolifération extraordinaire, au point de compter vingt mâles du même degré, elle s'est réduite à deux rameaux: celui du Reposoir, qui est l'aîné, et celui de Paris, issu de Raoul Pictet. Un autre rameau de cette branche avait eu pour auteur l'illustre Charles Pictet-de Rochemont.

Quant à la branche cadette, elle a vu naître en 1973 le premier rejeton de sa douzième génération. Depuis le milieu du XVIII^e siècle, elle est subdivisée en deux rameaux qui subsistent toujours: celui des Pictet de Sergy, aujourd'hui le plus nombreux de la famille, et celui des Pictet de Marsillon (ou Pictet de Troinex).

Si l'on embrasse d'un seul coup d'œil toute la destinée des Pictet et qu'on cherche à la caractériser en quelques traits, on peut dire que cette famille a des origines paysannes et un long passé artisanal, que sa vocation politique et gouvernementale s'est affirmée assez tard mais durablement, qu'elle s'est enrichie par la rente foncière et l'épargne plutôt que par le commerce, que ses alliances ont contribué à sa prospérité et qu'en dehors des magistratures, ses membres se sont voués de préférence aux carrières militaires d'abord, bancaires et scientifiques ensuite.

Préface

Originaires d'un hameau du pied du Salève, les premiers Pictet genevois sont des paysans venus s'établir dans le centre urbain le plus proche : éternel exode des campagnes vers les villes. Il n'en va pas de même pour toutes les vieilles familles de Genève, loin de là. Les DeChapeaurouge, issus de Strasbourg, étaient déjà des citadins quand ils sont arrivés à Genève; les DelaRive et les DuPan aussi, qui provenaient de petites villes piémontaises. Le premier Roset genevois sortait du village savoyard d'Usinens, mais il était notaire, comme le premier Fabri. Quant aux Gallatin, ils appartenaient à la petite noblesse du Bugey. Un rapprochement s'impose à cet égard entre les Pictet et les Rilliet, paysans de Collonge-Bellerive descendus eux aussi dans la ville voisine avant 1500.

A Genève, pendant plusieurs générations, les Pictet furent de simples artisans. Cette période est malheureusement la moins connue de leur histoire. On sait cependant qu'ils pratiquaient volontiers des métiers «à tournes» : deux d'entre eux avaient été meuniers à Viry, un troisième, qui savait dégripper les meules, devint foulon, un autre encore était «ollier», c'est-à-dire potier. Dans cette petite ville qui ne comptait pas 15.000 habitants, le courant du Rhône pouvait seul fournir l'énergie nécessaire aux métiers. C'est ce qui motiva l'implantation des Pictet au faubourg de Saint-Gervais, et plus précisément «au Seujet». Là, en plein quartier artisanal, dans la pointe formée par la rue du Temple et le fleuve, les Pictet eurent pendant deux siècles leur centre familial : non point une, mais plusieurs maisons, anciennes et nouvelles, bordant la rue ou surplombant l'eau, reliées entre elles par un réseau de cours, de caves et d'allées, véritable nid ancestral. Les Pictet restèrent d'ailleurs attachés à Saint-Gervais, après avoir émigré vers la ville haute au cours du XVII^e siècle. On les verra même, en 1774, présenter une supplique au Conseil pour obtenir l'autorisation perpétuelle d'enterrer leurs morts dans le cimetière pourtant désaffecté de la rue des Corps-Saints, à côté du temple de Saint-Gervais; et Jules Pictet de Sergy, sous la Restauration, se fera le champion de la renaissance du quartier.

Cette longue expérience artisanale a marqué de son empreinte le destin et le caractère de la famille. Elle explique sans doute le côté débonnaire des Pictet, cette simplicité que la plupart d'entre eux ont conservée même au faite des honneurs. Elle donne tout son sens à la devise qu'ils reprirent des Stoïciens : *sustine et abstine*. Elle fait mieux comprendre aussi l'étonnante popularité d'Ami Pictet, le fils du potier de Saint-Gervais, élu syndic de la République avant même d'avoir été conseiller.

Percée décisive, mais percée tardive : un siècle entier sépare l'entrée des Pictet dans la bourgeoisie de leur accession au Conseil (1575). D'autres familles avaient connu une ascension singulièrement plus rapide. Les Favre, gros marchands, mirent onze ans pour parvenir aux responsabilités politiques; les Gautier, des «merciers» eux aussi, dix-huit ans. Faut-il relever que les Rilliet, par une nouvelle similitude de leur histoire avec celle des Pictet, étaient bourgeois depuis plus d'un siècle quand ils entrèrent au Conseil en 1590? Leur nom, de ce fait, est absent des annales de la Réformation genevoise – comme celui des Pictet.

Une fois placés au nombre des familles gouvernementales de Genève, les Pictet allaient s'y maintenir sans désespérer jusqu'à la fin de l'Ancien régime : en 1792, l'un des quatre syndics déposés par les Révolutionnaires genevois était un Pictet. Il est révélateur à cet égard que depuis l'élection d'Ami Pictet en 1575, et à deux courtes interruptions près (1607-1616 et 1768-1775), le Petit Conseil de la République ait toujours compté en son sein un membre au moins de la famille Pictet. Seuls les Lullin et les Gallatin présentent dans leur histoire une continuité comparable. D'ailleurs, la veine politique des Pictet ne devait pas se perdre dans les révolutions. Sous l'Empire, sous la Restauration, dans la Genève de James Fazy et même au XX^e siècle, s'accommodant mieux que d'autres des aléas de la démocratie, les Pictet ont conservé leur place et leur influence dans les conseils du pays, aux trois niveaux fédéral, cantonal et communal. On conçoit dès lors que leur histoire se confonde si souvent avec celle de Genève.

Préface

En même temps qu'ils accédaient aux responsabilités politiques, les Pictet acquéraient des terres et devenaient en l'espace de deux ou trois générations les propriétaires de plusieurs gros domaines des environs de Genève, processus typique d'une époque où la rente foncière jouait encore un rôle prépondérant dans l'économie locale. A remarquer que pendant deux siècles, toutes ces acquisitions foncières : Pregny, Morillon, Saconnex, Mategnin, Meyrin, Sergy, Bourdigny, Vernier, Châtelaine, Saint-Jean, se sont faites sur la rive droite du lac et du Rhône, le long des principaux axes rayonnant de Genève vers la Suisse, le Pays de Gex et le Mandement. Sans doute l'installation des Pictet à Saint-Gervais rend-elle compte, au départ, de cette géographie en éventail, qui obéit aux impératifs économiques de l'époque sans s'arrêter aux frontières politiques. L'importance de cet arrière-fond rural ne saurait être sous-estimée. De père en fils durant des générations, les Pictet se sont occupés assidûment de leurs domaines, engageant des vigneron et des bergers, arrondissant et améliorant leurs terres, surveillant leurs métayers, supputant leurs récoltes, réglant leurs comptes à la Saint-Michel. On ne s'étonnera pas qu'à la fin du XVIII^e siècle et dans la première partie du XIX^e, la famille ait produit une pléiade d'agronomes distingués.

Dans cette longue suite d'acquisitions foncières, les mariages ont joué un rôle non négligeable. Vouées par la société patriarcale d'autrefois à des besognes qui échappent à l'attention de l'histoire, les femmes prennent ici leur revanche. Ce sont elles en effet qui ont apporté aux Pictet quelques-uns de leurs plus importants biens-fonds. Qu'on songe notamment aux vastes campagnes de Morillon et du Grand-Saconnex, héritage de Pernette Caille; au «rural» de Pregny (l'actuel Reposoir), qui appartenait à Judith et Eve Dupuis; aux vignes de Féchy, dot de Françoise Lect; aux moulins Rocca devenus Pictet; au fief de Sergy, apporté par Jacqueline Françoise Buisson; aux domaines de Marsillon, de Villars et d'Ambilly, propriétés Baraban, de Candolle et Martin; à la prestigieuse campagne de Genthod, patrimoine d'Eléonore DelaRive.

Préface

Il y a chez les Pictet une indéniable fidélité au terroir. Si l'on fait le compte des grands domaines genevois qui n'ont jamais été aliénés depuis trois cents ans : Landecy, Marsillon, Villette, Miolan, le Crest, le Reposoir, Morillon et le Château des Bois, on en trouve deux sur huit aux mains des Pictet. Ces fortes attaches expliquent peut-être que la famille, contrairement à d'autres familles de l'ancien patriciat, soit restée si fortement implantée à Genève jusqu'à nos jours.

Beaucoup de Pictet, pourtant, ont accompli tout ou partie de leur carrière à l'étranger, au XVIII^e siècle principalement. Nombreux étaient alors les Suisses qui s'engageaient au service de France, de Hollande, d'Angleterre, de Sardaigne ou même de Russie. La famille Pictet participa largement à ce mouvement, puisqu'elle compta pendant l'Ancien régime dix-huit officiers au service étranger. Cette tradition militaire se prolongea par-delà l'Empire et la Restauration jusque dans la seconde moitié du XIX^e siècle, mais elle ne conféra jamais aux Pictet l'éclat que les hauts-faits des Grenus, des LeFort et des Lullin de Châteauevieux jetèrent sur ces trois familles.

A la double veine politique et militaire des Pictet est venue s'ajouter au siècle dernier une tradition bancaire, aujourd'hui prépondérante dans l'image que l'opinion se fait de la famille. Dans ce secteur aussi, la vocation des Pictet fut assez tardive : au temps où les Genevois Isaac Thellusson, Jacques Necker et Albert Gallatin étaient déjà des financiers d'envergure internationale, les Pictet n'avaient produit que quelques rares « négociants » sans grande surface. Une première banque Pictet, fondée sous la Restauration, disparut au bout de deux générations. Ce fut seulement à la veille de la Révolution fazyste de 1841 que prit naissance, grâce aux alliances de Candolle-Baraban la dynastie de la banque actuelle. Une fois ancrés dans cette carrière, en revanche, les Pictet s'y sont maintenus avec cette même forte continuité qu'on leur a vue en d'autres domaines puisque la banque Pictet compte aujourd'hui dans ses cadres un représentant de la sixième génération du nom.

Paysans, artisans, propriétaires terriens, magistrats, officiers, banquiers, les Pictet ne se sont guère signalés par des dons artistiques ou littéraires. On ne trouve dans leurs rangs ni peintre, ni compositeur, ni romancier, ni poète. La fameuse « Course à Chamounix » ne fut qu'un épisode sans lendemain dans la carrière d'Adolphe Pictet et il a fallu attendre le milieu du siècle présent pour voir une actrice de talent, puis une pianiste virtuose surgir du sein de la famille.

Néanmoins, les Pictet ont tenu une place importante dans la vie intellectuelle de Genève et même de tout l'Occident, grâce au pasteur et professeur Bénédict Pictet d'abord, dont les ouvrages théologiques et polémiques se répandirent partout et dont les cantiques, les recueils de prière et les manuels d'édification alimentèrent longtemps la piété protestante ; grâce ensuite aux nombreux hommes de science que la famille a comptés. Genève, on le sait, fut pendant deux siècles une pépinière de savants et l'on a même calculé qu'aucune autre ville d'Europe, à population égale, n'en avait produit autant qu'elle. A cet égard, les Pictet sont bien de Genève. Si aucun d'eux

ne figure parmi les pionniers de la science genevoise, la famille offre depuis la fin du XVIII^e siècle une longue et brillante théorie de savants. De Jean-Louis l'astronome et de Marc-Auguste, qui fut l'émule de Lavoisier et le correspondant de Humboldt, jusqu'au physicien nucléaire et au biologiste moléculaire d'aujourd'hui, la famille n'a pas cessé de produire des savants et peut même s'enorgueillir d'avoir donné naissance, dans le rameau cadet de sa branche cadette, à une dynastie comparable à celles des familles de Saussure et de Candolle.

L'histoire de la famille Pictet a déjà été écrite plusieurs fois sans jamais être publiée jusqu'ici. Sous l'Empire, pour occuper ses loisirs forcés, l'ancien syndic Isaac Pictet de Pregny composa sur elle plusieurs ouvrages, et notamment une monumentale «Notice historique» en trois volumes in-folio. Orné de nombreux blasons, ce recueil s'inspire de l'historiographie nobiliaire de l'époque et fait une grande place aux titres, aux honneurs, aux alliances.

Un peu plus tard, la branche cadette des Pictet vit un père et un fils s'intéresser tour à tour à l'histoire familiale. A plusieurs reprises en effet, au cours de sa longue vie, Amédée-Pierre-Jules Pictet de Sergy fixa son attention d'historien national sur le passé des Pictet et les mérites de ses ancêtres; mais ses recherches ne furent jamais poursuivies systématiquement. Son fils Edmond, au contraire, qui devait être aussi le principal biographe de Pictet-de Rochemont, prépara pour 1874 une «Notice sur la famille Pictet de Genève», travail considérable et consciencieux qui repose sur de vastes lectures et constitue véritablement la première histoire complète de la famille. Volontiers porté à louer l'Ancien régime au détriment des temps modernes, Edmond Pictet écrit dans une optique résolument patriotique et s'attache surtout à faire ressortir la grande tradition politique des Pictet.

Ce point de vue ne pouvait plus être celui d'une histoire composée dans la seconde moitié du XX^e siècle. On obéit aujourd'hui à des curiosités nouvelles. On veut savoir ce qui se passe derrière le décor. C'est pourquoi le présent ouvrage s'est proposé de décrire non seulement les carrières publiques, mais aussi les activités privées, les réalités économiques, le jeu des passions et des caractères, l'influence des mères et des épouses, le cadre de vie. En bref, il a l'ambition d'embrasser l'histoire des Pictet dans sa totalité.

Il fallait commencer par remonter aux sources. De nombreux mois ont été consacrés aux dépouillements d'archives. A une minime exception près, on a pu consulter et mettre à profit tous les fonds privés où des papiers Pictet se trouvaient conservés. Aux Archives d'Etat, les registres du Conseil, ceux du Consistoire et de la Compagnie des Pasteurs, le Livre des Particuliers, la collection des Pièces historiques et la série des Procès criminels, les minutes des notaires jusqu'au XIX^e siècle, le fonds dit des Archives de familles, d'autres encore ont fait l'objet de dépouillements systématiques. Les quelque 2.400 notes marginales dont ce livre est pourvu donnent page après page les références aux documents utilisés.

Préface

Préface

L'image est aujourd'hui le complément indispensable de l'écrit. On a donc recherché aussi les portraits, bustes, médailles, plans, photographies et vues de tout genre qui se rapportent à l'histoire des Pictet. Cette enquête, plus difficile que l'autre, a été récompensée : l'iconographie familiale s'est avérée d'une abondance et d'un intérêt exceptionnels. Il eût été dommage de ne pas reproduire ces documents restés souvent peu connus et pourtant si riches de signification. Malgré une sélection sévère, l'ouvrage en a pris du coup une ampleur qui n'était point prévue au départ.

Dans la composition même du livre, l'auteur a toujours eu le souci non de juger, mais d'expliquer. Il a pris soin également d'insérer la chronique des Pictet dans le cadre de l'histoire de Genève, et même dans celui de l'histoire générale. C'est ce qui l'a conduit notamment à abandonner la division par branches qu'avaient suivie Isaac et Edmond Pictet au profit d'une structure par générations, qui n'exigeait point de sauts en arrière et qui faisait mieux sentir le déroulement du temps.

Rédigé pour un anniversaire de famille et tiré à très petit nombre, cet ouvrage revêt un caractère privé. Il est destiné à faire connaître les Pictet du passé aux Pictet présents et futurs. Que ceux qui le consultent n'oublient donc jamais en le parcourant qu'ils ont ouvert un album de souvenirs.

EXPLICATION DES SIGLES ET DES ABRÉVIATIONS

AEG	Archives d'Etat, Genève
-, Jur. civ.	-, Juridictions civiles
-, Mss hist.	-, Manuscrits historiques
-, PC	-, Procès criminels
-, PH	-, Pièces historiques
-, RC	-, Registres du Conseil
AEP	Archives Edmond Pictet (à la Fondation Edmond Pictet, Les Agrès, Mies)
APB	Archives Pictet-de Bock (à Mme Edmond Binet, née Berthe-Aloïse Pictet, Genève)
APD	Archives des Pictet de Dully (à l'hoirie d'André-Laurent Kunkler, Belle-Rive, Rolle)
APP	Archives des Pictet de Pregny (à M. Richard Pictet, Le Reposoir, Pregny)
APT	Archives des Pictet de Troinex (à M. Charles Pictet, Marsillon, Troinex)
BHG	<i>Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève</i>
BORGEAUD	Charles BORGEAUD, <i>Histoire de l'Université de Genève</i> , t. I-III, Genève, 1900-1934
BOUVIER	Auguste BOUVIER, Catalogue de la collection des portraits, bustes, miniatures et médaillons de la Bibliothèque publique et universitaire, <i>Genava</i> , X-XIV (1932-1936), <i>passim</i> ; index, XVI (1938), 177-180.
BPU	Bibliothèque publique et universitaire, Genève
CHOISY	Albert CHOISY, <i>Généalogies genevoises. Familles admises à la Bourgeoisie avant la Réformation</i> , Genève, 1947
CHOISY, <i>Matricule</i>	<i>La Matricule des Avocats de Genève, 1712-1904</i> , publiée par Albert CHOISY, Genève, 1904
GALIFFE	J.-A. GALIFFE [et d'autres], <i>Notices généalogiques sur les familles genevoises</i> , t. I-VII, Genève, 1829-1908; index, t. VII, 560-567. (NB. Pour les t. II et IV, les références sont établies sur la seconde édition.)
GAUTIER	Jean-Antoine GAUTIER, <i>Histoire de Genève des origines à l'année 1691</i> , t. I-IX, Genève, 1896-1914
HEYER	Henri HEYER, <i>Catalogue des thèses de théologie soutenues à l'Académie de Genève pendant les XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles</i> , Genève, 1898
<i>Livre du Recteur</i>	<i>Le Livre du Recteur de l'Académie de Genève (1559-1878)</i> , publié sous la direction de S. STELLING-MICHAUD, t. I, Genève, 1959
LÜTHY	Herbert LÜTHY, <i>La Banque protestante en France de la Révocation de l'Edit de Nantes à la Révolution</i> , t. I-II, Paris, 1959-1961
MAH	Musée d'art et d'histoire, Genève
MDG	<i>Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève</i>
MHS	Musée d'histoire des sciences, Genève
Ms, Mss	Manuscrits, Manuscrits
«Notice historique»	Isaac PICTET, «Notice historique sur la Maison des Nobles Pictet de Genève [...] justifiée par Titres Authentiques», t. I-III, Genève, 1805 (ms; APP)
<i>Registres du Conseil</i>	<i>Registres du Conseil de Genève, 26 février 1409-23 mai 1536</i> , publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, t. I-XIII, Genève, 1900-1940
RIVOIRE	Emile RIVOIRE, <i>Bibliographie historique de Genève au XVIII^e siècle</i> , Genève, 1897; additions et corrections, Genève, 1935 (MDG, t. XXVI et XXXV/3)
SHAG	Société d'histoire et d'archéologie de Genève
<i>Sources du droit</i>	Emile RIVOIRE et Victor VAN BERCHEM, <i>Les sources du droit du canton de Genève</i> , t. I-IV, Arau, 1927-1935

NOTE SUR LES UNITÉS DE MESURE ET SUR LES MONNAIES ANCIENNES

Pour aider le lecteur à se faire une idée de ce que pouvaient représenter les unités de mesure et les monnaies en usage à Genève jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, nous donnons ici un tableau sommaire de celles qui sont citées dans le présent ouvrage, avec l'indication approximative de leur équivalence actuelle.

MESURES¹

Mesures de longueur

La *toise* divisée en 8 *pieds* = 2,6 m. environ.

Mesures de superficie

Pour les champs, les bois et les vignes:

La *pose* divisée en 400 toises carrées = 2.700 m².

Pour les prés:

La *seitine* divisée en 400 toises carrées = 2.700 m².

Mesures de capacité

Pour le blé et autres céréales:

La *coupe* divisée en 4 *quarts* = 77 litres.

Pour le vin:

Le *setier* divisé en 24 *quarterons* = 54 litres environ.

Le *char* vaut 12 setiers.

MONNAIES²

Il importe de rappeler que dans la plupart des pays de l'Europe, on distingue jusqu'à la fin de l'Ancien régime une monnaie de compte, purement fictive, des pièces réellement frappées, dont la valeur variait d'ailleurs au gré de la conjoncture.

Genève

Monnaie de compte:

1 *florin* divisé en 12 *sols* (ou *sous*) de 12 *deniers*
= 0,48 fr. or.

Monnaies réelles:

1 *livre courante* (ou *argent courant*) valant
3 1/2 florins = 1,68 fr. or.

1 *écu patagon* valant 3 livres = 5,04 fr. or.

1 *pistole d'or* valant 10 livres ourantes
= 16,80 fr. or.

France

Monnaie de compte:

1 *livre tournois* divisée en 20 *sols* de 12 *deniers*
= 1,02 fr. or.

Monnaies réelles:

1 *écu d'or* (ou *écu-sol*) valant 3 livres tournois
= 3,06 fr. or.

1 *louis* (ou *louis d'or neuf*) valant 24 livres tournois
= 24,48 fr. or.

Savoie

Monnaie de compte:

1 *livre de Piémont* valant 20 *sols* de 12 *deniers*
= 1,24 fr. or.

Monnaies réelles:

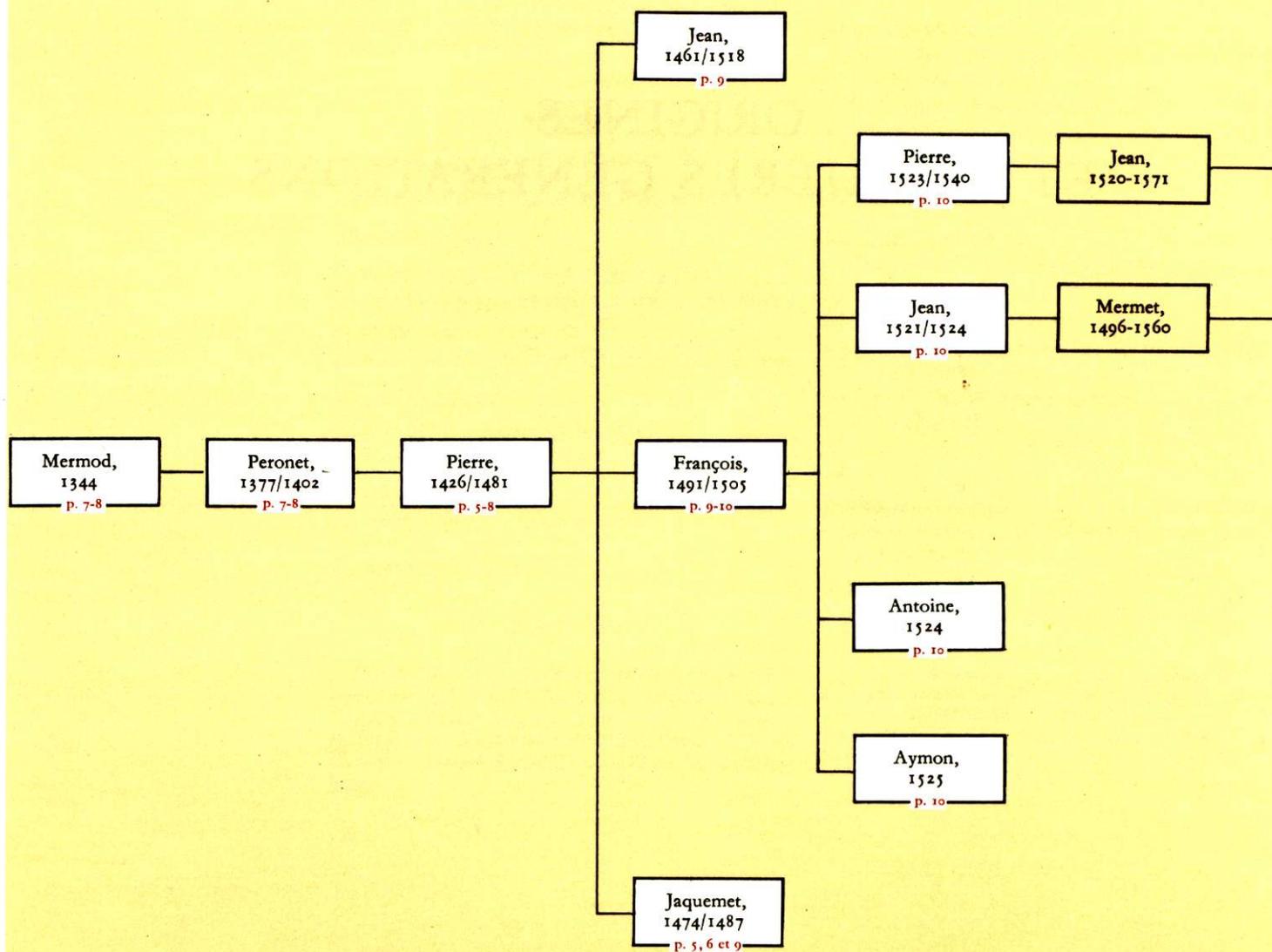
1 *pistole* valant 24 livres de Piémont = 29,76 fr. or.

¹ D'après Antony BABEL, *Histoire économique de Genève des origines au début du XVI^e siècle*, G. 1963, II, 579-592.

² Pour une description complète des monnaies ayant cours dans l'ancienne Genève, on consultera Eugène DEMOLE, *Histoire monétaire de Genève de 1535 à 1792*, G. 1887 (MDG, sér. in-4, t. I).

Livre I

ORIGINES
ET PREMIÈRES GÉNÉRATIONS



Origines et premières générations

Introduction

Ville d'antique origine, siège d'un vaste diocèse, place de commerce en plein essor, Genève, au moment où s'ouvre cette histoire, ne compte pourtant que 12.000 habitants.

Dans le cadre du Saint-Empire romain-germanique, qui englobe alors, avec les Etats allemands, la Suisse, la Franche-Comté, la Bourgogne, la Savoie, le Dauphiné et même la Provence, Genève a le statut d'une principauté épiscopale. Ses évêques, à l'exemple des papes eux-mêmes, jouissent d'un double pouvoir spirituel et temporel. Leur diocèse, l'un des plus grands de la région, s'étend de l'Aubonne à l'Isère, des crêtes du Valromey au massif du Mont-Blanc : il faut plus d'une année pour en visiter toutes les paroisses. Mais les évêques, qui sont «princes immédiats» d'Empire et qui ont tenu tête aux dynasties féodales (comtes de Genève ou ducs de Zaebringen) possèdent aussi des droits temporels importants et productifs, celui de battre monnaie par exemple, et leur suzeraineté directe s'exerce non seulement sur la ville et sur ses faubourgs, mais encore dans les trois «mandements» de Peney, Jussy et Thiez. Des constructions d'envergure manifestent cette double puissance : la cathédrale d'une part, qui est entièrement rebâtie aux XII^e et XIII^e siècles et qui s'enrichit de tombeaux somptueux ; l'enceinte fortifiée d'autre part, que l'évêque Guillaume de Marcossey fait édifier de 1364 à 1376.

Si grand soit-il, le pouvoir des évêques n'est point absolu. Dans l'Eglise même, il est balancé par celui du Chapitre cathédral, dont les chanoines ont le droit de choisir le nouvel évêque à chaque vacance du siège épiscopal. Ce collège de notables, élément permanent de l'Eglise de Genève, détient aussi de nombreux fiefs aux environs.

Dès le XI^e siècle d'autre part, une nouvelle puissance s'est affirmée dans le bassin lémanique. Par mariage, achat ou conquête, la maison de Savoie a pu s'emparer de tous les territoires qui entourent le lac et amorce son étonnante ascension. A Genève même, et malgré la résistance des évêques, les comtes de Savoie occupent le château de l'Ile, qui commande le passage du Rhône, et mettent la main sur l'office du «vidomnat», qui leur confère dans la ville des droits de haute justice.

Pour contenir cet expansionnisme, les évêques vont s'appuyer sur une autre force grandissante : la Communauté des bourgeois. Avec un siècle de retard sur les cités italiennes et flamandes, Genève connaît en effet son émancipation communale. Les marchands de la place, que l'essor des foires enrichit, s'organisent en association et, en échange de leur soutien, obtiennent des évêques droits et privilèges. La charte de 1387 octroyée par Adhémar Fabri sanctionnera la conquête de ces «franchises». Dès lors, la Communauté bourgeoise se développe rapidement : ses syndics, élus chaque année, sont bientôt assistés d'un conseil permanent, qui se réunit tous les jours et tient registre (en latin) de ses décisions. En 1405, au plus haut point de la colline, une première Maison de Ville est installée. Un demi-siècle plus tard, les Bourgeois y construisent la puissante Tour Baudet, forteresse et symbole des libertés communales. Relayant les évêques, avant de les supplanter, ils vont tenir tête à la politique annexionniste de la maison de Savoie.

Il ne faut pas s'imaginer cependant que ces luttes d'influence interdisent les relations de bon voisinage. Le Moyen Age connaît des octrois et des péages, mais non pas de frontières. Jusqu'à la veille de la Réforme, les ducs de Savoie entrent et résident librement à Genève. En certaines occasions, ils y sont même reçus solennellement et l'on organise des fêtes en leur honneur au milieu de la liesse populaire. Au voyageur qui arrive de France, d'Italie ou d'Allemagne, Genève fait d'ailleurs l'effet d'une ville savoyarde. «Genff, Kauffhauss Saffoyerlands», dira encore l'historien suisse Johannes Stumpf en plein XVI^e siècle. N'est-ce point là d'ailleurs une évidence géogra-

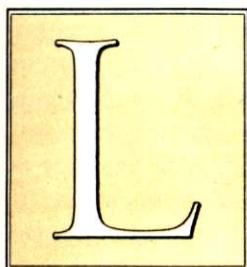
Introduction

graphique? Genève est le centre d'un diocèse entièrement savoyard, le marché urbain d'une paysannerie savoyarde elle aussi. Couvents et églises sont décorés par les artistes de la cour de Savoie et le petit peuple ne s'exprime qu'en patois savoyard. Genève est encore si loin d'être helvétique, en cette fin du Moyen Age, que dans les célèbres Guerres de Bourgogne, l'évêque, et la communauté bourgeoise à son instigation, prendront le parti de Charles le Téméraire et devront payer aux Confédérés vainqueurs, après les batailles de Grandson et de Morat, une lourde rançon de 28.000 écus d'or.

Parcourons donc cette Genève du XV^e siècle avec le guet Jacquemet Pictet. La ville déborde largement de ses murs et connaît alors une extension qu'elle ne retrouvera ensuite qu'après 1850. Quatre faubourgs la prolongent en étoile, le long des grands chemins qui mènent aux cols alpins et vers le Midi. Formés autour de vieux monastères, ils se nomment le Temple (à Rive), Saint-Victor, Saint-Léger et Palais. Un cinquième faubourg s'est développé au Nord-Ouest, de l'autre côté du Rhône, autour de l'église de Saint-Gervais. L'enceinte fortifiée suit le contour de la colline et ses vingt tours au couronnement de briques donnent à la ville un aspect de citadelle valdo-taine ou piémontaise. Au Bourg-de-Four, deux grands bâtiments ferment la place : le couvent des Clarisses au levant (sur l'emplacement actuel du Palais de Justice) et à l'occident le château des anciens comtes de Genève, grosse bâtisse flanquée de donjons et percée d'un passage sous voûte par où l'on pénètre dans la ville haute. La Maison de Ville n'est encore qu'un étroit édifice accolé à la Tour Baudet. Le quartier ecclésiastique, en revanche, est assez étendu et forme une enceinte dans l'enceinte : autour de la cathédrale et du cloître se groupent l'évêché, les maisons des chanoines, celle des marguilliers. A l'autre bout de la colline, dans le quartier qui deviendra le «Grand-Mézél», les Juifs ont leur ghetto, clôturé lui aussi. La ville basse, centre du commerce et des foires, gagne progressivement du terrain sur le lac. L'artère principale qu'on nomme «la Rivière» (et qu'on appellera plus tard «les Rues basses») communique directement avec le port et la rade par les places de Longemalle et du Molard, pourvues toutes deux d'un canal et par celle de la Fusterie, qui est le port aux «fustes» c'est-à-dire au bois. L'Île n'est point encore bâtie : seul le château des vidomnes s'y dresse, dans l'axe de l'unique pont qui franchisse le Rhône à Genève. De l'autre côté du fleuve impétueux, le faubourg de Saint-Gervais, tassé d'abord entre Contance et le Seujet, étend ses maisons étroites et ses jardins effilés en direction de Chantepoulet, tandis qu'au bord de l'eau se pressent les métiers à roue. Au sortir de ce quartier artisanal où les Pictet demeureront pendant deux siècles, on débouche aussitôt dans les vignes et un bon chemin conduit le pèlerin jusqu'au prieuré de Saint-Jean-bors-les-murs, blotti au pied des falaises ensoleillées qui dominent la jonction du Rhône bleu et de l'Arve grise.

Pierre Pictet, bourgeois de Genève (1474), et ses ascendants

Chapitre I

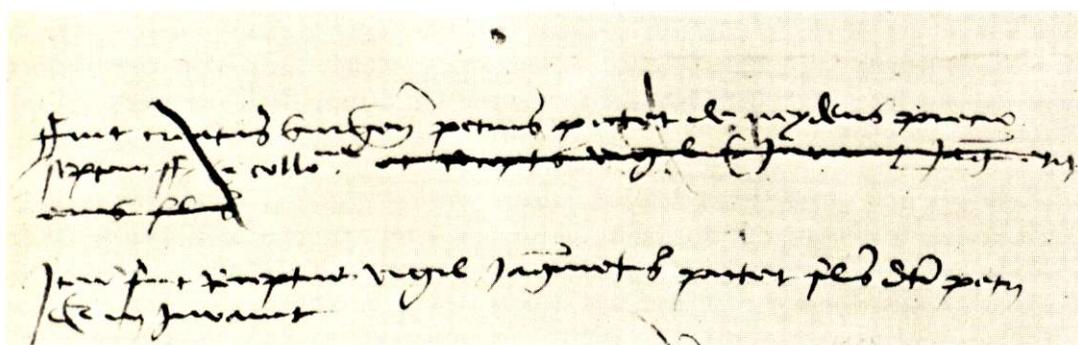


Le vendredi 14 octobre 1474, le Conseil de la communauté des bourgeois de Genève, siégeant à la Tour Baudet, dans la petite salle peinte à fresque où se réunit, aujourd'hui encore, le Conseil d'Etat, accorda la bourgeoisie genevoise à Pierre Pictet, de Neydens, moyennant sept florins et une arquebuse. Il admit en même temps son fils Jaquemet dans le corps du guet municipal et lui fit prêter serment.

Le registre où sont résumées, en latin, les délibérations du Conseil s'est conservé dans la «grotte» des Archives d'Etat jusqu'à nos jours. On peut y lire encore, tracées d'une main rapide, ces quelques lignes¹ qui marquent l'entrée des Pictet dans l'histoire de Genève:

«Fuit creatus burgensis Petrus Pictet de Neydens, precio septem florenorum et collovrina.

Item fuit receptus vigil Jaquemetus Pictet, filius dicti Petri, qui juravit.»



Sept florins: tel est le prix habituel d'un droit qui, en cette seconde moitié du XV^e siècle, s'accorde assez volontiers. La ville est en pleine expansion et, bon an mal an, une vingtaine ou une trentaine de nouveaux bourgeois viennent s'ajouter aux quelque 1.200 chefs de famille qui composent la communauté. En 1474, on en reçut² même 33: deux siècles plus tard, dans une ville deux fois plus peuplée, la politique sélective du patriciat fera tomber cette moyenne à cinq réceptions par année.

Une ville est toujours pour les campagnes environnantes l'exutoire naturel de leur émigration: il arrivera que Genève, à certains moments de son étrange histoire, contredise cette constante démographique. Au XV^e siècle, cependant, la cité recrute sans obstacles ses nouveaux habitants et bourgeois dans les régions voisines du Pays de Gex, du Chablais occidental, du Bas-Faucigny et de ce qu'on nomme proprement le Genevois. A s'en tenir aux bourgeois dont le lieu d'origine est mentionné, on en compte près d'une centaine qui, tout au long du XV^e siècle, proviennent de cette région comprise entre Salève et Mont de Sion: Archamps envoie des Nicod, des Duvillard, des Lambert, des Duplan, des Vuillemin et des Bochet; Beaumont, des Pousse; Feigères, des Fol, des Joly, des Genevard et des Bocard; L'Eluiset, des Ribet, des Cochet, des Gatepey et des Roux; Germagny, des Munier, des Pillod, des Richard, des Gentil, des Curtet; Saint-Julien, des Munier aussi, et des Copponex; Landecy,

¹ AEG, RC 6, 145;
Registres du Conseil, II, 314-315.

² Alfred-L. COVELLE, *Le livre des Bourgeois de l'ancienne République de Genève*, G. 1897, 73-75.

des Mestral. De Neydens ou du hameau tout proche de Moisin, cinq bourgeois du XV^e siècle sont originaires: Aymonet Mercier, reçu en 1464, Pierre Pictet, dix ans plus tard, puis Pierre Mercier, Jacques Roy et Anselme Vuarrier.

Le registre du Conseil indique presque toujours le métier des nouveaux bourgeois: si Pierre Pictet fait exception, c'est qu'on s'intéressait sans doute moins à lui qu'à son fils.

Le guet³ constituait alors le principal agent et la seule force armée permanente de la Bourgeoisie. Les gardes qui composaient ce corps avaient été d'abord huit, puis douze; à dater du 11 mars 1460, leur nombre passa à dix-huit. Relevant exclusivement de l'autorité du Conseil, ils prêtaient serment devant lui, jurant d'exercer leur fonction selon la coutume établie et sans faire de tort à quiconque. Dans les tours de la cathédrale, ils sonnaient la cloche des heures, réglant ainsi la vie de toute la cité. Au moment du danger, ils donnaient l'alarme par le tocsin. Quand les syndics se déplaçaient, ils leur faisaient escorte et si d'aventure le duc de Savoie venait chasser aux environs, ils avaient le droit (richement rémunéré) de porter sa litière. La propreté des rues et des places était de leur ressort, comme aussi la surveillance des prisonniers. Dispensés des corvées, ils recevaient un traitement de 24 florins par trimestre, sans compter les étrennes (car il en existait déjà).

Leur équipement comportait une brigandine (uniforme fait d'étoffe doublée d'écaillés d'acier), des brassards en fer rigide, des gantelets, un casque appelé «salade» qui protégeait à la fois la tête et les épaules, et enfin, seule arme offensive, une hallebarde munie d'un fer propre à frapper d'estoc et de taille: la vouge.

Unique protection de la communauté bourgeoise, le guet ne pouvait être composé que de bourgeois, cela se conçoit. Et comme les gars solides se recrutaient plus facilement à la campagne qu'en ville, on accordait préalablement le droit de bourgeoisie à ceux qui voulaient entrer dans le guet: en cette même année 1474, trois autres *vigiles* furent reçus à la bourgeoisie: Mermet Dunant et Guillaume Ardy en juillet, Nicod Desgranges en août.

Le registre du Conseil du 14 octobre 1474 ne dit pas non plus qui était le père de Pierre Pictet, la filiation des nouveaux bourgeois étant rarement indiquée avant le XVI^e siècle. Pour l'histoire de la famille, cette petite lacune est fâcheuse, car elle laisse planer un certain doute sur les premiers degrés de la généalogie.

À Genève en effet, les documents d'état-civil conservés ne remontent pas au-delà du milieu du XVI^e siècle. Pour fixer les identités et débrouiller les liens de parenté, on recourt aux reconnaissances de fief: ces actes par lesquels les «tenanciers» d'une terre s'engageaient à verser à la seigneurie dont elle dépendait une certaine redevance annuelle étaient soigneusement couchés par écrit, dans d'énormes registres que les seigneurs conservaient précieusement.

La région dont les Pictet sont originaires était divisée entre plusieurs fiefs, dont les principaux étaient, d'une part, ceux des petites seigneuries locales d'Ogny, Montfort, La Poëpe et Villard, réunies plus tard sous la dénomination des «quatre seigneuries d'Archamps», et d'autre part, le fief de Peney dépendant de l'évêché de Genève. Or, des recueils de reconnaissances faites aux quatre seigneuries d'Archamps, quelques épaves seulement ont abouti aux Archives d'Etat de Genève. Les gros et poudreux registres du mandement de Peney, en revanche, s'y trouvent presque au complet, puisque la République de Genève, à la Réforme, s'attribua la suzeraineté des mandements épiscopaux. Mais le malheur veut que ces volumes aient été amputés des pages où figuraient précisément les reconnaissances de la région de Neydens, lorsque la République de Genève et le Royaume de Sardaigne réglèrent en 1754 leurs conflits de souveraineté en procédant à divers échanges de terres. Transportées à Chambéry, les pages détachées y brûlèrent à la Révolution avec les archives du château. La perte, néanmoins, n'est pas totale: vers 1785, Isaac Pictet de Pregny, pour dresser la généa-

³ Ch. BUTTIN, *Le guet de Genève au XV^e siècle*, G.-Annecy, 1910.

logie de sa famille, avait fait faire des recherches dans les archives des quatre seigneuries d'Archamps, ainsi que dans les «livres terriers» des Archives royales de Chambéry, où se trouvaient les cahiers arrachés aux registres de Peney. C'est ainsi qu'on possède⁴ les sommaires d'une vingtaine de reconnaissances faites par des Pictet, dont l'original n'existe plus.

Que ressort-il de ces écritures féodales?

D'abord, que le vrai lieu d'origine des Pictet n'est pas Neydens, mais le tout proche hameau de Moisin. On trouve des «Pictet de Moisin» attestés dès 1344, alors que le premier Pictet qui soit dit «de Neydens» est précisément ce Pierre qui fut reçu bourgeois de Genève en 1474. Pendant les 130 années qui séparent ces deux dates, toutes les reconnaissances dont on possède



le texte ou le sommaire sont faites par des «Pictet de Moisin», qu'on voit subsister ensuite à côté des «Pictet de Neydens». Il ne peut s'agir là de familles différentes: les uns sont manifestement issus des autres.

Il n'est pas facile d'après ces reconnaissances de fief de démêler les liens de parenté des divers Pictet de Moisin. Voici par exemple un Mermet Pictet en 1441, un Jean, fils de feu Mermet en 1490-1492 et un Mermet, fils de Jean, en 1514, 1529 et 1540: sont-ils père, fils et petit-fils? Voici un autre Mermet, fils de Laurent celui-là, qui, dans son testament du 9 août 1445, nomme sa mère: Mariette, sa femme: Aymonette Voutier, ses enfants: Jean et Léta, et qui demande d'être enterré au cimetière de Neydens où ses ancêtres ont leur sépulture. Voici encore, en 1487, Jean, Pierre et Henri, fils de feu Jacques Pictet, de Moisin toujours. Voici enfin en 1539 un certain Antoine fils de feu Mermet qui est dit «de Moisin» mais qui habite au Châble. Ce foisonnement doit inciter à la prudence.

L'honnêteté veut qu'on signale ici une autre difficulté: un certain «Pierre Pictet de Moysins, paroisse de Neydens, fils de feu Peronet Pictet, du même lieu» est l'auteur de six reconnaissances de fief, qui s'échelonnent de 1426 à 1461. Comme il fallait être majeur pour faire acte d'allégeance féodale, c'est-à-dire avoir au moins 14 ans révolus⁵, on en déduit que ce Pierre Pictet avait dû naître avant 1412 et probablement vers 1400: c'est pourquoi Edmond Pictet et Albert Choisy ont renoncé à l'identifier avec le bourgeois du 14 octobre 1474. Néanmoins, on pouvait vivre vieux, même au XV^e siècle, et il est parfaitement possible d'admettre qu'il s'agissait là d'une seule et même personne.

Si tel est bien le cas, on peut alors faire remonter de deux degrés la généalogie des Pictet. Une heureuse distraction des commissaires mutilateurs de 1754 a laissé subsister dans les «grosses» de Peney, conservées aux Archives de Genève, trois actes de reconnaissance⁶, passés respectivement par Mermod Pictet le 26 octobre 1344, par Peronet Pictet, fils de Mermod, le 13 avril 1377 et par Pierre Pictet, fils de Peronet, le 1^{er} septembre 1461, qui tous trois, à quelques variantes près, portent sur les mêmes

Pierre Pictet

*Le guet de Genève, XV^e siècle
(fresque de la salle du Conseil,
Hôtel de Ville).*

⁴ AEP.

⁵ Jean-François POUURET,
*La succession testamentaire
dans le Pays de Vaud à l'époque
savoyarde*, Lausanne, 1955, 128.

⁶ AEG, Titres et droits,
Peney, Grosses, I, 59; III,
246v-247; Registres, I, à la date.



Moisin et Neydens (photographie François-Charles Pictet).

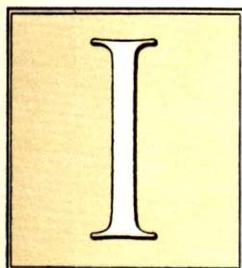
⁷ AEG, Visites, vol. 3, 267 (11 octobre 1481).

⁸ Annecy, Archives du Département de la Haute-Savoie, G 98, 69v.

parcelles de terre situées autour du hameau de Moisin, aux lieux-dits «outre Clary, en Marsens, en Peterel, en la Voursy, derrière le Clos, en Fornez, en Vessères, en la Côte, aux Tattes, au Pont, etc.». Détail important: dans l'acte de 1344, qui est le plus ancien de tous ceux qui concernent les Pictet et qui marque donc leur entrée dans l'histoire, le nom de Mermod est écrit en abrégé et les premiers historiens de la famille, se méprenant sur le sens de cette abréviation, ont lu *Aymonetus* au lieu de *Mermodus*, introduisant ainsi dans la généalogie un Aymon ancestral, qui n'a jamais existé.

De Pierre Pictet lui-même, on ne sait rien de plus sinon qu'il patronnait dans l'église paroissiale de Neydens une «chapelle» sous le vocable de la Vierge Marie. Le procès-verbal de la visite pastorale du diocèse de Genève, que le Dominicain Claude Ruffin fit en 1481 au nom de l'évêque Jean-Louis de Savoie, indique⁷ en effet, au cours de l'inspection de l'église de Neydens: «*Visitavit cappellam beate Marie virginis altare sinistro cuius patronus est Petrus Pictet.*» Ce terme de «chapelle» ne doit pas induire en erreur: il ne s'agissait nullement d'un édifice construit par Pierre Pictet, mais simplement d'une fondation de messes à dire sur l'un des autels de l'église. Le procès-verbal de la visite précise encore que le recteur de cette chapelle ou chapellenie, Richard Roncin, devait faire célébrer par son vicaire quatre messes hebdomadaires en contrepartie de la redevance annuelle de 20 florins que lui versait Pierre Pictet. Il faut remarquer qu'en 1443, lors de la visite précédente⁸, l'église Saint-Laurent de Neydens ne comportait aucune chapellenie et qu'en 1481, elle en possédait seulement deux: celle des Pictet et une autre, également dédiée à la Vierge Marie, et que patronnait une famille noble. Signe d'attachement à l'Église, la pieuse fondation de Pierre Pictet témoigne donc aussi d'une certaine aisance. Dans son village, manifestement, le premier Pictet genevois avait été un notable.

Les fils et petits-fils de Pierre Pictet

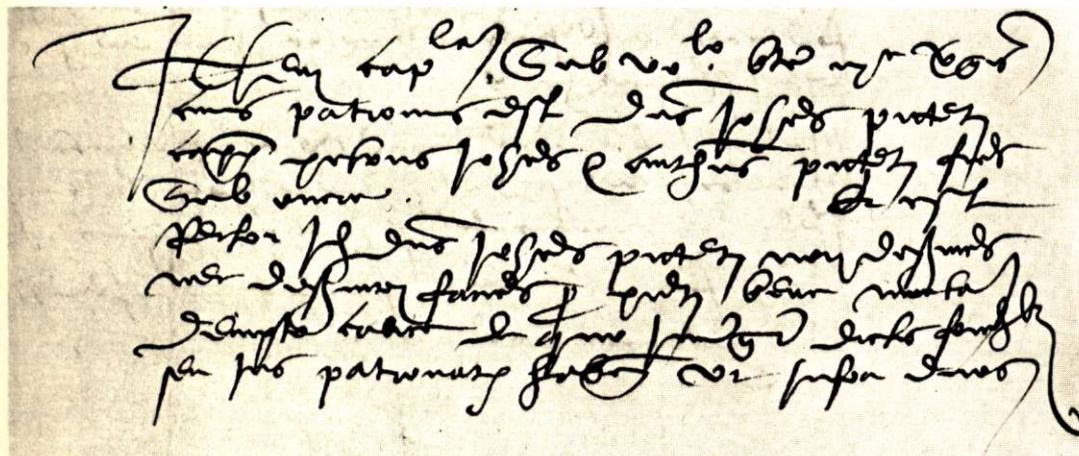


Il ne faut pas s'imaginer que tous les descendants de Pierre Pictet aient quitté leur village dès 1474 pour venir s'établir à Genève. Jaquemet, le guet, dut y demeurer de par sa fonction, mais ses deux frères Jean et François semblent avoir gardé de solides attaches à la campagne.

Jean (était-il l'aîné? on ne sait) avait embrassé la carrière ecclésiastique. Dans une reconnaissance de fief qu'il fit en 1461 pour le compte de son père¹, il est appelé «*discretus vir Johannes Pictet*»: or le qualificatif de «discret» désignait à cette époque les gens d'Eglise. Jean devint tout naturellement recteur de la chapellenie que son père avait fondée en l'église de Neydens et l'était encore en 1518, quand le diocèse de Genève fut visité par Pierre Farfein, au nom de l'évêque Jean de Savoie qui n'avait que 13 ans. Le procès-verbal² précise que le chapelain Jean Pictet ne desservait pas lui-même sa chapelle et n'avait personne non plus pour la desservir à sa place. Il y manquait d'ailleurs un calice: le prélat visiteur accorda aux «patrons» un délai de deux ans pour en acquérir un, et demanda qu'il fût d'argent.

De François Pictet, on ne sait rien. Deux reconnaissances passées l'une au fief de Montfort en 1491, l'autre au fief d'Ogny en 1494 le disent «fils de feu Pierre Pictet de Moisin, habitant de Neydens»³. Il apparaît d'autre part en qualité de témoin dans un acte de vente⁴ passé à Genève, en faveur des recteurs de la Chapelle du Cardinal, le 20 mai 1505. Il mourut avant 1518, puisque à cette date, selon le procès-verbal de la visite épiscopale⁵, les «patrons» de la chapellenie familiale de Neydens étaient son frère Jean d'une part, ses fils Pierre, Jean et Antoine d'autre part.

Quant à Jaquemet, il était mort depuis près de vingt ans, sans descendance directe apparemment. Par son testament⁶ du 28 août 1487, il avait légué à l'église de Sainte-Croix de Genève, qui était la paroisse de la cathédrale, une «cense», c'est-à-dire une rente annuelle d'un quart de froment, à charge pour le desservant de dire tous les dimanches un responsoir sur son tombeau. Ses héritiers, qu'on ne connaît pas, devaient livrer le grain chaque année à la Saint-Michel soit le 29 septembre, ou payer 30 sols.



Chapitre 2

¹ AEP (sommaire de la fin du XVIII^e siècle).

² AEG, Visites, vol. 4, 431-432 (5 juillet 1518).

³ AEP (sommaire de la fin du XVIII^e siècle).

⁴ AEG, Fiefs, Chapelle des Macchabées, R 39.

⁵ AEG, Visites, vol. 4, 432.

⁶ Cf. AEG, Ms hist. 53, 416.

Extrait du procès-verbal de la visite pastorale de 1518 relatif à la chapellenie des Pictet à Neydens (AEG, Visites, vol. 4, fol. 431 verso).

Chapitre 2



François fut donc seul à faire souche. On lui connaît non pas trois mais quatre fils. Aymon, qui devait être le plus jeune, entra au service de l'Église, poursuivant ainsi une tradition familiale. En 1525, on le trouve chapelain de Neydens⁷, comme son oncle Jean l'avait été. On ne sait ce qu'il advint de lui à la Réforme.

Pierre, l'aîné des fils de François, resta fidèle au terroir, mais se fit meunier. On le voit vendre⁸ une parcelle en 1523 et acheter un peu plus tard⁹, tant pour lui que pour son fils Jean, un moulin pourvu d'un «bapteur» et situé à Viry «dessoubz le chatel vieux dudit Viry», avec la faculté d'utiliser l'eau des deux nants descendant de Vaux et de L'Eluset, et même d'y construire une écluse, des biefs, et autres «ediffices».

Jean, le second fils, vendit lui aussi ses terres. Les minutes du notaire Claude de Compois, conservées aux Archives de Genève, contiennent une quinzaine de contrats de vente conclus par lui¹⁰. A une ou deux exceptions près, tous ces actes ont été passés en l'espace de trois ans et demi avec un seul et même acquéreur : le marchand genevois Jean Vuarrier. Ce n'était pas le dégoût de la campagne qui poussait Jean Pictet, mais le besoin d'argent, car le même Vuarrier qui lui rachetait ses parcelles une à une les lui remit aussitôt en fermage pour les «travailler, fumer et y faire paître»¹¹. Simultanément, Jean Pictet signait un autre acte¹² qui le plaçait pratiquement sous la tutelle de son frère Pierre. C'est pourtant ce pauvre Jean qui, par son fils Mermet, devait perpétuer la famille.

D'Antoine, le troisième fils, on ne sait rien, sinon qu'il eut une fille prénommée Ayma¹³.

Aucun des petits-fils de Pierre Pictet, on le voit, ne semble avoir vécu à Genève : aussi la bourgeoisie acquise en 1474 faillit-elle se perdre. Mermet réussit à la conserver, parce qu'il vint sans doute très jeune travailler en ville et qu'il s'y fit bientôt connaître. Mais son cousin germain, Jean Pictet, fils de Pierre, qui ne s'établit à Genève qu'à l'âge de 28 ans, dut s'y faire recevoir habitant¹⁴. Dans son testament de 1571, il se qualifia lui-même de bourgeois de Genève, mais un document officiel¹⁵ l'appelle de manière significative «Jehan fils de feu Pierre Pictet, de Neydens, se disant bourgeois de Genève».

En date du 2 janvier 1515, d'ailleurs, un autre Pictet de Neydens, Louis, fils de feu Jean, tisserand, avait acquis la bourgeoisie de Genève¹⁶. Il participa aux Conseils géné-

⁷ Cf. AEG, Titres et droits, Peney, Extraits et cottets, XIII, 392 (31 août 1525).

⁸ AEG, Claude de Compois not., III, 177 (3 octobre 1523)

⁹ AEG, même not., XII, 511v (8 mars 1540).

¹⁰ AEG, not. cité, I, 107, 147, 148; II, 205v; III, 96, 107, 121, 130, 132, 146, 147, 163, 179 (1523-1524).

– L'acte du 30 janvier 1523 (I, 147) complète un acte manquant, du 27 mars 1521.

¹¹ AEG, même not., III, 163v, 179 (28 février et 29 septembre 1523).

¹² *Ibid.*, 163v (29 septembre 1523).

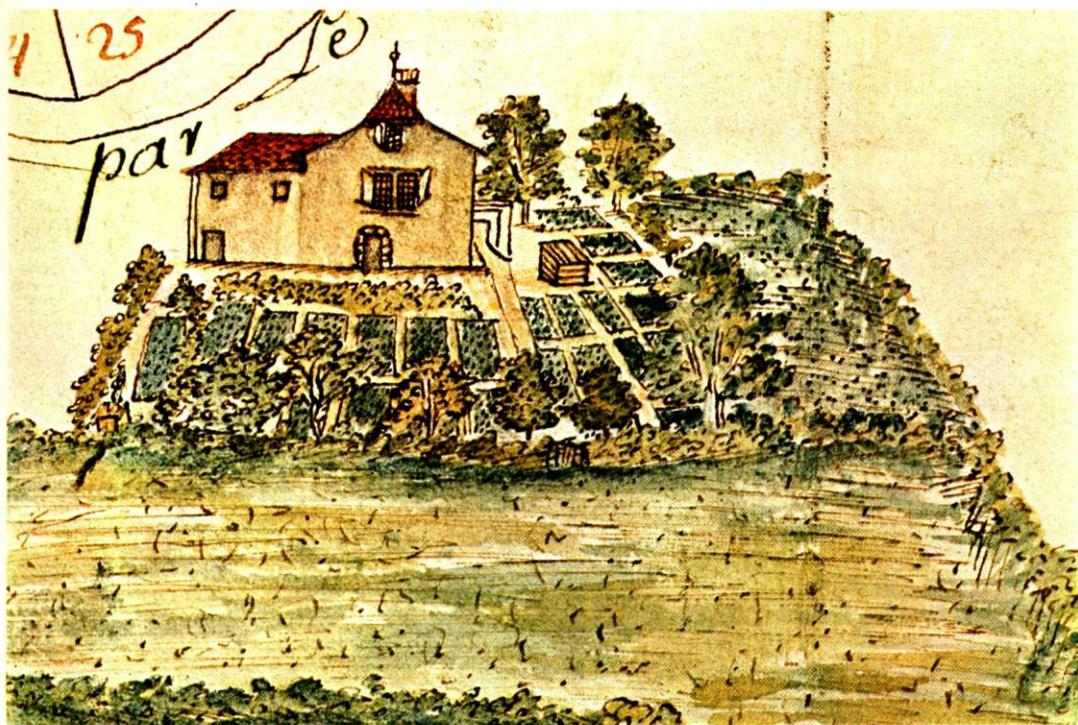
¹³ Cf. AEG, Pierre de la Rue not., III, 1-3.

¹⁴ AEG, Habitation A 1, 303 (8 mai 1559).

¹⁵ AEG, PC, 1^e série, 1316.

¹⁶ *Registres du Conseil*, VIII, 14.

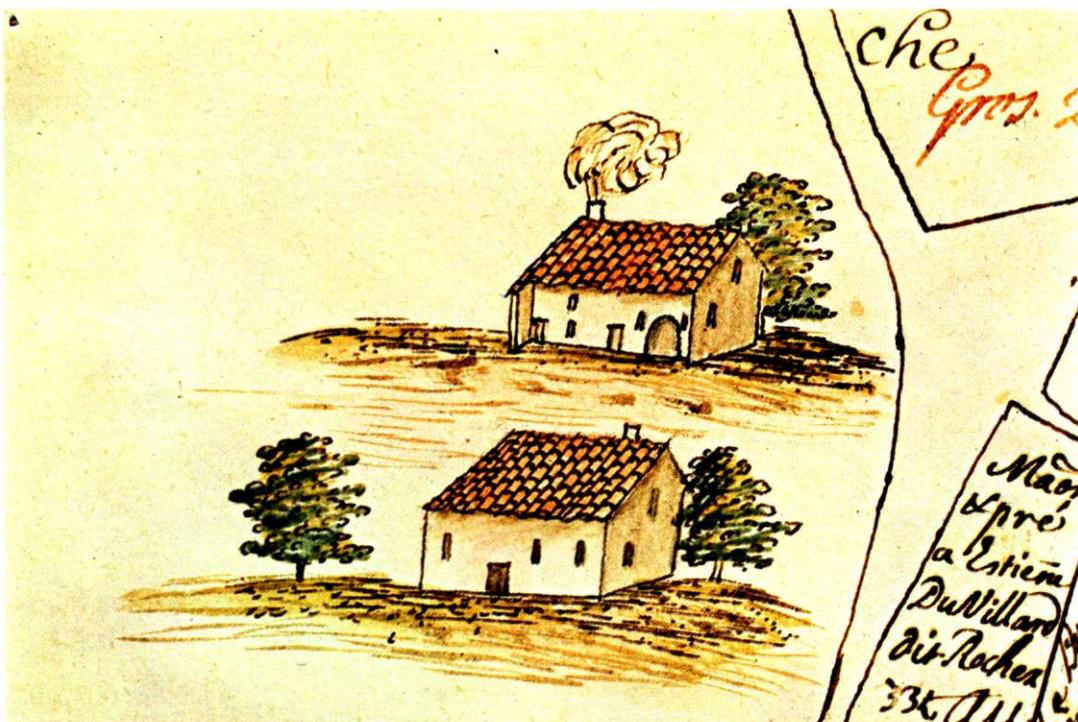
¹⁷ *Ibid.*, 376, 424.



Les fils et petits-fils de Pierre Pictet

raux des 16 octobre 1519 et 6 février 1520¹⁷, mais on ne sait ce qu'il devint ensuite et l'on ignore également quels pouvaient être ses liens de parenté avec les descendants du bourgeois de 1474.

Il est difficile encore de déterminer si l'honorable *Jacobus Picteti* qui prit part¹⁸ au Conseil général tenu dans le cloître de Saint-Pierre le 27 janvier 1487, et si le boulanger-pâtissier Jehan Pictet, bourgeois de Genève, qui demandait en 1564 permission «de vendre taverne»¹⁹, doivent être rattachés aux Pictet de Neydens plutôt qu'aux Pictet de Chavannes, aux Pictet de Malagny, aux Pictet *alias* Vellut ou à telle autre famille homonyme attestée dans la Genève de cette époque.



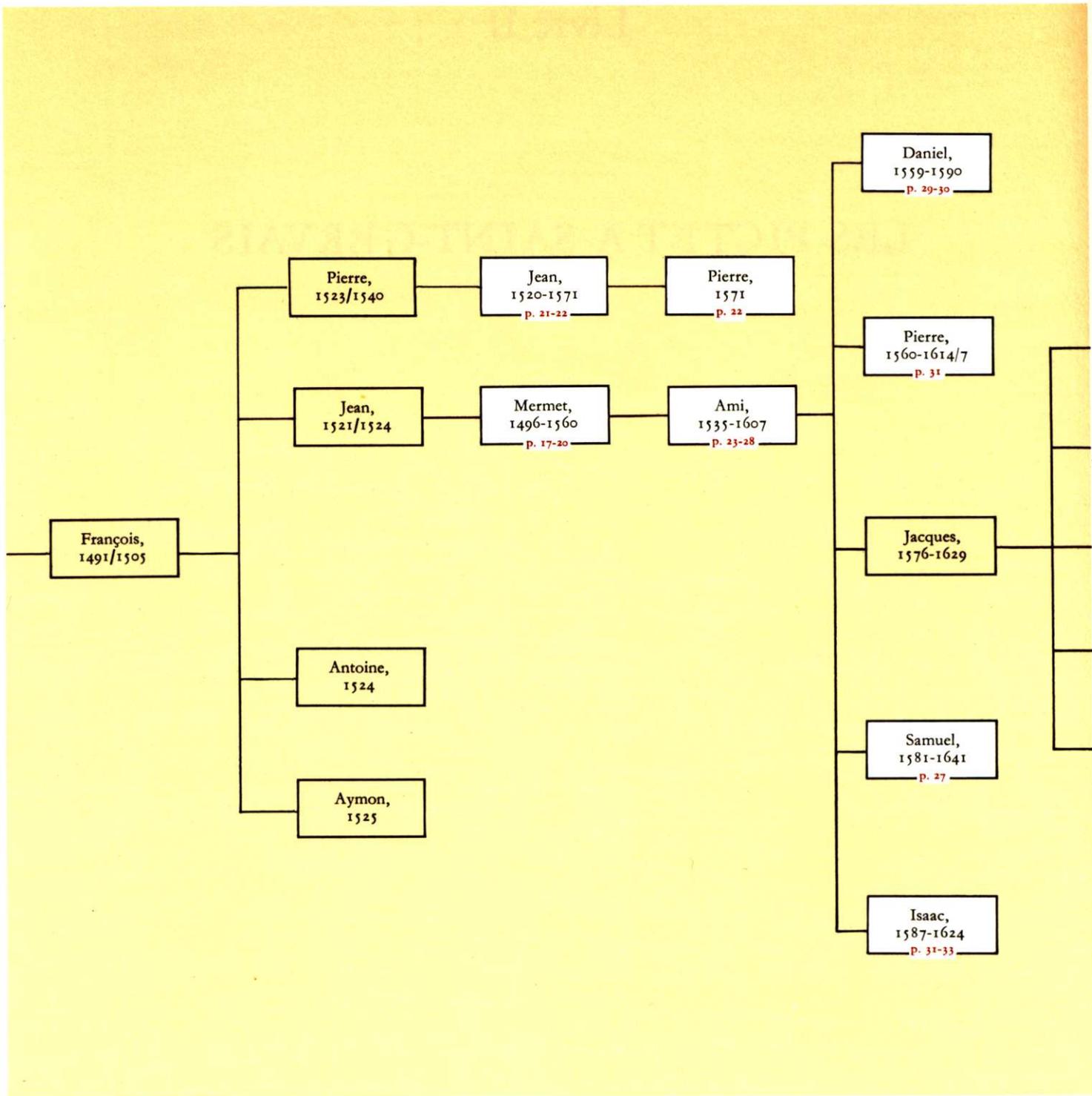
¹⁸ *Registres du Conseil*, III, 528.

¹⁹ AEG, RC 58, 151 (24 janvier 1564). – Ce même Jehan Pictet loua plus tard une «maison et curtil» à Coutance (21 décembre 1587: AEG, P. Duroveray not., I, 185).

Vieilles maisons de Neydens (dessins aquarellés illustrant le plan cadastral de Neydens, par Nicolas Notinguer, 1717; AEG, Cadastre B 16, fol. 13, 29 et 30).

Livre II

LES PICTET A SAINT-GERVAIS



Les Pictet à Saint-Gervais

Introduction

Pour toute l'Europe, le XVI^e siècle est une période de mutations.

Guidés par la boussole et patronnés par des princes entrepreneurs, de hardis marins ont découvert l'Amérique et fait le tour de la terre. Ainsi s'ouvre pour l'Europe une ère de conquête et de colonisation, qui lui vaudra pendant quatre siècles d'interminables profits et d'implacables haines. L'essor du commerce d'outre-mer déplace l'axe économique du continent : tandis que Venise et toute la Méditerranée entrent dans une lente décadence, les ports atlantiques, de Cadix à Rotterdam, deviennent les marchés du monde.

Parallèlement, l'usage de l'imprimerie se développe et se généralise. Le livre cesse d'être un objet de luxe réservé à une minorité. Révolution fondamentale : la diffusion des grands textes de l'Antiquité entraîne une renaissance intellectuelle, d'où sortiront les principaux courants de pensée de l'histoire moderne : c'est l'âge de l'Humanisme. La vulgarisation des textes bibliques d'autre part accentue le besoin déjà profondément ressenti d'un renouveau de la piété et cette soif religieuse suscite un foisonnement d'initiatives auxquelles un Luther, un Zwingli, un Calvin sauront donner forme et structure : c'est le siècle de la Réforme.

Au milieu de ces bouleversements économiques et spirituels, les grandes monarchies de l'Europe s'organisent lentement. L'Espagne, ayant achevé la «reconquista» de la péninsule ibérique sur les Maures, étend sa domination à l'Italie et aux Flandres. La Grande-Bretagne et la France s'unifient sous un pouvoir déjà centralisateur. Le Saint-Empire devient l'apanage quasi-héréditaire de la puissante maison de Habsbourg.

C'est l'époque aussi où Genève connaît la plus grande révolution de son histoire. La lutte entre la Communauté des Bourgeois et la Maison de Savoie pour le contrôle de la ville atteint son paroxysme entre 1510 et 1530. Les évêques, qui demeurent en titre les «princes» de Genève, sont tombés sous la coupe des ducs. Farouchement attachés à leurs libertés, les Citoyens et Bourgeois se tournent alors du côté des cantons suisses et signent en 1526 avec Fribourg et Berne un premier traité de «combourgeoisie». Ces années d'affrontement sont riches en épisodes héroïques que rappellent les noms de Jean Pécolat, de Philibert Berthelier, d'Amé Lévrier et de François Bonivard.

Le conflit politique ne tarde pas à prendre une dimension religieuse, car à Genève aussi, le besoin se fait sentir d'une réforme du clergé et du culte. Les marchands allemands qui fréquentent les foires introduisent vers 1520 les premiers écrits luthériens. Dix ans plus tard, dans un climat d'agressive ferveur, la prédication des réformateurs dauphinois Antoine Froment et Guillaume Farel enflamme les foules. Aussi Genève est-elle un fruit mûr pour la Réformation au moment où les Bernois, qui ont déjà fait la leur, envahissent le Pays de Vaud, le Pays de Gex et le Chablais savoyards, imposant partout leur loi et leur culte.

1535, 1536 : ce sont les années décisives. L'évêque, qui s'est retiré de la ville, est déclaré déchu de ses pouvoirs. S'érigeant en «seigneurie» souveraine, sur le modèle helvétique, la Communauté des Bourgeois lui succède dans tous ses droits, possessions et privilèges. La messe est abolie, les couvents fermés, les statues détruites, les prêtres pourchassés. Le 21 mai 1536, réunis en Conseil général dans le cloître capitulaire, les citoyens promettent et jurent de «vivre en ceste sainte loy evangelique et parolle de Dieu ainsi qu'elle nous est annoncée».

Genève doit payer aussitôt le prix de son émancipation : pour se mettre à l'abri des ambitions bernoises et des revanches savoyardes, la ville sacrifie ses faubourgs (celui de Saint-Gervais excepté) et s'enferme dans un appareil hâtivement aménagé de glacis, de fossés et de murailles, prenant ainsi cet aspect de forteresse qu'elle conservera jusqu'à l'ère des chemins de fer.

Introduction

Il faudra aux Genevois une bonne génération pour digérer leur double révolution politique et religieuse. Années de troubles et de complots où la jeune République, malgré les divisions intestines et le péril savoyard, réussit à se forger des institutions durables. L'Église sera réorganisée par un juriste et théologien picard que Farel a retenu presque de force à Genève, Jean Calvin. En 1541, les Conseils de la cité ratifient les «Ordonnances ecclésiastiques» que le jeune réformateur a préparées en s'inspirant des données de l'Écriture et de l'exemple de Strasbourg. Ainsi se trouvent réglés désormais les divers ministères (pastoral, doctoral et diaconal), l'ordre du culte, l'administration des sacrements. Calvin fixe aussi la liturgie, rédige un catéchisme pour les enfants, fait composer un psautier. Il réunit les pasteurs en une «compagnie» qui siège dorénavant chaque semaine et dirige l'Église, non sans conflits avec le pouvoir civil. Pour surveiller la foi et les mœurs d'une population encore rétive, Calvin crée sur le modèle zuricois un Consistoire composé à la fois de laïcs et de pasteurs. Des «Ordonnances somptuaires» répriment sévèrement le luxe, les «excès» et tout ce qui peut détourner le chrétien de ses devoirs religieux. Ainsi mâtée et moulée, Genève va prendre un nouveau visage. La Parole de Dieu, dont Calvin est l'interprète ardent, y est à l'honneur et l'effort collectif de sanctification qu'elle requiert marquera des générations de Genevois.

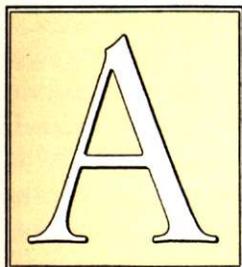
Simultanément, les institutions politiques, judiciaires et militaires de la République sont mises en place – et pour plus de deux siècles. Entre le Conseil général des citoyens et le Petit Conseil des Vingt-Cinq, qui constitue le véritable gouvernement, est apparu un Conseil des Deux-Cents, antichambre des hautes magistratures plutôt que parlement représentatif. De grandes commissions administratives sont créées, qu'on appelle des «Chambres». Divers «édits» sont adoptés, à l'élaboration desquels Calvin participe. La procédure pénale change peu, mais une législation civile originale est promulguée. Pour la défense de la ville, on constitue un corps de milice où tous les hommes en âge de porter les armes sont appelés à servir. L'insécurité des temps obligera les Genevois à entretenir en outre une garnison de métier.

L'œuvre institutionnelle de ces années d'intense activité est couronnée en 1559, par la fondation d'une Académie, destinée en premier lieu à former des pasteurs et dont le rectorat est confié au grand poète, humaniste et théologien réformé Théodore de Bèze.

L'émancipation politique et la révolution religieuse de Genève ne se sont pas faites sans de profonds bouleversements sociaux. De vieilles familles disparaissent, des hommes nouveaux accèdent aux responsabilités : tel Ami Pictet, syndic en 1575. Et surtout, les étrangers affluent. Attirés par l'œuvre de Calvin, beaucoup de réformés français, flamands, italiens, que leur foi expose aux persécutions et contraint à l'exil, arrivent à Genève par vagues successives. Ils s'y établissent même si nombreux que la population autochtone s'en offusquera. Ce premier Refuge, qui atteint son point culminant au lendemain de la Saint-Barthélemy (1572), marque profondément le destin de Genève. Tout en contribuant au développement intellectuel et économique de la ville, il en accentue le caractère apostolique et missionnaire. L'Académie, vrai séminaire protestant, produit des lignées de pasteurs qui vont ensuite servir et parfois fonder des églises réformées en France, en Allemagne, en Pologne, en Hongrie, aux Pays-Bas, en Angleterre et même outre-mer, faisant ainsi rayonner jusqu'aux extrémités du monde le calvinisme genevois. Des réfugiés de marque, d'autre part, Henri Estienne, Jean Crespin, Laurent de Normandie, établissent en ville de grosses imprimeries et font de la production des Bibles, des psautiers huguenots et des manuels de piété protestante une véritable entreprise nationale d'exportation. Jusqu'à la fin du siècle d'ailleurs, la Compagnie des Pasteurs reste composée en majorité d'immigrés. Les institutions politiques elles-mêmes subissent l'influence du Refuge : si les lois civiles de Genève s'inspirent de la coutume de Bourges, c'est que leur rédacteur, Germain Colladon, est originaire de cette ville.

Etonnant creuset, en vérité, que cette Genève du Premier Refuge, mais creuset solide : ni la mort de Calvin, ni la peste, ni la famine, ni les difficultés financières d'une trésorerie aux abois, ni les alertes et la tension d'une ville continuellement menacée d'un coup de main, ni la longue et ruineuse guerre que les Genevois devront mener à la fin du siècle contre la Savoie (et qui coûtera la vie à Daniel Pictet), rien ne parviendra à détruire ni même à entamer l'œuvre politique et religieuse de la génération de 1535. Bien mieux : lorsque le duc Charles-Emmanuel tentera de capturer la place par surprise, au milieu de la plus longue nuit de l'hiver 1602, il échouera si pitoyablement dans sa perfide Escalade que les Genevois et tous les protestants d'Europe avec eux y verront le signe manifeste d'une protection particulière du Tout-Puissant pour sa nouvelle Sion.

Mermet Pictet ollier (1496-1560)



avec ce fils unique de Jean et d'Antoina, la famille Pictet s'enracine définitivement à Genève et son histoire, émergeant de la brume, commence à prendre des contours plus précis.

Certes les curiosités de l'historien ne sont pas encore toutes satisfaites. On ignore par exemple la date exacte et le lieu de naissance de Mermet. De son constat de décès¹ qui, en 1560, lui donne 64 ans, on infère qu'il avait dû naître en 1496. On sait qu'il se maria deux fois, mais la date de son premier mariage ne s'est pas retrouvée et de celle qui fut sa première épouse, on ne

connaît que le prénom: Colette².

Sa profession, en revanche, est indiquée dans plusieurs textes, tant latins que français: Mermet exerçait le métier d'ollier (*ollarius*). Le mot, qui n'est pas entré dans la langue classique, est tellement oublié aujourd'hui qu'on l'a pris parfois pour un surnom. Il se rencontre cependant jusqu'au XVI^e siècle dans plusieurs provinces de France. Dérivant du mot *olle* qui veut dire *pot*, *ollier* signifie *potier* et désigne en général les fabricants d'ustensiles en terre cuite plutôt que les potiers d'étain, appelés proprement potiers (en latin: *pocterii*).

Artisan travaillant pour une clientèle populaire, Mermet Pictet ne pouvait habiter ailleurs qu'à Saint-Gervais. Au travers des âges, les quartiers de Genève ont conservé une personnalité dont il subsiste quelque chose aujourd'hui encore. Sur la colline de Saint-Pierre, la cathédrale et la maison de ville formaient le noyau du quartier ecclésiastique et gouvernemental. Les rues basses, avec leurs halles et leurs places débouchant sur le lac, drainaient les activités commerciales. Saint-Gervais, qui englobait l'île et ses ponts, était par excellence le quartier artisanal. Débordant sur le fleuve pour en capter l'énergie, rempli d'ateliers et d'établissements, Saint-Gervais allait devenir plus tard l'apanage de la Fabrique et des indiennes. Dans cette ruche bourdonnant du bruit des métiers, on s'échauffait vite. Face à la colline de Saint-Pierre, où régnait l'aristocratie, Saint-Gervais s'élevait en bastion des revendications démocratiques. De la contestation, on en viendra parfois à l'émeute. Quartier populaire, quartier révolutionnaire.

Aussi le Conseil avait-il l'œil ouvert sur Saint-Gervais. Mermet Pictet s'en aperçut en janvier 1530: avec quelques-uns de ses camarades de Saint-Gervais, Claude Viande, Tauxe Richard, Jacques Desvignes et Jean Rubin, tous potiers comme lui, il s'était répandu publiquement en insultes et déclamations incongrues et même en moqueries (*insultus et cridas insolitas admodum derisionis*), à la suite de l'élection du capitaine-général Jean Mugnier. Le Petit Conseil ordonna³ l'arrestation des trublions. Les interrogatoires révélèrent cependant que le délit avait été commis sans mauvaise intention (*malicia innocenter fuit perpetrata*). Après cinq jours d'incarcération, le Conseil décida de relâcher les coupables, non sans les menacer d'une double peine en cas de récidive⁴.

Mermet paraît s'être aussitôt assagi et devint même, dans la décennie suivante, une sorte de notabilité.

En 1531, il acquit⁵ des frères Pierre et Michel Bonachon, de Vernier, une pièce de terre d'une demi-pose environ, située au lieudit «en Corstes», le long du chemin

Chapitre 3

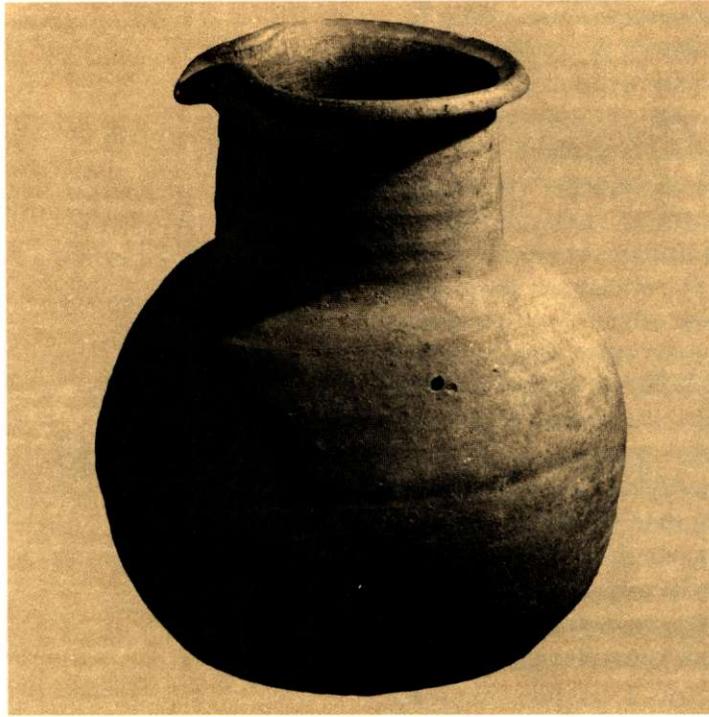
¹ AEG, Etat civil, Morts, III, 42.

² Elle est nommée notamment dans le testament de Thévenette Alard (25 octobre 1542) qui reconnaît lui devoir un florin (AEG, Claude de Miribel not., II, 179^v).

³ *Registres du Conseil*, XI, 360-361, 364.

⁴ «*Ac ipsis fuit dictum quod hec falla, si alia denuo fasciant, pro duabus numerabitur.*»

⁵ AEG, H. Richardet not., II, 785-787 (6 février 1531).



Pot genevois, XVI^e siècle
(Musée de l'Ariana).

menant de Genève à Vernier. Avec tout le Pays de Gex, Vernier, à cette date, était encore sous domination savoyarde: il est donc naturel que le prix d'achat, 14 florins d'or petit poids valant chacun 12 sols, soit indiqué en monnaie de Savoie. Ce n'était d'ailleurs pas la première terre que Mermet acquérait dans cette région: le contrat précise, en effet, que la parcelle voisine, du côté Sud, lui appartenait déjà. Détail amusant, ses voisins à l'Ouest et au Nord se nommaient François et Rolet *Pictet*; mais cette graphie de notaire ne doit pas faire illusion: il s'agit là sans aucun doute de ressortissants de la très nombreuse et prolifique famille des *Pittet* de Vernier.

Huit ans plus tard, Colette, lui ayant donné une fille, Jeanne, puis un fils, Ami, Mermet fit une acquisition d'une tout autre importance pour y établir sa famille. Il acheta d'Henri Pollier, marchand et citoyen de Genève, les «droys, actions, tiltres et querelles» que celui-ci possédait sur une maison de la rue du Temple à Saint-Gervais, côté gauche en montant. Le prix avait été fixé à 104 florins petit poids. Du français assez cahotique de l'acte notarié⁶, il ressort que les droits cédés par Pollier portaient sur la moitié de l'immeuble et la moitié de ses

dépendances: cour, boutiques, étable et «citour» soit cellier⁷.

Ces deux acquisitions fixèrent pour longtemps la géographie familiale, car les *Pictet* devaient demeurer à la rue du Temple jusqu'au XVIII^e siècle et conservèrent des propriétés à Vernier jusqu'au début du XIX^e.

Entre l'une et l'autre, cependant, des événements cruciaux s'étaient passés à Genève. La Réforme avait été adoptée, transformant non seulement la foi et le culte, mais aussi les institutions, les mœurs et toute la vie des Genevois. Années cruciales et tumultueuses, où Mermet *Pictet* ne fait qu'une fugitive apparition. En date du lundi 2 août 1540, le registre du Conseil dit en effet ceci⁸: «Mermet *Pictet* ollier. Pource que l'on az Informé qu'il Revelle le conseyl az Ami ChapeauRouge son compere. Arresté de luy faire deffense qu'il ne vieigne en conseyl jusque soyt demandé, combien qu'il orra sonner.» Un mot d'explication à ce sujet: en 1539-1540, Genève joue une partie diplomatique fort serrée et dont l'enjeu est considérable, puisqu'il s'agit d'assurer l'autonomie de la cité au milieu d'un territoire qui, par suite de la conquête du Pays de Vaud, du Pays de Gex et du Chablais par les troupes du général Nægeli, est entièrement soumis à la puissante République de Berne. Le 30 mars 1539, trois députés genevois signent à Berne un traité dont les articles paraissent si défavorables à Genève que le Conseil général refuse de le ratifier. Les trois signataires du traité, baptisés *Articulants*, sont traduits en justice et condamnés à mort par contumace. Ami Chapeau-rouge est l'un d'eux: on comprend donc que ses partisans aient été mal vus. Mermet, d'ailleurs, n'est pas seul en cause, puisque quatre jours après son éviction, le 6 août 1540, tous les membres du Conseil doivent jurer de garder secrètes leurs délibérations, sous peine de mort – et signent le registre en foi de leur serment. Le 13 août suivant, le Conseil des Deux-Cents décrète à son tour que ceux de ses membres qui parleront trop auront la langue percée.

Mais si l'on interdisait à Mermet de venir au Conseil malgré la sonnerie de cloche qui en marquait la convocation, c'est donc qu'il était conseiller. On l'a cru longtemps en effet, et l'on donnait même la date de son élection: 1534. Vérification faite cependant, cette élection ne figure pas dans les registres des délibérations du Conseil. On peut supposer que, pour remplir en son sein l'une des nombreuses places laissées vides par les départs et les exils, le Conseil fit appel à Mermet sous réserve d'une élection ultérieure, qui n'eut jamais lieu, puisque le potier de Saint-Gervais se révéla trop bavard.

⁶ AEG, Claude de Compois not., XI, 38^v-39^v et XII, 57-58 (27 janvier 1539).

⁷ W. PIERREHUMBERT, *Dictionnaire historique du parler neuchâtelois et suisse romand*, Neuchâtel, 1926, s.v. «cetour».

⁸ AEG, RC 34, 363^v.
⁹ AEG, Registre des Particuliers, II, 16^v (23 février 1546).

¹⁰ *Ibid.*, XII, 54^v, 56, 61 (22 juillet-11 août 1558).

¹¹ Il est désigné comme premier mari de Clauda Boccard dans le testament de Pierre De Rages (AEG, Michel I Try not., VII, 162-164).

¹² Henri NAEF, *Les origines de la Réforme à Genève*, G. 1936-1968, I, 445 et II, 7.

¹³ GAUTIER, III, 268.

L'incident indique cependant que Mermet Pictet était devenu une manière de personnage. C'est ce que démontre aussi son second mariage.

Au début de 1546, Mermet eut un différend avec l'une de ses voisines de la rue du Temple, Julianne Boccard, dite Charvette, à propos de «certaines longes» qui risquaient d'obstruer un passage commun⁹. Des experts assermentés furent chargés de visiter les lieux et de «bailler par escriptz» leurs conclusions. On ignore quelle fut leur sentence, mais on sait que, douze ans plus tard¹⁰, Julianne Boccard en demandait encore la révision.

Cette mince chicane n'aurait pas valu la peine d'être mentionnée ici sans le piquant hasard qui fit de Mermet Pictet le beau-frère de la Charvette, au moment où il plaidait contre elle.

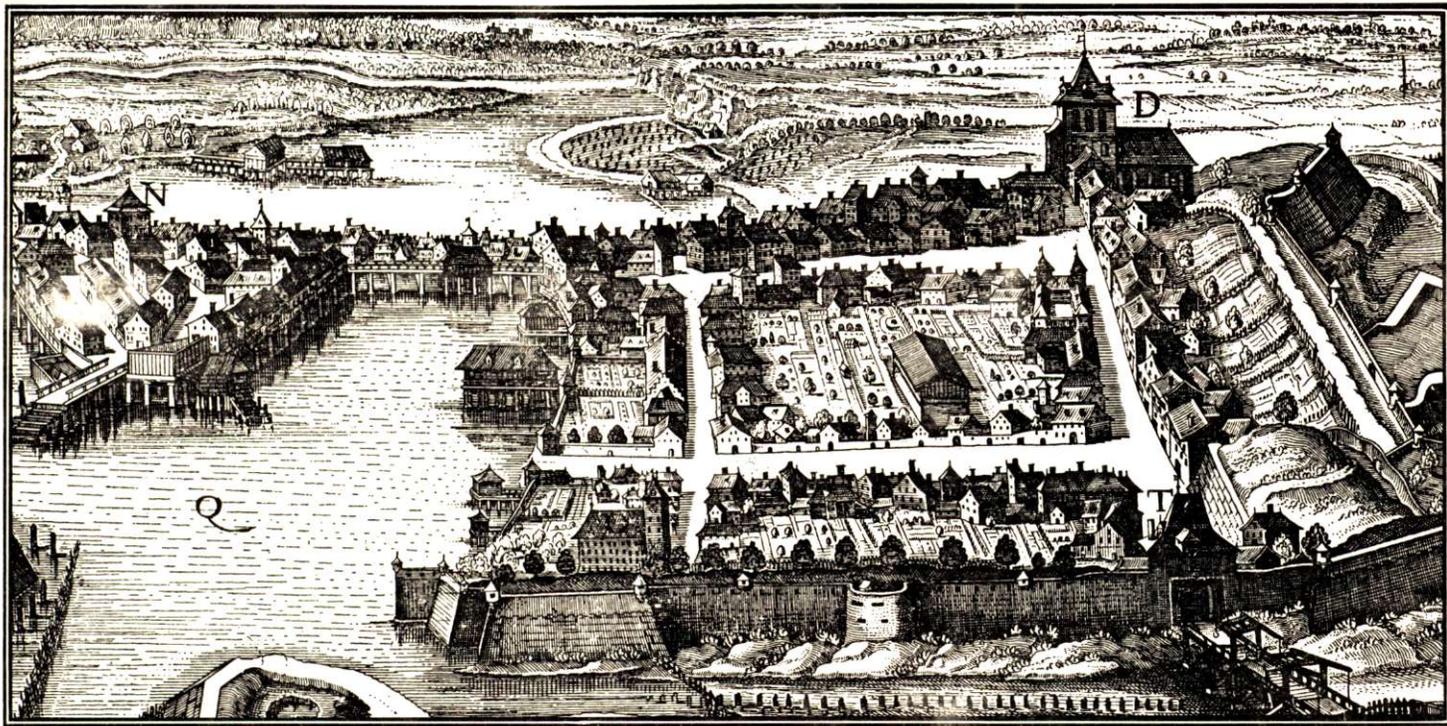
Le 31 juillet 1552 en effet, Mermet, devenu veuf, se remaria avec la sœur de Julianne, Clauda Boccard, qui convolait ainsi en justes noces pour la quatrième fois.

Ayant épousé d'abord un certain Jean Fontanne ou Fontannaz¹¹, dont elle eut un fils, Clauda Boccard devint ensuite la femme de Pierre de Rages et lui donna deux enfants. Personnage haut en couleurs¹², ce Pierre de Rages avait joué, sur la place du Molard, en 1523, dans la «Sottie des enfants du Bon Temps». Entré la même année au Conseil des Cinquante, camarade de Besançon Hugues, partisan déclaré des Suisses, il fut l'un des trois citoyens qui, seuls, osèrent protester contre les démonstrations de force du duc de Savoie, au fameux Conseil des Hallebardes (1525). Après la Réforme, il fut nommé hospitalier et le resta jusqu'à sa mort, survenue le 28 juillet 1550.

Le troisième époux de Clauda Boccard, Pierre Ameaux, avait un passé plus tumultueux encore: membre du Petit Conseil en 1535, écarté en 1536, il fut rappelé en 1545 et nommé «capitaine de l'artillerie et gouverneur des munitions de guerre». L'année suivante, il était traduit en justice pour avoir blasphémé contre Calvin et les autres ministres. La condamnation qui le frappa parut trop douce au Réformateur, qui la fit aggraver par les Conseils: le 8 avril 1546, Pierre Ameaux dut faire le tour de la ville, en chemise, la tête nue et la torche à la main, et s'agenouiller au Bourg-de-Four, au Molard et à Saint-Gervais pour rétracter publiquement ses blasphèmes. Cette condamnation mit la ville en émoi; il y eut même à Saint-Gervais un début d'émeute que le Conseil mata en faisant planter un gibet au milieu de la place¹³.

Mermet Pictet

Saint-Gervais au XVII^e siècle: D, temple de Saint-Gervais; N, tour de l'Ile; Q, Rhône; T, porte de Cornavin (fragment réduit de la gravure anonyme «pour Pierre Chouet», 1655).



Chapitre 3

Criminel ou martyr, Pierre Ameaux vécut peu de temps avec Clauda Boccard puisqu'il mourut le 29 mai 1552, trois mois et demi après l'avoir épousée. Il n'en fallut que deux à sa veuve pour trouver un nouveau mari en la personne de Mermet Pictet. Vingt-cinq ans plus tard, une telle célérité n'eut point été tolérée: les *Ordonnances ecclésiastiques* de 1576 stipuleront¹⁴ en effet «Que nulle veuve ne puisse faire promesses de mariage que six mois après la mort de son mari, sur peine de châtement».

Le mariage fut célébré au temple de Saint-Gervais, le 31 juillet 1552, «au sermon de 4 heures», par le pasteur Jean de Saint-André. Quant au contrat, il fut dressé le 6 décembre suivant par le notaire Pierre Du Verney¹⁵: c'est le plus ancien des contrats de mariage de la famille qui se soit conservé. «Pource que les constitutions des mariages, dit-il, sont accoustumées procéder du costé des femmes affin que les maris puissent plus facilement supporter les charges du mariage», Clauda Boccard apporte à son mari une somme de 60 florins petit poids, valant chacun 12 sols monnaie courante, dont Mermet lui donne quittance et qu'il «assigne, met et hypothèque» sur une partie de ses biens immobiliers: chambre, boutique et cave de sa maison de la rue du Temple; pièce de terre à l'Ouest de sa maison de Vernier. Le contrat précise encore que si Mermet meurt le premier, son fils Ami devra héberger la veuve chez lui et pourvoir «honestement» à son entretien – à moins que Clauda Boccard ne préfère vivre seule, auquel cas les héritiers du défunt lui devront une pension annuelle de «troys coppes de froment bon, beau et recepvable, mesure de Genève, et troys sectiers de vin bon, franc et recepvable, mesure predicte», le tout payable à la Saint-Michel. Pension ou rente, cependant, ne devait être servie à Clauda Boccard que «pendant qu'elle s'abstiendra de remarier»: avec une insistance qui ne paraît point hors de propos, le contrat revient à deux reprises sur cette condition.

Mermet Pictet mourut d'hydropisie le 24 février 1560. De sa seconde femme, il avait eu une fille et un fils, Jean, né en 1556 mais dont la trace se perd ensuite.

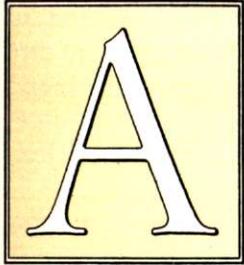
Ami Pictet, héritier universel de son père, dut composer avec sa belle-mère: il lui offrit le remboursement de sa dot et la pension prévue par le contrat de mariage, afin de rester maître chez lui. «De laquelle présentation et ouffre, dit le texte de la transaction¹⁶ signée le 20 janvier 1561, ladictte Clauda se seroit lamentée d'autant qu'elle ne sçavoit en quel lieu se retirer.» Ami se laissa fléchir et «pour l'amour et amitié» qu'il portait à la «Boccard», il lui laissa, tant à elle qu'à Pierre Fontannaz (un fils, peut-être débile, de son premier lit), la disposition d'une cave, d'une boutique et de deux chambres contiguës dans sa maison de la rue du Temple – à la condition toutefois de n'y «vendre taverne ni tenir table pour donner à boire ni manger».

¹⁴ Art. CVII.

¹⁵ AEG, not. cité, II, 110-12.

¹⁶ AEG, Pierre Duroveray not., I, 24.

Jean Pictet chappuis (1520-1571)



la même génération que Mermet appartient l'un des personnages les plus savoureux de toute l'histoire des Pictet: Jean, le charpentier magicien.

Né vers 1520, rejeton apparemment unique de ce Pierre Pictet qui avait acquis en 1540 un moulin à Viry, Jean vint s'établir à Genève à l'âge de 28 ans, en qualité de «chappuis» soit de charpentier. Le Petit Conseil lui abergea (afferma) au Seujet «troys cours d'eau sus le Rosne là où estoient ediffiez les molins d'Espagniez ruynez»¹. Il s'agissait sans doute de trois

portions du fleuve, délimitées par ces pieux ou pilotis qu'on peut voir encore sur d'anciennes gravures: la force du courant était alors l'une des principales sources d'énergie et il était naturel qu'on en tirât parti systématiquement. Jean Pictet n'ayant pas loué le Rhône dans toute sa largeur, l'acte d'abergement précisait d'ailleurs qu'il devait «réservier aussy le passage par sus lesdites choses albergez à cause des aultres deux cours restans à alberger».

Fils de meunier, Jean Pictet n'avait pourtant pas l'intention d'exploiter des moulins à eau. Son projet était de «dresser une folle pour foller les draps, sarges et estametz», c'est-à-dire d'établir des cuves pour le foulage des draps. La «cense» soit redevance annuelle due à la Seigneurie fut fixée à 200 florins petit poids.

Le nouveau foulon devait occuper le Conseil de Genève à plus d'une reprise au cours des années suivantes. Il se disputa d'abord avec celui qui avait loué les deux «cours» du Rhône voisins des siens et dut mettre bas une corne de bâtiment qui entravait «le passage pour aller à l'eau»². Un autre différend³ l'opposa ensuite à Claude Pirasset et à cette Julianne Bocard dont on a vu les chicanes qu'elle faisait à Mermet Pictet. En 1566, on trouve Jean Pictet en conflit⁴ avec un certain Pierre Copin ou Coupin. L'année suivante, condamné à ôter des «paux» soit pieux plantés «sus le canal public» au détriment de François Garnier, il argue⁵ d'une maladie puis des hautes eaux pour ne pas s'exécuter. Il poursuit d'autre part un dénommé Jacques Morelet ou Morellet en dommages-intérêts, pour des dégâts commis dans un jardin⁶ – le «curtil» sans doute qu'il louait à la Corratierie moyennant un terme de cinq écus soleil⁷.

Jean Pictet, on le voit, était d'humeur belliqueuse. A deux reprises d'ailleurs son emportement lui avait valu d'être incarcéré: la première fois, pendant vingt-quatre heures en Pays de Vaud, pour s'être «rebellé» contre un syndic, et la seconde fois pendant trois jours, à Viry, «pour avoir baillé ung sofflet à ung aultre».

Ces deux derniers épisodes sont connus par l'aveu que Jean Pictet lui-même en fit devant la justice de Genève en octobre 1565, au cours de l'enquête ouverte contre lui pour fait de sorcellerie⁸. L'histoire mérite d'être racontée.

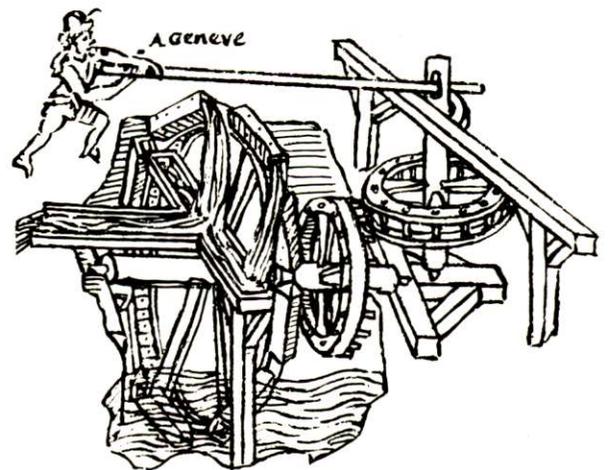
Des dépositions concordantes de Pierre Falca le jeune, meunier et citoyen de Genève, et de son ouvrier Rollet du Marteray, il résulte que, dix ou douze ans plus tôt, Jean Pictet, ayant fourni les pièces de

Chapitre 4

¹ AEG, Fiefs D 2, 23^v (26 avril 1548).

² AEG, Registre des Particuliers, XII, 9^v, 131 (7 et 14 mars 1558).

³ *Ibid.*, XIII/1, 6^v, 22 (5 mars et 8 mai 1562).



Chapitre 4

bois de la meule des Falca, fut prié d'«accoustrer» cette meule qui s'était mis à faire «un tel et si grand bruict que c'estoit chose effroyable». Pictet vint et ordonna qu'on lui apporte de la terre de darbonnière, c'est-à-dire de taupinière. Falca se borna d'abord à ramasser dans son jardin un peu de terre noire, mais Pictet s'en aperçut et renvoya Falca chercher de la vraie terre de darbon. Quand il en eut, il en prit «à poignées» et en jeta, sans proférer aucune parole, par dessus la meule grinçante, qui du coup se remit à tourner normalement.

Interrogé sur l'origine de sa «science», Jean Pictet avoua sans ambages que du temps où il tenait «des mollinets de Viry», ses propres meules se grippèrent et restèrent six semaines sans pouvoir moudre, au point qu'il les crut sous l'effet d'un charme. Comme il s'en lamentait, le père Piagnay lui promit de le tirer d'affaire, «en payant un banquet». A l'issue de ce repas propitiatoire, Piagnay lui révéla son secret et lui enseigna à prendre de la terre de darbon pour en jeter sur ses meules, ayant «ouï dire en Allemaigne, à sçavoir à Fribourg, que ceste terre estoit bonne pour decharmer».

Au regard de tant de diableries qui infestaient alors l'Europe, le cas était bénin et fut jugé tel: le Conseil s'en remit au Consistoire, qui se contenta de signifier à Jean Pictet «qu'il se garde d'enseigner des charmes et sorcelleries».

Six ans après cet étrange épisode, Jean Pictet «se voyant malade et indisposé de sa personne» fit venir le notaire Pierre de la Rue et lui dicta ses dernières volontés: ce testament¹⁰ est le plus ancien de la famille dont le texte se soit conservé. Ayant invoqué l'aide de Dieu (assez brièvement d'ailleurs), Jean Pictet fait d'abord quelques legs charitables: 20 sols aux pauvres de l'Hôpital général, 20 autres sols «à la bourse des paouvres estrangiers françois retirés en ceste cité pour la parole de Dieu» et 20 sols encore «pour entretenir le college». Puis il lègue à sa femme Andrée la somme de 100 florins petit poids et prévoit d'autres legs de moindre importance, dont un à sa cousine germaine, Ayma, fille d'Antoine Pictet. Soucieux de laisser ses affaires en ordre, Jean Pictet fait ensuite son bilan et l'on découvre ici que ses rares créanciers et débiteurs, paysans de Valleiry, de Germagny et de Passeiry, appartenaient à cette même région du pied du Vuache où il avait passé sa jeunesse et avec laquelle il avait gardé manifestement d'étroites relations. Jean Pictet institue enfin pour ses «héritiers et successeurs universels» sa fille Jeanne pour une moitié et son fils Pierre pour l'autre, «s'il est vivant, précise-t-il, et s'il estoit décédé, comme il ne le peut sçavoir pour ce qu'il s'en est allé en Allemaigne et qu'il y a quatre ans qu'il n'a heu nouvelles de luy, il fait et institue heritiere pour le tout ladite Jeanne sa fille». Ce testament fut rédigé le 25 décembre 1571, «au bourg de Saint Gervaix», dans les «molins ou molles» qu'habitait Jean Pictet, et en présence de sept témoins, dont un meunier, un laboureur, un cordonnier et un autre «chappuis». On ne sait plus rien ensuite de ce second tronç des Pictet genevois, qui disparut au moment où le premier affirmait sa vigueur.

⁴ AEG, Registre des Particuliers, XIV/1, 92; XIV/2, 3^v, 20^v, 90^v, 97^v.

⁵ *Ibid.*, vol. XV/1, 43, 50^v, 53^v; XV/3, 41.

⁶ *Ibid.*, vol. XV/1, 28, 29, 33^v, 39, 40.

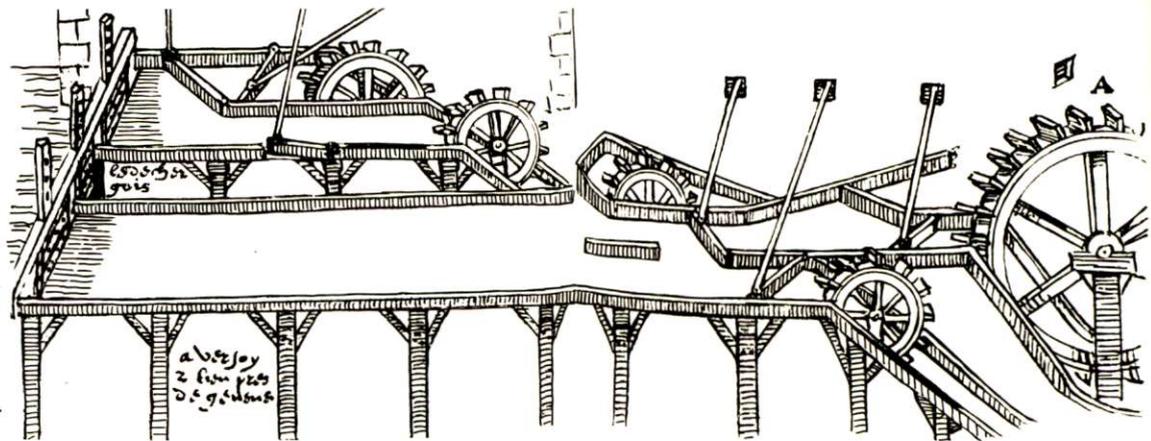
⁷ AEG, J. Fichet not., III, 41 (14 février 1565).

⁸ AEG, PC, 1^e série, 1316.

⁹ AEG, Consistoire, R 22, 66^v (1 novembre 1565).

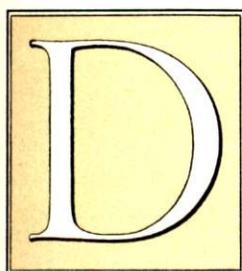
¹⁰ AEG, Pierre de la Rue not., III, 1-3.

Moulins à eau fonctionnant dans la région de Genève au début du XVII^e siècle (croquis d'un ingénieur anonyme, vers 1615-1620; Bibliothèque Nationale, Paris, Ms Fr. 14727, fol. 572-574).



Ami Pictet (1535-1607)

Chapitre 5



Dans l'histoire d'une famille, l'époque de son élévation a toujours quelque chose de fascinant, surtout lorsque l'ascension se fait en l'espace d'une génération: fils d'un potier de Saint-Gervais, Ami Pictet devint premier syndic de la République.

Né le 1^{er} novembre 1535, l'année même où Genève embrassait la Réforme, il eut pour parrain le syndic Ami Chapeaurouge dont il reçut le prénom – et dont l'amitié devait valoir à Mermet Pictet d'être écarté plus tard du Petit Conseil. D'une intelligence précoce et brillante, il fut reçu à l'âge de 17 ans¹ au nombre des

notaires publics de Genève et prêta serment le 12 août 1552. Dès l'année suivante, il instrumentait². En 1556, il s'associa avec le notaire Michel Try, mais cette collaboration fut éphémère: dans les protocoles de Michel Try, quatre actes seulement, et qui sont tous du même jour³, portent leurs deux signatures.

L'année 1557⁴ marque l'entrée d'Ami dans les Conseils de la République et le début d'une carrière politique que la mort seule devait interrompre un demi-siècle plus tard.

Le 9 février, Ami fut élu membre du Conseil des Deux-Cents. Agé de 21 ans, il compta sans doute parmi les plus jeunes conseillers qu'ait eus la République de Genève. En 1671, d'ailleurs, l'âge requis fut porté à 25 ans «accomplis et révolus». Dans les registres de cette époque, le rôle du Deux-Cents est dressé «selon les quartiers» et Ami figure naturellement dans la liste des conseillers de Saint-Gervais.

Le 22 juin de la même année⁵, le Deux-Cents afferma à Ami Pictet, pour trois ans et moyennant une redevance annuelle de 20 écus d'or, l'«office de scribanye ou soit curialerie de notre Seigneurie de Peney». Le poste était lucratif, car la législation en vigueur⁶ obligeait tous les habitants et sujets du Mandement de recourir au curial pour tous leurs actes notariés: «venditions, mariages, donations, transactions, partages, eschanges, assept [quittance] et yppotheques». Des «cries générales» faisaient savoir aux populations qu'une amende de 60 florins frapperait les contrevenants.

Dans son nouvel office, le curial de Peney ne devait pas tarder à donner la preuve de son courage et de sa présence d'esprit. Début mai 1558, le châtelain du Mandement, Jean Philippin, voulut lui faire dresser un acte de vente des biens que Michel Sept possédait dans le Mandement de Peney et que lui, Philippin, désirait acquérir. Or, ce Michel Sept, «libertin» notoire, avait été banni de Genève au lendemain de l'échauffourée du 16 mai 1555, tandis que ses deux frères étaient condamnés à mort. Avec d'autres «Fugitifs», il ne cessa dès lors d'intriguer contre Genève. Malgré les vives sollicitations du châtelain, Ami Pictet refusa d'instrumenter «sans licence et congé» de la Seigneurie. Bien lui en prit: avant la fin du mois, Jean Philippin était condamné à 500 écus d'amende et privé de ses offices pour ses intelligences avec les «Fugitifs». Les pièces de son procès criminel, qui existent encore⁷, montrent que lors de l'instruction, le curial de Peney fut le premier à venir témoigner.

Ami Pictet passa dix ans de sa vie dans les magistratures judiciaires. Il était encore curial de Peney quand il fut élu, à l'âge de 26 ans, auditeur de la sommaire justice: il exerça ainsi pendant un an des fonctions qui sont aujourd'hui, peu ou prou, celles des

¹ AEG, Registre des Particuliers, VI, 36, 37.

² Cf. AEG, Jean Guillermet not., I, 111-12.

³ 6 novembre 1556: AEG, not. cité, XIII, 124-131.

⁴ Et non pas 1559 comme on l'a écrit jusqu'à présent.

Sceau d'Ami Pictet (diam. 24 mm.; MAH, Inv. 1982).





⁵ AEG, RC 53, 195; Fiefs D 2, 387.

⁶ *Sources du droit*, II, 508.

⁷ AEG, PC, 2^e série, 1198.

⁸ AEG, RC 56, 264

(17 novembre 1561).

⁹ AEG, PC, 2^e série, 1351.

¹⁰ AEG, RC 69, 7^o

(8 janvier 1574).

¹¹ MAH, n^o 1982.

¹² AEG, RC 70, IV.

¹³ AEG, RC 72, 142^v.

¹⁴ AEG, RC 72, 144.

¹⁵ AEG, RC 75, 237; RC 77, 15.

Genève, vue du sud, fin XVI^e siècle (fragment réduit de la gravure de Matthäus Merian, d'après les dessins de Claude Chastillon; MAH, Vieux-Genève 1122).

Bâton syndical genevois, 1814 (salle du Conseil, Hôtel de Ville).

juges d'instruction de première instance⁸. Il fut ensuite «secrétaire des appellations au lieu de Messeri», secrétaire de la justice, puis, en 1571, auditeur pour la seconde fois.

Un interrogatoire⁹ le montre dans l'exercice de ses fonctions. On sait que les aubergistes genevois ne devaient pas donner à boire à «ceux de la ville», car leurs établissements n'étaient destinés qu'aux étrangers. Le 22 août 1572, Ami Pictet alla rappeler son devoir à Claude Lullin, tenancier de l'auberge de l'Ours, lequel, «en mespris et rebellion de justice», refusa d'obtempérer et demanda d'abord à Pictet de lui montrer «quel arrest il avoyt de Messieurs pour luy faire telle deffense». Pour cette parole malheureuse, Lullin fut convoqué par le lieutenant dès le lendemain matin et ne s'en tira qu'avec «bonnes remonstrances».

En 1574, l'heure des hautes magistratures sonna pour Ami Pictet. Le Conseil des Deux-Cents¹⁰ le nomma châtelain de ce même Mandement de Peney, dont il avait été quinze ans plus tôt le scrupuleux curial. Ce fut à cette occasion, sans doute, qu'il prit les armoiries et la devise «Fais bien et laisse dire» que l'on voit sur le seul cachet qui soit resté de lui¹¹, et qui furent abandonnés dès la génération suivante.

L'année suivante, il fut élu syndic et put porter dès lors à bon droit le qualificatif de «noble» que l'on réservait à Genève aux membres des familles ayant fourni à la République des Conseillers d'Etat. Au Conseil général du 2 janvier 1575¹², huit noms, comme à l'accoutumée, avaient été proposés par le Petit Conseil: quatre «pour le haut» de la ville (Jean-François Bernard, Jean Gay, Jean Fabri, Michel Varro) et quatre «pour le bas» (Jean-François Pittard, Pierre Dansse, Jean Canal, Ami Pictet). Bien qu'il

ne figurât qu'au dernier rang, Ami fut élu (les registres ne précisent pas à cette époque le nombre des suffrages) et devint ainsi l'un des quatre syndics de l'année avant même d'avoir fait partie du Petit Conseil, signe évident de popularité. Ami Pictet fut réélu syndic, toujours «pour le bas», en 1581, 1585 et 1590. En 1595 et 1599, il fut nommé premier syndic. Son septième et dernier syndicat date de 1604: on y reviendra.

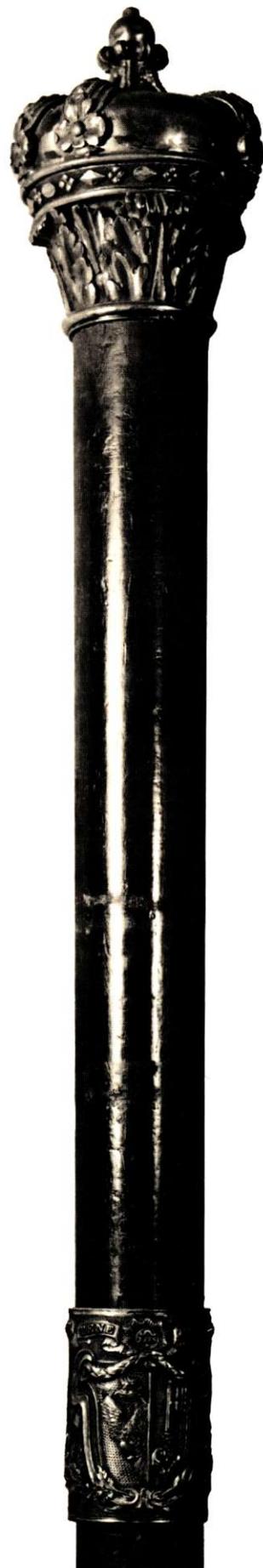
Les plus grandes charges, d'ailleurs, ne tardèrent pas à s'accumuler sur ses épaules. A fin octobre 1577¹³, on le désigna, avec un autre, pour reprendre la trésorerie d'Etat des mains de Dominique Chabrey. Il présenta aussitôt à ses collègues du Petit Conseil une requête¹⁴ demandant «à estre exempté de l'élection faicte en sa personne avec le sr. Groz pour l'office de trésorier, attendu son inexpérience et qu'il n'a jamais fait estat de manier livres, conter [compter] ny calculer, et pour aultres raisons par luy remonstrées, afin qu'il ne soit contrainct de implorer les edictz comme il faict dès à present au cas que le sort luy tombe dessus. A été arrêté, ajoute le Registre du Conseil, que on se tient à l'élection, et a esté led. sr. Pictet exhorté en acquiescer comme venant de Dieu et comme estant trouvé propre et capable pour telle charge». Ami Pictet n'osa regimber, et se chargea donc, pour trois ans, de la trésorerie de la République – qui n'était point une sinécure en cette période de difficultés financières. La confiance qu'on avait mise en lui était justifiée et le registre du Conseil indique à plus d'une reprise¹⁵ qu'il rendit «bon et fidelle compte des deniers publicqs». Le fait est que, pendant la durée de son mandat, les recettes de l'Etat (trésor ordinaire et «trésor de l'Arche» additionnés) passèrent de 140.000 à 230.000 florins environ¹⁶.

En 1588, Ami Pictet fut élu «général de la Monnoye» et assumait cette fonction à trois reprises et pendant quatorze ans au total (1588-1592, 1596-1599, 1602-1606). Responsable de toute l'administration de la Monnaie¹⁷, le général en nommait et en surveillait les employés: maître, garde, essayeur, tailleur, ouvriers-monnayeurs. Il contrôlait leur travail, aplanissait leurs «discords», vérifiait la sortie du billon et la circulation des monnaies étrangères, avertissait la Seigneurie dès qu'il y avait contravention ou désobéissance et remplaçait enfin le garde et l'essayeur en cas d'absence ou de maladie. Pour ses émoluments, le général prélevait un droit sur les pièces frappées.

Ami Pictet eut encore à exercer par trois fois (1594, 1598, 1601) les fonctions de lieutenant¹⁸. Le mot ne doit pas faire illusion: il s'agissait d'une fonction judiciaire et non pas militaire, le lieutenant constituant avec les «auditeurs de la sommaire justice» le Tribunal de première instance.

Au moment où le duc de Savoie tenta contre Genève cette Escalade qui fut pour lui une «belle cacade» et pour Genève une victoire providentielle, Ami avait 67 ans. Il fit probablement en cette fameuse nuit de décembre 1602 ce que firent tous ses compatriotes, mais l'histoire n'a pas gardé le souvenir de ce devoir régulièrement accompli. En revanche, le nom d'Ami Pictet est mêlé à deux épisodes qui appartiennent aux difficiles lendemains de cette miraculeuse délivrance. La surprise avait été si complète et l'attaque si soudaine que seule une trahison pouvait l'expliquer: des bruits fâcheux se répandirent, l'opinion demandait qu'on démasquât les coupables. Dans ces circonstances, l'élection des syndics de 1603 s'avéra scabreuse. Ceux qu'on avait désignés pour être candidats, et Ami Pictet en était, craignant de s'exposer à la vindicte publique, se récusèrent. On eut de la peine à en trouver d'autres et «il y eut grand estrif au Conseil Général»¹⁹. On finit par élire Jean Maillet, Jean DuPan, Jean Favre et Jean de Budé, «ce qui donna occasion de dire: Nous sommes à la St-Jehan, d'autant que le lieutenant s'appelloit Jehan Rilliet». Dès ce moment-là, on renonça à distinguer les quatre syndics «du haut» et quatre syndics «du bas» de la ville. Ami Pictet revint au syndicat en 1604, mais, par ce décalage, il se trouva collègue du vénérable Michel Roset, qui, plus âgé que lui, eut la première place.

En 1605, d'autre part, l'avocat chambérien Claude-Louis de Buttet fit paraître dans un pamphlet anonyme intitulé *Le cavalier de Savoie* un exposé détaillé des prétendus droits de la Maison de Savoie sur Genève. «Il fust mis en délibération au Conseil si on luy respondroit. Surquoy aucuns opinoyent qu'ouy et que, se taisant, on don-



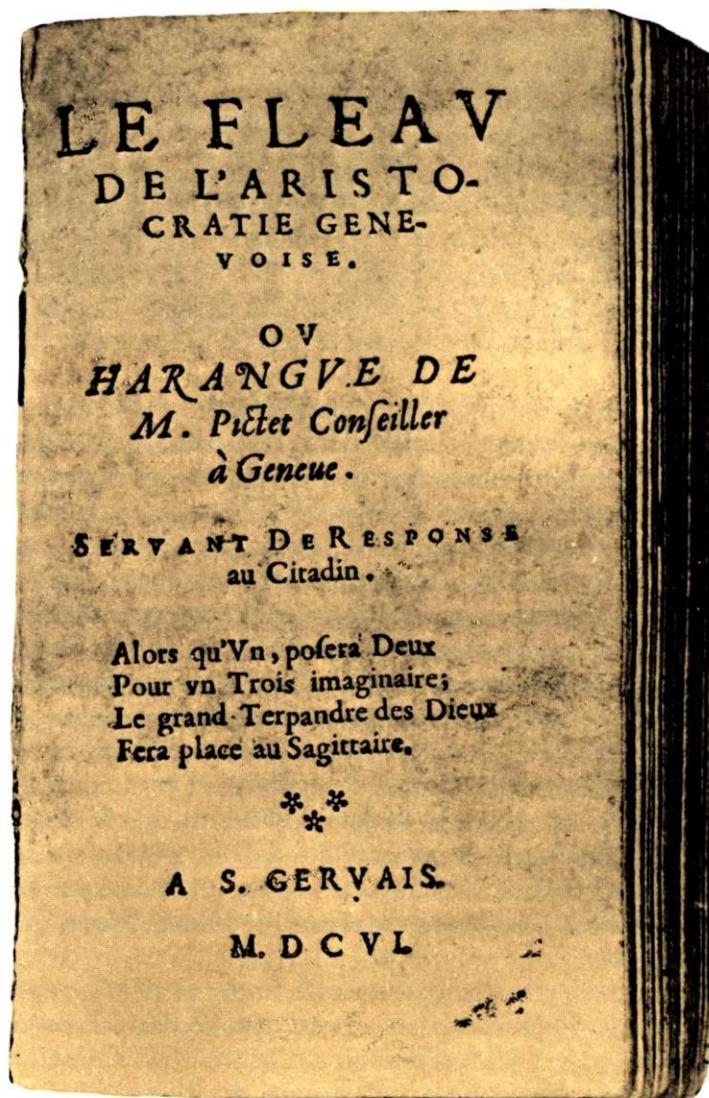
neroit tacitement à croire que le Duc seroit bien fondé. D'autres estoient de contre opinion, disans que c'estoit exposer son droict au jugement des passionés»²⁰. Le premier avis prévalut et pour réfuter *Le cavalier de Savoie*, Jean Sarasin, aidé de Jacques Lect, composa *Le citadin de Genève*, qui parut en janvier 1606. Mais l'historiographe savoyard ne se tint pas pour battu et riposta, la même année, par un nouveau pamphlet intitulé *Le Fléau de l'aristocratie genevoise*. L'œuvre était anonyme, mais avec une perfide ironie, Buttet la donnait pour un discours tenu au Grand Conseil de Genève par Ami Pictet. Pourquoi donc ce choix? Sans doute parce qu'Ami incarnait à ce moment le type du vieux magistrat genevois – et peut-être aussi parce qu'il avait été de ceux qui souhaitèrent qu'on ne répondît pas au *Cavalier de Savoie*. C'est donc par le biais d'une fiction littéraire due à l'un des plus rudes adversaires de Genève que le nom de Pictet parut pour la première fois sur le titre d'un ouvrage imprimé!

Chapitre 5

Le magistrat chevronné que l'historiographe savoyard mettait ainsi en scène avait eu une vie privée non moins remplie que sa vie publique. Faute de correspondances ou d'autres documents privés, c'est dans les registres de l'état-civil qu'il faut en suivre les étapes – mais sans oublier ceux du Consistoire qui dévoilent le seul désordre de jeunesse qu'Ami ait eu à se reprocher: la fréquentation d'une taverne²¹. Il était interdit aux Genevois, on l'a rappelé, de consommer dans les auberges de la ville, exclusivement destinées à la clientèle étrangère. Or, un jour de février 1558 Ami Pictet buvait

son verre en compagnie de Bertin Beney, dans une «hostellerie» du pont du Rhône, quand les auditeurs de la justice entrèrent. Sa fuite précipitée n'ayant pu dissimuler son identité, il fut convoqué au Consistoire. Il admit les faits et reconnut aussi qu'il courait des bruits sur son compte et sur celui de Françoise Dumur, la femme de l'aubergiste. Interrogée à son tour, Rolette, la servante, raconta que Pictet avait couché une fois à l'hôtellerie, parce qu'il avait trouvé chez lui la porte fermée! Le Consistoire, cependant, ne poussa pas l'affaire plus loin et, considérant que Pictet avait «confessé la vérité», se borna à l'admonester et à lui interdire la Cène.

Un mois plus tard, le 13 mars 1558, Ami Pictet convolait en justes noces avec Marthe (ou Martine) de Roches, fille de François de Roches, un huguenot originaire de Franche-Comté, reçu bourgeois de



¹⁶ E. William MONTER, *Studies in Genevan Government*, G. 1964, 127.

¹⁷ Eugène DEMOLE, *Histoire monétaire de Genève de 1535 à 1792*, G. 1887, 14, 37-38.

¹⁸ AEG, RC 88, 161; RC 92, 147v; RC 95, 185.

¹⁹ Paul-F. GEISENDORF, *Les annalistes genevois*, G. 1942, 583-584.

²⁰ *Ibid.*, 586-587.

²¹ AEG, Consistoire, R 13, 4; cf. PC, 1^e série, 706.



Ami Pictet

Ami Pictet (huile anonyme, 740|620 mm.; Reposoir).

Genève²² en 1555. L'une de ses sœurs, Claude (ou Claudine) était devenue, en 1557, la seconde épouse du conseiller et futur premier syndic Michel Roset. Une autre sœur avait épousé Pierre Chenalat, syndic en 1573, premier syndic en 1581. Une autre encore, Claude Gallatin, syndic lui aussi en 1595. Cette alliance faisait donc entrer Ami dans un milieu en pleine ascension sociale et où l'apport du Premier Refuge se mêlait au vieux fonds indigène.

Ami Pictet et sa femme eurent sept enfants en dix ans. Les trois aînés qui seuls survécurent se nommaient Daniel, Pierre et Judith.

Marthe Pictet fut emportée par l'épidémie de peste qui sévit à Genève en 1568-1569 et fit 1500 victimes dans une population qui ne comptait pas 13.000 habitants. Cette peste valut d'ailleurs à Ami Pictet une remontrance du Consistoire²³ «pour s'estre meslé avec les personnes non infectées dez qu'il [quoiqu' il] sceut le dangier advenu en sa maison en la personne de sa femme».

Comme son père, Ami Pictet se remaria. Il épousa en 1572 ou 1573 Jeanne Donzel, fille du syndic Jean Donzel, d'une famille de petite noblesse rurale, originaire aussi de la région de Viry, mais intégrée à la bourgeoisie de Genève en 1445 déjà²⁴.

Jeanne Donzel donna à son mari huit enfants, dont Jacques, par lequel la famille se perpétua; Samuel, qui semble avoir été de faible constitution²⁵; Isaac dont on reparlera; Jeanne (1584-1637), qui devint en 1605 la femme du conseiller et futur syndic Abraham Dansse; et Anne (1590-1617), qui, par son mariage avec Pierre Dupuis, entra dans une famille qui allait jouer un grand rôle dans le destin des Pictet.

²² GALIFFE, III, 181.

²³ AEG, Consistoire, R 26, 185v.

²⁴ *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, Neuchâtel, 1924, II, 697; GALIFFE, I, 332.

²⁵ Il céda à ses neveux sa part des biens paternels moyennant d'être entretenu par eux sa vie durant: AEG, Bernard Vautier not., IX, 207-208 (22 avril 1626). – Isaac Pictet, en 1805, affirme que Samuel était décédé à Vienne, «trésorier du Prince», au début de janvier 1651 («Notice historique», III, 13; «Arbre généalogique de la maison des nobles Pictet», 6). Mais dans son livre de famille, le pasteur Jérémie Pictet, son contemporain, le fait mourir en novembre 1641.

Chapitre 5

²⁶ AEG, Pierre Gautier not., VI, 91^v-97 (25 octobre 1629).

²⁷ AEG, Marin Gallatin not., I, 73^v.

²⁸ AEP, G 1.

²⁹ Cf. AEG, Louis Pyu not., II, 158; Jacques Moine not., II, 87.

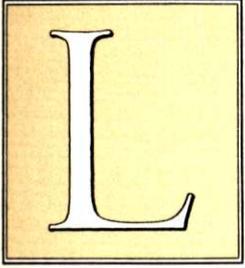
³⁰ APP.

Malgré les quinze enfants qu'il avait engendrés, Ami Pictet assumait²⁶ diverses tutelles, et notamment celle²⁷ des quatre enfants de sa sœur aînée, Jeanne, restée veuve de Pierre Galiffe en 1567.

Sans être riche, Ami devait avoir retiré de ses nombreuses charges (et notamment de la «curialerie» de Peney) d'intéressants revenus. On sait peu de chose sur la gestion de ses biens car les minutes de son notaire, Louis Blandin, ne se sont pas conservées. Un seul document²⁸, assez curieux d'ailleurs, montre comment Ami plaçait son argent: il s'agit d'un contrat signé au château de «Visency», soit Vesancy, au Pays de Gex, en date du 2 novembre 1574. Pour le prix de mille écus d'or au coin du Roi de France, d'un poids de 2 deniers 15 grains chacun, Ami acquit de Claude de Comba, curial de Divonne, et d'Anselma d'Arbigny, son épouse, «le dîme de Menthon», c'est-à-dire le droit de percevoir à son profit tous droits et redevances sur les fiefs de la seigneurie de Menthon situés «tant dans et rière les limites de la cité de Genève que aultres lieux circonvoysins». Le contrat était assorti d'une clause de rachat.

Absent du Petit Conseil dès le 16 septembre 1606, Ami Pictet fit, le 8 février 1607, un testament dont le texte ne s'est malheureusement pas retrouvé²⁹ et mourut peu après. L'inventaire après décès de ses biens, dressé le 24 février 1607³⁰, décèle une certaine aisance et recense notamment un copieux mobilier. Il existe au Reposoir un portrait qui passe pour être le sien, mais qui est d'une facture postérieure, fort médiocre d'ailleurs. D'une fraise éclatante de blancheur la tête d'Ami surgit, le front haut et dégarni, l'œil sombre, le nez fort, les oreilles grandes, les lèvres gourmandes prises entre une moustache en croissant de lune et une barbiche en pointe: figure qu'on dirait maladroitement tirée d'une toile de Velasquez.

Daniel Pictet (1559-1590)



Le fils aîné d'Ami Pictet fut une tête brûlée. Mais c'est aussi le seul membre de la famille qui soit mort pour la défense de son pays.

Baptisé par Théodore de Bèze le 21 décembre 1559, il était d'un tempérament violent. A 19 ans, une rixe le mit aux prises avec Etienne de Monthoux et les frères Bérod. Les jeunes gens jouèrent aux dés, burent le florin gagné, soupèrent de compagnie, puis «se battirent ensemble assavoir lesditz freres Berod et ledt. Demonthoux s'y tenoyt l'ung par les cheveux». Ces précisions, on le devine, proviennent des registres du Consistoire¹,

à qui l'affaire n'échappa point et qui fit aux coupables «bonnes remonstrances[...] avec deffense de la cene».

Quatre ans plus tard, Daniel Pictet comparait une nouvelle fois devant le vigilant tribunal et dans une circonstance infiniment plus triste. Voici le texte²:

Daniel Pictet a comparu en Consistoire appelé pour scavoier quel train il tient et l'occasion pourquoy il n'abite avecq son pere. A dict qu'il est hors de la maison de son pere pour les faultes par luy commises a l'endroit de son pere auquel en deux diverses foys il a prins de l'argent, et dont pour ce, il absentia la ville³. Enquis s'il n'a pas esté complice au larcin du bien d'aultruy, l'a confessé et qu'il s'est en cela oublyé, ayant estendu sa main sur choses qui ne luy appartenoent pas et qu'il n'y avoit point de droict. Enquis s'yl a demandé pardon à son pere, dict que non. Aussy s'il a parlé à des personnes pour interceder à rentrer en la bonne grace de son pere, a dict que ouy, et que des ministres de ceste eglise en ont tenu propos à son pere, mays que il n'a peu avoir grace en son endroit.

L'advis que pour telles faultes, on luy fera bonnes censures et advertissement sera donné à Messrs [c'est-à-dire au Petit Conseil] de ce faict aux fins que la justice soyt entretenue et Messrs facent leur debvoir à corriger les faultes. Despuis outre les bonnes censures à luy faictes, luy a esté deffendue la sainte cene avecq excommunication de la grace de Dieu jusques à ce qu'il gemisse et confesse sa faulte devant Dieu et son eglise.

La guerre allait fournir à ce mauvais fils l'occasion de se révéler bon patriote. Depuis que l'ambitieux Charles-Emmanuel avait succédé à son père, les menées savoyardes se multipliaient et Genève, sentant la crise imminente, se préparait à la guerre; c'est ainsi qu'à la date du mardi 11 juillet 1587, le registre du Conseil⁴ porte ceci: «Jean fils de Noble Pierre Chenalat, Daniel fils de Noble Amy Pictet, Jean fils de feu Noble Pierre Lullin, Noble Amy de la Corbiere. Ayant requis leur congé pour aller en guerre. A esté arresté qu'on le leur octroye.»

Les hostilités, déclenchées par Genève en avril 1589, se prolongèrent avec des fortunes diverses jusqu'en 1594. Dans cette longue guerre d'usure, les Genevois remportèrent de brillantes victoires (on n'a pas oublié le triomphal retour des «Vendanges de Bonne»). Mais ils essayèrent aussi de terribles défaites: en mai 1590, ils durent

Chapitre 6

¹ AEG, Consistoire, R 31, 253^v (6 novembre 1578).

² AEG, Consistoire, R 33, 70 (27 septembre 1582).

³ Daniel était allé demeurer quelque temps à Lyon: AEG, Consistoire, R 31, 449 (31 décembre 1579).

⁴ AEG, RC 82, 135^v.

Morion genevois, 1559 (175/305 mm.; MAH, Inv. 71d).



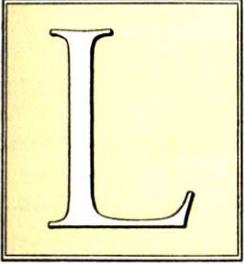


Alain DUFOUR,
La Guerre de 1589-1593,
 G. 1958, 176-178.
 6 III, 108.

abandonner le Fort de l'Ecluse aux troupes de Philippe II. Quelques semaines plus tard, ce fut le dramatique épisode du «combat de Châtellaine». A la tête de ses Espagnols, Antonio de Olivera s'était avancé à travers le Pays de Gex jusqu'à Thoiry. Le 7 juillet, il envoya 200 arquebusiers assaillir le hameau du Bouchet. L'alarme fut donnée en ville, les Genevois sortirent en nombre, chargèrent, s'avancèrent imprudemment. Quand Olivera les eut attirés assez loin sur le plateau de Châtellaine, il lâcha sur eux ses troupes de réserve, puis leur coupa la retraite avec sa cavalerie. Un terrible corps-à-corps au coutelas s'ensuivit. Il y eut plus d'une centaine de tués : parmi eux, Daniel Pictet. Son nom, à vrai dire, ne figure pas sur le registre des morts, très incomplet à cette date. Mais la fin tragique du fils aîné d'Ami Pictet est attestée par un autre document, irréfutable et émouvant : le matin même de ce 7 juillet, Daniel Pictet, «professeur en lettres», se trouvait «en la rue Neufve sus le fleuve du Rhosne» chez le notaire Pierre Aillod pour y «confesser» une dette en faveur d'Abraham Maillard, qui lui avait vendu diverses marchandises. Dans le minotaire d'Aillod⁶, l'acte n'est pas signé, et l'on trouve en marge cette note hâtivement griffonnée : «N'a point esté prononcé pour ce que l'allarme s'estant donnée apres disner, led. Pictet confessant y est accouru et y est mort aux Tattes de Chastellaine, et est à noter que led. Pictet avoyt différé de la faire prononcer jusques à son retour...»

Scène de la Guerre de 1589
 (gravure de Michel Benard, 1590 ;
 375/510 mm. ; BPU, Gf 1220
 Rés.).

Pierre Pictet-Piaget (1560-1614/7) et Isaac Pictet (1587-1624) joailliers



Le second et le dernier-né des fils d'Ami Pictet eurent une destinée curieuse.

Né neuf mois à peine après Daniel, baptisé le 12 septembre 1560, Pierre devint joaillier et alla de bonne heure s'établir à Vienne, en Autriche, où il s'associa¹ avec Hermann Remandt, par acte du 5 décembre 1599. Son affaire prospéra puisque, dix ans plus tard, le montant des avoirs dépassait 35.000 florins du Rhin.

Premier des Pictet à faire carrière et fortune à l'étranger, Pierre conserva longtemps une maison dans le quartier de Saint-Gervais. A l'âge de 46 ans, il revint épouser² une jeune fille de 22 ans, Jeanne Piaget (1584-1643) dont le père, Julien Piaget, était remarié avec une dame que ses prouesses, la nuit de l'Escalade, avaient rendue célèbre à Genève. La noce fut assez fastueuse: la mariée, en digne épouse d'un grand bijoutier, portait une ceinture de pierreries, une paire de bracelets en or, une chaîne «de pur or» et «en sa coiffure beaucoup d'autres excès». Tout cela étant contraire aux Ordonnances, le père et le mari se virent infliger une amende de 25 écus, à quoi le Consistoire³ ajouta pour les hommes de «bonnes et vives remontrances» et pour les femmes (car l'une des amies de noce portait aussi une chaîne d'or) «de vives censures à l'occasion des scandales par elles donnés à l'Eglise».

Après la mort de son père en 1607, ayant cédé⁴ tous ses droits successoraux à son demi-frère Jacques, pour la somme de 13.000 florins petit poids, Pierre Pictet retourna à Vienne. Il y renouvela en 1609 sa société avec Hermann Remandt⁵ et quand son demi-frère Isaac eut atteint sa majorité, il le fit venir auprès de lui et l'associa à son commerce⁶. Pierre Pictet mourut⁷ peu d'années après, sans laisser de descendance; sa veuve, de retour à Genève, s'y remaria.

Agé de 30 ans à peine, Isaac Pictet se trouva seul à Vienne. Le destin lui réservait une carrière fulgurante et catastrophique.

Successeur de son frère, doué lui-même d'un sens aigu des affaires, Isaac fit en quelques années une fortune qui lui permit de se lancer dans une politique de placements de haute volée. Les archives du Reposoir conservent encore plusieurs dizaines d'obligations qui furent contractées en sa faveur de 1615 à 1624, par des marchands juifs de Graz, par des nobles tchèques et par un certain Balthazar Zwirner qui, en quatre prêts successifs, reçut d'Isaac près de 18.000 thalers d'Empire. Dans la liste de ces débiteurs figure une collectivité qui les dépasse tous par l'importance des sommes empruntées, les Quatre Etats du Margraviat de Moravie, qui empruntèrent à Isaac Pictet d'un seul coup en 1619 la somme de 26.000 florins ou thalers de Moravie⁸.

L'écrasement des Tchèques soulevés contre l'Empereur, à la fameuse bataille de la Montagne-Blanche en 1620, n'empêcha pas Isaac Pictet de consentir aux Etats de Moravie, le 28 septembre 1623, un nouveau prêt de 9.000 thalers moraves.

Mais, déjà, la chance l'abandonnait. En juillet de cette même année 1623, compromis dans une obscure affaire de contrebande, il avait dû s'adresser à l'Empereur lui-même pour obtenir son élargissement, moyennant caution. Fin 1624, il mourait brusquement à l'âge de 37 ans dans des circonstances restées obscures.

Chapitre 7

¹ AEP, G 2.

² Passé le 23 novembre 1606 par Etienne Bon, le contrat de mariage devait se trouver aux AEG, dans les minutes de ce notaire (VI, 404), mais les f. 344-431 manquent.

³ AEG, Consistoire, R 35, 164^v, 166, 168.

⁴ AEG, Pierre Blondel not., VIII, 40^v-41^v (8 novembre 1607; acte passé «au bourg Saint Gervais, dans la maison dudit noble Pierre Pictet»).

⁵ APP (10 mars 1609).

⁶ APP (28 octobre 1613).

⁷ Il fit à sa mère Jeanne Pictet-Donzel un legs de 1000 florins d'Allemagne, que celle-ci mentionne dans son testament du 6 août 1618, mais qu'elle n'avait point encore touché à cette date: AEG, Jean Gage not., IV, 235.

⁸ APP (parchemin du 23 avril 1619, scellé de six sceaux, un septième s'étant détaché).



Vienne en Autriche (gravure extraite des «Civitates orbis terrarum» de Georg Braun et Franz Hogenberg, 1582, I, 41; 140/460 mm.).

Alors commença une fabuleuse chasse au trésor, qui devait se poursuivre pendant près de deux siècles et faire rêver six générations de Pictet.

Sitôt qu'il apprit le décès de son frère cadet, Jacques Pictet-Caille, qui était trésorier de la République cette année-là, se trouva un remplaçant et demanda congé⁹ à ses collègues du Petit Conseil. Malgré une absence de six mois il ne put rien obtenir, la succession se compliquant de deux procès, intentés l'un par François Stain, bourgeois de Vienne, l'autre par Corderius, de Nuremberg. Ne pouvant s'attarder davantage, Jacques Pictet appela à la rescousse son neveu Jacob Dansse (1599-1652) auquel il donna sa procuration¹⁰ avant de quitter Vienne, le 23 septembre 1624.

Jacob Dansse resta trois ans dans la capitale de l'Empire. A son retour, fin 1627, il présenta un «Memoire des despenses faictes à la poursuite des affaires de l'hoirie de feu le Sr Isaac Pictet à Vienne»¹¹, dont le total atteignait près de 4.000 livres. Il n'avait pas réussi cependant à récupérer grand'chose et les hoirs d'Isaac Pictet élurent un nouveau procureur en la personne du marchand André Caille, neveu par alliance de Jacques Pictet¹².

Dix ans plus tard¹³, un quatrième négociateur partit, auquel on remit toutes les obligations et cédules relevant de l'hoirie d'Isaac Pictet: il s'agissait de Jean Sarasin.

En 1658, cinquième mission¹⁴, confiée à Pierre de Revilliod, bourgeois de Genève et écuyer du prince de Liechtenstein. Cet intermédiaire, pourtant bien introduit, n'obtint rien de plus que les précédents.

Cependant, plus le temps passait, plus le montant théorique de la succession d'Isaac Pictet augmentait. En comptant les intérêts (composés) à 6%, on atteignait au 1^{er} juin 1670 le total vraiment impressionnant de 1.953.967 florins monnaie de Genève: c'est ce que calcula à cette date¹⁵ Isaac Pictet-Rocca, l'aîné des petits-neveux d'Isaac Pictet, qui tenta à son tour d'obtenir satisfaction.

Le fils d'Isaac Pictet-Rocca, François Pictet-Lullin, gentilhomme de la chambre de l'Electeur de Brandebourg, décida d'en finir et se transporta lui-même à Vienne en 1694, «muni des plus fortes recommandations»¹⁶. «Tout en convenant de la légitimité de la dette, on lui objecta un manque total de fonds dans les caisses de la Province de Moravie, qui rendait ce remboursement presque impossible: d'ailleurs l'emprunt ayant été fait par les Etats dans un moment de rébellion, la Cour ne se croyait pas tenue de l'acquitter.»

Le rêve de l'héritage viennois était-il désormais dissipé? Non pas: deux générations plus tard, les liasses de la succession d'Isaac furent communiquées à Pierre Pictet de Sergy, qui fit d'abord déchiffrer les parchemins moraves par un spécialiste de «la langue Esclavonne et Bohemienne», le résident de France à Genève Pierre-Michel Hennin¹⁷, puis remit le tout au baron de Chastel, capitaine d'artillerie au service de l'Empire, avec un mémoire explicatif¹⁸ daté du 26 décembre 1775. La tentative avorta une fois encore.

⁹ AEG, RC 123, 82 (9 avril 1624).

¹⁰ AEP, G 7.

¹¹ APP.

¹² AEG, Pierre Jovenon not., VI, 249-250 (6 juillet 1641).

¹³ APP.

¹⁴ AEG, Pierre Jovenon not., XVII, 96-97.

¹⁵ APP.

¹⁶ D'après la «Notice historique» d'Isaac Pictet, III, 12.

¹⁷ AEP, F 2 (certificat du 8 avril 1771).

¹⁸ APP.

¹⁹ «Notice historique», III, 7.

²⁰ AEG, Archives de familles, 1^{re} série, Pictet de Rochemont, vol. I.

Vingt ans après, les vieilles cédules d'Isaac Pictet le Viennois entrèrent au Reposoir. Dans ses loisirs forcés, le comte Isaac Pictet de Pregny les étudia attentivement et reprit les calculs là où les avait laissés Isaac Pictet-Rocca en 1670. Réduisant le taux d'intérêt à 4%, il calcula qu'au 1^{er} juin 1800 l'ensemble de la succession du premier Isaac représentait, en capital et intérêts composés, une créance de 12.114.237 florins de Genève! «Quelle belle ressource, écrivait-il¹⁹, pour établir une Bourse de famille, si on avait pû se faire payer!»

«Frappé de l'importance de cet objet», le comte Isaac crut qu'il était de son devoir de chef de famille de faire une ultime tentative à la cour impériale pour récupérer ce fabuleux pactole. De concert avec son cousin Charles Pictet-de Rochemont, il expédia en août 1807 un mémoire circonstancié²⁰ au docteur Jean De Carro, médecin genevois qui était alors en grande vogue à Vienne, et qui confia la négociation au prince de Salm. «Ecrivez à votre ami, déclara celui-ci au docteur De Carro, que moi fréquentant les assemblées des Etats de Moravie, y ayant mes amis, je puis le servir mieux que personne dans cette affaire. Je m'en charge entièrement...». Le prince de Salm parlait déjà de remboursement, mais il dut reconnaître ensuite qu'il était allé trop vite en besogne. «Après avoir tout farfouillé aux Etats, annonçait-il de Brünn le 1^{er} décembre 1809, j'ai trouvé que l'emprunt en question s'est fait par les seigneurs nommés dans l'obligation dans un moment de Révolution, où ces mêmes seigneurs commirent pour eux, en usurpant l'autorité des Etats, plusieurs actions et emprunts illégaux.» Pour comble de malheur, le prince découvrit qu'une notification des Etats de Moravie du 30 avril 1767 avait annulé toutes les obligations antérieures non renouvelées dans un délai de trois ans et six semaines.

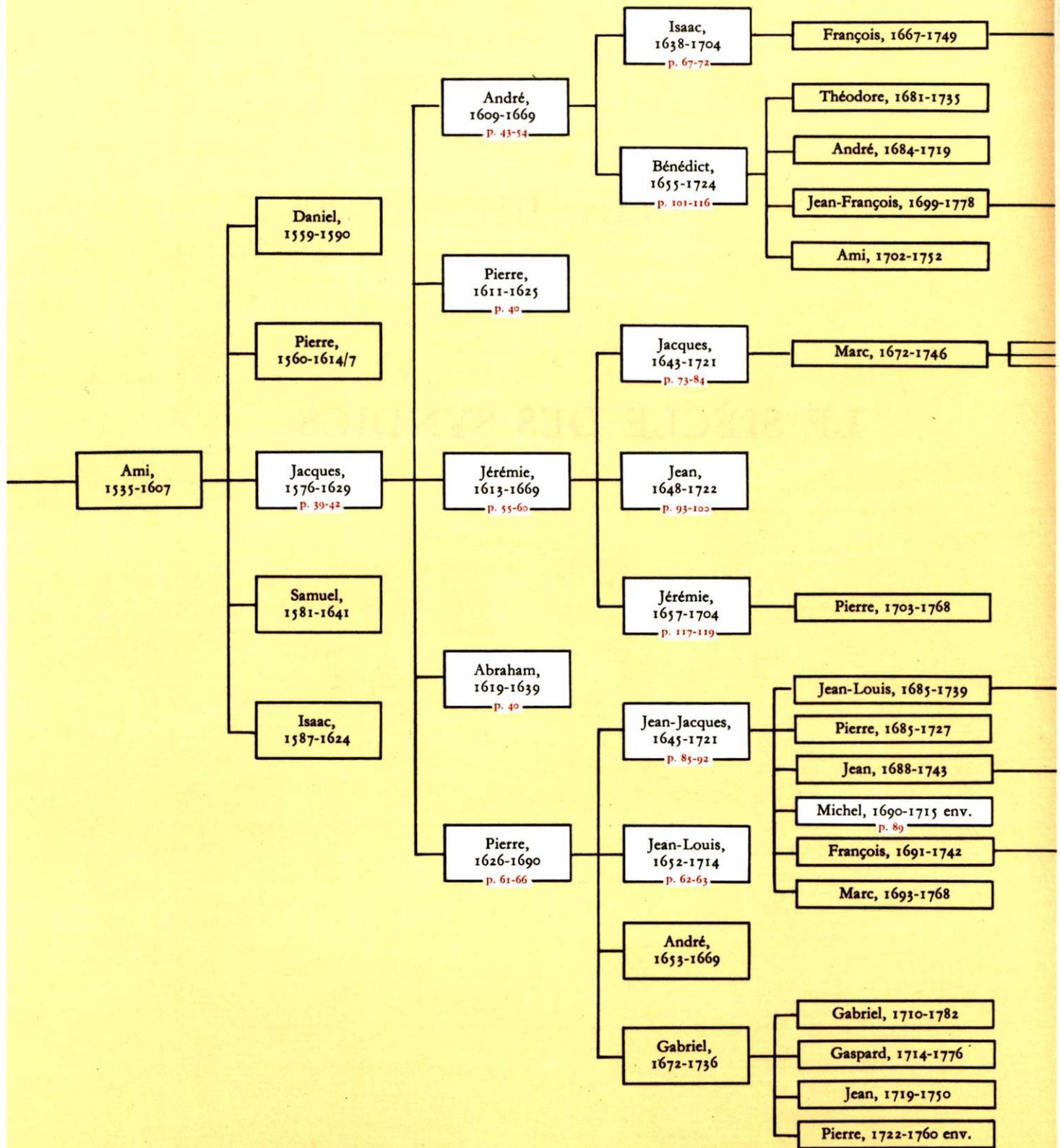
**Pierre Pictet
Isaac Pictet**

*Obligation des Quatre Etats
du Margraviat de Moravie en
faveur d'Isaac Pictet, 1619
(parchemin scellé, 315/630 mm.;
Reposoir).*



Livre III

LE SIÈCLE DES SYNDICS



Le siècle des syndics

Introduction

Pour l'Europe, le XVII^e siècle est une époque de stabilisation et de consolidation. Les grandes dynasties qui vont régner, pendant deux ou trois siècles, sur les principaux peuples du continent se constituent et s'affermissent. Si le régime féodal subsiste, les puissants seigneurs de jadis ne sont bientôt plus que des «frondeurs» en disgrâce ou des courtisans à l'attache. La montée des monarchies absolues culminera en la personne de Louis XIV, «Roi Soleil» dont la volonté d'hégémonie dominera la fin du siècle.

Il en va de la religion comme de la politique. Les diverses confessions issues des révolutions religieuses du siècle précédent s'établissent, se structurent, s'institutionnalisent. Face aux canons catholiques-romains le protestantisme dresse l'orthodoxie de ses docteurs: c'est l'ère des théologiens.

Mais dans ce siècle en apparence monolithique, quelques contrastes se dessinent. Entre le Sud et le Nord tout d'abord. Tandis que l'Italie et l'Espagne entrent dans une lente décadence qui va se poursuivre inexorablement jusqu'en plein XIX^e siècle, les Etats du Nord de l'Europe connaissent une prospérité grandissante. L'Angleterre ravit à l'Espagne la maîtrise des mers et se donne un système exemplaire de monarchie constitutionnelle. Pour les Pays-Bas, le XVII^e siècle est par excellence un «siècle d'or»: Amsterdam devient le plus grand port du monde, et Rembrandt le plus grand peintre. Quant à la Suède de Gustave-Adolphe, elle fait la loi au cœur de l'Allemagne et rêvera même de s'étendre de la Baltique à la Mer Noire.

L'évolution de la conjoncture économique dessine un second clivage qui oppose les deux moitiés du siècle. Jusque vers 1645-1650, l'Europe passe par une période de récession et de marasme que rendent plus meurtrière encore les crises de famine, les épidémies de peste et l'horrible Guerre de Trente Ans. Dans la seconde partie du siècle, un net redressement s'amorce, prémises d'une expansion économique sans précédent qui, à quelques courts fléchissements près, devait durer deux siècles et conduire l'Europe à la domination du monde.

Genève partage le sort commun des pays qui l'entourent. Elle aussi se fortifie et se consolide. Au lendemain de la grande épouvante de l'Escalade, et pour longtemps, les impératifs militaires commandent la politique des Conseils. Tandis que le bruit court périodiquement de nouveaux complots tramés à la cour de Savoie pour s'emparer de la place, les Genevois étendent et renforcent l'appareil de leurs fortifications. La construction des nouveaux bastions, dirigée par des ingénieurs réputés, sera subventionnée par les dons recueillis en Grande-Bretagne, aux Pays-Bas et dans l'Allemagne protestante, témoignage significatif des solidarités confessionnelles du temps. Pour garnir cette ceinture de murailles, Genève développe son artillerie et entraîne ses citoyens au combat: dans ce fortin d'où le calvinisme a banni tous les spectacles, les revues militaires et les concours de tir sont les seules réjouissances populaires.

Cet état de perpétuelle alerte et cette politique de résistance demandent des gouvernements forts. L'heure n'est pas à la contestation. C'est l'époque où se constitue dans la République une oligarchie, restreinte à un petit nombre de familles «syndicales» qui se maintiendront au gouvernement pendant près de deux siècles. Des dynasties s'instaurent, qui vont rendre les charges presque héréditaires. Les Pictet, grâce à Ami, sont entrés dans les sphères dirigeantes de la République à la veille de cette cristallisation: ils feront partie dès lors du patriciat régnant et le XVII^e siècle sera pour eux l'ère des syndics. Jamais comme alors, leur histoire ne se confondra pareillement avec celle de la République même. A la direction de la puissante Chambre des blés, qui assure le ravitaillement de la ville et la trésorerie de l'Etat, à la tête des ambassades

Introduction

qui vont demander aux cantons suisses leur secours et au roi de France sa bienveillante protection, on retrouve des Pictet tout au long du siècle : après André le Magnifique, voici Pierre Pictet-Calandrini, Isaac Pictet-Rocca, Jacques Pictet-DuPan, Jean-Jacques Pictet-Calandrini, François Pictet-Lullin.

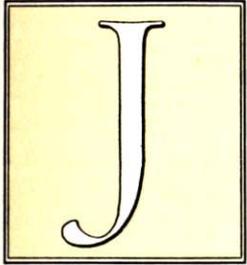
Les temps sont durs jusque vers 1650. Comme toute l'Europe, Genève connaît alors le marasme et la peste. Des épidémies, périodiquement, déciment la population : la dernière sévira de 1636 à 1640. Seule l'industrie de la soie, introduite par les réfugiés italiens, est encore florissante. Mais dès le milieu du siècle, les Genevois profiteront du redressement de la conjoncture. Certaines activités économiques prennent alors un essor considérable : telles la dorure puis l'horlogerie. Là aussi des dynasties apparaissent, qui vont se perpétuer jusqu'à la veille de la Révolution. Les Pictet, quant à eux, n'ont guère la vocation du commerce : l'activité de Pierre Pictet dans la manufacture des fils d'or, celle de Jean Pictet dans le domaine du livre, resteront sans lendemain.

Les nouvelles fortifications mises à part, Genève change peu : les rues y gardent leur tracé médiéval, mais les maisons commencent à monter en graine : enserrée de tous côtés par ses murailles, la ville qui compte maintenant 20.000 habitants ne peut grandir qu'en hauteur. Quelques hôtels particuliers se construisent, d'architecture sobre et sévère. A la campagne, c'est l'époque où se constituent, dans les « mandements » de la Seigneurie ou sur les terres limitrophes, les grands domaines ruraux du patriciat : les Micheli à Jussy, les Bonet à Troinex, les Perdriau à Landecy, les Turrettini dans les bois de Peney, les DelaRive à Genthod, les Pictet à Pregny, au Grand-Saconnex et à Vernier-Meyrin. Genève, aux jours de marché, prend l'aspect d'un gros bourg agricole. D'ailleurs, les citadins vivent encore au rythme de la campagne. On se lève avec le soleil et les seules « fêtes » sont celles des moissons et des vendanges. En novembre, le Conseil général des citoyens et bourgeois, réuni à Saint-Pierre, fixe le prix du vin.

Au total, Genève subsiste. République microscopique, elle maintient son indépendance malgré l'installation en 1684 et les ingérences comminatoires du Résident de France. Elle réussit surtout à préserver ce qui fait son originalité et sa réputation : l'héritage de la Réforme calviniste. Sorte d'éperon méridional de l'Europe protestante, Genève reste par son Eglise et son Académie l'un des principaux foyers de la théologie et de la pensée réformées. C'est à Genève que s'imprime alors la première traduction italienne de la Bible. C'est vers Genève que regardent les Eglises de France, prises dans le garrot de la Contre-Réforme. C'est à ses portes qu'afflueront de nouveau les Huguenots lorsque Louis XIV révoquera en 1685 l'Edit de Nantes qui leur assurait la liberté de culte. Et vers la fin du siècle, ce sera de Genève – et grâce à un Pictet – que partira le nouveau psautier huguenot qui, durant quatre ou cinq générations, alimentera la piété protestante de l'Europe francophone.

Jacques Pictet-Caille (1576-1629)

Chapitre 8



Jacques Pictet-Caille a moins de relief qu'Ami et sa carrière politique fut sans éclat. Après la brillante ascension de son père, il eut cependant le mérite de consolider l'établissement de sa famille et d'en augmenter les ressources. Il donna l'exemple d'un bon mariage et les terres que sa femme lui apporta, jointes à celles qu'il acquit lui-même, constituèrent l'embryon de tous les grands domaines que les Pictet possédèrent sous l'Ancien régime. Il fut enfin le seul des quinze enfants d'Ami à faire souche et ses trois fils André, Jérémie et Pierre allaient devenir

les auteurs des trois branches aînée, seconde et cadette de la famille. Jacques Pictet-Caille se trouve être ainsi le premier ancêtre commun non seulement de tous les Pictet actuellement en vie, mais aussi de tous ceux qui vécurent aux XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles.

Né en 1576, Jacques Pictet suivit le *cursus honorum* de la magistrature genevoise :

Date de l'élection	Fonction	Durée
1604, 13 janvier	Secrétaire du droit (et agrégé du même coup au Conseil des Deux-Cents)	Trois ans
1608, 6 novembre	Auditeur	Trois ans
1613, 8 janvier	Châtelain des terres du Chapitre	Trois ans
1616, 9 janvier	Membre du Petit Conseil	A vie
12 janvier	Commis (soit juge) aux premières appellations	Un an
1619, 8 janvier	Ancien du Consistoire (reconduit en 1620, 1621, 1622)	Un an
1620, 7 janvier	Commis juré	Un an
1621, 7 janvier	Syndic (quatrième nommé)	Un an
9 janvier	Juge aux premières appellations	Un an
1622, 11 mars	Capitaine de la Compagnie de Saint-Gervais	
3 novembre	Trésorier (quittance: 21 octobre 1626)	Trois ans
1625, 2 janvier	Syndic (second nommé)	Un an
4 janvier	Commis en la Chambre des comptes	Un an
1627, 20 mars	Ancien du Consistoire	Le reste de l'année
1629, 4 janvier	Syndic (second nommé)	Un an
6 janvier	Commis en la Chambre des comptes	Un an

¹ GALIFFE, I, 210; CHOISY, 303.

² Décharge et quittance du 25 août 1612, AEG, Louis Pyu not., IV, 129.

³ AEG, Louis Pyu not., IV, 131; V, 172v-174, 294-295.

Comparée à celles de son père et de son fils André, la carrière politique de Jacques Pictet paraît brève et terne. Jacques fut trois fois syndic, mais son nom n'est resté attaché à aucun projet, aucun événement important, et c'est par erreur que l'on a pré-tendu¹ qu'il avait été «envoyé à Louis XIII en 1629».

Lorsqu'Ami Pictet mourut, en 1607, Jacques, son septième fils et son dixième enfant, se trouvait être à Genève l'aîné de la famille. Daniel, le premier fils, avait été tué au combat de Châtelaine en 1590. Pierre, le second, s'était établi à Vienne. D'autres étaient morts en bas-âge. Assumant son rôle de chef de famille, Jacques servit de tuteur à son frère cadet Isaac², dota sa jeune sœur Anne, liquida les successions paternelle³ et maternelle et s'installa dans la maison de la rue du Temple.

En cette même année 1607, à l'âge de 30 ans, il épousa au temple de Saint-Gervais une jeune fille de 17 printemps, nommée Pernette Caille.

Chapitre 8

Les Caille étaient originaires de la région de Flumet, en Faucigny. Ils n'acquirent la bourgeoisie de Genève qu'en 1543. Le premier Caille genevois, Pierre I, qui était le grand-père de Pernette, entra au Conseil des Deux-Cents en 1568. Ses fils Benoît, Pierre II et André y siégèrent aussi tous les trois⁴. Habiles commerçants, ils durent amasser une assez belle fortune, car ils comptaient à la fin du siècle parmi les gros propriétaires fonciers de la région de Pregny-Saconnex. Mais les hommes mouraient jeunes dans cette famille: Pernette n'avait que trois ans lorsqu'elle perdit, en 1693, son père André Caille, et le seul frère qu'elle eût se suicida à l'âge de 30 ans. Quant à sa mère, Pauline Chenu, elle sortait d'une famille de Saint-Jeoire, bourgeoise de Genève dès 1523.

Pernette Caille apporta en dot⁵ à son mari, outre plusieurs bagues d'or et d'argent, une somme de 19.000 florins, ainsi que des terres situées à Pregny et lieux circonvoisins, estimées 6.000 florins. Au total donc, plus de 25.000 florins, qui faisaient de cette orpheline un assez beau parti.

En vingt ans de mariage, les Pictet-Caille eurent sept garçons et deux filles, qui furent tous baptisés au temple de Saint-Gervais et dont trois seulement parvinrent à l'âge adulte: André né en 1609, qui allait être l'auteur de la branche aînée de la famille, Jérémie, né en 1613, celui de la branche seconde, et Pierre, né en 1626, celui de la branche cadette. Un premier Pierre, né en 1611, était mort à «Mülhaupt en Saxe»⁶, âgé de 14 ans. Deux autres fils, Abraham et Ami, furent victimes des épidémies de peste.

Son mariage d'abord, sa politique d'acquisitions ensuite firent de Jacques Pictet-Caille le premier des grands propriétaires fonciers de la famille.

On conserve aux Archives d'Etat⁷ un minutieux «dénombrement des biens possédés par les citoyens et bourgeois de Genève au bailliage de Gex avant le 25 mai 1602», c'est-à-dire au moment du rattachement du Pays de Gex à la France: dans l'ordre d'importance, les Caille viennent en tête avec 91 poses, suivis de Jean Sarasin, l'ancêtre de tous les Sarasin du Grand-Saconnex, avec 76. Or Jacques Pictet réussit à se rendre maître de la majeure partie des propriétés Caille: sa femme Pernette, seule survivante de sa branche, lui en apporta une portion; il en racheta une autre à ses cousins, les hoirs de Benoît Caille, pour 5.000 florins⁸; quelques mois avant sa mort, il obtint encore une vaste parcelle, en paiement des dettes que sa belle-sœur, la veuve de Pierre Caille, avait à son égard⁹. Ces terres, situées au Grand-Saconnex, à Morillon et sur les hauts de Pregny ne doivent pas être confondues avec le Reposoir, qui n'entra dans la famille qu'à la génération suivante.

C'est à Jacques également que les Pictet doivent l'acquisition du magnifique domaine de Varembe, situé tout entier à l'intérieur de ce territoire des «Franchises» que la République de Genève s'était assuré lors de la conquête bernoise de 1536. Mis aux enchères publiques le 27 juillet 1616 à la requête d'un créancier et par arrêt du Conseil¹⁰, ce domaine fut adjugé à Jacques Pictet pour 8.621 florins. L'ancien propriétaire, Pierre Benoist, tenta vainement de s'opposer à la procédure¹¹, et en garda une telle rancune à l'acquéreur que, deux ans plus tard, il éclatait contre lui en menaces de mort, s'attirant une verte réprimande du Consistoire¹². Nonobstant cet incident, le domaine de «Vuarembé» était entré dans la famille Pictet et allait y rester un siècle et demi¹³.

Durant toute sa vie, d'ailleurs, Jacques Pictet ne cessa d'acheter des parcelles de prés, de vignes et de hutins dans la région de Morillon et de Saconnex¹⁴, à la limite des Franchises de Genève.

Ce fut lui aussi qui amorça la constitution d'un autre domaine familial, également compris dans les Franchises, en acquérant des vignes «hors la porte de Cornavin, au territoire appelé Saint-Jean» ou «Sur Saint-Jean»¹⁵, qui est aujourd'hui le quartier de la rue Voltaire et des Délices.

Les minutes des notaires genevois ont conservé de nombreux actes passés par Jacques Pictet-Caille: dans neuf cas sur dix il s'agit d'obligations contractées en sa faveur par des débiteurs auxquels il prêtait de l'argent. Ces opérations, de 1607 à 1629,

⁴ GALIFFE, III, 99-106; *Livre du Recteur*, II, 399-400.

⁵ Contrat du 13 août 1607: AEG, Louis Pyu not., II, 75-78.

⁶ Sans doute Mühlau, près de Leipzig. — Ce Pierre Pictet avait fait en 1623 un apprentissage à Genève chez un «manufacturier de laine et sargerie»: AEG, Joseph Blondel not., XI, 157-158.

⁷ AEG, PH 2290; publ. Eugène-Louis DUMONT, *Histoire du Grand-Saconnex*, G. 1967, 132-133.

⁸ AEG, Louis Pyu not., IV, 230-239 (7 avril 1622).

⁹ AEG, Pierre Gautier not., VI, 44v-50 (9 avril 1629).

¹⁰ AEG, Jur. civ. H 2a, VIII, 171.

¹¹ AEG, Consistoire, R 47, 90v (1 septembre 1618).

¹³ Cf. Paul-E. MARTIN, *Varembe*, G. 1949.



portent sur un montant total de quelque 65.000 florins. Mais pour cette époque, beaucoup de minutaires genevois manquent et il est probable que ce chiffre est fort au-dessous de la réalité. De tels emprunts devant notaire paraissent aujourd'hui insolites: mais il ne faut pas oublier que la Genève d'Ancien Régime n'a connu aucun établissement de crédit fonctionnant comme tel. Pour se procurer des liquidités, on devait donc recourir directement aux particuliers – ce qui donnait au marché de l'argent un caractère à la fois personnel et patriarcal. Le prêt direct aux particuliers était d'ailleurs moins chanceux qu'on ne pourrait le croire. Les lois de la République contenaient en effet plusieurs dispositions¹⁶ très favorables aux créanciers. Ainsi, l'emprisonnement pour dettes était expressément autorisé: pour des artisans travaillant de leurs mains, la peine était lourde et sa seule menace suffisait. En outre, le créancier non payé avait la possibilité de faire saisir et vendre aux enchères les biens immeubles de son débiteur, procédure qui n'eut rien d'exceptionnel dans la Genève d'Ancien régime.

S'il se trouvait des gens pour prêter, il s'en trouvait davantage encore pour emprunter, car en ces temps difficiles de dépression économique, le besoin de numéraire était général. Aussi le taux de l'intérêt, qui était de 10% au XVI^e siècle, se maintint-il à 8% jusqu'au milieu du XVII^e, malgré les arrêtés du Conseil qui le fixaient au «denier quinze» soit à 6 2/3%.

Jacques Pictet avançait¹⁷ fréquemment de petites sommes à des artisans. Des prêts plus importants furent consentis à des commerçants ou des chefs d'entreprise: 1.000

¹⁴ AEG, Minutes des not. Jean Gage, III, 621-622 (17 mai 1614); Louis Pyu, VI, 209-210 (22 janvier 1621), 323-324 (10 novembre 1622), 357v-359 (18 mars 1623); Joseph Blondel, XII, 124-126 (29 janvier 1624); Pierre Gautier, VI, 44v-50, 57-59 (9 et 25 avril 1629), etc.

¹⁵ AEG, Louis Pyu not., VI, 176-178 (10 juillet 1620).

¹⁶ *Edits* du 29 janvier 1568, titre X.

¹⁷ AEG, Minutes des not. Louis Pyu, I, V-VIII; Jean Gage, III-VIII; Joseph Blondel, IX-XIV; Philibert Blondel le cadet, I-IX, *passim*.

«*Chorographie ou description exacte des plus remarquables lieux, tant villes, bourgades que villages, ès environs de la cité de Genève*» (fragment agrandi de la gravure de Michel Benard, 1591; BPU, Gf 1220 Rés.).

Chapitre 8

florins à un marchand passementier, 1.100 à un maître-meunier, 1.400 à deux maîtres potiers d'étain, 2.000 aux tenanciers de la «Tour Perse» (les frères François et Thomas Lullin), 2.800 à un marchand orfèvre. Les plus grosses avances de Jacques Pictet ont été faites aux nouveaux maîtres de la Monnaie, Nicolas et Pierre Girard dits Guerra (5.000 florins en 1617) et au propriétaire de l'hôtellerie des «Balances» (6.000 florins en 1618).

Jacques Pictet mourut dans sa maison de la rue du Temple le 11 octobre 1629 et fut enseveli le lendemain au cimetière de Saint-Gervais. Depuis le début du mois, il n'assistait plus aux séances du Petit Conseil: «Pittet malade», dit laconiquement le registre; et, le 12 octobre, pour toute oraison funèbre: «Pittet mort».

Les funérailles d'un syndic en charge n'étaient point chose ordinaire. Celles de Jacques Pictet furent si courues que le Consistoire s'en émut¹⁸: «A esté fait rapport par M^r Pellissari qu'après l'enterrem^t de mons^r le sindicque Pictet une quantité de pauvres y afflua pour avoir l'aumosne, qu'il semble que c'est renouveler l'erreur des Papistes donnant aux pauvres afin de prier pour le trepassé. En sera donné advis aux occasions qui se presenteront.»

Jacques Pictet, qui vécut l'une des époques les plus difficiles de l'histoire de Genève, semble avoir été assez dur en affaires et fort soucieux d'accroître son bien. Aussi se fit-il des ennemis¹⁹. Mais il eut, plus que tout, le sens de la famille: «Je veulx et entends, déclare-t-il dans son testament²⁰, que celuy ou ceulx de mesdicts enfans qui voudront s'adonner aux bonnes lettres et s'y instruire, le feront aux frais et despenses du mas de mon hoirie, et aussi que celuy ou ceulx qui desirent apprendre des mestiers, prennent et levent sur le mas de madicte hoirie les sommes qu'il conviendra paier pour leur apprentissage.» Cet ultime conseil de Jacques Pictet est-il une revanche prise sur sa propre instruction, qui n'avait pas dépassé le niveau du Collège? Il témoigne en tout cas d'une grande lucidité, car dans la Genève du XVII^e siècle, les qualifications intellectuelles allaient devenir prépondérantes.

Pernette Caille survécut à son époux jusqu'en 1657. Veuve active et infatigable, elle poursuivit la politique de placements de Jacques Pictet et agrandit considérablement le domaine de Vernier-Meyrin²¹ que son beau-père Ami Pictet avait commencé de constituer. Elle fut ensevelie au cimetière de Saint-Gervais «au mesme endroit, écrit son fils André²², où mon feu très honoré père avait esté inhumé, qui est tout proche les fenestres du Temple à trois pas ou environ de la porte par laquelle on y entre sortant dudit cimetière».

¹⁸ AEG, Consistoire, R 53, 207 (15 octobre 1629).

¹⁹ AEG, Registre des Particuliers, XXVIII, 134^v (22 décembre 1610).

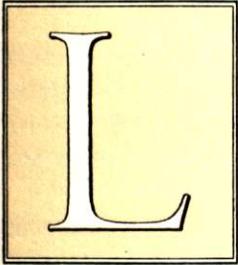
²⁰ AEG, Pierre Gautier not., V, 24-26 (24 juillet 1629).

²¹ AEG, Pierre Gautier not., IX, 17-23 (28 février 1636); XI, 22-26 (24 avril 1641).

²² Dans son livre de famille (APP).

André Pictet (1609-1669)

Chapitre 9



Le fils aîné de Jacques Pictet-Caille est l'un des grands magistrats que la famille ait donnés à la République. Quatre fois lieutenant, sept fois syndic, quinze fois chargé de missions diplomatiques à l'étranger, il compta parmi les *leaders* de la politique genevoise à l'époque où Mazarin dirigeait la France et Cromwell l'Angleterre.

Né en 1609, baptisé à Saint-Gervais du prénom de son oncle André Caille, il fut le premier Pictet à fréquenter l'Académie.

Il y entra¹ au printemps de 1625, sous le rectorat de Bénédict Turretini (dont la fille aînée allait devenir trente ans plus tard sa seconde épouse). L'année suivante, il se rendit à l'université de Strasbourg, récemment et brillamment réorganisée.

De retour à Genève, André Pictet soutint sa thèse de doctorat, sous la présidence du célèbre Jacques Godefroy, le 21 décembre 1627. Il avait 18 ans. L'ouvrage, conformément aux normes du temps, ne compte que 20 pages et fut imprimé à Genève par Jean de la Planche²: c'est la première œuvre qu'ait publiée un Pictet.

Les biographies familiales disent encore qu'André Pictet fut reçu «avocat au parlement de Paris». Nous n'avons pas pu vérifier l'exactitude de cette assertion.

André Pictet consacra l'essentiel de son temps et de ses forces au service de l'Etat soit dans ses fonctions à Genève même, soit dans ses députations à l'étranger.

CHARGES PUBLIQUES A GENÈVE

Date de l'élection	Fonction	Durée
1631, 5 janvier	Membre du Conseil des Deux-Cents	Illimitée
1633, 20 septembre	Enseigne en la compagnie du conseiller Jean DeNormandie	
3 novembre	Auditeur	Trois ans
1637, 3 janvier	Membre du Petit Conseil	A vie
	Commis en la Chambre des blés (mandat renouvelé sans interruption jusqu'en 1669)	Un an
1638, 9 janvier	Sergent major (reconduit en 1639)	Un an
1640, 7 janvier	Membre de la Chambre des appellations (reconduit en 1641, 1642, 1643)	Un an
	Ancien du Consistoire (reconduit en 1641)	Un an
1643, 3 janvier	Juge des appellations de Saint-Victor et Chapitre	Un an
1644, 7 janvier	Syndic (quatrième nommé)	Un an
9 janvier	Syndic de la garde et de l'Arche (comptes approuvés: 3 mars 1645)	Un an
1646, 6 janvier	Commis en la Chambre des comptes	Un an
	Commis sur la santé	Un an
1647, 5 janvier	Juge des appellations de Saint-Victor et Chapitre	Un an
1648, 2 janvier	Syndic (quatrième nommé)	Un an
4 janvier	Syndic de la garde et de l'Arche (comptes approuvés: 11 avril 1649)	Un an
1 février	Scholarque	
1649, 4 novembre	Lieutenant	Un an
1652, 4 janvier	Syndic (second nommé)	Un an
6 janvier	Commis en la Chambre des comptes (reconduit en 1653 et 1654)	Un an

¹ Livre du Recteur, n° 2645.

² BPU: Da 779/1/9.

25 juin	Commis sur la médecine, pharmacie et chirurgie	
1654, 3 janvier	Chef de l'un des quatre quartiers de la ville (reconduit sans interruption jusqu'en 1669)	Un an
1656, 6 janvier,	Syndic (second nommé)	Un an
9 janvier	Commis en la Chambre des comptes (reconduit en 1657)	Un an
1657, 1 novembre	Lieutenant	Un an
1660, 1 janvier	Syndic (second nommé)	Un an
4 janvier	Commis en la Chambre des comptes (reconduit en 1661)	Un an
6 janvier	Chef de la Commission pour les fortifications	
1661, 29 octobre	Lieutenant	Un an
1664, 3 janvier	Syndic (second nommé)	Un an
5 janvier	Commis en la Chambre des comptes (reconduit en 1665)	Un an
1665, 5 novembre	Lieutenant	Un an
1668, 5 janvier	Syndic (second nommé)	Un an
7 janvier	Commis en la Chambre des comptes	Un an

Chapitre 9

Cette carrière est remarquablement précoce: à 22 ans, André Pictet était membre du Deux-Cents, à 28 ans conseiller et à 35 ans syndic. Si le titre suprême de «premier syndic» ne lui échut jamais malgré ses sept syndicats, c'est pure affaire d'âge: André Pictet a fait partie d'un quadrige dont le doyen, Esaïe Chabrey, qui était de quinze ans son aîné, lui survécut deux ans.

Son plus long mandat mérite d'être souligné: de 1637 à sa mort, soit pendant plus de 31 ans, André Pictet fit partie de la Chambre des blés. Créée dix ans plus tôt pour assurer le ravitaillement de la population genevoise, cette institution allait devenir rapidement l'un des rouages importants de la République, en assurant à la trésorerie d'Etat les liquidités qui lui manquaient jusque-là. C'est précisément à l'époque où André Pictet fut élu l'un de ses directeurs que, de simple organe régulateur de l'approvisionnement qu'elle était à l'origine, la Chambre des blés se mua en une sorte de banque d'Etat. Les premiers registres des délibérations de la Chambre sont trop fragmentaires pour qu'on puisse y déceler les vrais promoteurs de cette évolution. Mais la durée même de son mandat montre qu'André Pictet y joua un rôle prépondérant et l'on sait qu'il fut appelé à gérer des capitaux considérables³. Plusieurs de ses proches parents, d'ailleurs, comptaient parmi les bailleurs de fonds de l'institution: sa propre épouse, Marie Sève, y avait engagé 30.650 florins en 1632; sa mère, Pernette Caille, 6.000 en 1637⁴.

³ Cf. AEG, Registre des Particuliers, XXXI/XXXII, 68-76.

⁴ Hermann BLANC, *La Chambre des blés de Genève*, G. 1939, 52, 57.

DÉPUTATIONS A L'ÉTRANGER

Date	Destination	Objet
1641, 7-23 août	Baden (Diète helvétique)	«Cantonement» de Genève
1647, 3-23 mars	Dijon	Compliment au prince de Condé, gouverneur de Bourgogne
13 mai-30 juin	Turin	Affaire de la girouette de Bossey
5-22 août	Berne et Zurich	Même objet
1650, 28 novembre-1 décembre	Thonon	Première affaire de Corsinge
1652, 7-11 octobre	Bourg-en-Bresse, puis Belley	Compliment au duc d'Epéron, gouverneur de Bourgogne
1653, 25 mars-8 avril	Berne	Contrôle du «secours» envoyé à LL. EE. de Berne
1655, 30 janvier	Coppet (en frégate)	Escorte de John Dury, envoyé de Cromwell
1656, 8-28 mars	Soleure	Renouvellement de l'alliance franco-suisse et confirmation des droits de Genève
1657, 8-27 juin	Soleure, Zurich et Berne	Même objet
1658, 29 octobre-6 décembre	Lyon	Compliment à Louis XIV roi de France, à l'occasion de sa visite à Lyon
1660, 11-24 avril	Dijon	Compliment au Grand Condé de retour au gouvernement de Bourgogne
30 juillet-29 septembre	Paris	Compliment à Louis XIV sur la paix des Pyrénées et sur son mariage avec Marie-Thérèse
1667, 17-27 août	Aarau (Diète évangélique)	Seconde affaire de Corsinge
23 septembre	Turin	Même objet
1668, 4 janvier	Turin	Même objet
21 avril-13 septembre	Turin	Même objet

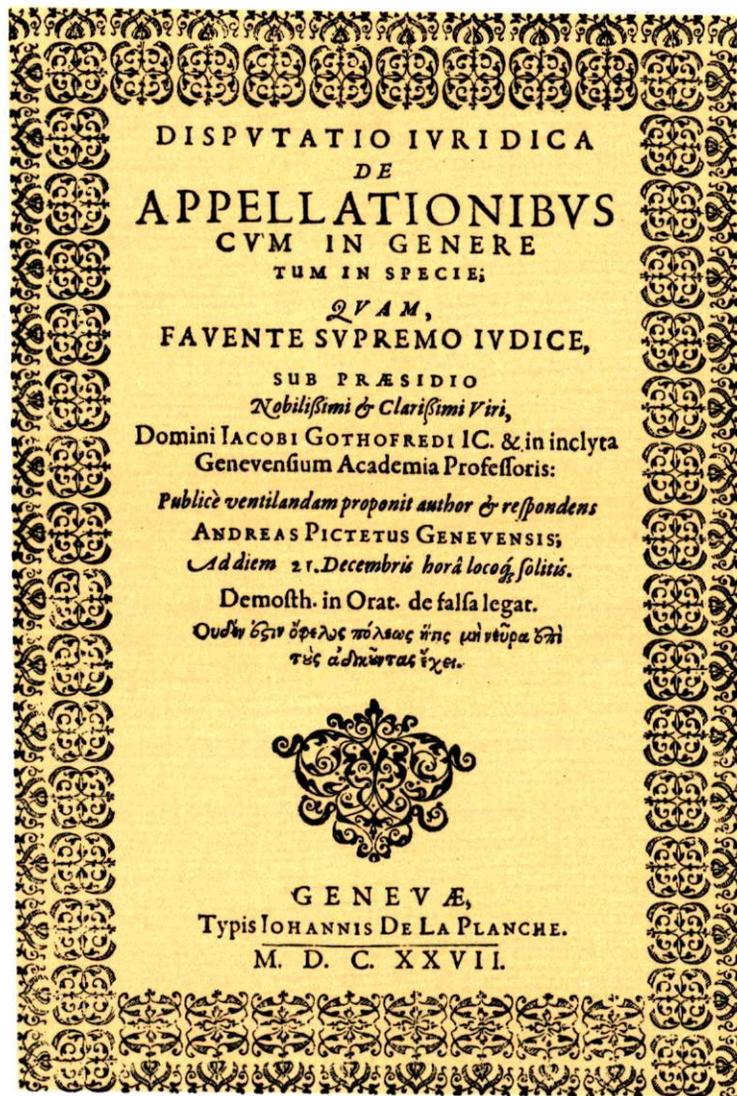
Ces missions reflètent la plupart des problèmes qui se posaient au Conseil de Genève en fait de politique extérieure. Les passer en revue, c'est donc évoquer les préoccupations et l'atmosphère même dans laquelle vivaient les magistrats genevois en un temps où l'affermissement des grandes monarchies absolues mettait en cause l'existence des petites Républiques.

Dans sa première députation, André Pictet, qui n'était encore que simple conseiller et n'avait pas 35 ans, fut le «second» de son maître de thèse, l'éminent juriste et magistrat Jacques Godefroy. La mission avait pour but de solliciter de la Diète helvétique réunie à Baden «l'adjonction de Genève au corps des XIII Cantons». Ce n'était ni la première ni la dernière des tentatives que firent les Genevois

pour être admis dans la Confédération: cette démarche de 1641 échoua devant l'opposition rageuse de l'ambassadeur de France Caumartin. Parmi les documents qui restent de cette mission, signalons une lettre de crédit illimitée⁶ sur Felix Orelli & Cie de Zurich, remise aux deux députés de Genève par le banquier Jean-Louis Calandrini, et un curieux journal de voyage⁷, commencé par Godefroy et poursuivi dès l'arrivée à Baden par André Pictet, qui modela d'abord son écriture sur celle de son chef, mais reprit bientôt la graphie si caractéristique de sa forte personnalité.

En 1647, André Pictet participa à trois délégations. Le 1^{er} mars, il fut désigné avec le syndic Esaïe Colladon pour aller à Dijon complimenter le prince de Condé⁸, qui venait de succéder à son défunt père dans le gouvernement de Bourgogne. Une pompeuse harangue, composée et débitée par Colladon, assura celui qu'on allait appeler bientôt «le Grand Condé» de la «constante et immuable dévotion» des Genevois et deux truites du Léman, présent traditionnel de la diplomatie genevoise, complétèrent l'hommage.

Moins de deux mois plus tard, Colladon et Pictet furent chargés d'une mission beaucoup moins agréable. Il s'agissait d'aller plaider à Turin la cause de la souveraineté genevoise dans la méchante affaire dite de la girouette de Bossey⁹. Le pasteur de ce village du pied du Salève, ayant réparé son temple, avait fait placer sur le clocher une girouette aux armes de Genève. Mal lui en prit: pendant un séjour qu'il faisait à Chambéry, il fut arrêté à l'improviste, incarcéré, traduit en justice, condamné à payer 300 livres d'amende et à rester en prison aussi longtemps que la girouette



André Pictet

⁵ GAUTIER, VII, 265-271.

⁶ AEP, F 3.

⁷ AEG, PH 3094.

⁸ GAUTIER, VII, 299;

cf. AEG, PH 3176.

⁹ GAUTIER, VII, 300-311.

Titre de la thèse d'André Pictet, 1627 (BPU, Da 779/1/9).

Chapitre 9

litigieuse n'aurait pas été remplacée par un simple «pommeau». Le cas était épineux, car Bossey faisait partie des terres de Saint-Victor et Chapitre où les juridictions genevoise et savoyarde se chevauchaient. Les députés de Genève à Turin eurent à faire à des commissaires rompus aux arguties de la procédure : on voulut bien accepter d'élargir le ministre de Bossey, le grâcier même de l'amende, mais à condition que la girouette armoriée soit abattue préalablement.

Quatre des cinq dépêches écrites de Turin par les députés genevois¹⁰ sont de la main d'André Pictet : datées de juin 1647, elles sont, sauf erreur, les plus anciennes lettres rédigées par un membre de la famille Pictet qui se soient conservées jusqu'à nous.

Voyant l'échec de ses députés, le Conseil de Genève décida, dès leur retour, de les envoyer à Berne et à Zurich solliciter l'appui des cantons. Colladon s'étant «excusé», Pictet partit seul pour cette troisième ambassade. La vérité oblige à dire que, malgré les marques d'amitié qu'on lui prodigua, André Pictet ne réussit pas à convaincre les Suisses du bon droit de la Seigneurie de Genève : la girouette de Bossey, finalement, fut ôtée.

Trois ans après, Colladon et Pictet furent de nouveau chargés d'aplanir un conflit de souveraineté entre la Savoie et Genève. Il s'agissait cette fois-ci du village de Corsinge, près Jussy, où les juridictions étaient tellement imbriquées qu'elles changeaient d'une maison à l'autre¹¹. Les deux magistrats se rendirent à Thonon, répondant à l'invitation de l'Intendant du Chablais, qui souhaitait rétablir au plus vite les relations de bon voisinage si nécessaires à l'économie régionale. A la suite de cette «conférence» de fin novembre 1650, l'Intendant réussit par ses interventions à faire enterrer l'affaire.

Après être allé, en octobre 1652, complimenter à Belley¹² le duc d'Épernon, nouveau gouverneur de Bourgogne, André Pictet fut chargé cinq mois plus tard d'une mission délicate entre toutes¹³. L'année 1653 vit se déchaîner en Suisse une révolte paysanne qui mit en péril les oligarchies urbaines. Les paysans bernois furent les premiers à prendre les armes ; s'étant donné un «roi» valeureux en la personne de Niklaus Leuenberger, ils soulevèrent les campagnes des cantons voisins et, au mois de mai, vinrent au nombre de 20.000 mettre le siège devant Berne. Leurs Excellences n'avaient pas attendu cette extrémité pour prendre des mesures : le 17 mars, des lettres étaient arrivées à Genève, demandant l'envoi immédiat d'un «secours» de 300 hommes. Le Conseil, assemblé dès cinq heures du matin, décida de faire partir trois compagnies le jour même. Un «commissaire ou contrerolleur pour ledit secours» fut aussitôt désigné en la personne d'André Pictet.

Ainsi que ses instructions¹⁴ le donnent clairement à entendre, il s'agissait, pour le commissaire genevois, de concilier deux impératifs qui, en temps de guerre, sont presque toujours incompatibles, à savoir l'économie et l'efficacité.

André Pictet demeura plus de trois semaines en route. A son retour, le 11 avril, il rédigea un rapport détaillé sur sa mission¹⁵ et put annoncer au Conseil¹⁶ que les comptes du «secours» avaient été entièrement soldés par la trésorerie bernoise.

Les négociations pour le renouvellement de l'alliance des Cantons suisses avec la France incitèrent le Petit Conseil de Genève¹⁷ à envoyer en 1656 et 1657 deux députations à Soleure, auprès de l'ambassadeur de France en Suisse. André Pictet fut chargé de les conduire l'une et l'autre. Il s'agissait de faire confirmer les droits et privilèges que la République s'était acquis par les précédents traités. La mission de 1657 fut décisive : André Pictet, auquel le Petit Conseil avait adjoint Jacob DuPan, eut de longs entretiens avec l'ambassadeur de La Barde. Il se rendit ensuite à Zurich et à Berne, où il plaida avec succès la cause de Genève : l'année suivante, lorsque l'alliance fut renouvelée, les droits de la République furent garantis dans un protocole annexe.

En 1658, Louis XIV vint, avec toute sa cour, passer quelques jours à Lyon. La République de Genève, qui avait tout intérêt à se concilier les bonnes grâces du jeune et puissant roi, lui députa le premier syndic Jean Voisine¹⁸, accompagné d'André Pictet. Grâce aux six lettres¹⁹ que Pictet adressa de Lyon aux Syndics et Conseil de

¹⁰ AEG, PH 3177.
¹¹ GAUTIER, VII, 326-328.
¹² AEG, PH 3246.
¹³ GAUTIER, VII, 335-336.
¹⁴ AEG, RC 152, 69-71 ;
PH 3256.
¹⁵ AEG, PH 3256.
¹⁶ AEG, RC 152, 97-102.
¹⁷ GAUTIER, VII, 361-370.
¹⁸ GAUTIER, VII, 372-374.
¹⁹ AEG, PH 3345.



André Pictet

André Pictet (huile anonyme, 810/640 mm.; Reposoir).

Genève, on connaît cette ambassade dans tous ses détails. Partis de Genève le 29 octobre, les députés arrivèrent à Lyon le 2 novembre. Sans s'arrêter à la dépense, le Petit Conseil avait décidé de les défrayer chacun «avec deux hommes à cheval» – ce qui faisait donc une cavalcade de six hommes. Le roi n'étant pas encore là, les Genevois allèrent d'abord «baizer très humblement les mains» du maréchal de Villeroy, gouverneur de Lyon, de son frère, l'archevêque de Lyon, et de «plusieurs seigneurs de la Religion». Louis XIV fit son entrée à Lyon le dimanche 14 novembre, accompagné de la Reine-Mère, des ducs d'Anjou et d'Orléans et de nombreux ducs, pairs et maréchaux de France. Convoqués le mardi 16, les députés de Genève arrivèrent «en Bellecour» dans trois carrosses et furent reçus par la Reine-Mère et par le duc d'Anjou. Le lendemain, le cardinal de Mazarin, premier ministre, leur donna audience: «il leva son chapeau et se baissa assez bas en nous saluant et demeura decouvert durant notre compliment», rapporte Voisine, qui ajoute ce piquant détail: «et voyant que la garde qui estoit à la porte de sa chambre, apres avoir laissé entrer cinq ou six de notre suite, n'en vouloit pas laisser entrer davantage, il luy cria tout haut: *Laissez entrer, laissez entrer ces MM. de Genève*, tous lesquels il regarda l'un apres l'autre, mais particulièrement M^r l'ancien syndic Pictet».

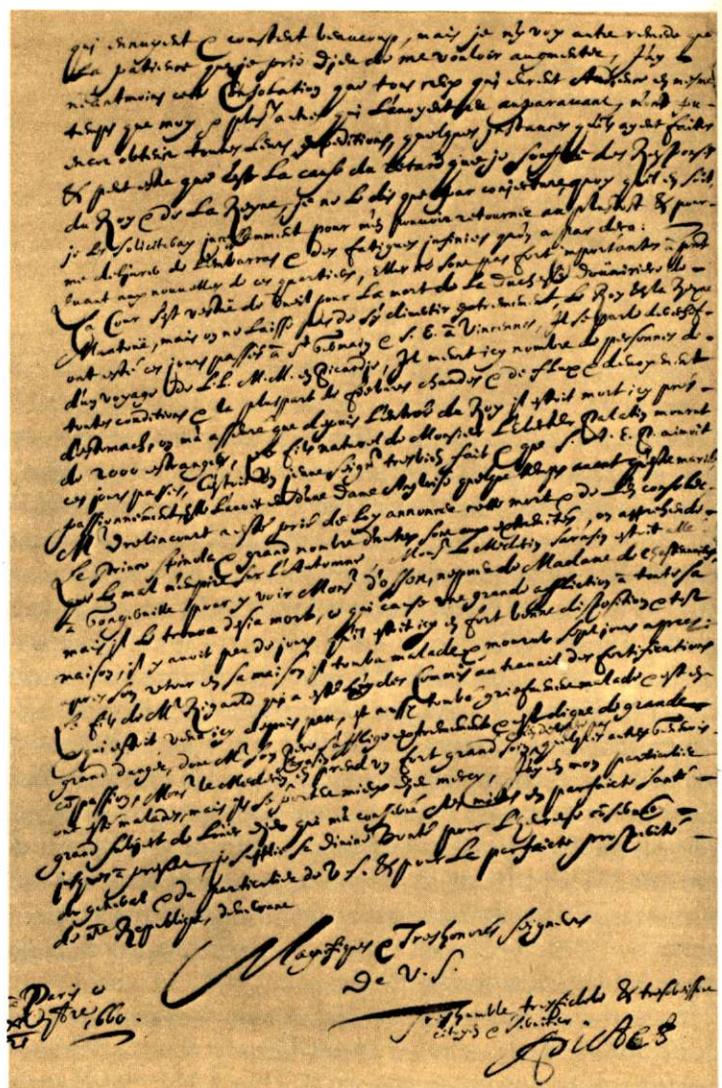
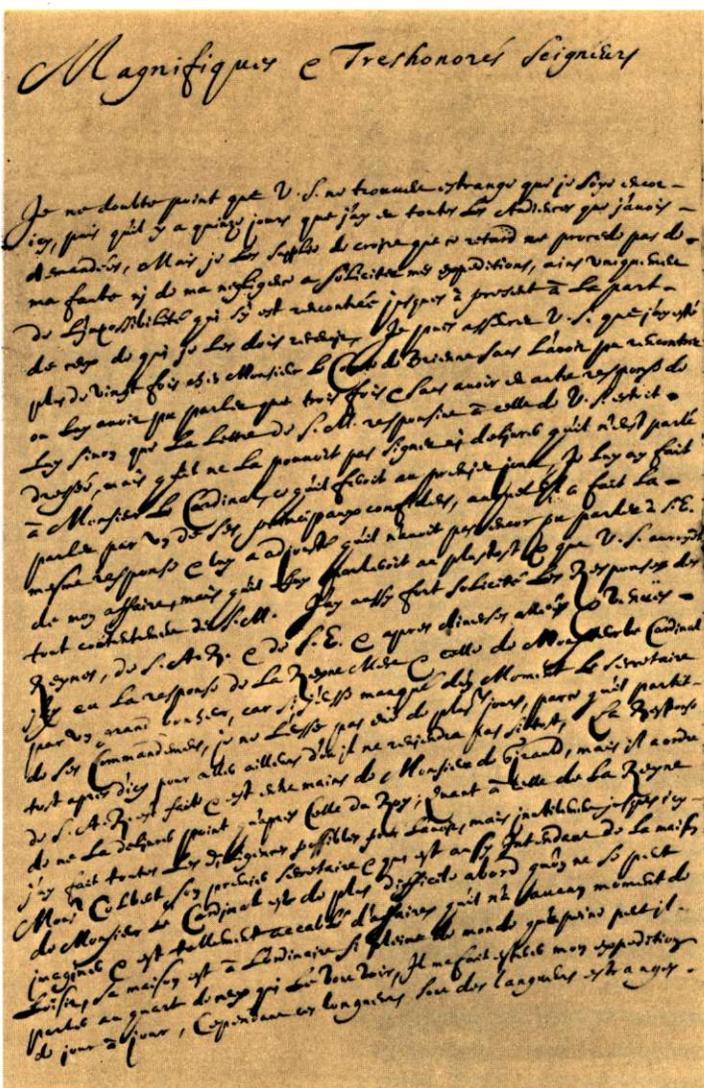
La semaine suivante, les députés de Genève remportèrent un succès de prestige, dont nous laissons André Pictet faire le récit: «Nous avons reçu ce matin, écrit-il le 24 novembre, les six truites qu'il a plu à Vos Seigneuries de nous envoyer [...]. Elles

se sont trouvées fort bien conditionnées et ont esté présentées à Sa Majesté par M. l'avocat Dupuis, qui s'acquitta fort bien de sa charge. Le roi les voulut voir dans son antichambre où elles furent estendues sur trois ais et furent considérées par S.M. et par les ducs de Vendosme, de Villeroy, de Mortemar et tres grand nombre d'autres seigneurs de condition, avec une singulière admiration[...]. Apres quoy elles furent portées à la cuisine de la bouche du Roy et en suite S.M. en envoya une à la Reyne, une autre à Madame Royale et en fist porter deux chez Mons^r le Cardinal [...]. Il nous a esté rapporté que les deux autres restantes furent mises en pasté et cet envoi de truites est tellement public dans Lyon qu'il s'en parle par toutes les places et a servy d'entretien à tous les courtisans tout le jour». Le spectaculaire présent de la République fut même honoré d'un bon mot: selon le rapport de Jean Voisine, le maréchal de Villeroy aurait dit à Louis XIV au moment où les truites arrivèrent: «Sire, il faut que Votre Majesté les voie, ce sont des monstres marins».

Chapitre 9

Les deux députés genevois eurent encore plusieurs entrevues, avec le Chancelier notamment, et ne rentrèrent à Genève qu'au début de décembre. Peu avant leur départ de Lyon, Louis XIV avait ordonné qu'on frappe pour eux deux médailles d'or à son effigie. Ces médailles, d'une valeur globale de 1.000 livres, parvinrent à Genève en mars 1659. Voisine et Pictet les présentèrent au Petit Conseil²⁰ et furent autorisés à les accepter «comme un memorial et temoignage particulier de la bienveillance de S.M. envers cette République et envers leurs personnes». La médaille d'André Pictet ne s'est malheureusement pas conservée dans la famille.

Lettre autographe d'André Pictet aux Syndics et Conseil de Genève durant son ambassade auprès de Louis XIV, 1660 (342|232 mm. AEG, PH 3882).



L'année 1660 marque le sommet de la carrière diplomatique d'André Pictet. Avec Marc Roset, Pictet fut désigné d'abord pour aller à Dijon féliciter le prince de Condé de son retour en France²¹. L'illustre frondeur, après avoir passé sept ans à combattre Louis XIV en qualité de généralissime des armées espagnoles, avait fini par faire sa soumission et par réintégrer son gouvernement de Bourgogne. En un temps où le bruit courait d'une conjuration franco-espagnole contre Genève²², il était de bonne politique de se concilier ce puissant voisin. A en croire le rapport²³ des députés genevois, l'objet de la mission fut pleinement atteint: ce ne furent de part et d'autre que compliments, protestations de bonne volonté et marques de «dévotion».

La même année, les deux mêmes magistrats furent chargés d'aller à Paris féliciter Louis XIV pour la conclusion du traité de paix des Pyrénées et pour son mariage avec Marie-Thérèse d'Autriche, fille de Philippe II d'Espagne. Cependant, quand le Conseil eut examiné le devis estimatif du voyage, il s'effraya et décida²⁴ de réduire la députation au seul André Pictet.

La mission n'était pas facile: l'envoyé de la République allait devoir manifester publiquement des sentiments de joie pour un événement qui non seulement n'avait causé aucune jubilation aux Genevois, mais avait même rempli leur gouvernement de la plus vive inquiétude. Le rapprochement des deux grandes puissances catholiques de l'Europe n'était pas fait pour apporter le réconfort à la petite citadelle calviniste où circulaient des nouvelles alarmantes²⁵: ne parlait-on pas d'un projet de coup de main fomenté entre les cours de Paris et de Madrid contre Genève? ne disait-on pas qu'avec l'aide de la Savoie, la France entendait rétablir l'évêque de Genève avec toutes ses prérogatives dans sa ville épiscopale? Mazarin, paraît-il, avait approuvé cette sombre machination en déclarant que, «le coup fait, on laisserait crier les Suisses». Ce fut donc au milieu d'une «grande alerte», qu'André Pictet se mit en route.

Parti le 30 juillet 1660, il arriva à Paris le 10 août, après une longue chevauchée à travers la Franche-Comté et la Champagne. Il trouva la capitale en liesse, toute à la joie de la paix conclue et s'appêtant à fêter magnifiquement le jeune couple royal, qui fit son entrée solennelle le 16 août. L'affluence y était incroyable: «Cette ville est tellement remplie de monde, écrivait le député de Genève²⁶, qu'on ne trouve plus à se loger: c'est par grand bonheur que j'ay trouvé les chambres où je suis et d'où, par la faveur de mes amis, on fist sortir ceux qui les occupoyent». Au milieu des festivités de la cour, André Pictet eut quelque peine à obtenir audience. Le dimanche 26 août, enfin, il fut averti de se rendre incontinent chez le cardinal Mazarin qui le reçut après le nonce et les ambassadeurs d'Espagne, de Savoie et de l'Electeur palatin, mais avant celui de la République de Gênes. Voici ce qu'il en dit lui-même²⁷: «Je me transportay donc à l'hostel dudt sr Cardinal où je demeuray presque tout le jour, à cause que l'Audience du nonce du Pape fust fort longue et celles des autres ne furent gueres moindres, d'autant qu'il s'agissoit de négociations importantes. Enfin je fus introduit en la chambre de Son Excellence que je trouvay dans le lict, où après l'avoir complimenté²⁸ de la part de Vos Seigneuries et rendu leurs lettres, il me dit qu'il remercioit V.S. de leurs civilités et des tesmoignages de leur bienveillance, et que si ses offices leur pouvoient estre utiles, il les contribueroit volontiers et en general parust d'une contenance fort gaye et en recevant les lettres de V.S. les baisa, de sorte que chacun des assistans jugea que je n'eusse osé souhaiter une Audience plus favorable».

Le lendemain, conjointement avec le nonce et les ambassadeurs espagnol, vénitien et palatin, André Pictet fut reçu en audience par le roi et l'après-midi par les deux reines successivement. Après avoir fait son compliment à la reine-mère, il alla chez Marie-Thérèse, où les introducteurs, raconte-t-il, «me prièrent instamment, comme ils avoyent fait tous les Ambassadeurs qui m'avoient précédé, que je luy disse que deux ou trois mots en latin, d'autant qu'elle n'entendoit pas le françois. Je fis ce qu'ils avoyent désiré. Cette reyne me receut d'un air fort doux et me dit quelques mots, mais d'un ton si bas que je n'y compris rien». Le mardi, Pictet eut encore audience de Monsieur frère du roi, et du Chancelier, qui qualifia la République de

André Pictet

²⁰ AEG, RC 158, 379.

²¹ AEG, RC 160, 510.

Ses instructions: PH 3375.

²² Edouard ROTT, *Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des Cantons suisses*, Berne, 1900-1935, VI, 640-642.

²³ AEG, RC 160, 67-68.

²⁴ AEG, RC 160, 91.

²⁵ ROTT, VI, 642.

²⁶ AEG, PH 3382: lettre du 14 août 1660.

²⁷ *Ibid.*: lettre du 28 août.

²⁸ Copie autographe de ce discours: BPU, Archives Tronchin 233, 190.

SONNET

**A TRES-PRVDENT
ET NOBLE SEIGNEVR. M. LE
CONSEILLER ANDRE PICTET.**

Sur son Entrée au Conseil, le 3. de Janvier 1637.

Celuy qui ton Ayeul par sa grace loüable,
Es hōneurs les plus grands a fagemēt conduit:
Et qui ton Pere aussi a puiffamment induit
D'ensuivre le chemin de sa vie equitable.

Cil, de qui la vertu s'est monstrée admirable,
Octroyant à ces deux de leur labeur le fruit:
Si que leur picté (par Conseils) a produit
Au peuple Genevois contentement notable.

Dieu, qui continuant en toi mesme faueur,
Te remplisse d'Esprit, de Vertu & d'Honneur,
En te donnant l'effect de ton pieux Estude,

De Sageffe & de Biens te comble heureusement
Si que de jours rempli par sus le Firmament
Tu jouïsses de Gloire & de Beatitude.

Vostre tres-affectionné &
tres-humble seruiteur.

JEAN DV PRÉ.

Genève de «sérénissime». Il lui fallut demeurer encore plus de quinze jours à Paris pour obtenir des réponses écrites aux messages qu'il avait apportés. Son insistance vint à bout des ministres les plus occupés et quand il rentra à Genève le 29 septembre, il avait en poche une demi-douzaine de lettres²⁹ (du roi, des reines, de Mazarin, du comte de Brienne), témoignages d'affection pour la République et d'estime pour celui qu'elle leur avait député. Cette ambassade valut³⁰ à André Pictet une chaîne d'or, cadeau royal qui ne s'est pas conservé non plus dans la famille.

Les trois dernières missions d'André Pictet se rapportent à une seule et même affaire³¹, qui répéta, en l'aggravant, celle de 1650. Le curé de Choulex ayant porté le viatique, en avril 1666, dans une maison du village de Corsinge, il s'ensuivit entre la Savoie et Genève un nouveau conflit de souveraineté, dont les développements prirent de telles proportions qu'on fut à la veille d'hostilités déclarées. Trois «diètes évangéliques» se réunirent successivement à Aarau pour examiner la situation. Une députation à Turin ayant paru «inévitabile», les cantons évangéliques convoquèrent, en août 1667, une quatrième diète pour débattre des précautions à prendre à cette occasion. André Pictet y participa et, sitôt ensuite, fut désigné pour accompagner le syndic Jean DuPan à Turin.

Partis de Genève le 22 septembre, les deux députés de la République passèrent plus de trois mois dans la capitale piémontaise, sans parvenir à aucun résultat. Les dix-huit longues lettres³² qu'André Pictet écrivit aux Syndics et Conseil de Genève pendant cette mission donnent un fidèle compte rendu des efforts déployés par les négociateurs genevois et de la résistance qu'on leur opposa. Cependant, l'ambassadeur de France à Turin ayant offert son arbitrage et suggéré un expédient pour

surmonter le différend, les consultations recommencèrent en 1668 entre cantons évangéliques. Malgré leur répugnance, les Genevois durent se résoudre à faire une seconde députation à Turin dont ils chargèrent les deux mêmes négociateurs, à cette différence près qu'André Pictet, étant syndic cette année-là, eut le pas sur son collègue, qui ne l'était plus. De cette seconde députation, plus encore que de la première, on peut dire qu'elle fut un piège où la République se laissa prendre: non seulement le duc n'avait aucune intention de céder quoi que ce fût dans l'affaire de Corsinge, mais il apparut bientôt qu'il se souciait peu de vivre en paix avec Genève. Pendant plus de quatre mois, les deux députés genevois se débattirent au milieu des chicanes et des mauvais procédés. Ce fut André Pictet qui, derechef, tint la plume et les vingt-deux dépêches de trois, cinq et même sept pages in-folio³³ qu'il adressa de mai à septembre aux Syndics et Conseil de la République témoignent, par la nervosité même de leur graphie, du pathétique de cet affrontement. La sentence arbitrale péniblement négociée par le truchement de l'Ambassadeur de France fut refusée au dernier moment par Charles-Emmanuel II qui, l'année suivante, jeta le masque et prétendit annuler unilatéralement le traité de Saint-Julien. Devant cette menace «de la dernière importance», le Conseil de Genève³⁴ décida de publier un manifeste dont la rédaction fut confiée encore à André Pictet. Ce fut là l'ultime service que ce grand magistrat rendit à la République, puisque la mort devait le frapper quatre mois plus tard.

²⁹ AEG, PH 3385-3389.

³⁰ AEG, RC 160, 136.

³¹ GAUTIER, VII, 441-514;
ROTT, VII, 142-150.

³² AEG, PH 3478.

³³ AEG, PH 3496.

³⁴ AEG, RC 169, 321-322
(16 août 1669).

L'historien Gregorio Leti, qui ne déborde pas d'indulgence pour les Genevois, écrivait³⁵ en 1685 qu'André Pictet était mort «avec le titre de Père de la Patrie, parce qu'en effet, il l'avait servie avec zèle et prudence. On ne saurait dire quels nobles talents lui manquaient, poursuit-il, et depuis longtemps on n'avait vu un magistrat aimé du commun peuple comme il le fut».

Syndic magnifique et diplomate chevronné, André Pictet fait aussi figure de magistrat lettré. Non pas qu'il ait laissé une œuvre littéraire comparable à celles d'un Michel Roset ou d'un Jacques Lect. Mais il avait la plume facile – ses dépêches le montrent – et composait même en vers, suivant les circonstances. Ainsi, à la mort du vénérable Simon Goulart, le pasteur-historien de Saint-Gervais (3 février 1628), il exhala ses regrets en un long poème latin³⁶, tout plein de réminiscences antiques :

*Hora venit tandem, venit haec lacrymabilis hora
Qua te, Goularti, tristia fata vocant ...*

Vingt ans plus tard, André Pictet composa, à la mémoire du professeur Frédéric Spanheim, des «lamentations» tant latines que françaises qui furent imprimées à Bâle, à la suite du panégyrique³⁷ que le pasteur Daniel Toussain avait prononcé devant l'Académie de cette ville. La publication tout entière fut d'ailleurs dédiée par Toussain à André Pictet lui-même. Empreints d'une réelle émotion et d'une piété profonde, ces vers témoignent de l'étroite amitié³⁸ qui liait les deux hommes :

Il faut que par mes cris je rompe le silence :
Car le mal qui me presse a trop de violence,
O mort, tu as l'esprit qui possédoit le mien !
Je veux, mon cher Spanheim, que d'une longue trace
Les ondes de mes pleurs coulent dessus ma face
Regrettant à jamais ton si doux entretien.

André Pictet avait gardé de sa formation universitaire le goût de ce qu'on appelait alors les «belles-lettres». Dans son *Historia genevrina*³⁹, Gregorio Leti le qualifie, non sans quelque pompe, de «sogetto veramente di grandissimi talenti e grande amatore di Letterati». Sous un ciel plus propice à l'émulation littéraire, André Pictet eût été sans doute un mécène entouré d'écrivains et de poètes. Dans l'austère Genève, il ne trouva que sermonneurs et rimailleurs pour le célébrer.

La mort de son père, en 1629, lui valut une *Consolation à Monsieur Pictet sur le décès de feu Monsieur son Père, Syndic & Conseiller de la République de Genève*⁴⁰, dont l'auteur, Jacob Laurent (1597-1665), devait se signaler, six ans plus tard, par une publication commémorant le premier centenaire de la Réformation genevoise : *Le Genevois jubilant*. Le texte même de cette *Consolation* – 28 pages de prose serrée et profondément édifiante – est suivi, selon l'usage du temps, de quelques pièces en vers émanant d'autres plumes. Huit ans plus tard, l'entrée d'André Pictet au Petit Conseil (3 janvier 1637) fut saluée par un sonnet⁴¹, d'une piètre versification d'ailleurs. Comme il était «scholarque» de l'Académie, deux étudiants en théologie (Hans Caspar Wyss en 1655 et Marc Micheli en 1663) lui dédièrent leur thèse, tandis que Gregorio Leti lui dédicait en

DISCORSO ACCADEMICO
DI
GIOVANNI GREGORIO LETI
ACCADEMICO FORASTIERO,
DISCORSO DECIMO.

DEDICATO
AL MOLTO ILLVSTRE SIGNORE PADRONE COL^{mo}

IL SIGNOR

ANDREA PICTET,
Configliero di Stato, e Luogotenente Generale
Della fedelissima Republica di GENEVA.



M. DC. LXII.

³⁵ *Il ceremoniale historico e politico*, V, 606-607.

³⁶ Publié dans : Théodore TRONCHIN, *Oratio funebris... Simonis Goulartii*, G. 1628, 29-31.

³⁷ *Panegyricus... Friderico Spanhemio dictus*, [Bâle, 1649], 28 fol. non num.

³⁸ Cf. aussi AEG, RC 148, 478-479 (22 septembre 1649); BPU: Bd 448 (6).

³⁹ Amsterdamo, 1686, IV, 628.

⁴⁰ BPU: Q 36 (12); British Museum: 11408.f.59 (26).

⁴¹ AEP, D 4/a.



⁴² GALIFFE, III, 445.
⁴³ [Henri JOUGLA DE MORENAS], *Grand Armorial de France*, Paris, 1949, VI, 216.

1662 le dixième de ses *Discorsi Accademici* et Théodore Jaquemot en 1663 sa traduction du *Christ mystique* de Joseph Hall. Enfin son second mariage fut également marqué par une publication en vers.

Comme son grand-père Ami et son aïeul Mermet, André Pictet se maria deux fois.

Le 5 février 1632, à l'âge de 22 ans, il avait épousé Marie Sève, jeune huguenote de 17 ans. La bénédiction fut donnée au temple de Saint-Pierre, qui était celui de la mariée: les Sève demeuraient rue du Soleil-Levant.

André Pictet faisait là une très belle alliance. S'il n'est pas démontré que les Sève proviennent «en droite et légitime ligne de l'illustre maison des marquis de Ceva»⁴², il est certain en revanche qu'au début du XVI^e siècle déjà, ils comptaient parmi les familles notables de la grande bourgeoisie commerçante de Lyon⁴³. On trouve un Sève échevin dès 1510.

La famille Sève, après avoir adhéré à la Réforme, fit retour à l'Eglise romaine dans le courant du XVII^e siècle. Quelques rameaux, cependant, restèrent protestants. L'un d'eux s'était fixé à Genève, où Pierre Sève-Camus, petit-fils de l'échevin de 1510, avait été reçu à l'habitation l'année même de la Saint-Barthélemy.

Marie Sève, quant à elle, était issue d'un autre rameau réformé, demeuré en France celui-là. Son grand-père Mathieu Sève avait été échevin de Lyon en 1567. Son père Jacques, qu'elle avait perdu tout enfant, était conseiller du roi au bailliage et siège présidial de Bourg-en-Bresse. Son oncle et tuteur, Mathieu Sève, sieur de Saint-André, était conseiller du roi et trésorier général de France en la généralité de Lyon.

L'ascendance maternelle de Marie Sève était tout aussi brillante. Son grand-père, Jean Durant, avait été trésorier des bâtiments du roi de France, son oncle Ezéchiel

Livre de famille d'André Pictet
 (285|180 mm.; Reposoir).

Durant, colonel d'un régiment au service de la Sérénissime République de Venise. Sa mère, Marie Durant, établie à Genève, possédait, à la rue du Soleil-Levant, une maison⁴⁴ dont elle avait fait rebâter la façade et «au bas de Chastelaine», un rural⁴⁵ d'où elle tirait son blé, son vin, ses fruits et ses légumes.

Malgré sa double ascendance française, Marie Sève était fort bien apparentée dans Genève: on trouvait parmi ses proches les premiers syndics Jacob Anjorant et Isaac Gallatin, les conseillers Jean DeNormandie, Jacques Godefroy et Timothée Perrot, sans oublier Frédéric Spanheim, professeur de théologie à l'Académie de Genève, puis à celle de Leyde.

De son mariage avec Marie Sève, André Pictet eut quatre filles (dont trois se marièrent respectivement avec un Rocca, un De Choudens, un Sarasin) et trois fils, dont deux moururent en bas-âge. Isaac survécut seul pour perpétuer la branche aînée.

Les dates de ces événements familiaux se trouvent rapportées non seulement dans les registres publics, mais encore dans un livre de famille⁴⁶, relié en plein parchemin, qu'André Pictet commença à la mort de son père en 1629, et que son fils Bénédicte et son petit-fils Jean-François continuèrent après lui.

Après avoir noté la naissance de ses sept enfants, André Pictet écrivit ceci: «Le jeudy 10 juin 1622, Dieu reprit à soy damoiselle Marie Seve, ma tres chere compagne, qui deceda sur les quatre heures du soir d'une façon la plus douce qu'on se puisse imaginer et sans avoir jetté sanglots aucuns comme font les mourants ordinairement». Marie Sève avait institué⁴⁷ pour héritier universel son fils Isaac. A son époux, elle laissait l'usufruit de sa maison de la rue du Soleil-Levant.

André Pictet se remaria après deux ans de veuvage. Le 14 septembre 1654, au temple du Petit-Saconnex, il épousait Barbe Turretini. Il avait alors 45 ans, la mariée 37.

Peu auparavant, le plus jeune frère d'André, Pierre Pictet, s'était allié à une Calandrini-Turretini. Quinze ans plus tard, Jean-Jacques, fils aîné de ce Pierre, épousait à son tour une Calandrini, tandis que l'unique rejeton de Barbe et d'André Pictet-Turretini s'unissait à une Burlamacchi-Burlamacchi.

Ces quatre alliances se succédant en l'espace d'une trentaine d'années, rapprochèrent les Pictet d'un milieu très différent du leur: celui du Refuge lucquois. Clan

André Pictet

LE CHANT
DES MVSES,
SVR LE MARIAGE
de
MONSIEVR
ANDRÉ PICTET
Conseiller d'Etat, & Ancien Syndic
de la Republique de GENEVE,
et de
MADEMOISELLE
BARBE TVRRETIN.



PAR IEAN DE TOVRNES,
Imprimeur ordinaire de la Republique & Academie.
M. DC. LIV.

EPITHALAMIUM
IN NVPTIAS
Nobilissimorum & Praestantissimorum Coniugum,
ANDRÆ PICTETI IC.
Inclytæ GENEVENSIVM Reipublicæ
Exconsulis & Senatoris,
Academiae Patroni,
ET
BARBARÆ TVRRETIN.



GENEVE,
Apud Ioannem de Tournes Reipub. & Acad. Typographum.
M. DC. LIV.

⁴⁴ AEG, Jur. civ. Cc 9, 1-4 (2 avril 1631); AEG, Pierre Gautier not., VI, 283-284 (21 janvier 1633).

⁴⁵ AEG, Th. Jaquemot not., I, 1 (9 mars 1626); Melchisédec Pinault not., XIV, 127-139 (14 janvier 1632).

⁴⁶ Conservé au Reposoir.

⁴⁷ AEG, Jur. civ. E 20, 1-5 (testament du 31 décembre 1650).

Chapitre 9

restreint d'ailleurs, et où l'on se mariait volontiers entre soi. Mais aussi colonie opulente, qui englobait les plus grosses fortunes commerciales de Genève – et groupe influent, dans l'Eglise et dans l'Académie surtout.

De ces familles venues de Lucques, celle de Turrettini⁴⁸ était la plus en vue. Elle devait son établissement et sa bourgeoisie genevoise (1627) à Francesco Turrettini-Burlamacchi (1547-1628), qui, par le commerce des soies, s'était fait, à partir de rien, une fortune de 250.000 écus et dont l'éclatante réussite se manifesta par la construction, à deux pas de l'Hôtel de Ville, d'un palais à la florentine, qui fut longtemps le plus somptueux édifice privé de Genève.

Francesco avait eu deux fils. L'aîné, Bénédicte, époux d'une Micheli-Perez, devint ministre du saint Evangile, professeur de théologie et recteur de l'Académie (au moment où André Pictet y commençait ses études). Barbe était sa fille aînée. Elle avait trois frères, dont l'un, François, pasteur, professeur et recteur lui aussi, allait être le vrai chef de l'Eglise de Genève pendant une trentaine d'années.

Cette alliance qui unissait à l'un des plus brillants syndics de la République l'aînée des demoiselles Turrettini fut saluée par des vers de circonstance. La mode italienne des publications de noce avait été introduite à Genève au début du XVII^e siècle, par les familles du Refuge lucquois précisément. Deux épithalames sortirent donc à cette occasion des presses de l'imprimeur Jean DeTournes: *Le Chant des Muses* d'abord⁴⁹ recueil anonyme de quatorze poèmes où l'auteur s'adresse à la jeune mariée en vers fort galants:

Nymphe, dont les appas ont pu si doucement
Engager dans tes liens un cœur tout invincible,
Ebranler de l'Etat un pilier inflexible
Et de son tendre amour en faire ton amant!

puis un *Epithalamium*⁵⁰ en vers latins, également anonyme, où s'entrecroisent Mars et Vénus, Cupidon et les Nymphes et que complète une épigramme sur le prénom de l'épouse, latinisé en *Barbara*:

Tandem barbariem relinquit omnem...

Huit mois et cinq jours après son mariage, le 19 mai 1655, Barbe Pictet-Turrettini mettait au monde un fils, qui fut baptisé Bénédicte et qui allait être, avant Marc-Auguste Pictet et Charles Pictet-de Rochemont, la principale illustration de la famille.

André Pictet mourut le 3 décembre 1669, à l'âge de 60 ans, dans sa maison de la rue du Soleil-Levant. Quinze jours avant son décès, il siégeait encore au Conseil⁵¹. Barbe, qui avait attendu d'avoir 37 ans pour se marier, resta veuve pendant 42 ans, et mourut «par défaut de nature» à l'âge de 93 ans.

Avec André, la famille Pictet avait connu une première époque de splendeur. Elle comptait désormais au nombre des grandes familles gouvernementales de la République. Il est significatif d'ailleurs qu'André Pictet, au milieu de sa carrière, ait préféré à la vieille demeure familiale de Saint-Gervais la résidence que son premier mariage lui avait procurée aux abords immédiats de l'Hôtel de Ville. Noble syndic et magnifique seigneur, le seul portrait⁵² qui reste de lui le montre drapé de velours rouge, l'habit largement ouvert sur un fin jabot de dentelle, la tête coiffée d'une monumentale perruque dont les boucles abondantes retombent jusque sur les épaules, tout aurolé en somme de l'éclat du Grand Siècle.

⁴⁸ GALIFFE, II, 454-479.

⁴⁹ Lausanne, Bibliothèque des Pasteurs: LL 4025.

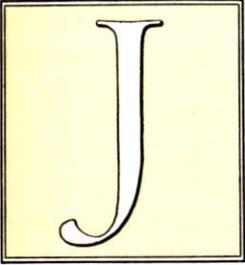
⁵⁰ BPU: Q 36 (10).

⁵¹ AEG, RC 169, 413.

– Son testament: AEG, Registre des Particuliers, XXXIII, 26-28 (13 juillet 1669).

⁵² Reposoir, couloir du rez-de-chaussée.

Jérémie Pictet-Dupuis (1613-1669)



Jérémie Pictet, le premier des quatre ministres que la famille donna à l'Eglise de Genève, naquit en 1613 et reçut le prénom de son oncle et parrain Jérémie Heurtebinet-Caille.

Fidèle aux dernières volontés de son père, il entra lui aussi à l'Académie¹ et suivit l'auditoire de théologie dès 1630. Trois maîtres remarquables y enseignaient: Jean Diodati, qui publia la première Bible en italien; Théodore Tronchin, filleul de Théodore de Bèze et champion de l'orthodoxie calviniste; Frédéric Spanheim enfin, philologue éminent et qui était pour les Pictet une relation familière. Jérémie alla compléter ses études de théologie à Leyde. Le 4 juillet 1634, il s'immatricula² dans la célèbre université hollandaise qu'avaient illustrée naguère Scaliger et Casaubon.

De retour à Genève, il subit avec succès l'examen qui devait lui permettre d'être consacré au saint ministère. Voici ce qu'en dit le registre de la Vénérable Compagnie des pasteurs, à la date du vendredi 26 août 1636:

La Comp. ayant advisé d'ouïr le Sieur Pictet, texte lui a esté baillé pour la proposition françoise, en laquelle il a donné preuve de solide érudition et de dextérité et gravité à traicter l'Ecriture Ste, de quoi tesmoignage lui sera rendu pour l'accourager de plus en plus au Seigneur et soustenir l'esperance que la Comp. a conceu de ses estudes.

Jérémie «s'accouragea» si bien que, trois ans plus tard, candidat au poste du Petit-Sacconnex, il fut trouvé d'un mérite égal à celui de deux concurrents plus âgés que lui. «Neantmoins, ajoute le registre 3, la Comp. ayant pesé toutes choses bien meurement et reconnu les grands dons, la singuliere erudition et piété en mons^r Pictet, s'est arresté à lui.» Du même coup, il entra dans la Vénérable Compagnie, où les pasteurs de Chêne et de Sacconnex siégeaient, avec ceux de la ville, depuis 1634. Il avait 26 ans.

Jérémie Pictet se maria six mois après son élection avec une Genevoise de 24 ans: Judith Dupuis. Ce n'était pas la première fois que les deux familles s'alliaient: en 1609, on s'en souvient, Anne Pictet, la sœur cadette de Jacques Pictet-Caille, avait épousé le futur syndic Pierre Dupuis. Judith était la fille d'un autre Pierre Dupuis, cousin germain du premier, et qui était marchand. Leur commun aïeul Guillaume Dupuis avait acquis la bourgeoisie de Genève en 1531.

La famille Dupuis, n'en déplaise aux anciens généalogistes 4, n'était nullement issue de l'«illustre maison dal Pozzo, princes de la Cisterne». Originnaire de la région de Douvaine-Hermance, elle parvint par le commerce à une certaine aisance tout comme la famille Caille, se distingua dans la magistrature, mais cessa d'être représentée à Genève vers la fin du XVII^e siècle.

La mère de la mariée, Judith de la Palle (1587-1664), appartenait à une famille de Nuremberg, appelée originellement Schüffelín et reçue à la bourgeoisie de Genève en 1519.

Chapitre 10

¹ *Livre du Recteur*, n° 2840.

² *Album studiosorum Academiae lugduno-batavae*, Hagæ, 1875, 264.

³ AEG, Compagnie des Pasteurs, R 8, 389 (1 novembre 1639).

⁴ GALIFFE, I, 413.

Chapitre 10

De son père, mort en 1618, Judith Dupuis avait hérité divers fonds situés au territoire de Pregny, une maison sise place de Saint-Gervais et 2.000 florins.

Le domaine de Pregny, que l'arrière-grand-père de Judith, Guillaume Dupuis, avait acquis en 1534 de Madeleine Pucetti⁶, demeura indivis entre Judith et sa sœur Eve, épouse du syndic Jean Voisine, jusqu'au 28 février 1648: il fut alors⁷ réparti en deux lots dont le sort décida l'attribution. La première part, qui incluait l'ancienne ferme, échut à Judith. Les Pictet-Dupuis reprirent alors en main l'exploitation de cette partie du domaine et, le 22 novembre de cette même année 1648, ils signaient un premier contrat de «bail en grangeage et vignolage à moitié fruits»⁸ avec le laboureur David Paquet, dit Machefert.

Une dizaine d'années plus tard, Judith de la Palle décida de procéder à l'attribution d'un important domaine qu'elle possédait à Lancy et un second tirage au sort eut lieu entre ses deux filles⁹. Le rural, apparemment indivisible, formait l'un des lots, tandis que l'autre consistait en une créance de 40.000 florins à prélever, après sa mort, sur «des plus clairs effets» de sa succession. Ce second lot échut à Judith Pictet et les liquidités qu'elle en tira permirent à ses enfants de racheter aux Dupuis l'autre moitié du domaine de Pregny. On peut présumer que si Judith Pictet, en 1657, avait tiré le rural de Lancy, elle l'aurait conservé et que les Voisine, au contraire, auraient racheté tout le domaine de Pregny: c'est donc au hasard du sort, en dernière analyse, que les Pictet doivent le Reposoir.

Jérémie ne prêcha pas longtemps au Petit-Saconnex. En octobre 1642, son nom fut prononcé¹⁰, parmi d'autres, pour la succession de Frédéric Spanheim, qui venait d'être appelé à Leyde et laissait une chaire de théologie vacante. Cependant, le jeune et brillant Alexandre Morus, qui enseignait déjà le grec aux étudiants de l'Académie, se mit sur les rangs et remporta le concours. Le 16 février 1644, Jérémie fut élu pasteur en ville.

L'année précédente, après avoir racheté¹¹ au menuisier Abraham Durant quelques étages imbriqués dans les leurs, son frère Pierre et lui s'étaient partagé¹² les immeubles familiaux du bas de la rue du Temple, qu'ils avaient hérités conjointement de leur père. Jérémie avait reçu le «nouveau corps de logis», tandis que Pierre conservait l'ancien. La «maison neuve» sur le Rhône, la grande allée, le grand escalier, la basse-cour, le pressoir et la chambre à lessive étaient demeurés dans l'indivision. Presque au même moment, Jérémie Pictet avait acquis¹³ de Jeanne Maucombe, veuve de Pierre

⁵ Cf. AEG, P. Gautier not., X, 250-252.

⁶ Cf. Guillaume FATIO, *Pregny*, 1947, 317 et suiv.

⁷ AEG, J. Vignier not., XVI, 50-58.

⁸ AEG, J. Comparet not., XII, 278v-281;

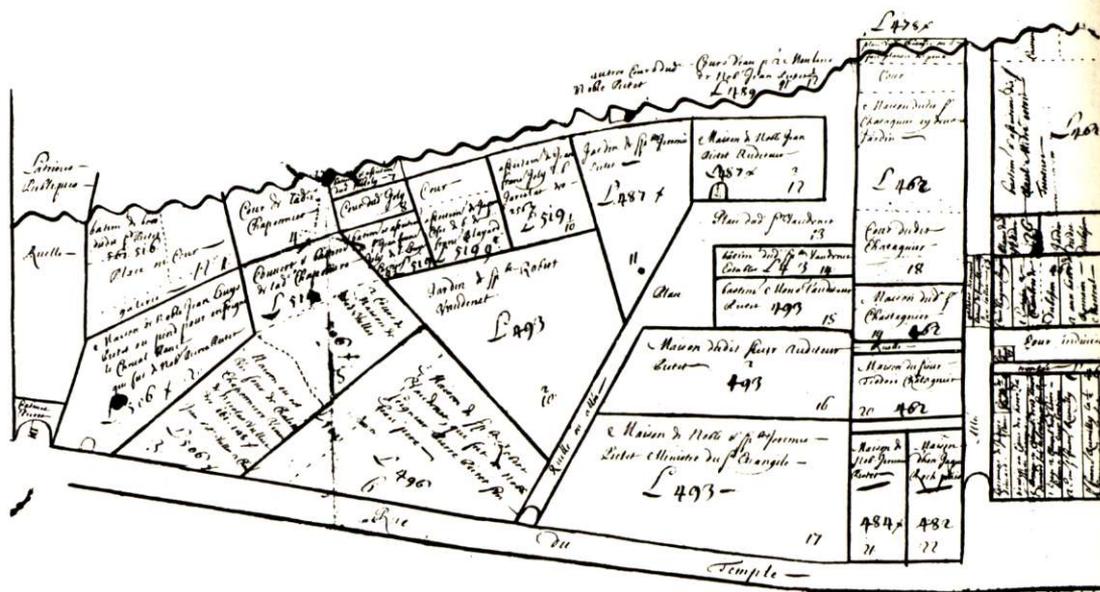
bail reconduit pour 4 ans le 11 février 1653;

même not., XVII, 31-33.

⁹ Acte sous seing privé, 17 décembre 1657; ratifié après la mort de Judith de la Palle, 2 août 1665; AEG, Gab. Grosjean not., XXI, 529-541.

¹⁰ Cf. AEG, Compagnie des Pasteurs, R 8, 449 (7 octobre 1642).

Le quartier du Sujet vers 1690 (fragment réduit d'un plan cadastral anonyme; AEG, Cadastre A 1, Saint-Gervais, pl. 8).





Jérémie Pictet-Dupuis

Jérémie Pictet (huile anonyme, 800/635 mm.; Reposoir).

Barbot, tailleur de limes, une autre maison de la rue du Temple. Il possédait encore, «en la Grand Isle» un petit immeuble qui abritait une tannerie ¹⁴.

Installé à Saint-Gervais, Jérémie Pictet devint tout naturellement le pasteur du quartier. C'est là qu'il se trouvait encore, ministre fidèle, lorsque la mort le prit vingt-cinq ans plus tard. Il n'aurait tenu qu'à lui, cependant, d'insérer un intermède dans cette carrière uniforme. En mai 1654, l'Eglise de Grenoble ayant demandé à celle de Genève de lui prêter un pasteur, Jérémie Pictet fut désigné par ses collègues de la Compagnie, mais il se déroba.

On sait peu de chose de la prédication et de la doctrine de Jérémie Pictet. Il n'est resté de lui aucun sermon, aucun traité, aucune publication – excepté quelques poèmes de circonstance.

A l'occasion du décès de son maître et ami Frédéric Spanheim, il composa quatre pièces en vers, deux en latin et deux en français, qui parurent à Bâle, en 1649, à la suite de l'éloge funèbre rédigé par Daniel Toussain ¹⁵. L'une d'elles est une véritable prouesse linguistique:

De Geneve, *Spanheim* partit en santé plaine
Par un *septieme* jour, la derniere sepmaine
Et l'un des derniers jours du *septieme* des mois
Durant mille et six cens quarante deux années,
Deux fois sept ans avoit en tres grande assemblée
Annoncé l'Evangile au peuple Genevois.

¹¹ AEG, J. Comparet not., VII, 160v-161 (4 août 1643).

¹² *Ibid.*, 185v-188

(13 septembre 1643).

¹³ *Ibid.*, 171 (30 août 1643).

¹⁴ AEG, Pierre I Vignier not., II, 230v-231.

¹⁵ Daniel TOSSANUS, *Panegyricus... Friderico Spanhemio dictus.*

Leyde l'a veu *sept ans*, de le perdre est marrie,
 Ayant *sept fois sept ans* il quitte cette vie
 Delaisant *sept* enfans, filles et fils bien nés,
 Ainsi comblé d'honneur, et à l'heure *septiesme*
 Du *septiesme* des jours de la sepmaine sienne,
 Il a ses ans, ses mois, et ses jours terminés.

Chapitre 10

En 1655, Jérémie Pictet composa deux autres brèves pièces de vers latins à la mémoire du premier pasteur de l'Église de Bâle, l'antistès Théodore Zwinger¹⁶. Et deux ans plus tard, la mort de son vénéré maître Théodore Tronchin lui fournit la matière d'une ultime composition latine, qui fut imprimée sur feuille volante¹⁷.

Il est resté aussi quelques lettres de Jérémie Pictet, adressées notamment à Louis Tronchin, le fils de Théodore, et au pasteur Paul Ferry, de Metz¹⁸.

Quant à son ministère pastoral dans le quartier de Saint-Gervais, il fut marqué par un incident assez savoureux :

Jérémie Pictet comptait parmi ses ouailles le sergent Philippe Massé, ivrogne fieffé, qui se livrait à des «desbauches journalières», entraînant ses camarades «aux tavernes et cabarets»¹⁹. Plaintes en furent faites à Jérémie Pictet par une épouse délaissée. Rencontrant Massé sur la place de Saint-Gervais, un beau jour de juillet 1648, le pasteur lui reprocha sa vie scandaleuse et lui rappela les «remonstrances et fortes censures» qu'il s'était déjà attirées auparavant.

– «Je n'ay que faire de tous ces discours, répliqua Massé. Je ne suis point un desbauché ni un dissolu.»

Le pasteur eut beau insister, Massé ne voulut rien entendre. Force fut donc de le faire appeler en Consistoire. Les trois officiers qui vinrent l'inviter à comparaître furent plutôt mal reçus :

– «Je sais bien ce que c'est, leur cria Massé. Allez dire à M. Pictet que je ne me soucie non plus de lui que d'un pourceau!»

Les officiers du Consistoire, pensant que la nuit porterait conseil, revinrent à la charge le lendemain. Mais l'autre n'avait pas décoléré :

– «M. Pictet m'a parlé comme une brute, un fol et un pourceau, à moi qui ai septante ans sur la tête, s'écria-t-il. N'eût été sa robe de ministre, je lui aurais mis mon épée dans le ventre!»

Tout cela se passait en plein quartier de Saint-Gervais. Massé d'ailleurs promit d'en dire «six fois davantage au Consistoire». On dut l'incarcérer. Jusque dans la prison, il continua de se répandre en injures et en menaces, secouant la tête et disant d'un ton méprisant : «Pittet, Pittet!», ou encore : «fol, race de fol».

Enfin, après dix jours d'emprisonnement, l'irascible sergent fit amende honorable, reconnut sa faute et fut condamné à «en demander pardon, genoux en terre, à Dieu, à la Seigneurie et aux Nobles Pictet»²¹ et à payer en sus 50 écus d'amende.

Que Jérémie ne fût point homme à se laisser décontenancer, c'est ce que fait sentir son portrait, conservé dans un grand cadre ovale au Reposoir. Le ministre de Saint-Gervais y est représenté dans son ample robe noire à col blanc – sans le rabat qui, plus tard, sera la marque distinctive du costume ecclésiastique. Son visage allongé, ses lèvres charnues, soulignées par une épaisse moustache, son nez fort, son poil noir et dru, tout dénote en lui le conducteur d'hommes plutôt que l'intellectuel de cabinet.

Jérémie Pictet pratiqua sur une échelle beaucoup plus large que son frère aîné André le prêt aux particuliers²². Placement lucratif ou service rendu, ces petites opérations qui s'espacent sur 25 ans portent sur un total de 62.000 florins. La plupart des débiteurs de Jérémie sont des artisans : horlogers, aiguilletiers, arquebusiers, serruriers, «charriers», meuniers, «chappuis», chamoiseurs, etc. Lorsque leur métier n'est pas mentionné par le notaire, leur nom suffit à révéler la même origine sociale : ainsi en est-il des Dassier, Daubrière, Fournier, Gradelle, Romilly et autres. Une conclusion

¹⁶ *Memoria benedicta...*

Theodori Zvingeri,
 Basileæ, 1655, 68-69.

¹⁷ British Museum: 11408.
 f. 59 (34).

¹⁸ BPU, Arch. Tronchin 40,
 f. 46-47; 50, f. 1-2; Paris,
 Bibliothèque de la Société de
 l'histoire du protestantisme
 français, Ms 760.

¹⁹ AEG, RC 147, 303-306
 (31 juillet 1648).

²⁰ AEG, PC, 1^e série, 3360.

²¹ AEG, RC 147, 325

(11 août 1648).

²² Cf. AEG, J. Comparet
 not., III, VIII-IX, XIII-XXVII
passim.



Judith Pictet-Dupuis, 1677 (huile anonyme, 750|630 mm.; Reposoir).



*Livre de famille de Jérémie Pictet
(153|95 mm.; Bibliothèque
Rilliet).*

²³ AEG, Consistoire,
R 60, 3^v (17 décembre 1667).

²⁴ AEG, RC 169, 212.

²⁵ AEG, B. Grosjean not.,
XXX, 606-613 (14 janvier
1670).

²⁶ Bibliothèque Rilliet,
Genève.

²⁷ Reposoir, bibliothèque.

²⁸ AEG, Jur. civ. F 529.

²⁹ AEG, J.-A. Compagnet not.,
XXXIII, 122^v-125.
(6 janvier 1688).

*Lettre autographe de Jérémie
Pictet au pasteur Paul Ferry,
30 mai 1659 (Bibliothèque de
la Société de l'histoire du pro-
testantisme français, Paris,
Ms 760, fol. 45-46).*

s'impose: pour les petits métiers de Saint-Gervais et du Pont bâti, le pasteur servait aussi de banquier.

Son sens civique se manifesta notamment lors de la pénible affaire de l'auditeur Sarasin, qui faillit ébranler la République en décembre 1667. Jérémie Pictet intervint avec vivacité au Consistoire²³, suppliant ses collègues laïcs d'«apaiser les desordres et mesintelligences survenus entre Messieurs du Petit Conseil et Mess. des Deux Cents». De même, il fit partie de la députation chargée d'exhorter en cette douloureuse circonstance les Conseils de la République à la paix et à l'union.

Lorsque son décès fut annoncé au Petit Conseil, les deux envoyés de la Vénérable Compagnie prononcèrent son éloge en des termes²⁴ qui n'étaient pas de pure convention: «Spectable Jérémie Pictet, dirent-ils, s'est employé au St-Ministère avec tant de zèle, de piété et d'affection pour le service de cette Eglise, que l'on peut dire avec verité que cette perte est presque irreparable, estant obligés de dire à l'honneur de sa mémoire que ce personnage estoit doué de piété et de charité exemplaire et qu'il avoit des Lumières particulieres pour la conduite de l'Eglise et pour les soins qu'il avoit dans ses visites.»

Jérémie Pictet mourut en juin 1669, «de fiebvre continuë maligne avec inflammation des poulmons». Il avait 56 ans et ne laissait point de testament. Sa femme lui avait donné huit enfants: trois garçons, Jacques, Jean et Jérémie, que l'on retrouvera plus loin, et cinq filles dont trois se marièrent: Judith, à Jean Mallet, Pernette, à Pierre Raby, et Marie, au médecin et futur syndic François Mes-tre-zat. Ses trois fils furent déclarés héritiers universels et se partagèrent les biens-fonds par tirage au sort²⁵: Jacques reçut les hutins de Ternier, les bois de Challex et les vignes «sur Saint-Jean»; Jean se vit attribuer les deux petits immeubles au bas de la rue du Temple; à Jérémie échut la grande maison de la rue du Temple avec son jardin.

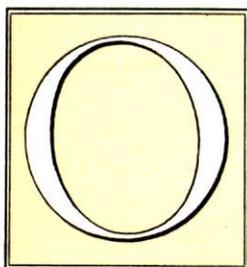
Comme son frère André, Jérémie avait noté dans un livre de raison les principaux événements de sa vie familiale. Ce petit mémorial²⁶, relié en plein parchemin et doré à froid, commence par quatre pages de citations bibliques, empruntées surtout aux Psaumes et aux Proverbes. En tête, ces deux mots: «Piété et Mercy», qui forment l'anagramme du nom de Jérémie Pictet.

Judith Dupuis, qui était de la même trempe que sa mère, devait survivre 25 ans à son mari. Elle mourut en 1694, à l'âge de 78 ans. Son portrait²⁷ peint en 1677 respire l'énergie et la fermeté. Regard froid, narine volontaire, lèvres un rien dédaigneuse, tout ce visage qu'enserme une stricte cape noire rend admirablement la mentalité de la Genevoise du siècle de l'Escalade.

Femme d'ordre et d'affaires, Judith continua également de s'occuper du domaine de Pregny et conserva un assez grand train de maison. La liste de ses bijoux dressée à son décès²⁸ témoigne de son aisance: parmi les 41 articles de ce chapitre, on note deux colliers et une paire de bracelets en or, six bagues (dont une avec un rubis solitaire et une autre «en fleur de lys à cinq rubis»), deux roses de diamants, un brillant à douze diamants, une paire de «jasserans», le portrait d'Henri IV en feuilles d'or ainsi qu'une abondante argenterie.

Dans son testament²⁹ elle demanda que son fils Jacques se chargeât du domaine de Pregny, évalué par elle à 33.000 florins.

Pierre Pictet (1626-1690)



On sait qu'il était de tradition dans les vieilles familles genevoises de destiner un fils à l'Etat, un autre à l'Eglise et le troisième à la Banque. André Pictet étant devenu magistrat et Jérémie pasteur, leur frère cadet devait se vouer tout naturellement au commerce. Pierre fut en effet le premier homme d'affaires que la famille ait compté dans son histoire.

Il naquit en janvier 1626 et eut pour parrain noble Pierre Guaict, qui avait été syndic l'année précédente. Toute sa vie apparaît marquée du signe de la précocité. Lorsqu'il est question de lui pour la première fois dans les registres du Conseil, Pierre a 17 ans – et c'est de son mariage qu'il s'agit. L'épisode d'ailleurs ne manque pas de piquant. Registre du vendredi 3 mars 1643¹: «Noble André Pictet, Conseiller, a fait plainte au nom de son frère lequel est promis en mariage avec la fille de Noble Jean Favre, de ce qu'un gentilhomme étranger nommé le Baron d'Anglure est tellement passionné d'amour pour ladite dam^{lle} épouse, qu'il recherche tous les moyens imaginables pour luy pouvoir parler, nonobstant qu'il sache qu'elle est promise à un autre et que les parents d'icelle l'ayent prié de s'en deporter». André Pictet demandait donc que ce soupirant indiscret, et qui pis est papiste, soit écarté par voie d'autorité. Ainsi fut fait: convoqué le lundi suivant², l'entrepreneur baron se vit notifier l'ordre de vider la ville. Il se déclara prêt à obtempérer pourvu qu'on «n'en donne pas cognoissance à tout le monde». Mais à la fin de la semaine, il était toujours là, s'ingéniant à voir la jeune Favre et à lui parler, «ayant à ces fins achepté un habit de gentilhomme Anglois pour se deguiser et aller vers elle comme incogneu»³. Sur les plaintes réitérées d'André Pictet, le baron d'Anglure fut appelé derechef devant le Conseil⁴ et sommé de se retirer «à défaut de quoy sera procedé contre luy pour sa desobeissance». La menace, cette fois-ci, opéra.

Ces «traverses» une fois écartées, rien ne s'opposa plus au mariage qui fut célébré un mois plus tard au temple du Petit-Saconnex, dont Jérémie Pictet était encore le ministre. Pierre Pictet avait 17 ans et trois mois: record de jeunesse dans les annales de la famille. La mariée, Sara Favre, avait le même âge que lui, à cinquante jours près, et reçut une dot de 60.000 florins, dont la moitié fut versée séance tenante⁵.

Les Favre, originaires d'Echallens, comptaient parmi les plus anciennes familles de Genève et leur bourgeoisie remontait à 1508. Comme les Fabri, ils donnèrent onze conseillers d'Etat à la République. Sara était une arrière-petit-fille de Gaspard Favre, cet adversaire résolu de Calvin dont la donation aux Libertins fugitifs suscita l'une des affaires les plus retentissantes du temps. Dès la fin du XVI^e siècle, les Favre avaient réintégré les magistratures. Jean Favre, grand-père de Sara, fut six fois syndic, Ami Favre, son oncle, le fut sept fois. Le propre père de Sara, en revanche, qui était marchand de soie, ne devint conseiller que l'année de sa mort (1654).

Quant à la mère de Sara, elle s'appelait Jeanne Roset: fille du procureur général Michel Roset (deuxième du nom), petite-fille du fameux Michel Roset (premier du nom), qui avait été quatorze fois syndic de la République, elle sortait elle aussi d'un milieu typiquement gouvernemental.

Chapitre II

¹ AEG, RC 142, 84.

² *Ibid.*, 89-90.

³ *Ibid.*, 97-98.

⁴ *Ibid.*, 104.

⁵ AEG, Pierre Gautier not., XI, 156-158 (26 mai 1643)

Chapitre II

Quatre enfants naquirent de cette union, dont trois moururent en bas-âge. Une première fille décéda au bout d'une année. Le 6 septembre 1648, à l'âge de 22 ans, Sara Favre succomba à une «fièvre maligne avec tac et verole», qui emporta après elle ses deux plus jeunes bébés. Jean-Jacques, né en 1645, fut seul à survivre.

Le veuvage de Pierre Pictet dura deux ans. Au printemps 1650, on le trouve mêlé de nouveau à de joyeuses bandes, fêtant au son du violon le Roi de l'Arquebuse⁶. Il se remaria en automne avec Anne Calandrini, huitième enfant de Jean-Louis Calandrini et de Catherine Turretini, âgée de 18 ans. Contrairement à Sara Favre, la seconde femme de Pierre Pictet était une Genevoise de fraîche date, mais elle appartenait à une famille illustre à plus d'un titre.

Les Calandrini, originaires de Luni (aux confins de la Toscane et de l'Etat de Gênes), établis ensuite à Lucques, avaient déjà donné à cette ville plusieurs hauts magistrats et à l'Eglise un cardinal-légat, lorsqu'ils se convertirent à la Réforme. Pour rester fidèles à leur foi, ils furent contraints de s'exiler. Giovanni (1544-1623), grand-père d'Anne, chercha refuge successivement à Lyon, Francfort, Hambourg, Embden, Amsterdam et Londres, où il mourut. Son premier fils Jean-Louis, auteur de la branche genevoise de la famille, était né à Anvers. Ami de Scaliger, correspondant du grand Constantin Huyghens et poète à ses heures, il fit carrière dans le commerce, non sans succès. Etabli à Genève en 1612 il y épousa Catherine Turretini-Burlamaqui, qui lui donna dix enfants, puis Esther Gentilis qui lui en donna quatre autres. Il reçut la bourgeoisie à titre gratuit en 1634 et maria ses filles dans les premières familles de la République: DeNormandie, Buisson, Lullin, Pictet, Trembley.

De l'union de Pierre Pictet et d'Anne Calandrini, la première des quatre alliances qui en l'espace de vingt ans furent contractées entre les Pictet et les grandes familles du Refuge lucquois, dix enfants naquirent, dont cinq moururent avant d'avoir atteint l'âge adulte.

L'aîné, Jean-Louis, né en 1652, eut une destinée singulière. Elu au Conseil des Deux-Cents à l'âge de 27 ans, il aurait certainement fait carrière dans la magistrature, s'il n'avait épousé à Gex cinq ans plus tard, en la personne de Jeanne-Marie Dubourg, une catholique-romaine⁷. Cette apostasie fit d'autant plus de bruit qu'à la même époque, un autre fils de famille, François Sarasin, «après s'être révolté et fait papiste»⁸, venait de rentrer à Genève et prétendait «y demeurer comme auparavant». Le Petit Conseil, prenant la chose au tragique, arrêta que ceux qui viendraient à changer de religion seraient «dès lors privés et dechus de tous honneurs, droits de Bourgeoisie, prerogatives et privileges qui en dependent, et bannis à perpétuité de la ville et terres, avec deffences d'y revenir à peine de confiscation de corps et de biens». Le Conseil des Deux-Cents, cependant, désavoua cette rigueur et décida qu'il convenait de s'en tenir aux peines prévues par les *Ordonnances ecclésiastiques* de 1609, dont l'article XCV stipulait simplement que ceux qui «seroyent retournez aux abominations de la Papauté [...] soyent appelez en Consistoire pour estre exhortez à venir recognoistre & confesser leur faute au temple devant toute l'Eglise». De fait, Jean-Louis Pictet ne fut jamais appelé en Consistoire et le Petit Conseil prit bel et bien à son endroit une mesure de bannissement. «Pour ce qui concerne s^r Jean-Louys Pittet, déclare le registre du 6 janvier 1686 à l'occasion de la «revision» du Conseil des Deux-Cents⁹, il a esté trouvé que de droit il devoit estre rayé dudit roolle [c'est-à-dire exclu du Deux-Cents] et descheu de la Bourgeoisie sans pouvoir venir demeurer en ville et ne se pourra prevaloir d'aucun privilege en dependant.»

A l'époque de la Guerre de la Ligue d'Augsbourg, Jean-Louis Pictet entra dans le régiment de Surbeck au service de France et se battit sous les ordres du capitaine Micheli du Crest, en Flandres et en Hollande¹⁰. Pendant son absence, sa femme, qui lui avait déjà donné une fille, baptisée Jeanne-Adrienne, «fit deux enfants d'un nommé Mauris, commis du sel à Gex»: c'est du moins le motif qu'invoqua Jean-Louis Pictet, en 1697, pour demander sans vergogne au Consistoire de Genève¹¹ la dissolution de son mariage. A vrai dire, il n'obtint point ce divorce, car à l'ouverture de sa succes-

⁶ AEG, Consistoire R 56, 81^v (23 mai 1650); RC 149, 262.

⁷ Jeanne-Marie était la fille de Jean Dubourg, aubergiste de la «Couronne» à Gex, et de Jeanne-Andrienne Roup; cf. AEG, Jean Fornet not., VIII, 355-356.

⁸ AEG, RC 185, 159 (16 novembre 1685).

⁹ AEG, RC 186, 9.

¹⁰ Cf. AEG, Jean Girard not., IV, 13-14 (3 décembre 1696).

¹¹ AEG, Consistoire R 68, 229 (10 juin 1697).

sion ¹², intervinrent non seulement sa fille, Jeanne-Adrienne, devenue l'épouse de Claude-François-Joseph Bremond, mais également sa veuve. Séparé néanmoins de sa femme, Jean-Louis Pictet semble être revenu vers cette époque s'installer à Genève ¹³, avec l'accord tacite des autorités. Il mourut d'apoplexie en 1714, «au Cendrier».

Les autres enfants survivants du second mariage de Pierre furent: Anne-Catherine, qui épousa Simon Passavant, Suzanne, qui épousa Robert Vaudenet, et Gabriel, qu'on retrouvera plus loin.

Pierre Pictet devint veuf pour la seconde fois à l'âge de 50 ans, Anne Calandrini ayant succombé à une «fièvre continue» en novembre 1676. Il ne se remaria point et semble avoir passé les quatorze ans qui lui restaient à vivre dans une intimité grandissante avec son fils Jean-Jacques.

On retrouve dans les débuts politiques de Pierre Pictet la même précocité que dans sa vie conjugale: il n'avait pas 20 ans révolus quand il fut élu membre du Conseil des Deux-Cents. Mais pour accéder ensuite aux plus hautes magistratures, il dut attendre la mort de son frère aîné André. Les édits de 1568, qui ne furent imprimés d'ailleurs qu'en 1707, stipulaient en effet à la rubrique *De l'ordre des Conseils* «qu'en Conseil Estroict et en la Cour du lieutenant et premieres appellations, le pere et le fils ou gendre, aussy les deux freres ne puissent assister ensemble». C'est pourquoi Pierre Pictet n'entra au Petit Conseil qu'en 1670. S'il exerça à cinq reprises la fonction syndicale, il ne fut jamais chargé de mission spéciale et ne siégea durablement dans aucune des grandes commissions de la République.

Ses magistratures furent néanmoins nombreuses:

<i>Date de l'élection</i>	<i>Fonction</i>	<i>Durée</i>
1645, 8 janvier	Membre du Conseil des Deux-Cents	Illimitée
1652, 7 novembre	Auditeur	Trois ans
	Membre du Conseil des Soixante	Illimitée
1662, 9 janvier	Ancien du Consistoire (reconduit jusqu'en 1669)	Un an
1665, 28 janvier	Lieutenant en la compagnie de Jacob DelaRive	
1670, 4 janvier	Membre du Petit Conseil	A vie
5 janvier	Sergent-major (réélu en 1671)	Un an
1672, 13 janvier	Trésorier (comptes approuvés: 31 décembre 1677)	Trois ans
1674, 22 mars	Syndic (en remplacement de Jean Voisine, décédé)	Le reste de l'année
18 mai	Commis sur les orfèvres et lapidaires	
22 mai	Commis en la dizaine de la rue du Temple	
20 octobre	Commis sur la dizaine de Saint-Gervais	
1676, 5 décembre	Commis sur l'art de la soie	
1678, 6 janvier	Syndic (troisième nommé)	Un an
8 janvier	Commis aux appellations, commis sur la santé et commis sur la réformation	Un an
1679, 8 janvier	Commis en la Chambre des comptes	Un an
1682, 1 janvier	Syndic (second nommé)	Un an
3 janvier	Commis en la Chambre des comptes (reconduit en 1683)	Un an
1686, 3 janvier	Syndic (second nommé)	Un an
5 janvier	Commis en la Chambre des comptes (reconduit en 1687)	Un an
1690, 3 janvier	Syndic (second nommé, mort en charge et remplacé par Ezéchiél Gallatin)	Un an
3 janvier	Commis en la Chambre des comptes	Un an

Tenu à l'écart des responsabilités gouvernementales jusqu'à l'âge de 43 ans par une exclusion à laquelle on ne dérogeait pas, Pierre Pictet dut se vouer à d'autres activités. Un document d'époque le qualifie de «marchand de soie». Malheureusement, ce négoce n'a guère laissé de traces dans les actes notariés du temps et seul l'inventaire après décès des biens laissés par Pierre Pictet ¹⁴ permet de s'en faire une idée.

Dans les premières pages de ce document, qui compte 368 numéros, on trouve l'énumération des «marchandises» ¹⁵ recueillies chez le défunt: vieille dentelle d'argent, vieux rubans et galons de soie, fleuret façon d'Allemagne, bas de soie de Milan, ruban

Pierre Pictet

¹² AEG, Et. Beddevoles not., XXVI, 228-292 (25 septembre 1715).

¹³ AEG, Minutes des not. Fr. Joly, XXX, 188v-189 (16 juin 1697); Jean Fornet, XIV, 516v-517 (18 décembre 1697) et XV, 223v-224 (14 avril 1698), etc.

¹⁴ AEG, Jur. civ. F 530.

¹⁵ Nos 25-55.

Chapitre II

argenté à l'antique, etc. Il y en a là pour 1.200-1.500 florins. Plus loin, l'inventaire mentionne des «outils pour filer l'or»¹⁶: banc à dégrossir, banc à filer, rouets, grosses et petites bobines, tenailles, marteau, pointes de fer, pincettes de feu, moulins à battre ou à filer l'or, etc. Il semble donc que Pierre Pictet, tout en faisant le commerce des tissus de soie, ait dirigé une entreprise de fils d'or. C'était l'époque d'ailleurs où la fabrique des dorures commençait à supplanter dans l'économie genevoise l'industrie de la soie. On connaît l'étonnant esprit d'entreprise que déploya en ce domaine Elisabeth Baulacre¹⁷, qui fit travailler pendant plus de quarante ans des centaines d'ouvriers et laissa l'une des plus grosses fortunes de Genève.

«Vieux rubans, vieux moulins», dit l'inventaire: faut-il en déduire que Pierre Pictet s'était retiré des affaires depuis un certain temps déjà? C'est ce que semble confirmer un article ajouté tout à la fin de l'inventaire¹⁸ et qui note pour mémoire «un grand livre de Raison, Relié en Rouge, du negoce qu'avoit fait par le passé ledit noble deffunt».

Dans l'inventaire après décès des biens de Pierre Pictet figurent aussi quatre cloches de vache: ce marchand tôt retiré fut en effet un gros propriétaire foncier et son activité dans ce domaine ne cessa qu'avec la vie.

Tandis qu'André Pictet héritait du domaine de Varembe, Pierre avait reçu pour sa part le «rural» que Jacques Pictet-Caille s'était taillé dans la région de Pregny-Chambésy-Grand-Saconnex. Il entreprit aussitôt de le mettre en valeur en y faisant faire des défrichements¹⁹. Il réussit aussi à l'arrondir par de nouvelles acquisitions. On le voit par exemple acheter de Théophile Sarasin l'aîné, en 1655, un ensemble de terres situées dans la région de Morillon²⁰, comprenant hutins, verger, curtil et «masures». Plusieurs actes notariés de l'époque²¹ nous ont conservé les noms des métayers qui cultivèrent ce domaine: François Emeri, de Genthod; Jean-Louis Grenier, de Pregny; Charlotte Mange, veuve de Pierre Moran, et ses fils Jean et Pierre Moran; Antoine Rogevu, de Cologny; Henri Grenier, de Pregny. Généralement, toutes les terres étaient remises au même fermier, mais les vignes faisaient parfois l'objet de baux séparés.

Le vaste domaine de Morillon ne fut pas le seul dont Pierre Pictet ait eu à s'occuper. Ayant repris de l'hoirie paternelle les quelques fonds que ses ancêtres avaient acquis au territoire de Vernier, Pierre s'efforça de les étendre et mena dans la région de Vernier-Meyrin une politique d'acquisitions foncières qui n'est pas sans rappeler celle de son père Jacques Pictet-Caille à Pregny-Saconnex. En 1663, il acheta²² notamment l'important domaine rural de feu noble Daniel Mus, situé aux territoires de Meyrin, Maisonnex et Vernier, dans le Pays de Gex, et consistant en terres, prés, hutins, vignes et maisons.

Devenu ainsi le maître de deux vastes entreprises agricoles, Pierre Pictet chercha tout naturellement à les compléter en acquérant dans l'arrière-pays de Genève des alpages où son bétail pût pâturer en été. Coup sur coup, il acquit²³ de Pierre Falquet une «montagne» située au-dessus de Gex, «en Fleurimond» et obtint²⁴ de son débiteur Pierre Aillod la cession (en indivis avec d'autres créanciers) de deux autres «montagnes» du Pays de Gex, situées l'une «au Nevy» et l'autre «au Resac».

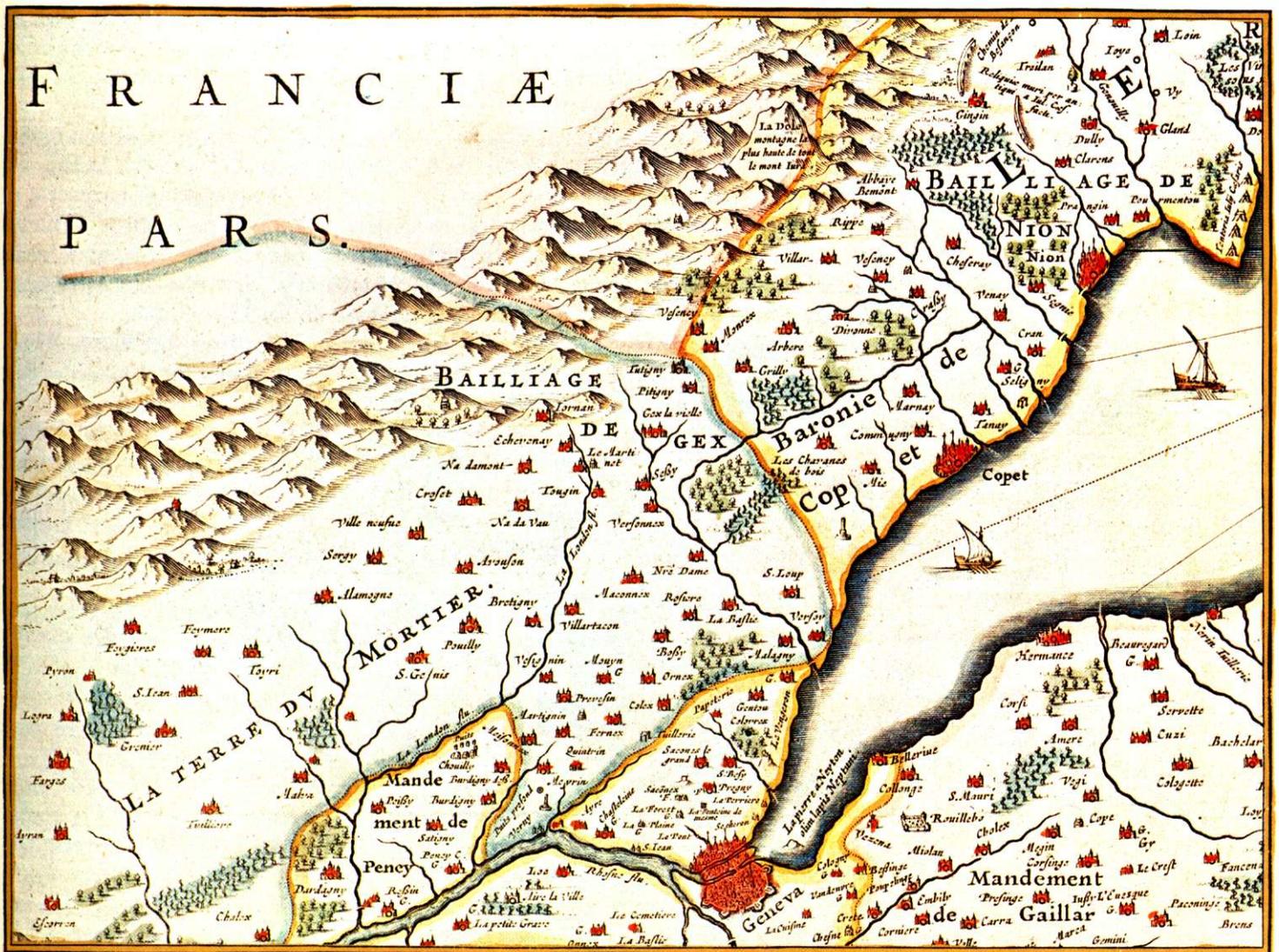
Comme son grand-père, comme son père, comme ses frères, Pierre Pictet pratiqua le prêt direct aux particuliers. Le dépouillement des minutaires genevois²⁵ révèle qu'il devint même, en quelque sorte, le banquier du Pays de Gex. De Crassier jusqu'au Fort de l'Ecluse, presque tous les villages lui fournissent un contingent d'emprunteurs. A Crassier même, ce sont les Lévrier; à Grilly, les Barberot; à Ferney, les Escuvillon; à Pregny, les Moran et les Grenier (par ailleurs fermiers de Pierre Pictet) et aussi les Dupuis et les Conte; à Vernier, les Grand, les Delacharrière, les Cartier, les Favre, les Pittet (débiteurs dès 1647 et jusqu'en 1673), les Moine, les Bastard et les Vuaillet; à Meyrin, les Narfin, les Favre et les Machon; à Maisonnex, les Dufour; à Bourdigny, les Tornier; à Challex, les Delintra et les Guignard; à Pougny-sous-Colonges, les Perreal et les Poncier; à Ayrens, les Vuaillet; à Fenières, les Escuvillon;

¹⁶ Nos 271-284.
¹⁷ Anne-M. Pruz, «Un aspect de l'économie genevoise au XVII^e siècle», *Mélanges Paul-E. Martin*, G. 1961, 523-540.

¹⁸ N^o 269.
¹⁹ AEG, Jean Comparet not. X, 267v (28 novembre 1646).
²⁰ AEG, même not., XIX, 203-204 (26 novembre 1655).
²¹ AEG, Minutes des not. Jean Comparet, VII, 253-256, XVI, 99-100; Michel Barrilliet, III, 12-13, IV, 71-73; Pierre I Vignier, V, 209-210.

²² AEG, Pierre Jovenon not., XIV, 754v-756; XVIII, 1014v-1016. — Baux de métayage: AEG, Minutes des not. Michel Barrilliet, III, 23-24; Pierre I Vignier, VII, 65-68.

²³ AEG, Esaïe Morel not., XII, 19-22 (12 janvier 1678; prix: 4.000 fl.).



à Thoiry, les Gallopin et les Favre; à Sergy, les Vuarrier et les Mus; à Naz-dessous, les Gautier; à Eschenevex, les Ducimetière et enfin à Gex même, les Vuaillet encore, les Dubourg, les Michaud et les Aillod.

Il arrive que l'on rencontre parmi ces débiteurs gessiens quelques personnages d'un niveau social élevé: le «praticien» Melchior de Choudens, par exemple, ou les dames Mus, dont la famille avait donné plusieurs syndics à la République et dont Pierre Pictet allait racheter le domaine, et même ²⁶ «Pierre de Gribald, écuyer, co-seigneur de Farges et de Challex». Mais la très grande majorité d'entre eux sont de simples villageois, de condition parfois très modeste, qui empruntent de petites sommes pour acheter leurs graines et que Pierre Pictet traite d'ailleurs sans excès d'indulgence, faisant emprisonner les rénitants (Pierre Depuis en 1647, Balthazar Buclin en 1654), obtenant cession des récoltes à défaut du paiement des intérêts. En une occasion ²⁷, on voit même un pauvre bougre (Jean Grand, de Vernier) lui céder en acompte de sa dette tout son bétail, toutes ses récoltes faites ou à faire et tous ses meubles.

En ville, Pierre Pictet demeura toute sa vie à Saint-Gervais. S'étant partagé avec son frère Jérémie les immeubles du bas de la rue du Temple, il s'installa dans la «maison neuve» qui donnait sur le Rhône, «au Seujet», face aux moulins du Pont-bâti et de la Petite-Ile.

L'inventaire après décès de ses biens ²⁸ permet de se faire une idée de son train de vie. Au-dessus d'un rez-de-chaussée aménagé sans doute en magasin, le logement était réparti sur deux niveaux: au premier étage, trois pièces principales: la cuisine,

²⁴ AEG, Pierre I Vignier not., XII, 198-199 (27 mars 1678; prix: 7.500 fl.).

²⁵ Notamment ceux de Michel Barrilliet, I-III; Jean Comparet, VII-XXV; Samuel Lenieps, I-V; Pierre I Vignier, II-XII.

²⁶ AEG, Samuel Lenieps not., V, 363-364 (18 septembre 1658).

²⁷ AEG, J. Comparet not., VIII, 240v-241 (6 juillet 1645).

²⁸ AEG, Jur. civ. F 530.

Le Pays de Gex au XVII^e siècle (fragment réduit de la carte du bassin lémanique de Jacques Goulart figurant dans les Atlas gravés de Willem Blaeu, 1640-1667).

Chapitre II

tout d'abord, avec son abondante batterie d'étain, de cuivre et de fonte. Puis le «poisle» où l'on trouvait une «forme de lit», un buffet «à l'antique», un «cabinet à deux corps avec quatre portes et deux loges», six chaises ordinaires recouvertes de toile verte et une table à plateau d'ardoise, tous meubles de noyer.

Venait ensuite «la salle» qui devait être d'assez belles dimensions puisque son mobilier, de noyer également, comprenait une «table longue tirante», un petit buffet, six chaises hautes, dix chaises basses, deux «chaises à bras» recouvertes de tapisserie et huit autres chaises, ce qui faisait un total de 26 sièges. Aux murs, un «miroir à toilette avec son cadre noir», quatre tableaux «de quelques personnes inconnues», un tableau «représentant deux amoureux» et cinq autres petits tableaux, éléments décoratifs bien modestes en somme pour l'un des premiers magistrats de la République.

Au second étage de la maison se trouvaient plusieurs chambres, où Pierre Pictet tenait notamment ses armes: huit vieux mousquetons et arquebuses à rouet, deux fusils «penderolés», deux petits mousquetons, une pertuisane, etc.

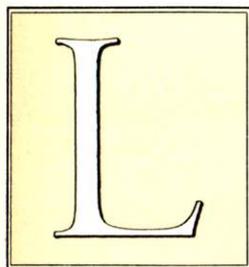
Pierre Pictet mourut «hydropique» le 27 août 1690, à l'âge de 64 ans. Comme il était syndic en exercice, il fallut convoquer aussitôt le Conseil général pour lui donner un successeur. A cette occasion, le premier syndic Pierre Fabri rappela²⁹ que la mort de Pierre Pictet «devoit être très sensible à l'État comme d'un magistrat d'une grande intégrité et qui avoit un zèle ardent pour sa Patrie, à l'Exemple de tous ceux de sa famille».

Par son testament³⁰, il avait institué pour héritier universel son fils aîné Jean-Jacques Pictet. La clause était insolite, car s'il était d'usage d'exclure les filles des successions, tous les fils survivants étaient mis d'habitude sur le même pied. Il est vrai qu'à son fils cadet Gabriel, qui n'avait que 18 ans, Pierre Pictet avait destiné une partie non négligeable de ses biens en le faisant légataire particulier de ses vignes et prés «sur Saint-Jean», de sa grange de la rue des Etuves, de sa vaisselle d'argent, ainsi que de son rural de Meyrin «au cas qu'il vinst à se marier et non autrement». Quant à Jean-Louis l'apostat, il n'était point exclu tout à fait de la succession paternelle et reçut la vieille maison de la rue du Temple à l'enseigne du Cheval Blanc, ainsi qu'un petit immeuble à la rue des Belles-Filles, plus 3.000 florins, le tout à condition, disait Pierre Pictet, «qu'il n'aura aucune fréquentation ny communication quelle qu'elle soit avec certaine femme que l'on dit qu'il a espousé à mon inceu et sans mon consentement» – aveu troublant qui semble indiquer que, depuis 1686, les relations étaient complètement interrompues entre le père et le fils.

²⁹ AEG, RC 190, 252.

³⁰ AEG, Registre des Particuliers, XXXIV, 241-248 (7 août 1690).

Isaac Pictet-Rocca (1638-1704)



Le fils aîné du grand syndic André Pictet n'eut pas les qualités de son père. Son tempérament emporté nuisit à sa carrière politique. Le rameau aîné de la branche aînée de la famille entre avec lui dans un lent déclin.

Né en 1638, Isaac Pictet fut présenté au baptême par son grand-oncle maternel Isaac Gallatin-Durant dont il reçut le prénom. En mai 1654, sous le rectorat de François Turretini, il entra à l'Académie¹. Le seul écho qui nous soit parvenu de ses années d'études se trouve dans les registres de l'inévitable

autant que vénérable Consistoire²: Isaac Pictet fut censuré, avec une dizaine d'autres patriciens, pour avoir dansé chez Judith de la Rovière, veuve de Paul Sarasin, à l'occasion du mariage de la jeune Elisabeth Sarasin avec Louis Favre.

Isaac poursuivit ses études à l'Université de Heidelberg, où il s'immatricula³ à l'âge de 18 ans. Les biographies familiales indiquent qu'il fut aussi nommé *Kammerjunker* du prince Charles-Louis, comte palatin du Rhin. En 1658, on le trouve à l'Université d'Orléans⁴, faisant partie, avec Rodolphe de Salis, Jean-Henri Chaillet et Bernard May, de la «nation allemande».

De retour dans sa ville natale, Isaac Pictet prêta serment, en février 1660, devant le Petit Conseil⁵, en qualité d'enseigne dans la compagnie de milice, soit compagnie bourgeoise, dont son père était le capitaine. Le temps des *Wanderjahre* était révolu, mais non pas celui des folies de jeunesse.

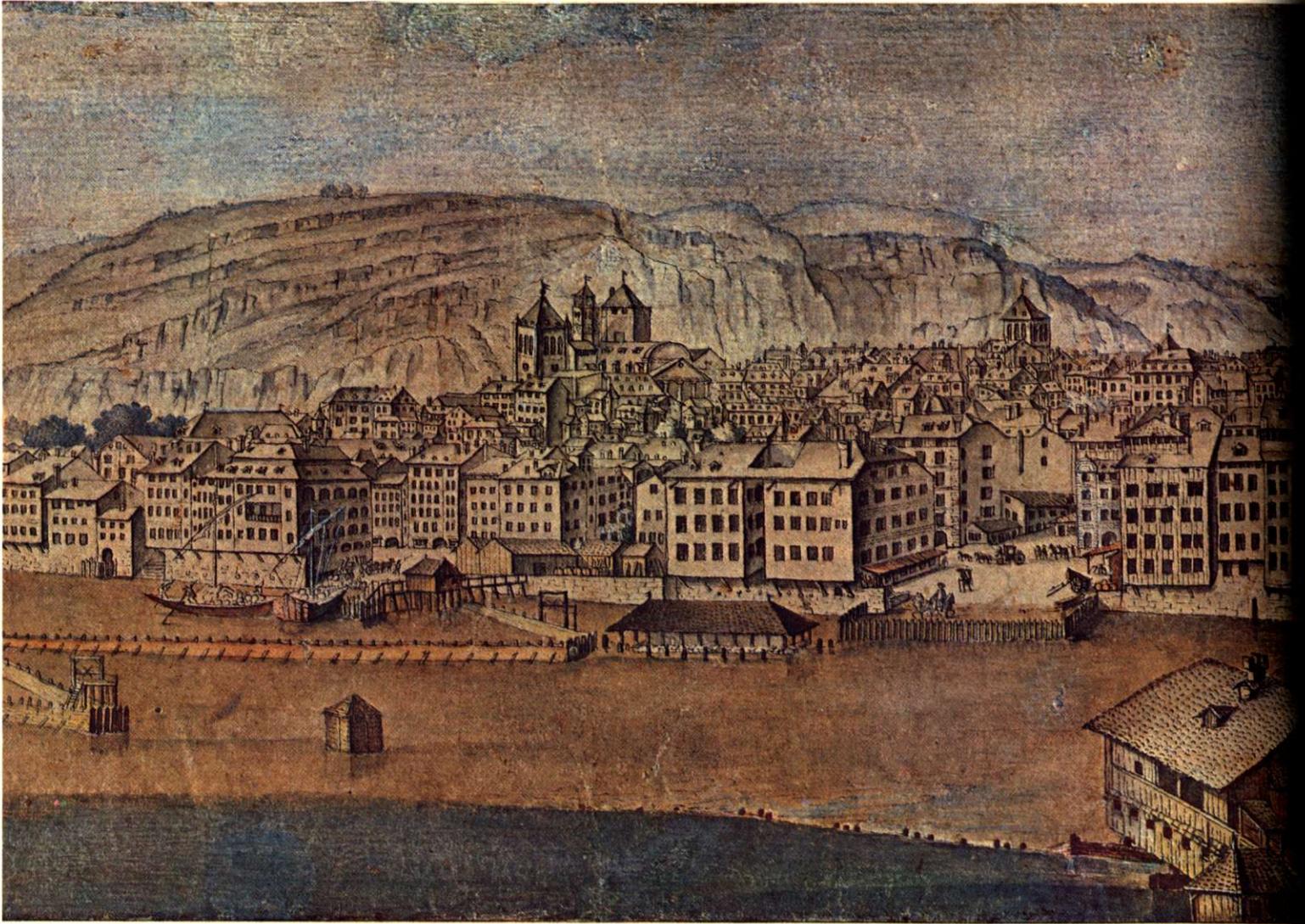
Début 1662, Isaac joua aux cartes et se battit en duel avec son contemporain Théodore Grenus. La Sainte Cène lui fut interdite par le Consistoire⁶, qui lui infligea en outre «de grièves et fortes censures». Il fallut, pour lever cette excommunication, qu'Isaac, trois mois plus tard, donne des preuves convaincantes de sa contrition.

Notre garnement se trouva mêlé, l'année suivante, à une affaire d'une tout autre gravité: de connivence avec Pierre Sarasin et Ezéchiel Gallatin, il imagina d'aller à Saint-Cergues, au pied des Voirons, acheter chez un certain Jaillet cent chars de vin. Introduit dans Genève, ce vin y fut vendu non comme «vin étranger» mais comme «vin bourgeois», ce qui permit d'éluder la taxe. La contrebande se découvrit et nos trois compères avouèrent l'un après l'autre leur méfait devant le Petit Conseil⁷. Pour ces fils de bonne famille, l'oligarchie genevoise ne pouvait cependant se montrer trop sévère. On les mit en tout cas au bénéfice du secret, car le compte-rendu de la séance du vendredi 23 janvier 1663 où cette affaire vint en jugement tient dans cette seule phrase laconique: «Il ne s'est rien traité concernant le Public». On ignore donc quelles peines furent infligées aux coupables. Ce qui est certain, c'est qu'ils n'en furent point assagis pour autant. Le 4 mai suivant, en effet, Isaac Pictet et Pierre Sarasin se trouvaient derechef au nombre des mauvais sujets appelés devant le Petit Conseil⁸ pour répondre «d'un excès et crieries faites en un souper en la Maison de Ville». Redoublant de mansuétude, le Petit Conseil se borna à quelques «remonstrances et censures».

Malgré ces écarts, Isaac était entré tout jeune dans les Conseils de la République et n'avait pas tardé à y être revêtu des fonctions auxquelles l'appelait sa naissance. Sa

Chapitre 12

¹ *Livre du Recteur*, n° 3429 (1 mai 1654).
² AEG, Consistoire, R 57, 53v (21 septembre 1654).
³ Gustave TOEPKE, *Die Matrikel der Universität Heidelberg*, H. 1886, II, 323
⁴ Cf. Alphons RIVIER, dans *Indicateur d'histoire suisse*, II (1877), 269.
⁵ AEG, RC 160, 29v (24 février 1660)
⁶ AEG, Consistoire, R 58, 281v, 301v.
⁷ AEG, RC 163, 20-21.
⁸ AEG, RC 163, 97.



carrière politique se divise en deux phases distinctes que séparent quinze ans de complète inactivité. Voici le déroulement de la première :

<i>Date de l'élection</i>	<i>Fonction</i>	<i>Durée</i>
1661, 9 janvier	Membre du Conseil des Deux-Cents	Illimitée
1662, 2 novembre	Auditeur (et du même coup, membre du Conseil des Soixante)	Trois ans
1666, 9 janvier	Juge des appellations	Quatre ans
1667, 12 janvier	Châtelain de Penney	Trois ans
22 janvier	Lieutenant en la Compagnie de son père	Illimitée
1670, 5 janvier	Commis en la Chambre des blés (reconduit sans interruption jusqu'en 1686)	Un an
1671, 3 janvier	Procureur de l'Hôpital (remplacé en janvier 1675)	Six ans
1674, 1 novembre	Procureur général	Six ans
1675, 8 janvier	Commis aux visites (reconduit jusqu'en 1680)	Un an
	Commis sur la santé	Un an
	Commis sur la réformation	Un an
1676, 3 janvier	Commis sur les affaires concernant le sel	Un an
1681, 10 janvier	Membre de la Chambre du vin (reconduit en 1682 et 1683)	Un an
1682, 4 janvier	Ancien du Consistoire (déchargé le 10 janvier 1683)	Six ans

Les débuts d'Isaac étaient prometteurs : membre du Grand Conseil à l'âge de 23 ans, il est le second nommé d'une fournée de 25 nouveaux élus. Il devient auditeur (et du même coup membre des Soixante) avant d'avoir atteint ses 25 ans, surpassant ainsi



en précocité son oncle Pierre Pictet. A la mort de son père, il lui succède à la Chambre des blés, où il restera dix-sept ans. Sa nomination au poste de procureur général, par l'ensemble des citoyens et bourgeois réunis en Conseil général, constitue un nouveau succès, car cette magistrature emportait des compétences et des responsabilités fort étendues: le procureur général avait pour tâche de solliciter et poursuivre toutes les affaires judiciaires dans lesquelles la Seigneurie était intéressée, d'exercer la haute surveillance des tutelles et curatelles, de veiller à l'observation des lois et ordonnances de la République, notamment en matière de police des constructions, de respect du domaine public, etc.

Ce fut dans l'exercice de cet important office que les choses se gâtèrent pour Isaac Pictet. Le 5 mars 1680, au début d'une séance du Conseil des Deux-Cents⁹, Isaac Pictet interrompit les débats «sous le prétexte que Messieurs les premier et second syndics ne s'estoient point découverts durant l'entrée de ce Magnifique Conseil» et s'opposa à toute reprise des délibérations avant que ce préalable n'ait été réglé. Le premier syndic Gabriel DelaMaisonneuve ne l'entendit pas de cette oreille et il s'ensuivit un échange de propos assez vifs, où le procureur général menaça de «casser la teste» à son contradicteur. Gabriel DelaMaisonneuve, en tacticien habile, sut tirer parti de cet écart de langage. Il laissa la séance s'achever. Trois jours après, il exposa au Petit Conseil d'abord, à celui des Deux-Cents ensuite¹⁰, que l'indignité faite à son caractère de premier syndic ne lui permettait plus d'exercer ses fonctions: il demandait en conséquence la convocation d'un Conseil général extraordinaire «pour luy resigner sa charge

⁹ AEG, RC 180, 33.
¹⁰ AEG, RC 180, 35.

La rive gauche du lac et du Rhône à Genève. Au premier plan à droite: les moulins Rocca (fragment réduit d'un lavis anonyme, fin XVIII^e siècle; MAH, Vieux-Genève 175).

Chapitre 12

avec le baston qui est la marque de sa dignité». Isaac Pictet ne fut pas le moins embarrassé de la tournure que prenaient les événements. «Pour examiner les expédients de s'entendre sur cette difficulté», on nomma une commission¹¹. Un accommodement fut sans doute trouvé, puisqu'il n'est plus question dans les registres de la démission du premier syndic. Gabriel DeLaMaisonneuve, cependant, se ménagea une autre revanche: en octobre de cette même année 1680, il proposa que la durée de l'office de procureur général fût ramenée de six à trois ans. Le Conseil entra dans ses vues, infligeant par là même un blâme indirect à l'impétueux Isaac Pictet qui essaya sans succès de rallumer l'affaire du bonnet et qu'un ultime conflit d'étiquette¹² opposa encore, au moment de déposer sa charge, à son successeur Robert DuPan.

Ces brouilleries expliquent sans doute l'espèce d'ostracisme où vécut Isaac Pictet pendant les quinze années qui suivirent. Du jour où il donna sa démission d'ancien du Consistoire en 1683 jusqu'à celui de son élection au Petit Conseil en 1697, Isaac ne fit plus partie d'aucun organisme public, à l'exception du Conseil des Deux-Cents, où d'ailleurs ses «proposites» maladroites lui valurent d'autres ennuis. N'alla-t-il pas demander, en 1686, «qu'on s'applique promptement et sérieusement à empêcher les brigues et la réception des presents»? Devant la commission d'enquête nommée par le Petit Conseil pour faire la lumière sur ces tentatives de corruption, Isaac Pictet ne voulut pas préciser ses accusations, s'embrouilla et finit par déclarer qu'il s'agissait de bruits dont il ne connaissait pas les auteurs¹³.

Lorsqu'Isaac Pictet presque sexagénaire fit enfin sa rentrée sur la scène politique genevoise, il ne lui restait pas huit ans à vivre:

<i>Date de l'élection</i>	<i>Fonction</i>	<i>Durée</i>
1697, 5 janvier	Membre du Petit Conseil	A vie
1698, 4 janvier	Commis en la Chambre du vin (reconduit jusqu'en 1704)	Un an
1699, 10 janvier	Commis aux appellations (reconduit en 1700 et 1701)	Un an
1701, 11 juillet	Commis sur l'exercice de l'Arc	
1702, 4 janvier	Commis aux visites	Un an
6 janvier	Commis sur l'Hôpital (reconduit en 1703 et 1704)	Un an
6 janvier	Commis sur la santé (reconduit en 1703)	Un an
1703, 7 janvier	Elu syndic (quatrième nommé)	Un an
9 janvier	Commis en la Chambre des appellations	Un an
9 novembre	Commis sur l'état des serruriers	

Cette carrière somme toute manquée présente cependant un épisode intéressant. Isaac Pictet était lié d'amitié avec Paul de Lescheraine, marquis du Chatelard, intendant de Madame Royale à Chambéry et président du Sénat de Savoie. Les deux hommes entretenaient une correspondance régulière, dont la République, en deux occasions au moins, tira profit: en 1679 d'abord¹⁴, lorsque le Conseil de Genève dut se résoudre à offrir à la Régente du Duché, Madame Royale, une satisfaction pour l'atteinte portée à sa souveraineté dans une affaire de transport de sel sous escorte armée; et surtout en 1700¹⁵, lors des négociations qui s'engagèrent pour régler plusieurs conflits de compétences et de souveraineté survenus entre les deux Etats. Cette année-là, Isaac rencontra le président de Lescheraine au château de Chitry, chez le comte de Saint-Jeoire, et eut avec lui de longs entretiens, dont il fit au Conseil une relation détaillée et assez piquante sur 16 grandes pages¹⁶. Quatre mois plus tard, le président de Lescheraine se transporta presque aux portes de Genève et ne tint pas moins de huit conférences avec les envoyés de Genève à Saint-Julien, Laconnex, Neydens, Carouge et au Château-Blanc. Inutile de dire qu'Isaac Pictet faisait partie de la députation.

En septembre 1661, Isaac Pictet avait épousé au temple du Petit-Saconnex une Genevoise de 20 ans, Suzanne Rocca, qui se trouvait être déjà sa parente par alliance, puisque Jean Rocca, oncle de Suzanne, était le mari de Pernette Pictet, sœur d'Isaac.

Originaires d'Ivrée et d'Avigliano, les Rocca¹⁷ avaient quitté le Piémont vers 1570 pour demeurer fidèles à leur foi réformée. Etablis à Lyon puis à Genève, ils en avaient acquis la bourgeoisie en 1580. La famille ne forma jamais qu'une seule tige et s'éteignit

¹¹ AEG, RC 180, 40v-41 (15 mars 1680).

¹² AEG, RC 180, 203, 215.

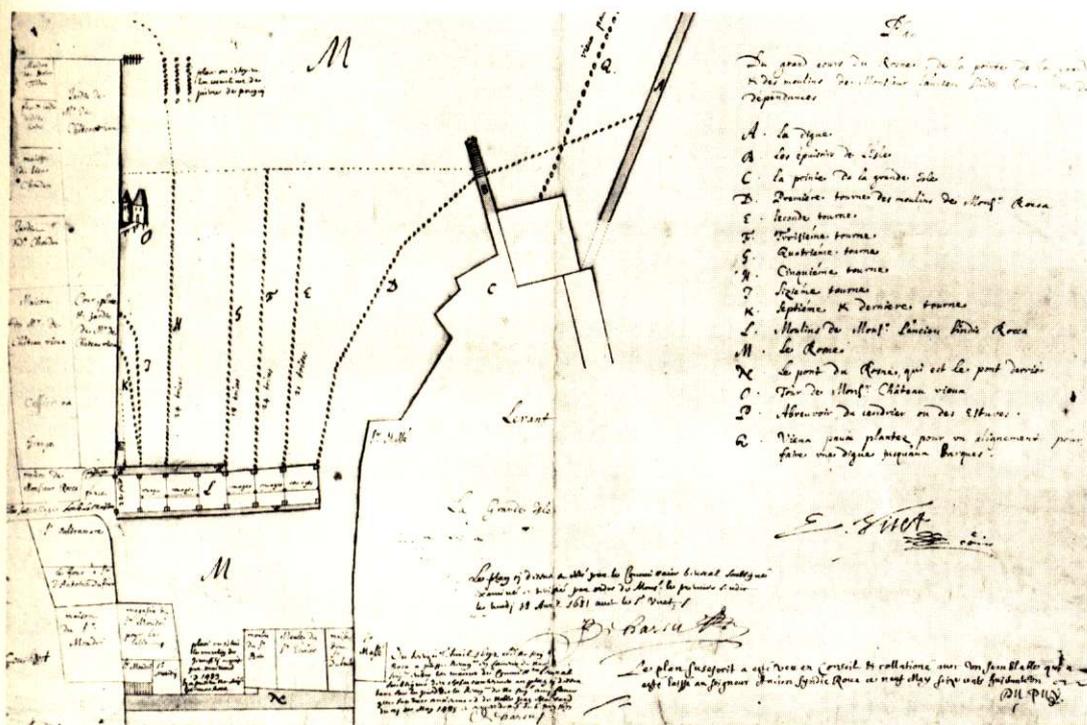
¹³ AEG, RC 186, 262, 264, 266-267.

¹⁴ GAUTIER, VIII, 130-140; deux lettres de Lescheraine à Pictet, datant de cette époque, sont conservées en copie aux AEG, PH 3661.

¹⁵ AEG, RC 200, 165-166, 168-169, 181-184, 206.

¹⁶ AEG, RC 200, 156-157.

¹⁷ GALIFFE, II, 619-626.



Isaac Pictet-Rocca

au milieu du XIX^e siècle, après que la liaison du beau et tragique capitaine John Rocca avec M^{me} de Staël eût conféré à ce nom une soudaine et scabreuse célébrité. Sous l'Ancien régime, plusieurs Rocca entrèrent dans les Conseils. Le père de Suzanne, Etienne Rocca fut huit fois syndic à partir de 1668 et devait être un personnage considérable, car à deux reprises, remarque Galiffe, le Conseil accorda, sur sa recommandation, des faveurs qu'il refusait à d'autres.

Gendre d'un homme influent, Isaac Pictet devenait aussi le conjoint d'une héritière¹⁸, car les deux frères de Suzanne Rocca étaient morts avant leur majorité et leur mère, née Jeanne De la Rue (d'une famille d'origine flamande, reçue à la bourgeoisie de Genève en 1588), les avait précédés dans la tombe alors que Suzanne n'était qu'un bébé d'une année.

Isaac Pictet et Suzanne Rocca eurent quatre enfants: Jeanne-Marie, qui épousa le futur conseiller d'Etat et procureur général Guillaume-François Franconis; Andrienne, qui devint la femme de Barthélemy Huber; Jean-Antoine, qui mourut en bas-âge; et François qui devait seul perpétuer la branche aînée.

Isaac hérita de son père le rural de Varembe¹⁹, qui consistait à cette époque «en maison morative, grange, bevouges, verger, prés, vignes, champs» et fut estimé à 74.000 florins, y compris «pressoir, cuves, tines, tinets, bossettes et tonneaux, bestail, bœufs, vaches, chevaux et autres». Isaac arrondit cet important domaine par quelques acquisitions ultérieures²⁰.

De sa mère Marie Pictet-Sève, Isaac avait hérité²¹ d'autre part le rural de Châtelaine et l'immeuble de la rue du Soleil-Levant, qu'il habitait. Là aussi, il réussit à s'agrandir, en rachetant une petite maison contiguë à la sienne²², qui donnait sur la rue de l'Hôtel-de-Ville. Un passage des registres du Conseil²³ montre à ce propos quels pouvaient être les soucis d'un propriétaire immobilier dans la Genève d'avant le Second Refuge: «11 mai 1681 [...]. Noble Isaac Pictet. Vuë sa requeste expositive qu'ayant en sa maison une citerne qui, en esté, est de nul uzage par la secheresse & espuisement d'eaux qui s'en fait, qui l'oblige de la faire remplir en des tems fort incommodés. Il supplie le Conseil luy permettre d'y recueillir de l'eau qui coule la nuit de la fontaine de la maison de ville, ainsi qu'il a esté accordé à la d^{lle} vefve [veuve] Calendrin. Et de ce opiné en l'absence de ses parents, arrêté qu'on luy octroye sa requeste pendant le bon plaisir de la Seigneurie».

Les moulins Rocca en 1681 (plan à la plume d'Etienne Viret, 410/580 mm.; AEG, Plans en portefeuille, 87).

¹⁸ AEG, B. Grosjean not., XIII, 80/81 (contrat de mariage du 10 juillet 1662).

¹⁹ AEG, B. Grosjean not., XXXI, 381-384 (24 mai 1670).

²⁰ AEG, J. Deharsu not., I, 315; B. Grosjean not., XLIII, 142-146; Jur. civ. Cc 21, 127-128, 419-420.

²¹ Cf. AEG, B. Grosjean not., XVII, 89-94 (7 février 1664).

²² AEG, Esaie Morel not., XI, 174-175 (6 septembre 1678).

²³ AEG, RC 181, 162-163.

Chapitre 12

A l'instar de son père, Isaac prit à ferme certaines tâches édilitaires ou administratives que la Seigneurie n'exécutait pas directement mais qu'elle «admodiait» à la «criée» c'est-à-dire affermais à l'enchère publique.

Il se spécialisa notamment dans les entreprises de vidange et d'enlèvement d'ordures. Il n'y a point de sot métier et ce métier-là, qui coûte aujourd'hui si cher aux municipalités, leur procurait autrefois des rentrées intéressantes. On sait notamment qu'Isaac Pictet fut «admodiataire des immondices du Moulard» en 1671, car on le voit se plaindre au Petit Conseil²⁴ du préjudice que lui causent certains particuliers et demander «un rabais proportionné à la nonjouissance». En 1673, devenu entrepreneur des boues de la place de Saint-Gervais, Isaac Pictet connut des difficultés analogues. Sur ses plaintes, le Conseil²⁵ fit comparaître une quinzaine de personnes accusées d'avoir «retiré et enlevé les immondices au dehors du couvert devant leurs maisons». Mais l'enquête ni les interdictions réitérées «au son de la trompette» ne semblent avoir suffi et Isaac obtint en fin de compte de ne payer que huit mois de son bail.

A partir de 1696, une autre source de revenus vint s'ajouter à celles dont disposait déjà le ménage. Etienne Rocca étant mort, Suzanne Pictet en hérita des moulins à eau établis sur le Rhône, construction caractéristique de l'ancienne Genève.

Les moulins Rocca semblent avoir compté parmi les plus importants de la ville. Ils étaient installés en amont du «petit-pont» de l'Île et leurs sept «tournes» s'échelonnaient de la rue des Etuves à la Grande Île, au travers même du fleuve qui s'en trouvait barré comme par une sorte de pont dépourvu de sa dernière arche. Dans son testament, Suzanne Pictet-Rocca les estima à 35.000 florins.

Isaac Pictet, du vivant même de son beau-père, n'avait pas caché l'intérêt qu'il portait à leur exploitation: en 1690, lors d'un Conseil des Deux-Cents réuni pour fixer le prix de la mouture, il avait défendu avec tant d'acharnement l'avis d'Etienne Rocca contre l'auditeur Jacques Buisson que, sur la plainte qu'en fit ce dernier, le Conseil²⁶ décida que «ledit Sr Pictet devait être censuré de son emportement et fortement exhorté de se modérer à l'advenir».

Dès que les moulins Rocca furent la propriété de sa femme, Isaac Pictet s'en occupa activement²⁷. Il acheta des pierres neuves, engagea un «meunier papiste» et, constatant que son voisin d'amont, Jean «Oltremer» (car c'est ainsi qu'on écrivait à l'époque le nom des Oltramare), avait jeté une «quantité considérable de marrein dans le lit du Rhône au devant de sa maison» et placé en outre «une claye» qui entravait le libre cours du fleuve, il s'en plaignit au Conseil, qui lui donna raison.

Comme tant d'autres membres de sa famille, Isaac Pictet-Rocca fit valoir ses capitaux en pratiquant le prêt direct aux particuliers. Les contrats qui subsistent de ces opérations dans les minutiers conservés aux Archives de Genève²⁸ s'échelonnent de 1664 à 1701 et portent sur une somme globale de près de 200.000 florins, chiffre trois fois supérieur à ceux des placements faits par Jacques ou Jérémie.

La mort frappa Isaac à l'improviste. Le vendredi 5 septembre 1704, il siégeait encore au Conseil. Le samedi 6, «à neuf heures du matin, ayant été au pêche», il mourut d'apoplexie, en un quart d'heure, «sans avoir eu aucune indisposition». Son fils François fut son héritier universel, mais par un legs exprès²⁹, son petit-fils Isaac Pictet reçut la chaîne et la médaille d'or de Louis XIV.

Suzanne Rocca survécut à son époux une dizaine d'années. A sa mort, les moulins du Rhône passèrent à sa fille Huber. A son petit-fils Isaac Pictet, Suzanne Rocca légua³⁰ spécialement ses vignes de Contamines, «avec le Pressoir et les tonos».

²⁴ AEG, RC 171, 235v;

RC 172, 41.

²⁵ AEG, RC 173, 70v, 91,

94, 124, 130v.

²⁶ AEG, RC 190, 263-264

(8 septembre 1690).

²⁷ AEG, Fr. Joly not., XL,

336v-337 (25 juin 1700);

RC 201, 367; RC 199, 144-145.

²⁸ Notaires Bernard

Grosjean, XVII-LVI; Gabriel

Grosjean, I-XXII; Louis II

Pasteur, VIII-IX; etc.

²⁹ AEG, Registre des

Particuliers, XXXV, 208v-210

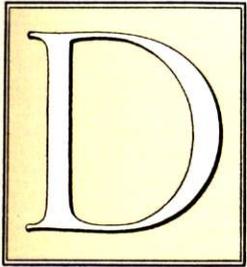
(17 mai 1694).

³⁰ AEG, Jur. civ. E 11,

425-428 (16 mars 1714).

Jacques Pictet-DuPan (1643-1721)

Chapitre 13



es six syndics que la famille Pictet a donnés à la République au cours du XVII^e siècle, il se trouve que les deux derniers sont exactement contemporains. Jacques et Jean-Jacques Pictet sont nés en effet à deux ans de distance et morts à deux semaines d'intervalle. Si leurs carrières présentent de nombreuses analogies, celle de Jacques l'emporte par le nombre des services rendus et l'importance des charges assumées. On a là, dans sa perfection, une vie de grand magistrat d'Ancien régime.

Jacques Pictet naquit en 1643 et fut baptisé dans le temple familial de Saint-Gervais. Fils aîné du pasteur Jérémie Pictet-Dupuis, il fut présenté au baptême par son oncle, le syndic André Pictet, dont il allait être plus tard le vrai successeur dans les charges publiques.

Après avoir fait son Collège, il entra à l'Académie et s'inscrivit¹ sur le «Livre du Recteur» le 25 mai 1661. A l'instar de son cousin germain Isaac, il alla ensuite compléter ses études à l'Université de Heidelberg² puis à celle d'Orléans, que fréquentaient aussi de nombreux Bâlois, Bernois et Zuricois, groupés au sein de la «nation allemande». Il y passa avec succès son doctorat «ès droicts»³, qui fut enregistré au Parlement de Paris en novembre 1664.

De retour à Genève, il commença, à l'âge de 22 ans, une carrière publique, que la mort seule devait interrompre 56 ans plus tard. De tous les Pictet, il est celui qui totalisa le plus grand nombre de syndicats, puisqu'il fut 13 fois syndic de 1678 à 1719, la première fois à l'âge de 35 ans, la dernière à 76 ans. Un seul magistrat de l'ancienne République le surpassa à cet égard: le grand Michel Roset, qui fut 14 fois syndic de 1560 à 1612.

Le tableau de ses magistratures est éloquent:

<i>Date de l'élection</i>	<i>Fonction</i>	<i>Durée</i>
1665, 4 janvier	Membre du Conseil des Deux-Cents	Illimitée
1667, 22 janvier	Enseigne dans la compagnie bourgeoise d'André Pictet, son oncle	
1669, 7 novembre	Auditeur – et du même coup, membre du Conseil des Soixante	Trois ans
1673, 7 janvier	Membre du Petit Conseil	À vie
7 janvier	Sergent major	
1674, 6/7 janvier	Commis sur la santé et procureur de l'Hôpital	Un an
1675, 7 novembre	Trésorier général (approbation de ses comptes et décharge: 4 janvier 1678)	Trois ans
1678, 6 janvier	Syndic (quatrième nommé)	Un an
11 janvier	Syndic de la garde, chargé de la gestion des deniers de l'Arche (décharge: 27 décembre 1681)	
1681, 10 janvier	Membre de la Chambre du vin (reconduit en 1682 et 1683)	Un an
1682, 1 janvier	Syndic (troisième nommé)	Un an
3 janvier	Syndic de la garde, chargé de la gestion des deniers de l'Arche (décharge: 11 novembre 1684)	
1685, 9 janvier	Juge et commis aux appellations	Un an
	Commis sur la réforme	Un an
	Député avec Pierre Fabri	Un an
13 mars	auprès de l'Intendant de Bourgogne à Gex	

¹ N° 3690.
² Gustav TOEPKE, *Die Matrikel der Universität Heidelberg*, H. 1886, II, 344 (6 octobre 1662).
³ CHOISY, *Matricule*, 18.

Chapitre 13

	8 septembre	Député avec Pierre Fabri, auprès de l'Intendant de Bourgogne à Bourg-en-Bresse	
	2 décembre	Député avec le syndic Jean-Jacques DelaRive, auprès du Haut commandement bernois en Pays de Vaud, à Luins	
	1686, 2 janvier	Député avec l'ancien syndic Jean-Jacques DelaRive à la conférence des Cantons évangéliques à Zurich (rapport au Petit Conseil: 29 janvier 1686; remise du journal de la députation: 27 décembre 1715)	
	3 janvier	Syndic (troisième nommé)	Un an
	5 janvier	Syndic de la garde, chargé de la gestion des deniers de l'Arche (décharge: 13 avril 1687)	Un an
	8 janvier	Commis en la Chambre du vin	Un an
	10 mai	Général de l'artillerie (reconduit sans interruption jusqu'à l'année de sa mort)	
	1687, 4 janvier	Commis sur les fortifications (reconduit jusqu'en 1693)	Un an
	1689, 8 janvier	Commis sur la réformation	Un an
		Commis en la Chambre des blés (reconduit jusqu'en 1700)	Un an
	1690, 3 janvier	Syndic (troisième nommé)	Un an
	7 janvier	Syndic de la garde, chargé de la gestion des deniers de l'Arche (décharge: 11 avril 1691)	Un an
	1691, 6 janvier	Commis en la Chambre des comptes (reconduit en 1692)	Un an
	1694, 7 janvier	Syndic (second nommé)	Un an
	9 janvier	Commis en la Chambre des comptes (reconduit sans interruption jusqu'en 1701)	Un an
	1696, 7 janvier	Commis en la Chambre du vin	Un an
	1697, 27 août	Député, avec le syndic Jean-Jacques DelaRive au duc de Savoie, à Chambéry (rapport au Petit Conseil: 1 octobre 1697)	
	1698, 1 janvier	Syndic (second nommé)	Un an
	4 janvier	Commis en la Chambre du négoce (reconduit en 1699)	Un an
	1701, 20 janvier	Ancien du Consistoire	Un an
	1702, 1 janvier	Syndic (premier nommé)	Un an
	4 janvier	Juge à la Chambre des appellations	
	1703, 4 janvier	Commis à la Chambre des comptes (reconduit en 1704 et 1705)	Un an
	9 janvier	Commis en la Chambre de la réformation (reconduit en 1704 et 1705)	Un an
	10 janvier	Auditeur des comptes de la Bourse française	Trois ans
	1705, 8 janvier	Ancien du Consistoire	Un an
	1706, 3 janvier	Syndic (premier nommé)	Un an
	1708, 3 janvier	Commis en la Chambre des comptes	Un an
	1710, 5 janvier	Syndic (premier nommé)	Un an
	1711, 29 mars	Syndic «subrogé» au syndic Jean DeNormandie, mort en charge le 19 mars	Un an
	31 mars	Auditeur en la Chambre des comptes	Un an
	1714, 7 janvier	Syndic (premier nommé)	Un an
	1718, 2 janvier	Syndic (premier nommé)	Un an
	1719, 22 janvier	Syndic «subrogé» au syndic Léonard Buisson, mort en charge le 12 janvier	Un an
	23 janvier	Chef de la Chambre des comptes	Un an
		Chef de la Chambre du vin	Un an

⁴ GAUTIER, VIII, 301-307.

Contrairement à son oncle André, Jacques ne fut pas un grand diplomate. Des quelques missions dont il fut chargé au cours de sa longue carrière, deux seulement ont de l'importance.

En janvier 1686 il fut député ⁴ avec son collègue Jean-Jacques DelaRive à la conférence des Cantons évangéliques, à Zurich. C'était l'époque où Louis XIV, alors au faite de sa puissance, exerçait sur Genève une pression si forte que l'existence de la République en paraissait menacée. L'Edit de Nantes venait d'être révoqué et les réfugiés affluaient. Les temples du Pays de Gex, desservis par les ministres de Genève, avaient été démolis. Aux Genevois eux-mêmes, le roi de France avait imposé (plutôt que proposé) un «Résident» qui d'emblée exerça dans la ville une sorte de dictature occulte. Au milieu de ces écueils, les magistrats genevois louvoyaient, s'efforçant de maintenir l'indépendance et les privilèges de la République sans pour autant indisposer le tout-puissant voisin. Cette «sage conduite», cependant, était mal vue en Suisse, où la prudence des Conseils de Genève passait pour servilité. La conférence convo-

quée à Zurich en janvier 1686 avait précisément pour objet d'envisager les mesures propres à contrebalancer l'influence française. On conçoit dès lors à quel point la mission des deux députés genevois était délicate. Il fallut plus de dix jours d'ailleurs pour mettre au point leurs instructions et leur mission dura trois semaines, durant lesquelles Jacques Pictet écrivit force lettres⁵ aux Syndics et Conseil de Genève et rédigea un «Journal de la députation»⁶, sur 20 grandes pages in-folio. Au demeurant, les deux envoyés de Genève semblent avoir parfaitement rempli leur mission: ils témoignèrent avec tant de conviction de la volonté des Genevois de défendre leur liberté à tout prix que les Confédérés en furent vivement impressionnés et émus; ils réussirent en même temps à faire différer l'envoi d'un contingent suisse à Genève, mesure qui n'eût pas manqué d'irriter la susceptibilité de Louis XIV et qui eût placé la République dans un «détroit» des plus périlleux.

Une dizaine d'années plus tard, Jacques Pictet fut député au duc de Savoie⁷, à l'occasion du séjour de ce prince à Chambéry, et à propos de quelques-unes des innombrables tracasseries dont est faite l'histoire des rapports entre la République et le Duché à cette époque-là. Il s'agissait d'obtenir entre autres le rétablissement de la libre circulation des grains, de façon à permettre aux Genevois ayant des fonds en Savoie de rentrer leur blé

en ville sans encombres. Les instructions, rédigées par le secrétaire d'Etat Jean-Robert Chouet, furent approuvées⁸ le 1^{er} septembre 1697: près de la moitié de ce texte concerne les questions d'étiquette, tant il paraissait important que les envoyés de la République fussent reçus avec les honneurs dus aux représentants d'un Etat souverain. Accompagné derechef par Jean-Jacques DelaRive, Jacques Pictet avait pris pour secrétaire son fils Marc et une seule des lettres écrites de Chambéry⁹ est de sa main. On ignore comment l'affaire des grains se termina, mais pour le protocole, les députés de Genève eurent tout lieu d'être satisfaits, puisque à la fin de l'audience qu'il leur accorda, Victor-Amédée II les salua du chapeau à deux reprises, «la première jusques à la ceinture, et la seconde jusques au genouil»¹⁰.

Au sein des Conseils de la République, Jacques Pictet fut chargé surtout de responsabilités financières et militaires.

Trésorier général en 1676-1677, chargé quatre fois entre 1678 et 1690 de la gestion des «deniers de l'Arche», ce trésor secret de la République, puis dès 1691 et pendant vingt ans membre quasi permanent de la Chambre des comptes, Jacques Pictet apparaît comme l'un des experts du Petit Conseil en matière de finances publiques.

Ce fut pourtant dans le secteur militaire qu'il exerça sa plus longue magistrature: nommé «général de l'artillerie» le 10 mai 1686, en remplacement du syndic Gabriel DelaMaisonneuve, il l'était encore à sa mort, 35 ans plus tard. Cette charge, l'une des plus anciennes de l'administration genevoise, remontait à 1491, quand fut créé¹¹ un «*magister artilleria*» qui reçut les clefs de l'arsenal – et le droit de prélever un florin sur



⁵ AEG, RC 185, 187-190; PH 3786.

⁶ AEG, PH 3786.

⁷ AEG, RC 197, *passim*; Savoie, I, 371-374; BPU, Arch. Tronchin 275, 58-80.

⁸ AEG, RC 197, 298-302; PH 3968.

⁹ AEG, PH 3968.

¹⁰ AEG, RC 197, 347.

¹¹ *Sources du droit*, n° 382.

Jacques Pictet-DuPan, par Joachim Liquezet, 1694 (huile, 860/705 mm.; Reposoir).

Chapitre 13



chaque nouveau bourgeois pour l'entretien du matériel. Après la constitution de la République, les Ordonnances de 1543, puis celles de 1568, précisèrent l'office du *maistre d'artillerie* en ces termes :

« Qu'il tienne soigneusement les clefs sans les livrer en autre main, ny s'en fier en personne sans exprès commandement du Conseil.

» Qu'il soit soigneux de la tenir nette et bien accoustree pour son service tousjours quand mestier sera.

» Qu'il donne garde qu'en la nettoyant elle ne soit remuée pour confondre l'ordre.

» Et de peur qu'il ne se face [fasse] quelque tromperie, qu'il y soit present; et quand il sera fait, qu'il advise s'il y aura point de mal.

» Qu'il ne charge ny descharge nulle piece, sinon en cas de nécessité et par commandement de la Seigneurie. Et qu'il observe cecy en tous boulevards et batteries.»

De ces instructions, dont la vigilance pointilleuse témoigne bien de l'état d'alerte où vivait la Genève de Calvin et de Bèze, il ressort que le «maistre d'artillerie», devenu au siècle suivant le «général de l'artillerie», était à la fois le surintendant de l'arsenal et le commandant en chef des batteries de la place.

Poste de confiance s'il en fut – et qui, du temps de Jacques Pictet, prit d'autant plus d'importance que la République travaillait alors à moderniser son appareil défensif. Tandis que de nouvelles et gigantesques fortifications à la Vauban étaient mises en chantier, non sans peines ni remous d'ailleurs, le parc d'artillerie fut progressivement accru et perfectionné. D'importantes commandes furent passées à divers fondeurs spécialisés dans la fabrication des canons¹². Pour contrôler les pièces livrées, pour surveiller les magasins de poudre, pour tenir à jour les inventaires d'armes, pour assurer la direction des batteries de Longemalle, du Molard, des Barques, de Rive, de Saint-Antoine, du Pin, de Saint-Léger, de l'Oie, de la Tour, de l'Ile et de Saint-Gervais, on adjoignit¹³ au général, en 1705, trois «commissaires ou lieutenant de l'artillerie» qui prirent leurs quartiers à chacune des trois portes de la ville (Rive, Neuve et Cornavin). Une dizaine d'années plus tard, les Conseils de la République résolurent de créer une «Chambre d'artillerie» analogue à la «Chambre des fortifications» qui fonctionnait depuis longtemps. Présidée par Jacques Pictet, cette commission de sept membres se réunit pour la première fois le 25 mars 1716, à l'Arsenal, et tint désormais, dans de grands registres in-folio reliés en plein parchemin¹⁴, le procès-verbal de ses délibérations hebdomadaires ainsi qu'un «journal de caisse».

Détail curieux : les canons commandés par la Seigneurie de Genève étaient frappés aux armes de la République et portaient parfois aussi celles du général de l'artillerie ; en outre, chacun d'eux, tel un navire, recevait un nom que représentait un emblème gravé dans le bronze¹⁵. C'est ainsi qu'on peut voir aujourd'hui encore sous le portique de l'Arsenal, face à l'Hôtel de Ville, un canon de calibre 6 fondu en 1721 par Daniel Wyss et qui porte à la fois les armoiries de Genève et celles de Jacques Pictet¹⁶. Les figurines sculptées aux anses et sur la volée montrent que ce canon s'appelait «Le Singe».



Le canon dit «le Singe», frappé aux armes de Jacques Pictet, 1721 (Arsenal).

¹² Cf. W. DEONNA, «Les Arts à Genève», *Genava*, XX (1942), 458-463.

¹³ AEG, RC 205, 291-293.

¹⁴ AEG, Militaire, série O.

¹⁵ Cf. David MARCHAND, «L'artillerie ancienne de Genève», *Almanach du Vieux Genève*, 1940, 15.

¹⁶ Cf. W. DEONNA, dans *Genava*, IV (1926), 201. Pour d'autres pièces frappées aux armes de Jacques Pictet, cf. *MDG*, XX, 285.

Chapitre 13

Dans ses quatre premiers syndicats, de 1678 à 1690, Jacques Pictet se trouva élu aux côtés de son propre oncle Pierre Pictet, qui accomplissait alors ses dernières magistratures et qui devait mourir syndic régnant en 1690. On ne trouve aucun autre cas semblable dans l'histoire de Genève, sauf celui de Michel et Jean DeNormandie qui furent quatre fois syndics ensemble, entre 1683 et 1695.

Un document amusant s'est conservé¹⁷, qui date de la première des quatre années où l'oncle et le neveu furent syndics en même temps. Il s'agit de la facture du banquet que les élus de 1678 offrirent, dans la grand'salle de l'Hôtel de Ville, à leurs collègues du Petit Conseil ainsi qu'aux notabilités qu'il était d'usage d'inviter en pareille circonstance. En voici le détail:

6 potages, un chapon sur chaque potage, garni d'artifices	42 fl.	9 paires de poulets	36 fl.
6 plats de truite: fourni 9 livres, au par sus des 25 livres, à 3 fl. 6 s.	31 fl. 6 s.	6 salades de citron garnies	18 fl.
Pour l'apprêtage des 34 livres de truite	34 fl.	6 plats d'olives	18 fl.
6 pâtés de boulettes	24 fl.	6 plats de câpres	12 fl.
6 plats de foie de chapon	9 fl.	6 tourtes de raisins de Damas	24 fl.
6 plats de langues de moutons	12 fl.	6 gâteaux de Milan	31 fl. 6 s.
6 plats de palais de bœuf	12 fl.	6 plats de nogat	15 fl.
6 plats de langues de bœuf salé, garnies de saucissons	31 fl. 6 s.	6 plats de buchelati	31 fl.
6 coqs d'Inde rôtis	72 fl.	6 plats de raisins muscats	9 fl.
12 chapons rôtis	72 fl.	6 plats de biscuits et macarons	31 fl.
6 douzaines de grives	60 fl.	Pain	24 fl.
6 levreaux et 2 paires de perdrix	70 fl.	Vin vieux	34 fl. 6 s.
		Vin nouveau	36 fl.
		Verres rompus	5 fl.
		Pour la vaisselle	7 fl.
		Pour les cuisiniers	31 fl. 6 s.

Soit un total de 833 florins 6 sols pour un banquet d'une cinquantaine de couverts.

De la fin de la carrière de Jacques Pictet, des documents plus sévères nous sont parvenus. Il s'agit du texte manuscrit des discours que le magistrat, alors septuagénaire, prononça devant le Conseil Général des Citoyens et Bourgeois, à l'occasion de ses deux derniers syndicats. Dans leur brièveté même, ces harangues, déférentes et incisives, montrent avec quelle lucidité Jacques Pictet porta jusqu'au seuil de la mort le souci du bien public. Le discours¹⁸ du 7 janvier 1714 célèbre la récente pacification de l'Europe et l'inclusion de Genève dans les traités de paix qui mirent fin aux interminables guerres du règne de Louis XIV: par ce nouvel effet des bontés de la Providence, déclare le syndic, «nous pouvons nous promettre que s'il y a quelque Peuple qui puisse conter [compter] sur un repos et sur une tranquillité durable, c'est sans contredit notre petit Etat. Mais aussy, Magnifiques Seigneurs, ajoute-t-il, comme la Providence veut que nous soyons ouvriers avec elle, et Magistrats et Peuple y doivent concourir conjointement et séparément. Tous ensemble doivent y contribuer par une bonne intelligence, par l'union des cœurs et par une confiance réciproque. Ceux que Dieu appelle au Gouvernement de la République doivent se proposer d'en rendre les citoyens autant heureux qu'il leur est possible par un doux et juste Gouvernement, suivant les loix établies, observant en leur faveur les bons us et coutumes, les édits et les réglemens faits à l'aide et à l'utilité du Public: auxquels chaque Particulier de son côté, doit se soumettre avec une entière résignation».

Le discours¹⁹ du 2 janvier 1718 est également un modèle du genre. La menace de nouveaux impôts destinés à couvrir les frais des fortifications provoquait quelque fermentation dans les esprits. Général de l'artillerie et doyen des syndics, Jacques Pictet ne pouvait laisser échapper l'occasion de justifier publiquement l'entreprise: «Magnifiques et souverains Seigneurs, s'écria-t-il, comme ce que nous devons sur toutes choses avoir le plus à cœur est ce qui peut avoir rapport à la conservation et subsistance de l'heureux état et situation dans laquelle la Providence nous a placé et aux divers avantages spirituels et temporels qui en résultent, aussy nous avons eu pendant tout le cours de l'année, à l'exemple de la précédente, l'extreme satisfaction de voir avancer et amener à sa perfection toute cette grande et considerable partie de

¹⁷ Baron de GRENUS, *Notices biographiques sur M.M. Jacques, Théodore, Pierre Gabriel et Jean-Louis Grenus*, G. 1849, p. 287, note 300.

¹⁸ AEG, PH 4214.

¹⁹ AEG, PH 4283.



fortifications qui couvrent aujourduy d'un bout à l'autre d'une maniere efficace l'endroit et le côté de notre ville le plus exposé à l'insulte et à l'invasion et qui en est aujourduy heureusement à couvert par cette brillante élévation de doubles et de triples remparts, sortans comme du sein des eaux, beau et permanent spectacle qui en fera dans tous les tems, tout à la fois et la force et l'ornement, à la grande gloire de ceux auxquels le zèle et l'amour de la Patrie a inspiré une si belle et si louable resolution, sur l'exécution de laquelle on peut dire que tous les sentimens se reunissans, on a été enfin unanimes, quoy qu'à la verité, elle parut d'abord surpasser nos forces». A 75 ans, on le voit, Jacques Pictet avait encore du souffle.

Un épisode anecdotique montre bien quel homme et quel magistrat il était. Le 1^{er} mars 1714, on trouva ²⁰ dans l'un des troncs du temple de la Madeleine une lettre anonyme adressée à «Monsieur/Monsieur Pictet premier/syndic de Genève». L'auteur de cet écrit dénonçait la vanité de certains bourgeois «qui s'arrogent les titres de Nobles et qui se donnent dans les contracts cette qualité quoi qu'ils ne soyent rien moins que cela». L'anonyme demandait qu'on remédie à cet abus et qu'on étende aussi le remède aux femmes «qui ont la vanité de se faire donner la qualité de Madame quoy que leurs Marys ne soyent ni syndics, ni Conseillers, ni Nobles». Mais c'est la fin de la lettre qui mérite surtout d'être citée ici: «On a pris la liberté, Monsieur, de s'adresser à vous, non seulement parce que cet Etat a le bonheur de vous avoir pour Chef, mais parce que vous aimés l'ordre, la simplicité, la vérité, que vous êtes ennemis de l'orgueil et de la fausseté et que vôtre famille, étant une des plus anciennes dans le gouvernement, elle ne laisse pas que d'être en exemple de modestie et d'humilité».

²⁰ AEG, RC 213, 86-87.

«Carte du disme de Pregny», premier plan connu du futur Reposoir (dessin à la plume, 255/355 mm.; AEG, Finances FF 14).



A l'âge de 28 ans, Jacques Pictet avait épousé Marie DuPan, qui avait dix ans de moins que lui. Ce mariage était bien dans la ligne de la tradition. Originaires de Vigone en Piémont, les DuPan avaient été reçus à la bourgeoisie de Genève en 1488, quatorze ans après les Pictet, mais leur ascension politique avait été plus rapide, puisque dès 1533, on les trouve dans les Conseils de la cité. Marie DuPan était la petite-fille du pasteur et chroniqueur Abraham DuPan, la nièce de Jean DuPan, huit fois syndic de 1655 à 1683, la fille de Jean Antoine DuPan, procureur général de la République, la sœur enfin de Daniel DuPan, futur pasteur, de Marc DuPan, futur premier syndic et de Jean DuPan, futur procureur général. On ne saurait imaginer milieu plus typiquement gouvernemental. Par sa mère, née Judith Trembley, Marie DuPan se rattachait également à une famille qui, pour être de bourgeoisie plus récente (1555), devait néanmoins jouer un grand rôle dans le destin politique de Genève.

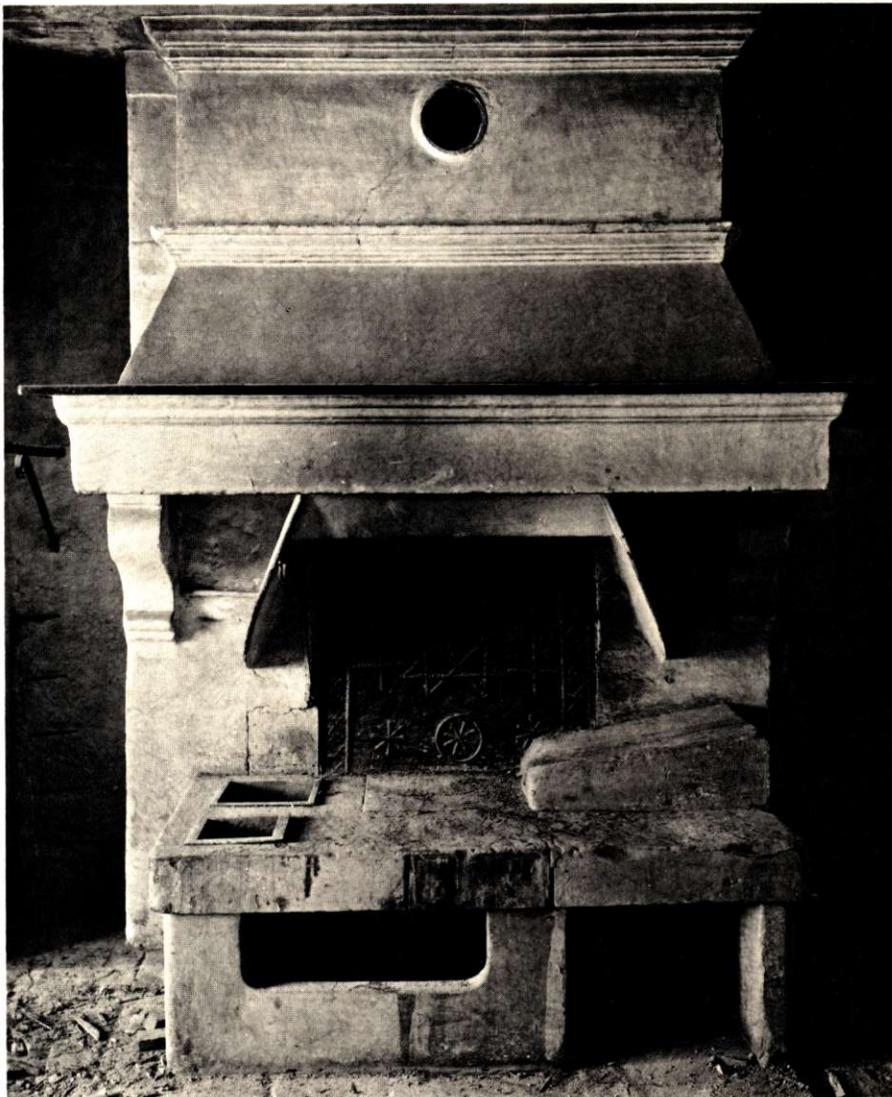
De cette union naquirent six enfants, dont trois atteignirent l'âge adulte, et deux seulement se marièrent: une fille, Judith, qui épousa le pasteur Jean-Antoine Fatio et un fils, Marc, qui allait assurer seul la descendance de cette seconde branche de la famille.

Les lourdes charges que, pendant plus d'un demi-siècle, Jacques Pictet assumait au service de la République ne l'empêchèrent pas de s'occuper aussi de ses propres affaires. Son principal mérite de propriétaire foncier fut assurément d'avoir reconstitué le domaine de Pregny dans son intégrité. Sa mère, Judith Pictet-Dupuis lui avait destiné particulièrement la portion de ce rural que le sort lui avait attribué en 1648. Jacques Pictet en hérita donc en 1694, mais vingt ans auparavant²¹, il avait racheté déjà l'autre part à ses cousines germaines, les six filles de Jean Voisine et d'Eve Dupuis, pour le prix de 35.000 florins plus 1.500 fl. d'épingles.

Dès l'âge de 31 ans, Jacques Pictet se trouva donc en fait maître de tout le Reposoir, qu'il arrondit par de nouveaux achats, principalement en 1693²², quand il acquit de son cousin germain Jean-Jacques Pictet les deux belles parcelles du «pré de la Loye», du «champ de la Chau» ainsi qu'une vigne située à la Perrière.

Jacques conserva aussi les vignes «sur Saint-Jean» qu'il avait héritées de son père. Il en porta la superficie de deux à dix poses par diverses acquisitions importantes²³.

En ville, depuis que le quartier de Saint-Gervais a été démantelé et modernisé, il ne reste plus qu'une seule maison qui mérite de s'appeler «maison Pictet»: c'est celle qui porte aujourd'hui le numéro 15 de la Grand-Rue et qui fut aménagée en 1690 pour le compte de Jacques Pictet. Comme ses deux frères avaient hérité de tout l'îlot familial de la rue du Temple, Jacques dut s'établir ailleurs. Il réussit à acquérir à la Grand-Rue, côté gauche en montant, entre les rues de la Tour-de-Boël et de la Pellisserie, les quatre petits immeubles Testuti, Cambiague, Vautron et Barrachin, qui



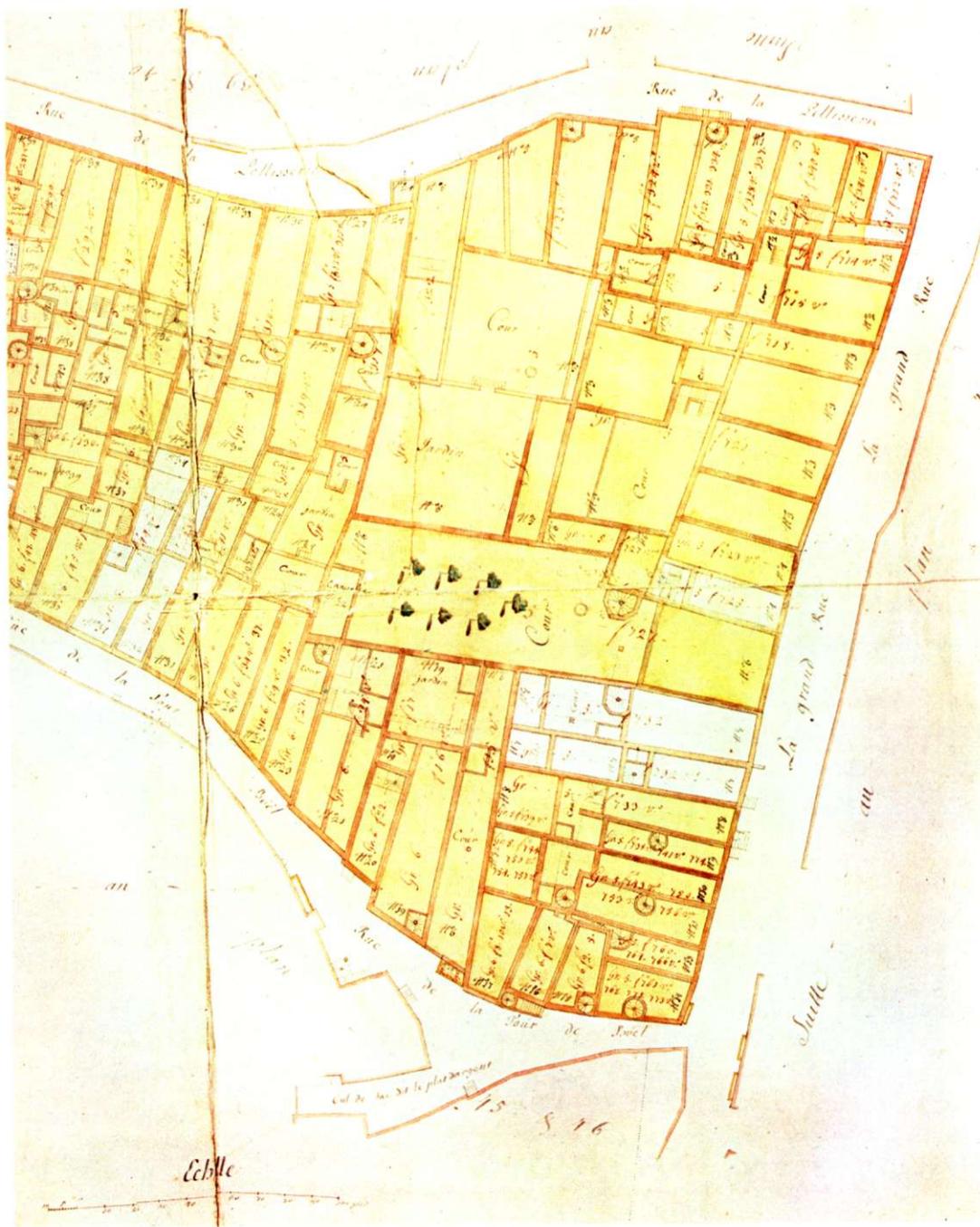
²¹ AEG, Pierre I Vignier not., VIII, 260-263 (4 août 1674).

²² AEG, Gabriel Grosjean not., XXIV, 281-283.

²³ Cf. AEG, Jur. civ. F 534; Pierre Deharsu not., I, 202-203 (2 avril 1710); Et. Beddevole not., XXV, 143-144 (18 octobre 1714).

Porte principale de l'immeuble reconstruit par Jacques Pictet, Grand-Rue 15.

Cheminée de cuisine avec sa plaque de fonte, Grand-Rue 15 (MAH, Vieux-Genève, cliché 1089).



étaient non seulement contigus mais encore de niveau. Après quoi, en date du 18 décembre 1690, il signa un contrat de construction avec le maître-maçon Abraham Calame. Cet acte²⁴ décrit par le menu la «tasche» à accomplir et montre comment Jacques Pictet, tirant parti de la situation, sut élever sa nouvelle maison sans démolir entièrement celles qui se trouvaient là. Il fit abattre les étroits «virolets» qui desservaient les anciennes maisons et les remplaça par un bel et large escalier à paliers, bâti sur cour, et en pierre de taille. D'autre part, il fit démolir les quatre vieilles façades pour en construire une nouvelle, qui embrassât les quatre immeubles à la fois. L'acte notarié fixait également à l'avance le coût des travaux: pour l'escalier sur cour, Jacques payait 2.000 florins, plus 9 septiers de bon vin rouge; et pour la façade sur rue, 2.500 florins et 9 autres septiers. L'ouvrage devait être achevé «pour la St-Michel prochaine», soit au 29 septembre 1691.

C'est donc en l'espace de neuf ou dix mois que fut bâtie cette belle façade qui

²⁴ AEG, G. Grosjean not., XXI, 719-724.

²⁵ *La Maison bourgeoise en Suisse*, II: Canton de Genève, 2^e édit., 1940, p. xxvii-xxviii et pl. 20; *Genava*, XXIV (1946), 26-28.

²⁶ Cf. *Genava*, XXV (1947), 31-32.

La Grand-Rue en 1726 (fragment réduit du plan de Jean-Michel Billon; AEG, Cadastre A 2, pl. 41/42).

fait aujourd'hui encore l'ornement de la Grand-Rue²⁵. Contemporaine des maisons Micheli (3, rue de l'Hôtel-de-Ville), Calandrini-Hertner (39, Grand-Rue) et Rigot (20, rue de la Cité), la maison Pictet est comme elles d'une noble simplicité. Sous son avant-toit saillant, la façade, qui compte sept doubles fenêtres par étage, n'est ornée que de bandeaux plats. La porte principale, voûtée en anse de panier, est flanquée de deux pilastres et surmontée d'un large entablement qui en accentue le caractère monumental. Ce beau morceau de pierre sert d'écrin au joyau de la maison Pictet; une huisserie de bois richement sculpté, que couronne une imposte en fer forgé au monogramme du maître d'œuvre.

Jacques Pictet fit aussi peindre les poutraisons et les boiseries de son nouveau logement par un artiste piémontais de passage. Un fragment de ce décor, qui relevait d'ailleurs plus du folklore que de l'art, a resurgi lors d'une restauration récente²⁶, pour disparaître ensuite mystérieusement.

Par la suite, Jacques Pictet acquit encore dans le voisinage quelques autres immeubles plus modestes, notamment ceux de Théodora Babeau-Dumont²⁷, se taillant ainsi au cœur de la vieille ville et sur son artère principale un domaine bien proportionné, que délimitaient du côté de la Cité les immeubles DeChapeaurouge (où l'hôtel du Résident de France devait être bâti plus tard) et du côté du lac, les cours et jardins de Jacques Buisson, dont la maison donnait sur la Pellisserie.

Ces acquisitions furent facilitées sans doute par les apports de son épouse, Marie DuPan qui, vers la fin du siècle, hérita de ses père et mère près de 150.000 florins²⁸. Jacques Pictet lui-même fut l'héritier universel²⁹ de sa sœur Mestrezat, décédée sans enfant.

Un an avant sa mort, Jacques rédigea, d'une écriture claire et ferme, un testament³⁰ dont le préambule est une fervente confession de foi :

«Considerant qu'estant parvenu à un grand âge et parfois fort oppressé, qu'ainsi je puy estre enlevé lorsque j'y penseray le moins, pour cest effect je me résigne à la volonté de mon Dieu afin que quand il luy plaira de m'appeler à soy, je soye tout prest et quitte ce monde gayement en l'espérance de la jouissance eternelle des biens celestes qui m'ont estés acquis par le precieux sang de mon sauveur et redempteur Jesus Christ. Et je prie Dieu de me donner une sainte disposition d'aller à luy lors qu'il luy plaira de m'appeler et me faire la grace qu'à ce moment, je sois receu en son paradis comme son bien aymé enfant ainsi que je l'en suplie de tout mon cœur, luy ayant tres humblement demandé pardon de tous mes pechés, lesquels j'espere qui me seront pardonnés en la foy que j'ay en son fils bien aymé, mon sauveur et Redempteur Jesus Christ. Je le remercie de tous les biens qu'il m'a fait jusque à ceste heure, m'ayant eslevé en la connoissance de son saint Evangile et donné sa benediction en toute ma conduite; je le suplie derechef du plus profond de mon cœur me la vouloir continuer et la repandre encor plus amplement sur ma famille. Amen».

Jacques Pictet demeura à son poste de magistrat jusqu'au bout. «On raconte, écrit Edmond Pictet, que parvenu à l'extrême vieillesse et à bout de forces physiques, il



Jacques Pictet-DuPan

²⁷ AEG, Minutes des not. François Joly, XV, 12-13 (20 juillet 1692); Jean Girard, XVII, 26-37 (11 novembre 1710); J.-P. Chartron, XIX, 157-160 (10 février 1717).

Fragment de la décoration intérieure de la maison de Jacques Pictet, Grand-Rue 15 (d'après un dessin de Louis Blondel, 1946).

gravissait sur un petit âne la rampe pavée de la Maison de ville pour venir assister aux séances des Conseils.» Le 1^{er} août 1721, il y siégeait encore. Il mourut le surlendemain dans sa 78^e année, d'une «suffocation». Le Petit Conseil tint à marquer par un hommage exceptionnel sa vénération pour ce magistrat qui avait été l'«un des Chefs de l'Etat» et qui était le «Doyen de tous les Conseils»: à l'instar de ce qui s'était fait en 1711, à la mort du syndic Jean DeNormandie, il décida³¹ de députer à la famille du défunt le premier secrétaire d'Etat, Pierre Lect, afin de lui témoigner la part que le Conseil prenait à sa perte.

La veuve de Jacques Pictet offrit à chacun des membres des Conseils en 1722 un exemplaire du portrait de son époux³², gravé par J. G. Seiller et accompagné de huit vers latins de Bénédicte Pictet, célébrant les vertus du défunt:

*Incorruptus erat Judex, tutela proborum
Haud sceleri parcens, Relligionis amans...*

Chapitre 13

Le cuivre qui servit au tirage de cette gravure est encore conservé au Reposoir avec le portrait original, qu'un certain Joachim Liquenet avait peint à l'huile en 1694. Jacques Pictet y apparaît en tenue de magistrat, coiffé d'une abondante perruque et vêtu d'un habit à manchettes et rabat blancs (car le rabat n'était nullement l'apanage des pasteurs, à cette époque). Le visage, buriné de quelques rides profondes mais éclairé par deux yeux bruns pétillants d'intelligence, respire à la fois l'autorité et la bonté.

Marie DuPan survécut cinq ans à son mari. L'inventaire après décès de ses biens³³ révèle l'étonnante austérité de sa toilette: ni dentelles, ni fourrures, ni bijoux, ni effets précieux – si ce n'est une paire de boucles d'argent et un petit couteau à manche d'écaille. Mais cette veuve de syndic possédait un rouet à filer, avec sa quenouille, et avait chez elle à sa mort 50 livres de chandelles et pour 189 florins de bois à brûler.

²⁸ AEG, Louis I Pasteur not., L, 128v-129; APP, «Mémoire de ce que j'ay receu de ma femme en me mariant et apres mon mariage» (1 septembre 1701).

²⁹ Testament du 8 septembre 1706: AEG, Jean Girard not., II, 247-248.

³⁰ AEG, Jur. civ. Eb 37 (1 juin 1720).

³¹ AEG, RC 220, 354-355.

³² AEG, RC 221, 240 (15 mai 1722). – Deux autres exemplaires, dont l'un encadré, furent donnés par elle à la Bibliothèque: BPU, Archives F 3, 202 (15 juillet 1722).

³³ AEG, Jur. civ. F 539. – Son testament du 28 janvier 1723: AEG, Jur. civ. E 8, 71-74.

Dernières lignes du testament holographe de Jacques Pictet, 1 juin 1720 (réduit; AEG, Jur. civ. Eb 37).

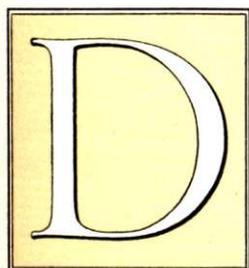
Portrait posthume de Jacques Pictet-DuPan, gravé par J.-G. Seiller, 1722 (nouveau tirage d'après le cuivre original conservé au Reposoir).

Des grains public le quel payera tout mes legats et de l'Etat (au) figur
D'est proci et particulièrement en que je doil à la ditte veuve
Cabe que le surplus qui sera de ce jour la mise en tout de ce que
je paye à la veuve de son mari et le tout le plus promptement qui
se pourra faire de ce que il respand de la sainte benediction
sur luy, la femme et sur tout les enfans et sur les biens amen.
Ainsi est ma dernière volonté que voy soit de ma propre
main dans ceste feuille et signer et enqayster de mon cressat laquell
se prie mes tres honorés et dignes freres seigneur les Bourgois
Donne force et espiance par leur arrest et selon comme si tant
loy plus grandy formalité y estoit observé callant et redoublant
tout aubray et amener que si je pourrois avoir fait priance le grand
Dieu qui a gardé c'est estat intierement de tant de danger
de y vouloir continuer et y respandre la sainte benediction et sur
faut qui le gardent si prudemment. Et que à la fin de siecle id
en la république de tout mon coeur de y contes et s'ayez qu'ils ont
en pour moy pendant les tres longt temps que voy en l'homme de l'Etat
dans leur corps et possible si l'on veut les premiers s'ayez de la
République amen.
fait en ma maison d'habitation ce 1^{er} juin 1720.
Pictet.



Quem spectas, decies & ter loca prima senatus
 Cum plausu tenuit, Grande decus Patriae
 Incorruptus erat Iudex, tutela proborum,
 Haud sceleri parcens, Religionis amans.
 Majestate Oris cunctis venerandus, amorem
 Noverat ille simul conciliare sibi:
 Pro Patria zelo dum fervet, reddidit Eheu!
 Et subita & placida morte animam Domino
 B. Pictetus P.P.

Jean-Jacques Pictet (1645-1721)



ernier des trois grands syndics Pictet du XVII^e siècle, Jean-Jacques fut aussi, sans aucun doute, le plus gros propriétaire foncier que la famille ait compté. De Chambésy à Vernier, en passant par Pregny, Saconnex, Cointrin et Meyrin, ses possessions finirent par former sur la rive droite du lac et du Rhône comme une guirlande autour de la ville.

Jean-Jacques appartient à la branche cadette de la famille. Premier enfant de Pierre Pictet, il naquit en 1645 et fut baptisé au temple de Saint-Gervais par son oncle, le pasteur Jérémie

Pictet. Il est le seul Pictet qui ait jamais porté ce prénom.

Entré à l'âge de 17 ans dans l'auditoire de philosophie de l'Académie ¹, il fit ensuite des études de droit et alla compléter sa formation à l'Université de Valence, où il passa son doctorat avec autant de succès que son cousin Jacques Pictet à Orléans quatre ans plus tôt. Son diplôme sur parchemin s'est conservé², scellé aux armes de Daniel de Cosnac, évêque de Valence et chancelier de l'Université. L'année suivante, un autre parchemin ³ lui était remis, attestant son admission au nombre des avocats plaidants et postulants par-devant la cour du Parlement de Grenoble.

Entré à 25 ans dans la carrière publique, Jean-Jacques n'en sortit qu'à sa mort, cinquante ans plus tard, comme le montre le tableau de ses magistratures et députations :

<i>Date de l'élection</i>	<i>Fonction</i>	<i>Durée</i>
1671, 4 janvier 3 novembre	Membre du Conseil des Deux-Cents Secrétaire du droit – et du même coup membre du Conseil des Soixante	Illimitée
1674, 1 novembre 1679, 10 janvier	Audit ur Châtelain de Peney (clôture de ses comptes : 3 novembre 1682)	Trois ans
1682, 5 novembre 1683, 9 janvier	Procureur général (réélu en novembre 1685) Commis aux visites (reconduit jusqu'en 1688) Commis sur la santé (reconduit jusqu'en 1688) Commis sur la réformation (reconduit jusqu'en 1688)	Trois ans Un an Un an Un an
12 janvier 1687, 4 janvier 1691, 6 janvier	Commis en la Chambre du vin (reconduit jusqu'en 1688) Commis sur la fortification (reconduit en 1688 et 1689) Membre du Petit Conseil	Un an Un an A vie
17 janvier	Sergent major (réélu en 1692 et 1693) Capitaine d'une compagnie bourgeoise (en succession de son père)	Un an
1694, 9 janvier 10 janvier 1695, 8 janvier	Commis aux visites (reconduit en 1695 et 1696) Commis «pour payer le logement des soldats suisses» Commis en la Chambre des appellations (reconduit en 1696)	Un an Un an
3 avril	Député à l'Intendant des provinces de Dauphiné, Savoie, Pignerol et Nice (rapport: 17/27 avril)	Un an
1696, 10 janvier 1698, 19 mars 17 août	Secrétaire d'Etat (réélu en 1698) Commis sur les épingliers Député au juge-maje du Chablais	Deux ans
1700, 7 janvier 9 janvier	Syndic (quatrième nommé) Syndic de la garde (décharge de ses comptes: 5 avril 1701)	Un an Un an

Chapitre 14

¹ *Livre du Recteur*, n° 3743 (2 novembre 1662).
² Daté du 27 novembre 1668 (AEP, E 2).
³ AEP, E 3 (31 janvier 1669).

Chapitre 14

	Commis aux fortifications (reconduit en 1701)	Un an
	Commis en la Chambre du vin	Un an
1701, 20 janvier	Ancien du Consistoire	Un an
4 février	Député, avec Pierre Gautier, aux ducs de Bourgogne et de Berry à l'occasion de leur passage à Lyon	
1703, 9 janvier	Commis en la Chambre des appellations	Un an
5 juin	Envoyé à Dijon pour y soutenir le procès de la Seigneurie contre le Bailli de Gex (rapport: 5 septembre 1704)	
1704, 6 janvier	Syndic (troisième nommé)	Un an
1705, 7 janvier	Chef de quartier (reconduit jusqu'en 1721)	Un an
1706, 5 janvier	Commis en la Chambre des appellations	Un an
	Commis en la Chambre de la réformation	Un an
21 novembre	Lieutenant	Un an
1708, 1 janvier	Syndic (troisième nommé)	Un an
3 janvier	Commis en la Chambre des appellations	Un an
	Commis sur l'Hôpital	Un an
3 janvier	Commis sur la santé	Un an
	Commis en la Chambre du vin	Un an
	Commis en la Chambre de la réformation	Un an
1709, 8 janvier	Commis en la Chambre des comptes (reconduit en 1710)	Un an
1710, 16 novembre	Lieutenant	Un an
1712, 3 janvier	Syndic (second nommé)	Un an
5 janvier	Commis en la Chambre des comptes (reconduit en 1713)	Un an
28 septembre	Député au duc de Bourbon pour l'ouverture des Etats de Bourgogne à Dijon (rapport: 9 décembre)	
1714, 18 novembre	Lieutenant	Un an
1716, 5 janvier	Syndic (second nommé)	Un an
6 janvier	Commis en la Chambre des comptes (reconduit en 1717 et 1718)	Un an
7 janvier	Commis en la Chambre des blés (reconduit jusqu'en 1721)	Un an
1718, 20 novembre	Lieutenant	Un an
1720, 7 janvier	Syndic (premier nommé)	Un an

Cette carrière ne présente pas les mêmes continuités que celle de Jacques et n'a pas le même éclat. On y compte cependant bon nombre de magistratures importantes. Jean-Jacques fut d'abord, pendant trois ans, châtelain du Mandement de Peney, comme son ancêtre Ami Pictet l'avait été un siècle plus tôt; puis, durant six ans, procureur général de la République – et la durée de ce mandat constitue un témoignage de confiance d'autant plus remarquable que, peu auparavant, on s'en souvient, les Conseils de Genève avaient décidé de ramener de six à trois ans la durée de cet office, suite aux difficultés qu'avait suscitées Isaac Pictet. Il fut enfin six fois syndic et quatre fois lieutenant – et sa longue carrière trouva son ultime couronnement dans la dignité de premier syndic, qu'il revêtit dans l'année qui précéda celle de son décès. Jean-Jacques Pictet devait avoir un style de gouvernement assez différent de celui de ses collègues, car à sa mort, le Conseil loua⁴ non seulement son zèle et son intégrité, mais aussi, qualités rares, «sa douceur et son affabilité».

Jean-Jacques fut chargé aussi, à diverses reprises, de missions à l'étranger.

En 1695, accompagné de son beau-frère, l'avocat Jean Favre-Calandrini, il fut envoyé à Grenoble, auprès de l'Intendant des provinces de Dauphiné, Savoie, Pignerol et Nice, pour y faire exonérer de la «capitation» les Genevois ayant des propriétés en Savoie: Louis XIV, en guerre contre Victor-Amédée II, avait envahi les Etats de ce prince situés au Nord des Alpes, et dans leur empressement à lever l'impôt, les commis français avaient méconnu les privilèges que Genève s'était acquis par le Traité de Saint-Julien. A son retour, Jean-Jacques remit⁵ au Petit Conseil un rapport de 34 pages, entièrement écrit de sa main. On se déclara⁶ «très satisfait de sa négociation».

En 1703 et 1704, Jean-Jacques Pictet se rendit deux fois à Dijon, pour y faire plaider contre le Bailli de Gex, M. de Brosses, une affaire de dîme et de souveraineté sur un fonds de Saconnex, dans laquelle la Seigneurie de Genève et lui-même étaient également intéressés. Jean-Jacques s'aperçut bientôt qu'il avait affaire à forte partie: «De la manière que les choses vont icy, écrivait-il, on a tout à craindre des evenemens,

⁴ AEG, RC 220, 382 (19 août 1721, en Conseil des Deux-Cents).

⁵ AEG, PH 3932.

⁶ AEG, RC 195, 159 (17 avril 1695).

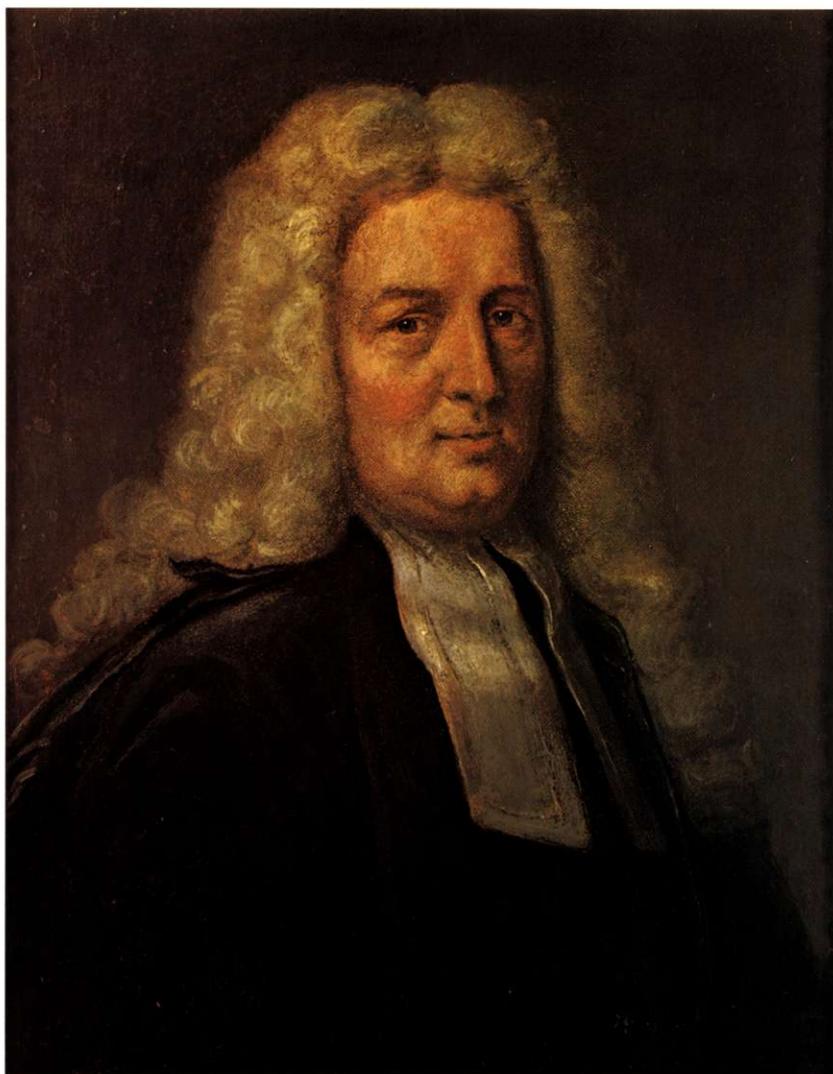
et les frais et les dépenses des procès sont si grandes qu'il faut prendre le parti de les éviter autant qu'il est possible». M. de Brosses ayant fait traîner les choses, les fêtes du Parlement survinrent avant que le jugement n'ait été rendu et l'affaire fut renvoyée à l'année suivante. Jean-Jacques retourna donc à Dijon, où il arriva le 15 juillet, «fort accablé des grandes chaleurs». Son adversaire, rompu aux détours de la chicane bourguignonne, usa de la même tactique que la première fois, «qui est d'attendre à la dernière extrémité de nous communiquer ses écritures pour nous priver des moyens de faire dresser un factum et pour juger cette affaire détressement à la cloture du Parlement». Le Bailli de Gex mettait d'ailleurs tout en œuvre pour assurer le succès de sa cause; «on parle mesmes de marier M. de Brosses le Conseiller à la fille d'un de nos principaux Juges». Dans un pareil contexte, l'issue du procès n'était guère douteuse. La Seigneurie de Genève et Jean-Jacques Pictet furent «condamnés avec dépens, et presque avec dommages et intérêts pour avoir prétendu la Justice sur le fonds en conteste» (24 août 1704). De cette «malheureuse affaire», subsistent du moins treize belles lettres autographes 7 de Jean-Jacques Pictet, qui peignent sur le vif les mœurs judiciaires du Parlement de Bourgogne sous le règne de Louis XIV.

Jean-Jacques se vit aussi confier des commissions plus agréables: en avril 1701, il fut député à Lyon avec l'ancien syndic Pierre Gautier pour y complimenter 8 à leur passage les ducs de Bourgogne et de Berry, petit-fils de Louis XIV. Jean-Jacques prit pour adjoint son cousin François Pictet, qui fut chargé de la présentation des traditionnelles truites: «M^r Pictet s'en alla donc à l'hôtel des Princes, suivi de nos quatre valets qui portoyent les six truites dans deux corbeilles [...] M^r de Noailles fit entrer M^r Pictet, et amener les Truites aux pieds des Princes qui jouoyent [ils avaient 19 et 15 ans]. Alors M^r le Marechal de Noailles [...] etant à côté de Mons^r le Duc de Bourgogne fit avancer M^r Pictet, qui fit à ce Prince une profonde révérence et comença un compliment que M^r le Duc de Bourgogne interrompit aussitôt, disant d'un

Jean-Jacques Pictet

Diplôme de docteur en droit de l'Université de Valence décerné à Jean-Jacques Pictet, 27 novembre 1668 (parchemin enluminé, 290/470 mm.; AEP, E 2).





⁷ AEG, PH 4062.

⁸ AEG, PH 4033; publ. par J. MAYOR, «Une députation genevoise en 1701», *Revue d'histoire diplomatique*, VI (1892), 215-227.

⁹ AEG, PH 4199bis (8 décembre 1712).

¹⁰ AEG, Archives de familles, 3^e série, Pictet, pièce 20.

¹¹ *Ceremoniale historico e politico*, Amsterdamo, 1685, V, 615-616.

¹² AEG, Consistoire, R 63, 83 (1 novembre 1677).

¹³ A l'invitation de Berne, un jeûne avait été célébré cette année-là le 25 octobre.

¹⁴ GALIFFE, II, 717-718.

Jean-Jacques Pictet (huile anonyme, 230/180 mm.; Fondation Pictet branche cadette).

air obligeant, en regardant les Truites: *Voilà de belles pièces...*». Les deux députés de Genève eurent leur audience le dimanche 10 avril à 8 heures du matin et s'y rendirent dans trois carrosses, accompagnés des principaux Genevois de Lyon.

En 1712 enfin, Jean-Jacques Pictet fut chargé, malgré ses 67 ans et ses «infirmités», d'aller à Dijon, en plein mois de novembre, féliciter le duc Louis-Henri de Bourbon de son accession au gouvernement de Bourgogne. Jean-Jacques prit de nouveau avec lui son cousin François Pictet et s'adjoignit en outre son fils Jean-Louis. Par Pontarlier, Salins et Dole, la petite troupe mit près d'une semaine à atteindre Dijon, tant les chemins étaient mauvais. Le duc, «jeune Prince de 21 ans, bien fait et de grande taille», reçut fort gracieusement les députés de Genève et plusieurs jours se passèrent ensuite en réceptions, visites, dîners et même spectacles de comédie. De retour à Genève, Jean-Jacques fit son rapport au Conseil⁹, sur une douzaine de grandes pages in-folio.

L'existence de Jean-Jacques Pictet présente, avec celle de son père, d'étonnantes analogies. Ainsi, d'après un document¹⁰ malheureusement unique, il semble que Jean-Jacques se soit adonné comme Pierre Pictet au commerce de la soie.

Même fidélité filiale dans le mariage: Suzanne Calandrini, la jeune fille de 16 ans,

que Jean-Jacques épousa à l'âge de 32 ans, se trouvait être en effet la propre nièce de cette Anne Calandrini, qui était devenue la seconde femme de son père.

C'était là d'ailleurs une fort belle alliance, car le père de la mariée, Jean-Louis Calandrini-Hertner, était l'un des principaux négociants de Genève. Il avait réussi, aux dires de Gregorio Leti¹¹, à se constituer, en vingt ans d'infatigable labeur, une fortune de 150.000 écus, sans jamais avoir fait de tort à quiconque. La mère de Suzanne, Marie Hertner, femme d'élite à tous égards, était issue d'une riche famille de banquiers suisses de Lyon.

La noce promettant d'être fastueuse, le Consistoire s'en inquiéta¹² et crut devoir prendre des mesures préventives: «A esté Representé par Monsieur Rilliet Ancien que Monsieur L'ancien Auditeur Pictet estant sur le point de s'espouser bien tost, et qu'on se dispose à faire de grandes assemblées en laquelle il s'y pourroit commettre quelque desordre, ce qui seroit scandaleux estant si proche après le Jeusne¹³, Advisé que Messieurs Le Pasteur et Ancien du quartier Les Advertiront et exhorteront de ne permettre qu'il s'y commette quelque desordre ou choses contrevenantes aux Lois et à la bienséance Chrestienne».

Ce beau mariage eut aussi, pour Jean-Jacques Pictet, l'avantage de multiplier ses liens de parenté avec les autres familles du patriciat genevois. Suzanne était en effet l'aînée d'une nombreuse famille¹⁴. Tandis que son frère unique, Jean-Louis Calandrini épousait la pétillante Julie Pellissari, qui fut à Genève l'amie et la correspondante de la fameuse Mademoiselle Aïssé, six de ses sœurs entrèrent par alliance dans les familles

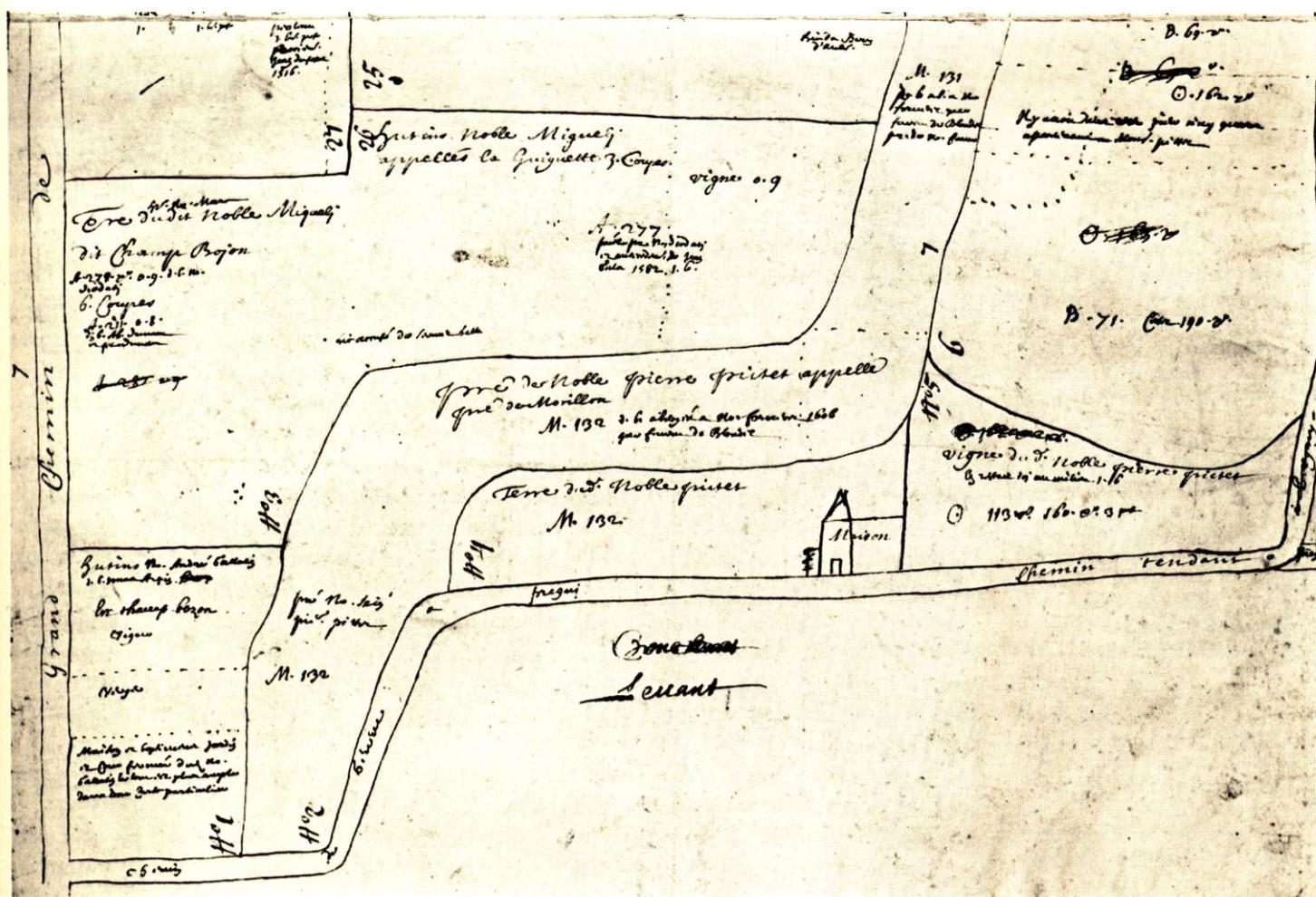
Lullin, Favre (doublement), Micheli, DuPan et Perdriau. La septième et dernière, Marie, fit le mariage le plus brillant puisqu'elle devint en 1703 la femme de François de Langes, seigneur de Montmirail et de Lubières, ancien gouverneur de la principauté d'Orange et futur gouverneur de celle de Neuchâtel.

Les huit sœurs Calandrini héritèrent chacune 80.000 florins de leur père et 40.000 de leur mère. En outre, si l'on en croit une tradition domestique rapportée par Edmond Pictet, chacune d'elles aurait reçu de son père à son mariage un vaste et superbe bahut à serrer le linge. «On assure qu'il y a fort peu d'années, un de ces meubles vénérables existait encore à Ambilly, chez les Pictet-Martin, et un autre à Landecy, chez les Pictet-Micheli...»

La descendance de Jean-Jacques et Suzanne Pictet-Calandrini présente trois particularités: tout d'abord, le premier fruit de leur union ne vint au monde qu'au bout de sept ans, délai insolite pour l'époque; en second lieu, les deux premiers rejetons, sans être jumeaux, naquirent la même année, l'un en janvier et l'autre en décembre. Enfin, les six enfants issus de ce mariage furent du sexe mâle et parvinrent tous à l'âge adulte, double bénédiction dont l'histoire de la famille n'offre pas d'autre exemple. Jean-Louis, né le 17 janvier 1685, fut l'auteur du premier rameau de la branche cadette et il est, de ce fait, l'ancêtre direct de la majorité des Pictet actuellement vivants; Pierre, né le 28 décembre de la même année, embrassa la carrière militaire et mourut sans alliance; Jean, né en 1688, fut l'auteur du second rameau de la branche cadette de la famille; Michel, né en 1690, dut mourir, sans alliance et hors de Genève, avant 1720, puisqu'il n'est pas nommé dans le testament¹⁵ de son père; François, né en 1691, fut l'auteur d'un troisième et éphémère rameau; Marc, né en 1693, mourut sans postérité.

Jean-Jacques Pictet

Le domaine Pictet à Morillon (fragment réduit du «Plan de vérification de la banlieue de Cornavin», par Debarsu, vers 1685-1690; AEG, Cadastre B 4, pl. 7).



Chapitre 14

Si quelqu'un pouvait tenir tête à six garçons, c'était bien Suzanne Pictet-Calandrini, qui se distinguait à la fois par sa beauté et par la fermeté de son caractère. Cette maîtresse-femme reçut dans la famille le sobriquet de *Madame Pictet la solennelle*. «On raconte, écrit Edmond Pictet, que l'aîné et le cadet de ses fils avaient conservé l'habitude, après qu'ils fussent parvenus l'un et l'autre à la dignité de syndic, de venir chaque matin, avant de se rendre à l'Hôtel de Ville, saluer respectueusement leur mère dans son lit et lui demander comment elle avait passé la nuit». Cet extraordinaire ascendant poussa-t-il Suzanne Pictet à se mêler de la gestion des affaires publiques? Le fait est qu'en plein Conseil des Deux-Cents, quelqu'un se plaignit¹⁶, en 1707, «qu'il y avoit une Dame qui gouvernoit les deux tiers du Conseil».

Dans la destinée de Jean-Jacques Pictet, la propriété rurale joua un rôle d'une importance primordiale. Aucun autre membre de la famille n'a jamais possédé, dans la région de Genève, des domaines aussi considérables que les siens.

Le jour de ses 25 ans révolus, Jean-Jacques passa avec son père une convention¹⁷ qui réglait la succession de Sara Favre, sa mère, qu'il n'avait pas connue mais dont il était le seul et unique héritier. Pour s'acquitter de ses obligations, Pierre céda à son fils ses trois domaines ruraux, celui de Pregny-Morillon-Saconnex, de beaucoup le plus important puisqu'il fut estimé à 43.000 florins, celui de Vernier, compté pour 10.000 florins, et celui de Meyrin-Maisonnex, évalué à 8.000 florins.

Jean-Jacques Pictet ne se contenta pas de son héritage et mena à son tour une politique d'acquisitions foncières dont l'envergure dépassa de beaucoup celle de son père. Dans la région de Morillon, il dépensa, en l'espace de deux ans et demi, plus de 22.000 florins de Genève en achats de terres¹⁸. Mieux encore: Jean-Jacques fut le premier de sa famille, semble-t-il, qui se soit aménagé une résidence à la campagne. Répara-t-il la maison qu'il avait acquise à Pregny du curial Gabriel Grenier? En fit-il construire une entièrement nouvelle? Le fait est qu'à une époque où le Reposoir n'était encore qu'un «rural», Jean-Jacques pouvait recevoir à Pregny des notabilités, comme ce fut le cas, en 1696, pour l'Intendant de Bourgogne et son épouse. Le Petit Conseil avait cru devoir organiser en l'honneur de ces hôtes de marque une promenade sur le lac, mais le repas faisait difficulté: «parce que le temps est fort inconstant et qu'on ne sauroit manger tranquillement sur les Galeres, dit le registre du Conseil¹⁹, il a été trouvé à propos de faire porter le disner dans quelque maison du bord du Lac; et parce que Mons^r l'Intendant ne voudra peut-estre point se faire connoistre hors des Terres de France [il voyageait en effet *incognito*], il a été enfin résolu [...] de faire préparer le repas dans la maison de Mons^r le Conseiller et Secrétaire Pictet, au Village de Pregny». Ainsi fut fait et le syndic LeFort put rapporter le surlendemain²⁰ «qu'après avoir pris quelque temps le plaisir de la Pesche, toute la troupe s'estoit rendue à Pregny chez Mons^r le Secrétaire Pictet. Que là, il s'estoit trouvé beaucoup plus de monde que l'on ne croioit, que le nombre pouvait aller jusques à cinquante ou soixante personnes, sans les Domestiques. Que le Disner avoit été servi sur diverses tables, mais que les deux premières, de quinze personnes chascune, avoient été servies avec beaucoup de propreté et d'abondance, aussi bien qu'avec un grand ordre, par les soins de Mad^e Pictet, la Maîtresse du Logis, qui avoit bien voulu se charger de la conduite du Régal. Que tout estoit allé d'une manière qu'on avoit sujet d'estre contents».

Dans la région de Vernier également, Jean-Jacques Pictet agrandit considérablement le domaine qu'il avait hérité de son père. Pendant près de quarante ans, de 1683 à la veille de sa mort, il ne cessa d'acquérir²¹ de nouvelles parcelles, notamment à l'Ouest du village, dans ces vastes champs doucement vallonnés qui descendent en direction de Peney.

De son père encore, Jean-Jacques avait hérité les trois «montagnes», soit alpages, du Jura gessien, dites «au Nevy», «au Ressac» et «en Florimont».

À Genève même, il racheta²² sur le tard à l'hoirie de son demi-frère Jean-Louis l'immeuble du Cheval blanc, au bas de la rue du Temple, mais ce ne fut pas pour l'habiter. En effet, Jean-Louis Calandrini-Hertner avait destiné²³ à sa fille aînée et à son

¹⁵ AEG, Jur. civ. Eb 37 (22 avril 1720).

¹⁶ AEG, RC 207, 229 (29 mars 1707).

¹⁷ AEG, Pierre I Vignier not., IV, 1102-1111 (18 août 1670).

¹⁸ AEG, G. Grosjean not., XXIII, 579-581 (29 juillet 1692); XXIV, 186-187, 281-283; XXV, 441-444 (23 novembre 1694); Jacques Deharsu not., XII, 108-109 (16 juin 1693).

¹⁹ AEG, RC 196, 339 (14 septembre 1696).

²⁰ AEG, RC 196, 342.

gendre Pictet une partie du bel immeuble²⁴ qu'il avait édifié vers 1675 à l'angle de la Grand-Rue et de la rue du Puits-Saint-Pierre. C'est là, à deux pas de l'Hôtel de Ville et face au débouché sur la Treille, que Jean-Jacques demeura toute sa vie. C'est là qu'il hébergea, entre autres, les plénipotentiaires bernois Frisching et Steiger, députés à Genève à la suite des troubles de 1707.

A l'occasion du mariage de son fils Jean-Louis avec Catherine Gallatin en 1717, Jean-Jacques lui fit donation²⁵ de son domaine de Vernier, estimé à 25.500 livres, et peu avant de mourir, en janvier 1720, il céda tous ses fonds situés à Morillon, Pregny, Saconnex et lieux circonvoisins (soit 12 poses de pré, 4½ de vignes et 4½ de champs) à son neveu Robert Vaudenet-Pictet²⁶: les terres ne sortaient pas du cercle familial. Le prix de vente, y compris celui des «meubles et effets» des quatre maisons que comportait le domaine, avait été fixé à la somme, considérable pour l'époque, de 280.000 florins, dont la moitié fut versée comptant et dont l'autre devait être payée à cinq ans, avec un intérêt de 3%. Les conditions de cette transaction s'expliquent par sa date: Robert Vaudenet était banquier à Paris, où le fameux «Système» de Law avait porté l'agiotage à son paroxysme. Dès la fin de 1719, plusieurs «Missisipiens» enrichis avaient songé à mettre leurs capitaux à l'abri en acquérant des

Jean-Jacques Pictet

*Dernières lignes du testament
holographe de Jean-Jacques Pictet,
22 avril 1720 (AEG, Jur. civ.
Eb 37).*

*Et d'autant que le principal chef et fondement d'un
testament est l'institution héréditaire, avec caude
l'institution pour mes héritiers seuls, et universels, à savoir,
Jean-Louis, Pierre, Jean, François, et Marc Pictet mes
cinq fils, par égale part et portion, Je les exhorte de vivre
toujours avec beaucoup d'union, et fraternellement entre eux
comme il m'a paru qu'ils ont fait jusques à présent, Et comme
cest icy le seul testament que j'aye fait, Je prie Nos
Magnifiques et Très Honorés Seigneurs de le vouloir
approuver, Insinuer, et Homologuer en tout son contenu
afin qu'il sorte son plein et entier effet, Je remercie
mesdits Très Honorés Seigneurs, de tout de mesme
de bonté, de support, et d'affection dont ils m'ont honoré
pendant que j'ay eu le bonheur d'estre dans leur Corps, Je
prie Dieu très ardemment qu'il continue à refondre
sur l'Etat et sur eux les plus précieuses bénédictions,
afin que ce vingt deuxieme avril, mille sept cent
vingt*

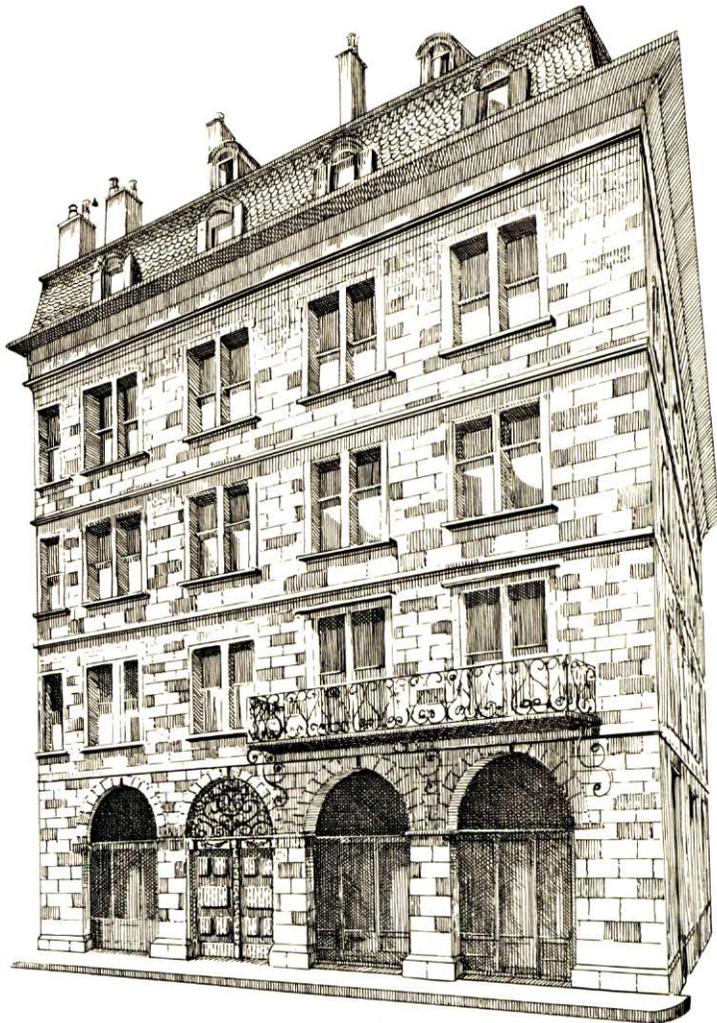
J. Pictet

²¹ AEG, Minutes des not. Gabriel Grosjean XIII, 12-15, 366-368; XXIII, 278-281; XXIX, 206-210; XXXI, 430-433; J.-P. Charton, X, 211-215; Daniel Grosjean, XII, 152-155; XX, 189; Alphonse Vignier, I, 138-143; Jean Girard, X, 104-107; XVII, 68-70; XIX, 69v-73; XXI, 220-221; Jean-Ant. Comparet, LV, 154v-160, 246-247, 296-298; François Joly, LX, 374v-376; Marc Fornet, XIII, 39v-41; Jean Fornet, XXXVII, 144-145; Jean Beddevole, I, 223-225; J.-J. Choisy, I, 180-181.

²² AEG, Minutes des not. Et. Beddevole, XXVI, 288-292; et Jean Girard, XXI, 116v-117; cf. RC 215, 303.

²³ AEG, Jacques Deharsu not., IV, 73 (testament de Jean-Louis Calandrini-Hertner, 13 décembre 1679).

Chapitre 14



Maison Calandrini, Grand-Rue 39 (dessin d'A. M. Petit-maître, 1973).

²⁴ Cet immeuble (actuellement 39, Grand-Rue) passa en 1764 des Calandrini aux Saladin. On sait qu'en décembre 1813, les futurs restaurateurs de la République s'y réunirent chez Saladin-de Budé.

²⁵ AEG, Jean Girard not., XXII, 24-26 (17 avril 1717).

²⁶ AEG, A. Vignier not., XV, 4v-9 (4 janvier 1720).

²⁷ AEG, Archives de familles, 3^e série, Pictet, pièce 38.

²⁸ AEG, RC 220, 379-380,

²⁹ AEG, Jur. civ. F 544.

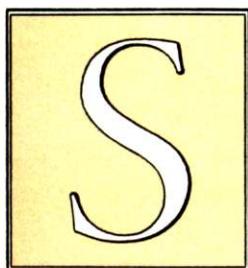
mort de Jacques Pictet. «Sur quoy etant opiné, lit-on dans le registre²⁸, en l'absence des parents, l'avis a esté qu'on ne peut se dispenser d'y envoyer, mais que l'on deliberera sur ce que l'on devra faire en pareil cas avant qu'il arrive, afin de ne point faire d'establisement à cet égard qui tire à consequence. Et noble Lect, secrétaire d'Etat, a esté chargé d'aller chez ladite dame vefve luy temoigner de la part du Conseil qu'il est très sensible à la perte d'un Magistrat qui a servi si longtemps l'Etat et avec tant de zèle.»

Suzanne Pictet survécut près de vingt ans à son mari et s'éteignit dans la maison Calandrini, à l'âge de 79 ans. L'inventaire après décès de ses biens²⁹ révèle que cette fille de banquiers et veuve de premier syndic ne vivait pas dans le luxe. Tout au plus possédait-elle une «tapisserie de verdure en sept pièces» estimée 350 florins et une abondante vaisselle d'argent: plats, grands et petits, soucoupe à pied, «écuelle couverte», «écumoire», service de table de soixante couverts, double paire de chandeliers, petit pot à thé, petit bougeoir, «mouchettes et porte mouchettes».

propriétés immobilières : c'est l'époque où Jean Rieu achetait la baronnie de Prangins, David Vasserot celle de La Bastie-Beauregard, Jean Vasserot la seigneurie de Dardagny. Il semble cependant qu'à l'instar de plusieurs autres «Mississippiens», Robert Vaudenet n'ait pas su retirer à temps son épingle du jeu. Il fit de lourdes pertes et ne put s'acquitter des annuités prévues. En 1734, ses fonds de Morillon furent mis aux enchères²⁷ et vendus pour 57.050 florins seulement.

Jean-Jacques Pictet mourut le 16 août 1721, à l'âge de 76 ans. Le lendemain, dimanche 17, le Conseil se réunit après le sermon du matin et Pierre Gautier, premier syndic, demanda s'il convenait d'envoyer à la veuve une députation de condoléances, comme on l'avait fait deux semaines plus tôt à l'occasion de la

Jean Pictet (1648-1722)



ixième enfant du pasteur Jérémie Pictet-Dupuis, Jean est un cadet de famille. La longue et brillante carrière politique de son frère aîné Jacques le condamna, de par les lois d'exclusion en vigueur, à n'être jamais dans la République qu'un magistrat épisodique et subalterne. Mais Jean Pictet prit sa revanche dans le domaine professionnel: devenu marchand-libraire et éditeur, il fut, au XVII^e siècle, l'un des rares Pictet dont on puisse, aujourd'hui encore, voir et apprécier la production.

A vrai dire, les livres qui portent l'adresse de Jean Pictet sont devenus très rares et ne sont pas faciles à trouver, même dans les bibliothèques. En effet, Jean Pictet n'exerça la profession de libraire-éditeur que pendant une dizaine d'années environ et les tirages des volumes qu'il publia furent sans doute assez restreints.

D'ailleurs, certains des ouvrages édités par Jean Pictet semblent avoir complètement disparu. Une décision du Petit Conseil de Genève, prise le 11 juillet 1677, en fournit l'indice: «Noble Jean Pictet, dit le registre¹, ayant requis de luy permettre d'imprimer les pseumes de Monsieur Conrard et d'y joindre l'ancienne version avecques la prose pour l'utilité publique et satisfaction des particuliers, luy a esté octroyé.» Or aucun psautier ne s'est retrouvé qui porte l'adresse de Jean Pictet – et cette perte est d'autant plus regrettable qu'il s'agissait là, semble-t-il, du premier ouvrage édité par lui.

Voici du moins la liste chronologique de ceux que l'on connaît:

- 1678 François BURMANN. *Synopsis theologiæ et speciatim œconomia fœderum Dei*. 2 vol. in-4.
1679 [Géraud] DE CORDEMOY. *Tractatus physici duo*. I. *De corporis et mentis distinctione*. II. *De loquela*. In-12.
1680 John FORBES. *Instructiones historico theologicæ de doctrina christiana*. In-4.
1681 [David-Augustin] DE BRUEYS. *Réponse au livre de Mr de Condom [Jacques-Bénigne Bossuet] intitulé: «Exposition de la doctrine de l'Eglise catholique sur les matières de controverse»*. In-12.
1681 Nicolas LEMERY. *Cursus chymicus*. In-12.
1682 [Jean] CLAUDE, *L'examen de soy-mesme pour bien se preparer à la communion*. Seconde édition. In-12.
1682 [Mathurin] CORDIER. *Nouvelle traduction des Colloques, divisez en IV. livres, mise dans la pureté de la langue pour être d'une plus grande utilité aux enfans, avec quelques sentences proverbiales*. In-12.
1682 *Le Protestant justifié, ou conversations entre deux catholiques et un protestant sur les matières de la religion*. In-12.
1683 Etienne MORIN. *Dissertationes octo in quibus multa sacræ et profanæ Antiquitatis monumenta explicantur*. In-12.
1683 [Bénédict PICTET]. *Entretiens de Philandre et d'Evariste*. In-12.
1685 *La nasselle de Jesus Christ agitée et délivrée, ou sermon sur le VIII. chap. de St. Matthieu, vers. 23, 24, 25 et 26*. In-4.

Chapitre 15

¹ AEG, RC 177, 277-278.
BPU: Bc 298.

BPU: Cb 125.
BPU: Y 594.

BPU: Bc 1065.
Lisbonne, Bibliotheca Nacional: SA 5332 P.

Neuchâtel, Bibliothèque des Pasteurs: 894.

BPU: Hd 1379.

Montpellier, Institut protestant de théologie: 1622.

BPU: Se 8518.
BPU: Bc 1070.

Genève, Bibliothèque de la Comp. des Pasteurs: OC 8(2).

FRANCISCI BURMANNI
S. Theol. Doctoris & Professoris,
SYNOPSIS
THEOLOGICÆ,

& speciatim

OECONOMIÆ
FOEDERVM DEL,

ab initio sæculorum vsque ad consummationem eorum.

TOMVS PRIOR

præcipuè completitur

OECONOMIAM VETERIS TESTAMENTI.

Secunda editio emendata & locupletata Indice Rerum & Verborum.



GENEVÆ

Sumptibus IOANNIS PICTETI Bibliopol.

M. DC. LXXVIII.

D. DE CORDEMOY
TRACTATUS
PHYSICI DVO
I. DE CORPORIS

Et Mentis distinctione.

II. DE LOQVELA

Latine versi

à

L. ***. G. ***.



GENEVÆ,
Apud IOANNEM PICTETVM

M. DC. LXXIX.

CVRSVS
CHYMICVS

Continens

Modum parandi Medicamenta Chymica
Usitatoria brevi & facili Methodo,
vna cum Notis & Disertationibus
super unamquamque Preparationem.

Per NICOLAUM LEMERY.
Pharmacop. Regium.

Ex ultima Editione Gallica
Latine versus.

A. I. C. DE REBE
M. D.



GENEVÆ

Apud IOANNEM PICTETVM.

M. DC. LXXXI.

REPONSE

Au Livre de

M^r. de CONDOM
INTITVLE,

Exposition de la Doctrine de l'E-
glise Catholique, sur les Ma-
tieres de Controverse.

Par M^r. de BRVÈYS.
Advocat de Montpellier.



A GENEVE,

Chez JEAN PICTET.

M. DC. LXXXI.

NOUVELLE
TRADVCTION
DES
COLLOQUES

DE

M. CORDIER

DIVISEZ EN IV. LIVRES.

Mise dans la pureté de la Langue pour être
d'une plus grande utilité aux Enfants,
avec quelques Sentences
Proverbiales.



A GENEVE,

Chez JEAN PICTET.

M. DC. LXXXII.

Avec Privilège de N. S.

INSTRVCTIONES
HISTORICO
THEOLOGICÆ

DE

Doctrina Christiana & vario rerum statu, ortisque erroribus & controversiis, jam inde à temporibus Apostolicis, ad tempora usque seculi decimi-septimi priora.

PRECE & STUDIO

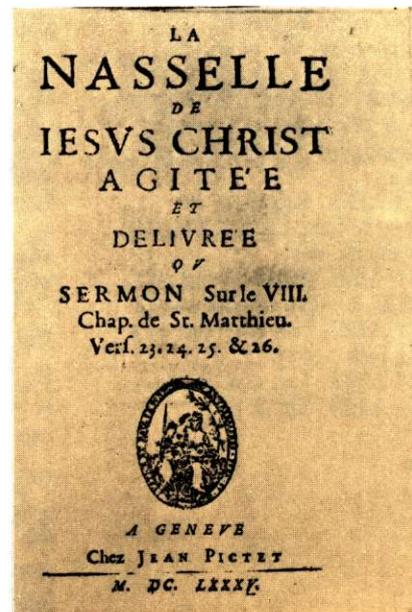
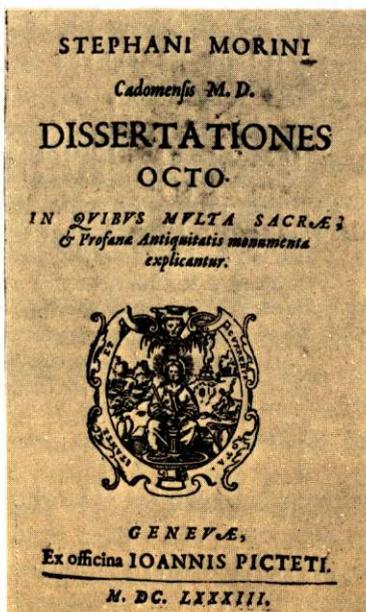
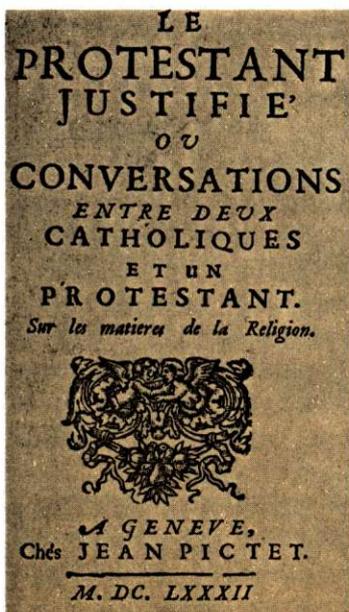
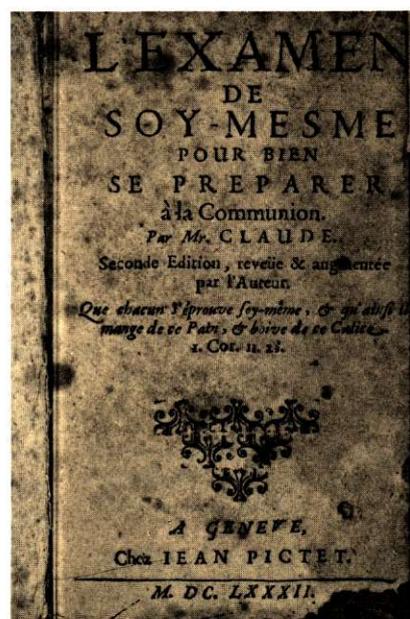
IOANNIS FORBESII. à CORSE,
Presbyteri, & SS. Theologiæ Doctoris, ejusdemque Professoris
in Academia ABERDONIENSIS.

Cum Indicibus necessariis.



GENEVE,
APVD IOANNEM PICTETVM.

M. DC. LXXX.



Chapitre 15

Du libellé des adresses qui figurent sur le titre de ces divers volumes, il ressort que Jean Pictet n'imprimait pas lui-même les livres qu'il éditait et vendait. C'est donc à tort qu'on l'a rangé parmi les «principaux typographes genevois du XVII^e siècle»².

L'une des entreprises les plus intéressantes de Jean Pictet fut assurément son édition des fameux *Colloques* de Mathurin Cordier. Ce vénérable classique de la pédagogie protestante, «la plus belle réussite du Collège de Genève»³, n'avait pas cessé d'être réédité depuis sa première publication en 1564 – et devait l'être jusqu'en plein XIX^e siècle. A plusieurs reprises, le besoin se fit sentir d'un rajeunissement de la version française. C'est ainsi qu'une traduction «nouvelle, corrigée d'un grand nombre de fautes,» avait paru⁴ à Paris en 1672. Celle que Jean Pictet publia en 1682 – et qui est peut-être son œuvre propre – présente un texte entièrement refondu : le tutoiement, par exemple, y a été aboli, même dans les dialogues entre camarades.

La concurrence était à craindre dans une entreprise de ce genre, le débit des livres d'école ayant toujours été fructueux. Aussi l'éditeur prit-il la précaution de demander aux autorités genevoises un privilège qui lui en réserve le monopole. Il l'obtint pour dix ans⁵.

Jean Pictet semble avoir joui dans sa profession d'une certaine considération, puisqu'on voit, en 1684, le curateur de l'hoirie du libraire et éditeur genevois Jean-Louis Dufour lui passer procuration⁶ pour aller à Francfort et en rapporter les marchandises laissées par le défunt.

La dernière mention qu'on ait de son activité de libraire date de 1688 : une poursuite en dommages-intérêts fut ouverte à sa requête⁷, cette année-là, contre un batelier de Morges qui lui avait livré une balle de livres «entièrement mouillée et gastée».

Au demeurant, Jean Pictet ne cessa jamais de s'intéresser aux livres. Preuve en soit qu'à sa mort, on trouva «dans son cabinet» une bibliothèque⁸ de près de 500 volumes – ce qui pour l'époque n'est pas négligeable. Les ouvrages de théologie, d'histoire et de controverse religieuse y sont les plus nombreux. La littérature (romans, théâtre, poésie, linguistique) vient en second rang, suivie de l'histoire. Jean Pictet portait un intérêt tout particulier aux ouvrages relatifs au protestantisme français, à la Révocation de l'Edit de Nantes et au Refuge. Si les auteurs de l'Antiquité classique sont assez mal représentés dans sa bibliothèque, en revanche, les meilleurs écrivains français y figurent, souvent par leurs œuvres complètes. En fait de curiosités : un *Traité du tabac*, des *Emblèmes amoureux*, un *Traité du tonnerre et de la contagion*, un *Factum des Religieuses de Provins*, plusieurs grammaires et vocabulaires allemands, de «vieux Edits de Genève écrits à la main» et un «Nouveau Testament goctique».

Entré au Conseil des Deux-Cents dès 1675, Jean Pictet n'accéda aux magistratures que dix ans plus tard :

Date de l'élection	Fonction	Durée
1675, 7 janvier	Membre du Conseil des Deux-Cents	Illimitée
1686, 8 janvier	Procureur de l'Hôpital (reconduit jusqu'en 1689)	Un an
1689, 21 janvier	Auditeur (élu en remplacement de Daniel Chabrey, mort en charge) et du même coup membre du Conseil des Soixante	Trois ans
1693, 4 janvier	Ancien du Consistoire (reconduit jusqu'en 1696)	Un an
1694, 9 janvier	Commis à la Chambre des appellations (reconduit jusqu'en 1698)	Un an
1697, 15 mars	Secrétaire de la Chambre des blés (reconduit sans interruption jusqu'en 1705)	Un an
1702, 4 janvier	Commis en la Chambre de la netteté (reconduit en 1703 et 1704)	Un an
1705, 29 avril	«Chargé des sels»	

Ces diverses fonctions furent assez épisodiques, à la réserve cependant du secrétariat de la Chambre des blés, que Jean Pictet assuma pendant neuf ans et dont il s'acquitta avec fidélité, ainsi qu'en témoignent les registres de cette Chambre⁹, qu'il rédigea pendant tout ce temps, d'une belle écriture à la fois sensible et régulière.

² Eusèbe-Henri GAULLIEUR, *Etudes sur la typographie genevoise*, G. 1855, 240-241.

³ Henri DELARUE dans *Le Collège de Genève*, 1559-1959, G. 1959, 72.

⁴ Cf. Jules LE COULTRE, *Mathurin Cordier et les origines de la pédagogie protestante*, Neuchâtel, 1926, 405, 406 et 455.

⁵ AEG, Registre des Particuliers, CLXXXII, 126 (7 avril 1682).

⁶ AEG, Esaïe Morel not., XIX, 6-7 (28 février 1684).

⁷ AEG, Jur. civ. Bm 104 (12 juin 1688).

⁸ AEG, Jur. civ. F 537.

⁹ AEG, Blé A 6-7.



Jean Pictet

Pierre sculptée aux armes Pictet-Chapponnet, vers 1700 (730/680 mm. env.; MAH, Inv. 218).

Son élection au poste d'auditeur, qui se fit en Conseil des Deux-Cents et «aux billets», c'est-à-dire au bulletin secret, conformément à l'usage, donna lieu à un incident. En procédant au déchiffrement des votes, on trouva¹⁰ dans la «boëtte» un billet anonyme qui portait ces simples mots: *Asinus pavone Reipublicae utilior* (l'âne est plus utile à l'Etat que le paon). Deux anciens syndics furent désignés dès le lendemain «pour faire là-dessus toutes les perquisitions possibles». Malgré les comparaisons d'écriture auxquelles ils se livrèrent, ils ne purent rien découvrir¹¹. Fallait-il, pour démasquer le coupable, demander à chacun des membres du Deux-Cents d'affirmer sous serment n'être point l'auteur de l'injure? Après quelques atermoiements, le Petit Conseil se décida à proposer cette procédure d'exception, mais le Deux-Cents n'en voulut pas¹² et l'outrage resta impuni.

En 1689, Jean Pictet épousa Marie Chapponnet, qui avait quatre ans de plus que lui. Ce fut une noce de quadragénaires. Marie était la fille aînée de Robert Chapponnet, un marchand drapier d'origine bourguignonne qui avait acquis la bourgeoisie de Genève en 1641 et qui était décédé de bonne heure. Sa mère, en revanche, Pernelle de la Corbière, vivait encore et, malgré ses 77 ans, continuait aux Rues Basses le négoce de draps de feu Robert Chapponnet. Aussi fut-elle bien aise que son gendre Pictet lui prêtât main forte et dans son testament¹³ de 1694, elle lui fit un legs en reconnaissance de ses «bons et agreables services».

A la mort de Pernelle de la Corbière, sa maison¹⁴ et le fonds de commerce qui s'y trouvait passèrent à ses deux filles Marie Pictet et Michée Chapponnet. Jean Pictet

¹⁰ AEG, RC 189, 42; SHAG, Ms 11, 108.

¹¹ AEG, RC 189, 87 (13 février 1689).

¹² AEG, RC 189, 124 (4 mars 1689).

¹³ AEG, Jean Fornet not., XI, 53v-56 (6 février 1694).

¹⁴ AEG, Cadastre A 2 (plan Billon), pl. 15-16, n° 7.

Chapitre 15

dut s'y sentir désormais chez lui, car il y fit faire bientôt d'importants travaux et le contrat¹⁵ qu'il passa à cette occasion avec le «maître maçon» Joseph Peschaubeis fut signé par lui seul. Les plans de ces transformations, devisées à 4.000 florins, avaient été dressés par Moïse Ducommun. Il s'agissait de construire un nouvel escalier en pierres de taille, de refaire toute la façade de l'arrière-boutique, de mettre des pierres à eau, lavoirs et potagers dans le corps de maison qui donnait sur la rue Punaise (l'actuelle rue de la Rôtisserie). Pour couronner son entreprise, Jean Pictet fit apposer sur l'immeuble ainsi restauré un grand écu¹⁶ portant ses armes et celles des Chaponnet, surmontées d'un cimier superbement empanaché.

Cependant, l'immeuble de la rue Punaise ne devait jamais devenir propriété Pictet. Marie Chaponnet mourut en 1707, instituant¹⁷ pour héritière universelle sa sœur Michée. Jean Pictet reçut néanmoins un beau legs de 20.000 florins et put continuer de demeurer aux Rues Basses. Il avait vendu¹⁸ peu auparavant l'une des deux maisons du bas de la rue du Temple, héritées de son père, et vendit l'autre en 1714.

Jean Pictet ne resta pas veuf longtemps. Une quinzaine de mois après le décès de Marie Chaponnet, il épousa en secondes noces Charlotte Sartoris, huitième des neuf enfants du pasteur et professeur Jean-Jacques Sartoris. Jean Pictet avait 60 ans, Charlotte 35. Comme la première, cette seconde alliance demeura stérile.

Originaires de Chieri en Piémont, les Sartoris¹⁹ étaient entrés dans la bourgeoisie de Genève en 1570 et firent bientôt partie de l'oligarchie régnante à laquelle ils fournirent plusieurs bonnes têtes. Jean Pictet devint notamment, par son second mariage, le beau-frère du pasteur et bibliothécaire Jean Sartoris, du syndic David Sartoris ainsi que du pasteur Étienne DeCarro allié Sartoris.

Jean Pictet pratiqua toute sa vie le système du prêt direct aux particuliers, si fréquent à l'époque. Ses opérations, qui s'échelonnent sur un demi-siècle (1672-1722), atteignent un total d'environ 300.000 florins et ses débiteurs se recrutent principalement parmi les maîtres d'état et artisans de la place: charpentiers, tonneliers, ferblantiers, tireurs d'or, espingliers, horlogers, tourneurs pour la dorure, boutonnières, perruquiers, tapissiers, passementiers en dorure et en haute lisse, chamoiseurs, etc., souvent domiciliés dans le quartier de Saint-Gervais: ainsi Jean Pictet assurait-il dans ce domaine la relève de son père Jérémie. Mais dans les cinq dernières années de sa vie, il se lança dans des affaires d'une autre envergure²⁰, plaçant 21.000 florins chez MM. Fatio & fils en 1717, 21.000 encore chez MM. Sellon & frères Boissier en 1722: il ne fut pas le seul à quitter alors le prêt local et artisanal pour les circuits bancaires internationaux.

A la campagne, Jean Pictet avait réussi à se rendre maître du domaine d'Abraham Daubrière²¹, situé à Troinex, qu'il céda à la direction de l'Hôpital de Genève en 1712 moyennant une pension viagère de 20 écus blancs par année²². Ce domaine cependant lui resta cher et dans son testament, il devait relever assez aigrement que les directeurs de l'Hôpital dans leur «impatience» avaient revendu «précipitamment» ce fonds pour 400 écus, alors que lui, Jean Pictet, en avait refusé 500.

Il y avait chez Jean Pictet de la «combativité», Edmond Pictet l'a relevé. Les registres des Archives d'Etat en fournissent plus d'une preuve. En 1693, dans son office de commissaire chargé «de la distribution du pain au peuple» (on était en pleine disette), Jean Pictet eut maille à partir avec le maître chirurgien Esaïe Blanc qui lui parla «en des termes insolens, injurieux et menaçants». L'affaire vint devant le Petit Conseil²³ qui condamna le sieur Blanc «nonobstant ses negatives et deguisemens».

En 1697, les «procès et difficultés» survenus entre Jean Pictet et les frères Étienne et Jean Brochet nécessitèrent la nomination, par acte notarié²⁴, d'une commission d'arbitrage de trois membres.

Il est rare que l'agressivité diminue avec l'âge: Jean Pictet avait plus de 70 ans lorsqu'il piqua sa plus mémorable colère. Registre du Conseil, 1^{er} mai 1719: «Au Magnifique Conseil des Deux-Cents [...] S^r Jean Pictet, s'étant licentié à se plaindre d'un cas particulier concernant une amende de vingt cinq florins à laquelle la

¹⁵ AEG, Fr. Joly not., XLI, 305-307 (18 novembre 1700).

¹⁶ MAH, Inv. 218; cf. W. DEONNA, *Pierres sculptées de la vieille Genève*, G. 1929, n° 731.

¹⁷ AEG, Jur. civ. E 22, 16-23; Louis II Pasteur not., XVII, 154-156, 308v-310.

¹⁸ AEG, Jur. civ. F 537: Inventaire après décès des biens de Jean Pictet, nos 55 et 54.

¹⁹ GALIFFE, III, 524-429.

²⁰ AEG, Jur. civ. F 537: Inventaire après décès des biens de Jean Pictet, nos 44 et 45.

²¹ AEG, Jacques Deharsu not., V, 64-65 (28 février 1678); Turin, Archivio di Stato, ser. Ginevra, cat. IV, maz. 4, n° 15.

²² AEG, Fr. Joly not., LXXVII, 266v-269 (24 février 1712).

²³ AEG, RC 193, 293 (23 octobre 1693).

²⁴ AEG, Jean-Ant. Comparet not., XXXIX, 156v-157.

Chambre du vin a condamné la veufve Escofier, sa vendeuse de vin, et l'ayant fait indecemment, dans des termes peu respectueux pour ladite Chambre et même pour le Conseil souverain, ayant repris la parole plusieurs fois nonobstant que M^r le Premier lui imposat silence, de sorte que lui ayant été ordonné de sortir du Conseil, opiné en l'absence de ses Parens sur ledit Cas, L'Advis a été que M^r le Premier luy prononce de grieves censures de sa temerité et son irreverence, avec ordre de faire payer sans retard l'amende à laquelle sadite vendeuse a été justement condamnée et deffenses de plus l'employer à l'avenir à vendre son vin. Ce qui lui a été prononcé.»

L'affaire n'en resta pas là. Avec une obstination sénile, Jean Pictet ordonna à sa vendeuse de vin de passer outre à l'interdiction des autorités. Aussi fut-il appelé à comparaître devant le Petit Conseil, pour y être censuré derechef de sa témérité et de sa désobéissance et pour s'y entendre condamner à 25 écus (et non plus 25 florins) d'amende – somme considérable que le Conseil, il est vrai, «modéra» la semaine suivante à 10 écus²⁵.

Au demeurant, Jean Pictet était d'un tempérament généreux et portait chevillé en lui le souci du bien public.

Dans le registre des présents faits à la Bibliothèque de Genève²⁶, son nom apparaît à plusieurs reprises. En 1703, il fit don des portraits à l'huile de Luther, Farel et Viret, belles pièces²⁷ qu'on peut voir exposées aujourd'hui encore; l'année suivante, il présenta un manuscrit contenant une version française des «Voyages de Venise aux Indes» du célèbre Marco Polo; et en 1713, un autre manuscrit sur «Les Synodes nationaux de France».

C'est dans son testament²⁸ de 1721 que Jean Pictet devait donner la plus touchante preuve de son souci du bien public comme aussi la plus cinglante démonstration de son indépendance d'esprit et de langage. A côté de divers legs à l'Hôpital, à la Bourse française, aux «pauvres Ministres et Proposans» et aux «pauvres honteux», ce testament contient deux clauses tout à fait inhabituelles:

«Ayant remarqué, écrit Jean Pictet, à diverses fois aux preches du matin et aux prières du soir, que la plus grande partie des Asistans ne peuvent ni lire ni chanter faute de lumiere, l'hospital n'en fournissant pas assez, outre qu'elles sont tres mal disposées, ce qui m'a paru fort indecent que les uns voyent clair

Jean Pictet

J'ai eue réflexion que ma tres Chere et bien aimée femme D^{lle} Charlotte Sartoris n'a pas beaucoup de bien de son patrimoine, me faulroit beaucoup si lui en manquait pour passer heureusement et tranquillement ses iours. Je lui donne pour y suppléer pendant sa Vieillesse la jouissance de tous mes meubles, Tapisseries, Bouteilles linge d'aiselle d'argent, toutes les provisions qui se trouvent à ma maison et mes J^{rs} Jean lors de mon deced, j'entend que ses Héritiers ne seront pas responsables de ce qui se trouvera manqué ou usé apres sa mort, sachant bien qu'elle n'est pas capable de détruire ni de détruire au préjudice de mes Héritiers

Plus ie lui donne encore tant pour son logement que pour sa pension annuelle, pendant sa Vieillesse, la somme de trois mille florins payables au commencement de sa Vieillesse, donnée en année par mes Héritiers cy bas nommez, les obligeant solidairement, si elle n'a même de plusieurs autres malheurs obligations ou promesses à concurrence pour en retirer les interets, afin de n'être point sujette à aucun retard.

Plus ie lui donne encore la somme de mille Ecu blanc qui seront reversés apres sa mort en faveur de mes Neveux ou Nieces ou de leur enfans de mon sang qui lui feront plus de plaisir et qui en usentent mieux avec elle croyant que ces revenus avec ceux quelle a de son côté j'apportent pour passer heureusement et tranquillement ses iours suivant sa qualité sans être obligée à personne, lui permettant de distribuer mes hardes et linge que ie poste à des pauvres gens, comme aussi au Sieur Jean Pierre Boudal de Jus J^{rs} Jean, ie lui donne aussi au d^t Pierre Boudal soit à son garcon en cas qu'il fut mort vingt cinq Ecu de pour s'habiller

²⁵ AEG, RC 219, 127, 130, 133 (mars 1720).

²⁶ BPU, Archives F 2, 6,

²⁴, 45, 56; F 3, 17.

²⁷ BOUVIER, n^{os} 1, 3, 4 et 207.

²⁸ AEG, Jur. civ. E 12, 47-50.

Testament holographe de Jean Pictet, 15 octobre 1721 (AEG, Jur. civ. E 12, p. 47-50).

Chapitre 15

et les autres non, c'est pourquoi, je donne encore à l'hôpital mille écus blanc dont je veux et entend que le revenu soit appliqué d'année en années à mieux éclairer les personnes, esperant que ce revenu suffira avec ce que l'hôpital fournit, priant mes parens de prendre garde que ledit legat soit bien appliqué à cet usage.

»Ayant aussi fait reflexion, poursuit Jean Pictet dans son testament, sur le peu qu'on donne aux Maitres et Maitresses d'Echolle de la Campagne, ce qui fait qu'on n'en trouve pas qui s'acquittent bien de leur devoir, les paysans ne leur donnant presque rien, ce qui fait que les enfans sont mal instruit et ignorent leur religion, il seroit à souhaiter qu'on y mit des personnes qui fussent capables de consoler les malades, plusieurs de M^{rs} les Ministres les négligent beaucoup et les laissent mourir sans consolation, surtout ceux qui sont éloignés de leur cure, Je donne pour y suplérer la somme de 1.500 écus blanc, dont le revenu sera appliqué d'année en année, soit à l'augmentation des gages des Maitres et Maitresses d'Echolle, soit pour en établir de nouveau, suivant la prudence de M^{rs} les Ministres; priant Nos Seigneurs et M^{rs} de la V[énération] Compagnie de ne rien diminuer de ce qu'on leur donne, priant aussi mes plus proches parens d'avoir soin que ledit legat soit fidèlement executé pour l'usage que je le destine.»

Jean Pictet mourut en 1722, laissant une succession²⁹ de plus de 270.000 florins.

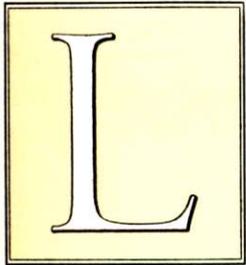
La clause qui confiait l'utilisation de son legs «à la prudence de M^{rs} les Ministres» faillit d'abord susciter un conflit entre la Vénération Compagnie et le Petit Conseil qui dut rappeler³⁰ que ce n'était pas «aux spectables Ministres à établir les maîtres d'Ecole». Par la suite, ce capital trouva son plein emploi. Un «Etat du Gage et pension des Maîtres d'Ecole de la Campagne», dressé en 1730, montre³¹ qu'à cette époque trois fonds alimentaient ces traitements: «Seigneurie, Compagnie, Pictet» et que, compte non tenu du blé distribué et des logements fournis, le legs de Jean Pictet finançait à lui seul le sixième des salaires versés au personnel enseignant de la campagne.

²⁹ Papiers Rilliet-de Constant, A.F. III, 17/2 (à M. Maurice Payot, Genève).

³⁰ AEG, RC 221, 513-514; cf. Compagnie des Pasteurs, R 23, 67, 71, 73, 77.

³¹ AEG, PH 4581 (13 février 1730).

Bénédict Pictet (1655-1724)



a huitième génération des Pictet genevois devait produire en Bénédict Pictet une célébrité de réputation et d'envergure internationales, sans contredit la principale illustration de la famille avant Marc-Auguste Pictet et Charles Pictet-de Rochemont.

Ouvrons le livre de famille rédigé par André Pictet¹: «Le sabmedy 19 May 1655, écrit-il, Dieu m'a donné un fils de mon second licit qui a esté présenté en baptesme le lundi 21^e dudit Mois ès Temple de St-Pierre par noble et spectable François Turretin, pasteur et professeur en Theologie, mon beau-frere, et a esté nommé Benedict qu'estoit le nom de defunct Monsieur Turretin mon beau-pere.»

Ainsi donc, fils d'une Turretini, le petit Bénédict eut pour parrain un Turretini et reçut le prénom d'un autre Turretini. Cette conjonction a quelque chose de prémonitoire: chez Bénédict, en effet, le côté Turretini devait toujours prévaloir sur le côté Pictet. Le milieu du Refuge lucquois auquel appartenait sa mère était l'un des plus caractéristiques de la Genève du XVII^e siècle. Formé d'un petit nombre de familles opulentes qui pratiquaient volontiers l'endogamie, il se distingua par l'ascendant qu'il prit dans l'Eglise et l'Académie de Genève. Ce «Monsieur Turretin» dont le petit Bénédict reçut le prénom avait été professeur de théologie de 1612 à sa mort. Son fils François (1623-1687), oncle et parrain du jeune Bénédict Pictet, lui aussi professeur de théologie à l'Académie, fut le véritable chef de l'Eglise de Genève à cette époque. La grande tradition académique allait se perpétuer d'ailleurs chez les Turretini jusqu'en plein Siècle des Lumières.

Cette emprise du milieu lucquois sur Bénédict Pictet ne fit que s'accroître avec le temps. Ayant perdu son père à l'âge de 14 ans, Bénédict vécut longtemps avec sa mère, Barbe Turretini, morte nonagénaire en 1711. Ses études furent dirigées par son oncle François Turretini, qui présida de même à son entrée dans le corps pastoral genevois. Et lorsqu'il se maria, ce fut pour épouser, à l'Eglise italienne, une jeune fille dont le père et la mère étaient nés tous deux Burlamacchi.

La meilleure preuve de son intégration dans la colonie lucquoise est fournie par la liste des pasteurs de l'Eglise italienne de Genève². Les desservants de cette communauté calviniste, où les réfugiés d'outre-mont se retrouvaient pour célébrer leur culte dans leur langue maternelle, portent tous des noms italiens: à côté des Martingengo, des Balbani, des Diodati et des Sartoris, on y rencontre Bénédict Turretini, François Turretini, Fabrice Burlamacchi, Michel Turretini, Jean-Alphonse Turretini, Samuel Turretini, etc. En l'espace de deux siècles, les seuls noms qui soient d'une autre origine sont ceux de Bénédict Pictet (1709) et de son fils Jean-François (1724).

Le milieu auquel Bénédict appartenait a certes favorisé ses débuts, mais tout ce que l'on sait de sa jeunesse révèle un sujet brillant, doué d'une intelligence précoce. A 14 ans Bénédict entra à l'Académie³. A 16 ans, il soutenait dans l'auditoire de philosophie une thèse sur les éléments naturels (*Dissertatio physica de elementis prima*), dont la composition devait sans doute quelque chose à son professeur, respectable

Chapitre 16

¹ APP.

² Henri HEYER, 1535-1909: *l'Eglise de Genève, esquisse historique*, G. 1909, 243-244.

³ *Livre du Recteur*, n° 4026 (3 mai 1669).

⁴ Cf. Zurich, Zentralbibliothek, Ms D 172; BPU, Ms Varia 7, 44-60.

⁵ Antoine MAURICE, *Viri clarissimi Benedicti Picteti... oratio funebris*, G. 1725, 8; trad. française dans *Bibliothèque germanique*, IX (1725), 175-176.

⁶ Cf. BPU, Ms Fr. 492, 79-80.

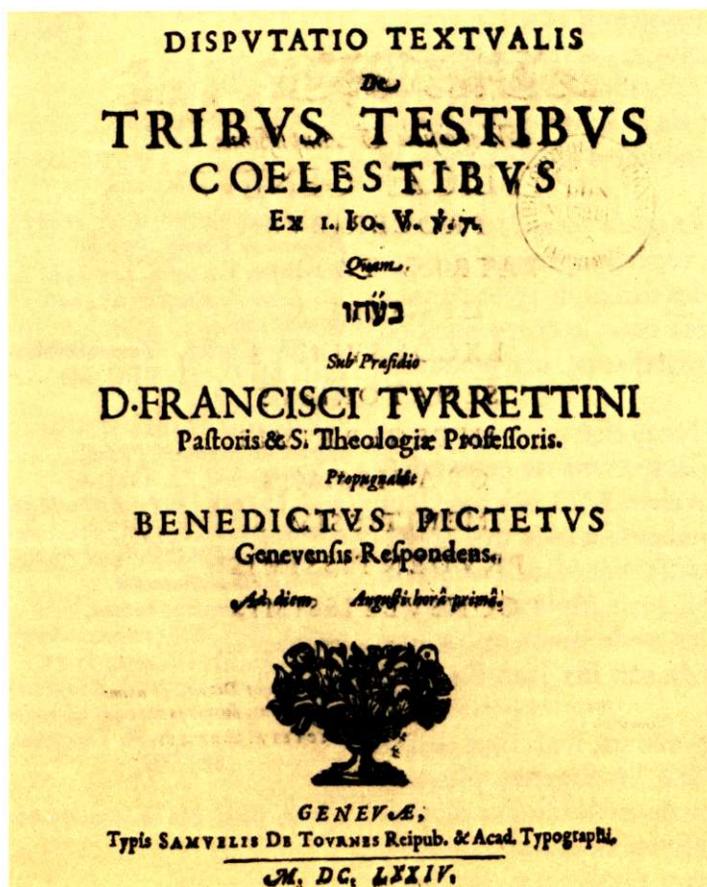
⁷ *Album studiosorum Academiae lugduno-batavae*, Hagæ, 1875, 606 (22 juin 1676).

⁸ BPU, Ms Fr. 492, 77-78 (12 avril 1691); publ. E[ugène] DE BUDÉ, *Lettres inédites adressées de 1686 à 1737 à J.-A. Turretini*, Paris-G., 1887, III, 228-229.

⁹ Cf. BPU, Ms Fr. 492, 79-80.

Chapitre 16

Titre de la thèse de théologie
de Bénédicte Pictet, 1674
(Bibliothèque Nationale, Paris,
D² 18303/12).



Daniel Puerari. Il fit ensuite durant trois ans des études de théologie, qui s'achevèrent par la soutenance d'une autre thèse discutant les témoignages rendus au Christ par l'Esprit, l'eau et le sang (*Disputatio textualis de tribus testibus coelestibus ex. I. Jo. V. 7*). Son directeur de thèse fut cette fois-ci son propre oncle, le professeur François Turretini.

Bénédict passa ensuite trois ans à voyager, en compagnie de son camarade d'études Antoine Léger, dont la famille était d'origine italienne, elle aussi. A la veille de leur départ, en mars 1675, la Compagnie leur accorda à tous deux, selon l'usage, un témoignage d'honorabilité. Le détail de ces *Lehr- und Wanderjahre* est mal connu. Il semble que Bénédicte soit allé d'abord à Zurich visiter les professeurs Ott et Heidegger, avec lesquels il demeura en relations épistolaires⁴. Puis il se rendit à Paris et y contracta d'étroites liaisons avec les principaux ministres des Eglises réformées, MM. Claude, Ménard, Daillé, Allix, Basnage et Du Bosc, «qui en conçurent de fort grandes espérances»⁵. Il y entendit le pasteur Elie Benoit, réfugié plus tard à Delft, «prêcher avec beaucoup d'applaudissements». Il dut faire aussi une tournée en Normandie, car il parlait encore quinze ans plus tard⁶ des «bonnes figures» que le ministre de Balleroy, Etienne Guérin, lui avait fait manger.

Au printemps de 1676, il passa en Hollande et s'immatricula à l'Université de Leyde⁷. Le grand théologien de cette célèbre Académie, Frédéric II Spanheim, était un fidèle ami de la famille Pictet, comme l'avait été son père, le premier Frédéric Spanheim. C'était aussi un admirateur de Genève: «l'amour qu'il a pour notre commune patrie, racontera plus tard Bénédicte à Jean-Alphonse Turretini⁸, fait qu'il ne peut voir personne de ce pays sans leur inculquer le soin qu'on doit avoir d'y maintenir l'orthodoxie. Il m'en fit un fort long discours lorsque j'eus l'honneur de le voir et il me l'a souvent réitéré». Bénédicte suivit donc les leçons de ce maître, ainsi que celles d'Etienne Lemoine, «trouvant peu mon conte [compte] aux autres», avouera-t-il⁹. En automne, toujours avec Antoine Léger, il fit une grande tournée dans les Pays-Bas. «Ils ont été se promener par toute la Hollande et même à Anvers, dont la beauté leur

a paru singulière», rapportait Pierre Bayle à son correspondant genevois Vincent Minutoli. Aux dires de Senebier¹⁰, Bénédicte aurait traversé de Hollande en Angleterre; mais on ne retrouve aucune trace de ce voyage.

De retour à Genève, il ne tarda pas à être reçu au saint Ministère¹¹. A cette occasion, il recommença par l'autre bout le livre de famille que son père avait tenu: «Le 1 février 1678, note-t-il, J'ay été appelé au s^t ministere, aagé de 22 ans et demi, Monsieur le professeur Turretini mon oncle etant alors modérateur. Je prie le Seigneur qui m'a appelé par sa grace à cet auguste charge, de m'assister dans cet employ de son Divin Esprit afin que je n'y fasse rien qui ne reussisse à sa gloire, à l'Edification de l'Eglise, au bien de mon prochain et à mon salut.»

L'année suivante, le Petit Conseil demanda à la Vénéralable Compagnie des Pasteurs d'admettre en son sein Bénédicte Pictet, ce qu'elle agréa unanimement «en considération que M^r son pere avoit servi l'Estat si utilement et avec tant de gloire, dit le registre¹², et qu'il estoit petit-fils d'une personne [Bénédict Turretini] dont la memoire estoit en singuliere benediction parmi nous, et eu egard aux beaux dons dont Dieu l'a honoré et qui sont connus d'un chacun».

«On m'assigna, relate Bénédicte dans son livre de famille, les preches de 15. [de quinzaine] du dimanche au soir de S. Gervais. J'eus le rang avant Messieurs



Vue du Frontispice du Temple de Saint Pierre et le circuit de la place ou est représenté un convoi de nocces.

Diodati fecit

les Professeurs de la Philosophie par ordre de Messieurs, quoy que je me fusse contenté de marcher après eux.»

Le 9 mai 1680, Bénédicte fut «présenté au peuple», le matin à Saint-Pierre par le pasteur Charles Dufour, le soir à Saint-Gervais par son oncle François Turretini. En donnant son accord à cette cérémonie qui faisait pratiquement de lui un pasteur en charge, le Petit Conseil, toujours soucieux des deniers publics, avait précisé¹³ que Bénédicte devait s'engager à servir sans gage et ses parents à n'en solliciter aucun. Ce fut seulement trois ans plus tard¹⁴, lorsque Bénédicte fut chargé de prêcher à Saint-Pierre en alternance avec Jacques Sarasin, qu'on lui versa un demi-gage.

La nomination de Bénédicte à l'Académie, en 1686, ne mit pas fin à son ministère pastoral. Les professeurs de théologie, sous l'Ancien régime, continuaient d'assumer régulièrement un certain nombre de services religieux. Bénédicte prêcha donc tous les quinze jours, comme l'avait fait son oncle François Turretini. Il dut s'acquitter de cette tâche jusqu'à la fin de sa vie, car on ne trouve nulle mention dans les registres de la Compagnie d'une dispense quelconque à cet égard, sauf pendant deux mois en 1695, «à cause de quelques incommodités qu'il a»¹⁶.

Parmi les «beaux dons» que le Seigneur avait accordés à Bénédicte Pictet, il faut compter assurément celui de la parole. Son éloquence «grave et naturelle» attirait à ses sermons, dit son premier biographe¹⁷, «une foule incroyable d'auditeurs». On possède à cet égard le témoignage non suspect d'indulgence d'un jeune catholique-romain, Henri de Rouvière, qui passa quelques jours à Genève en 1703 : «Le dimanche, écrit-il¹⁸, il y a grande messe à Saint-Pierre [...]. Ce qui attire la foule, c'est qu'il y a des Ministres de réputation, et particulièrement trois qui ont toujours une affluence d'auditeurs extraordinaire. L'un est M. Turretin le jeune [...]. L'autre est M. Pictet, homme extrêmement zélé pour son parti. Il est tout de feu. Il a le talent de la parole et celui de la plume. Il prêche et écrit avec beaucoup de succès. Le troisième est M. Léger, personnage d'un grand sens [...]. On prêche aussi en Alleman pour les Allemands, et en Italien pour les Italiens».

La cour Saint-Pierre en 1675 (gravure de François Diodati, 90/197 mm.).

¹⁰ Jean SENEBIER, *Histoire littéraire de Genève*, G. 1786, II, 251.

¹¹ AEG, Compagnie des Pasteurs, R 13, 642, 643 et 645 (7 décembre 1677 - 1 février 1678).

¹² AEG, Compagnie des Pasteurs, R 14, 35-36 (19 décembre 1679).

¹³ AEG, Compagnie des Pasteurs, R 14, 80 (7 mai 1680).

¹⁴ AEG, RC 183, 191 (5 juin 1683).

¹⁵ AEG, Compagnie des Pasteurs, R 16, 16 (29 juillet 1687).

¹⁶ AEG, Compagnie des Pasteurs, R 17, 184 (5 juillet 1695).

¹⁷ Antoine MAURICE, *op. cit.*, 17; trad. *Bibliothèque germanique*, IX, 178.
¹⁸ *Voyage du tour de la France*, Paris, 1713, 146.

Chapitre 16

Bénédict Pictet ne se contenta pas de prêcher. Comme tous les prédicateurs en vogue, il lui arriva de publier ses prédications.

Ainsi, en 1697, il fit paraître un sermon de sainte Cène, un sermon de jeûne ainsi qu'un sermon sur les erreurs de l'Eglise romaine. L'année suivante, ayant eu l'honneur de prononcer devant les princes Charles et Guillaume de Hesse-Cassel, qui fréquentaient l'Académie de Genève, huit sermons sur l'examen des religions, Bénédict Pictet les publia d'abord en fascicules séparés, puis en recueil. Il y présente une brillante défense de la Réformation et de la religion protestante, qu'il compare avantageusement au catholicisme romain et à l'orthodoxie grecque.

Une dizaine d'années plus tard, Bénédict Pictet publia trois nouveaux sermons: l'un sur les illusions et la malice du cœur humain, composé à l'occasion du jeûne de septembre 1706; les deux autres sur les défauts des chrétiens dans leurs prières (1707).

Dix ans plus tard encore, Bénédict Pictet fit paraître presque coup sur coup vingt-quatre nouveaux sermons: en 1716, un sermon de jeûne et celui qu'il prononça à l'inauguration du temple de la Fusterie; en 1717, quatre sermons sur divers textes sacrés; en 1718, quatre autres sermons sur le ch. XV de l'Épître aux Romains; et en 1719 enfin, un recueil de quatorze sermons, dont sept sur le ch. XVII des Actes, c'est-à-dire sur le discours de saint Paul dans l'Aréopage.

Ces trente-huit sermons permettent de se faire une idée assez exacte de sa manière. Bénédict Pictet a la majesté, la mesure, la clarté, la force qui caractérisent la littérature et l'art de l'époque classique. Renouvelant considérablement une tradition qui remontait à la Réforme même, il introduit dans le sermon calviniste des tendances apologétiques et moralisantes qui sont autant d'innovations et de réponses aux aspirations nouvelles des fidèles. Avec Pictet, le sermon d'édification remplace la prédication d'enseignement. «Il s'opère donc, relève un récent dogmaticien¹⁹, un déplacement de perspective sur le sens même qu'il faut attribuer aux textes bibliques: le texte biblique n'est plus tellement le but que le moyen, l'accent n'est plus tant porté sur le sens théologique de ce texte que sur son utilisation par la piété du fidèle en vue de sa consolation.»

Avant et après avoir été nommé professeur, Bénédict Pictet fut chargé dans l'Eglise de Genève de diverses missions et commissions importantes.

En novembre 1683, il fut élu secrétaire de la Compagnie des Pasteurs et assumait cette fonction pendant trois ans. Les procès-verbaux qu'il rédigea pendant ce triennat remplissent un registre de plus de 250 pages in-folio²⁰, dont la calligraphie aérée forme un parfait contraste avec les vilains gribouillis des registres précédents.

A deux reprises, Bénédict fut «commis à la Bourse française». En 1687 d'abord: l'on était alors en plein feu du Second Refuge et la tâche était si lourde que la Compagnie²¹ dut lui prêter main forte. Bénédict dirigea de nouveau la Bourse française en 1703. A deux reprises également, en 1688 et en 1704, il fut «commis sur l'assemblée de l'Hôpital».

Enfin, à partir de 1708, Bénédict prit la direction de la Chambre des Prosélytes, créée cette année-là à la suite d'une importante donation de Guillaume Franconis. Le but de cette institution nouvelle²² était d'examiner d'une part les prosélytes qui se présentaient sur «la cause de leur changement, leurs mœurs et probité», et de contribuer, d'autre part, à la subsistance de ceux d'entre eux qui étaient démunis, «mais non pas pour les entretenir dans la feneantise», fut-il précisé. L'enregistrement des abjurations restait naturellement de la compétence du Consistoire. Forte de sept membres, la Chambre fut composée à ses débuts de six laïcs et d'un seul ecclésiastique, Bénédict Pictet. L'affluence des prosélytes obligea la Chambre à tenir séance chaque semaine, d'un bout de l'année à l'autre. Il est révélateur de la persévérance de Bénédict Pictet qu'il soit resté membre – et président – de la Chambre des prosélytes jusqu'à sa dernière heure, c'est-à-dire pendant seize ans et demi d'affilée. Après sa mort, la Chambre ne retrouva jamais l'activité de ces premières années.

¹⁹ ERIC FUCHS, *L'autorité de l'Écriture Sainte, essai dogmatique sur le principe scripturaire dans la théologie de Calvin et de B. Pictet*, G. 1957, 80.

²⁰ AEG, Compagnie des Pasteurs, R 15.

²¹ AEG, Compagnie des Pasteurs, R 16, 18 (2 septembre 1687).

²² GUSTAVE MOECKLI, «La Chambre des prosélytes de Genève (1708-1798)», *BHG*, X, 335-371.

²³ AEG, RC 187, 198 (10 octobre 1687).

«Le 15 octobre 1686, rapporte Bénédicte dans son livre de famille, Messieurs ayans souhaité qu'on eleut un Pasteur pour faire la fonction de Professeur en Theologie afin de soulager messieurs nos Professeurs, Mr [Philippe] Mestrezat ne pouvant plus faire des leçons en public, et Mr [François] Turretin ayant souvent la gouste, je fus nommé [c'est-à-dire proposé aux suffrages] avec mons^r [Bénédict] Calandrin et élu par la pluralité des voix. Je fus présenté dès le mecredi suivant en Conseil où je pretay le serment. Dieu veuille me donner les qualitez qui sont necessaires pour un si grand employ, les forces du corps, et celles de l'Esprit, me revetir de sa vertu d'en haut, et m'en donner une double portion.»

Il ne s'agissait encore que d'une suppléance. Aussi le Petit Conseil avait-il fait savoir qu'aucun gage ne serait attaché à la fonction. Mais François Turretini ne tarda pas à mourir et dès la rentrée d'octobre 1687²³, Bénédicte Pictet enseignait à pleine charge et à plein traitement.

D'assez nombreuses thèses furent soutenues sous sa direction, qu'il composa presque entièrement lui-même, selon l'usage du temps:

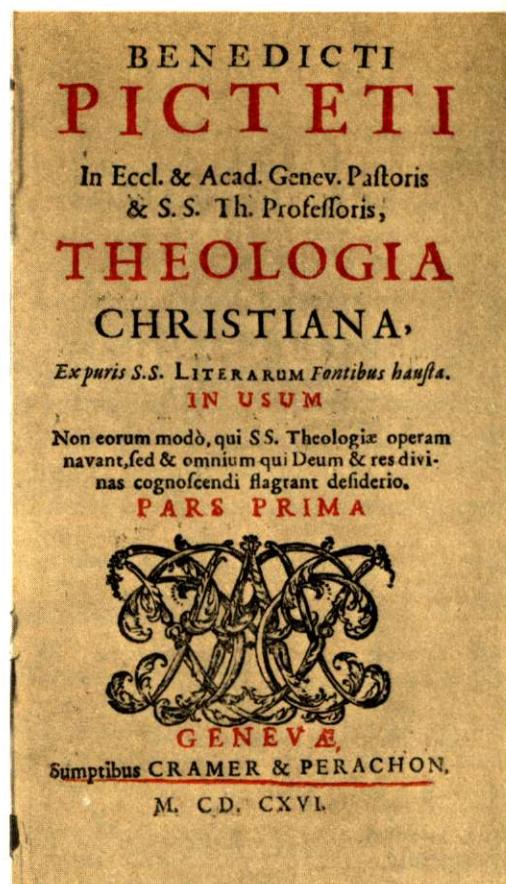
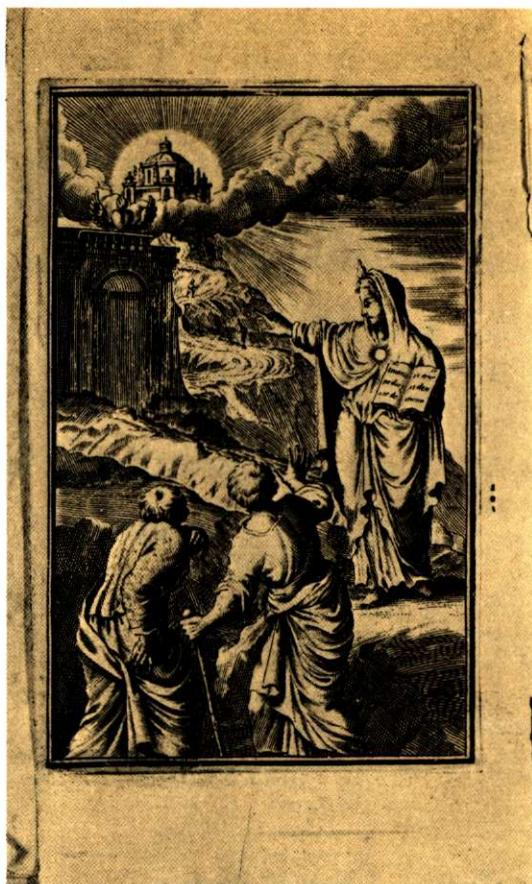
Bénédict Pictet

Date	Nom de l'élève	Sujet de la thèse	
1689, 11 juin	Gabriel FABRI	<i>De magno pietatis mysterio, in I ad. Tim., cap. 3, vers. 16 (I)</i>	Paris, BN: D ² 1065(1)
1690, 25 mars	Jean ROCCA	<i>Idem (II)</i>	HEYER, 273
8 avril	Barthélemy FRANCONIS	<i>Idem (III)</i>	HEYER, 274
25 avril	Isaac SENEBIER	<i>De ecclesiae notis (I)</i>	HEYER, 275
16 décembre	Gabriel RUYNAT, de Grenoble	<i>De magno pietatis mysterio (IV)</i>	HEYER, 276
1691, 20 janvier	Jean-Alphonse TURRETTINI	<i>De Religione, in qua adversus eos qui Religionum tuentur indifferentiam, disputatur</i>	HEYER, 277
1702, 10 mars	Gamaliel VAUTIER	<i>De miraculis in genere</i>	HEYER, 278
1712, 7 juin	David CLARENC, de Puylaurens (Languedoc)	<i>De praestantia ac divinitate Religionis christianae (I)</i>	HEYER, 282
1713, 29 août	Jean DENTAND	<i>Theses... brevem praecipuorum theologiae capitum ideam exhibentes</i>	HEYER, 285
1714, 6 mars	Laurent ZWALLEN	<i>De praestantia ac divinitate Religionis christianae (II)</i>	HEYER, 286
5 juin	Jacques-Alexandre TROSSELLIER	<i>Idem (III)</i>	HEYER, 287
7 septembre	Bénédict-Aimé MESTREZAT	<i>Idem (IV)</i>	HEYER, 288
1716, 14 août	Casimir Philipp NEUBURG, de Lippe	<i>Idem (V)</i>	HEYER, 294
18 août	Amédée LULLIN	<i>Idem (VI)</i>	HEYER, 295
1717, 2 juillet	Samuel OROSZI, de Hongrie	<i>Theses theologicae [sic]</i>	HEYER, 298
1 octobre	Simon MALVIEUX, de Lausanne	<i>Cogitationes theologicae miscellaneae</i>	HEYER, 300
21 décembre	Pierre COSTE, de Halle	<i>De praestantia ac divinate Religionis christianae (VII)</i>	HEYER, 301
1 mars	Théophile FLOURNOIS	<i>De perfectione Scripturae Sanctae</i>	HEYER, 302
1719, 4 avril	Abraham-Philippe LHUILIER	<i>De juramento et voto</i>	HEYER, 303
18 avril	Jean-Pierre PRADES, de Vevey	<i>De Religionis christianae praestantia</i>	HEYER, 304
1720, 9 février	Jean-Michel BEDDEVOLE	<i>Theses... ex omni theologia depromptae</i>	HEYER, 306
19 avril	Jean-François PICTET	<i>Theses... brevem Religionis christianae ideam complectentes</i>	HEYER, 307
1722, 13 avril	Jacques PALLARD	<i>De vera Dei adoratione</i>	HEYER, 313
16 août	Adam FITSOR DE KOVESD, de Transylvanie	<i>Theses theologicae miscellaneae</i>	HEYER, 317
17 août	Charles CHAIS	<i>De vera Sacrae Scripturae interpretatione (I)</i>	HEYER, 318
7 décembre	Robert DUNANT	<i>Idem (II)</i>	HEYER, 319
1723, 10 août	Jean-Daniel VIARD, de Hambourg	<i>Idem (III)</i>	HEYER, 320

Le nombre des étudiants qui durent à Bénédicte Pictet leur vocation fut évidemment beaucoup plus grand. Trois pages de son livre de famille sont couvertes des «noms des proposans qui ont étudié sous moy» et cette liste, qui paraît inachevée, compte 68 noms.

Charles Borgeaud, l'historien de l'Académie de Genève, a relevé²⁴ que, dans sa chaire académique, Bénédicte Pictet «fut à la fois le premier représentant d'une génération nouvelle et le dernier champion d'une orthodoxie centenaire». Formé par son

Chapitre 16



oncle François Turretini, inflexible défenseur du calvinisme le plus strict, fortifié dans le même sens par le vigilant Spanheim, Bénédicte Pictet s'attacha à maintenir intacte l'œuvre du synode de Dordrecht qui, en 1618, avait fixé la doctrine de la Réforme calvinienne. Il fut de ceux qui luttèrent pour que tous les pasteurs et professeurs de l'Eglise de Genève continuent d'être soumis à l'obligation de signer la confession de foi dite *Consensus helveticus*, et le mémoire de vingt pages²⁵ qu'il soumit à ce sujet au Petit Conseil en 1706 ne dévie point de cette ligne.

Mais Bénédicte Pictet avait été aussi l'élève de Jean-Robert Chouet, qui fut le grand rénovateur de l'Académie de Genève à la fin du XVII^e siècle. Il n'avait point échappé à l'influence de la philosophie cartésienne et partagea avec les principaux théologiens de sa génération l'espoir de voir le christianisme renforcé par l'accord de la foi et de la raison. Son tempérament, d'ailleurs, le portait à la conciliation et à la tolérance.

A deux reprises, Bénédicte Pictet accéda au rectorat de l'Académie, de 1690 à 1694 d'abord, puis de 1711 à 1717.

En sa qualité de recteur, il prononça aux Promotions du Collège et de l'Académie, devant tous les magistrats, pasteurs, professeurs et élèves rassemblés, des discours annuels qui furent ensuite imprimés. En 1691, il traita de la guerre, en 1692, des vicissitudes de la destinée des hommes et des nations, en 1693, de la décadence des études littéraires, en 1694, de la nécessité de rapporter toutes les études à Dieu; le tout, en latin²⁶ naturellement.

Au cours de son second rectorat, Bénédicte Pictet fit d'abord trois discours²⁷ de caractère historique, le premier sur l'introduction de la Réforme à Genève, le second sur la Réforme en Suisse, et le troisième sur la vie et l'œuvre de Théodore de Bèze. En 1715 et 1717, la présence à Genève et dans son auditoire d'Anthony Gray, comte de Harold, fils du duc de Kent, l'incita à choisir son sujet en Grande-Bretagne et il traita aux promotions du 17 mai 1715 de l'Angleterre chrétienne et protestante, et à celles du 24 mai 1717 du réformateur anglais Wiclef²⁸.

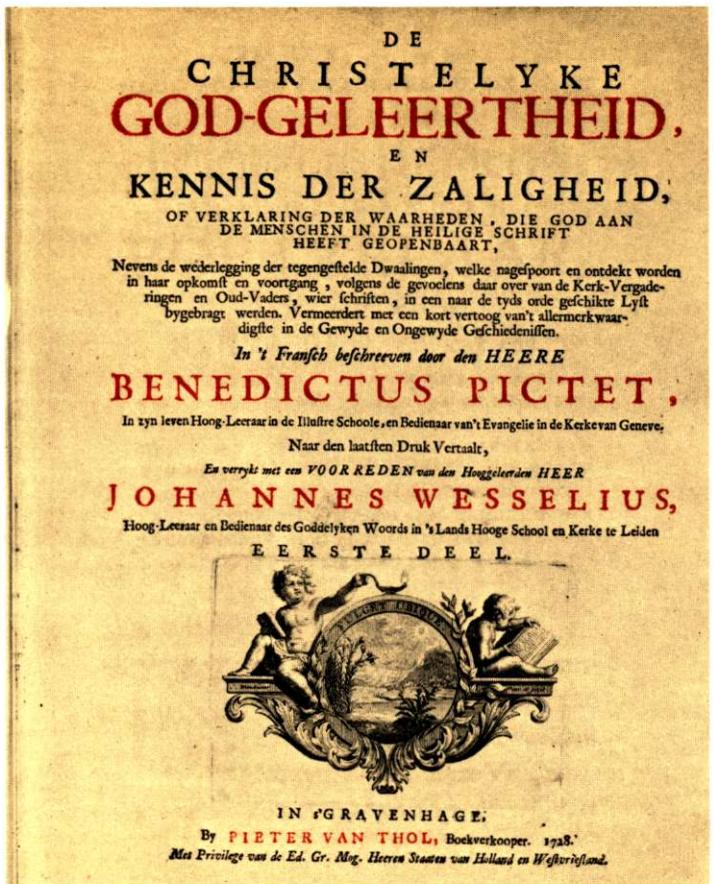
²⁴ BORGEAUD, I, 529-530.

²⁵ AEG, RC 206, entre les p. 338 et 339, à côté d'un mémoire analogue de B. Calandrini (13 août 1706).

²⁶ *Orationes quatuor habitæ in publicis Academiae solennibus*, G. 1720.

²⁷ *Tres orationes in quibus legentur Geneva et Helvetiæ Reformatio Theodori Bezae encomium*, G. 1720.

²⁸ *Britannia christiana et reformata, oratio academica*, G. 1715; *Wiclefus, oratio academica*, G. 1717.



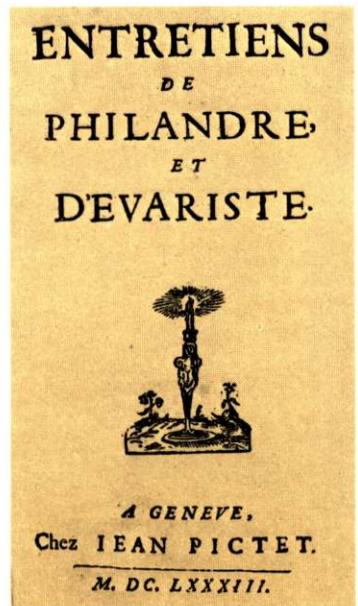
Les œuvres majeures de Bénédict Pictet parurent postérieurement à sa nomination à l'Académie, justifiant après coup le choix que la Compagnie et le Conseil avaient fait de sa personne pour succéder à son oncle François Turretini.

Le premier en date de ces grands ouvrages, *La Morale chrétienne ou l'Art de bien vivre*, commença de paraître en 1693 et atteignit un total de huit volumes in-12. Rééditée en 1709-1710 dans les deux formats in-12 (en huit volumes) et in-8 (en deux volumes), l'œuvre fut traduite en allemand par John Friedrich Bachstrohm.

En 1696, Bénédict publia une *Theologia christiana* en deux volumes, qu'il donna ensuite en français, sous le titre de *La Théologie chrétienne et la science du salut ou l'exposition des vérités que Dieu a révélées aux hommes dans la Sainte Ecriture avec la réfutation des erreurs contraires à ces vérités, l'histoire de la plupart de ces erreurs, les sentimens des anciens Pères et un abrégé de ce qu'il y a de plus considérable dans l'histoire ecclésiastique* (1702). Réimprimée en 1708 et augmentée d'un troisième tome en 1721, cette œuvre fondamentale fut traduite en allemand en 1722 et en hollandais en 1728. Dans la ligne des préoccupations de l'époque, Bénédict Pictet s'y livre à un examen des vérités révélées qui tend à souligner l'accord entre Révélation et Raison.

Pour un homme dont l'aménité et l'humilité étaient les traits dominants, il est surprenant de voir le nombre de polémiques et de controverses auxquelles Bénédict Pictet participa: il faut croire que la «rabies theologica» des Turretini se fortifia chez lui du vieux fonds genevois des Pictet, pour l'entraîner dans les combats les plus variés. Bénédict Pictet mena la lutte sur quatre fronts – et sur chacun d'eux avec des armes appropriées.

Il entra dans le ministère à la veille de la Révocation de l'Edit de Nantes et ses premiers écrits furent pour parer aux attaques virulentes et aux menées insidieuses dont le protestantisme français était victime. C'est ainsi qu'il publia chez son cousin Jean Pictet en 1683 «une réponse aux méthodes du Clergé» sous le voile de l'anonymat et sous le titre sybillin d'*Entretiens de Philandre et d'Evariste*. Quatre ans plus tard,





ainsi qu'il le rappelle dans son livre de famille, il lança deux «lettres pastorales aux fidèles qui sont en France, l'une sur ce que plusieurs disoient qu'on leur avoit fait un portrait trop affreux de la Relig. Romaine, l'autre sur les mariages qui se faisoient en France». En 1699, il publia sans désespérer une *Courte réponse à un petit livre intitulé: Remontrance aux Nouveaux convertis par un de leurs anciens amis*, qui s'efforçait de combattre les raisonnements spécieux du pasteur apostat d'Albussi. En 1701, il redonna sa *Lettre contre les mariages bigarrés* en même temps qu'il en publiait huit autres pour répondre au prévôt de la cathédrale de Montauban, ainsi qu'à Daillé de la Tour.

A la même époque, Bénédicte avait déjà engagé le combat sur deux autres fronts. A l'intention des athées et des sceptiques, il fit paraître en 1692 un petit *Traité contre l'indifférence des religions*, qui fut traduit en anglais dès 1694 et qui était encore réimprimé en 1780.

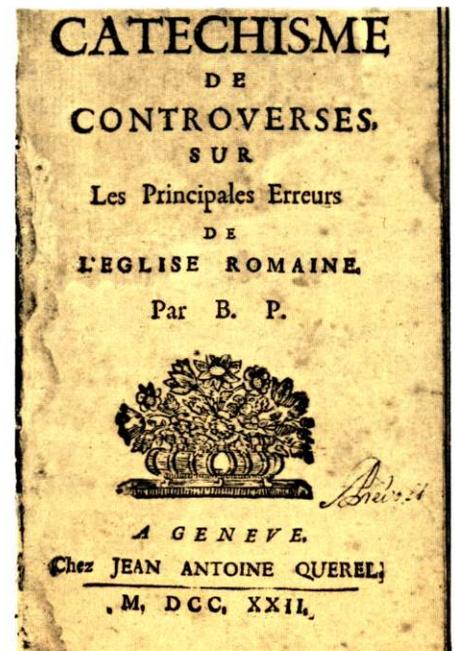
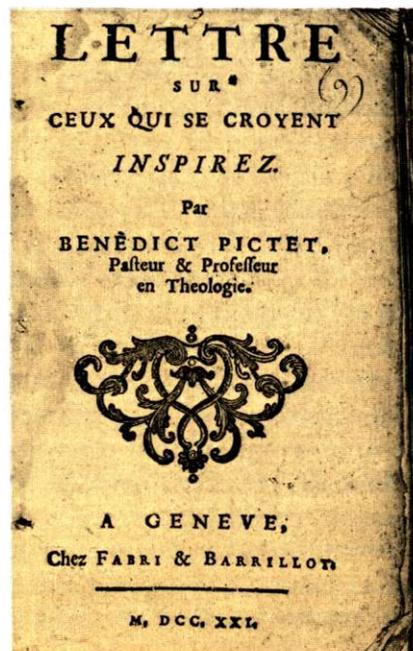
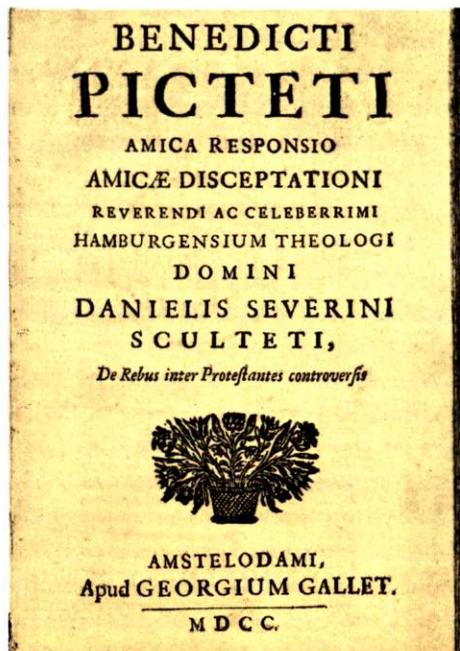
D'autre part, il publia entre 1697 et 1700, une série d'opuscules latins destinés à préciser les points sur lesquels il y avait accord et désaccord entre Calvinistes et Luthériens. Cette tentative de clarification l'entraîna dans une controverse tout amicale avec un docteur de théologie de Hambourg, Daniel Severinus Scultetus, et dans une polémique beaucoup plus âpre avec un Luthérien demeuré anonyme.

Enfin, à l'âge de 58 ans, Bénédicte Pictet reprit avec une énergie renouvelée sa controverse antipapiste. Ce «second souffle», qui dura jusqu'à sa mort, lui permit de publier encore une douzaine d'ouvrages polémiques.

Bénédicte commença en 1713 par des *Dialogues sur la religion entre un protestant et un catholique romain*. L'année suivante, il fut l'objet d'une attaque particulièrement déplaisante, puisqu'elle était entièrement faite de personnalités: un Genevois converti au catholicisme prêta, semble-t-il, son nom à Benoît de Pontverre (l'agressif curé de Confignon auquel le jeune Jean-Jacques Rousseau eut aussi affaire) pour la publication d'un petit livre qui, sous le titre de *Motifs de la conversion de noble Joachim Frideric Minutoli* (Modène, 1714), contenait en fait les portraits satiriques des principaux pasteurs et professeurs de Genève. Bénédicte Pictet, nommé «le Jérémie de Genève ou le Prophète pleureur», y figurait le premier et les principales caractéristiques de son ministère y étaient tournées en ridicule tout au long de 22 pages. Bénédicte dédaigna cette basse attaque mais se lança, à la même époque, dans une polémique avec un ecclésiastique lyonnais nommé Claude Audry, auteur de *L'Hérésie des protestans*. Audry répliqua, Pictet dupliqua et cette querelle trouva un double prolongement, d'abord dans un commerce épistolaire assez inattendu que Bénédicte entretint en 1714

Bénédicte Pictet

Bénédicte Pictet, par Robert Gardelle, vers 1720 (huile, 235/180 mm.; Reposoir).



Chapitre 16

et 1715 avec l'évêque de Genève-Annecy, Mgr Rossillion de Bernex²⁹, ensuite dans une autre polémique qui opposa Bénédicte à un certain «frère Antoine Leorat, religieux mineur conventuel de Saint-François» au Puy-en-Velay qui, en 1720, renouvela les attaques d'Audry et s'attira de la part de Pictet une réfutation posthume, *L'Apologie de la religion des protestans* (1726).

En 1717, Bénédicte Pictet répondit à Isaac Papin, autre polémiste catholique, par ses *Lettres écrites à une personne distinguée de la communion romaine où l'on prouve que l'Eglise romaine doit se contenter de croire ce que nous croyons*. En 1720, il publia une *Réponse à Monsieur l'abbé de Nogaret*; en 1721, il s'en prit à l'évêque de Valence; en 1722, à Michel Le Vasseur, prêtre du diocèse de Blois; il donna enfin un *Catéchisme de controverses sur les principales erreurs de l'Eglise romaine* (1722), qui fut plusieurs fois réédité.

On comprend qu'une pareille production ait fatigué parfois les imprimeurs. Une lettre que Bénédicte écrivit à la fin de sa vie au jeune Antoine Court³⁰, est particulièrement révélatrice à cet égard:

«Vous avez sçu qu'on ne se lasse point de publier que je suis mort, et que j'ay changé de Religion, et l'on dit hautement que cela a paru, parce que je n'ay point repondu au P. Leorat. Ce n'est pas ma faute comme vous le savez; ma réponse est prête depuis plus de 3 ans, mais je ne puis pas imprimer moy même, et je n'ay point d'imprimerie. On trouve bien, *Contrain les d'entrer*, mais non pas *contrain les d'imprimer*. Depuis vôtre départ, pour me délasser, j'ay fait, ces dernières vendanges, des prieres sur tous les Chapitres de l'Ecriture depuis le I. de la Genese, jusqu'au XXII de l'Apocalypse: mais vous devez croire que cela ne s'imprimera point, car il me faudrait copier, et ensuite aller chez tous les imprimeurs pour leur demander comme une charité d'imprimer ces prieres: deux choses que je ne ferai pas. [...] Mes yeux se ternissent, ma veuë s'affoiblit de jour en jour [...] Si je voyois qu'on voulut imprimer ce que je ferois pour la gloire de Dieu, je travaillerois jusqu'à mon dernier soupir...»

Tout grand docteur et professeur qu'il fût, Bénédicte Pictet – et c'est peut-être le trait le plus remarquable de son attachante personnalité – n'oublia jamais qu'il était avant tout un pasteur, et qu'il se devait aux plus humbles fidèles comme aux plus distingués. A côté des gros traités bardés d'érudition qu'il rédigeait en latin à l'intention du monde savant, sa production comporte une longue série de petits opuscules destinés à un public beaucoup plus large et plus simple. Certains d'entre eux d'ailleurs, véritables «best-sellers» de la dévotion protestante, furent réédités par des maisons spécialisées dans la diffusion des livres religieux jusqu'à la fin du XIX^e siècle. On peut même se demander si ce n'est pas à travers ces petits manuels de piété populaire que Bénédicte Pictet a exercé sa plus profonde influence: ses sermons passèrent, sa théologie fut celle d'une époque de transition et ses œuvres de controverse tombèrent rapidement dans l'oubli. En revanche, les recueils de prières, les petits catéchismes et les livres édifiants qu'il composa alimentèrent la spiritualité de plusieurs générations d'âmes pieuses et l'on chante aujourd'hui encore, dans les temples de Genève, certains de ses cantiques.

Dans cette veine, Bénédicte Pictet commença par assumer une entreprise délicate entre toutes: la modernisation du psautier³¹. La version de Clément Marot et Théodore de Bèze se trouvant au bout d'un siècle vieillie et par endroits «inintelligible», Valentin Conrart, secrétaire perpétuel de l'Académie française, celui-là même dont le «silence prudent» est passé en proverbe, entreprit d'en écrire une nouvelle que sa mort, en 1675, l'empêcha d'achever. Sur les instances de l'Eglise française de Zurich et après d'infinis attermolements, la Compagnie des Pasteurs de Genève résolut, en 1691, de remettre l'ouvrage sur le métier et confia cette tâche périlleuse à une commission de trois membres dont Bénédicte Pictet devint la cheville ouvrière. Le nouveau psautier

²⁹ Cf. Claude BOUDET, *Vie de Mgr de Rossillion de Bernex, évêque et prince de Genève*, Paris, 1751, II, 44-46.

³⁰ BPU, Coll. Court, 17/G, 165 (1 mars 1723).

³¹ Cf. J. GABEREL, *Histoire de l'Eglise de Genève*, G. 1862, III, 16-19; Félix BOVET, *Histoire du psautier des Eglises réformées*, 1872, 163 et suiv.; E. DE BUDÉ, *Vie de Bénédicte Pictet*, Lausanne, 1874, 18-25.

³² AEG, Compagnie des Pasteurs, R 17, 54 (31 mars 1693); R 193, 94-96, 100-101, etc.

³³ AEG, Compagnie des Pasteurs, R 17, 511.

³⁴ AEG, Compagnie des Pasteurs, R 18, 476.

³⁵ *Ibid.*, 516 (14 mars 1704).

³⁶ *Ibid.*, 541 (13 juin 1704).

fut mis au point en l'espace de dix-huit mois. Mais il fallut ensuite plus d'une année pour que le Petit Conseil lui accorde son *imprimatur*³² et plus de quatre ans pour que les fidèles s'y habituent. Introduit dans tous les temples de Genève³³ le 1^{er} novembre 1698, ce nouveau psautier resta en usage jusqu'en 1866 et fut adopté, sous des formes plus ou moins remaniées, par la plupart des Eglises protestantes francophones.

Cinq ans plus tard, on chargea Bénédicte d'une tâche plus nouvelle encore. «Cette Eglise n'ayant que le seul cantique de Siméon tiré du Nouveau Testament, lit-on dans le registre de la Compagnie³⁴ du 5 octobre 1703, on désireroit qu'elle eût d'autres hymnes qu'on pût chanter en certaines occasions particulières comme cela se pratique dans la plupart des Eglises protestantes.» Une commission de six membres fut désignée³⁵ qui, à son tour, pria Bénédicte Pictet «de composer quelques hymnes pour chanter aux jours solennels». Trois mois plus tard, l'ouvrage était achevé³⁶ mais avant d'être imprimé, il dut passer par les filtres de plusieurs commissions d'examen. Sur les 54 cantiques que Bénédicte avait composés, on en choisit finalement une douzaine³⁷ qui parurent en livret à la fin de 1705 et furent désormais annexés au psautier de l'Eglise de Genève. L'actuel psautier romand en contient encore plusieurs, tels le cantique de Pentecôte³⁸:

Esprit Saint, notre Créateur
Et notre grand Consolateur,
Rends-toi le maître de nos âmes.
Esprit du Dieu de vérité,
Eclaire-nous par ta clarté
Et nous embrasse de tes flammes, [etc.]

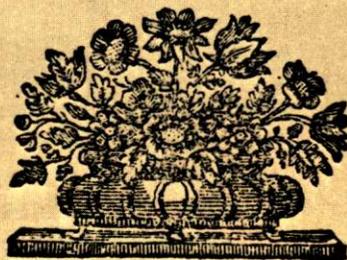
et ce cantique³⁹ «pour louer Dieu, composé par un Ancien Docteur de l'Eglise et traduit du Latin»:

Grand Dieu, nous te louons, nous t'adorons, Seigneur,
Et nous voulons chanter une Hymne en ton honneur.
Eternel, l'Univers te craint et te révère,
Comme son Créateur, son Monarque et son Père.

Ces cantiques furent facilement adoptés par les fidèles, car Bénédicte Pictet avait pris des précautions: «Ils sont tous tirés de l'Ecriture sainte, révèle-t-il dans son introduction, et on les a faits sur les principales solennitez des Chrétiens. On a conservé même, autant qu'on a pu, les expressions des écrivains sacrés, et on les a mis sur l'air des Psaumes de David que nous chantons dans nos Eglises, afin qu'on les puisse chanter sans peine». Cette belle réussite lui valut une «caffetière d'argent», présent de «Messieurs»⁴⁰.

CANTIQUES
SACREZ
POUR LES PRINCIPALES
SOLENNITEZ
DES
CHRETIENS.

AVEC
UNE DISSERTATION
sur les Hymnes & Cantiques qu'on
a chantez dans l'EGLISE.



A GENEVE,
Pour la Compagnie des Libraires.

M. DCC. V.

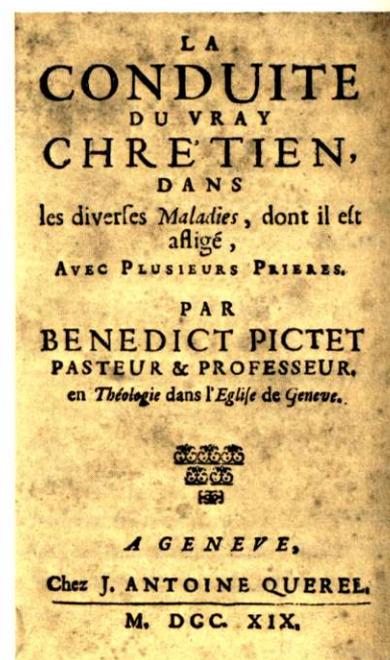
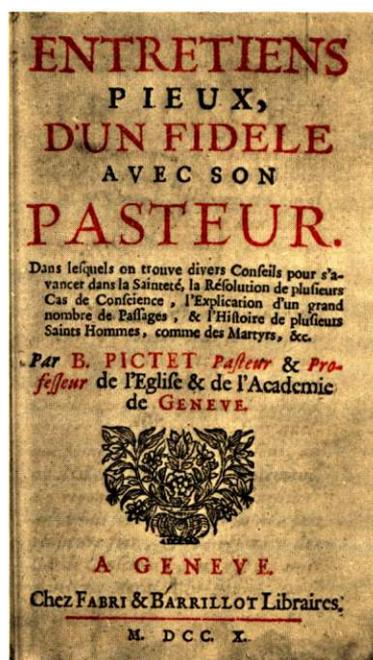
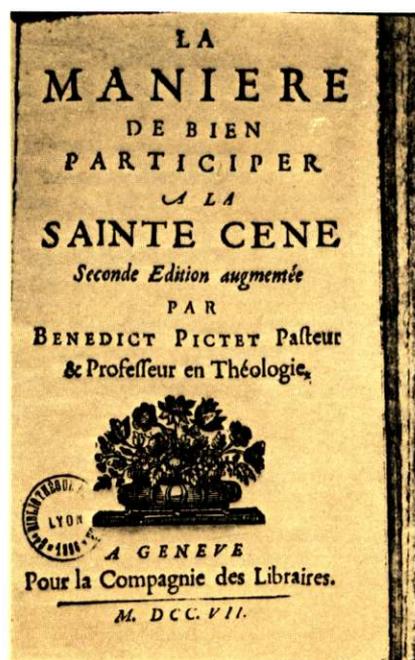
Chapitre 16

Bénédict dota aussi les fidèles genevois et tout le protestantisme français de plusieurs copieux recueils de prières. Un premier recueil de *Prières pour se préparer à la sainte Cène de Pâque, de Pentecôte, de septembre et de Noël*, parut en 1704, qui s'amplifia progressivement et qu'on imprimait encore en 1793. En 1712, Bénédict Pictet publia un second recueil promis à un succès plus durable encore, puisqu'il fut réédité en Suisse, en Hollande, en France et même à Jersey jusqu'en 1890: les *Prières pour tous les jours de la semaine et sur divers sujets*. En 1713, ce furent des *Prières pour les principales solennitez des chrétiens*; en 1720, à l'occasion de la terrible peste de Marseille, des *Lettres et prières de consolation pour ces tems facheux* et en 1722 des *Prières sur les Psaumes*. Après la mort de Bénédict Pictet, les imprimeurs Fabri & Barrillot firent encore paraître ses *Prières sur tous les chapitres de l'Écriture sainte*.

A ces textes de pure dévotion vinrent s'ajouter toute une collection d'opuscules d'édification et d'instruction populaire: la *Manière de bien sanctifier le jour du dimanche*, 1694; la *Préparation au jeûne ou méditations d'un chrétien qui examine sa conduite sur les commandements de Dieu*, 1700; *L'Art de bien vivre et de bien mourir*, 1705, adaptation d'un classique de la littérature dévote; *Les veritez de la religion chrétienne, tirées des passages formels de l'Écriture, dont on donne une courte explication*, 1705; *Cinq catéchismes pour instruire les jeunes gens dans la religion réformée*, 1707, ouvrage qui fut souvent réimprimé au XVIII^e siècle; *La Manière de bien participer à la sainte Cène*, 1707; les *Entretiens pieux d'un fidèle avec son pasteur*, 1710; les *Saintes conversations d'un chrestien qui désire travailler à son salut*, 1713; *Les devoirs des chrestiens tirez des passages exprès de l'Écriture sainte*, 1714; *La conduite du vray chrétien dans les diverses maladies dont il est affligé*, 1719; les *Consolations chrétiennes pour les affligés*, 1721; enfin les *Saintes élévations de l'âme fidèle à son Dieu*, 1722. Dans sa sécheresse, cette énumération ne donne-t-elle pas une idée suffisante de l'infatigable production de ce grand pasteur qui fut pour tout son peuple et pendant plusieurs générations un maître à croire, à prier et à chanter?

Le prestige de Bénédict Pictet auprès des gens les plus simples était si grand qu'il lui arriva même d'être pris... pour un magicien: le 2 octobre 1710, en effet, «la femme Delage» fut dénoncée au Consistoire⁴¹ pour avoir dit que «le Spectable Pasteur Pictet se mesloit de magie et qu'estant entrée chez luy, il avoit au-devant de luy un livre nommé Griffet et qu'en l'ouvrant le Diable paroissoit».

Fidèle ministre de l'Église, Bénédict Pictet fut aussi un grand serviteur de la cité et donna, en plus d'une occasion, des preuves de son attachements à sa petite patrie.



En 1696, il dédia⁴² sa *Theologia christiana* aux Syndics et Conseil de la République de Genève et en offrit un exemplaire à chacun des membres du Petit Conseil, lequel, en récompense, lui fit présent d'une médaille d'or – «ce qui n'avoit été fait encore à personne», relève-t-il fièrement dans son livre de famille.

Moins de dix ans après, il en fit de même pour les *Cantiques sacrez* qu'il avait composés à la demande de ses confrères et avec l'approbation du Magistrat. Datée du 22 décembre 1704, la dédicace rend grâce au Seigneur Jésus «qui nous fait jouir d'une si douce paix, pendant que presque toute l'Europe gemit sous le fleau de la guerre». Le Petit Conseil⁴³ remercia Bénédicte Pictet «bien particulièrement» et décida «qu'on luy fasse un present de vaisselle d'argent de la valeur de douze pistoles».

La tragique année 1707 vit s'affronter jusqu'à l'émeute les partisans de l'oligarchie au pouvoir et la masse des bourgeois conduite par l'avocat Pierre Fatio, un patricien passionnément épris de démocratie. Bénédicte Pictet s'employa du mieux qu'il put à contenir les partis en présence et l'historien de Pierre Fatio⁴⁴ le montre «courant au devant des citoyens irrités, les embrassant, pleurant et se lamentant». Une tâche plus redoutable l'attendait: en qualité de pasteur de la famille Fatio, Bénédicte fut chargé, après l'arrestation, le procès et la condamnation à mort de Pierre Fatio, de préparer au supplice le malheureux chef du parti populaire. Ce fut lui qui recueillit sa confession de foi et ses dernières volontés.

Le 15 décembre 1715, Bénédicte Pictet fonctionna dans une circonstance plus réjouissante, puisqu'il fit ce jour-là la dédicace du sanctuaire de la Fusterie, ce «Temple neuf» qui était aussi le premier que les Genevois eussent construit dans leur ville depuis la Réforme. Son sermon fut aussitôt imprimé et Bénédicte en offrit un exemplaire à chacun des membres du Petit Conseil⁴⁵. A cette occasion il publia également une *Dissertation sur les temples, leur dédicace et plusieurs choses qu'on y voit*, qu'il dédia à son cousin germain Jacques Pictet, ancien premier syndic.

Bénédicte présenta encore au Petit Conseil⁴⁶ trente exemplaires de la harangue qu'il avait faite aux Promotions sur la Réformation de la Grande-Bretagne et dédicaca en 1720 ses trois discours sur les Réformateurs de Genève et de la Suisse aux quatre syndics régnants et aux quatre syndics sortant de charge: cette liste de huit noms commence par celui de Jean-Jacques Pictet et s'achève avec celui de Jacques Pictet.

Bénédicte Pictet enfin ne cessa de s'intéresser à la Bibliothèque publique, dont il devint l'un des directeurs⁴⁷ à dater de 1706 et à laquelle il offrit «tous ses ouvrages bien reliez»⁴⁸ ainsi que beaucoup d'autres livres de théologie⁴⁹.

L'amour que Bénédicte Pictet portait à sa cité natale n'excluait nullement chez lui une sollicitude active à l'égard de ses coreligionnaires étrangers. A l'instar des Réformateurs du XVI^e siècle, il ne cessa de s'intéresser au sort du protestantisme français, au point même de compromettre sa tranquillité.

On a vu le zèle qu'il avait déjà déployé au moment du Second Refuge, et notamment en 1687 lorsqu'il fut appelé à diriger la Bourse française. Par ses ouvrages et par sa correspondance privée, Bénédicte devint dès lors le conseiller et le consolateur permanent des Huguenots, tant de France que du Refuge. Quelques-unes des lettres qu'il reçut se sont conservées⁵⁰, qui le montrent en relations avec Cyrus Chion, ministre de Pont-en-Royans dans le Dauphiné, avec Jean Guillebert, pasteur de l'Eglise

DISSERTATION
SUR LES
TEMPLES,
LEUR
DEDICACE,
ET

Plusieurs choses qu'on y voit.

AVEC

UN SERMON.

Par BENEDICT PICTET,
PASTEUR & PROFESSEUR
dans l'Eglise & Academie de Geneve.



A GENEVE,
Chez FABRI & BARRILLOT.
M. DCCXVI.

³⁷ Cf. rapport de la commission mixte en date du 2 octobre 1705 (AEG, Compagnie des Pasteurs, R 19, 53-55 et RC 205, 435-438).

³⁸ *Psautier romand*, n° 219.

³⁹ *Ibid.*, n° 109.

⁴⁰ D'après son livre de famille (APP).

⁴¹ AEG, Consistoire, R 73, 267-268.

⁴² AEG, RC 196, 134 (10 avril 1696).

⁴³ AEG, RC 204, 585.

⁴⁴ André CORBAZ, *Pierre Fatio*, G. [1923], 299.

⁴⁵ AEG, RC 215, 17 (10 janvier 1716).

⁴⁶ AEG, RC 214, 365 (9 août 1715).

⁴⁷ AEG, RC 206, 138 (22 mars 1706).

⁴⁸ AEG, Compagnie des Pasteurs, R 17, 309 (5 novembre 1696); BPU, Archives F 2, 4-5 (5 juin 1702).

Chapitre 16

française de Harlem, avec Barthélemy Franconis, ministre de la communauté huguenote de Rotterdam, avec le célèbre Claude Brousson, cet avocat cévenol qui devait périr supplicié en 1698, avec les pasteurs Repey et Terrasson, des Eglises françaises de Berlin et de Zurich, avec d'autres encore.

Une vingtaine d'années plus tard, Bénédicte Pictet devait déployer de nouveau une intense activité en faveur des Huguenots. Au sortir des tragiques années de la Guerre des Camisards, le protestantisme languedocien commençait à se réorganiser. Pierre Corteiz et Antoine Court convoquaient des assemblées, réunissaient des synodes, remettaient la discipline ecclésiastique en vigueur. Dans cette tâche périlleuse, l'appui de Genève était leur constant souci et l'on comprend qu'ils en aient eu besoin si l'on songe qu'Antoine Court avait commencé son étonnant ministère de restauration religieuse avant même d'avoir atteint ses vingt ans.

S'étant mis en rapports⁵¹ avec Bénédicte Pictet dès 1719, Court vint passer ensuite un an et demi à Genève pour y plaider la cause des Eglises du Désert. Il s'y lia d'amitié avec Bénédicte qui le reçut «comme un frère»⁵² et demeura en relations avec lui après son retour en France⁵³.

En 1721, Bénédicte Pictet débattit avec Court⁵⁴ du délicat problème des assemblées de fidèles, interdites par le gouvernement, mais que Corteiz, notamment, préconisait. Le vieux théologien genevois aida également le jeune Cévenol à réfuter les erreurs répandues par le «schismatique» Mazel⁵⁵. Mais le principal fruit de leur collaboration fut cette *Lettre sur ceux qui se croient inspirés* que l'infatigable controversiste de Genève lança en 1721 contre les «prophètes» et les «multipliants» des Cévennes et qui, jointe aux efforts de Court, réussit à enrayer cette épidémie d'illuminisme.

L'activité déployée par Bénédicte Pictet en faveur des Huguenots finit par indisposer l'intendant du Languedoc, qui s'en plaignit au cardinal Dubois, lequel pria le Résident de France à Genève d'intervenir auprès du Petit Conseil. Bénédicte, accusé de stimuler les assemblées des «religionnaires» et de les inciter ainsi à la désobéissance, répliqua «qu'il ne pouvoit pas refuser des lettres de consolation à ceux qui lui en demandoient» et proposa crânement d'aller voir lui-même le Résident pour se justifier⁵⁶.

Bénédicte Pictet devait recevoir de bonne heure des preuves éloqu coastes de la grande réputation que lui avaient valu ses nombreuses publications, ses relations étendues et son infatigable zèle au service de l'Eglise. La plus touchante peut-être pour lui, puisqu'elle lui fit sentir l'attachement des Genevois eux-mêmes et l'estime dans laquelle on le tenait dans son propre pays, lui fut donnée en 1699. Les Pasteurs et Anciens de l'Eglise d'Orange ayant demandé alors à l'Eglise de Genève l'envoi d'un pasteur (car la principauté appartenait encore aux Nassau protestants), Bénédicte Pictet fut désigné par la Compagnie⁵⁷. Mais le Magistrat ne l'entendit pas de cette oreille: «Quoique le Conseil soit très persuadé du mérite et de l'habileté dudit spectacle Pictet, dont il donne tous les jours de si grandes marques, lit-on dans le registre⁵⁸, on ne peut pourtant pas consentir à se voir privé de sa personne, le bien de cette Eglise et celui de l'Académie s'opposant à son éloignement, outre la considération de sa santé que l'on a grand intérêt de ménager». La nouvelle de cette nomination s'était cependant répandue prématurément, causant à Orange «une joye extraordinaire». Les Pasteurs et Anciens s'empressèrent d'écrire à Bénédicte qu'il serait reçu comme «un ange de Dieu» et lui firent un envoi des meilleurs vins du pays, accompagné d'un poème en dix couplets⁵⁹. Ces hommages furent en pure perte: la Compagnie dut s'incliner devant la ferme réponse du Conseil et l'on destina à Orange le pasteur Gabriel Fabri.

Trois ans plus tard, Bénédicte était l'objet d'un nouvel appel – venu directement de l'étranger celui-là et d'une tout autre portée. En décembre 1701, en effet, les curateurs de l'Université de Leyde le désignèrent unanimement pour remplir la chaire de théologie que la mort de Frédéric Spanheim venait de laisser vacante. Quatre lettres lui furent adressées simultanément par le professeur de droit et recteur Philippe Reinhard Vitriarius, par les professeurs de théologie Johannes van Marck et Hermann Wits et par une haute personnalité de La Haye.

⁴⁹ BPU, Archives F 2, 60, 64, 71, 107, 115, 133; F 3, 2, 18, 31, 42.

⁵⁰ BPU, Coll. Court, 17/H-I 28-27, 50-51. – En 1719, Bénédicte Pictet fut gratifié par le Conseil de 50 louis d'or en considération de ses frais de port (AEG, RC 218, 533-534).

⁵¹ BPU, Coll. Court, 7/I, 3-4.

⁵² Cf. Edmond HUGUES, *Histoire de la Restauration du protestantisme en France au XVIII^e siècle: Antoine Court*, Paris, 1875, I, 216.

⁵³ Cf. BPU, Coll. Court, 17/G, 165 (1 mars 1723).

⁵⁴ *Ibid.*, 17/G, 99-100; et E. DE BUDÉ, *op. cit.*, 216 et suiv.

⁵⁵ *Ibid.*, 7/I, 33-40 (juillet-août 1721).

⁵⁶ AEG, RC 222, 356-357 (2 juillet 1723).



Ces missives, qui donnaient à Bénédicte «des marques extraordinaires d'estime et d'affection» furent lues en séance de la Compagnie des Pasteurs de Genève. «Sur quoy, porte le registre⁶⁰, M^r Pictet ayant déclaré qu'il a plus de penchant et de disposition à rester icy nonobstant toutes les offres qu'on luy fait et ayant été prié de sortir avec ses parens, Advisé que M^r le modérateur luy temoignera de la part de la Comp. la joye qu'elle a de ce que son mérite est reconnu hors de Genève de meme que parmi nous; qu'elle prend part aux marques d'honneur qu'on luy donne puisqu'elle espère que nonobstant toutes les offres qui peuvent luy estre faites, il voudra bien [...] continuer à édifier nostre Eglise et à estre un des ornemens de nostre Académie.» Le lendemain, la même scène se répéta devant le Petit Conseil⁶¹. Antoine Maurice a sans doute raison d'écrire⁶² que l'attachement que Bénédicte Pictet avait pour sa famille et surtout pour sa vieille mère, qui vivait encore, fit beaucoup pour le retenir à Genève.

D'autres distinctions lui vinrent, qu'heureusement il n'eut point à repousser. En décembre 1706, il fut élu⁶³ membre associé de la «Society for the Propagation of the Gospel in Foreign Parts», puissante organisation missionnaire anglaise qui allait jouer un grand rôle dans l'histoire religieuse du Continent pendant près de deux siècles.

Par décision du 7 février 1714, d'autre part, il fut élu⁶⁴ membre correspondant de l'Académie des Sciences de Berlin.

«Le 25 juin 1680, note Bénédicte Pictet dans son livre de famille, Monsieur Turretini le professeur bénit mon mariage avec mad^{lle} Catherine Burlamacchi, un vendredi au preche italien, Dieu veuille ratifier les vœux.»

Dans le registre des baptêmes et mariages célébrés par l'Eglise italienne de Genève au temple de la Madeleine⁶⁵, ce mariage, qui ne donna lieu à aucun contrat notarié, est ainsi enregistré: «1680. Addi 25 Giugno si sposó Sr Benedetto figliuolo del fù Sigr Andrea Pictet, con Catarina figliuola del fù Sigr Nicoló Burlamacchi.»

Cette alliance contribua à multiplier les liens qui rattachaient Bénédicte Pictet aux grandes familles du Refuge lucquois, puisque les huit aïeux de Catherine se nommaient: Michel Burlamacchi et Claire Calandrini; Carlo Diodati et Marie Mei; Fabrice Burlamacchi et Judith Diodati; Francesco Turretini et Camille Burlamacchi.

En rançon de cette endogamie, six des onze enfants nés de Bénédicte Pictet et de Catherine Burlamacchi moururent à la naissance ou en bas-âge, deux autres demeu-

Médaille frappée par Jean Dassier à l'effigie de Bénédicte Pictet, 1724 (argent, diam. 28 mm.; MAH, Inv. 51590).

⁵⁷ AEG, Compagnie des Pasteurs, R 18, 11, 14-16 (3-10 février 1699).

⁵⁸ AEG, RC 199, 68 (14 février 1699).

⁵⁹ BPU, Coll. Court, 17/H-I, 46-48 (2 mars 1699); publ. E. DE BUDÉ, *op. cit.*, 33-34.

⁶⁰ AEG, Compagnie des Pasteurs, R 18, 309 (23 décembre 1701).

⁶¹ AEG, RC 201, 338-339.

⁶² Cf. *Bibliothèque germanique*, IX (1725), 176.

⁶³ Cf. AEG, Compagnie des Pasteurs, R 19, 143; RC 206, 534.

⁶⁴ AEG, Compagnie des Pasteurs, R 20, 242.

⁶⁵ AEG, Etat civil, Communautés diverses, I.

Chapitre 16

rèrent faibles d'esprit et, des trois qui parvinrent sains à l'âge adulte, André, Jean-François et Ami, dont on reparlera, seul le second fit souche.

Bénédict Pictet ne posséda jamais de maison en ville. Il demeura d'abord avec sa famille «en la cour de Saint-Pierre», dans un appartement qu'il prenait en «loage». En mai 1668, il fit demander au Conseil et demanda lui-même à la Compagnie des Pasteurs⁶⁶ que la maison laissée vacante par le décès du ministre Charles Dufour lui soit accordée; mais le pasteur Pierre Gaudy ayant droit d'ancienneté sur lui, sa requête fut écartée. En revanche, on lui octroya⁶⁷ sans peine, en mai 1704, la «maison du Collège» que le décès de Gamaliel Delesmillières venait de libérer. Ce fut donc là, au dernier étage du vénérable Collège de Calvin, qu'il vécut jusqu'à la fin de sa vie.

Suffisant pour une famille de quatre ou cinq enfants desservie par deux domestiques, ce logement «au Collège» n'avait assurément rien de luxueux, et d'ailleurs, l'inventaire des «effets» laissés par Bénédict Pictet à son décès⁶⁸ montre que les seules pièces de valeur qu'il possédât, à côté de sa bibliothèque, étaient deux «tentures», l'une de haute lisse, l'autre «de tapisserie de verdure en huit pièces».

Au mois d'août 1723, si l'on en croit l'auteur de son oraison funèbre⁶⁹, Bénédict Pictet «tomba dans une langueur qui fut d'abord assez fâcheuse». Il parut pourtant se remettre et prononça encore, le 2 janvier 1724, devant tous les citoyens et bourgeois assemblés en Conseil général pour l'élection des syndics⁷⁰, la harangue de circonstance. En mars, ses incommodités augmentèrent et la Compagnie décida de lui envoyer une députation pour lui témoigner des «vœux ardents» qu'elle faisait pour son rétablissement. Mais l'heure était venue pour ce grand chrétien de contempler son Dieu face à face. Trois mois plus tard, Jean-François Pictet pouvait écrire dans le livre de famille: «Dieu a retiré à son repos mon Père le samedi 10 juin 1724, à 2 heures du matin, après 4 mois de langueur, et il fut enterré le dimanche à 9 heures du matin à Saint-Gervais. L'enterrement étoit tres nombreux, jamais on n'en a vu de pareil».

Marié sans contrat, Bénédict Pictet mourut intestat, témoignant ainsi jusqu'à la fin de son détachement des choses de ce monde.

Le vendredi qui suivit son décès, la Compagnie des Pasteurs décida⁷¹, par une démarche exceptionnelle, d'en faire part officiellement aux Eglises de Neuchâtel, Berne, Bâle, Zurich et Schaffhouse. Les réponses reçues dans le courant de juillet⁷² témoignent éloquemment de l'immense estime dont jouissait Bénédict Pictet dans le monde protestant. La Compagnie reçut également des condoléances d'Eglises plus lointaines, celle de la Communauté française de Dublin⁷³, par exemple. La plus significative vint de l'archevêque de Cantorbéry, l'illustre William Wake, qui prit la peine d'adresser aux pasteurs de Genève une longue lettre en latin⁷⁴, rendant hommage à l'heureux assemblage de vertus et de talents qui avait brillé en Bénédict Pictet et prenant occasion de là pour lancer un vibrant appel à l'unité des Chrétiens.

L'oraison funèbre de Bénédict Pictet fut prononcée non pas à ses funérailles (ce qui eût été contraire à la discipline calviniste), mais dans la chaire de théologie de l'Académie, par son successeur Antoine I Maurice, le 25 août 1724. Ce discours latin, publié l'année suivante avec le catalogue⁷⁵ que Bénédict Pictet lui-même avait dressé de ses ouvrages, parut ensuite en version française⁷⁶.

Bénédict Pictet doit à sa célébrité d'avoir été le plus portraituré de tous les membres de sa famille. Près d'une dizaine d'artistes le représentèrent, à des époques et selon des techniques différentes: en 1707, d'abord, les frères Huaud firent son portrait en miniature⁷⁷; J. G. Seiller, de Schaffhouse, en tira l'année suivante une gravure pour servir de frontispice à la nouvelle édition de la *Théologie chrétienne*; vint ensuite le graveur genevois Jean-Louis Durant⁷⁸; puis Robert Gardelle, qui peignit à l'huile un beau portrait dont on connaît au moins quatre répliques⁷⁹, et dont plusieurs graveurs s'inspirèrent par la suite. Quelques mois avant sa mort, Bénédict Pictet avait été encore représenté en effigie par le sculpteur Jean Dassier à l'avvers d'une médaille d'argent qui fut distribuée à tous les membres du Petit Conseil⁸⁰.

⁶⁶ AEG, RC 198, 181; Compagnie des Pasteurs, R 17, 476-477.

⁶⁷ AEG, Compagnie des Pasteurs, R 18, 536.

⁶⁸ AEG, Jur. civ. F 539.

⁶⁹ Cf. *Bibliothèque germanique*, IX (1725), 177.

⁷⁰ AEG, RC 223, 3.

⁷¹ AEG, Compagnie des Pasteurs, R 21, 439.

⁷² BPU, Ms Fr. 439, 21-30, 36-37; publ. E. DE BUDÉ, *op. cit.*, 249-261.

⁷³ *Ibid.*, 19-20 (6 juillet 1724).

⁷⁴ *Ibid.*, 31-33 (datée de Croydon, 10 juillet 1724); trad. française dans *Bibliothèque germanique*, IX (1725), 184-189.

⁷⁵ Cette liste chronologique se trouve également, avec quelques variantes, dans le livre de famille de Bénédict Pictet, écrite de sa main (APP).

⁷⁶ Dans le tome IX de la *Bibliothèque germanique* d'Amsterdam, puis, en abrégé, dans le t. I des *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres dans la République des lettres* de l'abbé NICERON (Paris, 1727). Le texte d'Antoine Maurice servit également de base aux nombreuses nécrologies et notices de dictionnaire qui furent consacrées à Bénédict Pictet depuis lors.

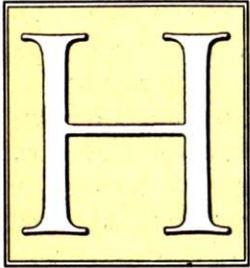
⁷⁷ Cf. Henry CLOUZOT, *Artistes huguenots, les frères Huaud*, Paris, 1907, 29.

⁷⁸ Cf. *Genava*, n.s. XVIII (1970), 135.

⁷⁹ Cf. Charles GAUTIER, «Le portrait de Bénédict Pictet», *Musées de Genève*, février 1951.

⁸⁰ AEG, RC 223, 186 (24 avril 1724).

Jérémie Pictet-Croppet (1657-1704)



uitième enfant et troisième fils de Jérémie Pictet-Dupuis, le second Jérémie Pictet fait figure de benjamin chétif et obscur. Pasteur comme son père, mais à demi-gages¹ et souvent malade, il se maria tard et mourut prématurément, assurant *in extremis* sa descendance, mais ne laissant derrière lui aucune œuvre importante.

Né et baptisé à Saint-Gervais en 1657, Jérémie avait 17 ans lorsqu'il s'inscrivit sur le «Livre du Recteur» de l'Académie de Genève². Deux ans plus tard, en 1676, il était déjà en mesure de soutenir dans l'Auditoire de philosophie, sous la présidence du professeur Daniel Puerari, dix-neuf thèses sur l'origine de la raison³, qui dénotent l'influence de Descartes et de Gassendi et qui sont dédiées à Pierre, Jacques et Isaac Pictet, oncle, frère et cousin germain de l'auteur.

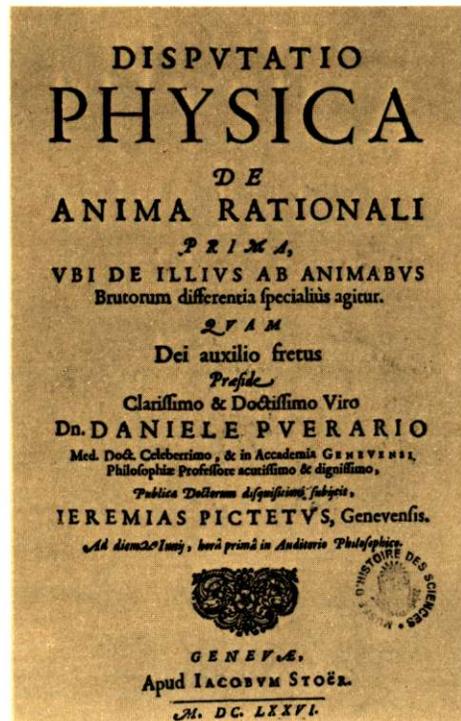
Jérémie fit ensuite des études de théologie⁴, et, dans une lettre en 1683 Ezéchiel Spanheim, grand ami de la famille, le félicitait⁵ de faire revivre la mémoire de son père.

C'est à cette considération sans doute qu'il dut d'être admis dans la Compagnie des Pasteurs⁶ avant même d'être en charge. Son frère Jacques réussit en même temps à obtenir du Petit Conseil⁷ qu'on lui destine la première place vacante. Jérémie fut donc nommé ministre à Chêne, en 1687⁸, puis en ville trois ans plus tard⁹. Mais la maladie, déjà, le minait. Dès 1690, et à plusieurs reprises¹⁰, il demanda des allègements ou des congés; ainsi, en 1698, on lui permit¹¹ d'aller un mois «aux eaux de Rolle pour ses incommoditez». Peu assidu aux séances de la Compagnie, il cessa tout à fait d'y participer à partir de juillet 1703.

Jérémie demeura toute sa vie dans la grande maison de la rue du Temple qu'il avait héritée de son père. L'inventaire qui en fut fait au lendemain de sa mort¹² est si complet (il compte 735 numéros) qu'il permet de reconstituer assez exactement le cadre dans lequel vécut ce pasteur longtemps célibataire. Après une «chambre d'entrée» garnie d'un buffet de sapin, d'une «table à café» et de deux vastes garde-robes, où pendait notamment «une grande robe de ministre neuve de drap noir», venait la «salle» qui devait être de belles dimensions puisqu'elle était meublée de douze chaises de noyer à colonnes torsées, de quatre fauteuils et de deux tabourets, tous recouverts de tapisserie «à point d'Angleterre» ou «à l'esguille».

A côté de la salle, on trouvait une «chambre à cheminée» et une «petite chambre», assez

Chapitre 17



¹ AEG, RC 193, 44-45 (10 février 1693).

² *Livre du Recteur*, n° 4237 (4 mai 1674).

³ *Disputatio physica de anima rationali prima*, 20 juin 1676, 16 p. in-4 (MHS: M 361/10).

⁴ Cf. AEG, Compagnie des Pasteurs, R 13, 586 (10 août 1677).

⁵ APP.
⁶ AEG, Compagnie des Pasteurs, R 15, 43, 56 (6 novembre 1684).

⁷ AEG, RC 185, 24 (14 février 1685).

⁸ AEG, Compagnie des Pasteurs, R 16, 14 (22 juillet 1687).

⁹ *Ibid.*, 262 (28 mars 1690).

¹⁰ AEG, Compagnie des Pasteurs, R 17, 5, 503.

¹¹ *Ibid.*, 489.

Titre de la thèse de philosophie de Jérémie Pictet, 1676 (MHS, M 361/10).



Jérémie Pictet, par Robert Gardelle, 1700 (miniature, 68|55 mm.; Musée national suisse, Zurich, LM 24401).

grande tout de même pour contenir deux lits de repos et une garde-robe. La cuisine était remplie d'une centaine d'ustensiles divers et d'une abondante vaisselle d'étain (plats, plat à poisson, assiettes, bassines, aiguïère, passoire, gobelets, alambic, et même «trois pots de chambre», d'étain eux aussi).

On arrivait alors à «la chambre d'entrée de l'estude», qui servait au pasteur d'arsenal; huit «grandes chaires de noyer couvertes de tapisserie» y alternaient avec une pique, deux fusils, une hallebarde, deux épées, trois «baudrières», deux paires de pistolets et un tonnelet de poudre. L'«estude» elle-même ne contenait qu'une modeste «table à paupitre de sapin», une «chaire de noyer à bras» et «un petit coffret de noyer». On y remarquait une «monstre à soleil», un thermomètre, un «jeu de solitaire», mais les livres y étaient de «peu de valeur».

A ce logement qui devait occuper le bel étage de l'immeuble venaient s'ajouter diverses annexes: au dernier étage, un débarras et une «chambre de linge sale»; un galetas; une chambre dite «de la farinière» (avec moulin à farine, cuve à blé, crible, «grande crèche farinière» et sacs de toile); deux «chambres au-dessus de la cave», servant de garde-manger; la cave elle-même, renfermant douze tonneaux, six de vin blanc, trois de vin rouge, deux de salvagnin; et enfin un «cavot» pour l'huile et les fromages, tant «de Gex» que «de Gruière».

Jérémie possédait de nombreux tableaux. L'inventaire en décrit près d'une soixantaine, tant à Saint-Gervais que dans la maison de «sur Saint-Jean» que Jérémie avait acquise avec sept poses de vigne en 1695¹³. Là, se trouvaient dans un «cabinet», douze petits tableaux de bois, ainsi que dix-huit portraits en plomb, «tant grands que petits». D'autres tableaux accrochés aux murs de cette maison des vignes représentaient «des raisins», un paysage, «une épouse», la mappemonde, la Terre Sainte et jusqu'à «M^r de la Badie» (le fameux théologien et prédicateur protestant Jacques Abbadie, sans doute). A la rue du Temple, Jérémie conservait des tableaux «de fruits»,

¹² AEG, Jur. civ. F 534.
¹³ AEG, Jur. civ. Cc 27, 35v-37 (16-20 mars 1695).

L'un à l'autre pour ce sujet, priant ma tres chere et bienaimée femme de prendre la tutelle et le gouvernement des biens que je lui laisseray illiqués au temps susdit. Requérant tres humblement M^r l'ancien premier Syndic Jacques Pictet, et Jean Pictet ancien auditeur, mes tres honorer freres, comme aussi les tres honorer oncles de ma femme M^rs Pierre Dugont et Jean Anthoine Christ de donner ma femme de leurs bons conseils et de la favoriser de leur protection et de leur bienveillance, les établissant pour ce sujet, avec d'autres tutellaires dans mon héritage, et au cas que M^r Pierre Dugont vint à deceder le premier, M^r l'ancien auditeur Simonin fils de M^r le professeur de vouloir bien remplir la place et M^r Pierre Christ fils de M^r Jean Anthoine Christ, celle de son pere quand il aura l'age de majorité, si le meme cas arrivait; Et si au contraire l'estoit un de mes freres qui vint à mourir je prie M^r le Conseiller Meffreac mon tres honore beau frere de me faire la grace de lui succeder, ou à son defect M^r le Conseiller Dubuis mon tres

Fragment réduit du testament holographe de Jérémie Pictet-Croppet, 25 mai 1703 (AEG, Jur. civ. E 11, p. 79-82).

de paysage, «de femme», quelques tableaux à sujets religieux aussi, tels «le buisson ardent» et «l'histoire de Joseph». Enfin, il avait enfermé dans un petit coffre de fer son propre portrait «en miniature avec son estuit de chagrin»¹⁴. Si l'on songe que de son vivant, Jérémie avait déjà offert à la Bibliothèque de Genève les portraits à l'huile de Jean Huss, Calvin, Théodore de Bèze «en grand», Antoine de La Roche-Chandieu, Simon Goulart, Théodore Tronchin, Bénédicte Turretini, Pierre Prevost et Frédéric I Spanheim, œuvres de valeur¹⁵ dont plusieurs sont exposées en permanence aujourd'hui, on doit convenir que les héritages de famille avaient développé chez le pasteur de Saint-Gervais des goûts de collectionneur.

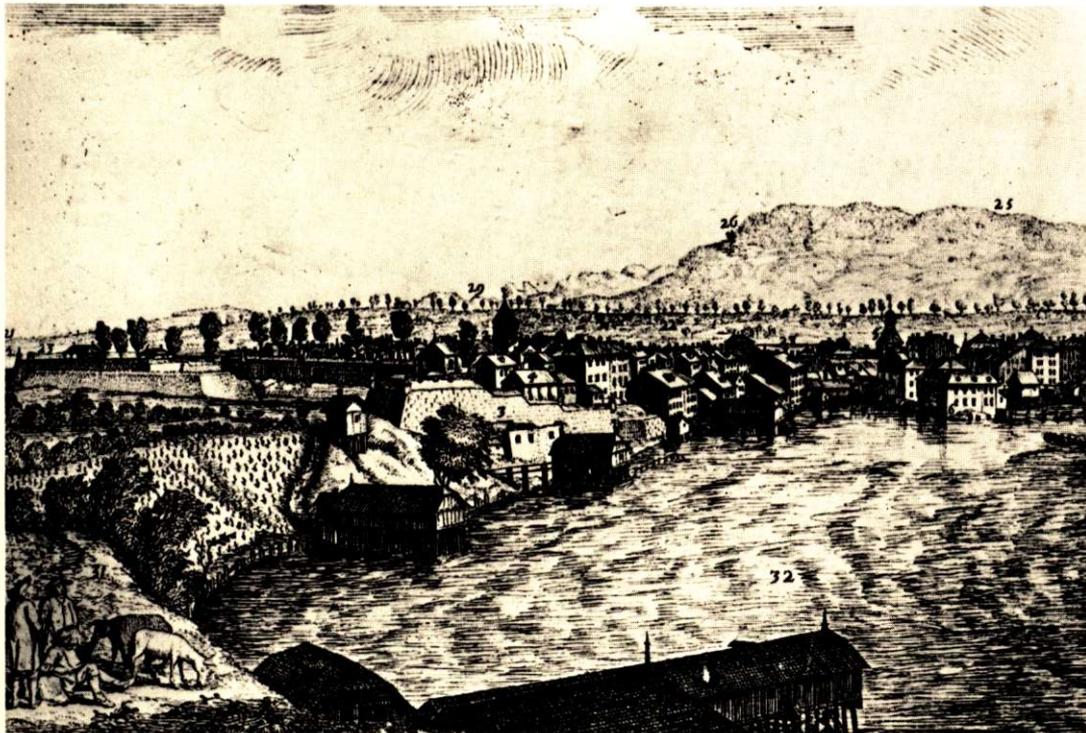
En janvier 1702, à l'âge de 45 ans, ce ministre souffreteux épousa une jeune fille de 23 ans, et qui n'était pas pauvre. Madeleine Croppet descendait en effet par sa mère, Elisabeth Dunant, d'une vieille famille de Saconnex qui avait fait fortune dans le commerce. Sa dot¹⁶ fut de 28.000 florins, auxquels vinrent s'en ajouter 14.000 autres, versés par Pierre Dunant, marchand-épiciier, «en considération des bons et agréables services qu'il a reçu de ladite dam^{lle} Croppet, sa niepce».

Les Croppet¹⁷, originaires de Châtillon-en-Dombes, s'étaient réfugiés à Genève à l'époque de la Saint-Barthélemy et avaient acquis la bourgeoisie en 1602. L'un d'eux était devenu en 1636 propriétaire d'une vaste vigne, à laquelle il donna son nom: la vigne a disparu, mais le nom des «Cropettes» est resté.

Les apports de sa femme permirent à Jérémie Pictet, qui s'était contenté jusque-là de prêter aux artisans du voisinage, de faire coup sur coup, dans la dernière année de sa vie, trois placements¹⁸ importants de 26.000, 24.500 et 17.500 florins chez les plus gros banquiers de la place, MM. Fatio & fils, Jean Mallet & fils, Marcet frères & Lullin.

Le 5 avril 1703, Madeleine Croppet donnait à Jérémie un fils qui reçut le prénom de son grand-oncle maternel, le vieil et opulent Pierre Dunant. Les événements dès lors se précipitèrent. Le 25 mai 1703, Jérémie rédigea son testament¹⁹, s'accusant dans un long et pathétique préambule, d'avoir été «un serviteur ingrat et inutile», qui méritait «d'être jetté aux tenebres de dehors». Il mourut «etique» dans sa maison de la rue du Temple, à l'âge de 47 ans, le 10 janvier 1704. Sa jeune veuve de 25 ans le suivit dans la tombe sept mois plus tard. Le petit Pierre se trouva ainsi orphelin de père et de mère: il avait tout juste seize mois.

Jérémie Pictet-Croppet



¹⁴ Actuellement au Musée national suisse, Zurich, LM 24401.

¹⁵ BOUVIER, n°s 132, 2, 8 bis, 139, 9, 13, 14, 12 et 17. — Le portrait de B. Turretini semble avoir disparu; ceux de Calvin et de Bèze ne peuvent être identifiés à coup sûr.

¹⁶ AEG, Jean Fornet not., XXIII, 165-166 (3 avril 1702).

¹⁷ GALIFFE, V, 321-331.

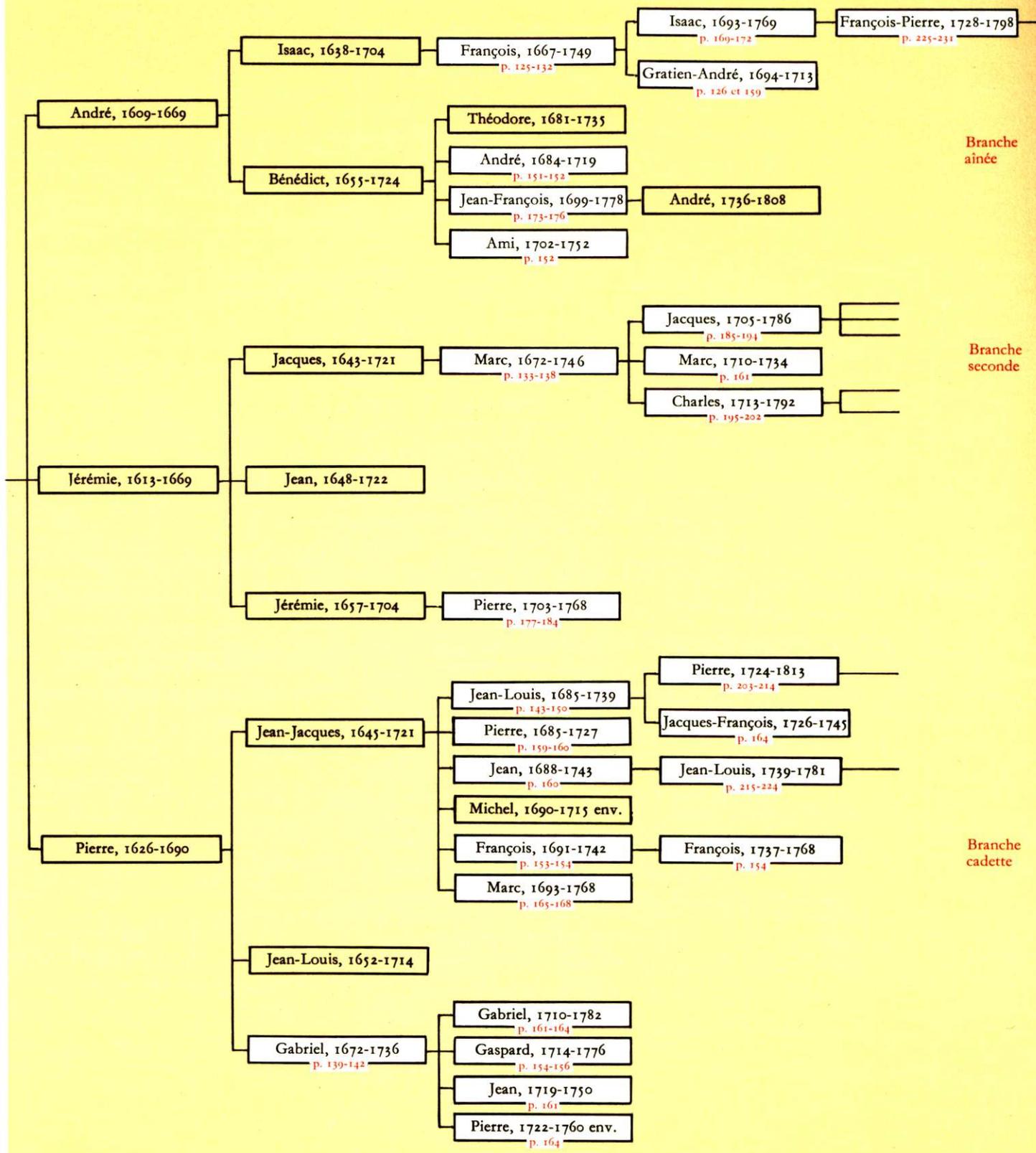
¹⁸ AEG, Jur. civ. F 534: Inventaire après décès des biens de Jérémie Pictet, «Actes, titres et droits», n°s 20-22.

¹⁹ AEG, Jur. civ. E 11, 79-82.

Le coteau de Saint-Jean au début du XVIII^e siècle (fragment réduit de la «Vue de Genève du côté du couchant», gravure de Robert Gardelle, vers 1715).

Livre IV

LE SIÈCLE DES MILITAIRES



Le siècle des militaires

Introduction

En apparence, le dernier siècle de l'Ancien régime est une époque de stabilité : les frontières changent peu, les institutions se perpétuent, les ministres règnent longtemps. Aux monarchies héréditaires correspondent des dynasties de magistrats, d'officiers et même de négociants.

En profondeur pourtant, les idées, les mœurs, la société évoluent. Dès la Révocation de l'Edit de Nantes, une « conscience européenne » s'est formée. Les hardiesses des moralistes anglais donnent le branle. La Révélation et la Vérité qu'enseignent théologiens protestants ou catholiques sont battues en brèche. On nie les miracles au nom de l'expérience et de la raison. Le doute s'insinue partout. A la critique de la religion s'ajoute bientôt celle des lois, de la justice, de l'éducation, de la société. Dès le milieu du siècle, l'« Encyclopédie » rassemble les « Philosophes » et les stimule. Voltaire prêche la croisade de la tolérance. Partout on prône la vertu, on croit au progrès, on aspire au bonheur : c'est le Siècle des Lumières. C'est aussi celui du despotisme éclairé : à Berlin, à Vienne, à Florence, à Saint-Petersbourg même, des monarques sensibles aux idées nouvelles se font les promoteurs des réformes que réclament les esprits avancés.

Le goût et la sensibilité, eux aussi, évoluent. L'homme trouve en lui-même et dans le monde qui l'entoure de nouvelles sources d'intérêt et de plaisir. A l'école du grand Haller et de Jean-Jacques Rousseau, les âmes sensibles découvrent les beautés de la nature, la sublime majesté des Alpes, la touchante et roborative simplicité de la vie pastorale. L'exaltation du cœur, les ferveurs larmoyantes sont à la mode. Tandis que les orthodoxies s'essouffent, le piétisme offre aux fidèles rebutés par les polémiques religieuses une spiritualité fondée sur l'expérience intime du divin et axée sur le « pur amour ». Des sociétés religieuses aux formes et aux aspirations nouvelles se répandent dans la bourgeoisie : loges maçonniques, groupes d'initiés, sectes d'illuminés.

Genève n'échappe pas à la tendance générale. Ses institutions ne changent guère jusqu'en 1792 : magistrats et pasteurs se plient sans réticences aux traditions établies. Et pourtant la société genevoise se transforme considérablement. Le Second Refuge, consécutif à la Révocation de l'Edit de Nantes et qui se prolonge jusqu'en plein XVIII^e siècle, apporte une population et insuffle une mentalité nouvelles. Tandis qu'on surélève les maisons pour y loger le surcroît d'habitants, des métiers jusque-là peu pratiqués prennent un extraordinaire développement : tels l'horlogerie et la bijouterie, qui font du quartier de Saint-Gervais une immense et bourdonnante « Fabrique ». Sur les berges du Rhône, les vieux moulins à « tournes » font place aux vastes cuves des indienneurs, d'où sortent d'élégantes étoffes imprimées. Industries de luxe, qui travaillent surtout pour l'exportation.

Une autre profession fait son apparition à Genève : celle de banquier. Dans cette Europe qui s'enrichit sans mauvaise conscience de tout l'apport colonial, le marché de l'argent s'organise à l'échelon continental. Sur ce terrain, les Huguenots chassés de France vont prendre leur revanche, car leur dispersion même devient un atout. En quelques années, un réseau commercial et bancaire se tisse, dont Genève est l'un des principaux maillons. Une belle carrière s'ouvre alors aux capitaux lentement accumulés de l'épargne genevoise. Une fois digérés les déboires du Système de Law et de son fabuleux Mississipi, le mouvement va s'amplifiant et connaît une première apogée au moment où le Genevois Jacques Necker accède au Contrôle général des Finances de France. N'est-il pas significatif que les miraculeux contrats qui assurent alors pour le prix du viager des rentes perpétuelles soient passés d'habitude sur les têtes de « trente demoiselles de Genève » ? Plusieurs Pictet, on le verra, tenteront leur chance dans cette grande aventure financière.

Non contente d'exporter des montres et des capitaux, Genève à cette époque, se met à exporter aussi, les hommes que ses étroites murailles et ses modestes institutions ne peuvent contenir. Le

Introduction

service étranger, chez les Suisses, est de tradition depuis le XV^e siècle. Avec les rois de France notamment, des traités d'alliance et des capitulations militaires règlent périodiquement le statut des régiments suisses. A partir du règne de Louis XIV, les Genevois vont y faire carrière de plus en plus nombreux et certains d'entre eux, tels Pierre Grenus, Ami Buisson et plus tard Jacques-André Lullin de Châteauevieux en reviendront couverts de lauriers. La famille Pictet, elle aussi, fournit son contingent : à côté de militaires restés obscurs, elle comptera un général au service de Sardaigne : Jacques Pictet de Pregny – et un colonel au service de France : Pierre Pictet de Sergy.

En ville, tandis que l'aisance devient générale, les mœurs s'adoucissent. Les spectacles sont toujours prohibés, mais des concerts se donnent dans la salle de musique de la Maison de Ville : le petit Mozart, à 8 ans, y jouera deux fois. De beaux hôtels patriciens s'édifient sur la colline, à la place des étroites maisons d'autrefois. Des rues nouvelles sont percées, que bordent des immeubles alignés au cordeau : telle cette «rue Neuve derrière les Granges» où Jean-Louis Pictet-Gallatin construit vers 1720 deux solides maisons. Les beaux-arts, longtemps entravés par l'austérité calviniste, fleurissent enfin : avec Liotard, P.-L. DelaRive, Saint-Ours et Adam Töpffer apparaît une véritable école genevoise de peinture tandis que les émailleurs connaissent leur âge d'or.

La campagne aussi se développe et se transforme : quelques agronomes distingués s'y livrent à des expériences novatrices et les vieilles bastides sont remplacées par d'harmonieuses maisons de plaisance aux perspectives dégagées : Pierre Pictet-Cramer en bâtit une sur Saint-Jean, Jacques Pictet-Thellusson une autre sous Pregny.

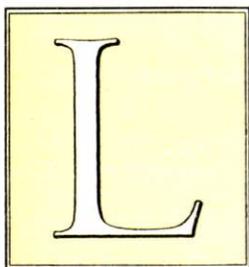
Pour cette société qui vit de ses rentes, mais qui a conservé le goût des occupations sérieuses, les sciences ont un irrésistible attrait. Aux dynasties de syndics succèdent des générations de savants : les DeLuc, les de Saussure, et bientôt les Colladon et les de Candolle. Jean Jallabert expérimente les vertus curatives de l'électricité ; les observations de Charles Bonnet sur les pucerons, celles d'Abraham Trembley sur les polypes, marquent une étape dans la découverte des lois biologiques ; Horace-Bénédict de Saussure, par ses «Voyages dans les Alpes», ouvre à la connaissance scientifique le vaste domaine des roches, des glaciers et des montagnes. A côté de cette pléiade de naturalistes, on rencontre aussi des mathématiciens, des physiciens, des chimistes et même des astronomes : tel ce Jean-Louis Pictet, qui ira jusqu'en Laponie observer le passage de la planète Vénus sur le disque solaire.

Si les Genevois d'alors s'intéressent à l'exploration de la nature, ils se passionnent pour «l'invention de la liberté». La fermentation politique et sociale qui agite la République dès l'époque du Second Refuge et qui, nonobstant quelques accalmies, ne cessera plus jusqu'à la fin de l'Ancien régime, provoque des débats publics qui portent sur des points fondamentaux : la souveraineté du peuple par exemple, ou les modalités de l'opposition politique, ou encore l'extension des droits civiques. Ce n'est point un hasard si le principal théoricien du «contrat social» et de la démocratie absolue est un Genevois sorti du faubourg de Saint-Gervais. Ce n'est point un hasard non plus si l'une des premières révolutions bourgeoises de l'Occident se fait à Genève, sept ans avant la prise de la Bastille. Les batailles de brochures qui se déclenchent périodiquement (en 1690, en 1707, en 1717, en 1734, en 1737, en 1763, de 1765 à 1768, etc.) s'achèvent parfois en de sanglants affrontements et seule une intervention combinée de troupes bernoises, françaises et sardes aura raison de la révolution de 1782.

Les Pictet sont présents à tous les moments chauds de ce siècle de troubles. En 1707, Jean-Jacques Pictet est «lieutenant» de justice et le procès de Pierre Fatio s'instruit sous sa responsabilité. En 1734, François Pictet-Lullin est syndic et couvre de son autorité le malheureux «tamponnement» des canons. En 1737, Jean-Louis Pictet-Gallatin est syndic à son tour et son intervention lors de la «prise d'armes» du 21 août préserve Genève d'une dictature militaire. En 1762, le colonel Charles Pictet de Cartigny est seul à protester contre l'injuste condamnation de Jean-Jacques Rousseau. En 1766, le professeur Pierre Pictet se fait l'âme de la résistance conservatrice tandis que le comte Jacques Pictet de Pregny milite aux côtés des contestataires de l'époque. Néanmoins, aucun d'eux ne joue dans la République un rôle comparable à celui des grands syndics que la famille avait produits au siècle précédent.

Manifestement, la veine politique du patriciat genevois s'épuise à la fin du siècle. La République qui n'a pas su renouveler à temps ses institutions ne pourra échapper à l'emprise ni à la propagande de la France révolutionnaire et la perte de son indépendance suivra de près la chute de l'oligarchie.

François Pictet-Lullin (1667-1749)



L'ainé de la neuvième génération des Pictet genevois, bien qu'il ait vécu jusqu'en 1749, garde l'empreinte du XVII^e siècle. Il fut le dernier des grands syndics que la famille donna, tout au long de ce siècle de fer, à la République. Les autres Pictet de sa génération et ceux des deux générations suivantes s'illustreront dans les armes, les lettres ou les sciences plutôt que dans les magistratures et il faudra la Restauration de 1814 pour voir les Pictet renouer avec la grande tradition politique de la famille. Au demeurant, François Pictet-Lullin est une figure caractéristique

de l'oligarchie genevoise: chef de la branche aînée de sa famille, seul héritier d'un beau patrimoine qu'une non moins belle alliance allait accroître encore, ce «Magnifique Syndic» était un grand seigneur: mais dans une Genève qui faisait l'apprentissage grinçant de la démocratie, n'était-ce point là un anachronisme?

Né en 1667, François dut recevoir une éducation particulièrement soignée. Son nom ne figure pas dans le «Livre du Recteur» de l'Académie, mais on sait par la matricule des avocats¹ qu'il fit des études de droit et soutint le 30 mars 1686 «des thèses publiques» sous la présidence de Bénigne Mussard, nommé professeur cette année-là. Six mois plus tard, il fut admis à la cour du Grand Electeur de Brandebourg Frédéric-Guillaume, ainsi que l'atteste un passage des registres du Conseil²:

«Le Seigneur Sindic Jaques Pictet supplie le Conseil d'octroyer une Lettre de recommandation en faveur de Noble François Pictet son Cousin à S.A. Electorale de Brandebourg qui l'a fait Gentilhomme de sa Chambre, dont opiné en l'absence de ses Parents, Arresté qu'on la luy octroye.»

François passa une année à la cour du Grand Electeur, où il servit occasionnellement d'intermédiaire officieux³ entre la République de Genève et Sa Sérénité Electorale. Il fit également un séjour «à Tessau, chés Monsieur le Prince d'Anhalt».

Trente-cinq ans plus tard, François⁴ eut l'occasion d'être employé par Frédéric-Guillaume I^{er}, fils et successeur du Grand Electeur. Ce prince cherchait à recruter dans les cantons de Berne, Zurich et Bâle un corps d'infanterie de 9.000 à 10.000 hommes et François Pictet, revêtu du titre de «conseiller privé du Roi de Prusse», se rendit à Zurich en 1721 pour y mettre sur pied une capitulation. Mais Frédéric-Guillaume ne fut pas satisfait de son négociateur: l'affaire «ayant traîné extrêmement en longueur», le roi décida d'en confier la poursuite à son résident ordinaire Joseph von Fels.

De retour au pays et en attendant l'heure des responsabilités politiques, François semble avoir mené grand train de vie. Il faut naturellement ouvrir les registres du Consistoire pour l'apprendre. Le 2 janvier 1690, quatre fils de famille, Charles Lullin, Jean-Jacques Ployard, Jean-Jacques Huber et François Pictet, sont cités⁵ devant ce tribunal des mœurs «au subject du scandale qu'ils ont donné par le grand excès d'un Repas qu'ils ont fait le jour de l'Escalade dernier, ayant donné à souper à des Demoiselles fort splendidement, tant par la profusion de quantité de viandes recherchées qu'ils

Chapitre 18

¹ CHOISY, *Matricule*, 21.

² AEG, RC 186, 219 (4 septembre 1686).

Ses lettres-patentes de *Kammer Junker* (AEP, E 4) ne furent signées et scellées que le 10 novembre 1687.

³ Cf. AEG, PH 3811 et RC 187, 144v (11 juillet 1687).

⁴ D'après les lettres de Frédéric-Guillaume à François Pictet du 29 avril 1721 (copie dans les Papiers Bonet, à M. Frédéric Maurice, Coligny) et du 27 septembre 1721 (AEP, F 9).

⁵ AEG, Consistoire, R 67, 94.

Chapitre 18

ont fait venir exprès de Lyon, avec des Liqueurs, essences et parfums, et une Collation magnifique de Confitures seiches et dragées, après une danse et bal avec violons jusques à quatre heures du Matin, et y eust aussi quelques personnes Masquées et déguisées».

Dragées, parfums, violons, masques: rien ne manquait à la fête de cette jeunesse dorée. Ne pouvant nier le banquet ni la danse, les inculpés se défendirent en assurant qu'il ne s'y était rien commis de scandaleux «ny contre l'honnesteté», que les masques étaient portés par «quatre gentilhommes Danois logéschez Monsieur Minutoly», qui s'étaient joints à la compagnie sans avoir été invités, et que la soirée s'était passée «avec toute la Modestie possible». Ces explications ne donnèrent point le change au Consistoire, qui censura «grièvement» les festoyeurs, les exhortant «à estre mieux advisés à l'avenir».

Malgré cet avertissement, François Pictet ne sut pas toujours résister à l'attrait des mondantés et des réjouissances nocturnes. Ne voit-on pas le Consistoire, une quinzaine d'années plus tard, lui signifier⁶ qu'on avait trouvé très mauvais qu'il participe au «régal» donné par le prince «de Sapia» (Sapieha, sans doute), où l'on s'était, paraît-il, amusé jusqu'à l'aube? François avait alors 37 ans et il était père de quatre enfants.

L'année même de sa première affaire avec le Consistoire, à l'âge de 23 ans, il avait épousé Françoise Lullin, qui en avait 18.

De toutes les vieilles familles genevoises, celle des Lullin passe pour la plus ancienne et la seule autochtone: si haut qu'on remonte, on trouve toujours les Lullin qualifiés de Genevois. Leur filiation⁷ est ininterrompue à partir d'Humbert Lullin, qui mourut avant 1430. Les Lullin sont aussi les seuls à surpasser les Pictet tant pour le nombre des conseillers fournis au Petit Conseil de la République (14 contre 13) que pour le total des années de présence au sein de ce Conseil (291 contre 284).

Les Pictet devaient contracter au cours des siècles cinq alliances avec les Lullin: celle de François est la première et peut-être la plus brillante. Françoise Lullin était en effet la fille d'un personnage qui comptait parmi les gros bonnets de Genève: marchand de soie et banquier, Jean -Antoine Lullin-Grenus (1627-1708) fut quatre fois syndic de 1688 à 1700; sa fortune, l'une des plus considérables de l'époque, lui permit d'acquérir la seigneurie de Challex, Corbière, Châteauvieux et Confignon, puis celle de Dardagny, Malval, Russin et les Bailleys: il fut ainsi l'auteur de la branche dite des «Lullin de Châteauvieux» qui s'est éteinte en 1865 après avoir produit plusieurs hommes de grande valeur.

Françoise avait eu vingt frères et sœurs⁸ (dont dix moururent en bas-âge). Cette nombreuse parenté allait faire de François Pictet-Lullin le beau-frère du riche négociant André von der Strassen, du banquier Michel Lullin-Calandrini, du syndic Jean-Pierre Trembley-Lullin, du banquier Ami Lullin-Perdriau, du procureur général Jean Buisson-Lullin, du syndic et général de l'artillerie Charles Lullin-Humbert (son camarade de jeunesse), du lieutenant-colonel Gabriel Sarasin-Lullin, du premier syndic Aimé LeFort-Lullin et du syndic Jean Trembley-Lullin, tout cela sans parler des parentés du côté Grenus. Le patriciat genevois, on le voit, connaissait son âge d'or.

Sa nombreuse progéniture n'empêcha nullement Jean-Antoine Lullin-Grenus de doter fastueusement sa fille Françoise, qui reçut à son mariage⁹ 120.000 florins et en toucha plus tard 75.000 autres¹⁰ au décès de ses père et mère. Isaac Pictet, de son côté, avait offert à son fils ses maisons de la rue du Soleil-Levant et de la rue de l'Hôtel-de-Ville ainsi que des terres à Presinge¹¹ – ou, à choix, la somme de 35.000 florins.

Quatre enfants naquirent de cette union: Françoise, qui épousa le banquier Pierre Boissier; Isaac, qui allait perpétuer la branche aînée; Gratien-André, qui devait s'engager au service de France¹² et mourir, sans postérité, des suites d'une blessure reçue au siège de Landau en 1713; Jeanne-Marie-Marguerite, enfin, qui épousa Pierre Buisson, seigneur de Sergy, et dont l'unique enfant, Jacqueline-Françoise Buisson devint en 1766 la femme de Pierre Pictet, chef de la branche cadette de la famille.

⁶ AEG, Consistoire, R 71, 111-112 (28 février 1704).

⁷ CHOISY, 216.

⁸ CHOISY, 239-240.

⁹ AEG, Gabriel Grosjean not., XXI, 631-635 (17 novembre 1690).

¹⁰ Cf. AEG, Etienne Beddevole not., XXVI, 234-236 (14 août 1715).

¹¹ L'ancien rural des Rocca, sans doute; cf. AEG, Esaïe Morel not., XIX, 114-116 (25 juin 1685); J.-P. Charton not., VII, 45-56 (1 mars 1700).

¹² Isaac PICTET, «Notice historique», I, 125; «Faits et services militaires des citoyens de Genève dès la Réformation à nos jours», 218.

«C'est par ce mariage, relève Edmond Pictet, que les Pictet de Sergy actuels se trouvent réunir dans leurs veines le sang de la branche aînée de la famille à celui de la branche cadette.»

La carrière politique de François s'étend sur plus d'un demi-siècle:

<i>Date</i>	<i>Fonction</i>	<i>Durée</i>
1693, 4 janvier	Membre du Conseil des Deux-Cents	Illimitée
1696, 8 janvier	Procureur de l'Hôpital	Un an
1 novembre	Auditeur	Trois ans
1699, 13 septembre	Envoyé à Turin (rapport: 1 ^{er} octobre)	
16 novembre	Secrétaire de la députation envoyée à Turin (retour: 21 janvier 1700)	
1703, 24 novembre	Adjoint au député chargé d'aller complimenter à Chambéry le maréchal de Tessé, commandant en chef des armées françaises en Savoie	
1704, 2 février	Juge en la Chambre des appellations (reconduit en 1705 et 1706)	Un an
21 avril	Capitaine-lieutenant d'une Compagnie bourgeoise	
1707, 5 janvier	Châtelain de Peney	Deux ans
1709, 12 janvier	Membre du Conseil des Soixante	Illimitée
15 avril	Secrétaire à la députation envoyée à Fribourg et à Berne (retour: 7 mai)	
4 mai	Juge aux premières appellations (en remplacement d'Antoine Saladin, élu châtelain de Jussy)	Le reste de l'année
8 juillet	Secrétaire du député chargé d'aller complimenter le prince de Condé à Dijon (retour: 25 juillet)	
31 août	Envoyé à Faverges pour complimenter le comte de Daun, commandant en chef des troupes impériales et alliées en Savoie (rapport: 4 septembre)	
1710, 7 janvier	Commis en la Chambre des blés (reconduit jusqu'en 1718; envoyé par elle à Turin en décembre 1712)	Un an
1721, 6 août	Membre du Petit Conseil	A vie
1722, 7 janvier	Ancien du Consistoire (reconduit en 1723 et 1724)	Un an
1726, 6 janvier	Syndic	Un an
7 janvier	Président de la Chambre des appellations	Un an
7 janvier	Président de l'Hôpital	Un an
7 janvier	Chef de la Chambre de la santé	Un an
7 janvier	Président de la Chambre de la réforme (reconduit en 1727)	Un an
8 janvier	Chef de la Chambre du commerce (reconduit en 1727)	Un an
8 janvier	Chef de la Chambre du vin (reconduit en 1727)	Un an
15 juillet	Député au roi de Sardaigne pour le complimenter à l'occasion de son séjour à Evian (rapport: 5 août)	
1728, 14 février	Commandant d'une compagnie bourgeoise (décharge: 6 juin 1738)	
14 juin	Commis sur les serruriers	Illimitée
1729, 4 janvier	Commis en la Chambre des comptes	Un an
4 janvier	Auditeur des comptes de la Bourse française	Un an
1730, 1 janvier	Syndic	Un an
3 janvier	Syndic de la Chambre des comptes (reconduit en 1731)	Un an
1732, 16 novembre	Lieutenant	Un an
1734, 3 janvier	Syndic	Un an
5 janvier	Syndic de la Chambre des comptes	Un an
21 décembre	Commis en la Chambre des blés (reconduit jusqu'en 1743)	Un an
1735, 3 janvier	Commis en la Chambre des comptes (reconduit jusqu'en 1740)	Un an
1738, 8 août	Député en Suisse avec Pierre Fabri (rapport: 26 septembre)	

François Pictet-Lullin

¹³ AEG, RC 199, 259-260.

¹⁴ AEG, RC 199, 257.

Les députations, on le voit, furent une des spécialités de l'ancien *Kammerjunker* du Grand Electeur. En 1699, simple auditeur, François Pictet fut chargé¹³ d'aller porter à Turin une lettre écrite au duc de Savoie par les Cantons de Zurich et de Berne au sujet des vexations que les officiers et fonctionnaires savoyards faisaient subir aux Genevois. A défaut de lettres de créance, il avait reçu copie de toutes les pièces importantes du dossier afin d'être en mesure d'«en parler pertinemment et répondre aux objections qu'on pourroit luy faire»¹⁴. «Si l'on vouloit vous engager dans quelque

Lettre autographe de François Pictet au Secrétaire d'Etat de la République de Genève pendant son séjour à la cour du Grand Electeur, Berlin, 18 septembre 1687 (AEG, PH 3811).

Chapitre 18

négociation, précisait ses instructions¹⁵, vous vous en excuserés, en disant toujours que vous n'êtes qu'un simple particulier, sans caractère et sans pouvoir, mais vous nous donnerés avis de toutes les propositions qu'on pourroit vous faire pour recevoir sur cela nos ordres.» François s'acquitta fort bien de cette mission ambiguë et toute sa conduite fut «très approuvée»¹⁶.

Un mois après son retour, François repartait pour Turin, ayant été nommé avec Jean Lullin secrétaire de la députation envoyée, officiellement cette fois-ci, au duc de Savoie: les négociateurs genevois séjournèrent en Piémont plus d'un mois et demi et l'énorme Journal¹⁷ de leur députation (107 pages in-folio) montre que les secrétaires ne chômèrent pas plus que leurs chefs.

La Guerre de Succession d'Espagne devait valoir aux Genevois le voisinage peu rassurant des armées belligérantes – et à François Pictet de nouvelles missions. En 1703, les troupes françaises envahirent la Savoie, le duc ayant abandonné la cause de Louis XIV. Le Conseil de la République chargea aussitôt l'ancien syndic Jacques Favre d'aller complimenter leur commandant en chef et François Pictet fut à son tour «indiqué par M^r Favre pour présenter les truites à M^r le maréchal de Tessé avec quatre ou cinq douzaines de bouteilles d'eau cordiale»¹⁸.

En 1709, la Savoie fut réoccupée par les troupes impériales et alliées et le général-comte de Daun prit la peine d'écrire (en italien) à la Seigneurie de Genève¹⁹ pour la rassurer sur ses intentions. On décida de lui répondre «d'une manière honnête et générale» et François Pictet fut désigné pour aller lui porter cette réponse à Faverges. Le député genevois se convainquit à cette occasion que les Impériaux n'avaient d'autre dessein que de «consumer les fourrages de ce païs et ensuite repasser les Monts»²⁰.

La même année, François Pictet avait déjà accompli deux autres missions pour le compte de la République. En avril, son beau-frère, le syndic Jean-Pierre Trembley-Lullin, chargé d'aller négocier à Fribourg et à Berne des achats de blé pour prévenir la disette menaçante, le choisit pour secrétaire; les chaleureuses protestations d'amitié confédérale qui furent échangées à l'occasion de cette mission ne l'empêchèrent pas de rester pratiquement sans effet²¹. En juillet, François accompagna derechef son beau-frère, député cette fois-ci à Dijon auprès du prince de Condé, récemment nommé gouverneur de Bourgogne²²: c'était un plaisant voyage que d'autres Pictet avaient déjà fait au siècle précédent.

En hiver 1712-1713, François fit un nouveau séjour à Turin, pour le compte de la Chambre des blés²³, qui avait dû se résoudre cette année-là à faire des achats au Piémont. Il s'était offert lui-même pour cette mission délicate que plusieurs autres avaient successivement esquivée et fut aussitôt agréé, «ayant de bonnes connoissances et de gens de consideration» relève le registre. Il séjourna plus de deux mois dans la capitale piémontaise, non sans succès.

Syndic en 1726, François fut chargé cette année-là d'aller, en compagnie de l'ancien syndic Marc-Conrad Trembley, complimenter le roi de Sardaigne Victor-Amédée II sur la naissance de son petit-fils le duc d'Aoste, futur Victor-Amédée III. Les envoyés de la République se rendirent à Evian, où le Roi buvait les eaux, et saisirent naturellement cette occasion pour renouveler quelques-unes des éternelles réclamations de Genève à l'égard des officiers savoyards. Les entretiens²⁴ néanmoins ne manquèrent pas de cordialité, ni même d'une certaine bonhomie. Ainsi, le 24 juillet, de bon matin, François Pictet et Marc-Conrad Trembley s'entretenirent pendant plus d'une heure et sans témoins avec le roi, qu'ils commencèrent par féliciter de sa bonne santé «et de cette sérénité dont tous ceux qui avoient l'honneur d'approcher Sa Personne Sacrée s'apercevoient».

Victor-Amédée «entra bientôt dans une conversation de politique» et se plaignit amèrement des Gênois, qui lui arrachaient, disait-il, «bien des poils».

«– Cette République, poursuit le souverain, est composée d'un Conseil où les jeunes gens prévalent. J'ay sçu ce qui s'y étoit passé, les vieux senateurs n'avoient point été d'avis de l'insulte qui m'a été faite. Ce furent les jeunes qui la déterminèrent.»

¹⁵ Copies dans: AEG, RC 199, 266/267; et AEG, PH 4006.

¹⁶ AEG, RC 199, 282-283 (10 octobre 1699).

¹⁷ AEG, RC 200, *in fine*.

¹⁸ AEG, RC 203, 604 (24 novembre 1703).

¹⁹ AEG, RC 209, 324 (31 août 1709).

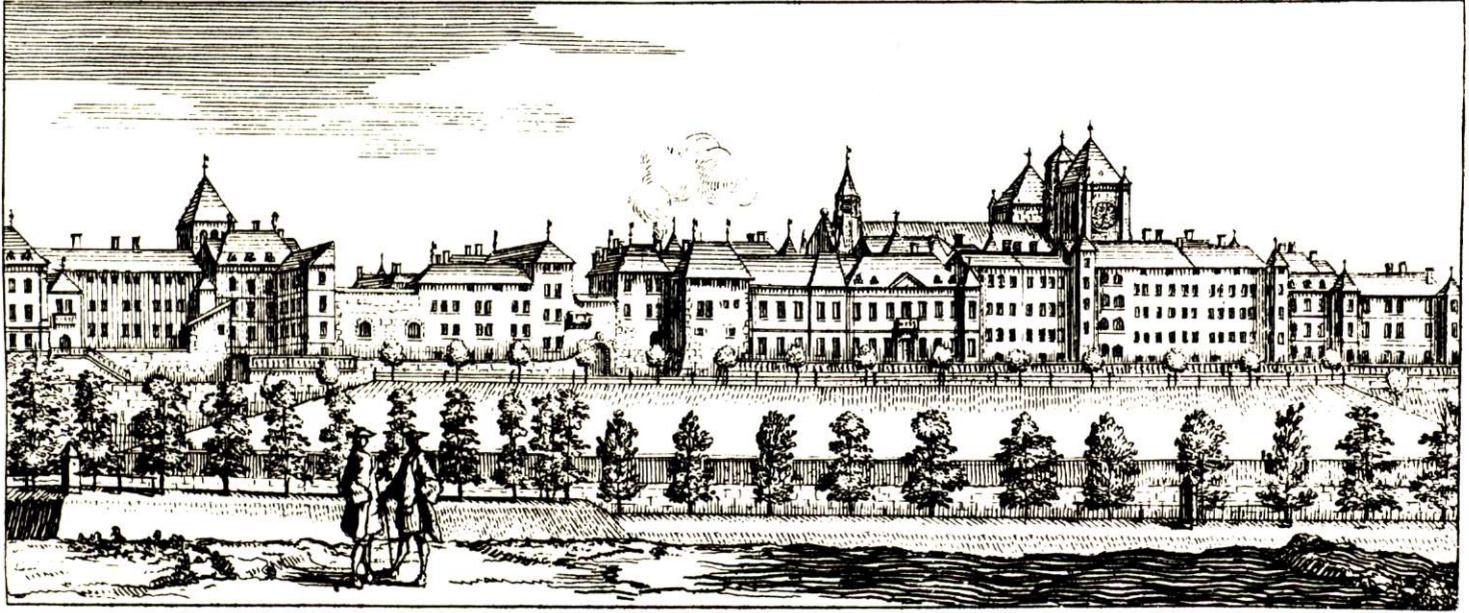
²⁰ AEG, RC 209, 328-329.

²¹ Rapport dans AEG, RC 209, 163-178; cf. Paul-F. GEISENDORF, *Les Trembley de Genève*, G. 1970, 103-108.

²² Rapport dans AEG, RC 209, 271-296; cf. Paul-F. GEISENDORF, *ibid.*, 108-115.

²³ AEG, Blé A 12, 240-241 (11 décembre 1712), 244-248; A 13, 47-48.

²⁴ Rapport dans AEG, RC 225, 228/289.



Sur quoi, Victor-Amédée demanda «comment étoit composé notre Conseil et si l'on y entroit bien jeune. Nous luy repondimes que le tiers de notre Conseil étoit composé de magistrats plus agez que nous, et qu'on n'y entroit gueres avant quarante ou quarante-cinq ans. – Cela est fort bien, dit-il, l'esprit est dans sa force et c'est un mal quand les conseils des jeunes prévalent. Alors se tournant du côté de Mr le syndic Pictet, il lui demanda depuis quand il étoit dans le Conseil. A quoi, il repondit qu'il y avoit environ cinq ans, y ayant une loi dans notre Etat qui ne permet pas qu'il y ait plus de deux Personnes du même nom et famille, et que le premier de son nom étant mort, l'on lui avoit fait l'honneur de lui donner sa Place. – Je sçai, dit-il alors, que votre famille est ancienne dans la magistrature».

Décidément très détendu, le vieux roi (qui devait abdiquer quatre ans plus tard) fit comprendre plaisamment à ses interlocuteurs que le présent de quelques truites lui aurait fait plaisir :

«– Sire, répondirent les députés, il est affligeant pour nous que V.M. vienne toujours dans une saison où il n'y en a point dans nos réservoirs qui puissent lui être présentées.»

L'entretien se prolongea ainsi jusqu'à l'heure de la messe, avec de «grands eclats de rire» qui jetèrent l'étonnement chez les courtisans assemblés dans l'antichambre.

François Pictet devait accomplir en été 1738 une ultime et fort agréable mission. Il s'agissait d'aller remercier solennellement les Louables Cantons de Zurich et de Berne pour l'éminent service qu'ils avaient rendu à la République en y rétablissant l'ordre et l'union par leur «auguste Médiation». La députation²⁵ était conduite par le syndic en charge Pierre Fabri, auquel on adjoignit François Pictet, âgé pour lors de 71 ans. Les deux envoyés restèrent un bon mois en voyage.

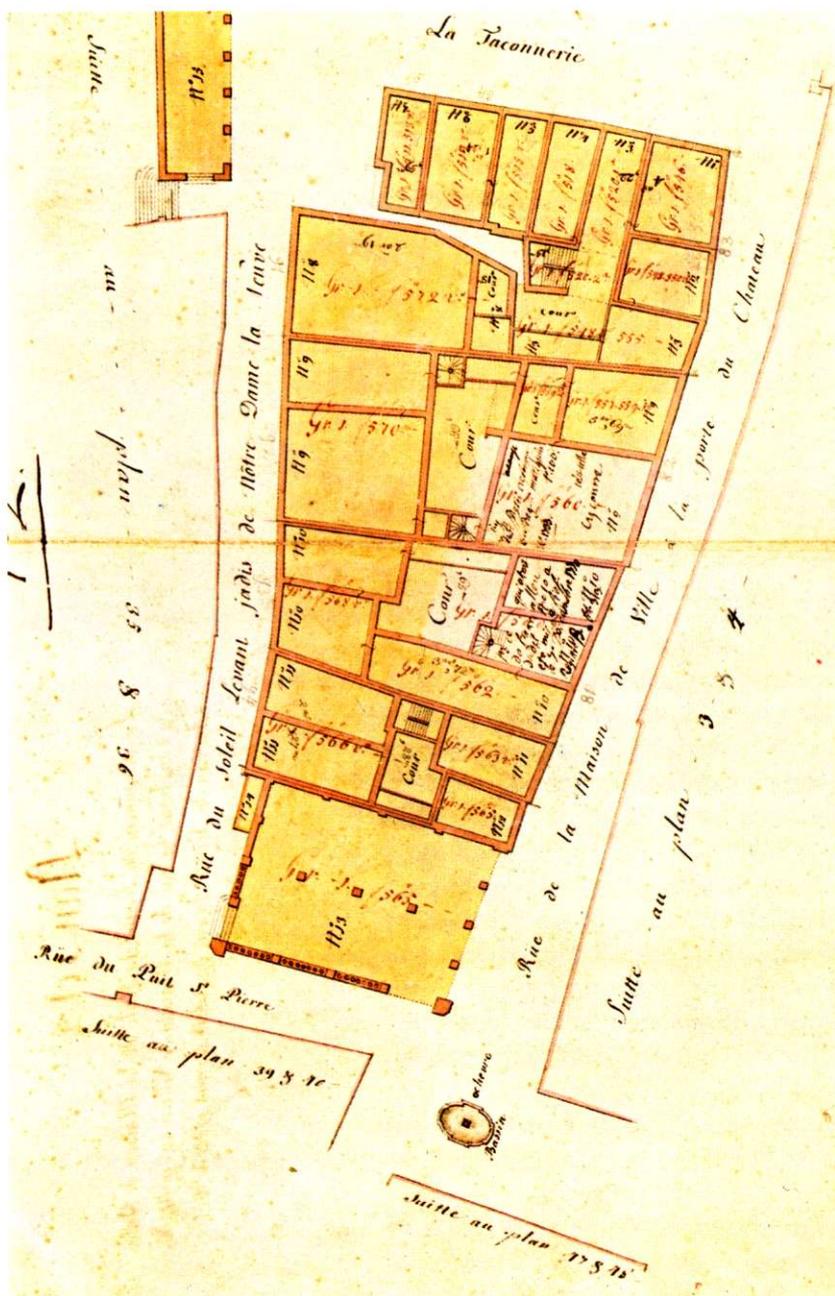
Si l'on fait le bilan de ces diverses députations, on doit bien reconnaître qu'il s'agissait dans la plupart des cas d'affaires de politesse ou de bon voisinage : par sa formation d'homme du monde, François Pictet y était bien préparé. Lorsqu'elle avait des intérêts vitaux à défendre, la République employait des négociateurs d'une autre trempe, tels que Jean-Robert Chouet, Marc-Conrad Trembley ou Pierre Mussard.

Comme il l'avait dit au roi de Sardaigne, François dut attendre le décès de Jacques Pictet pour entrer au Petit Conseil. Parvenu ainsi à l'âge de 54 ans aux plus hautes charges de l'Etat, François Pictet n'allait cependant pas s'y maintenir très longtemps. Syndic en 1726, 1730 et 1734, il aurait dû l'être encore en 1738, 1742 et 1746, et avec le titre de premier syndic. Mais au Conseil général du 5 janvier 1738, qui réunit à Saint-Pierre 1292 électeurs, les suffrages s'exprimèrent ainsi :

«Vue de la Treille à Genève»,
par Robert Gardelle, 1726
(gravure, 75/185 mm.).

²⁵ Rapport dans AEG,
RC 238, 373/374.

²⁶ SHAG, Ms 75 (copie par
Rocca du journal de
Jean Cramer), 93.



²⁷ SHAG, Ms 71 (copie par Rocca du journal de Jean Cramer), 166.

²⁸ SHAG, Ms 2, 192-194 (copie contemporaine).

²⁹ AEG, RC 236, 533-534 (19 novembre 1736).

³⁰ Cf. AEG, RC 238, 203, 485; RC 239, 310, 622; RC 241, 577.

³¹ AEG, RC 247, 4-5.

Les rues de l'Hôtel-de-Ville et du Soleil Levant en 1726 (fragment réduit du plan de Jean-Michel Billon; AEG, Cadastre A 2, pl. 1/2).

François Pictet (ancien)	471
Théodore de Saussure (ancien)	173
François Calandrini (nouveau)	1040
Jean-Louis DuPan (nouveau)	1009
Jacques Rilliet (nouveau)	950
Pierre Fabri (nouveau)	787
Jacob Favre (nouveau)	146
Horace-Bénédict DelaRive (nouveau)	176

Ce scrutin où triomphèrent les quatre candidats qui se trouvaient au milieu de la liste fut surnommé «l'élection du vacherin», du nom de ces fromages «qu'on a accoutumé de prendre et d'entamer par le milieu»²⁶.

En écartant ainsi de la magistrature suprême les deux anciens syndics proposés à leurs suffrages, les citoyens et bourgeois de Genève entendaient manifestement exprimer la rancune qu'ils gardaient à tous ceux qui s'étaient trouvés mêlés à l'affaire du «tamponnement». Il est difficile, aujourd'hui encore, de savoir exactement ce qui se passa et plus encore de discerner derrière les actes les intentions véritables. Voici du moins le fil des événements: au début de 1734, la perspective de nouveaux impôts suscita dans la Bourgeoisie une revendication de caractère démocratique; le gouvernement, dont François Pictet se trouvait être l'un des chefs, chercha des attermoiements; soudain le mécontentement latent se transforma en défiance haineuse à l'annonce des mesures militaires prises en secret par le Petit Conseil. Dans l'atmosphère de nervosité et de suspicion qui régnait alors, le «tamponnement», c'est-à-dire l'obturation des canons de Saint-Gervais, qui eut lieu le 2 juillet 1734, parut être le résultat d'un «complot» ourdi par quelques membres du patriciat pour réduire l'opposition au silence et les libertés genevoises à néant. Assurément le tamponnement ne fut

point improvisé: mais ceux qui l'avaient décidé préparaient-ils vraiment un «putsch»? Quoi qu'il en fût, François Pictet passa aux yeux des plus excités pour avoir trempé dans l'affaire. Ses protestations pathétiques, réitérées en Conseil des Deux-Cents²⁷ lors de l'interminable séance du 6 septembre 1734, ne donnèrent pas le change: n'était-il pas à la fois le beau-frère de ce Jean Trembley-Lullin qui, en qualité de syndic de la garde, portait la principale responsabilité du tamponnement – et de ce Michel Lullin de Châteauevieux, que ses fonctions de général de l'artillerie désignaient aussi à la vindicte publique?

Tout au long des années de troubles et de crise politique qui suivirent cette affaire, François Pictet demeura ferme dans son attitude et persista à défendre la conduite du gouvernement de 1734. Au lendemain de la «prise d'armes» du 21 août 1737, lorsque les citoyens et bourgeois furent pratiquement les maîtres de la ville, il fut de ceux qui prirent le chemin de l'exil et devint même le porte-parole de ces émigrés (on les appelait alors les «absents») en signant de son seul nom la lettre²⁸ qu'ils écrivirent le 23 septembre 1737 à leurs collègues restés dans Genève au sujet de l'amnistie que la

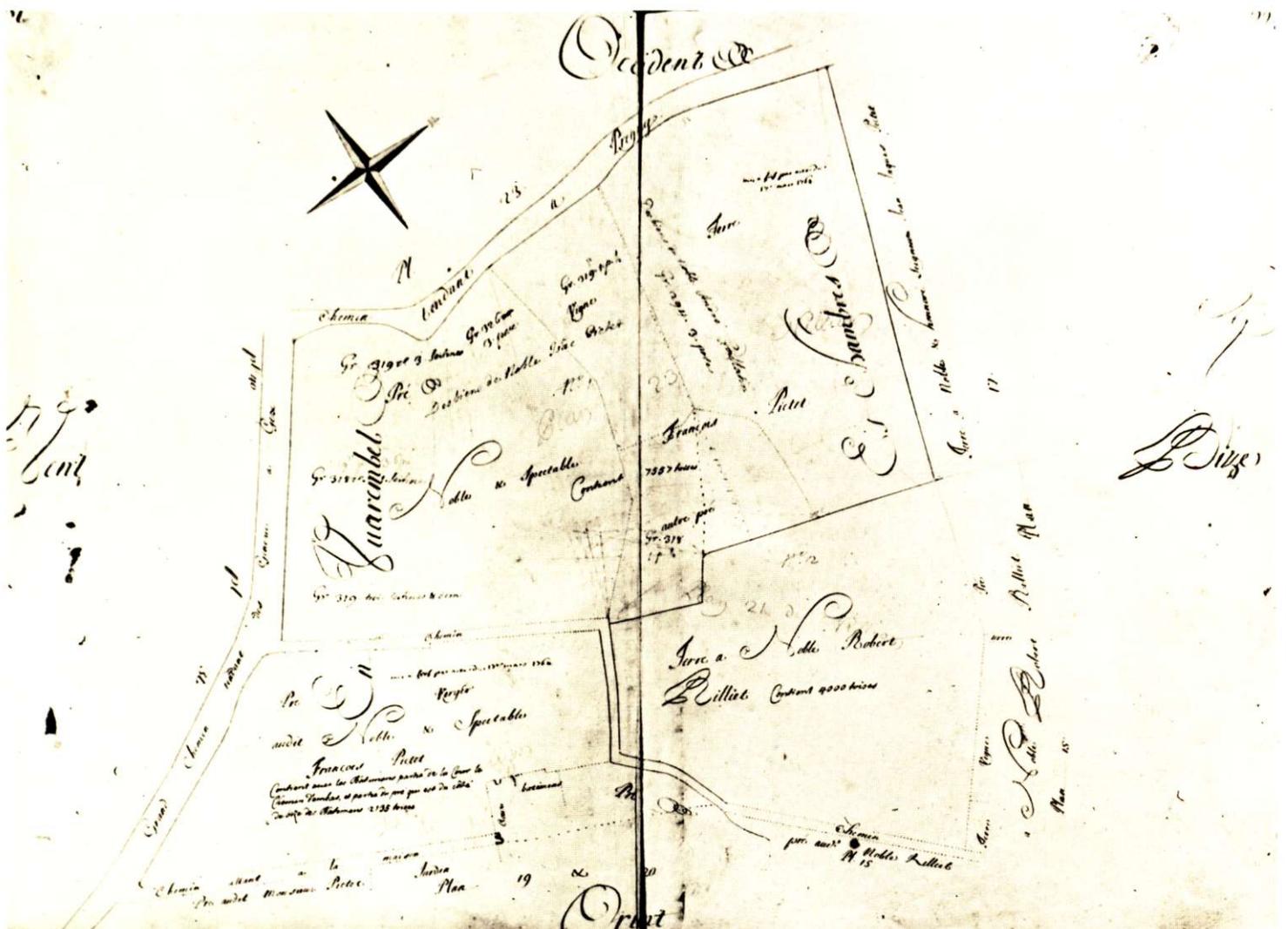
Bourgeoisie leur offrait pour faciliter leur retour: «C'est à ceux qui en ont besoin, qui auroient agi contre les Loix et leur serment, que ces actes peuvent convenir, et ceux d'entre nous qui sont membres du Petit et Grand Conseils sont disposés à y concourir; mais quant à nous, bien loin d'avoir recours à des actes d'oubli, nous souhaitons au contraire que les Registres publics conservent à jamais la mémoire de la manière dont nous nous sommes conduits dès le commencement de nos malheureux troubles jusques à ce jour.»

La fierté qui perce à travers ces lignes forme un parfait contraste avec le patelinage larmoyant de Louis LeFort, le premier syndic de 1734, qui fut durant ces années de crise l'homme de tous les compromis. Mais la Bourgeoisie ne devait pas pardonner à François Pictet cette bonne conscience de magistrat sans reproche. Déjà, en novembre 1736, le Conseil général lui préféra²⁹ Théodore de Saussure pour la charge de lieutenant, qui aurait dû lui revenir. Il fallut cependant l'échec humiliant du 5 janvier 1738 pour faire comprendre à François Pictet que sa carrière politique était terminée. Excipant de son âge et de son «peu de vue», il refusa désormais toute candidature³⁰. Le 31 décembre 1746, âgé de 79 ans et presque aveugle, il pria ses collègues d'accepter sa démission; la requête était insolite et fut retirée trois jours après³¹. François Pictet mourut donc conseiller d'Etat, après avoir siégé 56 ans dans les Conseils de Genève, mais exercé trois fois seulement la magistrature suprême.

En ville, François Pictet avait reçu de son père un ensemble de petits immeubles situés entre la rue du Soleil-Levant et celle de l'Hôtel-de-Ville, à l'emplacement où

François Pictet-Lullin

Varembé en 1712 (fragment réduit du plan cadastral des Franchises, par Pierre Debarsu; AEG, Cadastre B 10, pl. 21/22).



s'édifia plus tard la belle maison que le baron Grenus légua à la Ville de Genève. C'est là qu'il demeura toute sa vie.

A la campagne, il hérita de son père le grand domaine de Varembe («Vuarembé», «Wuaremberg» ou «Wuarembel») qui était assurément l'une des plus belles propriétés de la banlieue genevoise et dont il lui arriva de prendre le nom. En 1712, il réussit à l'agrandir par un habile échange³².

De sa mère, Suzanne Rocca, François avait hérité en outre une terre hutinée sise à Châtelaine; et sa sœur Andrienne Pictet, veuve de Barthélemy Huber, décédée sans postérité en 1718, lui légua les moulins Rocca³³ dont il s'empressa de confier la gestion à son fils Isaac.

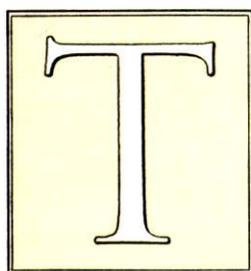
François Pictet mourut «de caducité» en 1749, à l'âge de 81 ans, sans avoir fait de testament. Françoise Pictet-Lullin survécut onze ans à son époux et s'éteignit, «de caducité» elle aussi, à l'âge de 88 ans.

³² AEG, Etienne Beddevole not., XXIII, 29^v-33 (11 janvier 1712).

³³ AEG, Jur. civ. E 23, 178-180 (testament du 1 décembre 1717, homologué le 11 mars 1718).

Marc Pictet-de Budé (1672-1746)

Chapitre 19



andis que le chef de la branche aînée de la famille voyait sa carrière politique brisée par la crise de 1734-1738, celui de la branche seconde ne parvenait pas à émerger des magistratures inférieures. En revanche, dans ce siècle où l'on procréait moins, Marc Pictet eut sept enfants et, par ses deux fils Jacques et Charles, il se trouve être l'ancêtre commun des nombreux rameaux de la seconde branche.

Fils du grand syndic Jacques Pictet-DuPan, Marc naquit en 1672 et reçut son prénom du syndic Marc Roset, un petit-fils de l'illustre Michel Roset. Malgré un début prometteur, Marc Pictet ne devait pas aller loin dans le *cursus honorum* de la République :

Date	Fonction	Durée
1698, 6 janvier	Membre du Conseil des Deux-Cents (premier nommé sur trente élus)	Illimitée
1700, 15 avril	Commis aux appellations (reconduit en 1701 et 1702)	Un an
1702, 19 novembre	Auditeur	Trois ans
1708, 3 janvier	Commis sur l'Hôpital (reconduit en 1709)	Un an
1709, 9 janvier	Auditeur des comptes de la Bourse française	Un an
1711, 15 juin	Enseigne en la Compagnie de Jean-Jacques Pictet	
1718, 5 janvier	Membre du Conseil des Soixante	Illimitée
23 avril	Receveur des blés (reconduit sans interruption jusqu'en 1727 et remplacé le 6 janvier 1728)	Un an

Parvenu à ce stade, Marc aurait dû normalement être élu membre du Petit Conseil au premier décès d'un Pictet conseiller. Or la mort presque simultanée de Jacques et de Jean-Jacques Pictet en août 1721 ne lui ouvrit nullement les portes du Conseil, où entrèrent François Pictet-Lullin, de la branche aînée, et Jean-Louis Pictet, de la branche cadette, qui avait treize ans de moins que lui. Ni pour l'une ni pour l'autre élection¹, il ne semble d'ailleurs pas que le nom de Marc Pictet ait été même prononcé.

Ce fut dans le domaine militaire que Marc exerça la seule fonction durable qu'il ait jamais remplie. Pendant une quinzaine d'années, il fut en effet «connétable» du Noble Exercice du Canon.

Beaucoup moins connu que celui de l'Arquebuse, l'Exercice du Canon² est aussi de création moins ancienne. Il ne paraît avoir été institué qu'en 1618 et les Ordonnances promulguées par le Conseil à son sujet datent du 16 juin 1654 seulement. Dès lors, l'Exercice organisa régulièrement des concours de tir et, comme l'Arquebuse, il eut son «roi» et sa «couronne». Au jour fixé par le Petit Conseil, toutes les batteries de la place tiraient l'une après l'autre, dans l'ordre que le sort avait déterminé. Ainsi les coups partaient successivement de Saint-Antoine, de Longemalle, de Chantepoulet, du Seujet, de la Tour de la Monnaie, des bastions de Hesse, de l'Oie, de Saint-Léger et du Pin. Les compagnons canonniers avaient leur cible d'exercice hors la porte de Cornavin, dans une région qu'on appelait alors «aux Crottes», où ils possédaient aussi une vigne, bien nommée «la Canonnière». Placé sous la surveillance du général de l'artillerie, le Noble Exercice du Canon était administré par son Roi assisté des «offi-

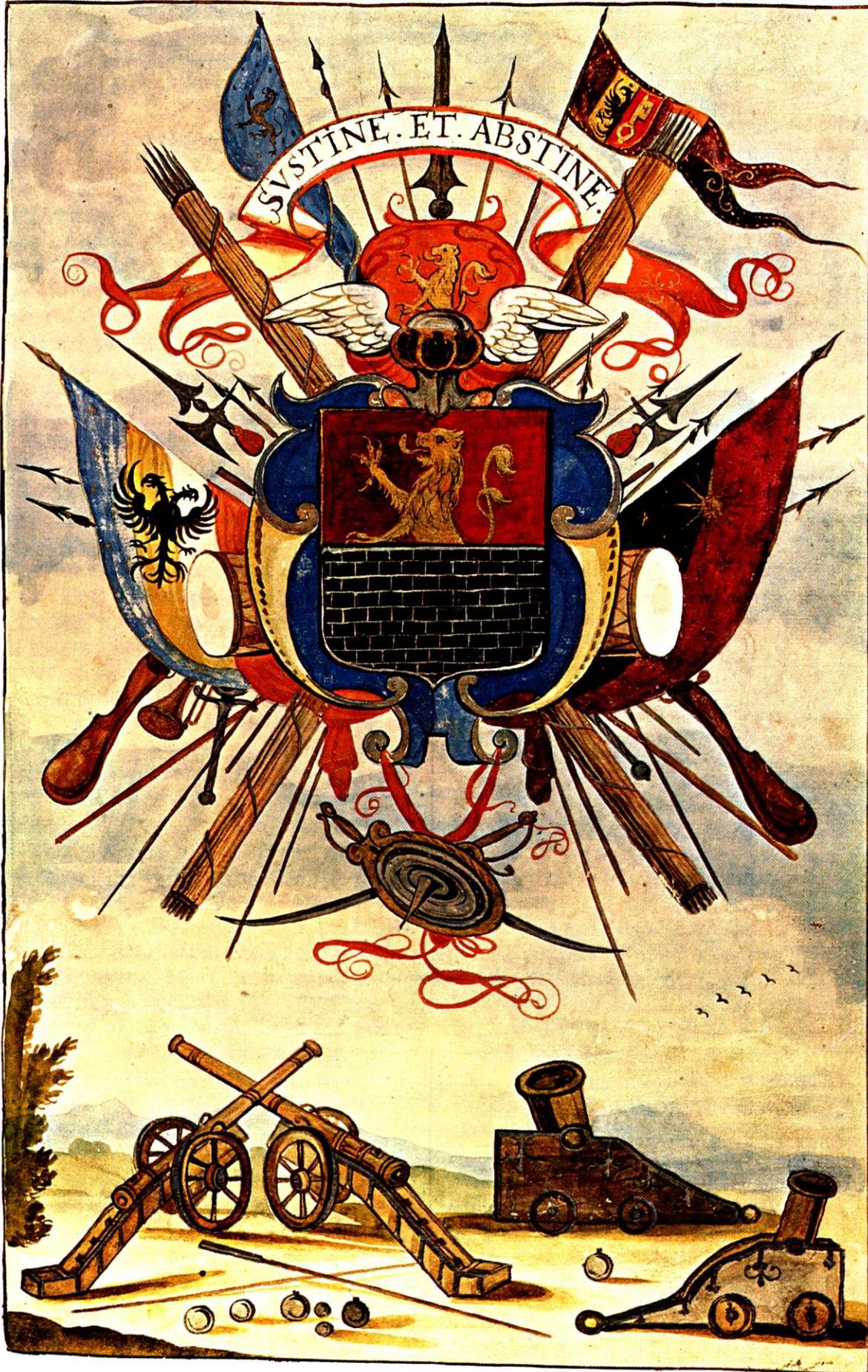
¹ Cf. AEG, RC 220, 356 et 382.

² Cf. Ernest NAEF, «Les exercices militaires à Genève», *Genava*, XI (1933), 127-129.

Chapitre 19



Pages du «Grand Livre pour le Noble Exercice du Canon» peintes aux armes de Genève et à celles des Pictet (aquarelle, 255/400 mm.; AEG, Militaire J 1).



Marc
Pictet-de Budé



³ AEG, Minutes des not. Marc Fornet, II, 206v-208 (30 mars 1706); Et. Beddevole, XX, 158-159 (4 septembre 1710);

J.-J. Choisy, I, 159-160 (19 mars-21 juin 1720).

⁴ AEG, Militaire J 1.

⁵ E. Amédée DE FORAS, *Armorial et nobiliaire de l'ancien duché de Savoie*, Grenoble, 1863, I, 28 et 286.

Marc Pictet-de Budé, par les frères Gardelle, 1713 (huile, 880/700 mm.; Reposoir).

ciers majors de la Couronne»: trésorier, patrimonial et secrétaire. La dignité de connétable ne semble avoir été conférée que par intermittences. Avant Marc Pictet, on connaît seulement deux connétales de l'Exercice du Canon: Pierre Rey (en 1652) et Jacques Vautier (en 1668). La fonction, cependant, n'était point purement honorifique: preuve en soit qu'à trois reprises au moins³ Marc Pictet signa, en cette qualité, des baux passés au nom de l'Exercice pour l'exploitation de la vigne des Grottes.

C'est évidemment à son père Jacques Pictet, général de l'artillerie pendant 35 ans, que Marc dut son titre de connétable. Des années qu'il passa à la tête de l'Exercice du Canon, un curieux monument subsiste. Il s'agit d'un registre⁴ in-folio, magnifiquement relié en pleine peau et dont le dos et les plats sont dorés au petit fer. Ce «Grand Livre pour le Noble Exercice du Canon» s'ouvre sur deux pages enluminées qui se font face, dont l'une porte les armoiries et la devise de Genève, l'autre celles des Pictet. Après ce double frontispice, vient, sur une nouvelle page, le nom de «Noble Seigneur Jaques Pictet, Premier Sindic Et General de l'Artillerie»; au folio suivant et dans la même présentation, celui de «Noble Marc Pictet, Connestable Du Noble Exercice du Canon». On trouve ensuite le texte des Ordonnances de 1654, quelques arrêts posté-

rieurs du Conseil, les noms des «officiers majors de la Couronne», des capitaines de batteries, des rois et conseillers de l'Exercice, etc. Ce Grand livre fut continué ensuite par Charles Lullin de Châteauvieux, nommé général de l'artillerie à la mort de Jacques Pictet. Supprimé comme tous les Exercices en 1782, celui du Canon ne fut jamais rétabli.

L'année même où débuta sa courte carrière politique, Marc (26 ans) épousa Anne-Elisabeth de Budé (19 ans). La jeune fille appartenait à l'une des plus illustres familles du Refuge français, puisqu'elle descendait en droite ligne du grand humaniste Guillaume Budé, philologue éminent, secrétaire de François I^{er} et l'un des créateurs du Collège de France. De vieille noblesse de robe, les Budé n'avaient point dérogé en s'exilant et la bourgeoisie de Genève qu'ils reçurent le 2 mai 1555 ne les empêcha pas d'acquérir par la suite dans le Pays de Gex aussi bien qu'en Chablais des terres seigneuriales dont ils portèrent le nom: Vérace et Ferney, Beauregard et Boisy, Ballaison et Montfort. Les alliances qu'ils contractèrent témoignent d'ailleurs de leur volonté de tenir leur rang: Jean Budé, seigneur de Vérace, fils aîné de l'humaniste, épousa une Jouan de Jonvilliers tandis que son frère Louis, traducteur des psaumes, s'alliait à une Le Bouc de la Bourdonnière; à la génération suivante, mieux encore, Jean, fils aîné de Jean, prit pour femme Esther d'Allinges, dame de Boisy, fille du baron de Coudrée, issue d'une des plus illustres maisons du Chablais: les Budé acquirent par elle une partie des terres de la seigneurie de Ballaison. Bernard de Budé, fils aîné de Jean et d'Esther d'Allinges, entra dans le giron du patriciat genevois en épousant une Turrettini-Burlamacchi, qui lui donna trois fils. Deux d'entre eux demeurèrent célibataires et le troisième, Guillaume, fut le père d'Anne-Elisabeth.

Ce Guillaume de Budé, seigneur de Vêrace et de Boisy, seigneur aussi de Ferney dès 1674, est un personnage empanaché. Officier au service de Suède puis de France, député de la noblesse du Pays de Gex au prince de Condé en 1679, il se maria deux fois, d'abord avec Françoise Saladin-Trembley (à la suite d'un «enlèvement» qui fit jaser), puis avec Andrienne Favre, veuve d'Isaac Lullin. Sept de ses enfants parvinrent à l'âge adulte, soit deux filles (Anne-Elisabeth, issue du premier lit; et Marguerite, du second, qui épousa en 1715 Jean-Louis de Portes, seigneur de Coin-sins) et cinq fils, dont un seul fit souche, mais dont les carrières militaires au service de France, de Hollande et de Sardaigne furent assez brillantes.

On voit que son mariage introduisit Marc Pictet dans un milieu qui débordait les étroites frontières de la République par ses possessions seigneuriales et ses attaches nobiliaires et qui trouvait dans le service étranger son débouché le plus naturel. Au moment où les hautes magistratures de la République devenaient difficilement accessibles aux trop nombreux fils des familles patriciennes, l'exemple des Budé fut certainement décisif pour les Pictet de cette branche: le fait est que les trois fils de Marc allaient embrasser la carrière des armes sous l'égide de leurs oncles de Budé.

Ces trois fils sont Jacques, qu'on reverra; Marc, qui entra tout jeune au service de France, dans le Régiment suisse de Brindelay, et mourut à l'âge de 24 ans, au siège de Philippsbourg; et Charles, qu'on retrouvera aussi. Ils eurent quatre sœurs, dont trois, Andrienne, Jeanne-Marie («tante Marion») et Marguerite («tante Gothon») restèrent célibataires et dont la quatrième, Marie, épousa sur le tard son cousin germain le syndic François Fatio, dont elle n'eut pas d'enfants.

A l'occasion de son mariage⁶, Marc Pictet reçut de son père le «rural» de Pregny qu'il géra pendant près d'un demi-siècle. Il y construisit une grange⁷ en 1728. Le futur Reposoir s'accrut pendant cette période de parcelles mais peu importantes et connut une petite guerre: en 1717, Marc Pictet se disputa avec son voisin Jacob Chouet au sujet des limites séparant leurs propriétés respectives; des arbitres⁸ durent se transporter sur les lieux pour remettre en place les «termes» séparant la vigne du «Molard» (appartenant à Jacob Chouet) des hutins «de la Molasse» (à Marc Pictet).

Marc hérita d'autre part des vignes que son père possédait «sur Saint-Jean»⁹ et de la petite maison de la rue des Corps-Saints ou de Cornavin¹⁰, dont le jardin donnait sur le rempart et dont le pressoir et la cave étaient particulièrement utiles à un propriétaire vinicole. Il acquit encore pour 9.500 florins¹¹ une grange et une écurie situées au milieu de la rue de Chevelu.

Le plus bel héritage de Marc Pictet fut cependant l'immeuble de la Grand-Rue¹². Le dégagement dont jouissait cette maison du côté du lac fut malheureusement rétréci vers 1740 par la construction du nouvel hôtel destiné aux Résidents de France. Marc Pictet, qui approchait alors de ses 70 ans, se battit comme il put dans cette affaire délicate entre toutes. Voici en peu de mots ce qui se passa¹³.



⁶ AEG, Gabriel Grosjean not., XXIX, 548-552 (12 novembre 1698).

⁷ Cf. Isaac PICTET, «Notice historique», I, 170.

⁸ AEG, Registre des Particuliers, XXXVII, 104-106 (4 juin 1717).

⁹ Cf. AEG, Cadastre B 56, pl. 19/20.

¹⁰ Cf. AEG, Cadastre A 2 (plan Billon), pl. 59/60, n° 22.

¹¹ AEG, P. Charton not., XX, 336-399 (30 juin 1721); cf. Cadastre A 2, pl. 56/66, n° 13.

¹² Cf. AEG, Cadastre A 2, pl. 41/42, n° 3.

¹³ Cf. Francis DE CRUE, *Genève et la Société de lecture, 1818-1896*, G. 1896, 3-5.

Anne-Elisabeth Pictet-de Budé, par Robert Gardelle, 1718 (huile, 885/740 mm.; Reposoir).

Chapitre 19

Dès leur installation en 1679, les Résidents de France à Genève avaient habité une maison de la Grand-Rue qui appartenait aux DeChapeaurouge. Ce logement ayant paru insuffisant à M. de Champeaux, qui succéda à M. de la Closure en 1739, la Seigneurie décida de faire bâtir à ses frais un hôtel digne du représentant du Roi Très Chrétien, sur l'emplacement même de la propriété DeChapeaurouge et sur le jardin voisin, qui appartenait à la famille Buisson et longeait l'arrière de la maison Pictet. Marc essaya d'abord de parer le coup en offrant de louer sa propre maison au Résident. Cette proposition ayant été repoussée, il fit valoir auprès du Petit Conseil¹⁴ les servitudes qui grevaient en sa faveur le jardin Buisson et qui, à son avis, y empêchaient toute construction. Après un transport sur place et de difficiles négociations¹⁵, on aboutit à un accord, ratifié par le Petit Conseil¹⁶ en date du 29 avril 1740: Marc se désistait de «toutes ses prétentions et droits de servitude» sur le terrain contesté et s'engageait en outre «à barrer les fenêtres de son écurie et fenièr» qui y prenaient jour. En retour, la Seigneurie promettait de «se relacher» de la moitié des droits de mutation la première fois que la maison Pictet se vendrait. C'est ainsi que le bel hôtel où siège aujourd'hui la Société de Lecture put finalement s'édifier.

Dans le patriciat genevois des premières décennies du XVIII^e siècle, Marc et Anne-Elisabeth Pictet-de Budé faisaient assurément bonne figure. Leurs portraits¹⁷ en témoignent. Peint en septembre 1713 par les frères Daniel et Robert Gardelle, Marc a posé en grande tenue, le chef coiffé d'une majestueuse perruque argentée, vêtu d'une toge de velours rouge s'ouvrant sur un justaucorps de brocart doré et laissant échapper une écharpe et des manchettes de dentelle fine. Le visage, empreint de distinction, n'est point exempt d'une certaine mollesse. Les yeux, d'un beau brun foncé, sont pourtant vifs: Marc les tenait de son père. Cinq ans plus tard, Robert Gardelle exécuta seul le portrait d'Anne-Elisabeth. A 39 ans et après huit maternités, l'épouse de Marc Pictet y apparaît d'une étonnante fraîcheur, qui ne doit sans doute pas tout à la complaisance de l'artiste. Le visage, très allongé, les yeux à fleur de peau, le nez et la bouche trop grands y sont rachetés par un cou bien moulé et par une élégante chevelure qui descend en longues boucles jusque sur les bras. Le corsage de brocart et de dentelle, largement décolleté, et la cape de satin rouge et émeraude, fixée à l'épaule par un fermoir dont la grosse perle fait la paire avec celle de la coiffure, donnent à cette bourgeoise de Genève la prestance d'une marquise de la Régence.

Marc mourut «de vieillesse» dans sa maison de la Grand-Rue à l'âge de 74 ans laissant une grosse succession de 440.000 florins¹⁸ où les biens immobiliers l'emportent de loin sur les autres valeurs. Le domaine de Pregny y figure en effet pour 168.000 et la maison de la Grand-Rue pour 147.000. Le débiteur presque unique du défunt était son beau-frère, Bernard de Budé, comte de Montréal, dont les obligations (contractées en 1733 et 1734) se montaient à 59.500 florins.

Anne-Elisabeth avait été moins inactive que son époux dans la gestion de ses capitaux: ainsi, en 1743¹⁹, elle avait souscrit pour 6.000 livres dans l'emprunt lancé à Genève par le roi de Sardaigne et «hypothéqué sur la généralité des tailles des Etats de Savoie». Deux ans avant de mourir, en 1756, elle fit un héritage considérable: avec son demi-frère Jacob de Budé, elle fut la légataire universelle des biens du comte de Montréal, son frère aîné, décédé sans alliance ni postérité. Comme celle de Marc Pictet, cette succession comportait beaucoup plus d'immeubles que de liquidités, puisqu'on y trouvait notamment la terre de Ferney, que Jacob de Budé reprit pour 70.000 livres et qu'il devait revendre²⁰ à Voltaire en 1759 pour 89.000; une vaste maison située «sur Saint-Germain» (maison connue pour sa belle terrasse et qui porte actuellement le n° 10 de la rue des Granges), que Jacob reprit aussi, avec sa dépendance de la rue du Cheval-Blanc, pour 57.000 livres²¹; un domaine à Sauverny, qui fut liquidé sans tarder²²; et des écuries, remises, fenières et grenier «au cul de sac dans la rue des Belles-Filles», dont la vente rapporta 4.500 livres²³. On conçoit que ce soudain accroissement de fortune ait engagé Anne-Elisabeth à augmenter le montant des divers legs qu'elle avait prévus dans son testament²⁴.

¹⁴ AEG, RC 239 603-604 (23 décembre 1739).

¹⁵ AEG, RC 239, 621;

RC 240, 24, 58, 62-63, 85-86.

¹⁶ AEG, RC 240, 210-211.

¹⁷ Reposoir, salle à manger.

¹⁸ AEG, J.-L. Delorme not., IX, 541-550 (22 juin 1746);

XI, 190-196 (25 avril 1747).

¹⁹ AEG, même not.,

V, 314-316 (5 janvier 1743).

²⁰ AEG, même not., XXIII,

433-439 (13 décembre 1756).

²¹ AEG, même not., XXIII,

313-315 (15 septembre 1756).

²² AEG, même not.,

XXIII, 413-415

(3 décembre 1756).

²³ AEG, même not., XXIII,

510-512 (15 février 1757).

²⁴ AEG, même not., XXXVI,

54-63 (19 octobre 1749 et

16 novembre 1756); cf. XI,

228-231.

Gabriel Pictet (1672-1736)



Gabriel Pictet est le benjamin de la huitième génération des Pictet genevois. Treizième rejeton de Pierre Pictet, il est né un quart de siècle après ses frères et sœurs aînés et se trouve ainsi contemporain de la génération suivante. Fils de famille nombreuse, il eut à son tour de nombreux enfants, mais son seul petit-fils du nom de Pictet mourut en bas-âge.

Né en 1672, Gabriel reprit d'abord le métier de son père, en se faisant «tireur d'or»; on le trouve même qualifié de «maître marchand tireur d'or», dans un contrat de travail¹ passé en 1693 avec un jeune apprenti. Sans doute les moulins, bobines et autres «outils» à filer l'or que Pierre Pictet avait laissés à sa mort lui furent-ils attribués.

Deux ans plus tard, Gabriel vendait tous ces outils à David Dunand pour 22 écus blancs² et s'engagea au service de France dans le Régiment suisse de Surbeck. Il fit la Guerre de la Ligue d'Augsbourg avec le grade de lieutenant, s'endetta³ et revint s'établir à Genève dès la fin des hostilités.

Le 5 octobre 1700, à l'âge de 28 ans, déjà membre du Conseil des Deux-Cents⁴, Gabriel fut nommé capitaine d'une compagnie de la garnison de Genève, avec solde de 80 florins par mois⁵; il l'était encore lorsque la mort le frappa 36 ans plus tard. Un aussi long service suppose, à défaut de génie, des qualités d'exactitude et de régularité qui sont bien à leur place chez un militaire. Ayant «toujours servi avec honneur»⁶, Gabriel faillit cependant être cassé de son poste en une occasion mémorable.

Peu après son retour à Genève, il s'était mis à courtiser une jeune Française de vingt printemps, Françoise Babault, dont le père, négociant de Gien-sur-Loire, s'était réfugié à Genève à la Révocation et s'y était remarié. La chose alla tant et si bien qu'en avril 1703 l'accorte Françoise se trouva enceinte de sept mois et dans l'impossibilité de cacher plus longtemps sa grossesse à son père. Pierre Babault, qui s'était opposé à cette fréquentation, se fâcha rouge et fit mettre sa fille «aux prisons». Selon les lois en vigueur, Gabriel devait être incarcéré aussi, mais il prit peur et s'enfuit de la ville en abandonnant son poste. Il n'y rentra qu'une dizaine de jours plus tard, après force sommations et quand le Conseil eût fait clairement entendre à son frère aîné, l'ancien syndic Jean-Jacques Pictet, qu'on «pourvoierait à sa charge» (c'est-à-dire qu'on le remplacerait) s'il ne se rendait pas «à son devoir»⁷.

Les interrogatoires des deux coupables, conservés dans la série des Procès criminels des Archives d'Etat⁸, jettent toute la lumière désirable sur les circonstances de leur liaison et sur les mœurs d'une Genève qu'on imagine trop facilement pétrie de dévotion et d'austérité. Voici un extrait des réponses de Gabriel:

- Depuis quand il connoit cette fille.
- Qu'il y a passé deux années.
- Depuis quand il a eu sa compagnie.
- Qu'il y a deux ans et quelques mois.
- S'il ne l'avoit pas connuë avant que d'avoir sa compagnie.
- Qu'il l'avoit fréquentée trois semaines ou un mois auparavant.

Chapitre 20

¹ AEG, J.-Ant. Comparet not., XXXI, 298-299.

² AEG, Jean Fornet not., XII, 237^v-238 (1 juillet 1695).

³ Cf. AEG, G. Grosjean not., XXIX, 507-512 (4 octobre 1698).

⁴ AEG, RC 198, 17 (6 janvier 1698); RC 200, 351.

⁵ Cf. AEG, Militaire G 21.

⁶ AEG, RC 236, 398.

⁷ AEG, RC 203, 198-199, 204, 206, 212.

⁸ AEG, PC 5530.



⁹ AEG, RC 203, 213-214.

¹⁰ AEG, Consistoire, R 70, 251 (31 mai 1703).

¹¹ AEG, Consistoire, R 71, 73-74 (18 décembre 1703).

¹² *Ibid.*, 75, 77, 120, 122,

134, 136.

¹³ *Ibid.*, 161 (31 juillet 1704).

¹⁴ GALIFFE, III, 508-511.

- Qu'oui.

- Où.

- A Présinge, dans un autre lieu que celui déclaré ci-dessus.

- Où.

- Dans un petit chemin, de jour.

- S'il y a d'autres endroits.

- Qu'oui, dans la cour du nob. Jacob Favre, et de nuit; sous la carrière du Manège, aussi de nuit.

Françoise, de son côté, ayant déclaré au cours des interrogatoires que son amant avait «quelquefois passé des murailles pour la venir trouver», le magistrat lui demanda quelques précisions sur cette escalade d'un nouveau genre:

- Comment c'est que ledit Sr Pictet a passé par-dessus des murailles.

- Qu'après avoir passé des murailles et palissades, il ouvroit avec son épée sa fenêtre et entroit dans sa chambre.

- Si c'étoit en ville ou à la campagne.

- Que c'étoit en ville et de nuit.

- Comment cela se peut faire qu'il eut escaladé dans une ville sa chambre.

- Que sa chambre étant à St Leger dans la maison du Sr Martine sur les jardins, il est y venu de la sorte, quelques mois après qu'elle se fut abandonnée à luy.

- Où il a eu sa compagnie la première fois.
- Que c'est ici dans la maison de ladite Demoiselle. [Françoise Babault avait précisé: dans la maison du Sr Dela-Maisonneuve au Bourg-de-Four.]
- Si ce fut de nuit ou de jour.
- Que ce fut de nuit, dans la cuisine, et sur un lict.
- S'il passa la nuit entière avec elle.
- Qu'oui.
- S'ils couchèrent ensemble.
- Que non. [A la même question, Françoise avait répondu: Qu'elle ne se coucha point.]
- S'il a eu depuis lors souvent sa compagnie.
- Qu'oui.
- S'il l'a eue toujours dans le même lieu.
- Qu'il l'a eue en divers autres endroits, à Plainpalais, à Présinge, à Champel et ailleurs.
- Ches qui il l'a eue à Présinge.
- Que c'est dans les hutins, en se promenant avec elle de jour.
- S'il l'a eue plusieurs fois à cet endroit là.
- Que non.
- Où il l'a eue à Plainpalais.
- Qu'il prie le Conseil de le dispenser de nommer le lieu, que c'étoit néanmoins sous une treille du jardin, et non dans la maison. [Françoise, moins soucieuse d'épargner la réputation des Genevois de bonne famille, avait avoué sans ambage: Qu'il l'a eue une fois à Plainpalais dans un jardin du Sr Lect.]
- Où il l'a eue à Champel.
- Que c'est dans la maison du Sr Lemaire.
- Si ç'a été dans une chambre.
- Qu'oui.
- S'il l'a eue encore ailleurs.

Naturellement, les déclarations des deux inculpés divergeaient sur un point capital: tandis que Françoise affirmait ne s'être donnée qu'après avoir reçu des promesses de mariage, Gabriel niait énergiquement en avoir jamais fait.

Par sentence rendue le 24 avril 1703, le Petit Conseil condamna⁹ les deux amants à faire réparation de leur faute «à la manière ordinaire». Gabriel fut chargé de l'enfant à naître et de tous les dépens. Pour s'être absenté de la ville sans permission et n'y être pas rentré dans le délai imparti, il fut en outre censuré, suspendu de sa charge de capitaine pendant trois mois (avec privation de ses appointements et interdiction de sortir de la ville) et condamné à trois jours d'emprisonnement.

L'affaire cependant n'était point terminée entre les deux paillards. Le Petit Conseil, prudemment, les avait laissés dans leurs droits respectifs quant aux promesses de mariage. Y eut-il alors intervention de Pierre Babault? Le fait est que dans le courant du mois de mai, nonobstant l'interdiction que lui avait faite le Conseil, Gabriel sortit de la ville et s'en alla épouser discrètement Françoise Babault au temple d'Onex. Quelque précaution qu'on eût prise, le mariage de cette femme enceinte de neuf mois (Françoise devait accoucher le 28 mai) causa du scandale chez les fidèles et réveilla le Consistoire, qui s'avisa de faire comparaître¹⁰ à son tour Gabriel Pictet, le censura fortement sur sa vie passée et lui défendit la sainte Cène. Il fallut plusieurs requêtes de l'excommunié pour obtenir miséricorde¹¹.

L'union de Gabriel Pictet et de Françoise Babault fut désastreuse. Le mari, pendant plus d'une année, refusa obstinément d'aller demeurer avec sa femme et fit valoir aux délégués du Consistoire, venus le sermonner à répétées reprises¹², la crainte où il était que le scandale ne fût beaucoup plus grand encore s'il se remettait en ménage, «l'humeur de sadite femme étant absolument incompatible avec le sien». A force d'instances et d'exhortations, le Consistoire en vint pourtant à bout¹³. Mais la maladie et la mort allaient bientôt détruire ce ménage péniblement reconstitué. La petite Suzanne, née au lendemain du mariage, mourut à l'âge de 16 mois. L'année suivante, Françoise Pictet-Babault fit une fausse couche et succomba à son tour. Ainsi prenait fin, tragiquement, cette liaison éphémère qui forme un curieux contraste avec les bons mariages des autres Pictet du XVII^e et du XVIII^e siècle.

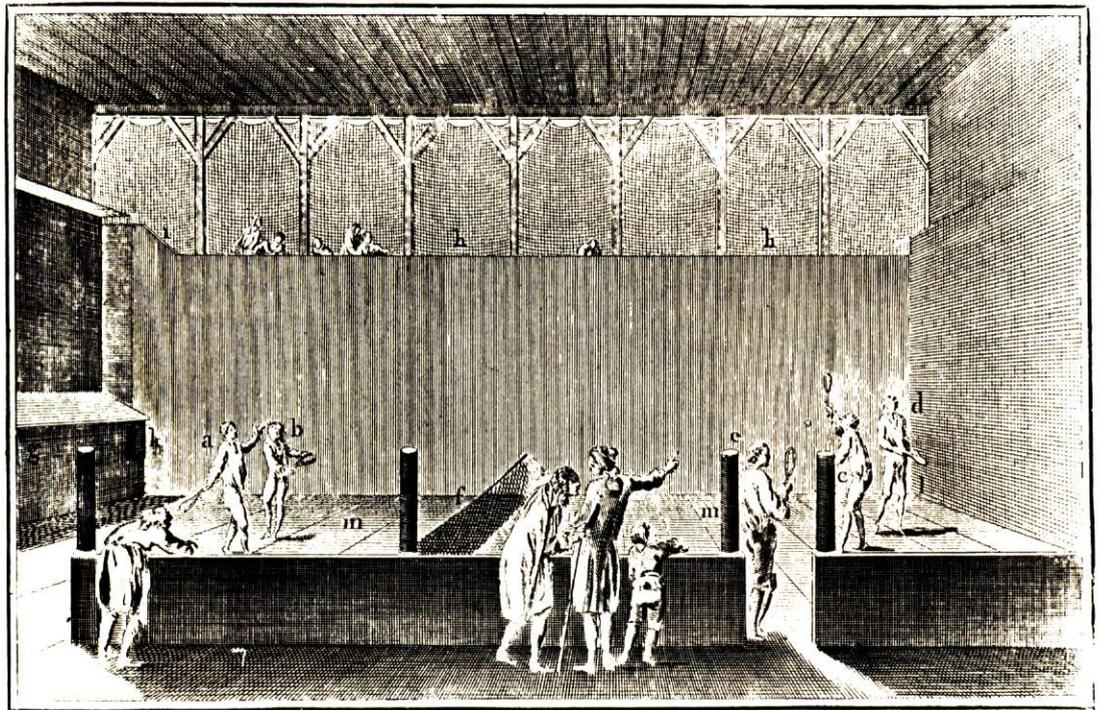
Cinq ans plus tard, à l'âge de 37 ans, Gabriel Pictet épousait au temple de Chêne une jeune femme de 29 ans, Madeleine Voisine.

Les Voisine¹⁴ étaient originaires de Guyenne et avaient acquis la bourgeoisie de Genève en 1542. La famille compta un brillant magistrat en la personne de Jean Voisine-Dupuis, le beau-frère de Jérémie Pictet, mais elle déclina rapidement par la suite. Fille de Michel Voisine, Madeleine n'avait qu'un frère, dernier du nom, qui mourut sans postérité, cinq ans après le mariage de sa sœur.

Cette union, aussi tranquille que la précédente avait été tumultueuse, devait être féconde: Madeleine donna naissance à dix enfants, cinq filles et

Gabriel Pictet

*Jeu de paume, XVIII^e siècle
(gravure de Robert Benard,
d'après J.-R. Lucotte, extraite
du t. VIII des planches de
l'«Encyclopédie» de Diderot
et d'Alembert, 1771;
130/205 mm.).*





¹⁵ AEG, Marc Fornet not., XXVI, 52v-56 (2 février 1718).

¹⁶ AEG, Daniel Grosjean not., XXXIII, 389-390 (19 mai 1723).

¹⁷ AEG, Cadastre B 56, pl. 19/20.

¹⁸ AEG, RC 203, 478, 479, 490 (17-21 septembre 1703).

¹⁹ AEG, Marc Fornet not., XXXVII, 213-216 (10 novembre 1724).

²⁰ AEG, Jur. civ. F 541, pièces 8 et 12.

²¹ Cf. AEG, Minutes des not. Jean Fornet, XXV, 166-167; Étienne Beddevole, XXVI, 396-397; J.-J. Choisy, III, 355v-356.

Sur Saint-Jean en 1712 (plan aquarellé par Pierre Debarsu; 540/970 mm.; AEG, Cadastre B 10, pl. 69/70).

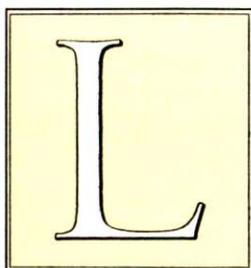
cinq garçons. Un enfant de chaque sexe mourut en bas-âge. Des quatre fils survivants, trois suivirent l'exemple paternel et firent une carrière militaire, mais sans jamais fonder de foyer; des quatre filles qui parvinrent à l'âge adulte, trois se marièrent sur le tard avec des hommes plus âgés qu'elles, dont elles n'eurent point de descendance. La quatrième, Anne, devint la seconde épouse d'Abraham Gallatin, directeur du bureau de la Poste de France à Genève, et lui donna trois enfants. Quant à Gaspard, seul fils à faire souche, on le retrouvera au chapitre des banquiers.

En épousant Madeleine Voisine, Gabriel avait fait une assez riche alliance. Sa seconde femme possédait, tant en ville qu'à la campagne, plusieurs biens immobiliers de valeur : à Châtelaine, un domaine rural dont la vente, en 1718, permit ¹⁵ à Gabriel de rembourser d'anciens emprunts; «vers Longmasle», au bout de ce qui est aujourd'hui la rue du Port, un établissement de jeu de paume, à l'enseigne du Coq d'Inde ¹⁶.

Les Pictet-Voisine demeuraient au Bourg-de-Four, mais allaient souvent s'établir «sur Saint-Jean» où Gabriel avait hérité des vignes de son père ¹⁷ et dont il avait agrandi et aménagé la modeste capite, malgré les réticences ¹⁸ des «seigneurs commis de la fortification». Un contrat de métayage passé avec un vigneron du Mandement ¹⁹ montre que ce coteau bien situé produisait des fruits exquis, «poires de virgoulée» et «raisins muscats», dont le propriétaire se réservait, par une clause expresse, l'exclusivité.

C'est là que la mort surprit Gabriel en 1736. Madeleine ne lui survécut pas six mois. L'inventaire qu'on avait commencé de dresser des biens du défunt fut interrompu et l'on en fit un autre ²⁰, cumulatif, où rien n'annonce l'aisance: Gabriel avait été toute sa vie à court d'argent ²¹ et Madeleine ne possédait plus à sa mort que deux bagues.

Jean-Louis Pictet-Gallatin (1685-1739)



Le fils aîné de Jean-Jacques Pictet-Calandrini, chef de la branche cadette, n'échappa point à la destinée commune des Pictet du XVIII^e siècle et fut avant tout un soldat: après avoir fait ses premières armes au service de France, il revint à Genève et s'y spécialisa dans les questions militaires: membre actif de la Chambre des fortifications, il accéda au poste de général de l'artillerie que son cousin Jacques Pictet avait occupé un demi-siècle auparavant; mais un décès prématuré l'empêcha de donner sa mesure.

Né en 1685, Jean-Louis reçut le prénom de son grand-père Jean-Louis Calandrini-Hertner.

A l'âge de 19 ans, il entra avec le grade d'enseigne dans une des compagnies du régiment suisse de Surbeck¹. Ce régiment, écrit Paul de Vallière², «était commandé depuis 1691 par un officier genevois dont la réputation de bravoure était bien établie, le colonel Pierre de Grenus, qui livra une série de combats heureux en Alsace, se fit remarquer au siège de Landau et contribua à la victoire de Speyerbach, en novembre 1703. Le général de Polignac fit de vifs éloges de sa conduite et écrivit au maréchal Tallard que, ce jour-là, les conseils de M. de Grenus furent d'une aussi grande utilité que sa bravoure».

Jean-Louis Pictet était donc à bonne école. Il vécut les dures années de la Guerre de Succession d'Espagne. Au bout de quatre ans, il fut promu capitaine-lieutenant³, mais cet avancement ne le satisfit pas. Au moment où le régiment de Surbeck contribuait avec quatre autres régiments suisses à la mémorable victoire de Denain (24 juillet 1712), Jean-Louis Pictet était déjà rentré dans sa patrie, où il avait eu soin de prendre ses grades⁴ dans la compagnie que commandait son père.

Dès son retour, l'expérience militaire qu'il avait acquise en France fut mise à profit. La Suisse était alors en pleine guerre civile. Les troubles du Toggenbourg y avaient

Chapitre 21

¹ Brevet du 1 avril 1704: AEP, E 18/a.

² *Honneur et fidélité*, Lausanne, [1940], 384-385.

³ Brevet du 1 avril 1708: AEP, E 18/b.

⁴ Cf. AEG, RC 204, 352; RC 210, 290.



Médaille célébrant la victoire de Villmergen, 1712 (argent; diam. 55 mm.; Musée national suisse, Zurich, LM BZ88).



provoqué, entre catholiques et protestants, un nouvel affrontement que l'histoire connaît sous le nom de Seconde Guerre de Villmergen. Les Genevois y furent mêlés car Berne, voulant mettre en jeu tous ses atouts, avait appelé à la rescousse ses fidèles alliés de Neuchâtel et de Genève. Respectueux du traité de 1584, les Conseils de la République avaient donc levé, aux frais de la Seigneurie⁵, trois compagnies d'un effectif total de 300 hommes, qui prirent part à l'attaque du pont de Sins et à la bataille décisive de Villmergen (25 juillet 1712).

Quelques jours avant cette victoire, LL. EE. de Berne avaient demandé à Genève l'envoi d'un second «secours» de 300 hommes. Ce contingent fut accordé le 26 juillet et ses chefs désignés le lendemain: Jean-Louis Pictet était nommé capitaine⁶ d'une des trois compagnies qui partaient.

Le second renfort genevois s'embarqua pour Morges le 4 août. Son ordre de route prévoyait qu'il serait à Cossonay le 5, à Yverdon le 6, à Erlach le 8, à Berne le 11, à Zofingue le 13. En fait, il devança même cet horaire, mais arriva néanmoins pour apprendre la conclusion de la paix. Le 23 août, il était de retour à Genève⁷. Ainsi donc, la seconde guerre de Villmergen ne fut guère pour Jean-Louis Pictet qu'une randonnée estivale en terre bernoise. Sans doute aurait-il pu écrire comme le major Jean-Louis Buisson⁸: «C'est une merveille que la bonne chère ne m'ait pas encor crevé [...]. Voilà une belle campagne: *veni, nihil vidi, redii.*»

La carrière publique de Jean-Louis Pictet,

relativement brève, fut consacrée surtout à des tâches militaires:

Date	Fonction	Durée
1714, 11 janvier	Membre du Conseil des Deux-Cents	Illimitée
1715, 8 janvier	Commis en la Chambre des fortifications	
	(reconduit sans interruption jusqu'en 1739)	Un an
1716, 20 janvier	Auditeur (en remplacement d'Antoine Mallet, décédé)	Deux ans et neuf mois
1719, 21 janvier	Lieutenant d'artillerie	
1721, 19 août	Membre du Petit Conseil	A vie
16 septembre	Commis en la Chambre d'artillerie	
	(reconduit sans interruption jusqu'en 1735)	Un an
1724, 4 janvier	Commis aux retaxes (réélu en 1725, 1726, 1727)	Un an
1727, 7 janvier	Major de la garde (réélu en 1728)	Un an
1728, 6 janvier	Commis en la Chambre des appellations	
	(réélu en 1729 et 1730)	Un an
6 janvier	Commis aux visites (réélu jusqu'en 1731)	Un an
1729, 9 juillet	Capitaine d'une compagnie du Régiment de Saint-Gervais	
1732, 8 janvier	Commis aux retaxes (réélu jusqu'en 1736)	Un an
1735, 15 janvier	Général de l'artillerie (réélu en 1736)	Un an
1737, 6 janvier	Syndic	Un an
8 janvier	Syndic de la garde (décharge de ses comptes: 28 mai 1738)	Un an

⁵ AEG, Suisse, vol. 6.

⁶ Brevet du 27 juillet 1712: AEP, E 8.

⁷ Cf. Edmond BARDE, «Le secours de Genève à Willmergen», *Revue militaire suisse*, LVIII (1913), 720.

⁸ AEG, PH 4197.

Jean-Louis Pictet-Gallatin (huile anonyme, 230/177 mm.; Fondation Pictet branche cadette).

De 1715 à sa mort, pendant près d'un quart de siècle, Jean-Louis siégea à la Chambre des fortifications. Cette commission n'avait rien alors d'une sinécure: à partir de 1720, en effet, les Conseils de Genève entreprirent de doter la ville d'un nouvel appa-

reil défensif, conçu sur les modules de Vauban. «On a peine à se représenter, écrit Louis Blondel⁹, l'effort gigantesque que les Genevois durent fournir à ce moment. Les nouvelles fortifications se composaient de bastions, pourvus de doubles fossés avec des demi-lunes, des polygones et des contre-gardes. Leur superficie était bien supérieure à la surface de la ville elle-même.»

Jean-Louis Pictet se donna tout entier à sa tâche. Les registres¹⁰ de la Chambre des fortifications témoignent éloquemment de son activité tout au long de ces années d'intenses travaux. On le voit visiter des carrières aux alentours de la ville, négocier avec les «perriers», acheter des terrains afin d'en exploiter la roche, traiter avec des voituriers pour le convoi des matériaux, régler avec un maître-charpentier la construction d'une grande barque destinée au transport des «quartiers» de pierre, dénoncer les larcins et les malfaçons, etc. Sa surveillance contribua «à diminuer beaucoup le prix des façons et des matériaux»¹¹. Il arriva même au bon pasteur Amédée Lullin de s'inquiéter du montant des salaires payés aux ouvriers¹²: et pourtant, les meilleurs d'entre eux ne gagnaient-ils pas un quart de louis, soit environ 10 florins par jour? Dans cette République turbulente des années 1730 où les têtes s'échauffaient vite dès qu'on parlait d'impôts nouveaux, Jean-Louis Pictet, en économisant «considérablement sur la dépense»¹³, mérita bien de la Patrie.

Une telle politique, cependant, ne devait pas plaire à tout le monde. Si le souvenir vénéré de son père Jean-Jacques Pictet et l'influence toute-puissante de sa mère Suzanne Calandrini lui ouvrirent les portes du Petit Conseil¹⁴ dès 1721, Jean-Louis essuya quatre échec successifs, en 1729, 1731, 1732 et 1733, lors des Conseils généraux réunis pour l'élection des syndics¹⁵ – ce qui dénotait un manque évident de popularité. Avec sagesse, il se récusait par la suite¹⁶. La charge de général de l'artillerie dont il fut revêtu en 1735 lui apporta d'ailleurs une compensation.

Mais l'ambition d'être une fois syndic n'avait point abandonné ce fils, petit-fils et arrière-petit-fils de syndic. Ayant été «indiqué» une fois de plus pour le syndicat au début de 1737, il ne se déroba pas¹⁷. Ce fut pour son malheur.

L'année commença mal: «on a trouvé semé par la ville, raconte Jean Cramer¹⁸, quelques libelles assez grossiers contre MM. Grenus et Pictet. On accuse le premier d'avoir mangé avec des coquins [...]. Et on impute au second de ce qu'il y a des canons qui n'ont pas leurs boulets du même calibre, et de ce qu'il avait dit qu'il ne penserait au syndicat qu'après que les fortifications soient achevées».

Ces ragots témoignent d'une opposition que d'autres faits confirment. Jean-Louis Pictet fut élu par 637 voix, alors que les trois autres syndics en obtenaient plus de 900. Jean-Louis DuPan rapporte même¹⁹ qu'il n'aurait pas été élu, «si plusieurs personnes n'avoient usé d'une supercherie permise par l'usage, c'est de n'avoir nommé que deux syndics – ce qui ôte des suffrages aux autres».

En ce début de janvier 1737, l'élection d'un militaire tel que Jean-Louis Pictet ne pouvait manquer de prendre une certaine signification. Genève venait de traverser deux années d'agitation et de troubles. Le procès de haute-trahison et la condamnation à mort (par contumace) du patricien Jacques-Barthélemy Micheli du Crest, qui avait osé critiquer publiquement la politique militaire du Conseil, l'échec du complot fomenté par ses partisans pour l'introduire dans la ville, le nouveau procès qui s'ensuivit en 1736, tout cela avait profondément ému la population. Mais le Petit Conseil n'avait pas rétabli pour autant la confiance que le malheureux «tamponnement» de 1734 lui avait fait perdre. Une sorte de mouvement fasciste (avant la lettre) s'était constitué. Son chef, Bernard de Budé, comte de Montréal, ancien officier au service de France (et beau-frère de Marc Pictet), prit en quelques mois un ascendant extraordinaire: les «goujons» qu'il recrutait dans le petit peuple formaient un escadron de choc, tandis que les protections dont il jouissait au sein des Conseils lui assuraient l'impunité. Les progrès des «Montréalistes» ranimèrent, par contre-coup, les «Michélistes». Entre ces deux factions prêtes à en venir aux mains, la situation des magistrats de la République n'était pas confortable.

Jean-Louis Pictet-Gallatin

⁹ *Le développement urbain de Genève à travers les siècles*,

G. - Nyon, 1946, 74.

¹⁰ AEG, Militaire K 4 et 5.

¹¹ Selon le Journal de Jean Cramer: SHAG, Ms 76, 62-63.

¹² Cf. BPU, Ms Lullin 7, 82-83 (10 avril 1731).

¹³ D'après le Journal de Pierre Perdriau, 3 janvier 1737: SHAG, Ms 6.

¹⁴ AEG, RC 220, 382.

¹⁵ AEG, RC 227, 421;

RC 229, 529; RC 230, 439;

RC 231, 404.

¹⁶ AEG, RC 234, 831;

RC 235, 649-650.

¹⁷ AEG, RC 236, 610;

RC 237, 2.

¹⁸ SHAG, Ms 74, 1-2.

¹⁹ BPU, Ms Suppl. 1536, 58 (8 janvier 1737).



²⁰ Cf. Journal de Pierre Perdriau, 23 août 1737. – Cf. aussi la lettre de Pictet à Isaac Thellusson du 24 juin 1737 (AEG, Archives de familles, Thellusson, I, 171).

²¹ BPU, Ms Suppl. 1547, 202.

²² AEG, RC 237, 318.

²³ BPU, Ms Suppl. 1536, 120-121 (29 août 1737).

²⁴ CHOISY, 148.

²⁵ AEG, Jean Girard not., XXII, 24-26 (17 avril 1717).

²⁶ Cf. Jean-Louis MICHELI, «Notes généalogiques sur la famille Micheli», (AEG, Ms hist. 253), 52.

La rue des Granges et le Grand-Mézel en 1726 (fragment réduit du plan de Jean-Michel Billon; AEG, Cadastre A 2, pl. 49/50).

Jean-Louis, dont la manière de penser, on le savait, n'était pas «conforme aux idées du peuple», sembla d'abord donner des gages aux Montréalistes. Il avait confié à plusieurs de ses intimes²⁰ «qu'à la vérité, il n'attaquerait pas la Bourgeoisie», mais que si les bourgeois avaient la hardiesse de monter en armes, «quand il n'aurait que les vingt hommes qui sont à la Maison de Ville, il se mettrait à leur tête et leur disputerait le passage, la baïonnette au bout du fusil». En février, Jean-Louis DuPan²¹ attribuait à sa «vigilance» et à sa «fermeté» la tranquillité apparente dont la République jouissait.

Six mois plus tard, la tension, qui n'avait cessé de croître dans la ville, aboutissait à un sanglant affrontement entre les «compagnies bourgeoises» et les partisans du gouvernement (21 août 1737). En sa qualité de syndic de la garde, Jean-Louis Pictet joua dans cette affaire un rôle décisif. A la stupeur générale, il se révéla dans l'action tout autre que dans ses discours. Il commença par refuser de confier le commandement de la garnison au comte de Montréal, qui avait offert ses services. Avec les autres syndics, il réussit ensuite à entrer en négociations avec les chefs de la bourgeoisie et obtint qu'à la même heure, on déposât les armes des deux côtés. A l'heure dite, le syndic de la garde congédia lui-même les citoyens qui étaient venus à la Maison de Ville prêter main forte aux magistrats et leur fit «rentrer les armes dans l'Arsenal»²². Mais, par on ne sait quelle méprise, une fusillade éclata peu après au Perron, qui laissa plusieurs morts sur le pavé. Chacun se réarma et coucha sur ses positions. Il fallut, le lendemain, une intervention du Résident de France pour éviter la guerre civile. La conférence qui rassembla en présence de M. de La Closure les porte-parole des deux partis se tint dans la maison Calandrini, chez la propre mère de Jean-Louis Pictet.

Au soir du 22 août, quand il apprit que l'union était rétablie, le comte de Montréal sortit de Genève pour n'y plus revenir. La médiation offerte peu après par le Roi de France, et à laquelle se joignirent les cantons de Zurich et de Berne, scella en 1738 une paix qui allait durer près de trente ans.

Par son attitude et ses interventions, Jean-Louis Pictet contribua ainsi puissamment à rétablir la concorde entre ses compatriotes. Il s'attira en revanche les foudres de ceux dont il avait déçu l'attente: «L'on est en général extrêmement indisposé contre M^r le Syndic de la Garde, note Pierre Perdriau dans son journal à la date du 23 août 1737, surtout parmi les «Tamponneurs»; et plus ils l'aimaient, par la confiance qu'ils avaient en lui, plus ils paraissaient indignés des inclinations pacifiques qu'il a témoignées dans cette occasion. On ne se fait pas même beaucoup de peine, en parlant de lui, de crier à la trahison.» «Je ne veux pas dire qu'il nous ait trahis, écrit²³ de son côté Jean-Louis DuPan, mais il s'est conduit comme s'il étoit d'intelligence avec nos ennemis.»

A l'âge de 32 ans, Jean-Louis Pictet avait épousé une jeune fille de 21 ans, Catherine Gallatin, fille aînée d'Abraham Gallatin et de Camille Fatio.

Les Gallatin²⁴, originaires d'Arlod en Bugey, comptaient parmi les plus anciennes familles de la magistrature genevoise, puisque leur bourgeoisie remontait à 1510. Ils contractèrent avec les Pictet quatre alliances qui, curieusement, se concentrèrent

sur les années 1717 à 1757, deux sœurs Gallatin (Catherine et Suzanne) ayant épousé des fils Pictet, puis deux frères Gallatin (Pierre et Abraham) des demoiselles Pictet.

Abraham Gallatin-Fatio, le père de la mariée, était un homme d'une certaine envergure: marchand quincaillier, puis banquier, il rendit des services qui lui valurent, par diplôme impérial du 8 avril 1707, d'être reconnu d'extraction noble. Il jouissait d'une belle aisance et sa fille Catherine reçut pour sa dot²⁵ une somme de 105.000 florins.

Jean-Louis et Catherine Pictet-Gallatin eurent cinq filles et deux fils, qui tous parvinrent à l'âge adulte, mais dont deux seulement firent souche: Camille, «la belle Camille», qui devint l'épouse de Pierre Gallatin, directeur du bureau de la Poste de France à Genève; et Pierre, le futur colonel Pictet de Sergy, dont on reparlera. Les autres étaient Jacques-François, lieutenant au service de Sardaigne, mort à 19 ans; Angélique-Henriette, qui épousa sur le tard Louis Micheli, ancien lieutenant des Gardes-Suisses «mauvaise tête»²⁶ dont elle fut promptement abandonnée; Susette, Nanette et Julie, qui restèrent célibataires.

On ne conserve de Jean-Louis qu'un petit portrait anonyme et non daté²⁷, peint à l'huile sur une plaque de cuivre et qui fait le pendant de celui de son père. Jean-Louis y est représenté en habit sombre à rabat blanc, le chef coiffé d'une abondante perruque. Son visage ressemble beaucoup à celui que l'artiste avait donné à Jean-Jacques Pictet: front très haut, nez long et vigoureux, poches assez marquées sous les yeux bruns, bouche épaisse et menton un peu empâté.

Jean-Louis demeura avec ses parents, dans la maison Calandrini, jusqu'à son mariage. Habitué à traiter avec les entrepreneurs et maçons des fortifications, il résolut alors de se bâtir une maison et jeta son dévolu sur l'une des rares zones qui, à l'intérieur de l'enceinte fortifiée, n'était pas encore construite: celle des «crêts de la Chauvinière», située «derrière les granges», entre le haut du Grand-Mézel et le temple de Saint-Germain. En fait, Jean-Louis édifia là non pas une mais deux maisons, participant ainsi à l'une des principales opérations d'urbanisme civil de l'Ancien régime genevois.

Il construisit²⁸ d'abord, en 1718-1720, la maison qui porte aujourd'hui le n° 3 de la rue des Granges et la vendit²⁹ quatre ans après à Jean Vasserot pour 42.000 livres. Il entreprit aussitôt d'en bâtir une seconde, sur la parcelle voisine. Ce second immeuble, qui porte aujourd'hui le n° 5, fut édifié plus rapidement encore que le premier, puisqu'il n'était point encore commencé lors de la vente de 1724 et qu'il était déjà terminé lorsque l'architecte Jean-Michel Billon dressa en 1726 son grand plan cadastral de Genève³⁰. Jean-Louis en fit sa demeure et c'est là qu'il mourut en 1739.

Ces deux maisons se ressemblent beaucoup: elles ont chacune trois étages, d'une belle envolée, elles comptent chacune sept fenêtres de façade par étage, elles sont faites de la même bonne pierre de Meillerie. Moins somptueuses que les magnifiques hôtels construits par les Boissier et les Sellon à la même époque de l'autre côté de la «rue Neuve», ce sont cependant de solides et confortables demeures bourgeoises.

En ville, Jean-Louis reçut en outre de son père les deux petites maisons contiguës de la rue des Belles-Filles³¹ qui avaient appartenu à son grand-père Pierre Pictet puis à son oncle Jean-Louis l'apostat.

A la campagne, Jean-Louis Pictet ne posséda jamais qu'un seul domaine, mais il s'en occupa beaucoup, y résida souvent et l'agrandit considérablement. Il s'agit du vieux «rural» de Vernier-Meyrin, dont le premier noyau remontait aux acquisitions de Mermet Pictet. Ayant reçu cette propriété à l'occasion de son mariage, Jean-Louis l'agrandit d'abord par de modestes acquisitions, puis en 1727 par l'achat presque simultané³² de deux domaines entiers, qui augmentèrent le sien de moitié mais qui ne furent pas payés comptant. Un peu plus tard, Jean-Louis rachetait³³ encore à son oncle Gabriel Pictet les fonds dont celui-ci avait hérité à Meyrin.

Jean-Louis possédait à Vernier une maison de campagne qu'il devait habiter dans la belle saison. Cette demeure rustique comprenait³⁴ une «chambre d'entrée», une «salle» garnie d'une «tapisserie de sattendade», une cuisine pourvue d'ustensiles de fonte et de cuivre parmi lesquels trois «fers à brisselets», une «petite chambre en haut», une

Jean-Louis Pictet-Gallatin

²⁷ Fondation Pictet, branche cadette.

²⁸ Cf. AEG, Minutes des not., J.-P. Charton, XIX, 438-442 (19 juillet 1718); Jean Girard, XXIII, 86-87 (14 novembre 1718); RC 219, 169 (20 avril 1720).

²⁹ AEG, Marc Fornet not., XXXVI, 173-174 (31 mars 1724).

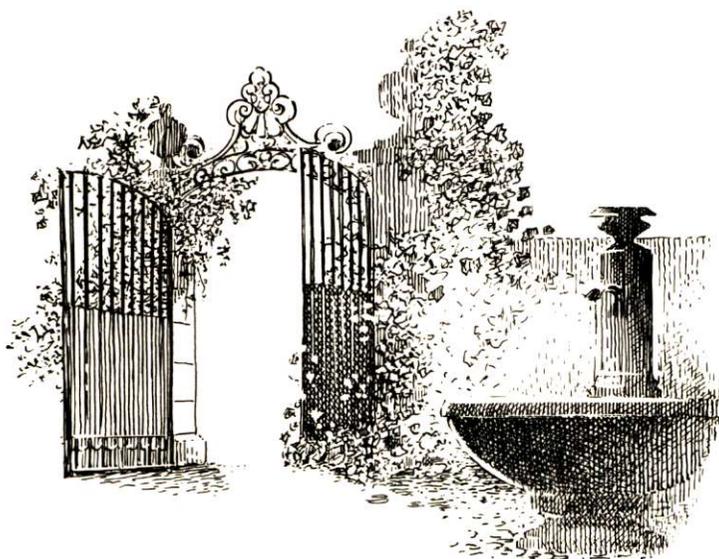
³⁰ AEG, Cadastre A 2 (plan Billon), plan 49/50, n° 5.

³¹ Cf. AEG, C.-G. Flournois not., VII, 453-455; *Genava*, XXVI (1948), 27.

³² AEG, Minutes des not. Louis II Pasteur, XLVIII, 153-159 (13 février 1727); J.-J. Choisy, IV, 195v-203 (13 mars 1727). Cf. AEP, G 5.

³³ AEG, J.-J. Choisy not., V, 109v-113 (28 mai 1728).

³⁴ Cf. AEG, Jur. civ. F 543.



«grande chambre» à coucher, la chambre des enfants, la «chambre borgne des servantes» et enfin un «cabinet borgne» contenant de vieilles cloches de vaches, deux paires de pistolets, «six fuzils et un couteau de chasse avec le ceinturon». Jean-Louis était en effet grand chasseur et courait volontiers le lièvre dans le Pays de Gex. Les archives de Genève³⁵ ont gardé le souvenir d'une de ces chasses à courre qui entraîna Jean-Louis jusque dans la région de Ferney, en compagnie d'Isaac Budé de Boisy, de Pierre Buisson d'Allemogne, de Jean Vasserot de Dardagny, de Jacob et Jean-Louis Favre, d'Horace-Bénédict DelaRive et de Jacob Saladin.

Qui terre a guerre a : l'accroissement de ses propriétés gessiennes valut à Jean-Louis mainte chicane et même des procès qu'il fallut aller plaider jusqu'à Dijon et dont les papiers finirent par remplir des sacs entiers³⁶. Ces procès, les acquisitions foncières des années 1726-1727

dont le prix n'était pas payé, le temps passé à la Chambre des fortifications, les charges du redoutable syndicat de 1737, tout cela explique qu'en mourant subitement à l'âge de 54 ans, le 9 mars 1739, Jean-Louis Pictet ait laissé une succession difficile : «peu de bien et beaucoup d'embarras», notait un contemporain³⁷.

Les liquidités faisaient à ce point défaut que Catherine Pictet-Gallatin dut emprunter 6.000 livres³⁸ pour payer le deuil, les domestiques et les vigneron. La situation n'était cependant pas désespérée, car les deux plus grosses créances sur l'hoirie étaient celles de la veuve et de la propre mère du défunt. Quant aux autres dettes, la vente de l'immeuble de la «rue Neuve proche Saint-Germain»³⁹ permit bientôt de les rembourser en grande partie.

Le domaine de Vernier-Meyrin était sorti presque intact de cette succession difficile et ses revenus auraient dû suffire à faire vivre, modestement, la veuve et les filles de Jean-Louis Pictet. Mais un malheur n'arrive jamais seul : les «deux tempêtes générales» de 1741 et 1745 mirent à mal les récoltes, déséquilibrant le fragile budget familial. Catherine Pictet recourut d'abord à la Bourse de la famille Gallatin⁴⁰. Le moment vint

³⁵ AEG, J.-J. Choisy not. III, 372-373 (9 juin 1725).

³⁶ Cf. AEG, Jur. civ. F 543 : Inventaire après décès des biens de Jean-Louis Pictet, Titres et droits.

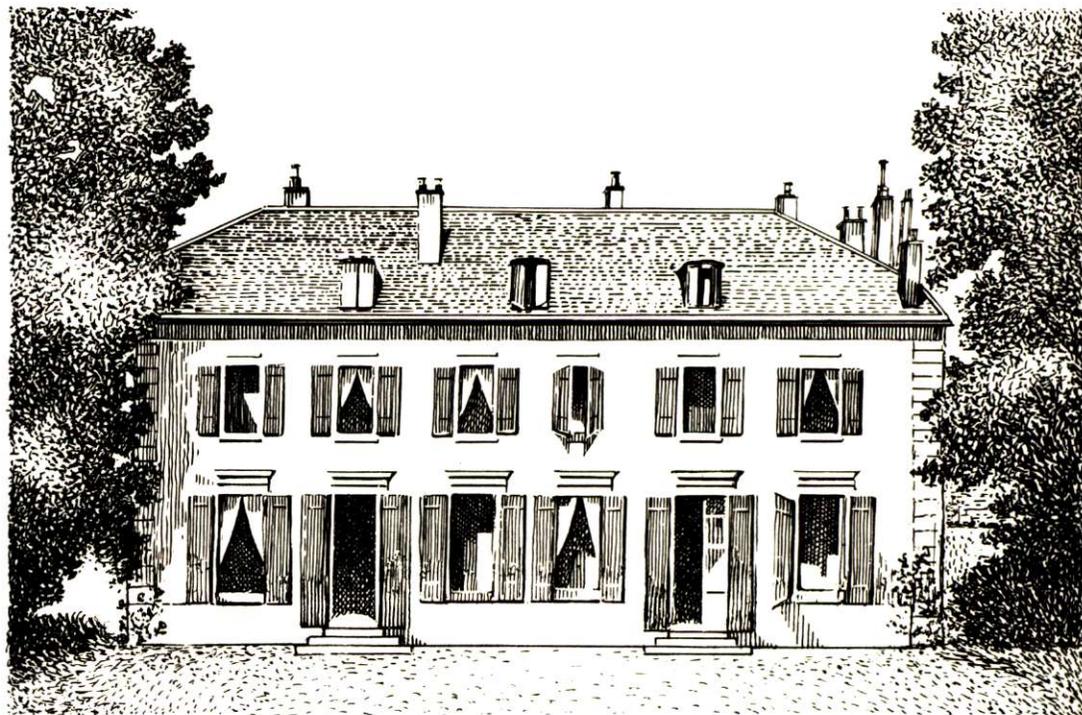
³⁷ François Calandrini, «Partnership for life», 366 (APP).

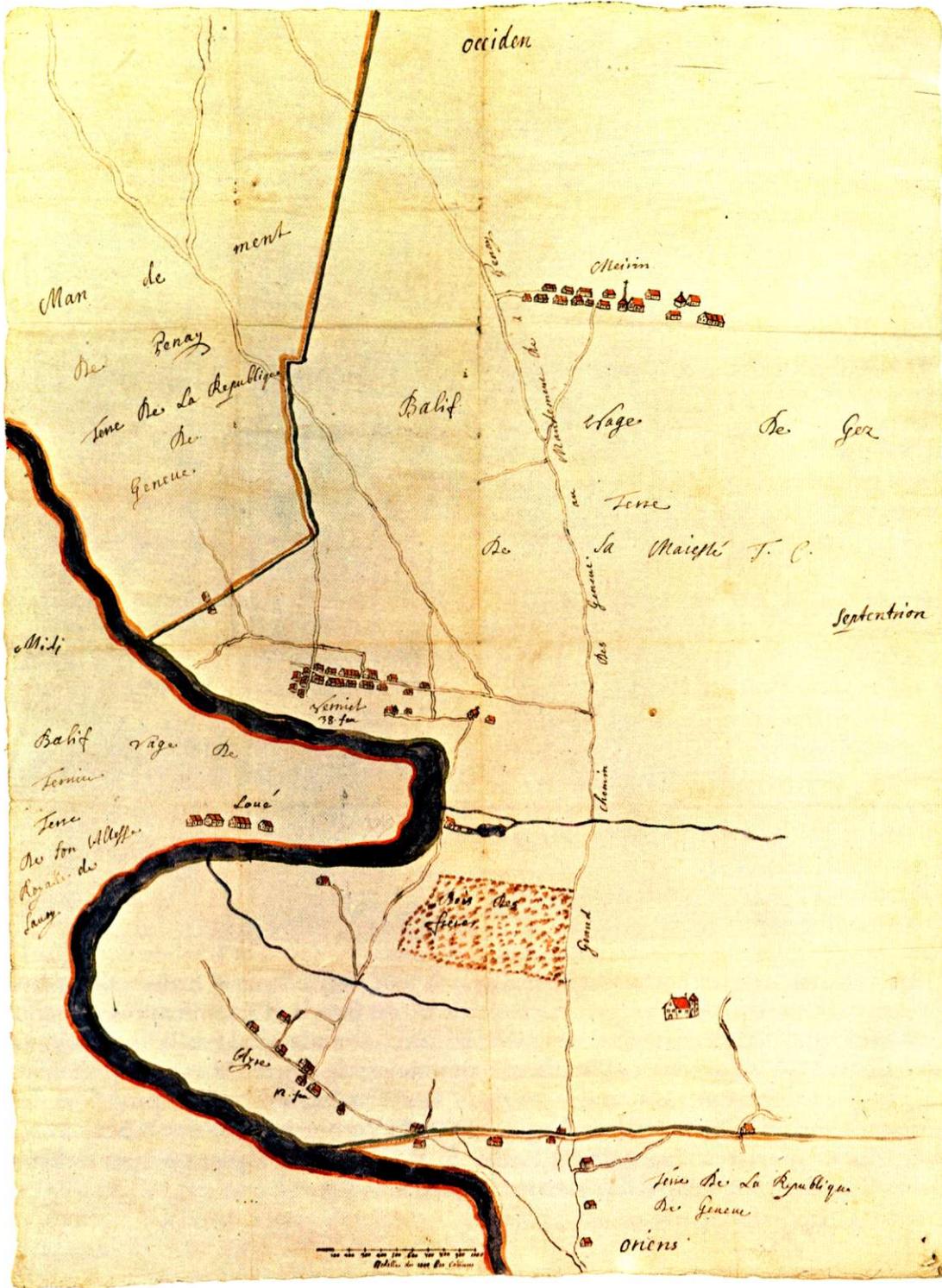
³⁸ AEG, J.-J. Choisy not., XII, 468-469 (22 février 1740).

³⁹ AEG, J.-J. Choisy not., XII, 462-467 (18 février 1740); XIII, 156-162 (6 février 1741).

⁴⁰ AEG, J.-L. Delorme not., XXIV, 335-342 (19 décembre 1757).

Portail, fontaine et maison de maître du domaine Pictet-Gallatin à Vernier (dessins d'A.M. Petitmaître, 1973).





Jean-Louis Pictet-Gallatin

⁴¹ AEG, C.-G. Flournois not., XII, 482-487; XIV, 105-110; XV, 235-239; XVI, 61-64; XVIII, 121-123.

⁴² L'actuelle mairie de Vernier.

⁴³ AEG, Minutes des not. J.-J. Delorme, XXX, 289-298 (28 février 1766); J.-L. Choisy, XIII, 79-88 (21 mars 1767).

⁴⁴ AEG, J.-L. Choisy not., XVII, 333-336; J.-L. Duby not., XXIII, 560-564, 630-641, 653-658, 744-748; XXIV, 369-372, 397-406; XXVIII, 721-724.

pourtant où il fallut se résoudre à sacrifier, morceau par morceau, le domaine ancestral. A partir de 1763, toute une série de contrats de vente ⁴¹ furent passés avec le richissime Antoine-Josué Diodati, ministre du saint Evangile et bibliothécaire, qui venait de s'établir à Vernier avec sa nombreuse famille et s'y faisait construire une somptueuse demeure ⁴². Trois ans plus tard, à l'occasion de son mariage avec l'héritière des Buisson de Sergy, Pierre Pictet obtint ⁴³ que tous les fonds du domaine situés aux territoires de Meyrin, Mategnin, Feuillasse, Maisonnex et Saint-Genis lui soient attribués, moyennant versement de 15.000 livres à sa mère. Dans la partie verniolane du domaine, qui demeura la propriété indivise des cinq filles de Jean-Louis, les ventes continuèrent ⁴⁴.

Confins de Vernier-Meyrin en 1749 (plan aquarellé anonyme, 595/440 mm.; AEG, PH 4765bis).

Chapitre 21



Julie Pictet âgée (pastel anonyme, 120/100 mm.; à M. Ernest Pictet).

⁴⁵ Veuve de Pierre Gallatin en 1763, Camille dirigea pendant dix-huit ans le bureau de la Poste de France à Genève; cf. Thérèse PITTARD, *Femmes de Genève aux jours d'autrefois*, G. [1946], 106-112.

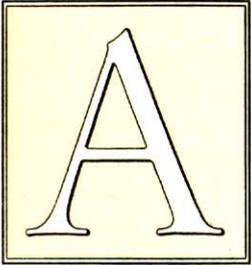
⁴⁶ AEG, C.-G. Flournois not., XLIII, 68-76 (8 août 1788); 514-518 (2 mai 1789).

⁴⁷ Actuellement propriété Chauvet.

⁴⁸ AEP, B 19/b-c (10-11 février 1822).

Après la mort de Catherine Pictet-Gallatin (1778), cependant, la maison de maître fut reconstruite sur deux étages et six fenêtres de façade. Dix ans après, Camille Gallatin-Pictet, l'aînée des cinq sœurs et la seule dont la situation⁴⁵ fut aisée, se chargea⁴⁶ tout à la fois des vieilles dettes communes, de la grande maison⁴⁷ et de ce qui restait des terrains, assurant à ses deux sœurs cadettes la pleine propriété des petites maisons qu'elles habitaient dans le village de Vernier. C'est là que la benjamine, Julie, devait mourir nonagénaire, à l'aube du Romantisme, léguant⁴⁸ à ses neveux Gallatin cette ultime relique du domaine familial.

Banquiers et négociants



Avant que les Pictet de la branche cadette ne s'associent au milieu du XIX^e siècle à une maison de banque qui devait prendre leur nom et poursuivre son activité de génération en génération, plusieurs membres de la famille, au XVIII^e siècle, firent carrière isolément dans ce qu'on appelait alors le «négoce». Ils quittèrent Genève pour tenter leur chance à l'étranger, mais ne fondèrent aucun établissement durable. Deux d'entre eux moururent au bord de la faillite et la fortune des autres fut éphémère.

ANDRÉ PICTET, BANQUIER A PARIS; LA SOCIÉTÉ CANNAC & PICTET. Le premier en date de ces banquiers fut André, second fils du pasteur et professeur Bénédicte Pictet. Né en 1684, il fit son apprentissage de bonne heure, à Paris¹ semble-t-il. Dès qu'il eut atteint 22 ans, âge requis pour être reçu négociant, on le vit exercer le métier sur la place de Genève, où il protesta² sa première lettre de change en 1706. L'année suivante, il s'associa à Philippe Cannac, un Huguenot du pays castrais récemment promu à la bourgeoisie de Genève, et contracta avec lui une société³ qui se lança aussitôt «à corps perdu»⁴ dans les affaires financières de la Guerre de Succession d'Espagne. La société Cannac & Pictet débuta en prêtant une somme considérable (de plus de 100.000 livres apparemment) aux frères Hogguer de Lyon, banquiers chevronnés, mais que l'insolvabilité temporaire du Trésor royal avait placés dans d'inextricables difficultés. A l'échéance, les Hogguer se déroberent de sorte qu'au commencement de la tragique année 1709, MM. Cannac & Pictet n'étaient plus en état de payer leurs traites⁵ et furent bientôt contraints de «manifeste l'état de leurs affaires devant le Magistrat» – «ce qui [...] nous a conduit à une faillite ouverte», écrivaient-ils⁶ en juin 1709, dans une lettre suppliante adressée au Ministre français de la Guerre. Un concordat fut signé cependant, qui nommait trois directeurs aux affaires des sieurs Cannac & Pictet, laissant aux deux associés leur liberté d'action. Une nouvelle démarche fut alors tentée auprès du ministre Voysin⁷: «Au nom de Dieu, Monseigneur, ayez pitié de nous et de notre état: nous sommes de jeunes gens qui ne faisons que de naître dans les affaires...» Cette seconde supplication n'ayant pas eu plus de succès que la première, le pasteur Bénédicte Pictet dut faire une avance de 10.000 livres⁸ pour sauver la situation.

Les deux jeunes banquiers purent ainsi continuer leur négoce et se rétablirent suffisamment pour qu'André Pictet osât se porter candidat au Conseil des Deux-Cents et y être élu⁹ en 1714.

Cependant, la société Cannac & Pictet fut dissoute «en paiement de Pâques 1715»¹⁰. Philippe Cannac s'était rendu adjudicataire du double privilège des coches du Rhône et des diligences de Provence et Languedoc: il y amassa une si grosse fortune que son fils put acquérir en 1760 la baronnie de Saint-Légier et construire ensuite, au-dessus de Vevey, dans l'un des beaux sites du Léman, le merveilleux château d'Hauteville¹¹.

André Pictet eut une tout autre destinée: revenu s'établir à Paris, il y mourut à l'âge de 35 ans, dans une chambre garnie de la rue Michel-le-Comte, le 15 février 1719. L'historien de la Banque protestante, Herbert Lüthy, a raconté¹² les avatars de sa

Chapitre 22

¹ Cf. *Lettres inédites adressées de 1686 à 1737 à J.-A. Turretini*, éd. E. DE BUDÉ, G. 1887, II, 225.

² AEG, J.-Ant. Comparet not., LVIII, 186v-187 (14 décembre 1706).

³ AEG, Commerce D 1, 48 (4 octobre 1707).

⁴ Selon le mot d'Herbert LÜTHY, *La Banque protestante en France*, II, 347.

⁵ Cf. AEG, Minutes des not. Jean Girard, XV, 49, 50; Ét. Beddevole, XVIII, 284v-285, 313-314; XVIII, 51-52; Gaspard Reclan, VI, 107-109.

⁶ Vincennes, Archives du Ministère de la Guerre, A 1, 2136 (17 juin 1709).

⁷ *Ibid.*, A 1, 2137 (7 août 1709).

⁸ AEG, Jean Girard not., XVI, 167-169 (13 mars 1710).

⁹ AEG, RC 213, 21 (11 janvier 1714).

Chapitre 22

succession deux fois répudiée, qui ne produisit, après sept ans d'efforts, que 16.000 livres tournois et dont on finit par abandonner les titres et papiers dévalorisés au jeune frère du défunt, Ami Pictet.

AMI PICTET, BANQUIER A PARIS. Dernier des douze enfants de Bénédicte Pictet, Ami était né en 1702 et avait fréquenté l'Académie de Genève¹³. Dès 1726, on le trouve installé à Paris, occupé à liquider les effets plus que «douteux» de la succession de son frère André, et notamment la créance contre les frères Hogguer, dont le montant en 1729 atteignait 176.646 livres tournois, intérêts compris¹⁴.

A force de travail, Ami Pictet réussit à se faire une situation. Dès 1734, année de son élection au Conseil des Deux-Cents, il servait à Paris de commissionnaire au ministre du saint Evangile et futur professeur de théologie Amédée Lullin¹⁵, le renseignant sur les cours des valeurs et lui procurant des livres. Ami Pictet fut également chargé de divers achats de librairie pour le compte de la Bibliothèque de Genève¹⁶.

On voit par sa correspondance avec Amédée Lullin¹⁷ qu'Ami Pictet suivait attentivement les affaires de Genève et l'on sait qu'il fit partie de l'imposante délégation genevoise qui, le 12 août 1738, se rendit à Versailles pour remercier solennellement Louis XV d'avoir contribué par son «auguste médiation» à rétablir le calme et la concorde dans la République de Genève.

Dès 1739, Ami Pictet figura dans la liste des banquiers de Paris publiée chaque année par l'*Almanach royal*, mais il n'eut pignon sur rue que l'année suivante. Le banquier genevois François Tronchin, futur ami de Voltaire, qui était associé depuis douze ans avec l'impétueux Isaac Thellusson sous la raison sociale «Tronchin & Cie», venait de faire à la fois une belle fortune et un brillant mariage. Désirant se retirer à Genève, il remit alors son affaire à Ami Pictet. «J'ai conclu totalement avec Pictet à notre satisfaction réciproque, écrivait Tronchin¹⁸ à sa femme, le 25 octobre 1740. Le langage que tu dois tenir à Genève sur ma retraite des affaires et sur le chapitre du successeur que j'ai choisi est celui-ci: que ma santé s'altérerait beaucoup de trop de travail, et que, en prenant la résolution de me renfermer dans quelques affaires pour mon propre compte, je remets mes commissions à M^r Pictet, mon ami, galant homme, bon et estimé, et au fait du genre de mes affaires.»

La recommandation de François Tronchin fut efficace certainement, car cinq ans plus tard, le magistrat genevois Jean-Louis DuPan écrivait à un ami bernois¹⁹: «Je me rappelle dans ce moment que vous m'avez demandé, il y a quelques semaines, qui est un M^r Pictet que M^r votre Frere a choisi pour son commissionnaire à Paris. Vous avez connu autrefois ici

De l'éloquent Pictet la pathétique emphase,

ce Professeur si renommé parmi les Protestans de Languedoc. Eh bien, ce n'est pas celui qui est à Paris, mais c'est un de ses fils, que je crois tres honnete homme, tres fidelle commissionnaire, faisant de bonnes affaires, mais étourdi, negligent, et franc barbouillon, ainsi que je l'ai éprouvé et bien d'autres aussi. Il a pourtant les commissions de la moitié de nos Genevois, on lui passe ses négligences et ses étourderies, qui ne portent pas sur des choses bien essentielles, en faveur de sa probité.»

Le 31 juillet 1752, à l'âge de 50 ans, Ami Pictet mourut en son domicile de la rue Neuve-Saint-Eustache à Paris. Le bruit courut bientôt à Genève qu'il avait subi peu auparavant des «pertes considérables». Son frère et unique héritier, le pasteur Jean-François Pictet, préféra renoncer à la succession et se porter créancier de l'hoirie.

Herbert Lüthy²⁰ s'est livré à une étude approfondie de la succession d'Ami Pictet, sur la base du volumineux dossier conservé dans le Minutier central des notaires, aux Archives Nationales de France à Paris. Il ressort de cette analyse qu'Ami Pictet avait une clientèle composée en majorité de capitalistes genevois et suisses, tous propriétaires de rentes et d'effets publics; et qu'il avait engagé des fonds relativement importants dans la «Chambre d'assurances générales et de grosse aventure» de Paris ainsi que dans la société Girardon, Feyt & Cie, de Cadix: affaires caractéristiques de cette

¹⁰ Cf. LÜTHY, I, 258-259.

¹¹ Cf. [Frédéric GRAND d'HAUTEVILLE], *Le château d'Hauteville et la baronnie de St-Légier et La Chiésaz*, [Lausanne, 1932].

¹² II, 347-348.

¹³ *Livre du Recteur*, n° 5304 (16 mai 1718).

¹⁴ Cf. LÜTHY, II, 348.

¹⁵ BPU, Ms Lullin I, 52-53; Ms Lullin 7, 84-93.

¹⁶ BPU, Archives F 4, 140, 146, 158, 163, 168, 179, 224.

¹⁷ BPU, Ms Lullin I, 52-53.

¹⁸ SHAG, Ms Edmond Pictet 96, p. 1.

¹⁹ BPU, Ms Suppl. 1537, 121 (7 février 1745).

²⁰ *La Banque protestante en France*, II, 346-357.

période de transition qui sépare, dans l'histoire de la banque huguenote, l'époque de Thellusson du règne de Necker.

Mais Ami Pictet avait pris aussi des risques «apparemment considérables» dans une entreprise d'importation de blés, accordant à une maison de Rouen une ouverture de crédit quasi-illimitée qui explique en partie le dérangement de ses affaires au moment de sa mort. La liquidation de la masse successorale ne permit pas de rembourser les créanciers à plus de 40% : sans être aussi désastreuse que celle d'André Pictet, la succession d'Ami s'était cependant transformée en faillite elle aussi.

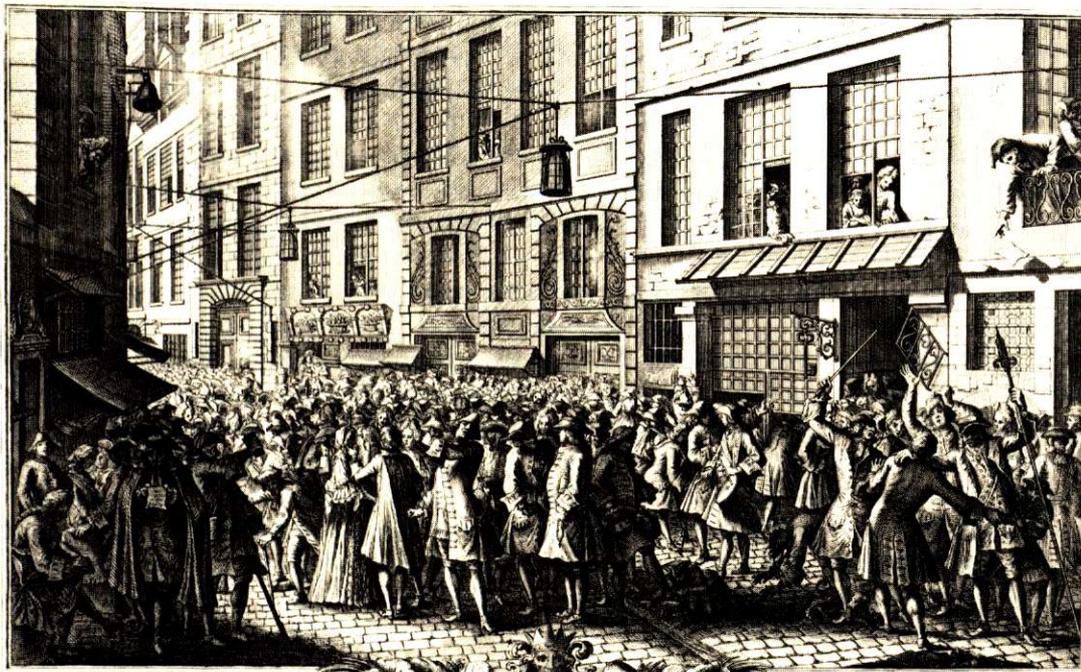
FRANÇOIS PICTET, BANQUIER A LONDRES. A la même époque, la branche cadette compta également deux banquiers, non pas deux frères comme dans la branche aînée, mais deux cousins germains : François, cinquième fils de Jean-Jacques ; et Gaspard, second fils de Gabriel.

Né en 1691, François Pictet entra à l'âge de 15 ans à l'Académie de Genève²¹ et fit des études de droit, qu'il alla parachever ensuite, comme son père l'avait fait, à l'Université de Valence ; son diplôme de docteur en droit²², parchemin scellé aux armes de Jean de Catellan, évêque de Valence et chancelier de l'Université, date de 1713.

François fit peut-être ses premières armes de banquier dans une maison de Marseille, car c'est de cette ville qu'il revenait lorsqu'il se présenta à la Porte Neuve, un beau jour d'août 1720. Les mesures très strictes que le Conseil avait prises pour préserver Genève de l'épidémie de peste qui s'était déclarée en Provence l'obligèrent²³ à faire quarantaine à Morillon, dans la maison de campagne de son père.

Dès 1728, on le trouve installé à Londres et c'est là qu'il exercera son négoce jusqu'à son décès prématuré en 1742. On connaît assez mal ses activités financières. Tout au plus sait-on qu'il entretenait une correspondance régulière avec François Tronchin²⁴ et qu'il était à Londres le commissionnaire des pasteurs et professeurs en théologie Jean-Alphonse Turretini²⁵ et Amédée Lullin²⁶, auxquels il envoyait non seulement les cours des valeurs anglaises, mais aussi des livres et d'autres marchandises. Ces belles relations expliquent que François ait été proposé en septembre 1742 à la Compagnie des Pasteurs²⁷ pour être l'un des «directeurs étrangers laïques» de la Bibliothèque. Mais cet honneur était quasi-posthume : ayant fait son testament²⁸ à Haxton le 8 juin 1742, François mourut dans l'année même.

Banquiers et négociants



²¹ Livre du Recteur, n° 4990 (17 mai 1706).

²² AEP, E 5 (20 mai 1713). — Son immatriculation au corps des avocats de Genève date du 12 avril 1712 (CHOISY, *Matri-cule*, 24).

²³ AEG, RC 219, 332-333 (16 août 1720).

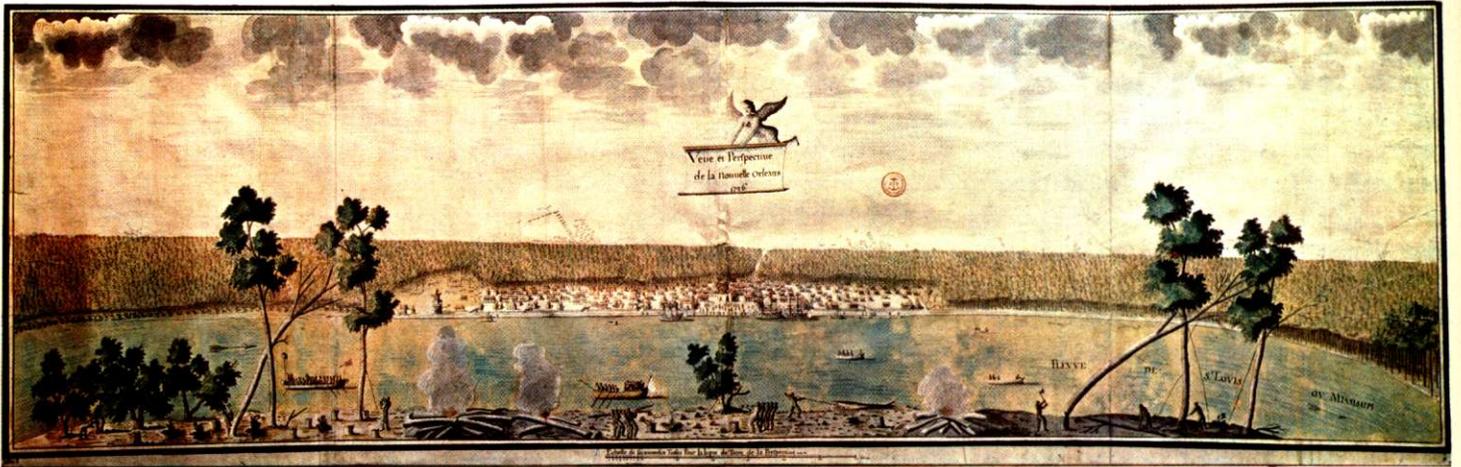
²⁴ Cf. BPU, Ms Jallabert 61, 32 et suiv.

²⁵ Cf. W. VREELAND, *Etude sur les rapports littéraires entre Genève et l'Angleterre*. G. 1901, 94-95, 109-110.

²⁶ AEP, H 1 (lettres du 2 mai 1737 et du 1 septembre 1738).

²⁷ AEG, Compagnie des Pasteurs, R 25, 460.

Paris à l'époque du Système de Law : «Rue Quinquempoix en l'année 1720» (gravure d'Antoine Humblot, 260|381 mm. ; Bibliothèque Nationale, Paris, Cabinet des estampes).



«Veuë et Perspective de la Nouvelle Orleans, 1726» (aquarelle de Lassus de Marsilly, 450/1480 mm.; Archives Nationales, Paris, Section Outre-Mer).

Il avait épousé vers 1732 une Huguenote de Rouen dont la famille s'était réfugiée en Angleterre²⁹ et qui portait le curieux nom d'Anne Chefdhostel de Beaulieu. Il en eut deux enfants³⁰, qui furent baptisés tous deux dans l'Eglise française de Threadneedle Street à Londres: Suzanne, dont on ignore la destinée, et François, qui mourut sans alliance ni postérité en 1768.

GASPARD PICTET, NÉGOCIANT A LA NOUVELLE-ORLÉANS; LA SOCIÉTÉ PICTET & CAMINADA. Le quatrième des banquiers-négociants de cette génération, issu du rameau cadet de la branche cadette de la famille, ne vint au monde qu'en 1714. Destiné de bonne heure aux affaires, Gaspard fit son apprentissage à La Rochelle, chez Jacques Bernon³¹, marchand de drap et négociant en soie, «maître de la Monnaie royale».

La Rochelle, métropole déchue du protestantisme français, avait conservé son importance commerciale: son port, ouvrant sur l'Atlantique, était en ce siècle d'or du colonialisme américain l'une des avenues du Nouveau-Monde. Gaspard ne put résister à l'appel du large: en 1746, il signait³², à Genève, l'acte constitutif d'une «société en commandite pour l'établissement d'un commerce à la Nouvelle-Orléans en Amérique», au capital de 300.000 livres de France et d'une durée de six ans, dont il fut le directeur avec François Caminada (29 ans), fils d'un protestant italien reçu bourgeois de Genève³³ en 1717.

Parmi les premiers commanditaires, qui étaient tous genevois, figuraient plusieurs parents de Gaspard, notamment Jacques Pictet-Thellusson (pour 10.000 livres), Marc Pictet-Micheli (pour 17.000) et le pasteur Jean-François Pictet (pour 7.000). Quelques souscriptions de l'étranger portèrent le montant du capital versé à 224.000 livres.

La société Pictet & Caminada, au dire d'Herbert Lüthy³⁴, se spécialisa dans l'exportation d'indigo, sans exclure d'autres marchandises telles que le tabac, le bois de campêche, le plomb, etc. Elle employa de préférence des navires mouillant à La Rochelle, où elle avait un correspondant. La Guerre de Sept Ans vint cependant ralentir le trafic si bien que les commanditaires ne se trouvèrent remboursés de leur mise de fonds qu'en 1765. A l'expiration du contrat en 1752, Caminada s'était d'ailleurs retiré de la société, restant débiteur de plus de 40.000 livres³⁵ et Gaspard Pictet demeura seul chargé de la liquidation. Ses lettres à ses cousins Pictet-Micheli³⁶ font toucher du doigt les aléas du commerce colonial: «Le mauvais tems est passé, écrit Gaspard de la Nouvelle-Orléans le 31 août 1749, mais il s'est fait sy fort sentir que nos affaires en sont encore enrhumées [...]. La perte du *Maurepair*, qui est considérable, seroit déjà réparée, ou en bon train de l'être, si l'on n'eût pas supprimé mon entreprise de Bordeaux, c'est un événement qu'on n'aurait jamais deviné [...]. Nous n'avons à présent pour tout bâtiment que le brigantin que j'ay acheté à la Guadeloupe et qui m'a conduit icy. Nous l'avons envoyé au Cap, je m'étoit proposé de faire le voyage, mais ma santé s'y est opposée [...]. Nous attendons des Espagnols avec qui nous

²⁸ Copies contemporaines: AEP, B 10; APT.

²⁹ Cf. *La France protestante*, 2^e éd. Paris, 1884, IV, 283-284.

³⁰ Cf. *The Registers of the French Church, Threadneedle Street, London*, ed. T.C. COLYER-FERGUSON, IV, 163 et 187.

³¹ AEG, Marc Fornet not., LIV, 14-15 (8 octobre 1732).

³² AEG, J.-L. Delorme not., X, 361-379 (12 octobre 1746).

³³ COVELLE, 248.

³⁴ *La Banque protestante en France*, II, 119-123.

³⁵ AEG, Jur. civ. Bm 242.

³⁶ AEP, H 5/g-i.

pourrons faire de grosses affaires. Jusqu'icy, nous n'avons pas été fort occupés, attendu l'abondance de ces marchandises, quoique nous soyons les mieux achalandés du pays. Cela viendra bientôt, car il ne faut qu'une ou deux bonnes ventes pour réparer notre désastre, qui nous fera à l'avenir moins risquer. Peut-être gagnerons-nous moins, mais aussy mettrons-nous le gros capital à couvert. Notre commerce, qui va considérablement augmenter, nous a fait prendre le party d'acheter une maison, qui nous coûte 13.500 livres. Elle est spacieuse et il y a un grand magasin où nous pouvons loger plusieurs cargaisons. Nous en prendrons possession dans un mois et y tiendrons ménage.»

Gaspard s'occupait aussi de vendre à la Martinique et à Saint-Domingue, les «manchettes brodées»³⁷ que ses sœurs Madelon et Nanette lui envoyaient parfois. Malgré la précarité de ses affaires, il les avait engagées aussi à vendre une partie de leurs immeubles de Genève pour en faire fructifier le produit dans le commerce américain. «On peut toujours commencer par la maison de la rue du Boule et le Jeu de paume», ajoutait-il dans sa lettre du 30 septembre 1752. Le jeu de paume fut vendu³⁸ en effet cette année-là, et la maison de la rue du Boule quatre ans plus tard³⁹, mais pour liquider d'anciennes dettes.

«Mes amis m'ont conseillé bien souvent d'acheter une habitation, écrivait⁴⁰ encore Gaspard. Mais il faut s'ensevelir dans le païs et c'est payer à trop haut prix les biens d'icy bas. Un bon citoyen et surtout un membre du Conseil des Deux-Cents⁴¹ doit envisager sa patrie par dessus toutes choses.» Malgré son désir plusieurs fois réaffirmé de quitter les colonies, Gaspard ne devait jamais compter cependant au nombre de ces Genevois qui, tel Henri Rieu, rentrèrent des Iles fortune faite pour mener dans leur patrie une existence facile et parfois même fastueuse. La cession de la Nouvelle-Orléans et d'une partie de la Louisiane à l'Espagne, en 1763, vint d'ailleurs compliquer sa situation et l'obligea même de recourir⁴² plus tard à la protection du Conseil de Genève:

Magnifiques et Très Honorés Seigneurs,

Nous nous trouvons depuis un grand nombre d'années comme Relégués dans cette Colonie, pour y terminer un commerce qui n'a pas été fructueux, par toutes les vicissitudes arrivées dans ce Païs, qui ont jetté tous les habitants dans des Inquiétudes mortelles, la plupart ayant sacrifié leurs Biens pour se retirer dans d'autres Régions. Nos Inquiétudes sont d'un autre genre, nous sommes menacés quoy qu'à la sourdine de perdre généralement tous nos Biens, qui seroient confisqués si nous venions à décéder, ou l'un de nous, dans cette Terre étrangère, parce que l'on nous fait un Crime de la Religion que nous avons le bonheur de professer et dont nous nous ferons une gloire jusqu'au Tombeau.

Il ne nous est pas possible de sortir d'ici bien facilement, vû que nos Biens consistent principalement en maisons et habitations, qui ne se vendent pas actuellement, y ayant cinquante vendeurs pour un acquéreur: on ne vendroit pas, on donneroit.

Nous vous supplions, Magnifiques et très Honorés Seigneurs, d'intercéder pour nous auprès de la Cour d'Espagne, pour qu'il nous soit permis de disposer de nos Biens et même de tester en faveur de qui bon nous semblera, pour que notre travail de Vingt et Trente ans et les fonds que nous avons aportés en cette Colonie ne soient pas exposés à une perte totale.

[Etc.]

PICTET & CAMINADA

Nouvelle Orléans de la Louisiane, ce 12 avril 1773.

Le Conseil arrêta⁴³ «d'informer le S^r Necker de ce que dessus, s'en rapportant à sa prudence pour en conférer avec le Ministre d'Espagne, et lui écrire que le Conseil s'intéresse au succès de leur demande». Ce fut peine perdue. D'ailleurs, deux mois

Banquiers et négociants

³⁷ AEP, H 5/i (2 décembre 1753); cf. aussi AEG, Ch.-G. Flournois not., XXV, 404-406.

³⁸ AEG, C.-G. Flournois not., II, 207-216 (30 novembre 1752).

³⁹ AEG, C.-G. Flournois not., V, 475-479 (11 août 1756).

⁴⁰ AEP, H 5/h (30 septembre 1752).

⁴¹ AEG, RC 252, 98 (21 février 1752).

⁴² AEG, RC 274, 482/483.

⁴³ AEG, RC 274, 484 (9 août 1773).

⁴⁴ Contrat (en espagnol) du 18 juin 1773 par devant le not. J.-B. Garic: New Orleans, Civil Courts Building, Notarial Records.

⁴⁵ Cf. New Orleans, Civil Courts Building, Notarial Records; Louisiana State Museum, doc. 2157 et 2245.

⁴⁶ AEG, Ch.-G. Flournois not., I, 193-197; V, 498-504; VIII, 517-523; XVII, 241-247 (1 novembre 1750, 13 août 1756, 6 juin 1759, 16 septembre 1768).

⁴⁷ AEG, Jur. civ. F 753.

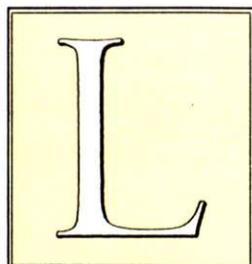
⁴⁸ AEG, Ch.-G. Flournois not., XXVIII, 41-48 (25 août 1777).

après avoir écrit cette lettre, Gaspard parachevait son établissement en Louisiane en se mariant ⁴⁴, aux approches de la soixantaine, avec une créole catholique de la Nouvelle-Orléans, Marianne Couturier, qui lui donna bientôt un fils dont le double prénom de Gabriel-Gaspard témoigne d'un touchant attachement à la tradition familiale. Gaspard ne survécut guère à son mariage: en avril 1776, il mourut dans sa plantation, au milieu de ses esclaves, et fut enterré par un frère capucin. Six mois plus tard, son fils le suivait dans la tombe, bébé de deux ans à peine.

Sa succession ⁴⁵ donna lieu à un long procès entre ses neveux Gallatin-Pictet et sa veuve, bientôt remariée à Joseph Verloin Degruy. Après plusieurs allées et venues entre les tribunaux de la Nouvelle-Orléans et la cour d'appel de la Havane (car la Louisiane espagnole était désormais rattachée à Cuba), la veuve finit par obtenir en 1789 un ultime arrêt en sa faveur. L'héritage de «l'oncle d'Amérique», du moins dans sa portion américaine, échappa donc complètement aux jeunes Gallatin-Pictet. Quant aux vignes de Saint-Jean, que Gaspard avait rachetées à ses frères et sœurs en leur en laissant le revenu ⁴⁶ et qui constituaient le seul bien de l'hoirie à Genève ⁴⁷, il fallut, pour les conserver, transiger ⁴⁸ au prix de 7.500 livres avec les commanditaires de l'ancienne société Pictet & Caminada, dont toutes les créances n'étaient point éteintes encore.

Officiers au service étranger

Chapitre 23



Les deux générations de Pictet qui grandirent à la fin du XVII^e et dans la première moitié du XVIII^e siècle produisirent des militaires dans une proportion remarquable, puisque sur 26 ou 27 mâles parvenus à l'âge adulte, on en compte treize dans la carrière des armes. Ce phénomène trouve sa principale explication dans l'évolution de la démographie européenne: les progrès de l'hygiène et la disparition des épidémies diminuent la mortalité infantile, sans que la limitation volontaire des naissances compense cet excédent. Ainsi, les familles nombreuses se multi-

plient. Cette surpopulation que les institutions de la République ne peuvent absorber trouve son exutoire dans l'émigration, dont le service étranger est, à cette époque, la forme à la fois la plus répandue et la plus noble.

Ces treize militaires furent:

<i>Date de naissance</i>	<i>Prénom</i>	<i>Prénom du père</i>	<i>Pays servi</i>	<i>Date de décès</i>
1685	Jean-Louis II	Jean-Jacques	France	1739
1685	Pierre IV	Jean-Jacques	France	1727
1688	Jean III	Jean-Jacques	France	1743
1693	Marc II	Jean-Jacques	France	1768
1694	Gratien-André	François II	France	1713
1705	Jacques III	Marc I	Piémont	1786
1710	Marc III	Marc I	France	1734
1710	Gabriel II	Gabriel I	Piémont	1782
1713	Charles I	Marc I	Piémont, Pays-Bas	1792
1719	Jean IV	Gabriel I	France	1750
1722	Pierre VI	Gabriel I	Piémont, Pays-Bas	1760 (?)
1724	Pierre VII	Jean-Louis II	France	1813
1726	Jacques-François	Jean-Louis II	Piémont	1745

On constate que sur ces treize officiers au service étranger, cinq seulement parvinrent à un âge avancé. Or un seul d'entre eux tomba en combattant: la vie militaire ne réservait pas toujours une mort glorieuse à ceux qui s'y vouaient.

AU SERVICE DE FRANCE: LE RÉGIMENT DE SURBECK. Le service de France fut, pour les Suisses de l'ancienne Confédération, une tradition et presque une habitude. Aussi n'est-il point étonnant que plus de la moitié des officiers Pictet s'y soient engagés. Si l'on tient compte des militaires de la huitième génération (Jean-Louis Pictet-Dubourg et Gabriel Pictet-Voisine, dont on a déjà parlé), la proportion atteint les deux tiers (10 sur 15).

Parmi les régiments suisses au service de France, celui de Surbeck eut la préférence des Pictet.

Croix de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare (Musée des Suisses au service étranger, Coppet).



Chapitre 23

Bataille de Denain, 1712 (gravure, 226|225 mm.; Bibliothèque Nationale, Paris, Cabinet des estampes).



¹ Cdt DU FRESNEL, *Un régiment à travers l'histoire*, Paris, 1894, 2^e partie.

² Jean-Louis MICHELI, «Notes généalogiques sur la famille Micheli» (AEG, Ms hist. 253), 119-131.

³ Baron de GRENUS, *Notices biographiques sur MM. Grenus*, G. 1849, 12-16.

Lettre autographe de Jean-Louis et Jean Pictet à leur mère Suzanne Pictet-Calandrini, 18 mars 1709 (AEP, H 1/a).

Ce régiment¹ avait été levé en 1677, à la demande de Louis XIV, par le capitaine Jean-Baptiste Stuppa, neveu du fameux colonel Pierre Stuppa, puis il passa en 1693 au colonel Jean-Jacques de Surbeck, dont il prit le nom. Recruté d'abord exclusivement dans les Grisons, il fut bientôt renforcé par des compagnies d'origine et de nationalité diverses et compta longtemps deux et même trois compagnies genevoises – ou du moins commandées par des Genevois. Dès 1678, Jacques Micheli du Crest en possédait une, dont il avait fait l'achat de concert avec son cousin Benjamin Micheli². Il la commanda jusqu'en 1693. Cette compagnie fut subdivisée par la suite en deux demi-compagnies dont l'une appartient à un Kramer de Bâle, mais dont l'autre resta à un Micheli. Par ailleurs, la brillante conduite de Pierre Grenus aux Gardes-Suisses valut à cet officier genevois³ d'être gratifié en 1696 d'une compagnie de 200 hommes dans le régiment de Surbeck et d'être créé en même temps lieutenant-colonel en pied de cette unité, que son propriétaire ne commandait que par intermittence. Surbeck compta plus tard une seconde compagnie Grenus, que Pierre partagea avec son frère aîné Jacob.

Sous le règne de Louis XV, le régiment passa au colonel Jean-Jacques de Hemmel (1714-1729), puis au baron Jacques-Charles de Besenval (1729-1738), au colonel Abraham Joffrey de la Cour au Chantre (1738-1748), à plusieurs autres encore, avant d'être racheté en 1783 par le Genevois Jacques-André Lullin de Châteauevieux et de connaître sous la Révolution un destin tragique dont le récit a été fait plusieurs fois.

La présence de trois compagnies genevoises dans le régiment de Surbeck, sans parler du commandement de Pierre Grenus, explique l'attrait que ce corps exerça sur les Pictet qui se destinaient à la carrière militaire. Jean-Louis Pictet-Dubourg fut le premier à y entrer, à l'époque de la Guerre de la Ligue d'Augsbourg, et son jeune frère Gabriel suivit de si près son exemple qu'ils firent probablement côte à côte, dans la compagnie Micheli du Crest, la campagne de 1696.

Une dizaine d'années plus tard, les trois premiers et le dernier fils de Jean-Jacques Pictet-Calandrini allaient entrer successivement dans le régiment de Surbeck. Jean-Louis, l'aîné, on l'a vu, y servit dans la compagnie Grenus, de 1704 à 1712. Son frère cadet Pierre, qui, sans être son jumeau, était né la même année que lui, s'y engagea à son tour, mais dans la compagnie Micheli, avec le grade⁴ d'enseigne, puis de capitaine-lieutenant. Le troisième fils de Jean-Jacques, Jean, entra dans le même régiment et dans la même compagnie que Pierre, et fut promu lieutenant⁵ en 1712. Enfin, Marc, le benjamin de la famille, servit également dans le régiment de Surbeck, de 1712 à 1717.

L'année 1712 fut celle de Denain. Une tradition familiale, dont Edmond Pictet s'est fait l'écho et qu'Isaac Pictet avait déjà consignée au début du XIX^e siècle⁶, veut que cinq Pictet aient participé à cette mémorable victoire, qui permit au vieux Louis XIV de redresser *in extremis* une situation désespérée et de mettre un terme honorable à la désastreuse Guerre de Succession d'Espagne. Parlant de Gabriel, Isaac Pictet écrit qu'il se distingua à la bataille de Denain et qu'il eut ce jour-là sous ses ordres ses quatre neveux Jean-Louis II, Pierre IV, Jean III et Marc II, tous fils de Noble Jean-Jacques. Ce touchant tableau ne correspond malheureusement pas à la réalité: la victoire de Denain date du 24 juillet 1712 et le 27 de ce même mois, on l'a vu, Jean-Louis, nommé capitaine d'une des compagnies du second contingent genevois de Villmergen, préparait à Genève le départ de sa troupe. D'autre part, Gabriel semble avoir quitté le service de France dès 1700, puisqu'il devint cette année-là capitaine de la garnison de Genève⁷.

La guerre se poursuivit d'ailleurs en 1713 et la campagne de cette année-là fut marquée par le siège de la ville de Landau, en Alsace. Dans son récit des campagnes du régiment de Surbeck, le baron Zurlauben relève⁸ que ce siège fut long et meurtrier: «Le Régiment y perdit beaucoup d'officiers et de soldats. M. de Hemel qui le commandait y reçut une forte contusion à l'assaut de la contregarde de la gauche, dont il conduisait l'attaque. Les trois Compagnies des Grenadiers commandées par Langmack se distinguèrent dans cette occasion. Pictet de Genève, Lieutenant dans la Compagnie de Kramer, y eut un bras fracassé. Revilliod [...] y fut tué. Colladon et Petit-Henri, enseignes, blessés. Landau se rendit le 20 août et le Régiment de Surbeck y entra en garnison». Ce «Pictet de Genève» blessé à Landau était probablement Gratien, le second fils de François Pictet-Lullin⁹.

AU SERVICE DE FRANCE: LE RÉGIMENT DE DIESBACH. Sous le règne de Louis XV, il semble que le régiment de Surbeck ait perdu de son attrait au profit du régiment de Diesbach. Créé par capitulation de 1689, celui-ci¹⁰ avait appartenu d'abord au baron Jean-Baptiste de Salis-Soglio, puis au Bernois Jean-Rodolphe May. En 1715, il passa au Genevois Ami Buisson et c'est peut-être à ce compatriote que les Pictet durent d'y être enrôlés. Buisson étant mort au début de 1721, le régiment fut possédé et commandé successivement par trois Diesbach de Fribourg: le comte François-Philippe, le comte François-Romain, seigneur de Belleroche, et son fils le comte François-Philippe, deuxième du nom. C'est dans ce régiment d'ailleurs que Jacques-André Lullin de Châteauvieux fit ses premières armes.

Quatre Pictet entrèrent au régiment de Diesbach. Les deux premiers n'étaient autres que Pierre et Jean, les fils de Jean-Jacques, qui passèrent de Surbeck à Diesbach à une date inconnue et y commandèrent l'un et l'autre une compagnie.

Pierre, élu au Conseil des Deux-Cents¹¹ dès 1721, ne devait pas faire une longue carrière, car il mourut de dysenterie en 1727, à l'âge de 42 ans. On conserve de lui deux

Officiers au service étranger

⁴ Brevets dans: AEP, E 6/a-b (1 février 1707, 11 avril 1709).

⁵ *Ibid.*, E 12/a (19 novembre 1712).

⁶ «Notice historique», I, 287; «Faits et services militaires des citoyens de Genève dès la Réformation à nos jours», 1812, 216-217.

⁷ Les rôles de la garnison montrent que Gabriel Pictet, comme les autres capitaines, occupait son poste douze mois sur douze (AEG, Militaire G 21-42).

⁸ *Histoire militaire des Suisses*, Paris, 1751, III, 286-287.

⁹ Cf. Isaac PICTET, «Faits et services militaires», 218.

¹⁰ MAY DE ROMAINMOTIER, *Histoire militaire de la Suisse*, Lausanne, 1788, VI, 467-471.

¹¹ AEG, RC 220, 17 (9 janvier 1721).

lettres¹² écrites à sa mère, l'une de Valenciennes, l'autre de Bouchain, quelques mois avant sa mort. Pierre ne s'y plaint pas de sa santé. A la faveur de la paix générale, il faisait de petits voyages avec son commandant dans les gentilhommières de la région, songeait même à aller voir son frère François à Londres... Par son testament¹³, il légua 50 livres de France à l'Eglise (c'est-à-dire à l'Aumônerie) du régiment de Diesbach et destina le produit de sa Compagnie et de ses effets personnels à son neveu et filleul Pierre, le futur colonel Pictet de Sergy.

La destinée de son frère fut moins brève, sans être plus glorieuse. Passé lui aussi au régiment de Diesbach, Jean y fut nommé, en novembre 1733, à la demi-compagnie vacante par la mort du lieutenant-colonel Gabriel Sarasin de la Pierre. En annonçant la nouvelle¹⁴ aux Syndics et Conseil de Genève, le duc du Maine ajoutait : «J'ay esté ravi de trouver cette occasion d'avancement pour ledit Sr Pictet que je connois pour un fort bon officier.»

Chapitre 23

Jean Pictet vécut au service de France l'une des périodes les plus calmes de l'histoire européenne, puisque, de la mort de Louis XIV (1715) jusqu'à la Guerre de Succession d'Autriche (1741), la paix ne fut troublée que par la courte Guerre de Succession de Pologne. C'est peut-être ce qui lui permit de songer au mariage.

A l'âge de 50 ans, Jean épousa, dans la chapelle de l'Hôpital, à Genève, une demoiselle qui n'était pas non plus de la première jeunesse : Françoise Lect avait en effet 40 ans sonnés. «M^{lle} Lect d'un côté, le gros capitaine Pictet de l'autre [...] quel assortiment!», daubaient¹⁵ les mauvaises langues. Cette union était pourtant excellente : originaires de Miden (Hesse), les Lect¹⁶ avaient été admis à la bourgeoisie de Genève un an avant les Pictet, le 17 septembre 1473. Ils étaient entrés dans les Conseils de la République dès 1548 et s'éteignirent à la fin du XVIII^e siècle. Françoise était la fille de Jean-Antoine Lect (1655-1726), qui avait été colonel du régiment d'Hessy au service de France, et elle n'avait qu'un frère, Jean Lect, qui était lieutenant-colonel du régiment de Courten. C'était donc dans une famille de militaires que Jean Pictet prenait femme. Le contrat de mariage¹⁷ assurait à l'épouse une dot qui comprenait notamment un domaine situé à Féchy, dans le Pays de Vaud, ainsi que 22 chars et 5 setiers «de vin blanc dudit domaine».

La carrière militaire de Jean Pictet ne fut point interrompue pour autant, puisque trois ans après, toujours «capitaine au Regiment Diesback au service de Sa Majesté le Roy de France», il donnait à son épouse une procuration¹⁸, «étant sur son départ pour aller joindre ledit Regiment».

Entre-temps, Jean Pictet avait été élu membre du Conseil des Deux-Cents¹⁹ et il était devenu père, en 1739, d'un petit Jean-Louis, troisième du nom, seul fruit de cette union tardive, à travers lequel le rameau cadet de la branche cadette de la famille se perpétua.

Jean mourut «d'hydropisie de poitrine» à l'âge de 55 ans, ne laissant rien de notable²⁰ sinon «une voiture sur quatre roues à quatre places, garnie de drap vert, avec la housse du cocher».

Peu après son décès, son neveu Pierre, le futur colonel Pictet de Sergy, passa du régiment de la Cour au Chantre à celui de Diesbach



Le colonel Pierre Pictet de Sergy en cuirasse, vers 1770 (médaillon attribué à J.-A. Serre, 70/58 mm.; Fondation Pictet branche cadette).

¹² AEP, H 1/b-c.

¹³ AEP, B 9 (1^{er} octobre 1727).

¹⁴ AEG, RC 232, 464/465 (4 décembre 1733).

¹⁵ D'après une lettre de la correspondance de Jean Jallabert, citée par Edmond Pictet, mais non retrouvée.

¹⁶ CHOISY, 208.

¹⁷ AEG, D. Grosjean not., XLII, 505-507 (1 février 1738).

¹⁸ AEG, Mathieu Duby not., V, 115-117 (12 avril 1741).

¹⁹ AEG, RC 238, 174 (21 mai 1738).

²⁰ AEG, Jur. civ. F 544.

pour lui succéder. Sa belle carrière et sa longue existence feront l'objet d'un chapitre spécial.

Enfin, ce fut encore dans le régiment de Diesbach que s'enrôla, pendant quelques années, Jean Pictet, le troisième fils de Gabriel. Si l'on en croit les notices rédigées au début du XIX^e siècle par Isaac Pictet²¹, ce Jean Pictet, né en 1719, fut lieutenant dans la compagnie de son cousin germain Jean Pictet-Lect, et mourut en 1750 «à Rochefort, où il devoit s'embarquer pour Batavia».

AU SERVICE DE FRANCE: LE RÉGIMENT DE BRENDLÉ. De tous les Pictet qui s'engagèrent au service étranger, un seul mourut au combat: ce fut Marc, sixième enfant de Marc Pictet-de Budé.

Dans ses notices²², Isaac Pictet affirme que Marc entra au service de France en 1728 «dans le Régiment Suisse d'Hémel» (ancien régiment de Surbeck). Cependant, il faut qu'Isaac se soit trompé, ou bien que Marc ait changé bientôt de régiment, car un acte notarié²³ de 1722 le qualifie de «sous-lieutenant de la Compagnie d'Emel au Regiment suisse de Brindelay».

«Brindelay» est la forme française de «Brendlé»: le régiment qui portait alors ce nom²⁴ avait été levé en 1672 par l'illustre Pierre Stuppa lui-même, qui le posséda jusqu'à sa mort, en 1701. Il passa alors à Jost Brendlé, un fils de pauvres laboureurs argoviens que ses «miracles de bravoure» élevèrent au grade de lieutenant-général et qui mourut en 1738, à l'âge de 96 ans, après avoir fait 32 campagnes.

On raconte²⁵ que pendant la Guerre de Succession de Pologne, en 1734, Jost Brendlé, malgré son âge avancé de 92 ans, se rendit à l'armée qui assiégeait Philippsbourg sous le commandement du maréchal de Berwick. Marc fut-il témoin de l'émouvant spectacle que dut offrir la réception par Berwick de ce valeureux nonagénaire, surnommé par Louis XIV «le Suisse intrépide»? Il est certain, en tout cas, que Marc prit part à ce siège sanglant, puisque ce fut là précisément qu'il trouva la mort, en juin ou juillet 1734.

AU SERVICE DE SARDAIGNE: GABRIEL PICTET. Trois Pictet s'engagèrent dans des régiments suisses au service du royaume de Sardaigne. Cet Etat, qui comprenait à la fois la Savoie, le Piémont, le comté de Nice et la Sardaigne, avait à sa tête des princes de la Maison de Savoie: on pourrait s'étonner dès lors de voir des Genevois s'enrôler dans ses troupes. Il ne faut pas oublier cependant que la situation avait évolué depuis l'époque de l'Escalade. A l'hostilité latente de la première partie du XVII^e siècle avait succédé une vigilance réciproque, qui n'excluait pas au niveau local les rapports de bon voisinage et laissa peu à peu renaître une certaine confiance dans les relations commerciales d'abord, politiques ensuite. C'est ainsi que, dès la première moitié du XVIII^e siècle, et avant même que ne soit signé, à Turin, ce traité de 1754 qui rétablit des rapports normaux entre les deux Etats, plusieurs officiers d'origine genevoise firent carrière dans les régiments suisses au service de Sardaigne. L'un des plus distingués fut d'ailleurs Guillaume de Budé de Montfort, dont le propre neveu, Jacques Pictet, premier comte du nom, allait servir à son tour la Maison de Savoie: sa curieuse existence fera l'objet d'un chapitre séparé.



²¹ «Notice historique», I, 291; «Recherches et notices», 118; «Faits et services militaires», 221.

²² «Notice historique», I, 155; «Faits et services militaires», 219-220.

²³ AEG, Alphonse Vignier not., XXVII, 206-207 (22 juin 1732).

²⁴ MAY DE ROMAINMOTIER, *op. cit.*, VI, 448-451.

²⁵ *Ibid.*, 113-119.

Porte-drapeau du régiment de Diesbach, vers 1770 (gravure de Gravelot, 270/188 mm.; Musée national suisse, Zurich, BS 1939-2319).



²⁶ APP.

²⁷ *Livre du Recteur*, n° 5496.

²⁸ «Notice historique», I, 290.

Portrait présumé du capitaine Gabriel Pictet, vers 1750 (huile anonyme, 235|180 mm.; à l'hoirie de Morsier-Pictet).

De cinq ans plus jeune que Jacques, Gabriel, fils aîné du capitaine de la garnison Gabriel Pictet-Voisine, passa lui aussi toute sa vie au service de la monarchie sarde. Ses patentes et brevets, pieusement recueillis au lendemain de sa mort par son petit-cousin Pierre Pictet de Sergy²⁶, permettent de le suivre, étape par étape, dans sa longue carrière militaire.

Après avoir fait ses études à l'Académie de Genève²⁷, Gabriel servit d'abord pendant une douzaine d'années dans le régiment de Portes. Levé en 1703 par le futur général d'artillerie Jean-Louis de Portes, un Huguenot de Castres réfugié en Suisse, ce régiment fut constamment commandé par des protestants: Jean-Pierre Audibert, de Montpellier (1736), puis Guillaume de Budé de Montfort, déjà nommé (1746). Gabriel Pictet y fut successivement enseigne (1733), «enseigne colonelle» (1735), lieutenant (1737), aide-major (1742) et capitaine (1743).

L'année suivante, on était alors en pleine Guerre de Succession d'Autriche, Gabriel quitta les régiments suisses pour entrer dans l'armée sarde elle-même. Nommé d'abord capitaine de la Compagnie de réserve de la province de Tarentaise, il passa bientôt dans le régiment de Saluces (1745) et y conserva près de vingt ans le grade de capitaine d'infanterie, avant d'obtenir coup sur coup un brevet de «capitaine de grenadiers» (1764), une patente de chevalier de l'Ordre militaire des Saints Maurice et Lazare (1765), une «bulle» lui allouant

une pension annuelle de 578 livres sur la Commanderie de Stupinigi et enfin son brevet de major (1766). Ce grade, précisait Charles-Emmanuel III, lui était accordé en considération des preuves de courage qu'il avait données au cours des deux dernières guerres, notamment à la bataille de Parme et sur les bords du Lambro, où il s'était trouvé à la tête des Volontaires.

Bientôt sexagénaire, Gabriel ne quitta pas le service pour autant. En 1771, Charles-Emmanuel III lui conférait le grade de lieutenant-colonel d'infanterie et, en 1774, Victor-Amédée III lui remettait successivement le commandement provisionnel des officiers, sous-officiers et soldats des régiments d'infanterie stationnés à Turin (23 août), puis celui de la Légion des troupes légères (5 octobre), qu'il le chargea de lever. «Gabriel la leva en effet, écrit Isaac Pictet²⁸, et la mit sur le pied le plus distingué. Cependant sa santé dérangée autant par le zèle qu'il apporta à former et dresser ce nouveau Régiment, que par les veilles consacrées au travail de ses évolutions et ouvrages sur le militaire l'obligea, bien malgré lui, à demander du repos, puis sa retraite. Sa Majesté consentit à la lui accorder dans les termes les plus flatteurs, lui octroyant une pension à vie de 3.000 livres de Piémont, le créant Brigadier de ses armées à la date du 24 novembre 1778 et lui conservant son rang et ancienneté, dans le cas où il se rétablirait et pourroit reprendre son service. Il l'espéra en vain; il languit quelques années et succomba enfin le 2 novembre 1782.»

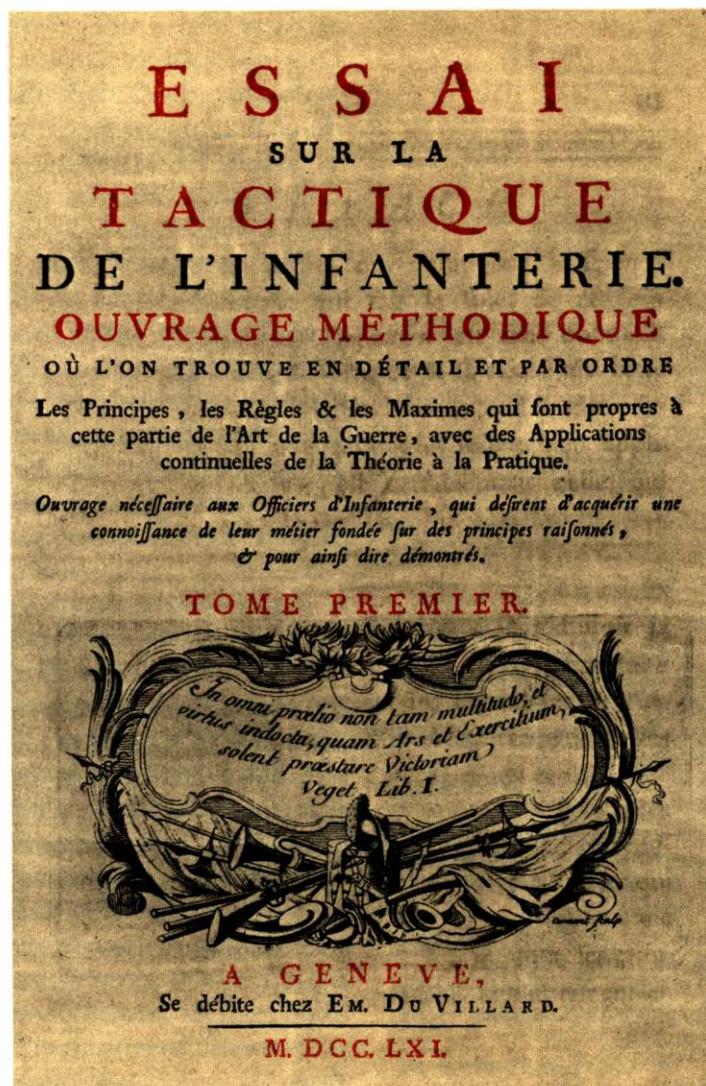
Revenons un instant sur ces «évolutions et ouvrages» dont parlait Isaac Pictet. Ce qui distingue en effet Gabriel de tous les autres militaires de la famille, c'est qu'il fut

non seulement un officier de carrière, mais également un théoricien de ce qu'on appelait à cette époque, si plaisamment, «l'art de la guerre». En 1761, Gabriel publia en effet chez Emmanuel Du Villard, à Genève, un gros ouvrage en deux volumes in-quarto, intitulé:

Essai sur la tactique de l'infanterie, ouvrage méthodique où l'on trouve en détail et par ordre les principes, les règles et les maximes qui sont propres à cette partie de l'art de la guerre, avec des applications continuelles de la théorie à la pratique.

L'ouvrage avait pour objet «la science d'un Officier d'Infanterie». Il était divisé en trois livres: le premier expliquait «les premières connoissances et les premières opérations de la Tactique simple, ce qui renferme la formation et l'arrangement des Bataillons, le manie- ment des armes, les évolutions, les conversions et les mouvemens de la marche», le second considérait la tactique «par rapport à deux objets: le Feu et le Choc», le troisième traitait «fort au long» de l'usage des colonnes, du Bataillon carré et de la tactique de l'Infanterie dans ses combats contre la Cavalerie. Dix-huit planches illustraient le texte. Gabriel Pictet publia cet ouvrage sans y mettre son nom: l'explication de cet anonymat se lit dans une longue lettre²⁹ que Gabriel adressa à son cousin, le professeur de droit Pierre Pictet-Cramer, en 1759: «en mettant mon nom, écrivait-il, je serois obligé d'y joindre un *Capitaine d'Infanterie au service de S.M. le R. de S. [Sa Majesté le Roi de Sardaigne]*. Or n'ayant point demandé l'agrément du Roy, il y auroit en cela une irrégularité, condamnable en ce Païs quoiqu'elle ne le fut pas ailleurs où cela arrive tous les jours; si vous me demandez pour quoi je n'ai pas cherché cet agrément, vous pouvez assez imaginer qu'il ne me l'auroit pas accordé sans consulter B[ogino, ministre de la Guerre], et celui-ci en auroit parlé au C[omte] de la R[oque]. On m'auroit obligé de produire l'ouvrage et le résultat auroit peut-être été une défense de le faire paroître». Pourquoi donc Gabriel Pictet redoutait-il ainsi le comte de la Roque? C'est que son *Essai* n'était point exempt d'arrière-pensée polémique: «exposer les vrais Principes de la Tactique, confiait-il encore à son cousin, c'est critiquer indirectement le Reglement qui a été donné pour nôtre Infanterie, auquel il [le comte de la Roque] a eû la meilleure part». Non content de se mettre ainsi en fourchette avec ses supérieurs, Gabriel Pictet avait recherché la faveur du Prince héritier, le futur Victor-Amédée III, à un moment où cette faveur, de son propre aveu, était «préjudiciable»: on comprend mieux dès lors les lenteurs de son avancement.

La lettre à Pierre Pictet révèle aussi que Gabriel avait cherché, mais sans succès, à faire imprimer son *Essai sur la tactique* à Paris, à La Haye ou même à Liège: «je pourrois m'adresser à nôtre Patriote Rousseau qu'on m'a dit être à Liège pour le Journal encyclopédique», écrivait-il, en confondant Jean-Jacques Rousseau avec le journaliste Pierre Rousseau. Dans sa préface, d'ailleurs, il n'avait pas caché que la rédaction de son *Essai* était achevée «depuis cinq ans au moins» et il ajoutait³⁰: «j'ai continué à travailler sur de nouvelles matières, toujours dans le but de m'instruire moi-même; je me suis attaché particulièrement aux parties de l'art de la guerre qui m'ont paru susceptibles d'une théorie exacte, et qui sont soumises à des principes plus fixes et plus précis, telles sont l'attaque et la défense des retranchemens, les ordres de bataille, les campe-



²⁹ BPU, Ms Constant 44, 21
(19 décembre 1759).

³⁰ P. XXVII-XXVIII.

Chapitre 23

mens et les marches d'armée; ces divers traittés seront terminés à peu près dans le tems que celui-ci paroîtra; le jugement des Militaires sur ce premier essai décidera si je dois m'enhardir à publier les autres». La décision fut négative et les nouveaux essais de Gabriel demeurèrent inédits³¹.

Gabriel Pictet mourut³² à Genève, intestat, le 2 ou le 4 novembre 1782. S'étant fait catholique à l'époque, sans doute, où il s'incorpora dans l'armée sarde, il fut enterré par l'aumônier de la Résidence de France³³.

Quelques années après Gabriel, un autre Pictet de la branche cadette entra au service de Sardaigne, mais n'y fit qu'une courte carrière. Il s'agit de Jacques-François, le second fils de Jean-Louis Pictet-Gallatin. La tradition familiale veut qu'il se soit engagé à l'âge de 16 ans déjà, soit en 1742, dans le régiment suisse de Guilbert. A cette époque, on le trouve en effet en garnison à Alessandria dans le Piémont et un document assez émouvant³⁴ révèle qu'en janvier 1744, sa sœur Susette vendit un diamant pour acquitter les cinq mois de «nourriture» qu'il devait à son sergent. Mais ce sacrifice ne devait pas se renouveler: l'année suivante, Jacques-François mourait brusquement à l'âge de 19 ans, sans avoir revu, semble-t-il, sa famille ni sa patrie.

AU SERVICE DES PAYS-BAS: LE RÉGIMENT DE BUDÉ. Deux Pictet, enfin, firent partie des troupes suisses levées pour le compte des Etats-Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas. Tous deux s'engagèrent dans le régiment que le Genevois Jacob de Budé recruta³⁵ par capitulation du 6 janvier 1748. Au plus ancien d'entre eux, Charles Pictet, le propre neveu de Jacob de Budé, un chapitre spécial sera consacré.

L'autre était Pierre, frère cadet de ce Gabriel dont on vient de retracer la belle carrière au service de Sardaigne et de ce Jean qui mourut au moment de s'embarquer pour Batavia. Pierre semble avoir eu de la peine à trouver sa voie. A l'âge de 17 ans, il commença³⁶ chez le maître-horloger François De Choudens La Tour un apprentissage de cinq ans. Mais la Fabrique n'était pas son fait et son frère Gabriel le fit entrer au régiment de Montfort. En 1748, lorsque Jacob de Budé leva son régiment, Pierre s'y engagea, quittant ainsi le service de Sardaigne pour celui des Provinces-Unies. Bien qu'il ait atteint le grade de lieutenant, il ne devait point être satisfait de son sort puisque son frère Gaspard, à la Nouvelle-Orléans, s'inquiétait³⁷ en 1753 de son «inaction». D'après Isaac Pictet³⁸, Pierre fut en effet réformé et mourut à Berg-op-Zoom, aux Pays-Bas, jeune et sans postérité.

³¹ Deux d'entre eux se trouvaient à son décès parmi ses papiers (cf. AEP, A 6), mais ne semblent pas avoir été conservés.

³² Cf. AEG, Registre des Particuliers, XLI, 65.

³³ D'après la lettre de sa sœur Anne Gallatin: AEP, H 5/1 (7 novembre 1782).

³⁴ AEP, G 9.

³⁵ MAY DE ROMAINMOTIER, *op. cit.*, VIII, 227-228.

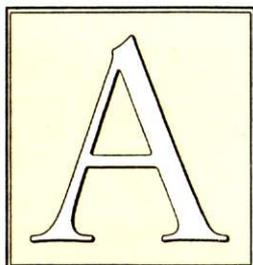
³⁶ AEG, Mathieu Duby not., II, 168^v-169 (6 octobre 1738).

³⁷ AEP, H 5/i.

³⁸ «Notice historique», I, 291; «Faits et services militaires», 221.

Marc Pictet-Micheli (1693-1768)

Chapitre 24



Après l'effacement volontaire de Marc Pictet-de Budé en 1728, la retraite forcée de François Pictet-Lullin en 1738 et la mort prématurée de Jean-Louis Pictet-Gallatin en 1739, la veine politique qui avait si fortement marqué pendant plus d'un siècle le destin de la famille semble se perdre. En attendant la montée des générations contemporaines de la Révolution, Marc Pictet-Micheli est seul à incarner encore, au milieu du siècle d'or de la République, la grande tradition politique des Pictet.

Né en 1693 et dernier des six fils de Jean-Jacques Pictet-Calandrini, ce benjamin de la branche cadette ne pouvait pourtant guère songer aux grandes magistratures, car les lois d'exclusion en vigueur ne permettaient pas à deux frères de siéger en même temps au Petit Conseil. Aussi se tourne-t-il vers la carrière des armes. À l'âge de 18 ans, sortant de l'Académie¹, il fut nommé enseigne dans la «compagnie bourgeoise» de son père². L'année suivante, Jean-Jacques Pictet pria³ «le Conseil de vouloir donner congé à S^r Marc Pictet, son fils, Enseigne dans sa Compagnie, qui va servir en France pour s'instruire dans l'art militaire, et lui conserver son rang dans cette compagnie – ce qui lui a été octroyé». Marc s'engagea alors dans le régiment suisse de Surbeck et il est donc fort possible qu'il ait participé à cette fameuse bataille de Denain⁴, où plusieurs autres Pictet se trouvèrent.

Cinq ans plus tard, Marc quittait déjà le service étranger. Manifestement la vocation militaire lui faisait défaut. Après quelques années consacrées à l'étude, il entra, timidement, dans le *cursus honorum* de la magistrature genevoise. Ses heureuses dispositions, jointes à quelques circonstances favorables, allaient lui permettre d'y faire pendant une quarantaine d'années une carrière somme toute assez brillante:

Date	Fonction	Durée
1728, 8 janvier	Membre du Conseil des Deux-Cents	Illimitée
1729, 4 janvier	Secrétaire de la Chambre des fortifications (reconduit jusqu'en 1736)	Un an
20 novembre	Auditeur de la justice	Trois ans
1730, 4 janvier	Ancien du Vénérable Consistoire	Six ans
1733, 6 janvier	Commis aux appellations (reconduit jusqu'en 1736)	Un an
1735, 4 janvier	Commis à la Chambre du vin	Un an
1739, 11 mars	Membre du Petit Conseil	À vie
1 mai	Chargé de la commission sur les meuniers (jusqu'au 22 septembre 1750)	
1740, 8 janvier	Commis à la Chambre du vin (reconduit en 1741)	Un an
12 janvier	Commis à l'Hôpital (reconduit en 1741)	Un an
12 janvier	Commis à la Chambre de la santé (reconduit en 1741)	Un an
1741, 3 janvier	Major de la garde (continué en 1742)	Un an
3 janvier	Commis aux retaxes (reconduit sans interruption jusqu'en 1751)	Un an
1743, 8 janvier	Commis (pour la troisième fois) à la Chambre du vin	Un an
1744, 8 janvier	Major de la garde	Un an
1746, 4 janvier	Commis (pour la quatrième fois) à la Chambre du vin	Un an
20 novembre	Trésorier général	Trois ans
1747, 3 janvier	Major de la garde	Un an
26 décembre	Capitaine d'une Compagnie bourgeoise (en remplacement de Théodore de Saussure)	

¹ Il y était entré le 14 mai 1708: *Livre du Recteur*, n° 5039.

² AEG, RC 210, 290 (15 juin 1711).

³ AEG, RC 211, 157 (28 mars 1712).

⁴ 24 juillet 1712.

1749, 16 novembre	Trésorier général (pour la seconde fois)	Trois ans
1752, 2 janvier	Syndic	Un an
4 janvier	Syndic de la garde (décharge de ses comptes: 23 mars 1753)	Un an
4 janvier	Commis à la Chambre des fortifications (reconduit sans interruption jusqu'en 1768)	Un an
1756, 4 janvier	Syndic	Un an
6 janvier	Syndic de la garde (décharge de ses comptes: 30 avril 1757)	Un an
1760, 6 janvier	Syndic	Un an
8 janvier	Syndic de la garde (décharge de ses comptes: 15 juin 1761)	Un an
8 janvier	Commis à la Chambre des blés (reconduit sans interruption jusqu'en 1768)	Un an
1764, 1 janvier	Syndic	Un an
3 janvier	Syndic de la garde (décharge de ses comptes: 26 avril 1765)	Un an

Chapitre 24

L'étape décisive et inopinée de cette carrière fut l'entrée de Marc au Petit Conseil en remplacement de son frère décédé prématurément:

«Dès que M. l'ancien syndic Jean-Louis Pictet a été mort, écrit Pierre Perdriau dans son journal⁵, on a vivement sollicité M. Marc Pictet son frère à demander le consulat. Ce n'est pas sans peine qu'on l'y a déterminé: jouissant d'une fortune honnête, marié depuis quelques années sans avoir d'enfant, il préférerait avec assez de raison une douce tranquillité aux soins et aux embarras des affaires publiques. On peut même dire sans hésiter qu'il s'est en quelque manière sacrifié aux désirs de sa famille et au bien de l'Etat [...]. Il a parfaitement bien étudié et, sans être jurisconsulte, il a toutes les lumières nécessaires pour faire un excellent magistrat: plus de pénétration que qui que ce soit au monde, beaucoup de dextérité dans les affaires, toute la politesse possible, doux, affable, extrêmement insinuant; tout ce qu'on pourrait lui reprocher, c'est d'avoir l'esprit un peu tourné du côté de la satire: qu'il est difficile d'en avoir beaucoup et d'être exempt de ce défaut!»

Perdriau relève encore que le décès de Jean-Louis Pictet avait plongé sa famille dans une affliction «inexprimable» et qu'en élisant Marc, on cherchait à «mettre du baume dans leurs plaies».

Malgré son tempérament peu guerrier, Marc Pictet exerça ses principales magistratures dans le domaine militaire. A chacun de ses quatre syndicats, il fut nommé syndic de la garde. La seule Chambre qu'il ait fréquentée durablement est celle des fortifications, dont il fut le secrétaire⁶ de 1729 à 1736 et dont il redevint membre en 1752 pour le rester jusqu'à sa mort.

Après l'«auguste Médiation» de 1738, la République connut plus de 25 ans de calme: «Nous fimes hier nos sindics, MM. Lullin de Chateaufieux, Marc Pictet, Fatio et Saladin, écrivait Jean-Louis DuPan⁷ le 2 janvier 1764. C'est pour la quatrième fois qu'ils rentrent ensemble dans leurs charges, ce qui ne s'étoit jamais vu...» Cependant, en 1763 déjà, un certain mécontentement s'était fait jour dans la bourgeoisie. L'injuste condamnation de Jean-Jacques Rousseau vint catalyser, à retardement d'ailleurs, des revendications à la fois politiques et sociales. Avant que le prolétariat n'entre en scène sous le nom de «Natifs», la moyenne et la haute bourgeoisie s'affrontèrent une fois de plus. De «représentation» en «représentation», la situation se dégrada, au point que les institutions de la République risquèrent de s'en trouver paralysées. Une nouvelle médiation fut proposée: mais les médiateurs de 1766 n'eurent pas l'habileté de ceux de 1738 et leur œuvre partisane fut rejetée par le Conseil général, le 15 décembre 1766, à une forte majorité. Il s'ensuivit une période de confusion qui ne trouva son terme qu'avec l'Edit de conciliation du 11 mars 1768.

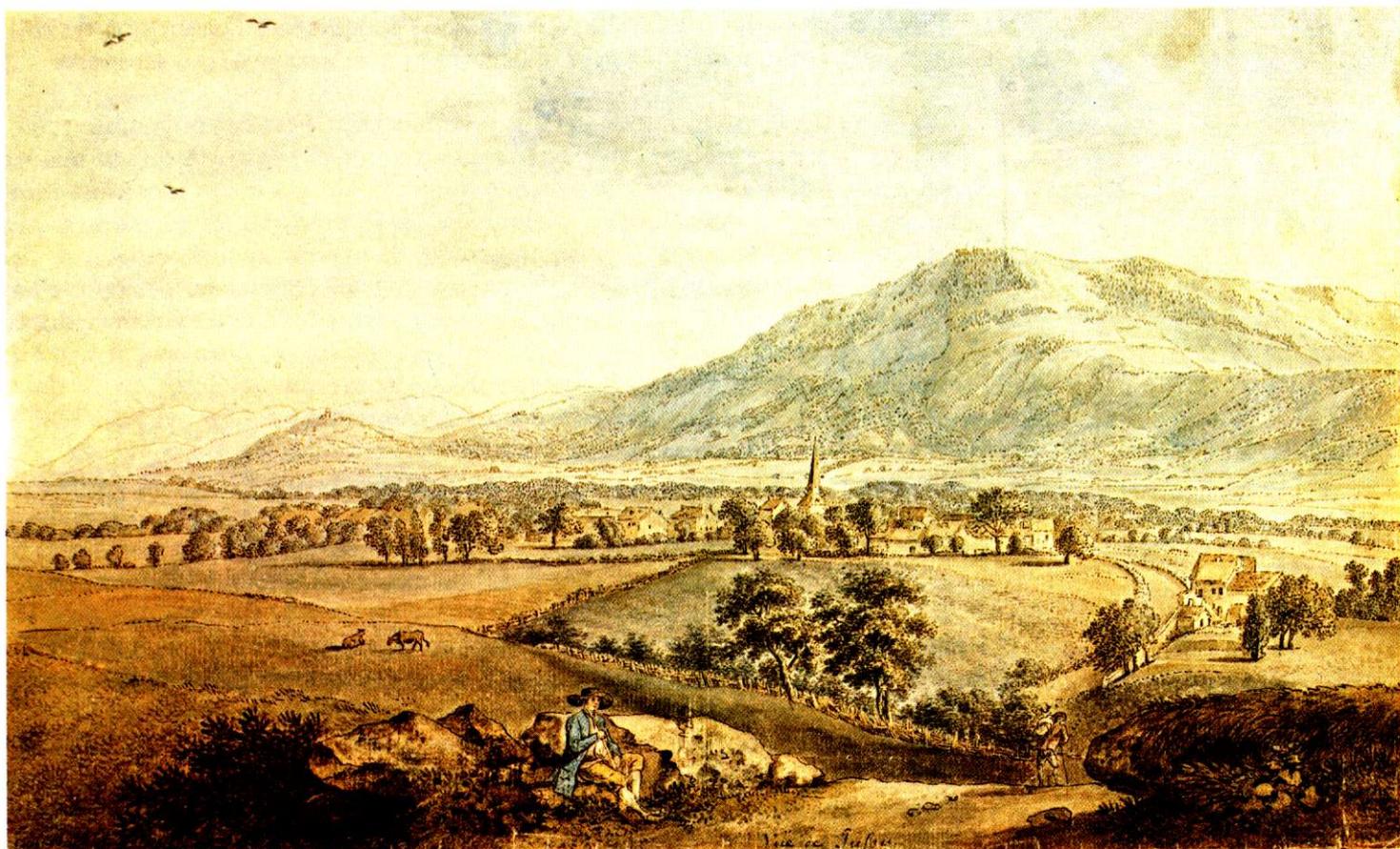
Marc, déjà septuagénaire, semble avoir pris alors les affaires publiques en dégoût.

⁵ SHAG, Ms 6, 144^r
(11 mars 1739).

⁶ Cf. AEG, Militaire K 5.

⁷ BPU, Ms Suppl. 1540, 149.

⁸ SHAG, Ms 78, 143.



Les registres du Conseil révèlent qu'il était fréquemment absent des séances. Il fut aussi de ceux qui se retirèrent momentanément de la ville, à la suite du vote négatif du 15 décembre 1766. «Je quitte Genève, notait Jean Cramer dans son journal⁸ du 29 décembre, MM. [Jean-Louis] Saladin, ancien syndic, [Pierre] Jaquet, [Jean-Antoine] Guainier et Jacob Tronchin, conseillers, en font autant. M. Marc Pictet se retire, ayant demandé congé. Plusieurs familles se retirent aussi...» Malgré la courte durée de son émigration (moins d'un mois), la bourgeoisie lui tint rigueur: au lendemain de l'Edit de conciliation, il ne fut pas réélu syndic.

Marc Pictet avait attendu d'avoir presque 40 ans pour se marier. En 1732, il épousa Julie Micheli, fille de Jacques Micheli-Calandrini, sa contemporaine et sa cousine germaine. Marc devenait ainsi le beau-frère du fameux Jacques-Barthélemy Micheli du Crest, déjà cassé à cette date de sa bourgeoisie, mais point encore condamné à mort; et de François-Gratien Micheli, qui devait perpétuer la lignée des Micheli du Crest.

La dot de la mariée⁹ comprenait 13.000 livres d'actions «sur l'Hôtel de ville de Paris et sur la Bretagne», ainsi que «dans le fond capital de la Mer du Sud» et «en la Compagnie des Indes de France». Mariage de raison, mais aussi mariage d'amour! La célèbre M^{lle} Aïssé, dans une de ses lettres à Julie Calandrini, en parlait¹⁰ avec chaleur: «Ah! le bon pays que vous habitez, où on se marie quand on sait aimer, et quand on s'aime encore. Plût à Dieu qu'on en fit autant ici!»

De leur union tardive, Marc et Julie Pictet-Micheli n'eurent point d'enfants et purent assurer d'autres devoirs familiaux: à la mort de son frère Jean-Louis, Marc fut pour ses six neveux et nièces encore mineurs «un père judicieux et tendre».

Son mariage avec Julie Micheli du Crest orienta Marc Pictet vers Jussy. Il y fut reçu au nombre des «communiers»¹¹ et y poursuivit, pendant une trentaine d'années, une politique d'acquisitions foncières¹² qui lui permit de constituer un petit domaine campagnard, le premier que les Pictet aient possédé sur la rive gauche. A sa mort, Julie le reprit pour le léguer¹³ à ses neveux Micheli du Crest.

Jussy au XVIII^e siècle (pastel anonyme, 235/380 mm.; MAH, Vieux-Genève 193).

⁹ AEG, J.-F. Goy not., II, 59-63 (contrat de mariage du 9 octobre 1732).

¹⁰ *Lettres à Madame C...*, Paris, 1787, 221-222.

¹¹ AEG, Jean II Vignier not., XXXI, 9 (5 mai 1735).

¹² Cf. AEG, Minutes des not. Jean II Vignier, XI, XXXI et XXXIII; et Jean Binet, XVI, XIX et XX.

¹³ AEG, Jur. civ. E 15, 179-186 (testament du 2 mars 1779); cf. Jean-Louis MICHELI, «Notes généalogiques sur la famille Micheli» (AEG, Ms hist. 253), 159.

Chapitre 24

Marc Pictet souffrait de la gravelle. Ses douleurs s'ajoutant à l'amertume de son échec au syndicat expliquent qu'en 1768, à l'âge de 75 ans, il ait mis fin à ses jours :

«Le Syndic Pictet mon ami, écrit Jean-Louis DuPan¹⁴ le 28 novembre 1768, se jeta hier dans le Rhône et s'y noya. On n'a trouvé son corps que ce matin, un peu au-dessous de la ville; depuis longtemps il avoit des incommoditez inquietantes, desagréables et quelquefois douloureuses, ce qui contrarioit beaucoup son caractère inquiet, impatient. Il n'avoit aucune espérance de guerir, l'ennui de la vie l'a saisi, j'ai envoyé ce matin demander des nouvelles de sa santé: pour réponse, on m'a appris sa mort. En voici les circonstances: hier, il paroisoit assez bien, il alla dans une société où il fut gai, il sortit à cinq heures avec son laquais, qui le suivoit depuis quelque tems, parce qu'il marchoit avec peine. Mais après avoir fait cinquante pas, il le renvoya en lui disant: – Je n'ai pas besoin de vous, je vais chez M^r de Boisy, venez m'y chercher à sept heures. Au lieu d'y aller, il prit le chemin du Rhône par la rüe de la Cité. Deux ou trois citoyens le rencontrèrent et le reconnurent malgré l'approche de la nuit, surpris de le voir marcher dans la rüe assez lestement. Il arrive au pont, où il ne se trouva qu'une femme à quelque distance. Cette femme voit ce Monsieur en habit noir qui laisse tomber sa canne sur le pont, monte sur la barrière et se jette dans l'eau. Elle crie au secours, mais c'étoit trop tard. On porte la canne à Saint-Gervais, où personne ne la reconnoit. Mais le bruit se répand qu'un Monsieur en habit noir s'est jetté dans le Rhône. Les citoyens que l'on rencontre disent: ne seroit-ce point M^r le S[indic] Pictet? Ils vont dire leur soupçon à ses Parens, on le cherche partout et on ne le trouve point et dès hier, on fut persuadé que ce pauvre homme s'étoit noyé. On m'a dit qu'il est regretté de tous les ordres et de tous les partis. C'étoit un très honnête homme, d'un esprit agréable et gai.»

¹⁴ BPU, Ms Suppl. 1544, 133. – Cf. aussi AEG, PC 11794; RC 269, 647.

¹⁵ AEG, Jur. civ. Eb 42; Livre des Particuliers, XL, 179-181; J.-L. Delorme not., XXXII, 40-48 et annexes.

¹⁶ Cf. AEP, H 7.

¹⁷ AEG, Jur. civ. E 15, 179-186.

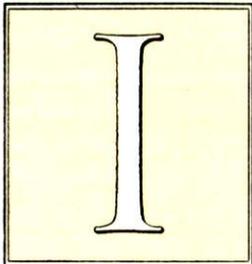
Marc avait institué¹⁵ pour héritiers ses neveux et nièces du côté Pictet dans les proportions suivantes: Pierre Pictet de Sergy, seul fils survivant de son défunt frère aîné, pour la moitié; les cinq sœurs de Pierre, ensemble pour un quart; Jean-Louis Pictet-Mallet, seul fils et descendant de son défunt frère Jean, pour le dernier quart.

Julie survécut seize ans à son mari, restant en rapports avec ses neveux Pictet¹⁶ et n'oubliant pas dans ses legs¹⁷ son petit-neveu et filleul Jean-Marc-Jules (le futur Pictet-Diodati).

Isaac Pictet-Gallatin (1693-1769)

Catherine Pictet (1726-1795)

Chapitre 25



Isaac Pictet était destiné, en sa qualité de chef de la branche aînée, à faire carrière dans la magistrature. Entré dans les Conseils de la République en 1721, sept ans avant Marc, son exact contemporain, il y siégea jusqu'à sa mort en 1769, soit pendant près d'un demi-siècle – sans parvenir jamais à être élu syndic. Il ne fut guère plus heureux dans la gestion de ses affaires privées. Malgré un riche mariage, il dut vendre les plus beaux morceaux du patrimoine ancestral: maisons de la rue du Soleil-Levant d'abord, domaine de Varembe ensuite. Cette décadence affecta

même ses mœurs: «Les servantes et les catins devoient lui faire dresser un beau catafalque, écrivait Jean-Louis DuPan¹ à l'annonce de son décès, car il les a aimées jusqu'à l'âge de 76 ans et les recherchoit avec une indecence qui le deshonorait dans le public.» De surcroît, Isaac eut pour seul fils un mauvais sujet, qui s'expatria sans retour, de telle sorte que la branche aînée de la famille cessa d'être représentée à Genève avant la fin du siècle.

A l'âge de 21 ans, ses études faites², Isaac avait été reçu avocat et nommé enseigne en second dans la compagnie bourgeoise de son lointain cousin Jean-Jacques Pictet. Sa carrière politique commença sept ans plus tard:

Date	Fonction	Durée
1721, 9 janvier	Membre du Conseil des Deux-Cents	Illimitée
1725, 9 janvier	Commis à la Chambre de la netteté (reconduit en 1726)	Un an
14 novembre	Secrétaire du droit	Deux ans
1728, 21 novembre	Auditeur	Trois ans
1732, 9 janvier	Procureur de l'Hôpital (reconduit jusqu'en 1737)	Un an
12 janvier	Châtelain de Jussy	Trois ans
1735, 4 janvier	Membre du Conseil des Soixante	Illimitée
1742, 9 janvier	Commis aux appellations (reconduit jusqu'en 1745)	Un an
1744, 10 janvier	Commis en la Chambre des blés (reconduit jusqu'en 1749)	Un an
1749, 7 mars	Membre du Petit Conseil	A vie
10 mars	Commis sur les seringues ⁴	
10 mars	Commis sur le tabac	
1750, 10 janvier	Secrétaire d'Etat (reconduit trois fois; déchargé: 5 janvier 1762)	Trois ans
22 septembre	Commis sur les menuisiers	
1762, 5 janvier	Commis à la Chambre des appellations (reconduit en 1763 et 1764)	Un an
1764, 16 juillet	Commis aux visites (reconduit jusqu'en 1769)	Un an
16 juillet	Commis à la Chambre de la netteté (reconduit jusqu'en 1769)	Un an

Si Isaac n'entra au Petit Conseil qu'à l'âge de 56 ans, c'est qu'il dut attendre, pour y accéder, la mort de son père François Pictet-Lullin. Mais s'il ne fut chargé ensuite que de commissions peu importantes, sans jamais être élu ni lieutenant ni syndic, c'est assurément qu'il manquait de capacités.

La seule fonction qu'il ait exercée durablement fut celle de secrétaire d'Etat, qu'il assumait pendant une douzaine d'années au total (1750-1761). Le poste avait son impor-

¹ BPU, Ms Suppl. 1546,
² Il était entré à l'Académie le 13 mai 1709: *Livre du Recteur*, n° 5067.
³ AEG, RC 213, 147, 218 (28 avril et 23 juin 1714).
⁴ Les «seringues» étaient les pompes à feu de l'époque.
⁵ AEG, Archives de familles, 1^{re} série, Thellusson, XXXVIII.
⁶ AEG, Etat civil, Morts, LVIII, 349 (17 octobre 1733)
⁷ BPU, Ms Suppl. 1547, 80-81 (9 septembre 1738).
⁸ AEG, Jur. civ. F 554.
⁹ AEG, J.-L. Delorme not., XIX, 68-72 (18 janvier 1752).
¹⁰ Cf. AEG, RC 228, 144-145 (30 avril 1729); J.-L. Delorme not., XIII, 376-380 (28 et 29 octobre 1748); J.-P. Vignier not., III, 57-59 (16 février 1764).
¹¹ AEG, J.-L. Delorme not., XXIX, 1-9 (16 mai 1763).



Les moulins Pictet sur le Rhône en 1726 (plan aquarellé de Jean-Michel Billon, 850/630 mm.; AEG, Cadastre A 3, pl. 55/56).

tance puisque les deux secrétaires d'Etat étaient chargés notamment de tenir le registre des délibérations du Petit et du Grand Conseil, de rédiger les textes officiels destinés à la publication et d'entretenir une correspondance régulière avec le ministre de la République auprès de la Cour de France ainsi qu'avec d'autres agents. L'illustre Jean-Robert Chouet avait été neuf ans secrétaire d'Etat avant de devenir syndic et Pierre Mussard douze ans. Mais cette charge qui servit de tremplin à quelques-uns des plus grands magistrats de l'ancienne Genève fut pour Isaac une voie de garage. Il s'acquitta néanmoins de ses fonctions «avec honneur et remerciement», couvrant de sa haute et claire écriture douze gros registres – et même la moitié d'un treizième, car il remplaça pendant une partie de l'année 1749 les secrétaires Mussard et Humbert, absents de Genève. C'est d'ailleurs à cette circonstance que l'on doit de voir le nom de PICTET figurer à la fois au bas de la ratification du traité conclu le 15 août 1749 entre la République de Genève et le roi de France et au bas du traité de Turin, conclu le 3 juin 1754 entre la République et le roi de Sardaigne.

Isaac compta parmi les conseillers les plus opposés à la démocratisation des institutions genevoises et fut de ceux qu'on appelait vers 1735 les «Tamponneurs» et plus tard les «Négatifs». Ses convictions transparaissent notamment dans sa correspondance avec Isaac Thellusson, le représentant de Genève à Versailles et l'âme de la résistance oligarchique. Au lendemain de la tragique fusillade du 21 août 1737, que le syndic Jean-Louis Pictet n'avait pas réussi à empêcher, Isaac écrivait au diplomate genevois:

«Les choses n'ont pas changé: toujours même fureur, même acharnement contre nous, nos meilleurs amis sont dehors de cette ville [...]. Je suis bien malheureux de m'être vu dans la nécessité de demeurer jusqu'à présent à ses portes, j'attens chaque jour le moment qu'il me faudra décamper de chez moi pour aller chercher ailleurs un azile plus sûr.» De fait, Isaac ne tarda pas à quitter Varembe pour aller rejoindre sa femme et ses enfants, réfugiés à Rolle.

Il avait épousé, en 1722, à l'âge de 29 ans, la seconde fille d'Abraham Gallatin et de Camille Fatio, Suzanne Gallatin, 19 ans, dont la sœur aînée Catherine était mariée depuis cinq ans à Jean-Louis Pictet, futur chef de la branche cadette de la famille.

De cette union naquirent six enfants, soit cinq filles, et un fils unique, François-Pierre, qu'on retrouvera à la fin de ce livre IV. Deux des cinq filles moururent en bas âge (dont une «par accident pour l'avoir laissé tomber chez sa nourrice à Verny»⁶), une troisième succomba à onze ans, les deux autres, Camille-Anne et Catherine, vécurent célibataires. On reparlera de Catherine.

Au demeurant Isaac avait de quoi faire le bonheur d'une femme; on raconte que sa jeune épouse «lui disoit hollandoisement, la première nuit: – *Mr Pictet, otez votre bras de là.* Aussi l'appelle-t-on *Pictet la branche*», rapporte Jean-Louis DuPan dans sa correspondance⁷ parfois grivoise.

Dès l'époque de son mariage, Isaac élut domicile à la Grand-Rue, dans une maison qu'il devait probablement louer. L'inventaire après décès de ses biens⁸ montre qu'il y tenait un abondant mobilier, dont les plus belles pièces étaient «une tapisserie de satinade couleur de citron», un ensemble de «dix fauteuils à bras, de noyer, garnis de velours d'Utrecht, à ménagères de taffetas» et «un lit à pavillon de camelot rouge», avec «bois à roulettes». Il possédait aussi de nombreux et beaux nappages (notamment plusieurs centaines de serviettes, à carreaux, à bâtons, «à la Venise», etc.), ainsi qu'une copieuse vaisselle d'argent : douze plats ronds ou ovales «pour le poisson», «pour les rotis», «pour ragous», «pour entremets», quatre saladiers, «une caffetière de six tasses et une de quatre», trois paires de chandeliers, etc. Si la bibliothèque était de peu de valeur, l'aisance dans laquelle vivait Isaac pouvait se mesurer à l'extraordinaire abondance de son linge personnel (17 chemises de nuit, 22 «bonnettes» de toile, 43 cols de basin, etc.) et surtout à sa réserve de vins.

Cette partie de l'inventaire mérite d'être reproduite ici, car elle fournit la plus ancienne description d'une cave Pictet :

Isaac Pictet-Gallatin

Grande cave	Fl. s. d.
151 bouteilles de vin d'Echichan, dont 100 à 15 s. la b. et 51 à 11 s. la b.	171.11.-
32 dites Mâcon rouge, à 10 s. 6 d.	28.-.-
19 dites de Provence	19.-.-
13 dites de Mâcon blanc	11. 4.6
13 dites de Bourgogne rouge	52.-.-
16 dites de muscat à fl. 2	32.-.-
4 demi bouteilles vin de la Côte	1. 8.-
3 tonneaux, l'un à cercles de fer, contenant en vin de Choutagne	
l'un 6 set. 22 q. à 10 L. ct. le setier	242. 1.-
l'autre 4 set. à 14 L. 10 s. le set.	203.-.-
le troisième 3 set. 22 q. à 12 L. ct. le setier	164. 6.-
Un tonnelet contenant 40 bouteilles de vin de Provence	22. 6.-
Cinq setiers 21 q ^{ns} vins rouge à fl. 18	106. 6.-
Au cavot	
51 bouteilles en vins de Kerès, Pakarès et des Canaries à ff. 3.6	178. 6.-

En ville, Isaac avait hérité de son père les maisons familiales de la rue du Soleil-Levant. Il les vendit⁹ en 1752 pour 24.000 livres. Il vendit de même divers terrains qu'il possédait à Malagnou, à Châtelaine, à Carouge¹⁰. Il vendit enfin le magnifique domaine ancestral de Varembe.

Cette vente¹¹ faite pour 72.500 livres, soit 253.750 florins de Genève, au fabricant de dorures et banquier Isaac-Robert Rilliet-Fatio portait sur le domaine de Varembe proprement dit : maison d'habitation, grange, écurie, étable, grenier à paille et foin, autres bâtiments rustiques, cours, verger, jardins et hutins, ainsi que sur diverses parcelles situées au Petit-Saconnex et à Sécheron, sans oublier les places de famille au temple du Petit-Saconnex. Quelques années plus tard, le nouveau propriétaire fit démolir les bâtiments du XVII^e siècle et construisit à leur place une somptueuse maison de campagne¹² qui fait aujourd'hui encore l'admiration des passants, mais qui est étrangère à l'histoire des Pictet.

De tous les biens immobiliers qui lui échurent, Isaac n'en conserva qu'un seul jusqu'à sa mort : il s'agit des fameux moulins Rocca situés «aux Etuves» qu'on a déjà rencontrés ici à plusieurs reprises et qu'Isaac hérita en 1718 de sa tante Andrienne Huber-Pictet, conjointement avec son père. C'était là un ensemble immobilier d'une certaine importance, car le «grand couvert», construit au travers du Rhône et qui abritait quatre moulins «avec des places pour des frises», était accompagné sur la rive d'une maison de quatre étages, avec «grande boutique à deux arcades» au rez-de-chaussée et d'une maisonnette servant de logement au meunier.

Isaac confia l'exploitation de ses moulins à divers meuniers, originaires pour la plupart du Pays de Vaud, avec lesquels il passa des contrats de métayage ou des baux

¹² Appelée aujourd'hui, mais à tort, «villa Rigot».

¹³ AEG, Minutes des not. J.-J. Choisy, IV, 138^v-140; J.-L. Delorme, XII, 166-173; XVIII, 27-30; J. Mercier, IV, 246-247.

¹⁴ AEG, RC 220, 193, 195.

¹⁵ AEG, RC 252, 531-532 (11 décembre 1752).

¹⁶ AEG, J. Mercier not., I, 518-523 (21 janvier 1757).

¹⁷ AEG, RC 262, 110

(5 mars 1762).

¹⁸ AEG, Jur. civ. F 554.

¹⁹ AEG, C.-G. Flournois not., XXI, 54-58 (27 janvier 1772).

²⁰ AEG, Jean Binet not., XL, 931-941 (14 novembre 1777).

²¹ AEG, Jur. civ. F 554.

²² AEG, J.-L. Delorme not., XXXII, 111-123, avec annexes (2 janvier 1770).

à ferme. Dans ce dernier cas, le montant de la rente payée annuellement au propriétaire est connu¹³ :

<i>Date du bail à ferme</i>	<i>Nom du meunier</i>	<i>Montant de la rente</i>
1726, 28 novembre	Nicolas Zefeller (ou Zfeller)	5 250 florins
1747, 19 décembre	Etienne Francfort, de Le Vaux	6037 fl. 6 s.
1751, 25 mai	Jean Salis, habitant de Genève	5 250 fl.
1766, 20 septembre	Jean-Louis Jourdan, natif de Genève et Jean-Claude Messaz, de Morez	2695 fl.

Comme on le voit, les revenus que procuraient les moulins du Rhône accusèrent une baisse assez sensible dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Il faut dire que les difficultés d'exploitation ne manquaient pas. En 1721, sur les instances de la Chambre des fortifications, le Conseil¹⁴ fit «une deffense generale de rien planter dans le lit du Rhône» et ordonna à François et Isaac Pictet, comme aux autres propriétaires de moulins à eau, d'enlever les «aix» des «tourne» de leurs meules. En 1752, des mesures furent prises pour améliorer le fonctionnement des moulins de l'Hôpital situés sous Saint-Jean. Isaac Pictet, «s'estant mis à la barre», pria le Conseil¹⁵ «qu'on ne fit rien qui pût nuire à ses virements»; mais il eut beau réserver ainsi ses droits, les nouveaux ouvrages faits à la digue lui causèrent du préjudice et il fut contraint d'entamer une instance contre la Seigneurie, dont il confia bientôt la poursuite¹⁶ à son fils François-Pierre, jeune avocat. En 1762, on le voit d'autre part demander au Conseil¹⁷ l'autorisation de planter une vingtaine de nouveaux pieux dans le lit du Rhône «à la place de ceux qui sont caduques qui soutiennent ses moulins».

A la mort d'Isaac, les experts estimèrent¹⁸ la grande maison de la rue des Etuves à 34.600 florins et les moulins à 50.000. Après lui, cette propriété revint à sa veuve mais ne demeura pas longtemps dans la famille: les moulins et la petite maison du meunier furent vendus¹⁹ en 1772, la grande maison²⁰ en 1777. Moins d'un demi-siècle plus tard, ces bâtiments, témoins d'une époque révolue, étaient démolis avec tous ceux qui surplombaient le Rhône à cet endroit pour faire place au nouveau quai des Bergues.

Isaac mourut de «maladie pituiteuse» à l'âge de 76 ans. L'inventaire de ses biens²¹ fit apparaître un total à peine égal aux droits de sa veuve en l'hoirie, si bien que ses deux enfants survivants durent céder²² à leur mère l'ensemble de la succession: malgré son apparente aisance, Isaac était mort dans le dénuement. Suzanne Gallatin s'éteignit à l'âge de 80 ans, instituant²³ pour ses héritiers universels, non pas son fils François-Pierre, jugé indigne, mais ses petits-enfants et à leur défaut sa fille Catherine.

Cette dernière mérite ici une mention particulière, car le destin voulut en effet que cette obscure demoiselle devienne la mère adoptive du plus illustre citoyen que Genève ait donné à l'Amérique: Albert Gallatin.

On sait²⁴ que le futur ministre des finances de Jefferson resta orphelin de bonne heure: il n'avait pas cinq ans quand son père mourut. Sa mère, Albertine Gallatin-Rolaz, qui devait succomber elle aussi en pleine jeunesse, le confia à Catherine Pictet, sa meilleure amie. C'est ainsi que dès le début de 1766, Albert Gallatin vécut chez les Pictet, à la Grand-Rue. Catherine se chargea entièrement de l'éducation du jeune garçon. Septante-cinq ans plus tard, à la fin de sa longue vie, Albert Gallatin se souvenait encore²⁵ de ce qu'avait été pour lui cette seconde mère: «Elle me recueillit, m'adopta, m'éleva: c'est à elle que je dois le peu que je vaux.»

Toute l'affection qu'il vouait à Catherine Pictet n'empêcha pas Albert Gallatin de la quitter sur un coup de tête. A 19 ans, ayant fait son Collège et son Académie, ne voyant à Genève aucun débouché à la mesure de ses ambitions, il partit un beau jour sans prévenir personne, gagna Nantes avec son ami Henri Serre et, de là, malgré les objurgations de sa parenté enfin alertée, s'embarqua pour l'Amérique où l'attendait une existence rude, captivante et glorieuse. Catherine Pictet eut le cœur brisé par cette fugue, mais elle aimait trop ce fils adopté pour lui en vouloir longtemps. Jusqu'à la veille de sa mort²⁶, elle ne cessa de lui envoyer de longues lettres²⁷, pleines de gronderies maternelles et d'élan passionnés.

Chapitre 25

¹³ AEG, J. Mercier not., XVI, 71/72; Jur. civ. E 39, 224.

¹⁴ Cf. Raymond WALTERS Jr, *Albert Gallatin, Jeffersonian, Financier and Diplomat*, New York, 1957.

¹⁵ Lettre à Isabelle Pictet du 23 mai 1844: AEP.

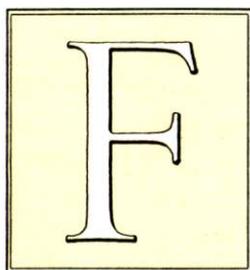
¹⁶ A la Révolution, Catherine Pictet quitta Genève pour s'établir à Rolle et c'est là qu'elle mourut, presque septuagénaire, le 6 février 1795.

¹⁷ On en conserve plus de 45: New York Historical Society, Papers of Albert Gallatin.

Lettre autographe de Catherine Pictet à Albert Gallatin, 5 juin 1780 (New York Historical Society).

Jean-François Pictet-Guyon (1699-1778)

Chapitre 26



ils du célèbre Bénédict Pictet, et le seul de ses douze enfants qui ait fait souche, Jean-François Pictet suivit les traces paternelles en se consacrant lui aussi au saint ministère. Mais rien dans sa longue carrière, sinon la fidélité du service, ne devait rappeler celle de son glorieux père.

Inscrit à l'âge de 15 ans aux «leçons publiques» de l'Académie¹, dont son père était alors recteur, Jean-François soutint quatre ans plus tard, sous la direction de Jean-Antoine Gautier, des thèses de philosophie² qu'il dédicâça à son cousin le syndic

Jacques Pictet. Il y traitait des preuves que la raison fournit en faveur de l'existence de Dieu et des devoirs de l'homme. Il fit ensuite des études de théologie qui s'achevèrent par la soutenance de 39 thèses ou propositions sur la religion chrétienne³, dédiées à la Compagnie des Pasteurs de Genève: la séance fut présidée par Bénédict Pictet lui-même.

Jean-François fut reçu au saint ministère⁴ à 21 ans (au lieu de 24), ayant obtenu du Petit Conseil une dispense d'âge qu'on ne put refuser au prestige de son père. Ce fut encore Bénédict Pictet, modérateur cette semaine-là, qui lui donna l'imposition des mains.

Dans le vieux livre de familles⁵, commencé par son grand-père André Pictet et continué par son père, Jean-François mentionne laconiquement ses *Lehr- und Wanderjahre*: «Je partis pour mes voyages le 26 avril 1721, écrit-il, j'y demeurai 30 mois, j'en suis revenu le 29 octobre 1723.» En demandant au Petit Conseil⁶ la permission de s'absenter, il avait précisé que son intention était d'aller en Angleterre et en Hollande.

De retour à Genève, Jean-François fut reçu membre de la Vénérable Compagnie des Pasteurs⁷, en même temps que Louis Tronchin. Son ministère allait désormais se poursuivre pendant plus d'un demi-siècle, sans grand éclat, mais avec une inébranlable constance.

La première charge qu'il occupa était bien dans la ligne paternelle: «Je fus reçu à l'Eglise Italienne le 6 août 1724, avec 300 florins, écrit-il, et on y résolut que je ne prêcherais qu'une fois par mois, de même que les autres.» La desserte de la petite communauté italienne de Genève n'était cependant qu'un à-côté. Jean-François exerça son ministère principal dans l'Eglise même de Genève, et d'abord à la campagne, comme le voulait l'usage. Après avoir été pasteur à Cologny, puis à Saconnex⁸, il fut élu en ville⁹ et devint successivement catéchiste à Saint-Pierre, semainier au Temple neuf, c'est-à-dire à la Fusterie, semainier à Saint-Germain et enfin semainier à Saint-Pierre. «A la fin du XVIII^e siècle, écrit Henri Heyer¹⁰, historien de l'Eglise de Genève, les pasteurs catéchistes de Saint-Pierre et de Saint-Germain devaient faire chacun 104 sermons et 48 catéchismes par année. Les pasteurs semainiers de Saint-Pierre et de Saint-Gervais avaient chacun 52 sermons, 26 catéchismes, 26 paraphrases et 26 services liturgiques, soit 130 actions [...]. Les pasteurs semainiers du Temple neuf, chacun 77 sermons et 24 catéchismes, soit 101 actions.»

Jean-François ne joua jamais dans l'Eglise de Genève un rôle comparable à celui de son père, mais l'âge lui donna de l'autorité. A 50 ans, il fut élu recteur de l'Aca-

¹ *Livre du Recteur*, n° 5188 (15 mai 1714).
² BPU: Cd 149/III (5), daté du 29 mars 1718.
³ HEYER, 307 (19 avril 1720).
⁴ AEG, Compagnie des Pasteurs, R 21, 40 (20 septembre 1720); RC 219, 262-263.
⁵ APP.
⁶ AEG, RC 220, 191-192 (16 avril 1721).
⁷ AEG, Compagnie des Pasteurs, R 21, 372-373 et 374 (7 janvier 1724).
⁸ AEG, Compagnie des Pasteurs, R 22, 159, 236; RC 225, 453.
⁹ AEG, Compagnie des Pasteurs, R 23, 99-100 (24 juin 1729).
¹⁰ 1535-1909: *l'Eglise de Genève, esquisse historique*, G. 1909, 67.

THESES
PHILOSOPHICÆ

SÉU

RATIONIS RESPONSA,

De iis quæ naturaliter

DE DEO,

nostrisque officiis cognosci possunt,

Quas Theses

FAVENTE DEO

Sub Præsidio

D.D. JOH. ANT. GAUTIER,

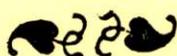
Philosophiæ Professoris Celeberrimi, &
Academiæ p. t. Rectoris,

Publicè tueri conabitur

JOH. FRANCISCUS PICTET,

GENEVENSIS Author & Respondens.

Die Martij mensis Martij horâ locòque solitis.



GENEVÆ,

Typis CRAMER & PERACHON.

M. DCCXVIII.

¹¹ AEG, Compagnie des Pasteurs, R 26, 441 (16 janvier 1750); R 27, 117 (14 janvier 1752).

¹² AEG, Compagnie des Pasteurs, R 27, 416-417 (5 et 12 mars 1756).

¹³ Cf. *Musées de Genève*, n.s. 22 (février 1962).

¹⁴ AEG, Compagnie des Pasteurs, R 30, 12, 28-35 (19-20 mars 1766).

¹⁵ Mss autographes de ces harangues: AEG, Compagnie des Pasteurs, P 32, n^{os} 2 et 6; PH 4900.

¹⁶ BPU, Ms Cramer 94, 115 (copie par Jean Cramer); Ms Fr. 2477, 194 (copie ancienne) (8 février 1767).

¹⁷ BPU, Ms Fr. 2477, 194 (copie ancienne).

Titre de la thèse de philosophie de Jean-François Pictet, 1718 (BPU, Cd 149/III/5).

démie pour deux ans; la «dignité» et le «grand succès» de ce premier rectorat lui valurent d'être réélu¹¹ pour deux nouvelles années. En 1756, toujours en sus de ses charges pastorales, il fut nommé bibliothécaire¹² aux côtés de Pierre Lullin et en remplacement du savant Léonard Baulacre. A cette occasion, il faillit d'ailleurs se trouver en concurrence avec Jean-Jacques Rousseau: on sait que le docteur Théodore Tronchin, désirant procurer à l'illustre citoyen de Genève un moyen de revenir dans sa ville natale, l'avait encouragé à postuler la place; mais l'ermitte de Montmorency y renonça. Six ans après, à la veille de la retentissante condamnation de l'*Emile*, ce même Jean-Jacques Rousseau se mit en relations avec les bibliothécaires genevois, pour leur faire parvenir en même temps que son dernier livre un exemplaire de la magnifique édition des *Fables* de La Fontaine illustrée par Oudry¹³, cadeau du maréchal de Luxembourg à la Bibliothèque de Genève. Pierre Lullin lui adressa en réponse une lettre que contresigna Jean-François Pictet: «Toutes vos productions nous seront toujours précieuses, écrivaient les bibliothécaires de Genève à Rousseau, nous lirons l'*Emile* avec le même empressement et sans doute avec autant de plaisir que nous en avons eu dans la lecture des autres ouvrages qui sont sortis de votre plume, la plus élégante de notre siècle.»

Bénédict Pictet avait été un pasteur à la fois gouvernemental et populaire: un demi-siècle plus tard, Jean-François allait être à son tour un ferme soutien des autorités, au détriment toutefois de sa popularité. Il fut chargé dès 1758 de prononcer les exhortations de circonstance lors des assemblées du Conseil général et du Conseil des Deux-Cents et semble avoir eu pour ce genre d'éloquence des dons particuliers, puisque pendant près de vingt ans, il s'acquitta régulièrement de cet office. Devenu doyen du corps pastoral genevois, il harangua¹⁴ en mars 1766 les plénipotentiaires français, zuricois et bernois, envoyés à Genève pour y procéder à une nouvelle médiation entre la bourgeoisie et le patriciat¹⁵. Malgré la prudence que lui imposait sa position, Jean-François ne put cacher au chevalier de Beauteville, ambassadeur de France, sa façon de penser: «Notre Magistrat, qui depuis longtemps n'a d'encouragement que dans sa vertu, va recevoir la justice qui est due à la sagesse et à la fidélité de son administration et notre Gouvernement, qui a été si fort ébranlé, reprendra de la consistance.»

On comprend qu'au lendemain du refus par le Conseil général de ce projet de médiation, Jean-François Pictet ait été choisi par le docteur Théodore Tronchin (devenu à Paris le médecin du duc d'Orléans et une célébrité européenne) pour être le destinataire d'une lettre¹⁶, vite répandue, qui tentait de rappeler à l'ordre les contestataires de la «parvulissime» République: «A portée comme je le suis de connaître les intentions du Roi, instruit d'ailleurs du délire opiniâtre de mes insensés concitoyens, je vois avec la plus profonde douleur les malheurs qu'ils se préparent en faisant semblant de courir après la liberté.»

Pour se venger, les «Représentants» firent courir à leur tour le texte d'une réponse supposée¹⁷: «Nous étions occupés, mon fils et moi, écrit le pseudo-pasteur Pictet, à relire le discours que je fis à Saint-Pierre aux dernières élections et nous méditions sur le peu d'effet qu'il avait produit, lorsque votre lettre nous est parvenue. Comme le travail ne nous enivre guère, mon fils et moi, nous avons tout le loisir possible

pour songer aux maux de l'Etat [...]. Nous avons surtout été touchés de ces phrases où vous dites que vous avez l'âme brisée jour et nuit, que l'orgueil va au-devant de l'écrasement, que vous gémissiez en silence – et mon fils proteste n'avoir jamais rien lu de plus beau dans les sermons de son grand-père. Nous avons aussi admiré la noble hardiesse avec laquelle vous traitez vos concitoyens d'*insensés* et de *malheureux* [...]. Mon fils approuve beaucoup la méthode d'insulter les gens, quoiqu'il m'ait avoué que, depuis qu'il s'en est mal trouvé deux ou trois fois, il est résolu de ne la plus mettre en pratique...»

Jean-François n'avait pas les dons d'écrivain de son père: ses thèses mises à part, il ne publia rien, sauf un sermon composé à l'occasion du tremblement de terre de Lisbonne¹⁸. Il ne fut pas non plus un grand épistolier, mais resta pourtant en correspondance avec son contemporain Antoine Court, ce pasteur laguedocien qui avait compté parmi les protégés de Bénédicte Pictet et qui s'était établi finalement à Lausanne. Cette correspondance¹⁹, où vers et prose s'entremêlent, donne volontiers dans le badinage et la galanterie. Jean-François s'y plaint²⁰, non sans préciosité, des cruautés d'une certaine Henriette:

Je suis et je serai très humble serviteur
D'Henriette, quoique inhumaine,
Et c'est une chose certaine
Que j'aime jusqu'à sa rigueur.



THESES THEOLOGICÆ
BREVEM
RELIGIONIS
CHRISTIANÆ
IDEAM COMPLECTENTES
Quas
AUSPICE NUMINE
Præside
D. D. BENEDICTO PICTETO
Ecclesiæ PASTORE & S. S. Theologiæ
PROFESSORE
Publicè tueri conabitur
JOANNES FRANCISCUS PICTETUS
A. & R.
Die Vener. 19. Mensis Aprilis horâ locoque soliti.



GENEVÆ
Apud GABRIELEM DE TOURNES ET FILIOS.
M. DCC. XX.

Il exhorte²¹ Antoine Court, déjà marié et père de famille, à faire la conquête de la piquante M^{lle} de Cornans:

Croyez-moi, voyez-la sans cesse
Allez-y le matin pour la mettre
à confesse
Dussiez-vous dans son lit la voir
[etc.].

Ces lettres parfois puériles abordent²² soudain des sujets plus graves: projet d'Antoine Court de publier une histoire des Eglises protestantes de France, prédication magnifique faite à Saint-Pierre par Jean-Pierre de Crousaz, massacre d'un espion catholique au sortir d'une assemblée du Désert.

On y voit aussi²³ que Jean-François songeait à prendre femme: «Je n'en veux point qui fasse la cruelle, tenez-vous cela pour dit, mon cher compère, écrivait-il, il me faut une personne qui dise oui de

Jean-François Pictet, par
Alexandre DeLaChana, 1740
(*email*, diam. 50 mm.; *Reposoir*).

¹⁸ BPU: Br 220. – Un autre sermon, prononcé au jubilé de la Réformation (21 août 1735) est conservé en manuscrit dans la bibliothèque du Reposoir.

¹⁹ BPU, Coll. Court, 1^{re} sér., vol. VI, VII, VIII, IX, XIX et XX, *passim*.

²⁰ BPU, Coll. Court, 1/VIII, 150v (7 janvier 1733).

²¹ *Ibid.*, 117-118 (2 décembre 1732).

²² *Ibid.*, 1/VIII, 148-149; 220-221; 1/VII, 181v.

²³ *Ibid.*, 1/VII, 138-139 (6 août 1732).

²⁴ Eugène-Louis DUMONT, *Armorial genevois*, G. 1961, 221-222.

Titre de la thèse de théologie de
Jean-François Pictet, 1720
(BPU, Bf 767).

Chapitre 26

bonne grâce.» Jean-François trouva cette perle en 1733. Elle avait 18 ans et se nommait Pernette-Jacqueline Guyon. Originaire de Beaune, en Bourgogne, Jean Guyon, son grand-père, avait acquis la bourgeoisie de Genève en 1674²⁴, dix ans avant la Révolution. Il n'eut qu'un fils, qui lui-même n'eut que des filles, de sorte que cette famille s'éteignit à Genève une génération après y être arrivée. Quant à la mère de Pernette, Elisabeth Delapalud, elle appartenait à une vieille famille de la campagne genevoise.

Le mariage eut lieu à l'Eglise italienne²⁵ dont Jean-François était l'un des desservants. Il naquit de cette union un seul rejeton, André, dont on verra plus loin la difficile destinée.

Les deux portraits de Jean-François Pictet que l'on conserve au Reposoir sont ceux d'un homme qui a cessé de badiner. A 40 ans, Jean-François y apparaît déjà très gras. Un sourcil froncé, des yeux bruns et durs, un nez fort, une bouche aux lèvres épaisses surmontant un double menton donnent à son visage une expression sévère et soupçonneuse.

Jean-François avait placé²⁶ une partie de sa petite fortune dans les emprunts sardes de 1743, 1749 et 1751²⁷; il souscrivit en outre pour près de 10.000 livres de Genève dans un emprunt émis par l'impératrice Marie-Thérèse d'Autriche en 1767.

A Saconnex, il tenait de son père²⁸ le «Pré Colas», modeste propriété campagnarde, qui comprenait une maison d'habitation, des communs, une cour et un jardin clos de murs, ainsi qu'un verger et des vignes. Il l'agrandit²⁹, puis le vendit³⁰ en 1762, pour pouvoir payer sa part dans l'acquisition³¹ qu'il venait de faire d'un important domaine sis à Champel, en indivision avec son fils André et le beau-père de celui-ci, Gabriel Lullin: on y reviendra.

Jean-François mourut en 1778, presque octogénaire, ayant assisté aux séances de la Compagnie des pasteurs jusqu'aux dernières semaines de sa vie. Il avait eu la joie de recevoir deux ans auparavant une marque d'estime et de gratitude assez peu ordinaire dans la Genève d'Ancien régime: à l'occasion du cinquantenaire de son entrée dans le ministère, un souper lui fut offert³² dans la Salle des festins de l'Hôtel de ville.

Sa veuve mourut la même année que lui, à la rue Neuve-des-Granges.

²⁵ AEG, Etat civil, Communautés diverses, vol. 1. – Le contrat de mariage est du 2 décembre 1733: AEG, J.-A. Rilliet not., VIII, 518-521.

²⁶ AEG, J.-L. Delorme not., V, 302-304; XIV, 243-244; XVII, 73-75.

²⁷ AEG, même not., XXX, 567-569; XXXI, 232-233.

²⁸ Bénédicte Pictet l'avait constitué par acquisitions successives en l'espace de trente ans: AEG, Minutes des not. Fr. Joly, XVIII, 94v-96 (21 avril 1693); LXXV, 15-16 (6 avril 1711); Louis II Pasteur, XL, 196 (29 novembre 1723).

²⁹ AEG, G. Grosjean not., XXV, 189-191 (17 novembre 1747).

³⁰ AEG, C.-G. Flournois not., XI, 259-264 (18 août 1762).

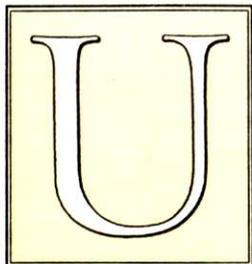
³¹ AEG, J.-L. Delorme not., XXVII, 162-168 (12 février 1761).

³² AEG, RC 277, 41; Compagnie des Pasteurs, R 31, 522-525 et 537 (janvier-février 1776).

Fragment autographe du livre de famille de Jean-François Pictet (Reposoir).

Je suis né le 19 d'août 1699
 Je hu reçu administrateur le 20 septembre 1720 avec M^r Sabarres
 Brevete donna l'imposition des maies: 201 de 27 années, 1 mois
 Je partis pour mes voyages le 26 avril 1721 y demeurai 30 Mois
 Je suis revenu le 29 octobre 1723 Je fus reçu a la Compagnie le 5
 Janvier 1724 avec M^r Tronchin qui on donna le pas sur moi quoique
 je fusse reçu avant lui parce que par suite de l'aveu de l'aveu
 Je si pendant 6 mois les fonctions de mon Gene en francois
 Je fus reçu a l'Eglise Italienne le 6 d'août 1724 avec 300 fl. et on y
 reboute que je ne precherais qu'une fois par mois, même qu'il y a
 jaloux à la fin de mes am^s j'achetai serneur prechant 2 fois en 6 semaines avec 400 fl.
 le 1 fevrier 1726 j'ai été élu Ministre a Cologne M^r Decarro ayant demandé
 que l'on l'en déchargea Je fus nommé Curé de Delabare, le conseil d'assigne
 300 fl. et 14 coup. de Bled la mortre du gage de min. de l'amp. Je fus élu
 même jour que M^r Barrasin le fut par la ville
 le 24 du 11 mois j'ai été présenté a Cologne par M^r S. Turcin M^r P. A. Turcin
 sejourant malade Il expliqua Oseias avoit Land heb XIII. 17
 M^r Francois Pictet le 17 d'août fut élu de l'aveu de l'aveu de l'aveu
 Jean Louis Cramer qui n'avoit reçu bras francement M^r Delabarre qui
 nommé contre moi se maria le même jour avec M^r Laguet

Pierre Pictet-Cramer (1703-1768)



nique rejeton d'un rameau qui devait disparaître avec lui, Pierre Pictet est, avec Bénédict et Marc-Auguste, l'un des trois professeurs que la famille a donnés à l'Académie de Genève sous l'Ancien régime. Son œuvre de juriste cependant est insignifiante et ses cours n'ont eu aucun rayonnement. Pierre Pictet est entré dans l'histoire grâce à ses relations littéraires : correspondant du président de Brosses¹, il fut surtout, pendant dix ans, le voisin de Voltaire aux Délices et entretenit avec lui, malgré les «cache-Pictet», d'excellents rapports dont on trouve l'écho dans les œuvres du patriarche. D'autre part, le mariage de sa fille unique, la piquante Charlotte, avec le Vaudois Samuel de Constant devait lui valoir une étonnante postérité littéraire, puisque son gendre lui-même devint sur le tard un romancier à succès et que deux de ses petits-enfants, Rosalie et Charles de Constant, sans avoir le génie de leur cousin Benjamin, manifestèrent d'indéniables qualités d'écrivain.

Privé de père et de mère dès la plus tendre enfance, Pierre Pictet fit des études² de droit qui furent être brillantes, puisque, avant même d'avoir 20 ans, il fut reçu³ au nombre des avocats genevois. Il obtint ensuite un doctorat *utriusque juris* à l'Université de Valence⁴ et compléta sa formation deux ans plus tard par un voyage à l'étranger⁵.

En décembre 1726, de retour à Genève, Pierre participait à l'organisation d'une soirée qui parut scandaleuse aux autorités et lui valut d'être «grièvement censuré» par le Petit Conseil. De concert avec ses amis François Sellon, Jacques Gallatin (fils de Barthélemy), Jacques Gallatin (fils d'Abraham) et Pierre Jaquet, il commanda à Moïse Aubert, tenancier du «logis» de la Croix-Verte au Molard, un souper de 17 couverts à 6 florins par tête. Ce festin fut suivi de la représentation, par une dizaine de jeunes gens (dont quatre étaient habillés en femmes), d'une comédie en vers intitulée «La Prosélyte pervertie», dont l'action se passait à Evian et qui mettait en scène une jeune Genevoise convertie au catholicisme, ses parents, sa sœur et – pour comble d'imprudence – le roi de Sardaigne en personne. La pièce avait été composée par l'un des acteurs, un certain François Sahut, de Montpellier, et comportait des intermèdes, qui furent joués avec accompagnement de violons et hautbois. Afin d'éviter tout désordre, nos compères avaient trouvé le moyen d'embaucher trois soldats de la garnison pour surveiller l'entrée de l'auberge – ce qui n'empêcha pas le spectacle d'être joué devant une soixantaine de personnes, parmi lesquelles, au dire du cabaretier, se trouvaient «quelques filles». Dès le lendemain, la justice genevoise ouvrait une enquête qui fit promptement la lumière sur les circonstances du scandale. Le verdict du Petit Conseil ne tarda pas : expulsion pour Sahut, emprisonnement pour l'aubergiste et les autres acteurs, censure et amende de 50 florins à chacun des cinq amphitryons, lesquels «auroient mérité la prison», releva le secrétaire d'Etat. Avec ces fils de famille, le Consistoire fut d'ailleurs d'une égale clémence⁶.

Autre frasque de jeunesse, Pierre Pictet, deux ans plus tard, fit irruption, en compagnie de trois jeunes officiers genevois au service de France, dans la maison du chevalier Tyrrel, où dansait une nombreuse compagnie. Une altercation où il eut, semble-t-il, le plus méchant rôle, les mit aux prises avec deux «seigneurs anglais» que le registre

Chapitre 27

¹ Cf. YVONNE BEZARD, *Le président de Brosses et ses amis de Genève*, Paris, 1939, 135-140.

² *Livre du Recteur*, n° 5302 (16 mai 1718).

³ AEG, RC 222, 207; CHOISY, *Matricule*, 27 (29 mars 1723).

⁴ Diplôme du 28 septembre 1723 (à M. Jean Rilliet, Genève).

⁵ Cf. AEG, J.-J. Choisy not., III, 360-361 (14 mai 1725).

⁶ AEG, RC 225, 440-442 (6-9 décembre 1726); PC 7405; Consistoire, R 79, 363 (26 décembre 1726).

Chapitre 27

du Conseil appelle Mylord Bohin et Mylord Walpole. Très fâché de cet esclandre si contraire à sa politique d'accueil, le Conseil⁷ fit comparaître les quatre trouble-fête, les censura et les contraignit d'aller présenter leurs excuses à Mylord Tyrrel.

Malgré ces fredaines, Pierre Pictet, qui avait servi dans une compagnie bourgeoise dès l'âge de 17 ans⁸, fut élu «second lieutenant pour les Dragons»⁹, mais il quitta la troupe¹⁰ après sa nomination à l'Académie en 1739.

Sa carrière politique fut également courte. Entré au Conseil des Deux-Cents en janvier 1734¹¹, à la veille des troubles qui pendant quatre ans déchirèrent la République, il rata trois fois¹² le poste d'auditeur de la justice, premier échelon du *cursus honorum* genevois. Les services politiques que Pierre Pictet rendit à sa patrie se bornèrent dès lors à quelques missions diplomatiques. En octobre 1742, il accompagna en qualité de secrétaire¹³ le syndic Jean-Louis DuPan l'aîné et le conseiller d'État Pierre Mussard, envoyés en «légation» auprès du roi de Sardaigne à Montmélian: le rapport de cette députation¹⁴ est écrit tout entier de sa main. En mars 1745, comme il se rendait pour ses affaires à Chambéry, il fut chargé par le Conseil¹⁵ d'une délicate négociation fiscale auprès de Don Julien Amorin, intendant de la province de Savoie pendant l'occupation espagnole. Pierre Pictet finit par entrer au Conseil des Soixante¹⁶, mais ne fut jamais appelé à faire partie du Petit Conseil, comme d'autres professeurs de droit l'avaient été.

Partisan invétéré du système oligarchique, Pierre Pictet compta dans les dernières années de sa vie, parmi les «Négatifs» endurcis. Lors des troubles de 1734-1738, trop jeune encore pour jouer un rôle en vue, ses options étaient déjà prises. Une lettre, qu'il adressait de Meinier, en 1737, à Isaac Thellusson, ministre de la République auprès de la Cour de France, le montre bien: «Dans les Conseils, écrivait-il avec dégoût¹⁷, même timidité, même découragement, même insolence des malintentionnés, même oppression, parce que ce sera toujours les mêmes magistrats qui commanderont, encore plus foibles qu'auparavant.» Quel remède alors? Une force armée capable de rétablir et de maintenir l'ordre: «toute médiation à faire accepter, ou même acceptée, ne peut se soutenir, surtout parmi nous, que par une terreur présente et actuelle».

Malgré la teinture philosophique de ses relations mondaines, les convictions politiques de Pierre Pictet ne firent que se renforcer avec l'âge. L'agitation qui régna dans Genève, presque sans interruption, à partir de l'affaire Jean-Jacques Rousseau, semble avoir excité d'autant plus sa bile que, n'étant point du Conseil et n'étant plus de l'Académie, il était réduit au rôle de spectateur impuissant. C'est à cette époque qu'il se fit remarquer en disant dans son cercle: – *Un bon citoyen doit être violent, je dis violent*; «et l'on battit des mains», ajoute Jean-Louis DuPan, qui rapporte¹⁸ l'anecdote.

Lorsque le Conseil général des citoyens et bourgeois eut refusé, en décembre 1766, le nouveau règlement de Médiation, jugé trop favorable aux «Négatifs», Pierre Pictet fit partie de cette portion du patriciat qui choisit d'émigrer pour manifester sa réprobation et sa colère. De sa campagne de Saint-Jean, il écrivait¹⁹ le 15 janvier 1767 à Jean Cramer, réfugié à Mont-sur-Rolle: «Je me retirerai de la ville le même jour que vous [...]. Je vins d'abord me poser ici, résolu d'aller plus loin au plus tôt, mais je n'en partirai que lorsque j'en verrai la nécessité.» Et deux jours après, à son ami Jean-Louis Buisson, il faisait²⁰ cette déclaration révélatrice: «Je n'ai jamais désespéré de la République et cela m'a soutenu.» De fait, en ces premiers mois de 1767, Pierre Pictet devint l'âme de la résistance aux innovations démocratiques. On le voit se déchaîner, dans ses lettres à Buisson, contre le projet d'arrangement élaboré par le jeune conseiller Gédéon Turrettini, auquel le procureur général Jean-Robert Tronchin-Boissier avait donné son adhésion et le poids de son autorité. On le voit surtout exhorter les autres «absents» et raffermir leur courage: «Vous avez dans votre voisinage, à Vinci, à Rolle, à Bossey, chez vous, écrit-il²¹ à Jean Cramer, MM. Du Pan, Tronchin frères, Desfranches, [Philibert] Cramer, M. votre frère, M. votre fils, M. [Saladin] de Crans. Que de gens faits pour se voir, se concerter, délibérer, agir, sauver la patrie! Au nom

⁷ AEG, RC 228, 6-7, 9-10,

¹² (4-5 janvier 1729).

⁸ AEG, RC 219, 167

(19 avril 1720).

⁹ AEG, RC 230, 208 (20 juin 1731).

¹⁰ AEG, RC 239, 277 (19 juin 1739).

¹¹ AEG, RC 233, 7.

¹² AEG, RC 235, 572;

RC 236, 526; RC 237, 468.

¹³ AEG, RC 242, 481-482.

¹⁴ *Ibid.*, 490/491 (5 novembre 1742).

¹⁵ AEG, RC 245, 81, 88,

94/95, 102/103, 108-109.

¹⁶ AEG, RC 249, 18

(11 janvier 1749).

¹⁷ AEG, Archives de familles, 1^{re} série, Thellusson, XXXIX/1.

¹⁸ BPU, Ms Suppl. 1545, 62.

¹⁹ BPU, Ms Cramer 94, 59-60.

²⁰ Coll. particulière, Genève.

²¹ BPU, Ms Cramer 94, 59-60.

de Dieu, Messieurs, après avoir tant fait pour elle, ne l'abandonnez pas dans son plus grand besoin! [...] Point de découragement, c'est ma devise!»

Et d'ajouter: «Pour moi, je pense que la France nous sauvera, Dieu veuille que les Suisses y concourent efficacement.» Sur ce chapitre, Pierre Pictet ne s'en tint pas aux vœux pieux. Il n'hésita pas à s'adresser directement, le 24 mars 1767, à l'avoyer bernois Johann Anton Tillier, l'exhortant²² à ne rien négliger pour le salut de la patrie, déplorant les «préjugés» et les lenteurs des Bernois, les appelant à se joindre à la France pour «réduire les perturbateurs», dénonçant la «conduite extravagante» du procureur général et réclamant en conclusion des «résolutions viriles, politiques et promptes».

A l'âge de 36 ans, Pierre Pictet avait été élu²³ à la chaire de droit laissée vacante par l'élection de Jean Cramer au Petit Conseil. Avec ses concurrents Jean-Jacques Bonnet, Pierre Lullin et Etienne Tournesier,

il dut se soumettre aux examens prévus par le Conseil: «faire une dissertation en deux fois vingt et quatre heures» et «soutenir des thèses» sur un sujet donné huit jours à l'avance. Sa vivacité d'esprit l'avantagea, ses relations firent le reste. Pierre Lullin, son seul concurrent sérieux, fut nommé l'année suivante à la chaire de Jean-Jacques Burlamaqui: ni l'un ni l'autre n'avait encore publié quoi que ce fût.

«Aucun des successeurs de Burlamaqui et de Jean Cramer, constate l'historien de l'Académie de Genève²⁴, ne s'est fait un nom quelconque dans la science. Il est évident que, dans toutes les nominations des professeurs de droit du XVIII^e siècle, la situation de la famille du candidat a pesé dans la balance de Messieurs du Deux-Cents beaucoup plus que ses titres scientifiques [...]. L'enseignement resta, jusqu'à la fin du siècle, dans le cadre qui lui avait été tracé au début.»

La bibliothèque de Pierre Pictet, dont on possède un inventaire²⁵, s'avère en effet celle d'un homme cultivé plutôt que d'un savant. On n'y trouve qu'une vingtaine de livres de droit, mais beaucoup de littérature ancienne et moderne, de Plutarque jusqu'à M^{me} Riccoboni.



Pierre Pictet à l'âge de 18 ans, par Robert Gardelle, 1720 (huile, 430/365 mm.; BPU).

²² BPU, Ms Cramer 94, 214-215.

²³ AEG, RC 239, 255 (5 juin 1539).

²⁴ BORGEAUD, I, 527.

²⁵ AEG, Jur. civ. F 732: Cramer, «Chapitre des Livres de feu Mr le Professeur Pictet» (63 numéros).

Doté d'une intelligence précoce, Pierre Pictet était en outre pourvu d'une agréable figure. Son portrait par Robert Gardelle²⁶ montre un visage régulier, le nez aquilin, des sourcils bien dessinés, une bouche gourmande, une fossette au menton et surtout de grands et beaux yeux d'un brun magnifique. L'œuvre est de 1720: dans tout l'éclat de sa jeunesse, Pierre Pictet n'avait pas encore ce teint basané qui, aux dires d'Edmond Pictet, lui valut plus tard le surnom de «Pictet-Pruneau».

Ce joli garçon avait déjà 26 ou 27 ans quand il tourna la tête d'une jeune fille qui n'en comptait pas 18 et qui figurait au nombre des plus riches héritières de Genève. «Après deux ou trois ans de résistance de la part du père»²⁷, la constance de la jeune amoureuse fit oublier la différence des fortunes et le 25 décembre 1731, Pierre Pictet put épouser Marguerite dite Gotton Cramer, troisième fille de Pierre Cramer de Brandis et de Sara Mallet.

Chapitre 27

Les Cramer, originaires de Strasbourg et bourgeois de Genève en 1668, comptaient au nombre des familles influentes du patriciat genevois. Au cours du XVIII^e siècle, la branche aînée de la famille donna à l'Académie quatre professeurs, dont un mathématicien de renommée européenne, Gabriel Cramer, et au Petit Conseil l'une de ses meilleures têtes politiques, le syndic Jean Cramer. La branche cadette produisit à la génération suivante un magistrat distingué, Philibert Cramer, et un bon imprimeur, qui devint l'éditeur et l'ami de Voltaire, Gabriel Cramer-Delon. Quant à la seconde branche, elle était précisément représentée par Pierre Cramer, allié Mallet, qui ne fut ni professeur ni magistrat, mais qui possédait le génie des affaires et compta parmi les principaux bénéficiaires genevois du fameux «Système» de Law. Banquier à Paris dès 1707, il sut réaliser à temps ses capitaux et les «millions»²⁸ qu'il rapatria lui permirent d'acquérir en 1719, 1720 et 1721 d'importants immeubles, tant en ville, place du Grand-Mézel, qu'à la campagne, où il racheta de Gabriel Rilliet les terres et le fief de Brandis (ou Brandix), dont il prit désormais le nom. Sur l'une de ces terres, appelée «le Gerdil», il fit construire²⁹ d'après les plans de l'architecte parisien François II Blondel une belle maison patricienne, qui est aujourd'hui le siège de la mairie de Cologny. En 1725, écrit l'historien Herbert Lüthy³⁰, «sa fortune consolidée put être évaluée à un million et demi de livres courantes, ou 2,5 millions de livres tournois stabilisées».

²⁶ A la BPU, salle Ami-Lullin; cf. BOUVIER, n° 74.

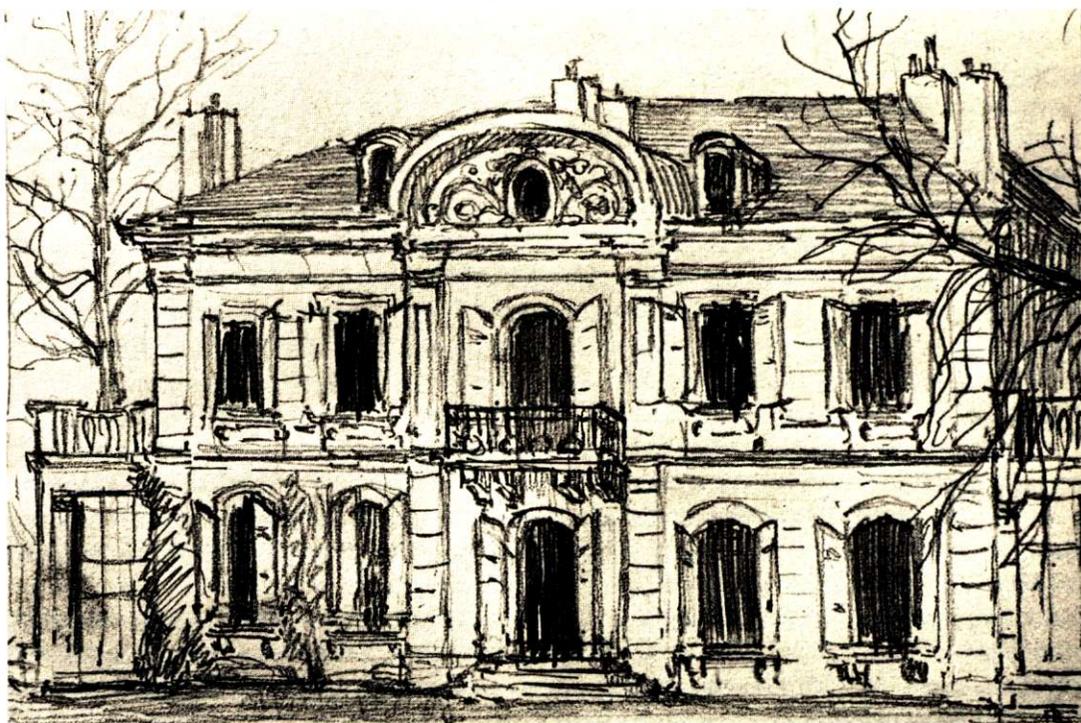
²⁷ Cf. SHAG, Ms 69, 235 (journal de Jean Cramer).

²⁸ Cf. LÜTHY, II, 244-248, 375-376.

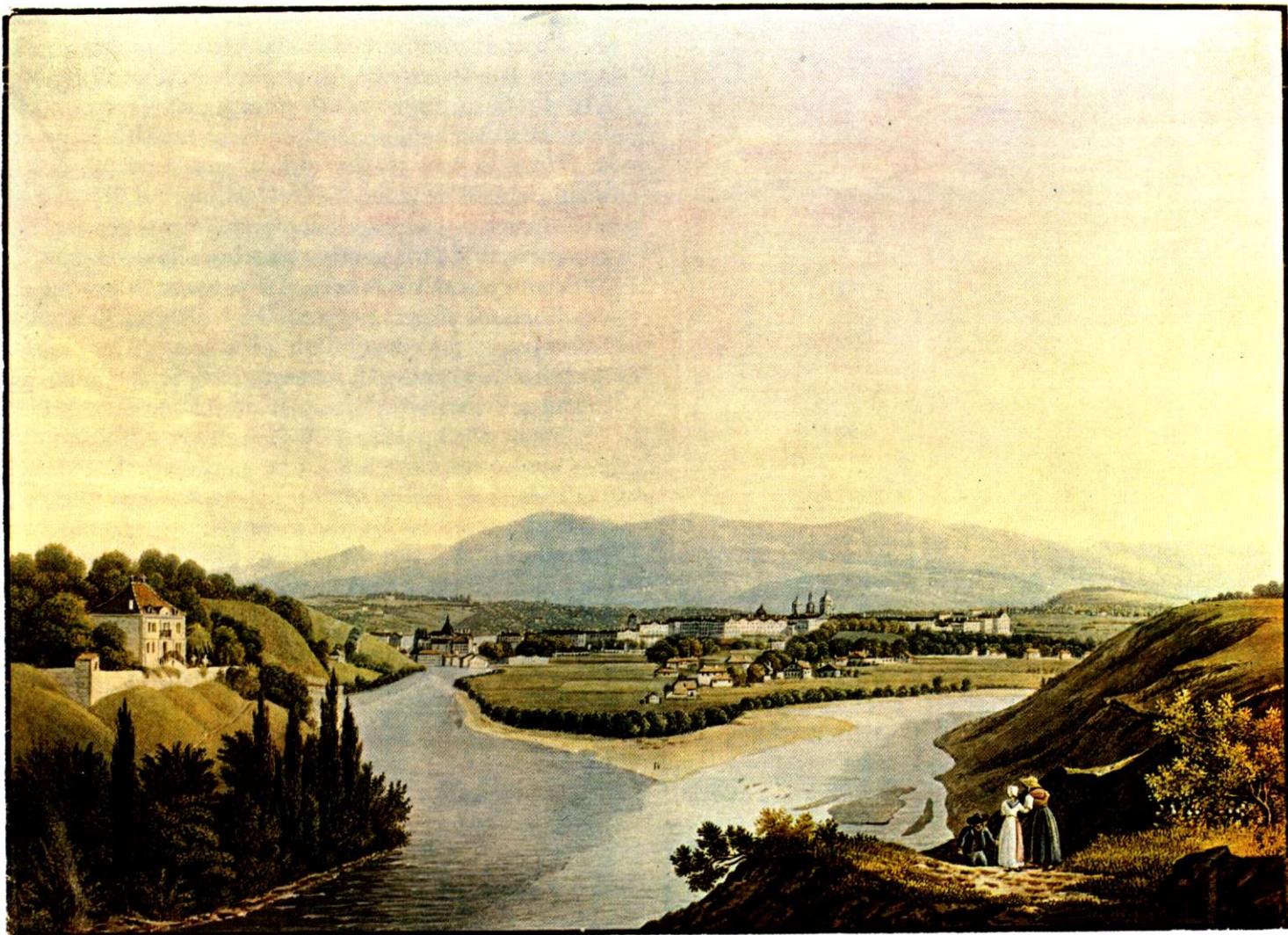
²⁹ Paul NAVILLE, *Cologny*, G. 1958, 23-24, 184-186 et ill.

³⁰ II, 376.

³¹ AEG, Alphonse Vignier not., XXVI, 337^v-339; cf. G. Chuit not., VI, 154-156.



Le «Château Lolotte» à la veille de sa démolition, 1904 (d'après un dessin de Louis Blondel)



Pierre Cramer de Brandis avait eu un fils, mort jeune, et trois filles, Andrienne, Angélique et Marguerite, qu'il dota largement. Marguerite, à son mariage, reçut³¹ 42.000 livres de Genève, plus un domaine situé à Meinier, valant 18.000 livres. Pierre Pictet pour sa part n'était pas sans biens. Il avait hérité de son père divers immeubles dans le vieil îlot familial du bas de la rue du Temple. Les deux principaux furent vendus pendant sa minorité par son oncle et tuteur Jean Pictet et l'ultime portion de ces vieilles possessions de famille (soit les boutique, arrière-boutique, cave et entresol de la maison qui faisait l'angle avec la «Grande Allée» menant au Rhône) fut cédée par Pierre lui-même³² à la veuve d'un maître chamoiseur.

Pierre avait aussi hérité d'une belle et grande vigne «sur Saint-Jean» que son père avait acquise de la famille Grenus. Les contrats de «bail en vignolage»³³ qu'il passait pour l'exploitation de ce vignoble montrent que le vigneron y faisait travailler, la saison venue, cinq ouvriers «provigneurs».

La situation de fortune des Pictet-Cramer s'améliora sensiblement en 1756, au décès de Pierre Cramer de Brandis. Les actes de partage successoraux³⁴ révèlent que Marguerite Pictet-Cramer, outre le tiers indivis des immeubles du Grand-Mézel, reçut en titres de rentes et autres effets plus de 163.000 livres. Ce gros héritage eut des conséquences diverses. Se voyant à l'abri du besoin, Pierre Pictet renonça à son enseignement académique³⁵, pour lequel il avait manifestement peu de goût. «Il ne lui reste pas un écu de son bien, écrivait³⁶ à cette occasion son beau-frère Jean-Louis Du Pan-Cramer, et en se privant de sa pension il se met dans la dépendance totale de sa femme.»

³² AEG, Jur. civ. Cc 37, 215v-216v (27 novembre 1728).

³³ AEG, Archives de familles, 3^e série, Pictet (27 janvier 1748).

³⁴ AEG, J.-L. Delorme not., XXIII, 192-196, 203-208 et annexes (7 et 14 juin 1756).

³⁵ AEG, RC 257, 52, 87 et 110-111 (12 janvier-8 février 1757).

³⁶ BPU, Ms Suppl. 1539, 102-103 (11 janvier 1757).

La campagne Constant (auparavant Pictet-Cramer), les falaises du Rhône et les jardins de la Jonction au début du XIX^e siècle (aquatinte de Friedrich Salathé, d'après Jean DuBois, 205/285 mm.; BPU, Estampes, 13 P 54).



³⁷ BPU, Ms Constant 49/51, 36-37 (22 février [1756]).

³⁸ Cf. J.-D. CANDAU, «La construction du Château Lolotte à Saint-Jean», *Musées de Genève*, n.s. 86 (juin 1968).

³⁹ Cf. Jules CROSNIER, «Sous Terre et Saint-Jean», *Nos Anciens et leurs œuvres*, 1916, 37-104, ill.

⁴⁰ Cf. AEG, Jur. civ. F 732: Cramer (22 septembre-1 octobre 1774); Archives Rilliet-de Constant (à M. Maurice Payot, Genève), III, 18/3 (13-14 avril 1775).

⁴¹ «On ne peut pas dire qu'elle soit douce comme un mouton», disait d'elle son beau-frère Jean-Louis DuPan (BPU, Ms Suppl. 1544, 83-84).

⁴² AEG, PC 10724bis; RC 259, 221, 222, 228 (novembre 1758).

Charlotte Pictet en actrice, par de Wyl, 1758 (pastel, 550/430 mm.; à M. Paul de Saffin).

La succession de Pierre Cramer de Brandis permit aussi aux Pictet-Cramer de construire. Jusque-là, ils avaient habité en ville, dans des appartements loués (rue de la Cité notamment), partageant leurs étés entre le rural de Meinier, où ils s'étaient réservé un étage de la ferme, et leur maison des vignes sur Saint-Jean, vieille bâtisse de la fin du XVII^e siècle, qui déparait le site merveilleux où elle était placée. L'Europe, en effet, commençait d'être sensible aux beautés de la nature et découvrait alors l'attrait des paysages alpestres et des horizons de montagnes. Du haut des falaises de Saint-Jean, on jouissait d'un incomparable panorama que rien ne venait gêner encore: au premier plan, la jonction bicolore de l'Arve et du Rhône et les petits jardins de Plainpalais; au milieu du paysage, la ville de Genève ramassée autour de sa cathédrale et ceinturée de l'appareil grandiose de ses fortifications; au fond du tableau, les rives du lac, les campagnes savoyardes, le cirque majestueux des Alpes et ce fabuleux Mont-Blanc qu'un savant genevois allait bientôt gravir. Voltaire, cherchant à s'établir près de Genève, n'avait pu retenir un cri d'admiration et, malgré les offres qu'on lui faisait à Cologny, venait d'acheter sur Saint-Jean une campagne qu'il avait aussitôt baptisée «les Délices». Ce voisinage flatteur dut éperonner les Pictet-Cramer, d'autant plus que Voltaire ne cachait pas son intérêt pour leur projet: «La volonté de Dieu soit faite, écrivait-il³⁷ à Pierre Pictet au lendemain de la mort du vieux Cramer, puissiez vous bâtir dans mon voisinage une maison digne de la belle situation que vous avez.» L'affaire ne traîna pas: en l'espace d'une année, les Pictet-Cramer firent construire³⁸ au-dessus des falaises de Saint-Jean une maison de maître, dont

l'architecte n'est pas connu, mais qui ne le cédait ni pour les proportions ni pour l'élégance à celle que Pierre Cramer de Brandis avait édifiée trente ans plus tôt à Cologny.

Cette villa patricienne, qui est contemporaine du premier Reposoir, n'existe malheureusement plus: victime d'une spéculation immobilière, elle a disparu en 1904. Quelques dessins et gouaches du peintre Jean DuBois, datant de la première moitié du XIX^e siècle, deux ou trois mauvaises photographies et un croquis de Louis Blondel pris à la veille de la démolition³⁹ en ont seuls conservé l'aspect.

La maison, d'un étage sur rez-de-chaussée, était coiffée d'un toit à mansardes. Les deux façades principales, surmontées de frontons triangulaires, comptaient cinq grandes fenêtres par étage. Celle du midi, agrémentée d'un corps central en légère saillie, communiquait par un majestueux perron aux terrasses dominant le Rhône. La distribution intérieure des pièces⁴⁰ était celle d'une maison de maître. Au rez-de-chaussée: la salle à manger, pourvue de deux fourneaux de faïence, de trois tables de marbre et de quatorze chaises peintes en vert; le grand «salon de compagnie», dont les douze fauteuils et les rideaux étaient de velours et de taffetas cramoisi; une «chambre des demoiselles» (qui renfermait quatre cages à oiseaux) et une chambre bleue. Au premier étage: la bibliothèque, avec la «cache au chien couverte de velours d'Utrecht», et quatre chambres à coucher. Les meubles étaient nombreux et la vaisselle surabondante, ce qui, joint à la sévérité⁴¹ de la maîtresse de maison, explique les larcins d'une femme de chambre et d'un cocher que la fuite sauva du fouet public⁴² en place du Molard.

La construction qui fit de la propriété de Pierre Pictet «la plus jolie campagne» du pays offusqua cependant celui-là même qui avait été le premier à l'encourager. «Je viens de vous planter des arbres de quarante pieds de haut, écrivait Voltaire à Jean-Robert Tronchin⁴³, pour cacher le palais Pictet qui faisait un point de vue désagréable, parce qu'il ne présente qu'un angle.» A ces arbres (marronniers ou peupliers d'Italie), Voltaire donna malicieusement le nom de «cache-Pictet» et fut si heureux de cette trouvaille qu'il en fit un des bons mots de sa conversation. Un hôte de Ferney, le docteur Gagnon, de Grenoble, recueillit plus tard l'anecdote et la transmet à son petit-fils Henri Beyle, mieux connu sous le pseudonyme de Stendhal, qui la reproduisit à deux reprises dans ses *Mémoires d'un touriste* publiés en 1854: c'est ainsi que les «cache-Pictet» firent fortune⁴⁴ et entrèrent dans l'histoire.

Cette facétie n'altéra pas les relations de bon voisinage qui s'étaient établies entre les Délices et Saint-Jean. Une véritable amitié naquit même entre le philosophe sexagénaire et la fille unique des Pictet-Cramer, la piquante Françoise-Charlotte, dite Lolotte, alors dans tout l'éclat de ses 22 printemps.

«Vous voilà donc, mon très cher voisin, dans votre charmante retraite. L'appellerons-nous *carite*, *favorite*, *mon plaisir*, *plaisance*? écrivait Voltaire à Pierre Pictet, le 27 mars 1757, après un séjour que celui-ci avait fait à Lyon. Il faudra bien la batiser et ne pas souffrir qu'un saint donne son nom à notre petit canton. Pour moy, je la nommerai *Lolotte*. Le nom de mad^{elle} votre fille me plaît plus que celui de tous les saints du calendrier.»

Entre Voltaire et sa jeune voisine, certain bonnet suscita un plaisant incident qu'a rapporté Cosimo Alessandro Collini⁴⁵, le secrétaire de Voltaire:

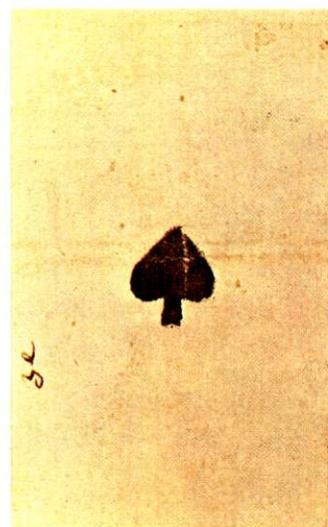
«Personne n'est mieux instruit que moi de l'aventure du bonnet dont vous me parlez, écrivait-il à son ami Sébastien Dupont. La voici: une jeune Genevoise, jolie, charmante, appelée M^{lle} Pictet, fit présent à notre Philosophe d'un bonnet qu'elle avait peint à la main. Il l'en remercia par la petite lettre suivante:

*Quand vos yeux séduisent les cœurs,
Vos mains daignent coiffer ma tête,
Je ne chantais que vos conquêtes
Et je vais chanter vos faveurs.*

Voilà ce que c'est, ma belle voisine, de faire des galanteries à des jeunes gens comme moi; ils vont s'en vanter partout. Vous me tournez la tête encore plus que vous ne la coiffez; mais vous en tournerez bien d'autres. Mille tendres respects à père et mère...

» Ce bonnet, continue Collini, tournait encore plus la tête à la «douche ouvrière» [c'est-à-dire, à M^{me} Denis, nièce et, d'aventure, maîtresse de Voltaire]. Furieuse du présent et de la lettre, elle fit clandestinement faire de son côté un bonnet magnifique, digne d'un sultan. On le mit un jour sur la cheminée du Philosophe avant qu'il ne fût levé. La belle voulut être témoin de son étonnement. Il se lève, il aperçoit ce bonnet, il se doute de l'aventure et ne fait semblant de rien. Elle croit que le bonnet n'est pas assez visible, elle va le changer de place: le philosophe se promène toujours à côté du turban sans le voir. Piquée de cette opiniâtreté, elle est enfin obligée de lui faire observer le bonnet; il lui en fait des remerciements et des compliments, et elle lui fait avouer que son bonnet est plus beau que celui de la jeune Genevoise... A 45 ans, être jalouse d'un oncle qui en a 64, cela est neuf! Je me souviens toujours, conclut Collini, du poète qui couchait avec sa servante: il disait que c'était une licence poétique.»

A l'époque où Voltaire s'établissait aux Délices, les Pictet-Cramer cherchaient à marier leur fille. Cette héritière pouvait prétendre à un beau parti, mais encore fallait-il le trouver. Voltaire s'intéressa à la négociation: «Quand je suis à Lyon, écrivait-il à Pierre Pictet le 25 janvier 1756, je voudrais marier à Lyon certains grands yeux noirs



⁴³ 23 novembre 1757.

⁴⁴ Cf. Paul CHAPONNIÈRE, *Voltaire chez les Calvinistes*, G. 1932, 33; Alexis FRANÇOIS, *Stendhal à Genève*, Neuchâtel, 1954, 125.

⁴⁵ *Lettres inédites de Voltaire*, Paris, 1821, 209-211.

Lettre autographe de Voltaire à Pierre Pictet-Cramer, 27 mars 1757 (BPU, Ms Constant 49/51, fol. 32-33).

Deux billets de Voltaire écrits à Pierre Pictet sur des cartes à jouer, 1756-1757 (BPU, Ms Constant 49/51, fol. 26 et 27).

Chapitre 27

et certaine belle âme logée dans un corps droit comme un jonc. Quand je suis à Lausanne, je la voudrais marier à Lausanne et lorsque je suis aux Délices, je lui souhaite un conjoint à Genève.» Le séjour que les Pictet-Cramer firent à Lyon dans les premiers mois de 1757 avait pour but, paraît-il, de rencontrer un certain Cannac, cousin de Jean Huber : «*S'ils vont à la chasse au Cannac, ricana Huber⁴⁶, ils pourraient bien n'attrapper qu'un merle.*»

Finalement, Lolotte épousa un Vaudois. «Nous marions un des fils du général Constant avec la belle Mademoiselle Pictet et nous unissons Lausanne et Genève», écrivait Voltaire, triomphalement, le 5 octobre 1757. L'heureux élu se nommait tout au long François-Marc-Samuel Constant de Rebecque et il avait cinq ans de plus que Lolotte. Officier au service de Hollande (mais déjà retiré), il appartenait à une famille de militaires que le philosophe connaissait bien. Son frère aîné, David-Louis Constant d'Hermenches, officier au service de Hollande puis de France, connu pour ses relations avec Belle de Zuylen, fut pendant plus de vingt ans le correspondant assidu de Voltaire; sa sœur puînée, Angélique, avait épousé Philippe de Gentils, marquis de Langalerie, propriétaire du château d'Allaman et de la somptueuse villa de Mon Repos, à Lausanne, où la bonne société vaudoise joua plusieurs pièces de Voltaire, en présence de l'auteur. Samuel avait encore un autre frère, prénommé Juste, que Voltaire ne fréquenta guère, mais qui devait donner le jour en 1767 au plus célèbre des Constant: Benjamin.

Dans ce milieu si familier, la négociation du mariage de Lolotte eut, pour Voltaire, tout le piquant d'une intrigue de théâtre⁴⁷: «Nous y jouons Madame Denis et moy, le personnage de moucheurs de chandelles et de souffleurs. Nous avons été assez heureux pour être chargez des premieres propositions...» Trois semaines plus tard, le mariage se faisait. «Les Pictet doivent être partis aujourd'hui, écrivait⁴⁸ DuPan le 24 octobre, le père, la mère, la fille et le gendre en carrosse à six chevaux, les femmes de chambre dans un carrosse à quatre chevaux.» A Lausanne, la noce fut splendide. «Festins et bals, tout a été magnifique.» Voltaire et M^{me} Denis furent de la partie, mais le pauvre philosophe en profita peu⁴⁹: «C'est ma nièce qui jouit actuellement de tous les agréments et de toutes les fêtes du nouveau marié. Je n'assiste ni aux bals ni aux soupers. Je suis rencogné chez moy avec un emplâtre sur l'œil...»

Cependant, un destin tragique attendait la pauvre Lolotte. Après quatre maternités rapprochées, elle mourut brusquement à l'âge de 32 ans, en mars 1766. Ce décès assombrît les dernières années de la vie de Pierre Pictet tout autant que les troubles de Genève. «Mon beau-frère Pictet, écrivait⁵⁰ DuPan au printemps 1768, a passé l'hiver au Languedoc et en Provence pour rétablir sa santé délabrée, en quoi il n'a pas réussi.»

Pierre Pictet mourut peu après «d'un squirrhé au foye», dans sa maison de Saint-Jean, à l'âge de 65 ans. Sa veuve le suivit dans la tombe six ans plus tard, faisant naturellement de ses quatre petits-enfants Constant ses héritiers universels⁵¹. Comme Samuel Constant s'était remarié après la mort de Lolotte, un inventaire fut fait⁵² des biens de la défunte, qui montre ce que pouvait être la garde-robe d'une riche patricienne genevoise au temps des «indiennes». Au hasard des 140 numéros de ses «linges et hardes», on relève une quinzaine de paires d'«engageantes», des coiffes et bonnets «à barbes», sept paires de «cache-coudes», un «monte au ciel de taffetas», onze éventails, deux parasols en soie verte, des manteaux, huit «jeunesses», une quantité de mouchoirs de mousseline, 14 béguines de cotonnet, 36 de toile, des robes, des jupes, des chemises de toutes sortes, 21 paires de pantoufles, de nombreux «déshabillés» et 48 paquets de «chenilles»⁵³.

⁴⁶ Cf. BPU, Ms Suppl. 1539, 102-103 (11 janvier 1757).

⁴⁷ 4 octobre 1757.

⁴⁸ BPU, Ms Suppl. 1539, 132-133 (24 octobre 1757).

⁴⁹ 3 novembre 1757.

⁵⁰ BPU, Ms Suppl. 1544, 75-76 (26 avril 1768).

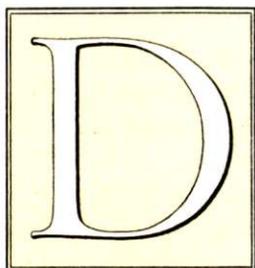
⁵¹ AEG, Dunant & Mercier, not., XI, 584-593 (1 mai 1766 et 25 août 1774).

⁵² AEG, Jur. civ. F 732.

⁵³ *Chenille*: passementerie veloutée employée pour garnir des vêtements.

Jacques Pictet-Thellusson (1705-1786)

Chapitre 28



De tous les Pictet dont l'histoire est connue, Jacques est celui qui offre la destinée la plus déconcertante et même, en un sens, la plus dramatique. Fils aîné de la branche de Pregny, officier intrépide anobli par le roi de Sardaigne, puis correspondant à Genève des cabinets de Turin et de Londres, ayant contracté au surplus une brillante alliance dans une famille patricienne en plein essor, Jacques, premier comte Pictet, crut pouvoir mener à Genève sa propre politique. Dans son désir d'y contrebalancer l'influence prépondérante de la France, il alla jusqu'à prendre le parti

de l'opposition bourgeoise, se coupant ainsi de son milieu et s'attirant des rancunes tenaces. Désavoué finalement par ceux-là même dont il avait plaidé la cause, il mourut hors de sa patrie, dans l'exil et la gêne.

Né en 1705, Jacques ne fit pas de longues études¹ et embrassa de bonne heure la carrière des armes. Fils d'une Budé, il entra au service de Sardaigne dans le régiment de son oncle, le comte Jean-Louis de Portes. Une série de brevets, conservés dans les archives du Reposoir, jalonnent les étapes et attestent le bel avancement de sa carrière. Au régiment dès l'âge de 18 ans, Jacques fut promu successivement enseigne, lieutenant et lieutenant de grenadiers, en mars 1734. «La même année, racontera plus tard son fils Isaac², après avoir été grièvement blessé à l'affaire de Colorno d'un coup de feu qui lui traversa les poumons, il continua à commander si bien la compagnie qui était restée sous ses ordres et de laquelle il ne réchappa que 13 hommes, que le roi Charles-Emmanuel, satisfait de sa bravoure en cette occasion, le nomma capitaine sur le champ de bataille et lui en fit expédier le brevet le 20 juin 1734.»

A l'âge de 38 ans, en 1743, Jacques Pictet quitta le service actif avec le grade de lieutenant-colonel. Par la suite, il fut encore promu colonel d'infanterie (1749), major général d'infanterie (1774) et lieutenant-général d'infanterie (1780). «Sans sa mort, survenue le 10 février 1786, assure son fils³, il serait également parvenu lors de la promotion suivante au grade suprême de général des armées, tant le roi l'avait assuré [...] du souvenir gracieux qu'il conservait de ses services et de sa personne.»

En prenant congé de l'armée, en effet, Jacques Pictet n'avait point abandonné le service du roi de Sardaigne. On était alors en pleine Guerre de Succession d'Autriche et Charles-Emmanuel III, après avoir fait alliance avec la France, s'était retourné contre elle – ce qui valut à son duché de Savoie d'être envahi et occupé pendant six ans (1742-1748) par les troupes espagnoles qui combattaient aux côtés des Français. A l'abri de sa neutralité, Genève devenait un poste d'observation privilégié: aussi, en lui permettant de s'y retirer, le roi de Sardaigne fit-il de Jacques Pictet son correspondant et l'un de ses principaux informateurs pour les affaires de Savoie.

Aux termes mêmes du *Pro memoria*⁴ qui lui fut remis le 19 janvier 1743 par le chevalier d'Ossorio, ministre sarde des affaires étrangères, Jacques Pictet devait recueillir, par les voies «les plus convenables», «toutes les nouvelles qui, dans les circonstances présentes, regardent les affaires publiques» et en faire tenir chaque semaine «une exacte relation» à Turin. On souhaitait plus spécialement recevoir de lui «des notions assurées et bien détaillées de tout ce que les Espagnols auront fait

¹ *Livre du Recteur*, n° 5370 (13 mai 1720).

² «Notice historique», I, 157-158.

³ «Notice historique», I, 160-161.

⁴ APP.

⁵ Brevet du 22 juin 1743: APP.

⁶ Où il avait été élu le 21 mai 1738: AEG, RC 238, 174; RC 239, 69.

⁷ BPU, Ms Fr. 588, 21.



⁸ Cf. [Jean-Pierre] BÉRENGER, *Histoire de Genève*, 1773, IV/2, 5.

⁹ Turin, Archivio di Stato, Lettere Ministri, Ginevra, mazz. 1-10.

¹⁰ APP (26 décembre 1781).

¹¹ «Notice historique», I, 159-160.

¹² APP (5 novembre 1756).

¹³ BPU, Ms Suppl. 1539, 97-99 (5 décembre 1756).

¹⁴ *Lettres de noblesse et d'armoiries de familles genevoises*, extr. des *Archives héraldiques suisses*, 1917-1919.

Jacques Pictet en habit de cérémonie, vers 1740 (huile anonyme, 830/660 mm.; Reposoir).

et qu'ils pourront faire dans la Savoie, de leur véritable force [...], des quartiers qu'ils auront pris, des magasins qu'ils auront formés [...], des recrues qui leur arriveront, ou autres renforts [...] et enfin de tous leurs mouvements». Jacques Pictet, de concert avec l'intendant d'Annecy réfugié à Genève, devait encore assister de ses «lumières» les officiers recruteurs que le roi de Sardaigne se proposait d'envoyer: «Vous connoissez assez, concluait le *Pro memoria*, combien il importe au service de Sa Majesté que ses Troupes se complètent au plus tôt avec de bonnes recrues, et pouvez aussi juger de quelle conséquence sont les nouvelles ci-dessus mentionnées pour que vous tachiez de les faire parvenir à tems [...] en informant ponctuellement et régulièrement sur toutes choses, envoyant même des Exprès lorsque vous jugerez qu'elles soient d'une nature à pouvoir l'exiger pour le plus grand bien du service.»

Pour faire sentir à Jacques Pictet toute l'importance qu'il attachait à cette commission, Charles-Emmanuel le gratifia d'une pension annuelle de 2.000 livres⁵ (outre celle de 1.000 livres que lui avait valu son grade de lieutenant-colonel d'infanterie). Cette largesse eut une conséquence que ni la cour de Turin ni Jacques Pictet n'avaient prévue: elle éveilla, sitôt connue, les soupçons de la chatouilleuse Bourgeoisie de Genève. Se méprenant sur les intentions du roi de Sardaigne, quelques citoyens vigilants s'imaginèrent que le colonel Pictet était chargé «de lui faire

part de tout ce qui se passe dans l'intérieur de cette République» et risquait de lui communiquer les secrets d'Etat qu'il aurait appris «soit en qualité de membre du Conseil des Deux-Cents⁶ [...], soit par ses liaisons intimes avec divers membres du gouvernement». Un mémoire, dont une copie s'est conservée dans les papiers Léger⁷, demanda à «l'agent secret» du roi de Sardaigne de démissionner du Grand Conseil et d'aller jouir de sa pension hors de la ville. Ce mémoire, cependant, «parut trop offensant; on ne le présenta pas; on se contenta de porter au Procureur général une courte représentation: elle produisit un éclaircissement qui calma les Citoyens»⁸.

Jacques Pictet demeura donc à la fois membre du Conseil des Deux-Cents et correspondant du roi de Sardaigne à Genève. Il s'acquitta avec un zèle remarquable de sa mission. Le départ des Espagnols et le retour de la Savoie à la monarchie sarde n'y mirent nullement fin: après une courte période d'accalmie, sa correspondance redoubla d'intensité durant la Guerre de Sept Ans (1756-1762). Jacques Pictet resta ainsi l'informateur régulier de la cour de Turin jusqu'en automne 1782, soit pendant près de quarante ans. Ses dépêches, transcrites ou plutôt calligraphiées de sa propre main, sont conservées aujourd'hui dans une dizaine d'énormes liasses de la série «Lettere Ministri» des Archives de Turin⁹, où elles forment une masse impressionnante de plus

de 1.700 pièces. Au moment où cessa son activité, Jacques Pictet reçut¹⁰ du roi une gratification de 25.000 livres, payable en cinq annuités.

Le service du roi de Sardaigne ne fit point oublier à Jacques Pictet les intérêts de Genève: «il sçut habilement faire servir sa correspondance à l'avantage de sa Patrie, écrit Isaac Pictet¹¹, et réussit à faire sentir à Sa Majesté qu'il devoit lui convenir de terminer par un traité solennel, fait une fois pour toutes, les difficultés qui renaissent de tems en tems, en raison du voisinage et des droits que chaque gouvernement soutenoit de son côté lui appartenir, et qui jamais n'avoient pu être aplanies d'une manière satisfaisante pour Genève, dès le Traité de St Julien du 11 juillet 1603. C'est ainsi qu'il achemina les négociations qui amenèrent à bien celui de 1754».

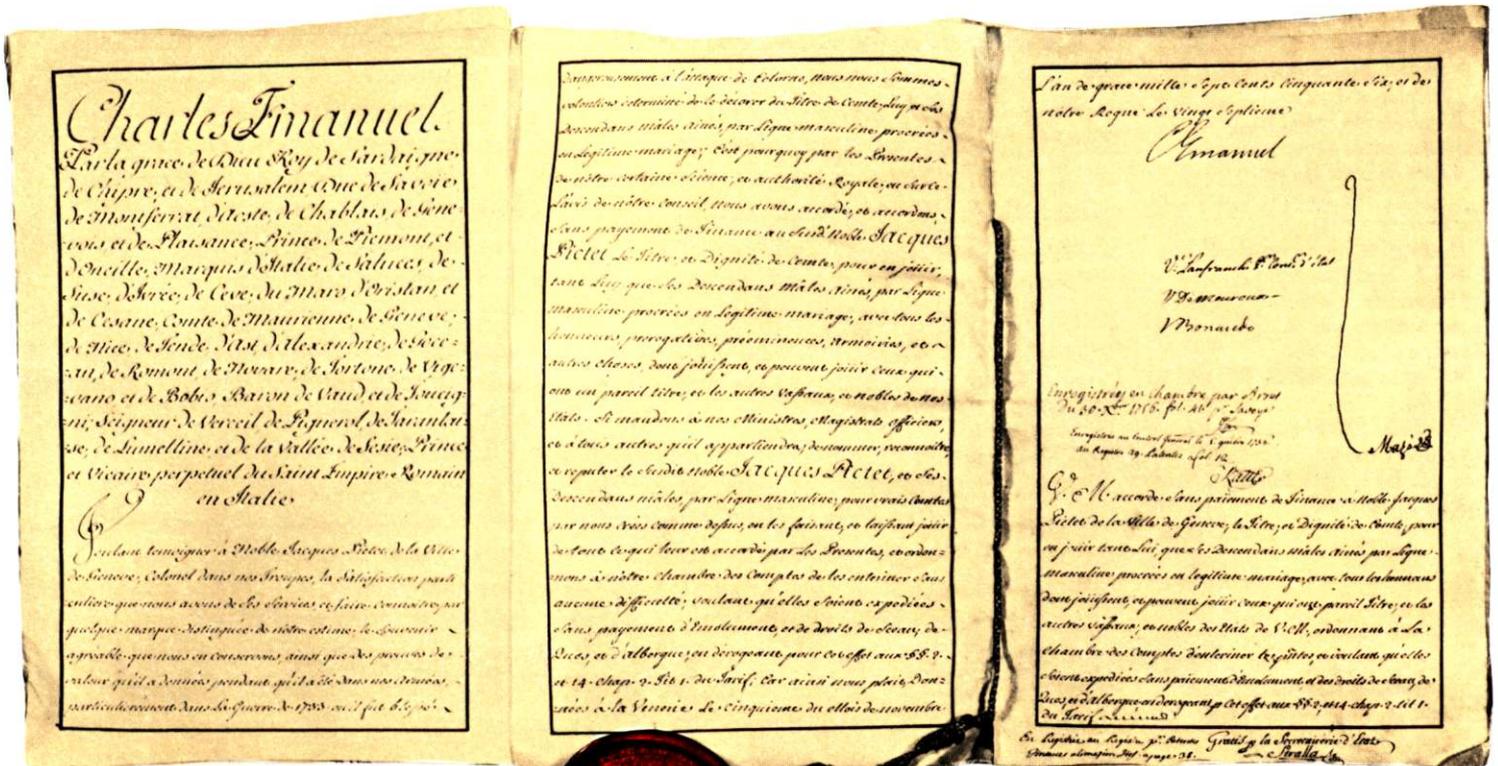
Deux ans plus tard, Charles-Emmanuel III signait le parchemin muni du grand sceau de Savoie¹² qui conférait à Jacques Pictet et à ses descendants mâles le titre de comte à perpétuité. Dans les rangs du patriciat genevois, cette distinction ne manqua pas de susciter des jalousies: «J'ai oublié de vous dire, écrivait¹³ Jean-Louis DuPan à son correspondant bernois, que le col. Pictet que vous connoissez a été fait comte par le Roy de Sardaigne. On croyait qu'il avoit dessein de conserver le comté de Montréal que son oncle avoit, mais cette terre est à vendre, en sorte que ce titre de comte devient assez ridicule dans Genève.»

Un tel anoblissement n'était pourtant pas sans exemple. D'après Henri Deonna¹⁴, une quarantaine de familles genevoises étaient déjà anoblies à cette date. La plupart d'entre elles l'avaient été par lettres impériales (tels les Mestrezat en 1462, les Roset en 1497, les Lect en 1521, les Gautier en 1524, les Grenus en 1553, les Revilliod en 1579, les Turretini en 1583, les Trembley en 1620, les Le Fort en 1698, les Gallatin en 1707), ou par diplômes des rois de Prusse (ainsi les Maurice en 1708, les Jaquet en 1713, les Bonet en 1723, les Thellusson en 1737).

Le service de Sardaigne, par une pente naturelle, conduisit Jacques Pictet à s'intéresser de près aux affaires anglaises: l'alliance anglo-sarde n'était-elle pas, à cette époque, l'une des constantes de la politique européenne? Aussi, lorsqu'en 1762, le vieux comte de Marsay mourut après avoir été pendant 45 ans le représentant britannique auprès de la République de Genève, Jacques Pictet ambitionna de lui succéder, dans l'espoir de remettre ensuite cette charge à son propre fils Isaac, qui

Jacques Pictet-Thellusson

Diplôme du roi de Sardaigne Charles-Emmanuel III conférant à Jacques Pictet et à ses descendants mâles le titre de comte, 5 novembre 1756 (parchemin scellé, 300/200 mm.; Reposoir).





Jeanne Pictet-Thellusson
(miniature anonyme, 29/23 mm.;
Reposoir).

¹⁵ BPU, Ms Suppl. 1540, 107
(13 février 1763).

¹⁶ AEG, RC 263, fol. 62
(rajouté après coup entre les
p. 62 et 63) (19 février 1763).

¹⁷ BPU, Ms Suppl. 1540, 109
(22 février 1763).

¹⁸ «Notice historique», I, 167.

¹⁹ Cf. Markus MEIER, *Die
diplomatische Vertretung Englands
in der Schweiz im 18. Jahrhundert*,
Basel, 1952, 84-100.

²⁰ Copie aux AEG, RC 263,
268/269.

²¹ AEG, RC 263, 286-288
(15 août 1763).

²² Cf. BPU, Ms Suppl. 1542,
168 (3 août 1766).

avait alors 17 ans. La conjoncture était favorable: le roi Georges III venait de prendre pour premier ministre Lord Bute, dont le fils, en séjour à Genève, était précisément l'hôte de Jacques Pictet, qui pouvait compter aussi sur l'appui efficace du comte de Viry, ministre de Sardaigne à Londres. Mais un ancien gouverneur du duc de Grafton, Jean-Daniel Alléon, était également sur les rangs.

«Hier, écrivait¹⁵ Jean-Louis DuPan, Alléon reçut la nouvelle qu'il n'aurait pas la place et le fils de Mil. Bute une lettre de son Pere qui dit qu'il n'a pu refuser à la Cour de Turin de nommer Pictet. Cette cour est très avare: en faisant donner cette place à Pictet, elle y gagne une pension qu'elle donnoit à Pictet pour être ici son gasetier. Je ne sais ce que le Conseil décidera. Dites-moi, je vous prie, si vous admettriez un de vos citoyens, un membre du 200, comme Ministre d'un Prince étranger.»

Le Petit Conseil fut très embarrassé. Après avoir délibéré «en plusieurs séances et à jours différens», il finit par autoriser¹⁶ Jacques Pictet à se charger des affaires de Sa Majesté Britannique, mais à la condition expresse de ne prendre aucun caractère public, de ne jouir «d'aucune distinction, d'aucune prérogative ni d'aucune exemption» et de rester soumis à la juridiction civile et criminelle de Genève. «Les amis de M. Pictet ont été les plus forts, constatait¹⁷ DuPan, je souhaite qu'ils n'aient

pas occasion de s'en repentir.» Ce vœu ne fut pas exaucé: la présentation des lettres de créance accreditant Jacques Pictet auprès de la République de Genève gâta tout.

Isaac Pictet, dans la notice qu'il consacra plus tard à son père, explique¹⁸ ce retournement par la jalousie d'Alléon, auquel la succession du comte de Marsay avait été promise et qui, «désappointé dans ses espérances, chercha à renverser celles du comte Pictet qui étoient mieux fondées». Cette rivalité a pu jouer son rôle, mais la crainte de la France fit davantage. Le gouvernement de la «parvulissime» ne pouvait se permettre, sous Choiseul moins que sous quiconque, de mécontenter la grande puissance voisine. S'il avait accepté de recevoir à demeure un Résident (catholique) du Roi Très Chrétien, il n'avait jamais osé agréer un ministre de Grande-Bretagne: les premiers représentants britanniques à Genève¹⁹, Philippe Herwart, le marquis d'Arzilliers et James d'Ayrolle n'y avaient revêtu aucun caractère public; quant au comte de Marsay, il avait été accrédité discrètement et s'était arrangé pour ne jamais résider en ville, vivant à Berne ou dans son domaine vaudois de Changins sur Nyon. Certes, le Petit Conseil ne pouvait empêcher le roi d'Angleterre de choisir, pour le représenter à titre privé, un citoyen de Genève et qui y demeurerait, mais il ne pouvait admettre que ce citoyen soit qualifié de «ministre» sans faire de la République le théâtre d'un conflit d'influence entre la France et la Grande-Bretagne et sans exposer ainsi dangereusement la tranquillité, voire l'indépendance de l'Etat. Or, les lettres de créance²⁰ du 27 juin 1763 – était-ce bravade ou imprudence? – donnaient expressément à Jacques Pictet le caractère d'un diplomate accrédité («*eumque ministri nostri titulo decoravimus*»). Après avoir longuement tergiversé, le Petit Conseil dut se résoudre²¹ à les refuser, quitte à s'en expliquer auprès de la Cour de Saint-James.

Le ministère anglais changea sur ces entrefaites de titulaire et n'insista pas. Jacques Pictet resta donc chargé des affaires d'Angleterre à Genève à titre purement privé et transmit au Conseil les lettres du roi Georges III «comme feroit un Banquier»²².

Quatre ans plus tard, des lettres de révocation vinrent mettre fin à cette situation ambiguë. Que s'était-il passé?

Après avoir joui pendant plus de vingt ans d'une relative tranquillité, la République de Genève connaissait une nouvelle période d'agitation politique. Face aux tenants de l'oligarchie, fiers de leur longue tradition de bon gouvernement et bien décidés à maintenir leurs prérogatives, la masse des citoyens et bourgeois, réveillée par l'«abdication» de Jean-Jacques Rousseau, s'était regroupée et s'efforçait, à coup de «représentations» respectueuses mais insistantes, de reconquérir une part du pouvoir. A la vieille garde des protestataires de 1734-1738 se joignit dès lors une nouvelle génération de Représentants dont les plaintes et les écrits se répandirent bientôt dans toute l'Europe. Au premier rang de ces démocrates militants: le colonel comte Jacques Pictet.

Il est difficile de déceler le mobile profond qui poussait ainsi ce descendant de syndics à embrasser la cause des adversaires du Conseil. Dans cette République où le Résident de France semblait trop souvent faire la loi, le correspondant attiré d'un monarque en guerre avec Louis XV, devenu l'agent officieux d'une puissance rivale de la France, incarnait assez naturellement la résistance à la prépondérance française et devait sans doute rejoindre tôt ou tard ces autres gallophobes qu'étaient, dans leur majorité, les Représentants, d'autant plus hostiles à l'influence de Versailles qu'ils voyaient en elle la principale garante de l'oligarchie régnante.

Jacques Pictet ne cacha pas ses opinions. «Avec trop de chaleur peut-être» (comme l'insinue²³ l'historien Bérenger), il prit part aux diverses phases de la guerre froide qui, à partir de 1763, opposa dans Genève gouvernants et gouvernés. Ainsi, lorsque en 1765, Voltaire voulut se mêler de réconcilier les Genevois entre eux, ce fut Jacques Pictet qui, à plusieurs reprises, conduisit à Ferney, dans son carrosse à quatre chevaux, les délégués des Représentants pour qu'ils s'y rencontrent avec le procureur général Tronchin ou le résident de France Hennin. A la même époque²⁴, Jacques Pictet mettait sa campagne de Pregny à la disposition des Représentants, qui s'y rendaient, paraît-il, «comme en procession». «Il ne vit plus qu'avec les mecontents, observait DuPan²⁵, il avoit conservé quelques liaisons avec deux ou trois de nos magistrats, parce qu'ils étoient partisans du Roi de Prusse, mais ces messieurs ne le voyent plus.»

Jacques Pictet dut certainement profiter de ses relations avec la Cour de Saint-James pour se faire l'avocat discret des Représentants. Lorsque le Petit Conseil de la République eut décidé de recourir, pour la seconde fois en l'espace de trente ans, à la médiation conjointe de Zurich, de Berne et de la France pour résoudre les conflits qui l'opposaient à la Bourgeoisie, Jacques Pictet ne put pas résister à la tentation de sortir de l'apparente neutralité qu'il avait conservée jusque-là. Escomptant que l'Angleterre soutiendrait d'autant plus volontiers la cause des Représentants qu'elle y verrait un moyen de contrebalancer l'influence de la France, il décrivit le recours à la médiation comme l'œuvre du «parti français» et demanda au ministère britannique d'intervenir.

Aussitôt que le Petit Conseil eut vent de cette démarche, il décida par délibération secrète²⁶ d'adresser à Londres deux mémoires, l'un pour justifier le refus fait en 1763 des lettres de créance accréditant Jacques Pictet, l'autre pour exposer le détail des motifs qui l'avaient déterminé à recourir à la médiation. Le Conseil envoya en outre au secrétaire d'Etat Conway une longue dépêche qui contenait sur Jacques Pictet quelques phrases vengeresses: «Il est inutile de rechercher quels peuvent avoir été [...] les motifs de sa conduite; tout ce que nous pouvons dire à Votre Excellence, c'est que dès la fin de l'année 1763, il n'a rien négligé pour allumer parmi nous le feu de la discorde; son ardeur à susciter des ennemis au Gouvernement et son infatigable activité ne l'ont que trop bien secondé dans ce projet et nous le regardons comme un des principaux agents qui ont poussé notre peuple à cette suite de démarches qui nous a réduit à la douloureuse mais indispensable nécessité de recourir aux Puissances garantes de notre Constitution.» Deux mois plus tard, le Conseil renouvelait ses plaintes au successeur de Conway, le duc de Richmond, insistant sur «l'amertume» avec laquelle il voyait «celui de nos Citoyens qui s'est montré le plus ardent à détruire

Jacques Pictet-Thellusson

²³ *Histoire de Genève*, VI/2, 7.

²⁴ Cf. Eugène E. ROVILLAIN, *L'Angleterre et les troubles de Genève en 1766-1767*, extr. de la *Revue d'histoire suisse*, 1927, 12.

²⁵ BPU, Ms Suppl. 1542, 1-3 (1 janvier 1766).

²⁶ AEG, RC 267, «Registre particulier» relié à la fin du volume.

Lettre autographe de Jacques Pictet-Thellusson à lord Mountstuart, 27 décembre 1782 (BPU, Ms Suppl. 32, fol. 319-320).

REQUÊTES
PRÉSENTÉES
PAR LA FAMILLE PICTET,
A U
MAGNIFIQUE
PETIT CONSEIL,
TOUCHANT
L'Ensevelissement de feue Demoiselle
MARGUERITE PICTET.
 Dans le Cimetière de Saint Gervais.



—————
 SEPTEMBRE 1774.

notre gouvernement honoré de la confiance d'une cour qui, dans tous les temps, a été notre appui et notre ressource». Si discrète fut-elle, cette demande de révocation fut parfaitement comprise à Londres et ce fut en vain que Jacques Pictet, sentant venir l'orage, délégua en Angleterre²⁷ l'avocat Jean-Pierre Trembley, chaud partisan, lui aussi, des Représentants. Dans une dépêche du 22 juillet 1766, le duc de Richmond confiait²⁸ au ministre de Grande-Bretagne à Berne, William Norton: «*Colonel Pictet's attitude in taking sides with the opposition is highly disapproved by the King.*» La lettre qui remerciait Jacques Pictet²⁹ ne fut envoyée pourtant que l'année suivante. Le Petit Conseil de Genève en prit acte sans commentaire le 5 mai 1767.

Sept ans plus tard, le décès de Marguerite Pictet, la plus jeune des trois filles célibataires de Marc Pictet-de Budé, fut l'occasion d'un nouvel affrontement entre Jacques Pictet et le Petit Conseil. Pour des motifs de salubrité publique, on venait d'interdire les enterrements en ville. Or depuis le XVI^e siècle, tous les Pictet avaient été ensevelis dans le petit cimetière attenant au temple de Saint-Gervais. Considérant qu'on ne pouvait priver ainsi sa famille d'un droit immémorial, Jacques Pictet présenta au Petit Conseil, le jour même du décès de sa sœur (20 septembre 1774), une requête³⁰ qu'il fit signer aussi par son frère Charles, par ses autres sœurs Andrienne et Jeanne-Marie, par son fils Isaac et par ses neveux Marc-Auguste et Charles (le futur Pictet-de Rochemont).

Trois jours après, devant le refus qu'il avait essuyé, il en présenta une seconde, dont l'argumentation beaucoup plus développée en appelait superbement au principe «sacré» de la propriété, aux «loix éternelles de la

nature» et concluait à la convocation d'un Conseil général. Mais décidément, «les égards que peut mériter une famille ancienne et recommandable par ses services» ne faisaient pas le poids: les requérants reçurent l'ordre³¹ d'enterrer le corps de Marguerite Pictet au cimetière de Plainpalais, «dans le jour, sous peine de désobéissance». En guise de revanche, Jacques publia sous forme de brochure³² le texte de ses deux requêtes et celui des laconiques réponses du Conseil.

A partir de cette époque, Jacques Pictet s'éloigna de la scène politique et vécut le plus souvent à Turin ou à Chambéry. Mais les prodromes de la révolution genevoise de 1782 réveillèrent son démon: «L'on sait, confiait son fils Isaac³³ au ministre de Grande-Bretagne à Turin, lord Mountstuart, qu'il écrit aux Représentants, qu'il les anime; ceux-ci s'en font gloire et les ennemis de mon père sont trop adroits pour ne savoir pas en tirer parti [...]. D'ailleurs ces Représentants, et j'en suis sûr, ne font nul cas de ses avis et ne l'entretiennent qu'à cause de son nom; depuis le temps, il devrait avoir appris à les connaître.» Mais Jacques Pictet était incorrigible. On a conservé un mémoire³⁴ écrit de sa main, destiné au même Mountstuart, qui propose tout un plan pour soustraire Genève à l'arbitraire de la France: enfourchant son vieux cheval de bataille, Jacques y préconise l'intervention anglaise et suggère même qu'on mette en mouvement les cours de Turin et de Vienne.

La cour de Turin intervint en effet dans les affaires de Genève: mais ce fut aux côtés de la France et pour rétablir le gouvernement oligarchique dans ses droits et prérogatives. Jacques Pictet n'attendit point alors qu'une mesure d'exil le frappe; en

²⁷ ROVILLAIN, *op. cit.*, 14-15.
²⁸ MEIER, *op. cit.*, 58,
 note 51.
²⁹ ROVILLAIN, *op. cit.*, 13.
³⁰ AEG, PH 5020.
³¹ AEG, RC 275, 492,
 493-494, 494-495.
³² RIVOIRE 1426.
³³ BPU, Ms Suppl. 32, 154
 (25 mai 1781).
³⁴ *Ibid.*, 306-307.
³⁵ Otto KARMIN, *Sir Francis*
d'Ivernois, G., 1920, 128-130;
 BPU, Ms Suppl. 32, 308-334.
³⁶ BPU, Ms Suppl. 1542, 2.
³⁷ GALIFFE, II, 549-567;
 IV, 504-509.
³⁸ Gabriel GIROD DE L'AIN,
 «Les Thellusson et les artistes»,
Genava, n.s., IV (1956), 117-164.

novembre 1772, sentant que le séjour de Genève lui était désormais impossible, il alla s'établir à Neuchâtel, où se réfugièrent aussi bon nombre de Représentants bannis.

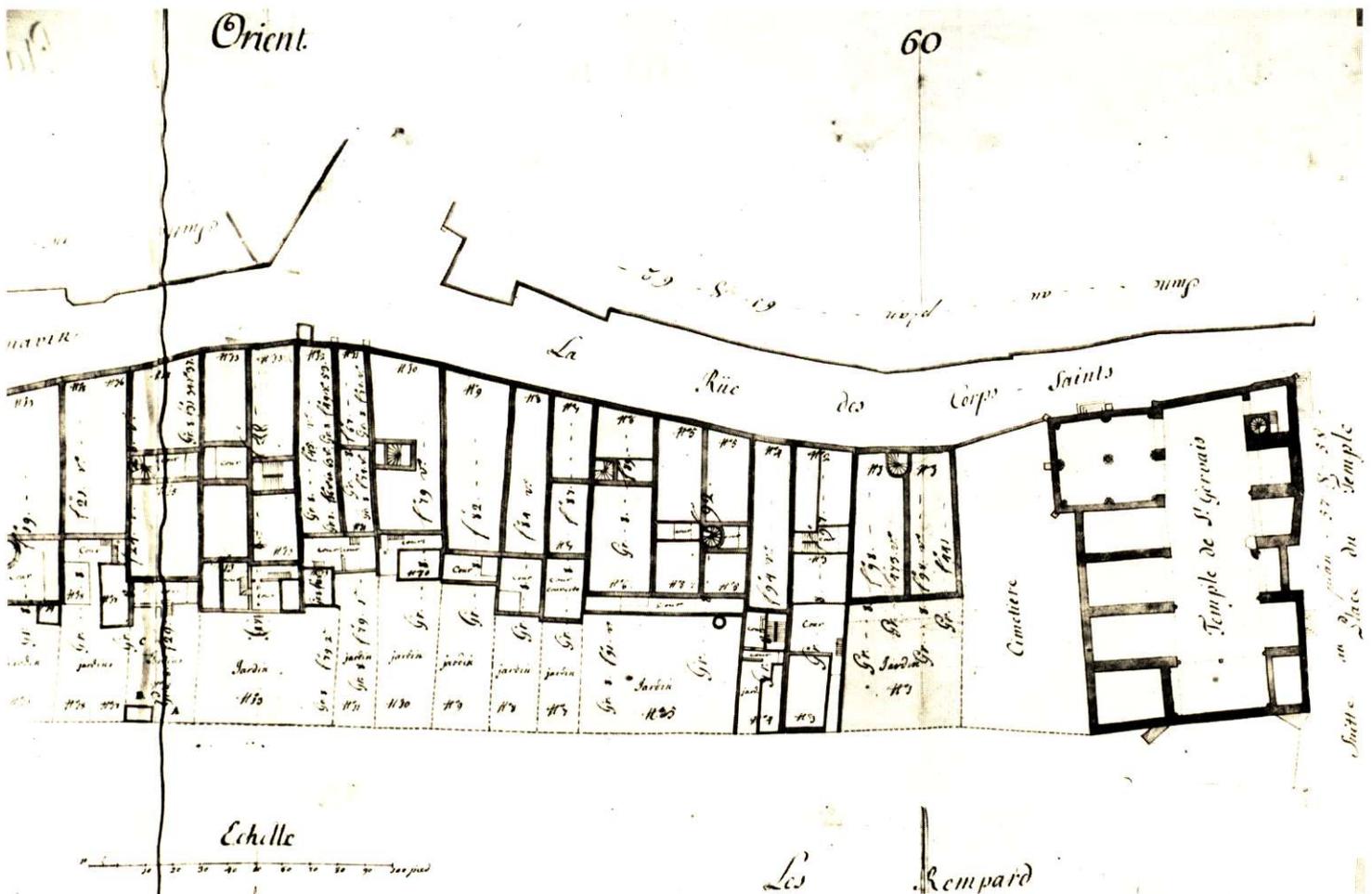
C'est là qu'il jeta les derniers feux de sa passion politique. Le projet de fonder en Irlande une nouvelle Genève, tout à fait démocratique celle-là, trouva en lui un adepte enthousiaste. Croyant saisir *in extremis* une entreprise à sa mesure, il chercha à supplanter d'Ivernois³⁵ dans le rôle de commissaire principal des émigrés genevois en Irlande, mais ses intrigues firent long feu. Jacques Pictet n'alla point en Irlande et ne réussit pas même à devenir l'agent du gouvernement anglais auprès des émigrés. Resté à Neuchâtel, il se borna à rédiger un «bulletin informatif de l'état journalier des choses» qu'il adressait à Genève «en mains sûres». On sait que le projet de New Geneva se solda d'ailleurs par un échec.

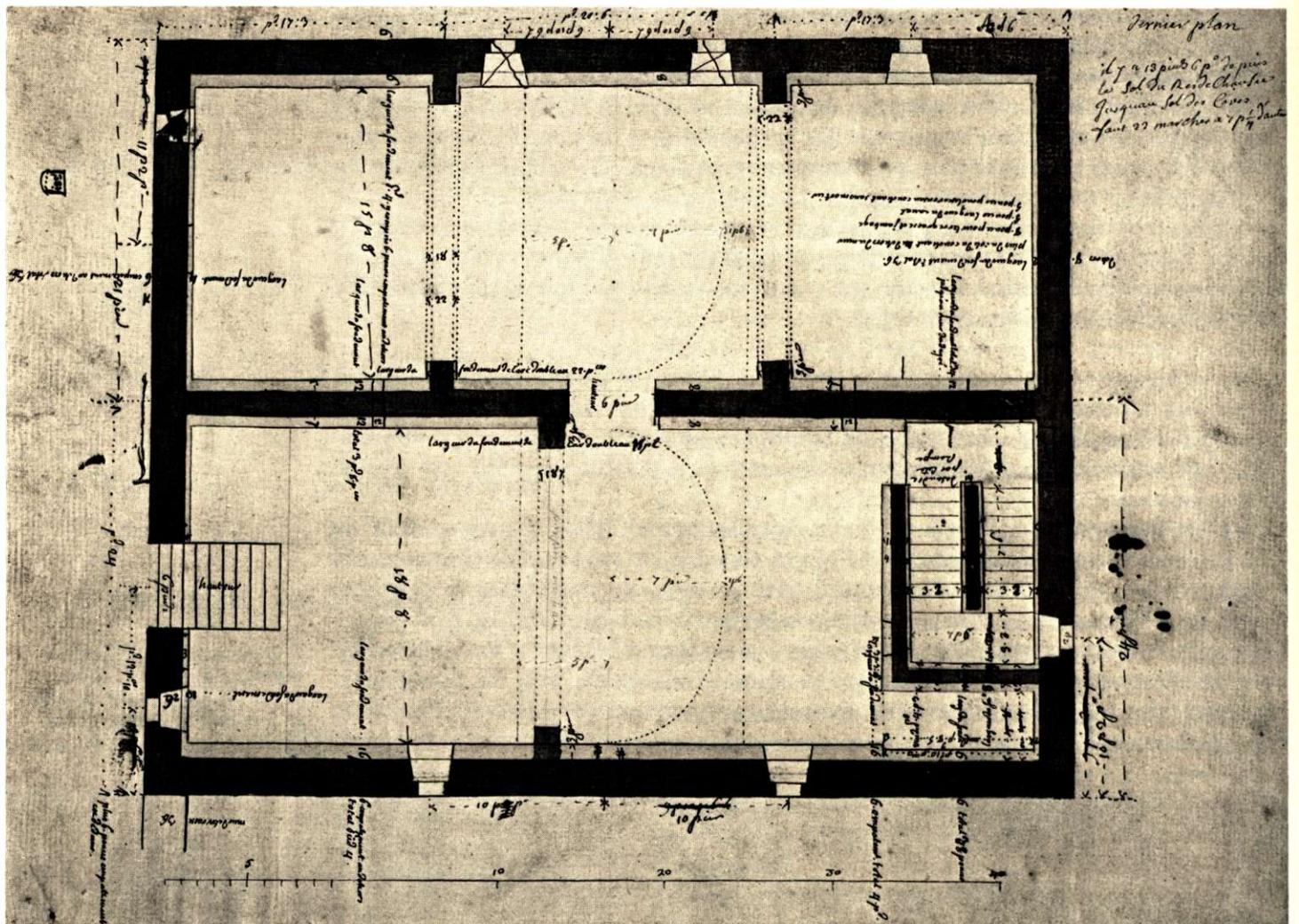
Le mariage que Jacques Pictet avait contracté à l'âge de 39 ans accentuait encore ce que son attitude politique avait de paradoxal. En épousant Jeanne Thellusson (19 ans), il s'était allié en effet à l'une des familles les plus en vue de l'aristocratie genevoise. Les mauvaises langues disaient d'ailleurs³⁶ qu'il n'avait «rien fait que cela de bien en sa vie».

Les Thellusson³⁷, originaires de Saint-Symphorien-le-Châtel, étaient arrivés de Lyon à Genève avec le flux du Premier Refuge, en 1572. De cette famille commerçante et industrielle, qui n'avait encore fourni aucun magistrat, surgit dans la première moitié du XVIII^e siècle, un banquier-diplomate dont la carrière préfigure par certains côtés celle de Necker: Isaac Thellusson (1690-1755). Mais si Necker n'eut qu'une fille Isaac Thellusson, qui avait épousé une richissime Hollandaise, Sara Le Boullenger-Van der Hulst, engendra huit enfants, qui tous contractèrent de brillantes alliances et dont plusieurs se firent connaître plus tard par leur luxe fastueux³⁸: il fut un temps où

Jacques Pictet-Thellusson

L'ancien cimetière de Saint-Gervais à la rue des Corps-Saints (fragment réduit du plan de Jean-Michel Billon, 1726; AEG, Cadastre A 3, pl. 59/60).





³⁹ 18 juillet 1745.
⁴⁰ AEG, J.-A. DuRoveray
 not., III, 35-44.

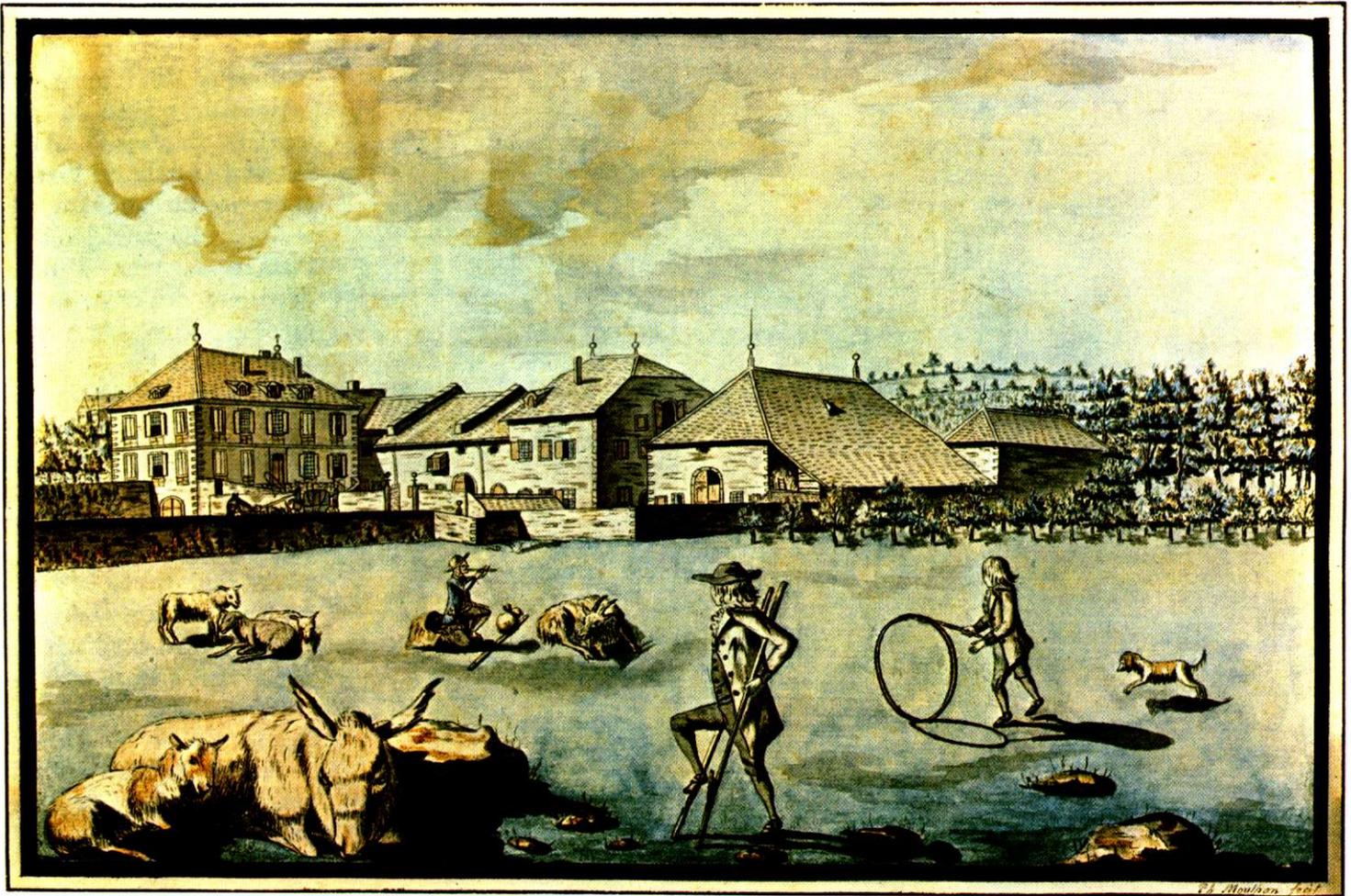
l'on ne parlait à Paris que de l'incroyable «Hôtel Thellusson» construit par l'architecte visionnaire Ledoux.

Jeanne Thellusson était la seconde fille d'Isaac et son mariage avec Jacques Pictet fut célébré le même jour³⁹ que celui de sa sœur aînée avec Pierre Naville. De leur union naquirent onze enfants, dont six moururent avant d'avoir atteint l'âge adulte. On retrouvera plus loin leurs deux filles Anne-Sara-Marie et Laetitia-Sophie et leurs trois fils Isaac, Louis et Marc.

Il existe au Reposoir deux grands portraits à l'huile de Jacques Pictet. Le plus ancien le montre en habit rouge vif à parements dorés. Dans le second, Jacques, déjà quinquagénaire, porte une veste noire à galon vieil or, s'ouvrant sur un jabot de dentelle. Dans l'un et l'autre, le visage du premier comte Pictet est singulièrement expressif: allongé, avec un large front, les beaux yeux bruns des Pictet, le nez fort et une fossette au milieu du menton, il est teinté d'ironie dans le premier portrait, de mélancolie dans le second. De Jeanne Thellusson, on ne possède qu'une miniature en médaillon: son visage rond et son teint fleuri montrent que chez elle le sang hollandais avait prévalu.

L'alliance Thellusson devait valoir à Jacques Pictet et surtout à ses enfants des apports assez substantiels. Une «confession et reconnaissance de dette»⁴⁰ de 1775 montre que Jacques avait touché pour le compte de sa femme plus de 90.000 livres de Genève, provenant de la succession de ses beaux-parents et de sa tante Marthe Le Boullenger.

*Caves de la maison édifée par
 Jacques Pictet au Reposoir, 1755
 (plan à l'encre brune,
 325/460 mm.; Reposoir).*



D'un autre côté, le comte de Montréal, en léguant à sa sœur Elisabeth Pictet-de Budé, en 1756, la moitié de ses biens, avait spécifié⁴¹ que les deux tiers de cet héritage devaient passer ensuite à l'aîné de ses neveux Pictet et l'autre tiers «à son frère le cadet, Charlot». De ce chef, Jacques toucha plus de 40.000 livres⁴². Avec son beau-père Isaac Thellusson et son beau-frère François Fatio, il commandita pour une somme de 15.000 livres le commerce de joaillerie et d'horlogerie Colladon & Moricand⁴³. Ses relations avec Turin expliquent d'autre part l'intérêt qu'il prit dans les emprunts sardes qui furent lancés sur la place de Genève, à partir de 1745, par le banquier Joseph Bouër⁴⁴. Il s'intéressa aussi aux projets de Jean-Frédéric Stettler, ancien directeur des salines de Roche, auquel le roi de Sardaigne Victor-Amédée III concéda en 1773 la ferme des salines de Moutiers et Conflans en Tarentaise. Rêvant de donner une grande extension à son entreprise⁴⁵, Stettler créa l'année suivante une société par actions, divisée en 75 parts de 4.000 livres de Suisse chacune. Le projet présenté par Stettler aux capitalistes bernois et genevois laissait entendre que les fonds n'auraient jamais besoin d'être fournis et que, «d'après son calcul, on tireroit au bout de quelques années un intérêt de 50% d'une mise de fonds idéale». Ebloui, Jacques Pictet souscrivit⁴⁶ six parts. Mais l'enthousiasme fit bientôt place à la défiance, puis à une succession de procès, qui se prolongèrent⁴⁷ bien au-delà de 1780.

La «malheureuse affaire des salines»⁴⁸ ne fut d'ailleurs pas la seule déconvenue de Jacques Pictet, puisque, vers la fin de sa vie, au dire de son propre fils⁴⁹, il dut restreindre sa dépense, «vû la perte qu'il venoit d'essayer par deux faillites».

Jacques Pictet avait hérité en 1746 le domaine de Pregny qu'il ne conserva guère qu'une vingtaine d'années, puisqu'en 1768, il le céda⁵⁰ pour 60.000 livres à son fils aîné Isaac. Dans l'histoire du Reposoir, néanmoins, son règne fut marquant puisqu'en

Enfants jouant dans le pré du Reposoir, par Ph. Moulbon, vers 1760 (aquarelle, 210/325 mm.; Reposoir).

⁴¹ AEG, Jur. civ. E 14, 127.

⁴² APP (quittance du 16 décembre 1776).

⁴³ AEG, Commerce D 1, 340 (20 décembre 1751); cf. C.-G. Flournois not., XL, 429-433 (liquidation finale, en date du 28 avril 1786).

⁴⁴ Cf. AEG, J.-L. Delorme not., XII, 279-281; XIII, 404-407 (1 février et 2 novembre 1748).

⁴⁵ Cf. SHAG, Ms 301, 53-60.

⁴⁶ AEG, M.-E. Masseron not., XVI, 128-130 (déclaration de François Colladon, qui avait signé en son nom le traité de société des 19 mars et 11 avril 1774).

⁴⁷ Cf. AEG, RC 281, 292.

⁴⁸ Cf. BPU, Ms Suppl. 32, 139 (10 avril 1781).

⁴⁹ «Notice historique», I, 170-171.

⁵⁰ AEG, J.-L. Choisy not., XIV, 480-483 (3 octobre 1768).

Chapitre 28



Laetitia-Sophie Pictet (pastel anonyme, 330/440 mm.; Reposoir).

⁵¹ Par Joseph-César Laracine, 1753.

⁵² Dates données par Isaac dans sa «Notice historique», I, 170.

⁵³ Guillaume FATIO, *Pregny*, G. 1947, 325.

⁵⁴ Cf. SHAG, Ms 79, 59.

⁵⁵ APP (contrat sous seing privé du 1 novembre 1755).

⁵⁶ Cf. AEG, RC 258, 278-279, 288-289, 318 et 417.

⁵⁷ Dates données par Isaac dans sa «Notice historique», I, 170.

⁵⁸ Son testament est du 1 mai 1784: AEG, Jur. civ. E 15, 251-254; E 40, 55-57.

⁵⁹ BPU, Ms 2752, 29, 32, 33; extraits dans J.-B.-G. GALIFFE, *D'un siècle à l'autre*, G. 1878, II, 62-63.

⁶⁰ Au Reposoir.

1755, il fit construire, en équerre avec les vieux bâtiments de ferme, une maison de maître de cinq fenêtres de façade. Ainsi l'ancien «rural» de Pregny était promu au rang de «campagne» patricienne, à l'instar de tant d'autres domaines des environs de Genève. Une charmante aquarelle de Ph. Moulhon montre ce qu'était ce premier Reposoir, dont les sobres proportions s'harmonisaient aux maisons paysannes des siècles précédents. Jacques Pictet, qui avait fait dresser auparavant un superbe plan colorié de ses terres⁵¹, construisit encore en 1763 quelques «bâtiments de dépendances»⁵².

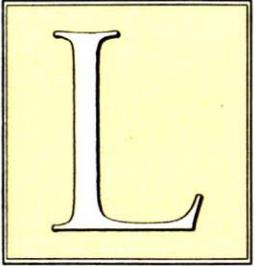
Peu après, le Reposoir traversa une période particulièrement difficile. Pour soutenir le blocus qu'il avait décrété contre la Ré-

publique de Genève, Choiseul avait fait avancer au printemps de 1767 des troupes le long de la frontière du Pays de Gex. A cette occasion la campagne de Jacques Pictet, qui se trouvait sur territoire français, fut réquisitionnée. «Un capitaine de dragons du roi s'empara de sa maison d'habitation et de toutes ses dépendances et y installa officiers, cavaliers et chevaux; on y établit même, au dire d'un narrateur⁵³, un fort et une prison.» Jacques dut décamper⁵⁴; mais le blocus ne prolongea pas, Choiseul s'étant rendu compte que seul le Pays de Gex pâtissait de cette mesure.

Jacques avait réussi, d'autre part, à racheter à ses sœurs⁵⁵ les vignes paternelles de Saint-Jean. Comme il y manquait une maison propre à loger un vigneron, il en fit construire une en 1758 – non sans difficultés d'ailleurs⁵⁶, car pour lever l'interdit qui frappait cette zone voisine des fortifications, il dut s'engager par écrit à démolir son bâtiment à la première réquisition de la Seigneurie et sans pouvoir prétendre alors à aucun dédommagement. Il avait racheté aussi le petit immeuble de Cornavin et le fit restaurer⁵⁷ en 1778-1779.

Jacques Pictet mourut à Neuchâtel en 1786, laissant une pauvre succession⁵⁸ de 22.000 livres. Sa veuve lui survécut seize ans. Elle ne tarda pas à quitter Neuchâtel pour s'établir à Nyon, avec ses deux filles célibataires, Anne-Sara-Marie et Laetitia-Sophie. Quelques lettres⁵⁹ évoquent cette vie d'émigration: on y parle d'officiers à loger, de «schales» à broder, de «société du dimanche», de sangsues et de tisanes, de jus de réglisse et de gâteaux aux prunes – et parfois d'une belle noce, avec musique, danse et canon. Jeanne Pictet-Thellusson mourut à Nyon, le 30 mai 1802. Les deux demoiselles Pictet revinrent alors à Genève, où Laetitia-Sophie, dont on conserve⁶⁰ un joli portrait, survécut jusqu'à l'âge de 74 ans.

Le colonel Charles Pictet de Cartigny (1713-1792)



La vie de Charles Pictet, fils dernier-né de Marc Pictet-de Budé, présente plus d'une analogie avec celle de son frère Jacques. Tous deux commencèrent leur carrière au service étranger. Rentrés au pays en pleine force de l'âge, tous deux se passionnèrent pour les affaires publiques et osèrent braver la politique des Conseils. Dans la gestion de leurs affaires privées, tous deux cédèrent également à leur esprit spéculatif, au point même que Charles se ruina à force d'entreprises. Aux yeux de l'histoire, son principal mérite est d'avoir donné naissance à deux des

gloires de la famille: Marc-Auguste Pictet et Charles Pictet-de Rochemont.

Né en 1713, Charles fut présenté au baptême par Charles Lullin de Dardagny et Châteauevieux, qui lui donna son prénom jusque-là inconnu dans la famille Pictet. Il entra à l'Académie, à l'âge de 13 ans¹, suivit les auditoires de philosophie et belles-lettres, fit ensuite son droit: «Je n'ai point oublié les soins généreux que vous avés bien voulu prendre de mon Education», écrivait-il quarante ans plus tard² au conseiller Jean Cramer, son ancien professeur. Mais pas plus que son frère Jacques, Charles ne devait s'attarder sur les bancs de l'Académie. Il embrassa de bonne heure la carrière des armes, et servit d'abord en Piémont, dans le régiment du prince de Bade, où il devint capitaine³. Puis il passa au service de Leurs Hautes Puissances les Etats-Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas: son oncle Jacob de Budé y était général et lorsque en 1748, au terme d'une capitulation nouvellement signée, il leva un régiment suisse de 2.400 hommes qui prit son nom, il en confia le commandement⁴ à Charles Pictet, pour lors âgé de 35 ans.

Le régiment de Budé fut réformé, c'est-à-dire supprimé en 1751 déjà, ce qui mit fin, semble-t-il, à la période active de la carrière militaire de Charles Pictet.

La même année, à l'âge de 38 ans, Charles épousait au temple de Genthod une jeune fille de 28 ans, Marie Dunant. Cette famille Dunant⁵ était originaire de la même région du Genevois que les Pictet, puisqu'elle provenait du village de Bellossier, situé dans la paroisse de Viry, mais elle n'avait acquis la bourgeoisie de Genève qu'en 1604. Charles Pictet s'y retrouva dans un milieu d'officiers: le père de Marie, Jacques Dunant-Favre (1677-1752) était colonel au service de Hollande et ses trois fils firent également des carrières militaires: l'aîné, Jacques, au Piémont, puis en Russie, le second, Charles, en France, où il devint chevalier de l'Ordre militaire, et le cadet, Robert, dans les armées du roi de Sardaigne.

Le couple eut quatre enfants, dont trois vécurent: Marc-Auguste; Charles, second du nom; et Amélie-Christine, qui épousa le banquier Michel Lullin de Châteauevieux, dont elle eut cinq enfants.

Les portraits qui subsistent de Charles Pictet⁶ le montrent très fringant, en habit bleu-roi et justaucorps rouge bordés d'or, le jabot avantageux, le chef coiffé d'une perruque blanche à cadogan noir, le visage rond et frais, avec le grand nez des Pictet et des yeux d'un brun si clair qu'on les dirait presque jaunes.

Charles Pictet avait été nommé membre du Conseil des Deux-Cents⁷ en 1746. Il eut l'occasion, quelques années après son retour à Genève, de rendre un important service

Chapitre 29

¹ *Livre du Recteur*, n° 5482 (21 mai 1726).

² BPU, Ms Cramer 96, 32 (15 novembre 1767).

³ Cf. Isaac PICTET, «Notice historique», I, 273; «Faits et services militaires des citoyens de Genève», 221.

⁴ Brevet de colonel, daté du 22 mars 1748: AEP, E 19.

⁵ GALIFFE, II, 227-237, à corriger par les notes d'Albert Choisy (AEG, Ms hist. 324/4).

⁶ A M^{me} Charles Herdt, née Marcelle Pictet de Rochemont, Boulogne (Seine).

⁷ AEG, RC 246, 148 (25 avril 1746).

Chapitre 29

à la République. Avec l'approbation du Conseil⁸, la «Commission des affaires de Savoie» le mit au courant des difficultés que rencontrait l'exécution de certains articles du traité que la République avait signé en 1754 avec le roi de Sardaigne et lui remit une copie du mémoire qui venait d'être adressé à ce sujet au chevalier Ossorio. Charles Pictet, qui parut aux magistrats «bien au fait de ces matières, en état de faire valoir nos raisons et dans des dispositions de bon citoyen», se rendit donc à Turin dans les premiers mois de 1756 et son habileté obtint du roi de Sardaigne une ouverture qui devait permettre de surmonter l'obstacle⁹. Même si les négociations se poursuivirent ensuite directement entre le Petit Conseil et le baron Foncet de Montaille, cette mission préfigure de manière assez curieuse celle que Pictet-de Rochemont devait conduire soixante ans plus tard dans cette même ville de Turin pour y régler d'autres questions territoriales et frontalières.

Ces heureux débuts dans la diplomatie genevoise restèrent sans lendemain. Six ans plus tard, Charles Pictet causait d'ailleurs un esclandre qui allait le brouiller pour longtemps avec les autorités. Étudié et raconté à plusieurs reprises par les biographes de Jean-Jacques Rousseau, cet épisode est célèbre.

La condamnation par le Petit Conseil de l'*Emile* et du *Contrat social* (19 juin 1762) produisit sur Charles Pictet l'effet d'une décharge électrique. Dans le feu de l'indignation, l'impulsif colonel adressa à l'imprimeur Emmanuel DuVillard fils une grande lettre de quatre pages dénonçant la servilité du gouvernement genevois envers la cour de Versailles et ses complaisances pour Voltaire, «un Homme qui insulte à Genève et à la Religion qu'on y professe». Il accusait en outre le Conseil d'avoir voulu «réparer par une démarche éclatante le mal que M^r D'Alembert peut nous avoir fait par l'article *Genève* du Dictionnaire Encyclopédique». Cette protestation, il faut le souligner, resta unique dans la Genève de 1762, où, sur le moment, personne ne bougea.

Communiquée avec l'autorisation de son auteur, cette lettre se répandit, fit du bruit, alarma le Conseil. Entre-temps, Charles Pictet, qui n'avait lu d'abord que le *Contrat social*, se procura l'*Emile*: la lecture de la troublante «Confession de foi du Vicaire savoyard», s'ajoutant à la crainte d'être inquiété, lui fit «changer totalement d'avis». Le 3 juillet, il demandait à DuVillard de lui restituer le «papier» compromettant; le 6, il écrivit à son frère une longue lettre d'explications, destinée à apaiser les esprits; le 8, il en adressait une semblable, et plus plate encore, au Premier Syndic lui-même, témoignant de son «vif repentir» et réclamant l'indulgence pour son «écart»¹⁰.

«On ne sait point encor ce que dira le Conseil, écrivait¹¹ Jean-Louis DuPan le 12 juillet. Il n'y reste que quatre juges, tous les autres sont parens de Pictet, parce qu'en affaires criminelles, les récusations s'étendent jusques aux enfans d'issus de germains. Ce Pictet a cru se faire un nom en blamant le Conseil et en injuriant Voltaire, mais il s'est fait un nom odieux.» Ce même 12 juillet, cependant, une procédure était ouverte contre Charles Pictet et Emmanuel DuVillard fils. Les quatre conseillers non récusables, tenant un registre spécial¹² de leurs délibérations, interrogèrent longuement les prévenus et rendirent leur sentence le 23 juillet. Comme l'annonçait laconiquement DuPan¹³, Pictet en fut «quitte pour quelques jours de prison, être censuré, demander pardon, voir lacérer sa lettre, être suspendu de sa bourgeoisie et du zoo pour un an».

Cette curieuse affaire eut plusieurs conséquences. Tout d'abord, elle fournit à la Bourgeoisie de Genève un sujet supplémentaire de «représentation»: les Edits de la République exigeaient que dans les causes pénales, les tribunaux fussent présidés par un syndic. Or, pour juger Charles Pictet, on avait dû recourir à un ancien syndic, tous les syndics en charge lui étant apparentés.

D'autre part, l'incident noua entre Charles Pictet et Jean-Jacques Rousseau des relations épistolaires qui durèrent plusieurs années. Le colonel Pictet fut de ceux qui invitèrent Jean-Jacques à revenir dans sa ville natale: «Avant que vous fussiés la victime des préjugés, lui écrivit-il dans une lettre touchante du 12 septembre 1762, je vous aimois comme un Concitoyen qui fait honneur à sa Patrie, j'étois enchanté de vos

⁸ AEG, RC 256, 38.

⁹ *Ibid.*, 90-91, 103-105, 130, 149-150, 158, 175, 187, 192.

¹⁰ Toutes ces pièces dans: AEG, PC 11009.

¹¹ BPU, Ms Suppl. 1540, 64.

¹² AEG, RC 262, relié à la fin du volume.

¹³ BPU, Ms Suppl. 1540, 66.

Lettre autographe de Charles Pictet à Emmanuel DuVillard fils, 22 juin 1762, lacérée par sentence de la Justice de Genève (AEG, PH 11009).



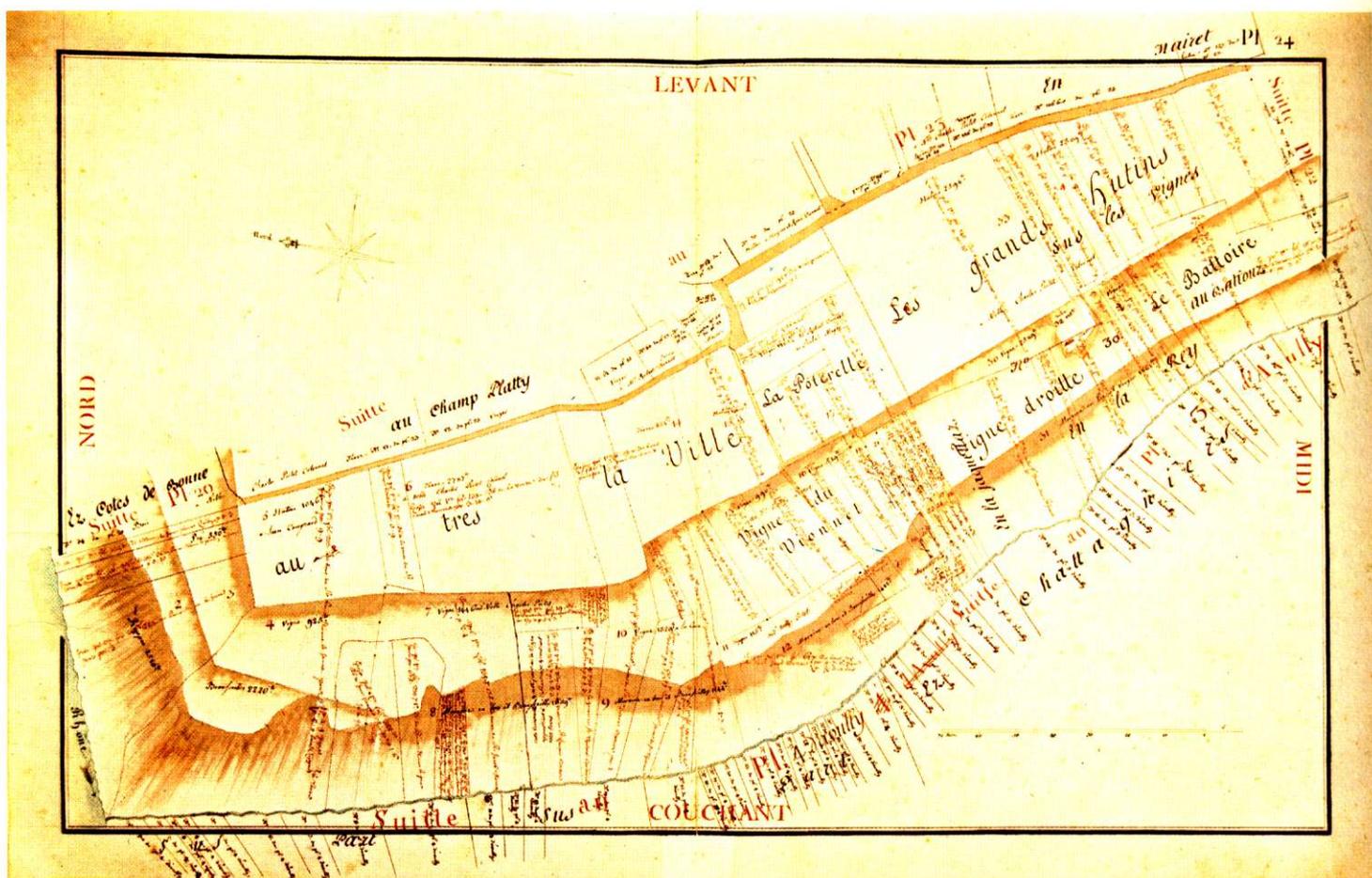
Charles Pictet
de Cartigny

*Le colonel Charles Pictet
(huile anonyme, 760|600 mm.;
à Mme Charles Herdt).*

Talents. Agréez, Monsieur, qu'il s'y joigne un nouveau sentiment en votre faveur et que je vous admire comme supérieur aux événements. Plein de ces sentiments, permettez que je vous invite, Monsieur, à vous rapprocher de votre Patrie. Vous lui devés l'employ de vos Talents, vous lui devés l'exemple de vos vertus et surtout cette fermeté philosophique dont nous ne connoissons plus que le nom.» On sait que Rousseau déclina cette invitation comme toutes celles qu'il reçut de Genève.

Sa condamnation cependant laissa à Charles Pictet une amertume dont il ne devait jamais se guérir. Comme il le confia plus tard à Jean-André DeLuc¹⁴, l'un des chefs des Représentants, il avait décidé de ne rentrer au Conseil des Deux-Cents qu'«avec la dignité qu'exige la réparation d'un tort non mérité». La publication, en 1763, des *Lettres écrites de la campagne* l'incita à présenter une première justification¹⁵ au procureur général Jean-Robert Tronchin. Puis, lors des troubles de 1766-1767, l'annonce d'une nouvelle médiation fit naître en lui l'espoir d'obtenir des plénipotentiaires étrangers la satisfaction que ses concitoyens lui refusaient. Le bruit courut même dans Genève que Charles Pictet se rendait «en ambassade» à Versailles: «S'il se présente à Mr le Duc de Choiseul, dont il est déjà connu, écrivait¹⁶ méchamment DuPan, j'espère qu'il en sera reçu comme un homme qui fait tout son possible pour traverser la médiation.» En fait ce voyage n'eut pas lieu. A partir de cette époque d'ailleurs, une évolution commença de se faire dans l'esprit de Charles Pictet. Une belle et pathétique lettre¹⁷ en témoigne, qu'il adressa le 15 novembre 1767, en pleine crise des institutions genevoises, à son vieux maître, le conseiller Jean Cramer. Il s'agit avant tout de réta-

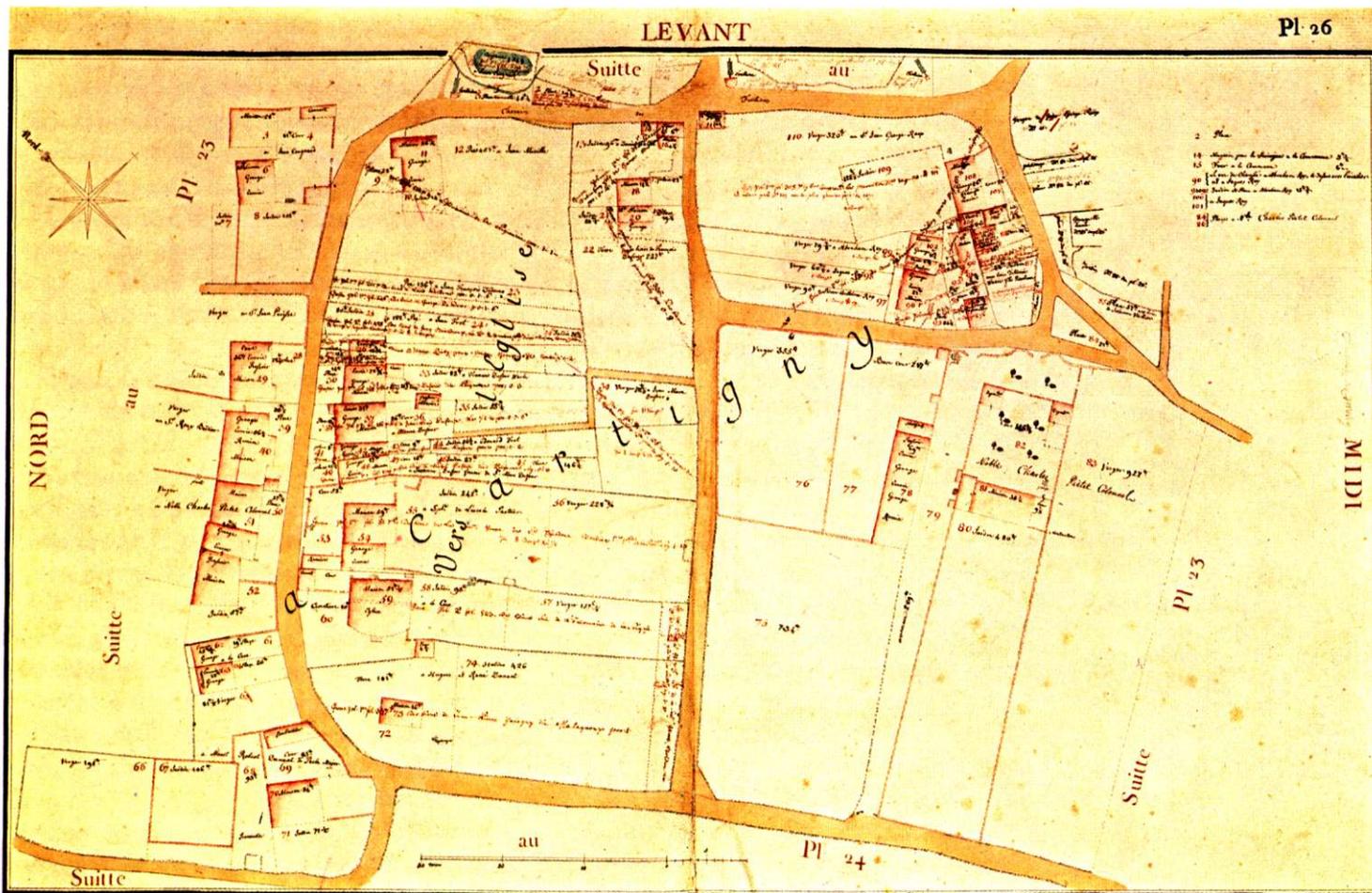
¹⁴ AEP, H 6 (26 janvier 1765).
¹⁵ BPU, Archives Tronchin
300, n° 1.
¹⁶ BPU, Ms Suppl. 1542,
151 (14 juillet 1766).
¹⁷ BPU, Ms Cramer 96, 32-33.



¹⁸ AEG, RC 283, 57.
¹⁹ AEG, Ms hist. 242/A (21 août 1782).
²⁰ AEG, Archives de familles, 1^{re} série, Lullin, 1/B.
²¹ AEG, RC 283, 582 (7 décembre 1782).
²² AEG, RC 284, 49.
²³ AEP, H 6/f (30 juillet 1775).
²⁴ BPU, Ms Suppl. 32, 213-215, 225, 228-231.
²⁵ AEG, PH 5146.
²⁶ AEG, PC 9330; RC 247, 22 (7 janvier 1747).
²⁷ AEG, Ch.-Gab. Flournois not., XXIII, 350-357 (1 juillet 1774).

blir la confiance, écrivait-il avec justesse: «Quand pour obtenir un bien si désirable, le M[agnifique] Conseil se prêteroit à quelque cession volontaire, quand il accompagneroit surtout ce sacrifice de ces procédés qui concilient les cœurs, en ce cas, n'en doutés point Monsieur, le M[agnifique] C[onseil] aura pour lui les suffrages de l'Europe entière, et qui plus est, ceux de ses concitoyens, qui le combleront de Benedictions.»

L'Edit de conciliation du 11 mars 1768 dut répondre à ses vœux, car on trouve dès lors Charles Pictet dans les rangs des partisans du Petit Conseil. Les 15 et 16 février 1770, lors de la sanglante «prise d'armes» des Natifs, il put se vanter d'avoir contribué «à sauver la République par la fermeté qu'il inspira au Conseil». En 1780, il fut l'un des 388 signataires de la déclaration du 9 novembre, manifeste du parti négatif. En février 1781, lorsqu'un nouvel affrontement entre Représentants et Négatifs devint inévitable, il rallia de nouveau les rangs des défenseurs de l'oligarchie, si bien qu'au début de l'année suivante¹⁸, son nom fut proposé pour une candidature au Petit Conseil. Sans succès d'ailleurs. La même année, après l'écrasement de la révolution bourgeoise par les troupes étrangères appelées à la rescousse, Charles Pictet écrivait¹⁹ à l'un des magistrats chargés de préparer le nouvel Edit de pacification pour lui rappeler «le jugement totalement illégal et vicieux dans la forme, et quant au fonds entaché d'une partialité frappante», dont il avait été victime vingt ans auparavant. «Je supprime, Monsieur, toute autre Reflection, ajoutait-il, et je me résume en croyant que la suppression d'un tel Jugement est essentielle au bonheur de la République»; mais précisait-il encore, «je m'honore trop pour m'abaisser à en requérir la Réparation». Cette démarche resta naturellement sans effet. Nonobstant, Charles Pictet produisit, au début d'octobre 1772, un mémoire pour réorganiser la garnison²⁰ et fut élu membre du Conseil militaire²¹ nouvellement créé par le gouvernement pour consolider sa position.

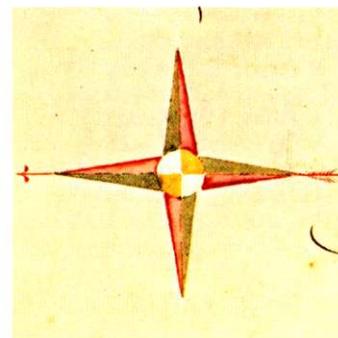


Bien qu'il ait démissionné de ce poste au bout d'un mois²², «dans la crainte de perdre sa pension de Hollande», sa présence y était d'autant plus naturelle que les questions militaires n'avaient jamais cessé de l'intéresser. A défaut de commander des troupes, Charles Pictet en recrutait. On possède une lettre²³ adressée à son fils Marc-Auguste en 1775, où il fixe dans leur détail les onze conditions auxquelles il pensait pouvoir faire la levée d'un régiment de trois ou quatre bataillons suisses ou allemands pour le service de Sa Majesté Britannique. Marc-Auguste, qui se trouvait alors en Angleterre, était chargé de communiquer le projet au général Harvey, en faisant valoir que cette levée serait la troisième dont Charles Pictet se chargerait pour le compte de la Grande-Bretagne.

En 1782, presque septuagénaire, l'infatigable colonel en proposa²⁴ une quatrième au ministre d'Angleterre à Turin, John Mountstuart, qui était un ami de sa famille. Il s'agissait de recruter parmi les déserteurs français un corps de troupe de 2.000 à 4.000 hommes, au prix de huit guinées environ par recrue. Charles Pictet proposait en même temps que le colonel titulaire du régiment fût son propre beau-frère, Robert Dunant, ancien officier au service de Sardaigne, et le lieutenant-colonel, son propre fils, Charles, le futur Pictet-de Rochemont. On ignore si ce projet eut une suite, mais en 1783, on voit²⁵ Charles Pictet se faire encore le mentor du capitaine genevois Philippe-Antoine Bonnet, chargé d'aller négocier avec le duc de Wurtemberg la levée d'un régiment de 3.000 à 4.000 hommes destinés à la défense de la République.

De son père, Charles Pictet avait hérité en ville, moyennant certains arrangements avec ses trois sœurs célibataires, la belle maison familiale de la Grand-Rue. Un incendie faillit d'ailleurs s'y propager²⁶ une nuit par la cheminée du magasin que le libraire Jacques Barrillot y tenait au rez-de-chaussée. En 1774, Charles vendit²⁷ cet immeuble ancestral, avec ses annexes, cours, «tringles, sonnettes et glaces», pour le prix rond

Le domaine de Charles Pictet à Cartigny, 1784 (plans aquarellés de Mayer, 550/900 mm.; AEG, Cadastre B 79, pl. 24 et 26).



²⁸ Pour 61.240 livres: AEG, Ch.-Gab. Flournois not., XXXIII, 218-224 (16 avril 1774).

²⁹ AEG, Cadastre A 2 (plan Billon), pl. 9/10, n° 12.

³⁰ AEG, Minutes des not. G. Binet, II, 380-383 (6 mai 1777); C.-G. Flournois, XXX, 234-236 (3 juin 1779); J.-L. Duby, XXIII, 489-492 (17 juin 1779).

³¹ AEG, J.-L. Charton not., XIV, 107-114 (29 février 1748, en confirmation d'un contrat de main privée du 5 juillet 1747); Edmond BARDE, «Maisons de campagne» (AEG, Ms hist. 319/4, n° 545).

³² AEG, J.-L. Delorme not., XXIII, 524-533 et annexe (3 mars 1757).

³³ Edmond BARDE, «Maisons de campagne» (AEG, Ms hist. 319/1, n° 32).

³⁴ Dans une reconnaissance du 3 avril 1726, elle est qualifiée de «nouvellement bâtie» (AEG, Grosse de St-Victor, n° 73, 124^v-144^v).

³⁵ Duval commanda notamment à Jean Jaquet d'admirables boiseries, acquises en 1905 par le Musée d'art et d'histoire de Genève (cf. W. DEONNA, *Collections archéologiques et historiques*, G. 1929, 43-44). Quant au domaine, il appartient aujourd'hui à l'association «L'Ange de l'Eternel».

³⁶ AEG, Cadastre B 79, plan 26.

³⁷ AEG, J.-L. Choisy not., IV, 322-325, 367-370; VI, 399-403, 404-407, 423-426, 487-489.

³⁸ AEG, même not., VI, 446-448; IX, 149-152, 181-184, 503-505; XI, 119-121, 496-498; XII, 166-168; XV, 56-58; XVIII, 124-128.

³⁹ AEG, Cadastre B 62; Titres et droits, Saint-Victor, Extraits, 259/3.

⁴⁰ AEG, Cadastre B 79 et Registre des propriétaires 11 (1784).

⁴¹ Cf. Edmond BARDE, «Maisons de campagne» (AEG, Ms hist. 319/1, n° 34).

⁴² AEG, J.-L. Choisy not., VI, 450-452 (28 août 1760).

⁴³ AEG, PH 484obis.

⁴⁴ Cf. Camille PERROUD, «La rivalité franco-sarde dans les voies d'accès vers Genève», *Mém. et doc. publ. par l'Académie Chablaisienne*, 1952, 127.

⁴⁵ AEG, RC 275, 607 (19 décembre 1774).

de 100.000 livres de Genève, à Pierre Martin, ancien négociant de Livourne. Il avait acquis²⁸ quelques semaines auparavant, d'Isaac-Louis de Thellusson, fils du fameux banquier et diplomate Isaac Thellusson, une maison située à l'angle des rues qui s'appelaient alors Saint-Christophe et Beauregard²⁹ et qui sont aujourd'hui les rues Etienne-Dumont et Tabazan. L'immeuble, de deux étages sur rez-de-chaussée, se prolongeait du côté de Saint-Léger par une vaste terrasse recouvrant des caves voûtées, des remises et des écuries. Charles Pictet devait y demeurer jusqu'à sa mort.

D'autre part, en l'espace de cinq ans, il réussit à racheter encore trois des onze petites maisons³⁰ qui composaient à cette époque le pâté d'immeubles bordé au nord par la rue de Beauregard (actuelle rue Tabazan) et au sud par la rue Neuve fraîchement bâtie (la rue Beauregard d'aujourd'hui).

A la campagne, après avoir fait l'acquisition³¹ à Saint-Loup sur Versoix d'une propriété qu'il ne conserva que quelques années, Charles Pictet établit ses quartiers d'été dans la Champagne genevoise. En 1757, il acheta³² au jeune Jean-Antoine Rigot, pour 70.000 florins de Genève, son domaine de Cartigny, ancienne propriété Marcet³³.

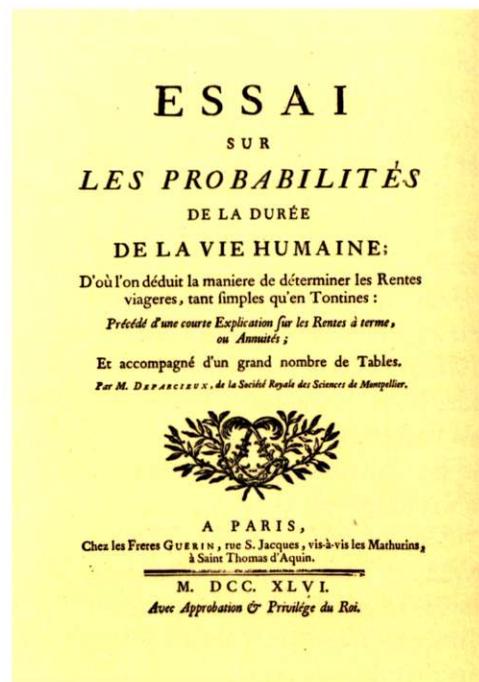
La partie principale de ce domaine se trouvait au lieudit «en Nairet», à l'extrémité occidentale du village, dans la fourche que dessinent les chemins de Laconnex et d'Eaumorte. La maison de maître, construite³⁴ par Jacob Marcet-Guainier vers 1720-1725, a été profondément transformée par Jacob Duval³⁵ au début du XIX^e siècle et ne ressemble plus guère à ce qu'elle était du temps de Charles Pictet. La disposition générale des lieux, en revanche, n'a pas changé³⁶: face à une petite place triangulaire, la propriété s'ouvre sur une première cour où subsistait alors à main gauche la vieille forge des Marcet. Une grille monumentale, flanquée de deux pavillons, donne accès à la cour d'honneur, de plan presque carré. Le «château» en forme le fond. Au-delà et jusqu'au chemin d'Eaumorte s'étend un verger clos.

Le domaine comprenait en outre de nombreuses parcelles dispersées de pré, de champ, de verger, de vigne, de hutins, de teppes, de bois et de broussailles, que Charles Pictet regroupa intelligemment, en revendant les plus éloignées³⁷ et en faisant de nombreuses acquisitions nouvelles³⁸ le long du chemin d'Eaumorte et dans les pentes qui bordent jusqu'au Rhône ce qu'on appelait à cette époque «le nant des Crues».

Selon les plans et registres cadastraux³⁹ de 1763, Jacques Bordier, dont la famille avait longtemps possédé les meilleures terres de la région, était encore le plus gros propriétaire de Cartigny. Vingt ans plus tard⁴⁰, Charles Pictet avait passé au premier rang, devançant les Cougnard, Dedomo, Dufour, Fontaine, Miville, Rey, Wuarin et autres familles du terroir. Il attira aussi à Cartigny son beau-frère Robert Dunant, major au service de Sardaigne, qui s'installa au «Pré Gaudy», petit domaine également situé à la frange occidentale du village⁴¹.

Dans ce Cartigny qui l'avait reçu à son «communage»⁴² et dont il prit l'habitude d'ajouter le nom au sien, Charles Pictet, en parfait seigneur de village, devait se faire tour à tour entrepreneur de travaux publics, banquier de la paysannerie et bienfaiteur de la paroisse.

Dès 1760, il s'employait⁴³ à faire aménager un aqueduc pour capter les eaux de source des «Roches» (soit falaises) de Cartigny. On lui doit également un projet de route⁴⁴ reliant le Fort de l'Ecluse à Genève par la rive gau-



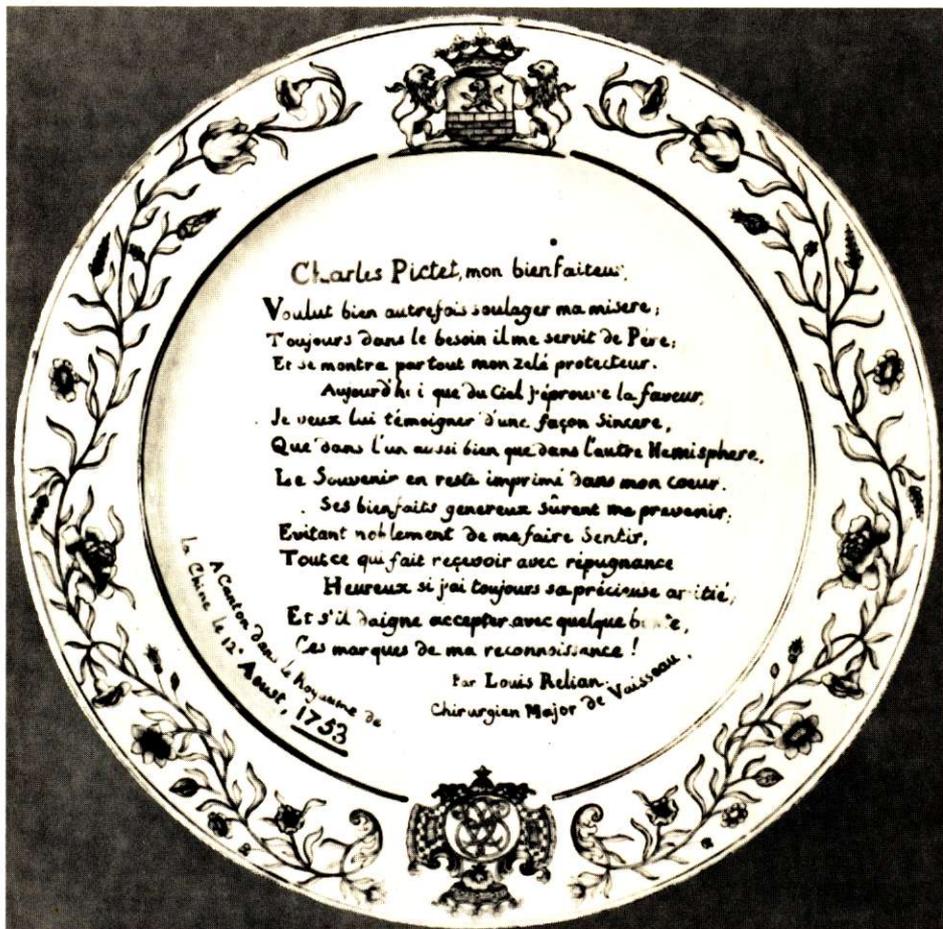
che du Rhône, ainsi que la réfection du chemin «tendant de Chancy à l'extrémité du territoire du côté du Vuache», bel ouvrage qui lui valut⁴⁵ en signe de reconnaissance un plat d'argent aux armes de la République.

Les autorités genevoises s'inquiétant de l'éboulement progressif et des «dégradations effrayantes des bords du Rhône» à Cartigny, Charles Pictet⁴⁶, nonobstant ses 71 ans, proposa de se charger des travaux d'endiguement et présenta un devis de 7.131 florins.

Mais ce fut surtout en faveur de la paroisse de Cartigny que la générosité de Charles Pictet eut l'occasion de se manifester. En 1764, il donna quatre grandes coupes d'argent⁴⁷, dont on se sert toujours pour célébrer la sainte Cène. Huit ans plus tard, d'importants travaux furent exécutés dans le temple⁴⁸, qui prit alors la curieuse forme ventrue qu'on lui voit encore aujourd'hui. Charles Pictet les avait stimulés en offrant à la Compagnie des Pasteurs un «billet sur le Canada» qu'il remplaça ensuite par un don pur et simple de 200 écus. Décidées en juin 1772, les réparations étaient assez avancées au bout de six mois pour que le pasteur Juventin

pût prêcher dans son temple le jour de Noël. «M^r Pictet est le bienfaiteur de ce village», notait⁴⁹ avec admiration le secrétaire de la Compagnie. En témoignage de gratitude, le Conseil lui accorda ainsi qu'à sa famille un banc dans le nouveau sanctuaire⁵⁰.

Dans le domaine financier, Charles se fit une spécialité de la constitution des rentes viagères. Moyennant versement d'un capital, dont le montant était fixé par le calcul des probabilités, qu'on avait eu récemment l'idée d'appliquer à «l'espérance de vie», il s'engageait à servir des pensions, comme le font aujourd'hui diverses institutions:



Assiette en porcelaine de Chine dédiée à Charles Pictet par Louis Relian, 12 août 1753 (diam. 230 mm.; à l'hoirie du colonel Albert Rilliet-Chawet).

Date du contrat	Bénéficiaires	Age	Capital versé	Rente annuelle	
1760, 4 janvier	Madeleine-Suzanne-Marie de Saint-George, de Genouillé (Angoumois)	[?]	6.000 livres de Genève	360 livres de Genève	AEG, Et. Fornet not., XXIII, 13-14.
1763, 11 janvier	Charles Dunant, son beau-frère	44 ans	3.000 livres de France	300 livres de France	AEG, J.-L. Choisy not., IX, 15-16.
1763, 26 février	Françoise Lejeune, veuve de Jean-Antoine Vallotton	[?]	3.900 florins de Genève	342 florins de Genève	AEG, J.-L. Choisy not., IX, 87-91.
1769, 9 décembre	Elisabeth et Marie Coutereaud, filles de feu Etienne	34 et 37 ans	1.000 écus	80 écus	AEG, J.-L. Duby not., XIII, 1004-1005.
1771, 16 février	Robert Dunant, son beau-frère	39 ans	4.444 livres 9 sols de France	400 livres de France	AEG, J.-L. Choisy, XVII, 47-49.
1777, 20 octobre	Jean-Henri Lesage, fils de feu Jean-André	42 ans	9.000 livres de Genève	675 livres de Genève	AEG, M.-E. Masseron not., XVI, 234-235.
1778, 11 avril	Anne-Suzanne Roux, veuve de Jean-André Lesage Diane-Elisabeth Lesage, épouse d'Etienne Villaret	[?]	1.500 livres de Genève	150 livres	AEG, M.-E. Masseron not., XVI, 383-386
		45 ans		97 livres 10 sols	
1780, 8 avril	Etienne Villaret et son épouse	57 et 47 ans	7.391 livres 11 sols 3 den.	574 livres de Genève	AEG, C.-G. Flournois not., XXXI, 326-328.
1781, 8 octobre	Suzanne Delu, veuve de Frédéric Laporte	[?]	8.000 livres de France	800 livres de France	AEG, C.-G. Flournois XXXIII, 364-367.

Coupe de communion offerte à la paroisse de Cartigny par Charles Pictet, 1764 (argent, poinçonné IMS; 210/120 mm. env.)



⁴⁶ AEG, RC 287, 999-1000 (23 août 1784); Ms hist. 111, 178.

⁴⁷ AEG, Compagnie des Pasteurs, R 29, 358 (26 août 1764).

⁴⁸ AEG, Compagnie des Pasteurs, R 31, 79, 94, 172, 174, 182, 224 (14 décembre 1770-8 janvier 1773); cf. Jean MARTIN, *Histoire et tradition de Cartigny*, G. 1946, 78-79.

⁴⁹ AEG, Compagnie des Pasteurs, R 31, 88.

⁵⁰ AEG, RC 273, 323 (16 mai 1772).

⁵¹ AEG, J.-L. Choisy not., VI, 403-404, 448-450, 467-470; VII, 273-274; XI, 221-226; XII, 446-450; J.-F.-J. Richard not., VII, 455-456.

⁵² AEG, Commerce D 1, 433, 466, 490, 535.

⁵³ AEG, Jean Binet not., XXXV, 364-366; XLVII, 278-280.

⁵⁴ AEG, Minutes des not. C.-G. Flournois, XXX, 256-257; Jean Binet, XLV, 103-104; G. Binet, VIII, 454-456; C.-G. Flournois, XLIX, 71-72.

⁵⁵ Cf. AEG, J.-L. Chartron not., XXVI, 109-111 (prêt de 2.000 livres, 1 mai 1760).

⁵⁶ AEG, Jur. civ. E 15, 514-516.

⁵⁷ AEG, C.-G. Flournois not., XXVIII, 484-488 (25 février 1778).

Charles Pictet plaça d'autre part des sommes relativement importantes dans la Fabrique, en commanditant⁵² le commerce d'horlogerie Jaquet Lafon & Cie (devenu ensuite Jaquet Vallette & Cie, puis Vallette Gide & Cie), dont il finit par détenir le tiers du capital. Aux reprises de créances⁵³ qu'il accepta de faire en 1775 et 1781 notamment, on devine cependant qu'il eut du mal à rentrer dans sa mise de fonds.

Occasionnellement, enfin, Charles Pictet avança de l'argent à quelques paysans de Cartigny, de la Petite Grave, de «Sora en Savoye», voire au notaire royal de Viry⁵¹.

Ces multiples opérations immobilières et financières ayant épuisé sa trésorerie, Charles Pictet fut obligé, à partir de 1779, de contracter certains emprunts, qui ne tardèrent pas à en appeler d'autres. Plusieurs endettements⁵⁴ particulièrement lourds jalonnent cette course

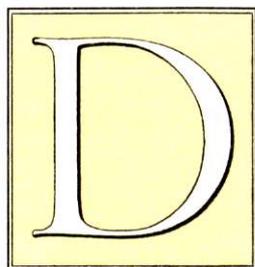
à la ruine: 10.000 livres auprès de la Bourse française en 1779 (à 4%); 15.000 livres auprès du pasteur Pierre Prevost en 1780 (à 5%, avec hypothèque sur sa maison de la rue Beauregard); 18.000 livres auprès du colonel Jacques-André Lullin, marquis de Châteauvieux, en 1789 (à 5%, avec quintuple cautionnement et engagement solidaire de ses deux fils); 10.000 livres auprès d'Antoine DeTournes, en mars 1792, à la veille de mourir.

Bien qu'elle eût dix ans de moins que son mari, Marie Pictet-Dunant était décédée la première en 1776, deux semaines après les mariages simultanés de son fils aîné Marc-Auguste et de sa fille Amélie-Christine au temple de Cartigny. Charles Pictet, qui n'était point homme à rester veuf, se remaria deux ans plus tard, à l'âge de 65 ans, avec Anne-Gabrielle Maudry, qui en avait 60 et dont le frère Jacob, capitaine d'infanterie au service de Sardaigne, était une ancienne connaissance⁵⁵.

Le colonel Pictet de Cartigny mourut à l'âge de 79 ans, sans faire aucun legs charitable dans son testament⁵⁶, mais recommandant à ses fils, si leurs affaires s'amélioraient, de rembourser à la famille de George Needham une somme de 100 à 120 livres sterling «en dédommagement des fraix que M^r Needham a faits pour moi dans le voyage que M^r Pitt son oncle me fit faire avec lui en Italie»: triste aveu de dénuement. Les banqueroutes de l'époque révolutionnaire n'épargnèrent point cette succession déjà obérée, de sorte que pour rembourser les créanciers de l'hoirie paternelle, Marc-Auguste Pictet et Charles Pictet-de Rochemont, on le verra, durent s'imposer pendant une quinzaine d'années de durs sacrifices.

Anne-Gabrielle Maudry, ayant renoncé «avec beaucoup de noblesse» à tous les avantages que lui assurait son contrat de mariage⁵⁷, survécut dix-huit ans à son tardif époux et mourut nonagénaire en 1810.

Le colonel Pierre Pictet de Sergy (1724-1813)



De tous les militaires que la famille Pictet a produits sous l'Ancien régime, Pierre Pictet de Sergy est sans contredit le plus représentatif et le plus attachant. Au cours des 36 années qu'il passa dans les régiments suisses au service de France, il fut blessé grièvement, et à deux reprises, sur le champ de bataille. Cet officier intrépide était aussi un homme du monde. D'un abord séduisant, il se fit des amis jusque dans les cours princières : son obligeance et sa bonté lui valurent le surnom de «Pictet la grande âme» ou «Pictet la belle âme»¹. Cependant, son mariage avec l'héritière d'une petite terre seigneuriale ne l'enrichit pas et l'exposa plus tard à la fureur des révolutionnaires. Sa longue vieillesse connut l'exil et le veuvage, mais Pierre Pictet trouva dans le fils unique de son unique fils une ultime consolation.

Fils aîné et bientôt seul fils survivant de Jean-Louis Pictet-Gallatin, Pierre suivit l'exemple paternel et embrassa de bonne heure la carrière des armes. Après avoir fait une année d'Académie² il entra, en 1740, au régiment suisse de Diesbach³, dans la compagnie de son oncle Jean Pictet-Lect, pour passer presque aussitôt dans le régiment de La Cour au Chantre (où plusieurs membres de sa famille avaient servi au temps du colonel Jean-Jacques de Surbeck). Son brevet d'enseigne en pied de la compagnie «de Grenut» date du 10 octobre 1740 : il n'avait pas 16 ans.

Sous les ordres des lt.-col. de La Cour au Chantre, de Grandvillars, de Balthazar et Planta de Wildenberg (qui donnèrent successivement leur nom⁴ au régiment), Pierre fit toute la Guerre de Succession d'Autriche (1740-1748), participant «au camp et à l'embarquement de Dunkerque, à la campagne de Courtrai, aux sièges des villes et citadelles de Tournay, Oudénarde, Ostende, Nieuport, Anvers, ville et château de Namur, Bergopzom et Mastrich, ainsi qu'aux batailles de Raucour et Leaufeldt»⁵. A deux reprises, il dut voir la mort de près, car il fut blessé au bras droit d'un coup de canon au siège de Nieuport en 1745 et le fut encore d'un éclat de bombe à la poitrine, à celui de Maestricht en 1748.

Sept ans après la fin des hostilités, Pierre changea pour la seconde fois de régiment et revint dans celui de Diesbach. En 1755, à l'âge de 31 ans, il y fut nommé capitaine commissionnaire de la compagnie Locher⁷, puis il reçut en janvier 1759, par suite du décès du capitaine Sarasin de la Pierre, la demi-compagnie qui avait appartenu naguère à son oncle Jean Pictet-Lect : c'est à la tête de cette unité qu'il fit la Guerre de Sept Ans (1757-1763). Décoré de la croix du Mérite militaire en 1759, il se distingua, le 21 septembre 1762, au sanglant assaut du château d'Amönburg. «Nos batteries, relate le Journal manuscrit du régiment suisse de Diesbach⁸, y avoient ouvert deux breches aux murs qui, elevez au sommet de l'escarpement, en font la cloture.» Protégée par cette enceinte extérieure, la façade même du château n'offrait d'autre accès à la cour intérieure qu'un «petit passage voûté et très étroit», que la garnison avait fortement barricadé et qu'elle protégeait par un feu partant des fenêtres même du château, transformées en autant de meurtrières. L'assaut de ce coupe-gorge fut particulièrement meurtrier : certains coups étaient tirés de si près sur l'assaillant «que la bourre entroit avec la balle dans les blessures». Les pertes auraient été plus considérables encore,

Chapitre 30

¹ [A.-P.-J. PICTET], *Notice sur feu M. Pictet-Diodati*, G. 1832, 95.

² *Livre du Recteur*, n° 5729 (26 mai 1739).

³ Cf. sa lettre au comte d'Affry, 22 septembre 1775 (AEP, D 7/a); ainsi que son relevé de services (Archives historiques du Ministère de la Guerre, Vincennes).

⁴ Cf. MAY DE ROMAINMOTIER, *Histoire militaire de la Suisse*, Lausanne, 1788, VI, 463-464.

⁵ D'après sa lettre au comte d'Affry, 22 septembre 1775 (AEP, D 7/a).

⁶ Rocourt et Lawfeld. ⁷ AEP, E 26/a (14 septembre 1755).

⁸ BPU, Ms Suppl. 852, 121-123.

⁹ AEP, E 26/b (13 octobre 1762).

Chapitre 30

note le Journal, «si M. Pictet, pour ralentir le feu des ennemis, n'eût placé sa compagnie de grenadiers adossée au mur opposé aux fenêtres du château, contre lesquelles il fit tirer le plus qu'il fut possible, ce qui diminua sensiblement le danger de cette position». En récompense de sa bravoure et à la demande du maréchal de Soubise, Pierre Pictet reçut le grade de lieutenant-colonel⁹.

La paix revenue, les compagnies genevoises des régiments suisses au service de France se virent exposées à des risques d'un tout autre genre. Parmi les réformes que Choiseul avait fait promulguer par Louis XV, il en était une qui tendait à ne conserver leurs compagnies qu'aux villes et cantons helvétiques qui en permettraient le recrutement sur leur territoire – ce qui, précisément, n'était pas le cas de Genève. Un premier mémoire¹⁰, dont Pierre Pictet était l'un des trois signataires, fut présenté au Petit Conseil de la République pour tenter d'obtenir une modification de la politique genevoise sur ce point. L'affaire traîna en longueur et, dix ans plus tard, un nouveau mémoire fut produit¹¹, émanant cette fois-ci de dix-huit officiers genevois au service de France, en tête desquels le major Jacques-André Lullin de Châteauevieux et le lieutenant-colonel Pierre Pictet de Sergy.

Le succès de ces démarches importe moins ici que la position éminente à laquelle on voit que Pierre Pictet était parvenu parmi les officiers genevois au service du roi de France. Son grade, ses relations et sa grande affabilité expliquent les multiples sollicitations dont il fut l'objet de la part de compatriotes et d'amis soucieux de l'avancement de leur progéniture. Voltaire lui-même recourut à ses bons offices pour transmettre au duc de Wurtemberg, en mars 1758, un pli important. Quatre ans plus tard, il lui rendit d'ailleurs la politesse en écrivant au duc de Choiseul une lettre qui pourrait bien avoir joué son rôle dans la promotion de 1762. «Vous sentez bien que mes remontrances sont peu de chose, confiait ensuite le patriarche à Pierre Pictet¹² avec une feinte modestie, et qu'il ne m'appartient pas de recommander un officier de votre mérite. Je n'ay voulu que me faire honneur en me vantant d'être aimé de vous.»

De cette époque, qui fut la plus brillante de sa vie, il est resté trois portraits de Pierre Pictet. Deux d'entre eux¹³ le représentent en cuirasse. Le troisième, dont il existe d'ailleurs deux répliques¹⁴, est un pastel anonyme et non daté, mais qu'un extrait des carnets de comptes de Pierre Pictet¹⁵ permet d'attribuer sans conteste au célèbre Jean-Etienne Liotard :

¹⁰ AEG, PH 4873 (13 août 1763).

¹¹ AEG, PH 5015 (2 mars 1774).

¹² AEP, Album d'autographes.

¹³ Huile, à M. Edouard Pictet; médaillon, à la Fondation Pictet branche cadette.

¹⁴ L'une à l'hoirie de feu Albert Pictet; l'autre à celle de M^{me} Ch. Gautier-Pictet.

¹⁵ AEP. – Les carnets eux-mêmes n'existent plus, mais des extraits en avaient été pris par Edmond Pictet dans un cahier à couverture bleue.

¹⁶ BPU, Ms Suppl. 1559, 158 (23 février 1758).

¹⁷ AEP (six portefeuilles).

Le capitaine Pierre Pictet décoré de la croix du Mérite militaire, par Liotard, 1761 (pastel, 225/170 mm.; aux hoirs Gautier-Pictet).

«14 novembre 1761: Payé à M^r Liotard, mon portrait en craion y compris le quadre florins 120.»

Pierre y apparaît au naturel, coiffé d'une petite perruque «à la brigadière», portant sur sa redingote déboutonnée la croix du Mérite militaire. De son beau visage, où brillent les yeux foncés des Pictet, se dégage une impression inoubliable de douceur et de distinction. «Il mérite l'estime de tous ceux qui le connaissent, disait de lui le sévère DuPan¹⁶, il est présentable partout par sa figure, par ses manières, par son esprit et sa sagesse.»

Au long de ses années de vie militaire, Pierre se fit en effet beaucoup de connaissances et d'amis. Même en période de paix, les régiments changeaient assez souvent de garnison. On voit par les adresses des lettres qu'il reçut¹⁷ que Pierre séjourna à plusieurs reprises à Longwy, Arras, Metz, Sedan, Plombières, Givet et Strasbourg. Avec son régiment, il se rendit également en Provence, au début de l'été de 1756, fit l'exercice à Saint-Tropez, passa l'inspection à Hyères et perdit 14 livres à Aix, en jouant au brelan chez le cardinal de Tencin.

Le jeu a toujours été le passe-temps favori des militaires et les carnets de comptes de Pierre prouvent que les officiers des régiments suisses n'échappaient point à la règle. Avec ses camarades ou ses hôtes, Pierre jouait le plus souvent au brelan, mais aussi à la comète, au tri, au reversi, au quadrille, au lansquenet, au pharaon, au piquet, perdant ou gagnant chaque mois quelque 200 ou 300 livres.





Gobelet de campagne du colonel Pierre Pictet (argent, 115/75 mm.; Fondation Pictet branche cadette).

Pendant la Guerre de Sept Ans, le régiment de Diesbach prit deux fois de suite ses quartiers d'hiver à Hombourg (1758-1759, 1759-1760). En cet heureux temps où le nationalisme n'avait point encore infesté l'Europe, les officiers de l'armée d'occupation eurent tous les suffrages de la petite cour ducale. Pierre s'y lia d'amitié avec le jeune landgrave Frédéric V de Hesse-Hombourg, qui demeura en correspondance avec lui jusqu'en 1772 et vint au cours de ses *Lehr- und Wanderjahre* lui rendre visite à Genève. La première des neuf lettres du prince qui se sont conservées dans les archives de famille¹⁸, écrite à l'âge de 10 ans avec une application tout enfantine, est particulièrement touchante:

«J'ai mille excuses à Vous faire de mon retardement à Vous répondre. Soyez assuré, Monsieur, que ce n'est pas manque d'attachement et d'estime, mais parce que je voulois être sûr que ma Lettre Vous trouvât à Genève [...]. On ne se lasse pas d'entendre des choses qui nous font plaisir. Le mien seroit cependant beaucoup plus parfait si Vous étiez avec le Régiment et que je pusse Vous témoigner souvent de bouche les sentimens d'estime, d'amitié et d'affection que Vous méritez à si bon titre et que l'absence, le tems et l'éloignement ne diminueront point [...].

A Hombourg ès monts, le 1 de May 1761.»

Pierre Pictet se plaisait également au commerce des femmes d'esprit. On rencontre parmi ses correspondantes la fameuse Germaine de Vermenoux¹⁹, l'une des «enchan-

teresses» du XVIII^e siècle (et la future marraine de Germaine Necker-de Staël); ou encore la piquante Louise-Charlotte Bégon²⁰, épouse délaissée d'Horace-Bénédict Perrinet des Franches, débordante de charme et de fantaisie, dont dix-sept lettres se sont conservées.

En ce siècle de la galanterie, il était d'autres jeux encore: des liasses de missives non signées témoignent, par leurs épanchements passionnés, des ravages que notre bel officier faisait dans les cœurs de certaines dames du Nord de la France. La plus éprise d'entre elles, qui demeurait à Forest, poursuivit Pierre de ses assiduités jusqu'à la veille de son mariage: «Ha mon ami, lui écrivait-elle encore en juillet 1765, je vous aime pour la vie; au nom de Dieu, que je te voye.»

En 1766, ces correspondances cessèrent d'un coup. Cette année-là, en effet, Pierre épousait au temple de Saint-Pierre Jacqueline-Françoise Buisson. Ce mariage, tardif des deux côtés, a suscité de nombreux commentaires: M^{lle} Buisson, dit-on, voyant que Pierre Pictet, moins riche et plus jeune qu'elle, hésitait à se déclarer, aurait pris les devants et lui aurait offert elle-même sa main. Pour ce qui est de l'âge des conjoints, les documents d'état-civil démentent cette version trop romanesque: Pierre Pictet, né en 1724, avait 41 ans, Jacqueline-Françoise en comptait 37. Sur la demande en mariage faite à contresens, on possède en revanche une pièce à conviction: c'est une petite lettre²¹ d'une page, dépourvue de signature mais écrite de la main de Jacqueline-Françoise, et dont voici la savoureuse teneur:

¹⁸ AEP, H 12.

¹⁹ AEP, Album d'autographes.

²⁰ AEP, Correspondance de Pierre Pictet de Sergy, C 3.

²¹ AEP, H 10/e.

²² BPU, Ms Suppl. 1542, 46 (J.-L. DuPan à Abraham Freudenreich, 11 février 1766).

²³ A l'hoirie de feu Paul Pictet.

²⁴ AEG, J.-L. Delorme not., XXX, 298-305 (28 février 1766).

²⁵ AEG, C.-G. Flournois not., XIX, 12-16 (30 décembre 1769).

«Je voulois causer avec vous lundy sur un projet qui pouroit vous convenir ainsy qu'à moy: mais le préjugé reçu me ferma la bouche. Pourquoi ose-t-on mieux écrire que parler? C'est apparemment un effet de l'amour-propre; ma démarche est bien singuillaire, d'autant plus que je suis de sanfroit et que je ne permettrois pas à la passion se que je fais par réflexion; je vous prouve, se me semble, la haute estime que je fais de vous, et la bonne opinion que j'en ait. Je ne crois point me commetre vis à vis de quelqu'un dont je connoit bien et le cœur et la noblesse des sentiments. S'y la chose vous convient vous devinez le mot de l'énigme. S'y un autre gout, d'autres convenances, ou quelque projets que je puis ne pas savoir vous empêchent de me comprendre, croyez que je n'en serai point blessée. La marque d'estime particulière que je vous donne ne servira qu'à assurer mes droits sur votre veritable attachement.»

Malgré les précautions du style et les ruses du discours, il s'agit bien là d'une «avance». Une telle démarche d'ailleurs s'accorde assez avec ce qu'on sait du caractère de Jacqueline-Françoise. L'esprit de décision était sans doute ce qui lui manquait le moins: aussi l'avait-on surnommé «l'aigle» – ce qui fit dire à un polisson²², le jour de son mariage avec Pierre Pictet, que les époux allaient faire «des armes de Genève: la clé et l'aigle».

Une ténacité voilée de coquetterie, c'est aussi l'impression que dégage l'admirable portrait²³ que Liotard fit d'elle. Le pastelliste l'a représentée assise dans une robe à ramages, toute de fronces et de dentelles, le corsage largement échancré, le cou serti d'un élégant cordon noir retenu par un bijou. Une harmonieuse chevelure dont les larges coques sont nouées d'un gros ruban à aigrette fait oublier l'inégalité des yeux, l'épaisseur du nez, la lourdeur des lèvres. Jacqueline-Françoise tient dans ses mains une montre émaillée, symbole du Temps et signe de richesse.

De fait, sous le rapport de la fortune, elle représentait un assez bon parti. Fille unique de Pierre Buisson de Sergy, elle en avait été en 1755 l'héritière universelle. Par son contrat de mariage²⁴, elle apporta en dot à son époux sa terre du Bas-Sergy (qui valait bien 50.000 livres), ses jardins de Plainpalais (qu'elle vendit²⁵ en 1769 pour 15.000 livres), divers titres d'un montant total de 18.000 livres et tous ses meubles de ménage.

Je voulois causer avec vous lundy, sur un projet qui pouroit vous convenir, ainsy qu'à moy. Mais le préjugé reçu me ferma la bouche. Pourquoi ose-t-on mieux écrire que parler? C'est apparemment un effet de l'amour-propre; ma démarche est bien singuillaire, d'autant plus que je suis de sanfroit & que je ne permettrois pas à la passion se que je fais par réflexion. Je vous prouve se me semble, la haute estime que je fais de vous, & la bonne opinion que j'en ait. Je ne crois point me commetre vis à vis de quelqu'un dont je connoit bien, & le cœur, & la noblesse des sentiments, si la chose vous convient vous devinez le mot de l'énigme; si un autre gout, d'autres convenances, ou quelque projets que je puis ne pas savoir, vous empêchent de me comprendre, croyez que je n'en serai point blessée; la marque d'estime particulière que je vous donne ne servira qu'à assurer mes droits sur votre veritable attachement.

Chapitre 30

L'annonce de cette alliance valut à Pierre Pictet des félicitations enthousiastes. Les cinq sergents du régiment de Diesbach²⁶ se perdirent «dans unabyrinthe» d'exclamations et le curé de Vernier²⁷ déclara que «la Providence, en voulant réunir deux portions si dignes en un seul tout, offrait un de ses plus parfaits ouvrages». Cette réunion providentielle n'était cependant point sans précédent, car les deux familles Pictet et Buisson avaient déjà contracté une alliance antérieure – dont Jacqueline-Françoise était justement le fruit, puisque son père avait épousé Jeanne-Marie-Marguerite Pictet, la fille cadette de François Pictet-Lullin. Mademoiselle de Sergy se trouvait être ainsi la cousine au troisième degré de celui qu'elle épousait.

Les Buisson²⁸ comptaient parmi les familles influentes de Genève. Originaires du Rouergue mais établis à Lyon, ils étaient arrivés à Genève en 1572, avec la vague du Premier Refuge. Ils y furent reçus à la bourgeoisie en 1609 et se placèrent bientôt au premier rang des familles gouvernementales, fournissant à la République, en l'espace de trois générations, quatre syndics, trois procureurs-généraux et une quantité de conseillers inférieurs. Les historiens de Genève se sont plu à relever que six frères Buisson siégèrent simultanément au Conseil des Deux-Cents à partir de 1688. A la fin du XVIII^e siècle cependant, la famille devait décliner rapidement et s'éteindre dans les mâles en 1841.

Le grand-père de Jacqueline-Françoise, Jacques Buisson-Sarasin (1654-1734), avait été, pour sa part, l'un des hommes d'affaires les plus avisés de son temps. Installé à Paris et associé aux Saladin, il déploya pendant la Guerre de Succession d'Espagne une activité de munitionnaire qui lui procura des bénéfices énormes. En 1702, il acquit trois des seize actions qui composaient tout le capital de la Manufacture royale des glaces de Saint-Gobain, faisant, de l'avis d'Herbert Lüthy²⁹, «le placement le plus prestigieux sorti des aventures financières des Genevois» au temps de Louis XIV. Rentré à Genève, Jacques Buisson construisit avec son frère Léonard un vaste et magnifique hôtel à la rue des Chanoines³⁰. En 1721, il racheta aux Livron la seigneurie d'Allemogne, dans le Pays de Gex, rebâtit le château, obtint de Louis XV l'érection de cette terre en marquisat, y ajouta la seigneurie voisine du Bas-Sergy, qu'il acquit des Martine en 1726 pour 48.000 livres³¹. Malheureusement, des revers de fortune assombrirent sa vieillesse: Jacques Buisson ne parvint jamais à payer Allemogne, qu'il dut restituer aux Conzié, alliés des Livron. Il put conserver cependant sa terre de Sergy et la transmit à son fils Pierre, allié Pictet, lequel devait à son tour la laisser à sa fille unique Jacqueline-Françoise.

De l'union de Pierre Pictet avec Jacqueline-Françoise Buisson naquit, deux ans après leur mariage, un unique rejeton, Jean-Marc-Jules, le futur Pictet-Diodati.

Dès cette époque Pierre songea à prendre sa retraite. Mais il était plus facile, somme toute, d'entrer à l'armée que d'en sortir et Pierre dut attendre jusqu'à l'âge de 52 ans pour obtenir son congé. En 1776, le colonel Louis d'Affry lui annonça³² enfin que le roi Louis XVI avait bien voulu le lui accorder, avec le grade de colonel et une pension de 1.800 livres sur l'extraordinaire des guerres. Le docteur Tronchin l'avait mis en garde³³ contre les troubles que ce changement de vie pourrait entraîner:

«Quoique je conseille très fort à mon cher Cousin de ne rien négliger pour obtenir une honorable retraite, je suis bien éloigné de penser qu'une vie sédentaire soit celle qui lui convient. Une disposition à l'affection hypochondriaque qui date de loin, jointe à une transpiration insensible qui se fait mal, exige une vie constamment active [...]. Il lui faut donc de l'exercice à pied et à cheval. Celui qu'on croiroit prendre en voiture seroit presque égal à rien [...]. On s'interdira tout aliment grossier, les farineux surtout seroient contraires.»

Trois ans avant de quitter le régiment, Pierre Pictet avait acquis une campagne propre à lui servir de résidence lors de son retour au pays. Car le domaine de Meyrin, qu'il avait repris³⁴ pour 15.000 livres de l'hoirie paternelle au moment de son mariage,

²⁶ AEP, H 15.

²⁷ AEP, Correspondance de Pierre Pictet de Sergy, G 3 (5 février 1766).

²⁸ GALIFFE, II, 511-520.

²⁹ *La Banque protestante en France*, II, 294.

³⁰ Actuellement rue Calvin n° 13.

³¹ Edmond PICTET, «Notice sur le fief de Sergy», 14.

³² Copie légalisée dans AEP, E 10 (25 février 1776).

³³ AEP, Album d'auto-graphes (17 octobre [1775]).

³⁴ AEG, J.-L. Delorme not., XXX, 289-298 (28 février 1766).

Jacqueline-Françoise Pictet de Sergy, par Liotard, vers 1765 (pastel, 235/175 mm.; à l'hoirie de Paul Pictet).





ne comportait que des bâtiments ruraux – et il ne pouvait être question d’aller s’établir à Sergy, dont le château était aussi délabré qu’inconfortable.

Pierre jeta son dévolu³⁵ sur un gros domaine du «Mandement» genevois, situé à Bourdigny-dessus³⁶, comprenant une quinzaine de parcelles, souvent très grandes, avec bâtiments de ferme, laiterie, écurie, étables, granges, fenières, couverts, serre, carpière³⁷, etc. Dans le prix de 61.452 livres, qui ne fut payé d’ailleurs que par acomptes³⁸, étaient compris aussi les meubles, le linge et les porcelaines de la maison de maître. François Rocca laissa même à Pierre Pictet ses livres d’agriculture, de «maréchallerie» et de géographie, ainsi que les romans et ouvrages de théâtre de sa bibliothèque de campagne.

La maison de maître, reconstruite dans la première moitié du XVIII^e siècle sur les caves voûtées d’un édifice antérieur, dressait sa façade de sept fenêtres face aux Alpes, dans une situation splendide que rien n’était venu gêner encore. Pourvue d’un monumental perron, elle était précédée d’une cour qu’agrémentait une ravissante fontaine. Une terrasse aménagée en parterres et plantée d’une salle de marronniers la flanquait du côté du levant. Cet ensemble existe encore, dominant de sa masse le village de Bourdigny-dessus mais défiguré malheureusement par les adjonctions modernes du pensionnat catholique qui s’y installa à la fin du XIX^e siècle.

En propriétaire justement fier de sa nouvelle acquisition, Pierre Pictet procéda dans la maison de maître à divers travaux d’embellissement³⁹ : il décora le perron d’une belle balustrade en fer au monogramme PB, il fit placer dans les pièces d’apparat des lambris et des cheminées du meilleur style Louis XVI, il commanda pour la salle à manger un monumental poêle en faïence au décor néo-classique.

Cependant la dépense de Bourdigny dépassa la capacité financière de Pierre Pictet de Sergy et le contraignit à faire entre 1774 et 1789 une série d’emprunts⁴⁰ parfois considérables (12.000 livres à la Bourse française, 18.000 livres à l’Hôpital général, 9.000 livres à Marie Scalongne, veuve de Jérémie Pauzie), puis à réaliser le domaine ancestral de Meyrin, Mategnin, Feuillasse, Maisonnex et Saint-Genis, qu’un marchand-horloger de Ferney, Jean-Pierre Larchevêque, lui racheta⁴¹ en février 1785 pour 27.800 livres.

³⁵ AEG, C.-G. Flournois not., XXII, 169-190 (15 avril 1773).

³⁶ Cf. AEG, Ms hist. 319/4, n° 462 (notes d’Edmond Barde).

³⁷ AEG, Cadastre B 71, plans 17 et 18 (levés par Mayer, 1780).

³⁸ AEG, C.-G. Flournois not. XXVII, 145-148 (1 janvier 1777); cf. XLII, 259-261 (1 janvier 1788).

³⁹ Cf. E.-L. DUMONT, dans *Almanach du Vieux Genève*, 1970, 75-79.

⁴⁰ AEG, Minutes des not. Mercier et Dunant, XI, 417-418; C.-G. Flournois, XXVII, 145-148; XXXI, 105-107.

⁴¹ AEG, J.-J. Choisy, 2^e du nom, not., XXIII, 33-38 (12 février 1785).

Quant à la petite seigneurie du Bas-Sergy, dont les terres étaient cultivées par des fermiers⁴², elle rapportait bon an mal an 1.400 à 1.650 livres de Genève: encore fallait-il batailler⁴³ avec le paysan pour en être payé intégralement. La rente foncière, il est vrai, n'était pas le seul revenu d'une terre seigneuriale. Le droit de mainmorte, entre autres, pouvait procurer des rentrées inattendues: ainsi voit-on Jacqueline-Françoise Pictet-Buisson⁴⁴ vendre en 1771 trois champs qui lui étaient échus «par le décès sans enfans ni condiveiseurs de Françoise Baffaz, veuve de Raimon Ecuier [...] à cause de leur condition taillable».

Mais en cette fin d'Ancien Régime, les droits féodaux allaient valoir aux Pictet-Buisson plus d'ennuis que d'avantages. Aux prises avec une communauté de paysans particulièrement acharnée à la défense de ses droits, les seigneurs du Bas-Sergy eurent à soutenir des procès, dont certains durèrent plus de 35 ans. Le premier d'entre eux datait d'avant le mariage de Jacqueline-Françoise Buisson et concernait la reconstruction de l'église de Sergy. En 1765, les habitants de Sergy, qui étaient obligés d'aller jusqu'à Thoiry pour entendre la messe, demandèrent à leur évêque la permission de rebâtir leur église ruinée et d'y installer un curé. Le comte Pierre de la Forest, seigneur du Haut-Sergy, s'associa à cette requête⁴⁵ et M^{sr} Biord rendit une ordonnance autorisant la reconstruction de l'église de Sergy. Pour Jacqueline-Françoise Buisson, c'était là de lourdes dépenses en perspective, car en sa qualité de «seigneur haut décimateur», elle avait l'obligation d'affecter une partie des dîmes qu'elle prélevait à Sergy non seulement à la reconstruction de l'édifice, mais surtout à l'entretien du curé. Elle n'hésita donc pas à porter l'affaire devant l'intendant de Bourgogne qui, par un premier jugement du 26 janvier 1768, lui donna raison et annula pour abus l'ordonnance épiscopale du 5 septembre 1765. Mais la sentence de l'intendant fut attaquée à son tour et les Pictet-Buisson comprirent qu'il était de leur intérêt de transiger. Ils acceptèrent donc la reconstruction de l'église et obtinrent qu'elle ne fût desservie que par un vicaire (dont la portion congrue devait être de 250 livres par an, alors qu'il aurait fallu en donner 600 au curé). C'est ainsi que Pierre Pictet de Sergy et son épouse, tout bons calvinistes qu'ils fussent, contribuèrent aux frais du culte catholique à Sergy.



⁴² AEG, J.-L. Choisy not., XVII, 396-403; XXI, 29-37.

⁴³ Cf. AEG, Minutes des not. J.-L. Dupuis, II, 21-22 (22 mars 1772); J.-L. Duby, XXV, 194-197 (5 avril 1781).

⁴⁴ AEG, J.-L. Dupuis not., I, 467-468 (21 mars 1771).

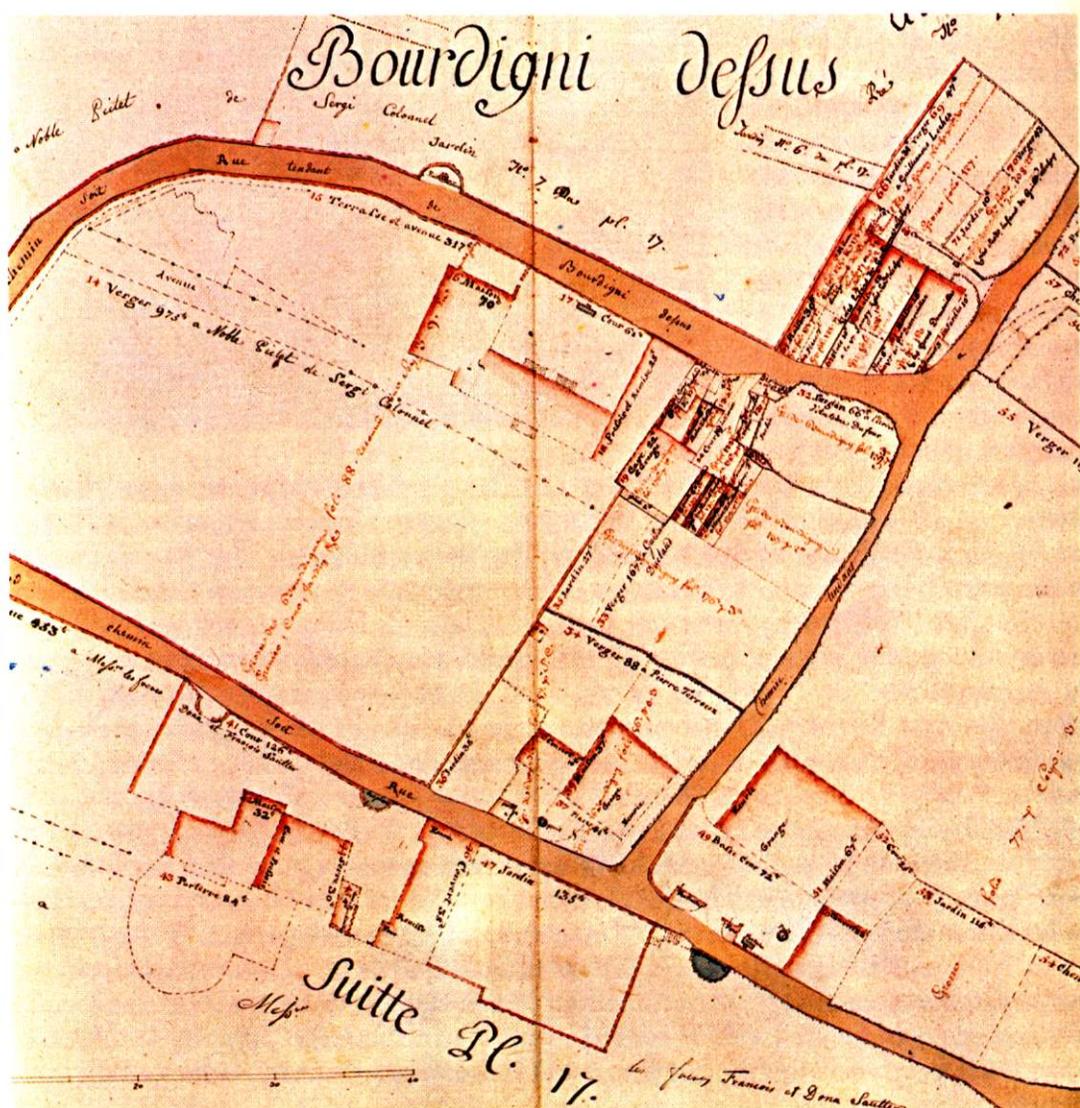
⁴⁵ AEP, Correspondance de Pierre Pictet de Sergy, F 2.

Le château de Bourdigny-dessus et sa fontaine.

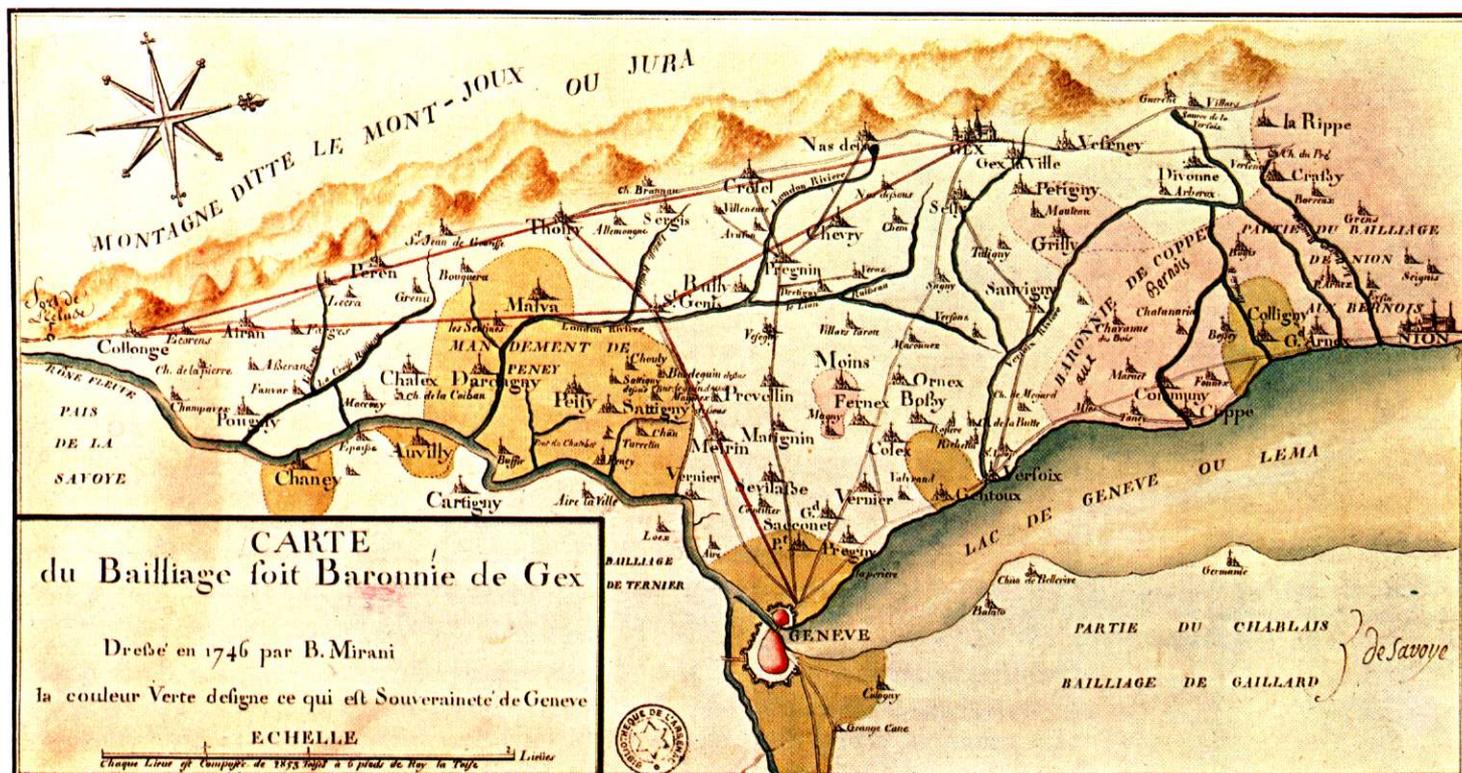
Chapitre 30

Les autres procès des Pictet-Buisson avec la Communauté des habitants de Sergy furent beaucoup plus longs, compliqués et coûteux⁴⁶. Ils portaient d'une part sur la propriété, d'autre part sur la jouissance d'un alpage situé dans le Jura, au-dessus du village de Sergy. De Rocroy, le 4 février 1770 déjà, Pierre Pictet adressait à son épouse un projet d'arrangement pour terminer ce «procès de la montagne»... qui était encore pendant en 1800. Jacqueline-Françoise Pictet-Buisson, dont l'humeur était combative, semble avoir poursuivi cette affaire avec vigueur. Quant à la Communauté de Sergy, elle s'y ruina complètement, au point même de devoir vendre aux enchères, en 1799, une partie des biens communaux⁴⁷, pour rembourser ses frais de procédure qui se montaient alors à près de 6.700 francs.

On sait que la seconde moitié du XVIII^e siècle fut marquée par une rénovation des droits féodaux et par une renaissance nobiliaire, qui fut comme un ultime raidissement de l'Ancien Régime avant la tourmente révolutionnaire. Le seigneur de Sergy-le-Bas n'échappa point à ce mouvement. Après cinq ans de démarches⁴⁸, il obtint du Conseil d'Etat de Louis XVI, en 1777, un arrêt⁴⁹ par lequel Sa Majesté le reconnaissait «issu de noble et ancienne race» et le maintenait en conséquence «dans la jouissance de sa noblesse», voulant que «ses enfans et postérité nés et à naître en légitime mariage soient tenus, censés et réputés pour anciens Gentilshommes, etc.». Dix-huit mois de procédure furent encore nécessaires pour faire enregistrer ce beau parchemin au Parlement et à la Cour des comptes de Bourgogne. Mais au début de 1779, c'était chose faite: Pierre Pictet de Sergy avait ses lettres de noblesse.



Le domaine de Pierre Pictet de Sergy à Bourdigny-dessus en 1780 (fragment réduit du plan de Mayer; AEG, Cadastre B 71, pl. 18).



Est-ce à cette époque qu'il eut l'idée de faire dresser des fourches patibulaires à Sergy? Le fait est attesté par une lettre⁵⁰ malheureusement non datée de Vuaillet, le greffier du bailliage de Gex, où se lisent ces lignes: «Monsieur, J'ay l'honneur de vous envoyer l'extrait de l'ordonnance et du procès-verbal de retablissement du signe de la haute justice dans votre terre de Sergy, ainsi que les lettres de la chancellerie. J'ay menagé les frais autant qu'il m'a été possible...»

Son anoblissement valut à Pierre Pictet de Sergy d'être convoqué à l'assemblée des Trois Etats du bailliage de Gex⁵¹ qui devait, comme toutes celles du royaume en cette année 1789, rédiger ses «cahiers de doléances» et nommer sa députation aux Etats-Généraux, réunis pour la première fois depuis 1614.

L'assemblée de Gex donna lieu à un curieux incident⁵²: des gentilshommes français protestèrent contre la présence de Genevois dans leurs rangs. Jacques-André Lullin de Chateaufvieux, le comte Isaac Pictet de Pregny, Pierre Pictet de Sergy et les autres gentilshommes genevois ripostèrent. Il fallut ajourner l'assemblée et soumettre la difficulté au roi lui-même. Par arrêt du 25 mars 1789, Louis XVI et son Conseil se prononcèrent⁵³ en faveur de l'admission des Genevois, dès lors que ceux-ci avaient été agrégés à la haute noblesse du royaume par lettres-patentes dûment enregistrées et qu'ils possédaient des terres ou des fiefs dans le Pays de Gex. C'est ainsi qu'en avril 1789, Pierre Pictet participa aux délibérations de l'assemblée de la noblesse du Pays de Gex et fut même élu au nombre des cinq commissaires chargés de rédiger le «cahier général des doléances, plaintes, remontrances et demandes» de son ordre.

Ce fut son ultime satisfaction nobiliaire. En juillet déjà, l'annonce de la prise de la Bastille déchaînait dans le Pays de Gex une vague d'insurrection. Les paysans des deux Sergy, pour la plupart «étrangement exaltés», se rendirent en masse à Bourdigny et sommèrent Pierre Pictet de se transporter dans les 48 heures à Sergy pour y liquider avec eux l'affaire de la «montagne». «Sur mon refus bien positif, rapporte Pierre⁵⁴, un d'eux a ajouté qu'ils trouveroient bien le moyen de m'y contraindre.» Cette menace n'eut pas besoin d'être mise à exécution, car peu après, la célèbre nuit du 4 août abolissait tous les droits féodaux et privait les Pictet-Buisson de la propriété, sinon de la jouissance, de la fameuse montagne.

Plan aquarellé, 150/300 mm.;
Bibliothèque de l' Arsenal, Paris,
Ms 6449.

⁴⁶ Cf. AEG, J.-L. Dupuis not., I, 126v-122, 140v-142, 225, 364v-365; AEP, Correspondance de Pierre Pictet de Sergy; Edmond PICTET, «Notice sur le fief de Sergy».

⁴⁷ Cf. *Corps législatif, Conseil des Cinq-Cents. Rapport fait par VEZU (de l'Ain), séance du 12 Floréal an VII.*

⁴⁸ Cf. AEG, RC 276, 461 (23 septembre 1775).

⁴⁹ AEP, E 9/a (26 septembre 1777).

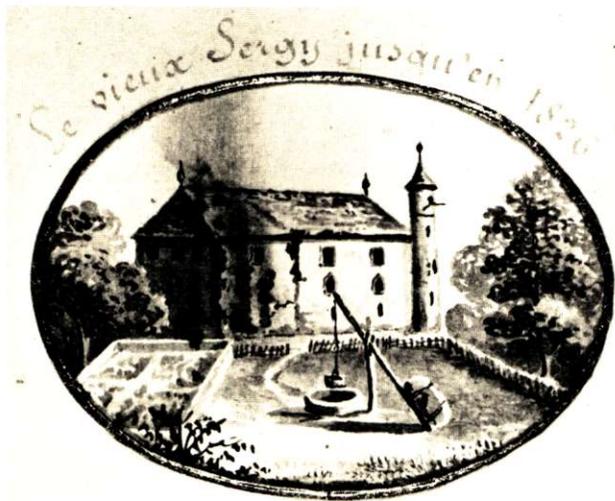
⁵⁰ AEP, Correspondance de Pierre Pictet de Sergy, F 1.

⁵¹ AEP, E 11.

⁵² Cf. Jules BAUX, *Nobiliaire du Département de l'Ain*, Bourg-en-Bresse, 1864, 391-436.

⁵³ AEP, E 11/c.

⁵⁴ Lettre du 30 juillet 1789 au secrétaire du Conseil: AEG, RC 294, 102/103. - Cf. Henri GOLAY, *Recherches historiques sur Vernier et le Pays de Gex*, G. 1931, 224-225.



Le chateau du Bas-Sergy sous la Révolution (lavis anonyme, 36|47 mm.; à M. Jean-François Pictet-Gut).

La municipalité révolutionnaire qui s'organisa à Sergy commença cependant par entretenir d'assez bons rapports avec l'ancien seigneur: en 1791, une lettre⁵⁵ encore très respectueuse lui demandait d'enlever les «giruete et armoirie» de son chateau pour prévenir «un désordre». Mais quand le vent de la Terreur eut soufflé jusqu'aux extrémités de la France, le ton changea et voici la sommation⁵⁶ que Pierre Pictet reçut:

«Sergy, le 21 pluviose l'an 2 de la république une, indivisible, imperissable et triomphante.

Tu es prévenu qu'en exécution de l'arrêté du représentant Albite du 8 courant, soit le 28 janvier stile barbare, les tours des chateaux doivent être demolies instament aux frais des propriétaires et les materiaux en provenants être partagés aux citoyens les moins fortunés de la commune. Tu vois que par icelui tu dois incessamment abattre la tour de ton chateaux et dans le cas que tu ne veuille adherer à laditte invitation, nous te prevenons que nous y ferons proceder. Nous esperons que tu te rendra à notre invitation et que tu nous evitera la peine de la faire demolir.

Salut et fraternité.

Les maire et officiers municipaux de Sergy.»

La situation, à vrai dire, n'était guère meilleure à Genève. Dans leur maison de Bourdigny, les Pictet-Buisson finirent par ne plus se sentir en sécurité. «Un beau matin, raconte Edmond Pictet, ils montèrent en voiture, sans bagages, laissant leur maison ouverte et les clefs à toutes les serrures pour faire croire à leurs voisins et à leurs domestiques qu'ils partaient pour une simple promenade. La frontière, heureusement, n'était pas loin. L'ayant franchie, ils se dirigèrent sur Lausanne, où ils s'établirent.» Ce départ⁵⁷ eut lieu en novembre 1794. Réduit à vivre en émigration et déjà septuagénaire, Pierre sentit qu'il ne pouvait plus s'occuper de son grand domaine de Bourdigny, fait pour une vie fastueuse désormais révolue. Le 30 mai 1795, son fils Jean-Marc-Jules le vendit⁵⁸ à quatre acquéreurs conjointement pour le prix total de 315.000 florins de Genève: vu l'époque, c'était en somme un bon prix.

A Lausanne, Pierre Pictet reçut d'abord l'hospitalité d'un vieux compagnon d'armes, le général de Loys de Middel, qui lui prêta sa maison de campagne de Dorigny. Il loua ensuite pour trois ans⁵⁹ le second étage d'une maison de Saint-Laurent.

La description qui figure sur un passeport qu'il obtint en 1798 pour se rendre à Genève et dans le département de l'Ain⁶⁰ montre qu'à l'âge de 73 ans Pierre était encore un fort bel homme: «taille grande, cheveux et sourcils blonds, yeux bruns, nez grand, bouche petite, menton rond, visage gros et plein». Jacqueline-Françoise, en revanche, n'avait point embelli avec l'âge: un médaillon⁶¹ la montre en bonnet de vieille femme, le nez recourbé, la lèvre pendante, les joues flasques, l'œil globuleux. Elle devait mourir en 1801, à l'âge de 72 ans.

L'année précédente, Pierre était rentré à Genève. Il y loua un appartement rue du Puits-Saint-Pierre, dans la maison Tavel qui appartenait alors aux Rieu. D'ultimes distinctions l'attendaient auxquelles la tradition familiale veut qu'il soit resté insensible: le 18 juillet 1804, il fut nommé⁶² chevalier de la Légion d'honneur et le 18 mars 1809, Napoléon le créa⁶³ chevalier d'Empire.

Il s'en fallut de deux mois que Pierre Pictet ne connaisse la Restauration de la République: il mourut en effet au Puits-Saint-Pierre, le 7 novembre 1813. Il avait 89 ans. N'ayant qu'un fils unique, il n'avait point fait de testament.



⁵⁵ AEP, E 12/a (1 juillet 1791).

⁵⁶ AEP, E 12/c (9 février 1794).

⁵⁷ Cf. sa lettre du 30 novembre [1794] à sa sœur Julie: AEP, H 9/b.

⁵⁸ AEG, J.-P. Vignier not., XXXIX, 221-228.

⁵⁹ Bail du 25 janvier 1797: AEP, K.

⁶⁰ AEP (13 janvier 1798).

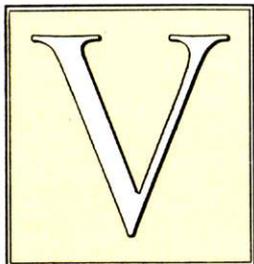
⁶¹ Fondation Pictet, branche cadette.

⁶² AEP, E 20.

⁶³ Cf. Isaac PICTET, «Notice historique», III, 40-41.

Jacqueline-Françoise Pictet de Sergy âgée (miniature anonyme, 63|52 mm.; Fondation Pictet branche cadette).

Jean-Louis Pictet-Mallet (1739-1781)



ie brève, mais intense, que celle de Jean-Louis Pictet. Ce fils unique de Jean Pictet-Lect, né en 1739, avait trois ans quand il perdit son père et douze quand sa mère mourut. Il fut élevé par son oncle Marc Pictet-Micheli¹, qui avait déjà servi de tuteur aux sept enfants orphelins de Jean-Louis Pictet-Gallatin, ses autres neveux et nièces.

En 1754, Jean-Louis Pictet s'inscrivit² à l'auditoire de philosophie et belles-lettres de l'Académie de Genève, en même temps que son contemporain et bon ami Horace-Bénédict de Saussure. Il fit ensuite des études de droit, passa ses examens d'avocat avec distinction et prêta serment devant le Conseil³ en 1762: il avait 22 ans.

Les sciences naturelles, cependant, l'attiraient davantage que le barreau. Avec ses camarades François Jallabert et Jean-Louis Claparède, il accompagna, au début d'août 1762, le jeune duc Louis-Alexandre de La Rochefoucauld d'Enville dans son voyage aux «glacières» de Chamonix⁴. A cette date, une telle excursion était encore d'une audacieuse nouveauté. Les jeunes alpinistes logèrent chez le curé de Chamonix, firent l'excursion de Montenvers, escortés de trois domestiques et de cinq guides, visitèrent le lendemain la source de l'Arveyron et sa belle arche de glace, achetèrent des cristaux et des marcssites. Jean-Louis, cinq ans plus tard, fit le tour du Mont-Blanc en compagnie du même François Jallabert et d'Horace-Bénédict de Saussure, qui notait au jour le jour, dans un petit carnet⁵, les étapes parcourues et les observations faites. Partis de Genève le 18 juillet 1767, les trois jeunes savants se rendirent directement «au Prieuré», d'où ils organisèrent d'abord une expédition au Brévent, une autre au glacier de Talèfre. Ils revinrent ensuite à Saint-Gervais, allèrent coucher chez le curé des Contamines, passèrent le Col du Bonhomme, puis celui de la Seigne et redescendirent sur Courmayeur. De là, ils gagnèrent Aoste, franchirent le Grand-Saint-Bernard, visitant au passage le glacier de Valsorey, et remontèrent à Chamonix par Martigny, Trient, Vallorcine et Argentière. Après une dernière excursion à La Flégère et au Lac Blanc, ils rentrèrent à Genève le 8 août.

Son goût pour les sciences rapprocha aussi Jean-Louis de son compatriote Jacques-André Mallet, qui n'avait qu'une année de moins que lui. Curieux personnage en vérité que ce Mallet⁶: petit, contrefait et souffreteux, il avait été à Genève l'élève de Louis Necker de Germany (lui-même émule de d'Alembert), puis à Bâle celui de Johann II Bernoulli. Dès l'âge de 22 ans, il se plongea dans de savants travaux sur le calcul des probabilités et ses publications lui valurent à l'étranger des distinctions flatteuses. En 1771, il fut nommé professeur d'astronomie à l'Académie de Genève (à titre honoraire, c'est-à-dire sans traitement) et dès l'année suivante, il créait sur le bastion de Saint-Antoine le premier Observatoire de Genève, dont il paya d'ailleurs de sa poche une partie des frais de construction.

Mallet avait fait en 1765 un long voyage d'instruction en France et en Angleterre. Il semble que Jean-Louis Pictet l'ait accompagné dans les premières étapes de ce «grand tour». Trois ans plus tard, les deux savants genevois partaient ensemble pour un voyage d'une tout autre envolée.

Chapitre 31

¹ Cf. AEG, Jean II Vignier not., XIX, 382v-384.

² *Livre du Recteur*, n° 6067 (18 juin 1754).

³ AEG, RC 262, 207 (21 mai 1762); CHOISY, *Matricule*, 31.

⁴ Lucien RAULET, «Relation inédite d'un voyage aux glacières de Savoie fait en 1762», *Annuaire du Club alpin français*, XX (1893), 458-495.

⁵ BPU, Ms Saussure 25.

⁶ Cf. Rudolf WOLF, *Biographien zur Kulturgeschichte der Schweiz*, Zürich, 1859, II, 249-268.

il faut qu'il y soit arrivés, quelque chose en cet état p^e
pour la cause. La petite pendule qui a été réglée le
15^e continué à marcher.

18. La pendule a recommencé à marcher, mais sans paraître
que haute avait en al. mais les petits yinnettes qui entra
dans les pendules. la verge des pendules.

Calculé la hauteur de l'observatoire au dessus
du golfe de la façon suivante.

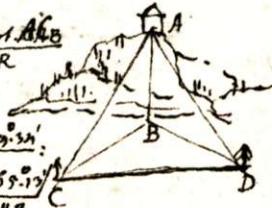
$$Rt. \text{ Cot. } \angle CAB = AB : BC = \frac{AB \cdot \text{Cot. } \angle ABB}{R}$$

$$\text{de même } BD = \frac{AB \cdot \text{Cot. } \angle ABB}{R}$$

$$\text{mais } BC + BD : BD - BC = \frac{2 \cdot 180^\circ - 49^\circ 34'}{2 \cdot 65^\circ 19'}$$

$$\text{Tang } \frac{1}{2} \text{ diff.} = \frac{\text{Cot. } \angle DAB - \text{Cot. } \angle CAB}{\text{Cot. } \angle DAB + \text{Cot. } \angle CAB}$$

Or les angles $\angle ABB$ et $\angle ACB$ ont été trouvés $3^\circ 58' 7''$ et $4^\circ 6' 56''$
n'ayant tenu compte du fil $5' 2''$ ils deviennent $3^\circ 53' 9''$
et $4^\circ 1' 49''$ substituons les valeurs de l^e cotangentes
dans la formule précédente on a $\frac{1}{2} \text{ diff.} = \text{Tang. de } 2^\circ 21'$



Fragment du «Journal d'observations» tenu par Jean-Louis Pictet
durant son voyage en Laponie,
17-18 avril 1769 (APT).

qui nous en sont parvenus. Les deux savants prirent chacun des notes, au cours de leur voyage, sur de petits carnets de poche⁹. Tandis que Mallet, au retour, se bornait à faire le compte des distances parcourues (1585 lieues au total), Jean-Louis transcrivit son journal, de sa belle et fine écriture, en deux volumes reliés¹⁰ qu'il illustra d'une dizaine de lavis et qu'il se dédicaça plaisamment à lui-même, par une épître liminaire datée du 1^{er} janvier 1772.

Pictet et Mallet partirent de Genève le 4 avril 1768. Par Bâle, Francfort et Leipzig, ils gagnèrent Berlin où ils séjournèrent trois semaines, présentés par Johann III Bernoulli aux principaux savants de la capitale, le mathématicien Lagrange, le chimiste Achard, Jean-Henri Lambert, Pernetty, Formey, Béguelin, Beausobre, d'autres encore. Il leur fallut trois autres semaines pour atteindre Saint-Pétersbourg, par des chemins affreux jalonnés de «misérables gargottes».

Les deux Genevois eurent du mal à se faire à la mentalité du pays. Leurs démêlés avec les divers bureaux de l'administration impériale, tant pour le dédouanement de leurs effets que pour leur logement, évoquent irrésistiblement les récits de Kafka. Avec l'Académie des sciences, dont le secrétaire Stehlin était pourtant «un gros réjoui passablement bavard», les rapports n'allèrent pas non plus sans difficultés. Ainsi Jean-Louis eut le désappointement d'apprendre que sa «pension» avait été fixée à 500 roubles, tandis que Mallet en touchait 800. Il présenta un placet pour réclamer un traitement égal, se vexa au premier refus et n'obtint rien de plus.

Mallet et Pictet ne surent pas mieux s'y prendre pour solliciter du directeur de l'Académie des sciences l'autorisation d'aller passer quatre ou cinq semaines à Moscou. Le comte Orlov trouva «un tour ingénieux» pour leur refuser cette permission et les deux Genevois durent demeurer à Saint-Pétersbourg. Mettant du moins à profit les huit mois qu'ils passèrent dans la capitale, ils se firent recevoir chez le comte Alexandre Stroganov, amateur éclairé d'histoire naturelle, chez le ministre de la Guerre, comte Tchernichev, et chez le célèbre Leonhard Euler, «bon vieillard tout à fait aveugle». Ils rencontrèrent des diplomates anglais, des savants allemands, un officier savoyard. Mais ils fréquentèrent surtout les membres de la petite colonie suisse: le joaillier Duval, les horlogers Jurine et Covelle, «le bonhomme Ritter», ancien maître d'hôtel de l'amiral LeFort, le pasteur Lavigne et surtout le cousin au quatrième degré de Jean-Louis Pictet: François-Pierre Pictet le Géant, établi en Russie depuis sept ans et récemment marié.

⁷ Cf. Edmond DUBOIS, *Les passages de Vénus sur le disque solaire*, Paris, 1873.

⁸ Cf. Guillaume FATIO, «Voyage d'un Genevois en Laponie en 1769», *Le Globe*, XLIX (1910), Mémoires, 79-99.

⁹ Il reste dix carnets de J.-A. Mallet et deux de J.-L. Pictet (APT).

¹⁰ APT.

¹¹ A la date du 26 janvier 1769.

Grâce à ces compatriotes, les deux savants genevois furent conduits un peu partout, au palais d'Orianenbaum, au «Monastère des Demoiselles», à Tsarskoié-Sélo, et jusqu'au bal masqué de la Cour. Ils assistèrent à la bénédiction des eaux de la Neva, virent manœuvrer le corps des Cadets et donner le knout, visitèrent l'Académie des Beaux-Arts, l'Observatoire, la Fauconnerie impériale, le Jardin d'été, la Fabrique de verre. Jean-Louis s'enchantait des nouveautés, qu'il observait en véritable homme de science: «Nous mangeons souvent depuis quelque tems du *Caviar*, ou *Ikari* en Russe, écrit-il¹¹, ce sont des œufs d'esturgeon qu'on prend dans la Wolga qui abonde en cette sorte de poisson. On les sale au moment qu'on les prend et on les apporte sans autre préparation à Moscou et à Pétersbourg où on les vend en grande quantité pendant l'hyver dans des boîtes d'écorce d'arbre. Ces œufs sont noirâtres et de la grosseur de la petite dragée, on y ajoute du poivre pour les manger. C'est un mets estimé et que l'on transporte en Allemagne et même en Italie, mais séché, ce qui lui fait perdre beaucoup de son prix. Je le préfère, tel qu'on le mange ici, aux meilleures huîtres d'Angleterre...»

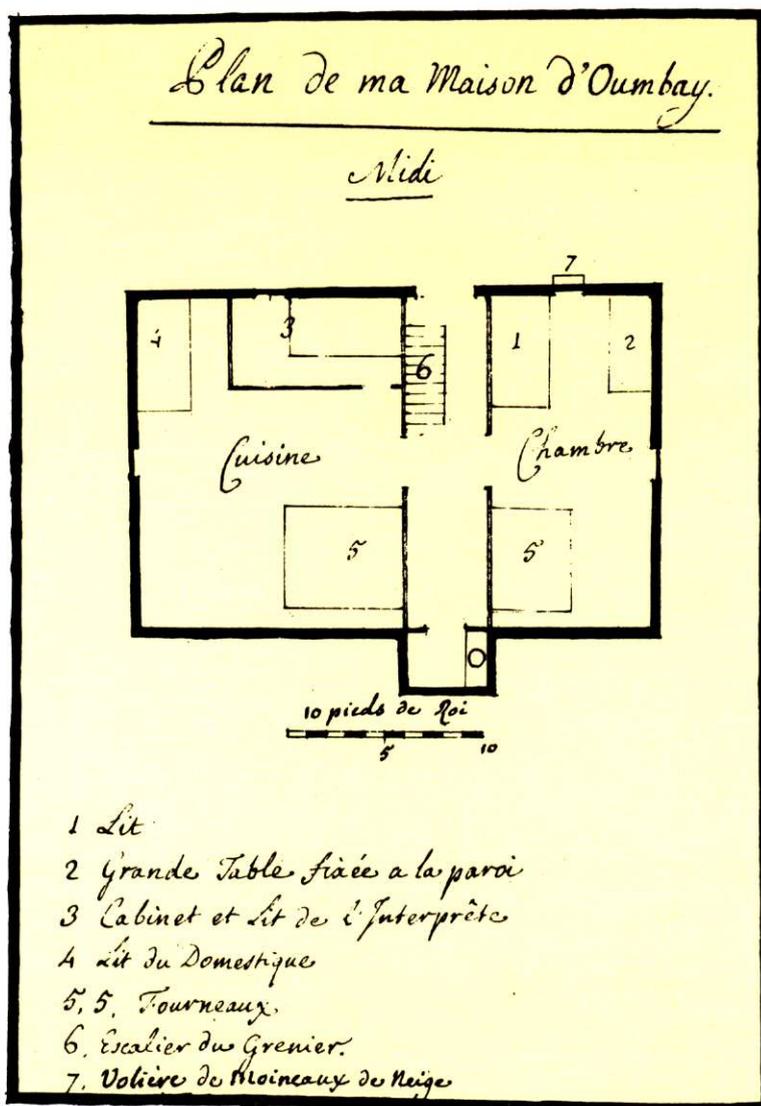
Dès le début de janvier, les deux savants genevois avaient acheté des traîneaux et procédé aux ultimes préparatifs. Mallet, qui devait se rendre à Ponoï, à l'extrémité de la presqu'île de Kola, partit le premier; Jean-Louis Pictet quitta Saint-Pétersbourg le 12 février 1769, à destination d'Oumba, localité située sur la côte méridionale de cette même presqu'île. Le voyage, cette fois-ci, fut beaucoup plus agréable, car rien n'avait été épargné pour assurer le succès de la mission. Les deux Genevois reçurent non seulement une quantité prodigieuse de passeports et d'autres papiers officiels, mais furent escortés chacun par un interprète et deux officiers de marine. Le voyage prit une douzaine de jours: Jean-Louis traversa la Carélie, longea la Mer Blanche jusqu'à Koweda, puis franchit sur la glace la baie de Kandalax: «C'est une traversée à peu près comme de Calais à Douvres, remarqua-t-il dans son journal, au bout de quelque temps de trajet, j'ai absolument perdu la terre de vue, c'étoit pour moi quelque chose de fort singulier de me voir au milieu de cette mer avec ma petite caravane et vingt chevaux.»

Aux étapes, Jean-Louis fut reçu avec beaucoup «d'hospitalité, d'égards et d'empressement». «Dès qu'on avoit choisi pour moi la maison qui passoit pour la meilleure, rapporte-t-il, le païsan à qui elle appartenoit se hâtoit de m'y conduire, me faisant de profondes révérences à l'entrée [...]. Ordinairement il entroit quelques païsans qui, après de grandes révérences et plusieurs signes de croix au saint dont l'image est toujours placée au coin de la chambre, se tenoient debout près de la porte, d'où ils me regardoient manger, le bonnet à la main et dans un grand silence.»

A Oumba, mieux encore, une maison avait été bâtie tout exprès pour le jeune astronome, sur une éminence, aux abords du village. En outre, un détachement d'une vingtaine de soldats, commandé par un enseigne «bien frisé et bien poudré», était arrivé d'Arkhangelsk pour construire, selon ses instructions, l'observatoire approprié. A peine installé, raconte Jean-Louis, «j'ai vu du haut de ma colline monter trois païsans qui portoient chacun quelque

Jean-Louis Pictet-Mallet

Dessin à l'encre de Jean-Louis Pictet, illustrant le Journal de son voyage en Laponie (175|122 mm.; face au fol. 211).







*Lavis à l'encre exécutés par Jean-Louis Pictet durant son voyage en Laponie, 1769
(285|190, 255|165, 245|168, 255|178 mm.; face aux fol. 271, 224, 249 et 296 du Journal).*





¹² Cf. sa lettre à H.-B. de Saussure, du 28 octobre [1768]: BPU, Ms Saussure 4, 21-22.

¹³ Cf. R. PONCY, «La collection d'oiseaux... rapportés en 1769 par Jean-Louis Pictet à son ami le professeur Horace-Bénédict de Saussure», *Archives suisses d'ornithologie*, I (1936), 364-376.

Oiseaux dessinés par Jean-Louis Pictet durant son séjour à Saint-Petersbourg, 1768 (lavis, 250/163 et 258/178 mm.; face aux fol. 154 et 153 du Journal).

chose que j'ai pris de loin pour une bûche. Il s'est trouvé que c'étoient trois saumons prodigieux, qu'ils m'apportoient en présent. Ils venoient me demander, au nom de tous les païsans, si je leur permettrois de partir pour la chasse aux chiens marins [...] qui est leur plus grande et presque leur unique ressource [...] parce que si je n'avois pas trouvé que le détachement de soldats fût suffisant pour bâtir mon observatoire dans un certain tems, ces pauvres gens auroient été obligés de rester. Après avoir examiné la chose avec le Major, je leur ai accordé leur demande avec grand plaisir». La construction de l'observatoire prit un mois. Dès le 5 avril, Jean-Louis put y faire transporter et installer ses instruments.

Dans l'intervalle, le jeune savant s'était livré à toutes sortes d'observations et d'expériences. Certaines furent des échecs: «A six heures du matin, lit-on dans le journal à la date du 7 mars, j'ai essayé de faire geler le mercure, ce qui n'a abouti qu'à me faire casser par accident le meilleur de mes thermomètres.» D'autres eurent plus de succès, telle cette course de rennes organisée entre les paysans d'Oumba et destinée à mesurer la vitesse de l'animal: «J'ai promis une rouble au premier arrivé et ½ au second [...]. Je suis resté pour marquer le moment de l'arrivée. Le premier a parcouru l'espace de 5397 pieds de Paris dans six minutes, ce qui fait 14 pieds 11 pas par seconde.»

On sent d'ailleurs que les goûts personnels de Jean-Louis Pictet le portaient vers les sciences naturelles plus encore que vers l'astronomie. A Saint-Petersbourg déjà, il avait fait plusieurs achats au marché des oiseaux et s'était même abouché avec un chasseur pour se procurer des volatiles rares, qu'il avait ensuite «préparés»

conformément aux instructions détaillées de son camarade de Saussure¹². Il avait aussi obtenu en prêt, du Cabinet impérial d'histoire naturelle, quelques spécimens empaillés d'espèces remarquables, qu'il dessina soigneusement. En Laponie, l'oisellerie fut sa principale distraction. Il captura ou fit capturer, pour les empailler, des merles de rocher, des coqs de bruyère, des pics, des perdrix, des canards, des harles, des plongeurs, des goélands et même un cygne; il tenta d'apprivoiser des gélinottes, construisit une cage pour les bruants des neiges, en fit bientôt une véritable volière, tendit un filet pour capturer des oiseaux de proie. A la fin de son séjour à Oumba, il fit mettre en caisse sa collection, l'augmenta encore de quelques pièces à Saint-Petersbourg et l'expédia à Genève¹³, où elle alla prendre place dans le «cabinet» d'histoire naturelle d'Horace-Bénédict de Saussure.

Le journal de Jean-Louis contient aussi beaucoup d'observations sur les mœurs et les coutumes des Lapons, dont il visita un village au début de mars. Un vieux Lapon d'Oumba lui fabriqua un «tambour magique» semblable à ceux qui étaient utilisés dans le pays pour pronostiquer la chasse. Au chapitre du folklore, l'épisode du 12 mars 1769 mérite d'être cité tout au long: «Ce premier jour de Carême est une grande fête chez les Russes, écrit Jean-Louis; l'Enseigne m'a apporté ce matin un paquet d'oignons qu'il a reçu d'Archangel avec des gâteaux [...]. Il a déjeuné avec moi. J'ai fait apporter ensuite des patins avec quoi les Russes et les Lapons vont sur la neige avec tant de facilité. Nous avons essayé de nous en servir, c'est un apprentissage très fatigant, dont nous avons été rebutés au bout de quelque temps. La grande difficulté

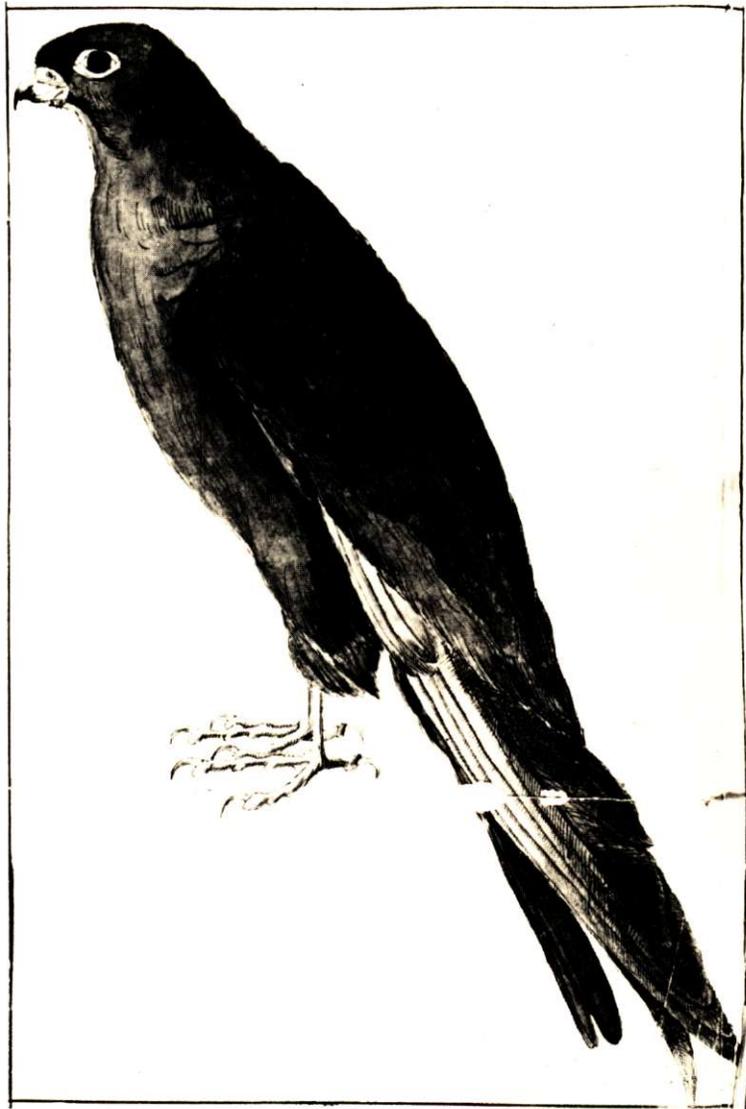
est de mouvoir les pieds bien parallèlement, l'habitude de porter la pointe du pied en dehors fait que les patins, qui sont fort longs, se croisent par derrière ce qui vous fait tomber sur le champ. L'on est alors enseveli dans la neige, dont on ne peut se tirer qu'avec beaucoup de peine et en remontant sur son patin. Je suis revenu à la maison très fatigué de cet essai.» Jean-Louis Pictet fut ainsi l'un des premiers Genevois à skier.

A l'observatoire cependant, tout avait été minutieusement préparé. Jusqu'au 30 mai, le temps fut particulièrement serein. Le 31 mai, un très gros vent se leva. Le 1^{er} juin, il se mit à pleuvoir. Le temps, cependant, se rétablit un peu le lendemain. Quant à la journée du 3 juin, voici ce qu'en dit le journal: «Le grand jour de l'observation du passage de Vénus étant enfin arrivé, je me suis levé de fort bonne heure. J'ai eu de grandes espérances, en voyant qu'il faisait beau. Cependant, le temps étant un peu farineux, j'ai cru devoir prendre un grand nombre de hauteurs de soleil, en cas qu'il y eut des nuages après midi. Effectivement depuis dix heures du matin, le tems a commencé à se couvrir par un vent du Sud-Est et l'après-midi, il a été impossible d'apercevoir un moment le soleil pour prendre une seule hauteur correspondante à celle du matin. A huit heures du soir, il a commencé de pleuvoir et il a plu sans discontinuer jusques à onze heures et demie. Pendant ce tems-là, nous étions à l'observatoire où tout étoit disposé pour l'observation, les officiers de marine, mon interprète et moi occupés à regarder de tous côtés s'il n'y avoit point d'espérance de voir le tems sélever. Depuis minuit, la pluie a cessé par intervalles. Vers les deux heures, je me suis mis à écrire les lettres que je voulois envoyer à Petersbourg avec mon journal. Enfin, la pendule m'annonçant que le tems du passage étoit écoulé, j'ai congédié les officiers et je suis revenu dans ma chambre. A cinq heures, le tems paroissoit prêt à s'éclaircir, à sept heures le soleil a paru, à neuf heures le tems étoit parfaitement serein.»

Quinze jours plus tard, Jean-Louis Pictet s'embarquait sur un navire que l'amirauté russe avait envoyé à Oumba et qui le conduisit à Arkhangelsk, où Mallet le rejoignit bientôt. De retour à Saint-Pétersbourg, les deux savants genevois eurent l'honneur de s'entretenir avec Catherine II. «Nous lui avons baisé la main, raconte Jean-Louis¹⁴, après quoi elle nous a fait quelques questions sur notre voyage, nous a demandé dans quels endroits de la Laponie nous avions été, à quelle distance nous étions l'un de l'autre, combien de tems nous y avions passé; elle a paru trouver que le séjour avoit été long; elle s'est informée du succès de l'observation, de notre dessein de retourner bientôt à Genève et enfin nous a quittés en nous souhaitant bon voyage.»

Par le même chemin qu'à l'aller, et malgré les troubles qui déchiraient alors la Pologne, Pictet et Mallet regagnèrent Berlin. Ils traversèrent ensuite l'Allemagne par Dresde, Bayreuth, Nuremberg et Rastadt, revirent les Bernoulli à Bâle et arrivèrent à Genève le 29 octobre 1769, après une absence de près de dix-neuf mois.

Les résultats des observations astronomiques faites en Russie à l'occasion du passage de Vénus sur le disque solaire furent publiés l'année suivante par l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg, en un volume¹⁵ de 640 pages in-quarto qui contient



¹⁴ A la date du 18 août 1769.
¹⁵ *Novi commentarii Academiae scientiarum imperialis petropolitanae*, XIV, pars II (1770).

Chapitre 31



Marguerite Pictet-Mallet, vers 1775 (pastel anonyme, 510/400 mm.; Marsillon).

¹⁶ Dans son Journal: Archives de Candolle, Le Vallon, Chêne-Bougeries.

¹⁷ *La Vedette nationale ou le Moniteur genevois* (1791), n° 9, p. 144.

¹⁸ AEG, RC 276, 465 (26 septembre 1775).

dans l'ordre les observations de J.-A. Mallet (Ponoï), J.-L. Pictet (*in Laponia*), Stefan Rumowski (Kola), Georg Moritz Lowitz (Gurjev), Ludwig Krafft (Orenburg), Christoph Euler (Orsk) et Ivan Isleniev (Iakoutsk), toutes rédigées en latin naturellement.

En décembre 1770, à l'âge de 31 ans, Jean-Louis Pictet entra dans le *cursus honorum* genevois. Il allait y faire une carrière étonnamment rapide, voici pourquoi. Après les décès en 1768 et 1769 de Marc Pictet-Micheli et d'Isaac Pictet-Gallatin, le Petit Conseil ne compta plus aucun membre du nom de Pictet – ce qui ne s'était pas vu depuis 1637. Pour les milieux conservateurs, l'arrivée de Jean-Louis permettait donc de renouer avec la tradition. Cependant, grâce à son esprit ouvert et indépendant, Jean-Louis sut bientôt se gagner aussi les sympathies des milieux qu'on appellerait aujourd'hui «de gauche». On possède à ce sujet des témoignages concordants: lorsque Jean-Louis Pictet mourut, le syndic Augustin de Candolle nota¹⁶ qu'il était «très regretté des Représentans, parce qu'il avait paru pencher, à certains égards, pour leur système et qu'il avait frondé avec fermeté dans quelques occasions celui des Constitutionnaires [soit des Négatifs], dont il s'était cependant concilié l'estime». On put voir d'un autre côté le pamphlétaire Jacques Grenus¹⁷, grand pourfendeur de l'aristocratie genevoise, ériger en modèle «ses vertus, son patriotisme et son assiduité à ses fonctions».

De fait, Jean-Louis n'avait pas même achevé ses trois années d'auditorat qu'il était élu membre du Petit Conseil¹⁸, brûlant ainsi toutes les étapes intermédiaires et l'empor-

tant sur un concurrent (Jean Mallet) qui était son aîné de treize ans. Elevé au syndicat à l'âge de 39 ans, il fut l'un des plus jeunes syndics de l'ancienne République de Genève. Le tableau de ses magistratures fait bien ressortir la densité de cette carrière que brisa une mort prématurée :

<i>Date</i>	<i>Fonction</i>	<i>Durée</i>
1770, 26 décembre	Membre du Conseil des Deux-Cents (élu par le Petit Conseil)	Illimitée
1772, 22 novembre	Auditeur	Trois ans
1774, 12 février	Membre de la Chambre des fortifications (maintenu en 1775)	Un an
1775, 3 janvier	Membre des Chambres du commerce, du vin, de la santé et de la netteté	Un an
26 septembre	Membre du Petit Conseil (en remplacement de Léonard Revilliod, déchargé)	A vie
26 septembre	Commis sur le tabac et sur les prisons	Illimitée
1776, 17 janvier	Commis sur les bords du Rhône	Illimitée
17 août	Commis sur l'état des charpentiers et maçons	Illimitée
1777, 27 janvier	Major de la garde	Un an
28 janvier	Capitaine d'une des compagnies du régiment du Bourg-de-Four	
1778, 18 janvier	Syndic (quatrième nommé)	Un an
28 janvier	Président de la Chambre des appellations (maintenu à la Chambre en 1779)	Un an
29 janvier	Président de l'Hôpital	Un an
29 janvier	Président de la Chambre de la santé (maintenu à la Chambre en 1779)	Un an
29 janvier	Président de la Chambre de la réforme	Un an
29 janvier	Président de la Chambre du vin	Un an
1779, 7 janvier	Ancien du Consistoire	Un an
1780, 17 janvier	Membre de la Chambre des comptes (maintenu en 1781)	Un an

Jean-Louis Pictet-Mallet

Quatre ans après son retour de Russie, Jean-Louis Pictet s'était marié. En octobre 1773, il avait épousé, au temple d'Avully, Marguerite Mallet, la plus jeune des deux sœurs de son compagnon de voyage. A 28 ans, Marguerite était une appétissante créature¹⁹, bien en chair, avec de charmants yeux gris-bleu aux sourcils bien dessinés et une exubérante chevelure à la mode du temps.

Originaires de Rouen et bourgeois de Genève dès 1566, les Mallet²⁰ avaient fourni peu de magistrats à la République, mais produit des dynasties de marchands et de banquiers. Le père de Marguerite, Jean-Robert Mallet (1702-1771) avait fait pour sa part une carrière militaire. Quant à sa mère, Dorothee Favre, elle se trouvait être la petite-nièce de cette Sara Favre qui avait épousé en 1643 Pierre Pictet, l'arrière-grand-père de Jean-Louis. Elle possédait à Avully un beau domaine, dont on reparlera.

Par son contrat de mariage²¹, Marguerite Mallet se constitua en dot divers contrats de rentes viagères ainsi que la sixième partie indivise de la splendide maison que son grand-père Gédéon Mallet-DelaRive avait construite à la Cour Saint-Pierre. De son côté, Jean-Louis Pictet avait hérité de sa mère, Françoise Lect, un domaine situé à Féchy, au cœur du vignoble de La Côte, comprenant²² une douzaine de parchets (de dix pauses au total), une maison de maître dans le village (d'un étage sur rez-de-chaussée), une maison pour le vigneron et divers bâtiments ruraux abritant les pressoirs, les écuries, les fenières, etc. Jean-Louis Pictet s'occupa activement de cette propriété, qui lui procurait d'intéressants revenus et se fit même admettre à la bourgeoisie de Féchy²³.

A 42 ans, en pleine force de l'âge, Jean-Louis Pictet mourut subitement dans la maison Mallet de la Cour Saint-Pierre. Le registre officiel²⁴ attribue son décès à une «hydropisie générale», mais il s'agissait sans doute d'un accident cardiaque: «Le pauvre M. Pictet est la victime de sa probité patriotique, écrivait Louis Manoël de Végobre²⁵, il est mort d'un vice organique au cœur, dont les chagrins ont occasionné le développement [...]. Son cœur trop sensible n'a pas pu supporter la conduite et les procédés qu'ont eu envers lui ses amis, dès qu'il a osé désapprouver leurs cabales.»

¹⁹ Son portrait est conservé à Marsillon, Troinex.

²⁰ Cf. Albert CHOISY, *Notice famille Mallet de Genève*, G. 1930.

²¹ AEG, J.-P. Vignier not., XIII, 375-378 (8 octobre 1773).

²² Un «Etat de la Campagne de Féchy» figure en annexe de son inventaire après décès: AEG, Jur. civ. F 768.

²³ Parchemin du 22 décembre 1770 (APT).

²⁴ AEG, Etat civil, Morts (3 octobre 1781).

²⁵ Cité par Edmond Pictet, d'après une correspondance se trouvant dans les Archives Rilliet.

Julie Pictet jeune (miniature anonyme, diam. 67 mm.; à M. François-Charles Pictet).

Chapitre 3 I

²⁶ C'est à tort, semble-t-il, que certains catalogues attribuent cet ouvrage à Jean-Pierre Pictet, car le titre porte *par I. et J. P.*

²⁷ AEG, Jur. civ. F 768. – Son testament est du 6 octobre 1777: AEG, Jur. civ. Eb 43.

²⁸ AEG, C.-G. Flournois not., vol. XXXIII-XLII, *passim*.

²⁹ AEG, G. Mallet not., VIII, 131-132 (10 avril 1793).

³⁰ AEG, Jur. civ. Fd 36.

³¹ APT.

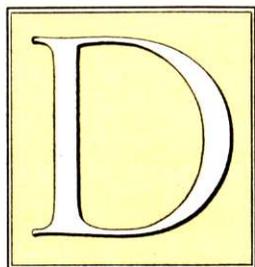
³² APT (jugement du 24 mai 1825).

Jean-Louis laissait à sa veuve trois enfants d'âge encore tendre (7, 6 et 4 ans), soit deux filles, Andrienne-Dorothée-Julie et Françoise-Isabelle, qui restèrent célibataires et auxquelles on doit la traduction²⁶ d'un roman anglais: *Hermione ou journal de deux orphelines* (Paris, 1803, 4 vol. in-12); et un fils, Jean-Pierre, de qui descendent tous les Pictet du rameau cadet de la branche cadette de la famille. L'inventaire des biens du défunt²⁷ montra que le plus clair de sa succession résidait dans son domaine de Féchy et dans les 80 chars de vin, tant vieux que nouveau, qu'il avait en cave et qui, à eux seuls, valaient plus de 17.000 florins.

Ce même inventaire révélait aussi que, durant les dernières années de sa vie, Jean-Louis Pictet s'était endetté. Après son décès, la situation de son hoirie ne fit que se détériorer. En douze ans, Marguerite Pictet-Mallet contracta une succession d'emprunts²⁸ dont le total atteignit près de 60.000 livres. Il fallut hypothéquer le domaine de Féchy. Dès 1790, le mal empira encore, car les rentes de France que Jean-Louis s'était assurées de son vivant furent servies avec des réductions et des retards croissants, avant d'être suspendues tout à fait. En avril 1793, la pauvre Marguerite trouvait dans sa propre mère une ultime bailleuse de fonds²⁹, mais à la fin de la même année, elle dut déclarer faillite. Ses meubles et effets furent vendus à l'encan³⁰ en avril 1795 et ne produisirent que des sommes minimes. En février 1804, la part de la maison Mallet qui lui appartenait fut également mise à prix et adjugée 70.500 fr. à ses cousins germains Gédéon Mallet-DeTournes et Isabelle Bertrand-Mallet³¹. Ayant survécu 43 ans à son époux, la pauvre Marguerite mourut octogénaire en 1824. Ses enfants durent répudier sa succession et n'obtinrent³² finalement que 27.500 fr. sur les 130.000 dont ils étaient créanciers.



François-Pierre Pictet le Géant (1728-1798)



ans la galerie foisonnante des Pictet, voici pour clore le XVIII^e siècle une figure hors-cadre, qui ne rappelle en rien les autres portraits de famille. Ne serait-ce que par la taille, d'abord: François-Pierre Pictet mesurait six pieds (d'aucuns disent même six pieds deux pouces) – ce qui fait environ deux mètres de haut. Il fut pour Voltaire, et reste pour la postérité, «Pictet le Géant».

Toute la destinée de François-Pierre présente d'ailleurs quelque chose d'extraordinaire. Chef de la branche aînée d'une vieille famille patricienne, ce descendant de six générations de magistrats et de syndics fut une sorte d'aventurier, débordant de tempérament et d'initiative, mais inapte à conduire ses affaires, ne manquant ni d'esprit ni d'intelligence, mais incapable de se fixer, familier des ministres et des princes, mais végétant dans la gêne et l'obscurité. Père d'un fils unique transplanté de Russie en Angleterre, François-Pierre amorçe le déclin et fait présager l'extinction de sa lignée.

Après avoir passé sans doute par le Collège, il entra à l'Académie à l'âge de 15 ans et s'immatricula¹ en même temps que Jacob Vernes et Louis Necker, qui tous deux allaient compter, comme lui, parmi les familiers de Voltaire.

Quelques frasques de jeunesse ponctuèrent ses études de droit. A 19 ans, François-Pierre fit une fugue: «Le fils de M. Isaac Pictet s'est sauvé avec quelques autres étourdis, mais on leur a couru après et on les a ramenés du Valay», rapporte un contemporain². Deux ans après, François-Pierre eut avec son condisciple Jean-Jacques Turretini une «batterie» sanglante sur le «chemin des Philosophes, près des tranchées». On tira l'épée et François-Pierre fut légèrement blessé au bras et à l'épaule. La vue du sang qui coulait arrêta le combat et les deux adversaires allèrent ensemble chez le chirurgien de Plainpalais faire panser leurs plaies. Cet «excès» causa néanmoins quelque scandale, car le père de Jean-Jacques Turretini se trouvait être syndic cette année-là. Les deux coupables, mandés par devant le Petit Conseil³ et longuement interrogés, durent demander pardon «à Dieu et à la Seigneurie» et furent condamnés à trois jours de prison. Le Conseil leur interdit en outre le port de l'épée pendant six mois et les renvoya devant le Consistoire⁴, qui, à son tour, les censura et les priva de la sainte Cène jusqu'à nouvel ordre. François-Pierre ne fut «rétabli dans la paix de l'Eglise» que cinq mois plus tard.

Malgré ces fredaines, François-Pierre acheva ses études de droit, passa avec succès ses examens d'avocat et prêta serment⁵ en avril 1752. Quelques actes notariés⁶ témoignent de ses débuts au barreau. Son père, en procès avec la Seigneurie à cause de ses moulins du Rhône, lui remit⁷ notamment la défense de ses intérêts.

Jeune avocat promis à un brillant avenir, François-Pierre connut alors des succès de société. Il fréquentait beaucoup ses cousines de Vernier, les filles de feu Jean-Louis Pictet-Gallatin, et flirtait volontiers avec la plus jeune d'entre elles, l'aimable Julie, de quatre ans sa cadette. On lui donna le sobriquet mystérieux de «Moulineau». De ce beau temps, quelques lettres et «moulinades» subsistent qui témoignent de la verve de François-Pierre Pictet: «Ma sœur, non celle qui ne vit que pour les autres; ma sœur,

Chapitre 32

¹ *Livre du Recteur* n° 5851 (20 mai 1743).

² François CALANDRINI, «Private Memoirs», 2 septembre 1747 (APP).

³ AEG, RC 249, 326-328 (3 septembre 1749).

⁴ AEG, Consistoire, R 85, 134 et 157.

⁵ AEG, RC 252, 152, 177-178; CHOISY, *Matricule*, 30.

⁶ Cf. AEG, J. Mercier not., I, 3-5, 430-431, 856-858, 895-896 (8 janvier 1753, 10 mai 1756, 31 octobre 1758, 6 janvier 1759).

⁷ AEG, *ibid.*, 518-523.

⁸ AEP, Correspondance de Julie Pictet, II/Q.

⁹ 19 septembre 1760.

¹⁰ 17 octobre 1760.

¹¹ Cf. AEG, J.-L. Duby not., V, 478-480 (24 juillet 1761).

Lettre autographe de François-Pierre Pictet à Voltaire, Moscou, 10/21 février 1763 (Fondation Pictet branche cadette).

non celle qui seroit plus contente si vous l'étiez que si sa robe à elle étoit plus jolie; ma sœur la Paresseuse, mais que nous aimons mieux avec sa paresse que les Diligentes, ma sœur a rodé, couru, regardé, visité, marchandé, déplié, tourné toutes les indiennes qui sont en ville, écrit-il⁸ à Julie Pictet; le résultat est que de toutes celles qu'elle a vu dont le prix vous auroit accomodé, il n'en est aucune dont elle voulut faire une robe aux enfans dont ma chienne va accoucher...»

La spirituelle et délicieuse M^{me} d'Épinay, qui passa deux ans à Genève de 1757 à 1759, fut sensible elle aussi aux drôleries de «Pictet-Moulineau» et s'en amusa au point d'en faire le sujet d'un petit conte en vers daté de 1758: «Le cadran de l'amour», qu'elle inséra dans le recueil intitulé *Mes moments heureux*, imprimé par elle en 1759 sur sa presse privée de Montbrillant:

Ah! que je plains le pauvre Moulineau!
Près de Thémire, il languit et soupire [etc.].

Chapitre 32

A la même époque, on trouve François-Pierre Pictet au nombre des acteurs de la petite troupe que Voltaire avait réussi à former et qui, à la barbe du Consistoire, donnait des représentations au château de Tournay, sur terre française mais devant un parterre de Genevois (et même de «proposants», aux dires de l'amphitryon): «Je voudrais que vous vissiez le grand Pictet de Varembe haut de six pieds sur mon théâtre de huit, relevé encor d'un panache d'un pied et demi, écrivait Voltaire à son banquier lyonnais Ami Camp, le 15 août 1759; la scène est dans un entresol, tout est bon pourvu qu'on s'amuse.» On donna cette année-là *Méropé* et *Tancredé*.

La saison de 1760 fut beaucoup plus brillante encore, car Voltaire, qui venait d'acquérir Ferney, avait loué les Délices au duc de Villars, gouverneur de Provence et grand amateur de spectacles. On reprit *Tancredé*, on monta *Mabomet*, *Alzire*, *Fanime*, on donna encore *L'Orphelin de la Chine* où le rôle de Gengis Khan fut joué par le duc lui-même. François-Pierre Pictet paraît avoir été de toutes les représentations: «Nous jouâmes hier *Alzire* devant M. le duc de Villars, écrivait Voltaire⁹ à M^{lle} Clairon, l'illustre actrice. Si jamais les pays méridionaux de la France ont le bonheur de vous posséder quelque temps, nous tâcherons de nous trouver sur votre route et de vous enlever. Nous avons un acteur haut de six pieds et un pouce, qui sera très propre à ce coup de main.»

Le théâtre marchait depuis un mois et demi déjà quand l'Intendant de Bourgogne, Joly de Fleury, se présenta à Ferney avec une suite d'une quinzaine de personnes. Les spectacles reprirent de plus belle: «Nous savons tous nos rôles, écrivait¹⁰ Voltaire à Gabriel Cramer, c'est le géant Pictet qui se charge de tout amener.»

Cette joyeuse vie, cependant, coûtait cher¹¹. En l'espace de sept ans, de 1754 à 1761, François-Pierre trouva moyen d'accumuler plus de 30.000 livres de dettes, empruntant¹² aussi bien à un garçon-chirurgien qu'à Voltaire lui-même. Le moment vint où il fallut arrêter cette hémorragie: le 2 juin 1761, Isaac et Suzanne Pictet-Gallatin firent à leur fils unique une avance d'hoirie de 34.000 livres¹³ en reprise de dettes. Le mois suivant, François-Pierre quittait Genève pour toujours.

Il commença par aller s'établir en Russie, où il passa près d'une quinzaine d'années (1762-1776). Sur ce long séjour, on possède deux sources d'informations: la correspondance de Voltaire, qui contient une douzaine de lettres échangées entre le patriarche de Ferney et son «cher géant», et le journal intime du chevalier de Corberon¹⁴, diplomate bien en cour, secrétaire dès 1775 de l'ambassadeur de France en Russie, puis chargé d'affaires, qui se lia d'amitié avec François-Pierre et recueillit ses confidences.

François-Pierre Pictet s'arrêta d'abord chez le comte Alexandre Romanovitch Vorontzov, qui était à Vienne le chargé d'affaires de Russie. Ce jeune et brillant diplomate avait séjourné l'année précédente à Genève, fréquentant Voltaire, s'entretenant sans doute avec Pictet-Moulineau, qui fut ébloui, comme tant d'autres, par

⁸ AEG, Minutes des not. M.-E. Masseron, III, 389-392; J. Mercier, I, 281-282, 319-320, 330-331, 346-348, 369-370, 650-652, 947-949; II, 449-450, 671-672.

⁹ AEG, J. Mercier not., II, 685-688.

¹⁰ *Un diplomate français à la cour de Catherine II, 1775-1780: journal intime du chevalier de Corberon*, publ. L.-H.

LABANDE, Paris, 1901, 2 vol.

¹¹ Cf. J.-D. CANDAU, «Trois nouvelles lettres de Voltaire», *Revue d'histoire littéraire de la France*, LXVII (1967), 746-748.

¹² 2 mars 1762.

¹³ 4/15 août 1762. — Cette lettre parut dans le *Journal encyclopédique* du 1^{er} novembre 1769 et constitue de ce fait l'une des premières relations du coup d'État publiées en France.

¹⁴ CORBERON, II, 89.

¹⁵ *Ibid.*, I, 202-203.

«le mirage russe». Vienne ne fut qu'une étape¹⁵ : dès le début de 1762, François-Pierre se trouvait à Saint-Pétersbourg.

Le moment y était favorable aux audacieux. La mort de l'impératrice Elisabeth Petrovna venait d'ouvrir une ère nouvelle. Introduit par les lettres de Vorontzov, François-Pierre trouva sans tarder un emploi au Collège des Affaires étrangères. Son enthousiasme se porta sur Pierre III, le nouveau tsar, dont il fit à Voltaire¹⁶ un éloge dithyrambique : «adoré de ses sujets», un tel monarque méritait «toutes les couronnes de la terre». Six mois plus tard, avec la même flamme et la même sincérité, François-Pierre, dans une lettre¹⁷ au même Voltaire, montrait en Pierre III un traître livré «à la crapule la plus honteuse», justifiait son élimination du trône au profit de son épouse Catherine et entamait l'éloge de la nouvelle Impératrice par quelques vigoureux coups d'encensoir : «juste, bonne, compatissante, généreuse», cette souveraine, écrivait-il, «doit être le modèle des Rois».

Non sans habileté, François-Pierre réussit bientôt à s'insinuer dans les bonnes grâces du favori de Catherine II, le tout puissant comte Grégoire Orlov. Fut-il vraiment «témoin de toute leur intimité», comme il s'en vanta plus tard¹⁸ au chevalier de Corberon ? Il le fut en tout cas assez pour assister à l'étonnante scène¹⁹ du mariage (manqué) de l'Impératrice avec Orlov.

On a prétendu que François-Pierre Pictet avait été le bibliothécaire, le secrétaire et même l'amant de Catherine II. Cette dernière allégation est proprement ridicule. Quant aux fonctions qu'il pouvait remplir à la cour, elles ne ressortent pas clairement des textes. On le voit²⁰ jouer le rôle de conseiller privé, montrant par un intelligent mémoire les dangers d'un projet relatif aux privilèges de la noblesse. On le voit servir de secrétaire français, écrivant²¹ à d'Alembert pour le presser – sans succès d'ailleurs – d'accepter l'invitation que l'Impératrice lui avait faite de venir achever en Russie la publication de l'*Encyclopédie* interdite en France. On le voit surtout s'affirmer tant à Saint-Pétersbourg qu'à Moscou dans sa vocation d'*impresario* et de «maître des menus plaisirs», organisant pour la cour des spectacles en français, demandant à Voltaire²² la primeur de pièces encore inédites et se plaçant lui-même parmi les acteurs. Dans *Zaïre*, qui fut donnée au carnaval de 1763, il tint le rôle d'Orosmane²³.

François-Pierre, qui avait décidément le vent en poupe, se lia d'amitié avec l'ambassadeur de France, le baron de Breteuil : «J'ai beaucoup vécu avec votre géant de Russie, écrivait plus tard²⁴ ce diplomate à Voltaire, c'est un homme fort estimable et que j'aime de tout mon cœur.» En ce début de 1763, il eut aussi l'honneur d'accompagner le Grand Chancelier d'Empire, le jour où fut présentée à Catherine II la lettre de félicitations que lui adressait la République de Genève. «Quoique simple Particulier Genevois, rapporta²⁵ François-Pierre au secrétaire du Conseil, j'ai reçu autant de marques de bonté et de distinctions à cette occasion que les Deputés accrédités des Villes libres d'Allemagne.» Il pouvait annoncer²⁶ en même temps au gouvernement genevois que la cour de Russie n'était pas éloignée «de suivre les exemples des cours de France et d'Angleterre dans les relations qu'elle pourroit avoir avec la République».

De Genève, l'ascension du fils d'Isaac Pictet-Gallatin paraissait étourdissante : «Notre Pictet de Varembe, surnommé le Géant Moulineau, est très bien à Moscou, écrivait²⁷ Jean-Louis DuPan, en mars 1763. On ne sait pas quel est son genre d'occupation, mais il travaille beaucoup, et entre autres une heure tous les jours avec l'Impératrice. On lui entretient un carrosse et une table de quatre couverts et il a deux mille roubles d'appointement. M^r LeFort qui va en ambassade à la Chine vouloit l'y mener avec lui, mais le comte Orlov, nouveau favori, l'a retenu à la Cour. Je crois qu'il n'y a pas un coin de terre où l'on ne trouve un Genevois...»

François-Pierre Pictet aurait mieux fait de prendre la route de Chine. Resté en Russie, il ne tarda pas à s'y marier et ce mariage fut la cause indirecte de ses malheurs et de sa disgrâce. Le 1^{er} septembre 1764, il épousa²⁸ en effet à Saint-Pétersbourg une jeune Française, Catherine Le Maignen, dont la famille²⁹, d'origine normande, s'était établie dès le XVII^e siècle à Talcly-en-Beauce et à Blois, où elle subsiste encore aujour-

François-Pierre Pictet

²⁰ *Ibid.*, I, 203.

²¹ D'ALEMBERT, *Œuvres et correspondances inédites*, publ. Charles HENRY, Paris, 1887, 199-202.

²² 19/30 novembre 1762.

²³ Lettre inédite à Voltaire du 10/21 février 1763 (Fondation Pictet, branche cadette).

²⁴ 1 août 1763.

²⁵ AEG, RC 263, 122/123 (Moscou, 10/21 février 1763).

²⁶ AEG, RC 263, 117

(4 avril 1763).

²⁷ BPU, Ms Suppl. 1540, 110.

²⁸ AEG, Etat civil, Registres divers, vol. 2 : Mariages, p. 4.

²⁹ *Recueil généalogique de la bourgeoisie ancienne*, Paris, 1954, I, 266-267.

Chapitre 32

d'hui. Quelques rejetons de cette race prolifique émigrèrent en Russie au cours du XVIII^e siècle. Le père de Catherine y était lapidaire³⁰. «On dit que vous avez fait un brillant mariage, attendu qu'il est fondé sur des pierreries», plaisantait Voltaire³¹. De cette union naquirent deux enfants³²: un fils, Pierre-Isaac, qu'on retrouvera, et une fille, Catherine, qui dut mourir assez jeune.

Catherine Pictet-Le Maignen avait pour frère un négociant dont l'associé, un certain Desmaret, fit entrer à Saint-Pétersbourg des étoffes parisiennes en contrebande. François-Pierre raconta plus tard à Corberon³³ comment lui, Pictet, avait aidé «sans intérêts d'aucune espèce» à débiter ces marchandises à la Cour. Malheureusement, ajoute Corberon, «on découvrit la fraude faite aux douanes; Desmaret fut mis en prison. Il y avoua qu'il avait imité le cachet de l'Impératrice pour mettre aux étoffes passées en fraude et les soupçons retombèrent sur Pictet, qui en était bien innocent».

Les documents conservés dans les archives russes montrent³⁴ que Catherine II donna elle-même en 1765 l'ordre d'abandonner la poursuite de l'instruction dès lors que Le Maignen se serait acquitté des taxes esquivées. Un mémorialiste contemporain³⁵ fait monter à 60.000 roubles la valeur des «trois grandes malles de marchandises» entrées en fraude.

Ne pouvant plus paraître à la Cour, le Géant se fit colon. La Russie, depuis Pierre le Grand, cherchait à mettre en valeur ses terres incultes et poursuivait un immense effort de colonisation. François-Pierre dirigea d'abord, avec un certain Le Roy, une campagne de recrutement d'ouvriers qualifiés en Allemagne, à Hambourg, puis en France, où cette entreprise de débauchage fut d'ailleurs réprimée par les autorités³⁶. En 1768, il fonda un «établissement» à Kazan³⁷, ville commerçante située dans le bassin de la Volga, à mi-distance entre Moscou et l'Oural. Jean-Louis Pictet, qui se trouvait alors en Russie, préparant son expédition astronomique, rencontra³⁸ plusieurs fois à Saint-Pétersbourg M^{me} Pictet-Le Maignen et finit par voir aussi François-Pierre, qui arrivait de ses «colonies» pour solliciter le paiement d'une somme de 80.000 roubles, «que la Cour doit encore leur fournir à ce qu'il prétend». En juillet 1769, à son retour de Laponie, l'astronome retrouva le colon à Saint-Pétersbourg: «Leurs affaires sont réglées par la Chancellerie, qui a fait son rapport depuis le mois d'avril. Dès lors, il est sur le bureau du comte Grégoire [Orlov], qui doit donner son avis là-dessus, comme président de cette Chancellerie. Ils le sollicitent chaque jour sans le moindre succès.»

Les déconvenues que François-Pierre essuya de la part de l'administration impériale durent se multiplier au cours des années suivantes, puisqu'au début de 1771, le pauvre Géant imagina de s'adresser à Voltaire, devenu le meilleur correspondant de Catherine II, pour qu'il intervienne en faveur de sa colonie. «J'aime bien mieux m'en rapporter à votre justice et à votre bonté: elles n'ont point besoin d'être sollicitées», écrivit Voltaire³⁹ à son auguste amie, avec autant de prudence que de galanterie. La réponse⁴⁰ fut plutôt sèche: «L'ancien géant a sur son corps, depuis cinq à six ans une sentence pour contrebande, qui cependant n'a pas été mise en exécution dans toute la rigueur.» Ce fut tout – et Voltaire se le tint pour dit.

François-Pierre, cependant, s'acharnait. Il imagina de travailler à l'amélioration du trafic fluvial le long de la Volga⁴¹. En mars 1776, le chevalier de Corberon le vit⁴² occupé à rédiger encore «un mémoire sur l'exportation des tabacs d'Ukraine».

Ce devait être là son dernier projet russe. Six mois plus tard, il quittait la Russie pour toujours, laissant sa femme à Saint-Pétersbourg, mais emmenant son fils avec lui. On ne fit rien pour le retenir: «Pictet part aujourd'hui pour Cronstadt, et de là pour la France, notait Corberon dans son journal en date du 16 août 1776. La police empêche qu'on ne l'inquiète relativement à ses créances [...]. Il m'a laissé en partant une note sur la capitation de l'Empire russe. Je lui souhaite une meilleure fortune qu'ici, où sa réputation n'est pas bonne.»

A l'âge de 50 ans, François-Pierre Pictet allait tenter pour la troisième fois de recommencer sa vie.

³⁰ CORBERON, I, 195. – Il existait aussi à Saint-Pétersbourg une demoiselle Le Maignen (sœur ou tante de Catherine, peut-être) qui tenait une pension, où logea notamment l'écrivain Bernardin de Saint-Pierre, de 1762 à 1764.

³¹ 20 avril 1764.

³² AEG, Etat-civil, Registres divers, vol. 2: Baptêmes, p. 37.

³³ CORBERON, I, 212-213 (10 avril 1776).

³⁴ *Sbornik russkogo imperatorskogo istoricheskogo obschestva*, XLII (1885), 442.

³⁵ STAEHLIN, «Zapiski», *Tchiénia v Obschest vé Istorii i Drevnostei*, IV (1866), 100-101.

³⁶ *Archives de la Bastille, documents inédits*, publ. Louis RAVAISSON-MOLLIEN, Paris, 1904, XIX, 170, 175-176.



Alla-t-il s'installer quelque temps à Berlin, comme un biographe⁴³ l'a écrit? fit-il étape aux Pays-Bas? Sa trace se perd un peu à cette époque, mais lorsqu'elle ressurgit, c'est à Paris qu'on le trouve établi⁴⁴.

Il semble bien que la protection de Vergennes, auquel le chevalier de Corberon l'avait recommandé⁴⁵, ait valu au rescapé de Kazan une place dans l'administration royale. Un document de 1780 le qualifie⁴⁶ en tout cas de «premier commis au bureau des vivres». Il rédigea, vers cette époque, des observations sur la Russie et sur le commerce des Russes dont l'abbé Raynal, paraît-il, se serait servi dans ses propres ouvrages. Il chercha d'autre part à resserrer ses liens avec Genève. S'il ne put «réaliser l'espérance d'y passer quelque temps»⁴⁷, du moins y fit-il élever son fils. Il fréquenta aussi la colonie genevoise de Paris et, le 18 novembre 1780, il signait en compagnie de quatre Tronchin, de deux Lullin, de deux Rilliet, de Necker de Germany et d'une dizaine d'autres Genevois établis dans la capitale, une vigoureuse déclaration adressée au Premier Syndic de la République⁴⁸ pour appuyer la politique du gouvernement patricien d'alors.

Les approches de la Révolution chassèrent François-Pierre Pictet de Paris. Il trouva d'abord refuge à Londres et s'y logea à Dean's Yard, Dean Street, dans une maison qu'habitaient aussi des horlogers neuchâtelois, les Amedroz. C'est là que John Lewis Mallet, fils du fameux Mallet-Du Pan, le rencontra à plusieurs reprises vers 1788. «*Old Pictet*, raconte-t-il dans ses souvenirs⁴⁹, *was one of the tallest and most ungaily person I ever saw; nearly blind, and with a large prominent nose and long chin.*» Dès 1790, pour des raisons financières sans doute, le Géant alla s'établir avec son fils à Reading, dans le Berkshire, à mi-distance environ entre Londres et Bath. Sa petite pension de Russie (544 livres au dire de Corberon⁵⁰) ne lui parvenait plus et ses quelques rentes de France étaient payées avec des retards croissants: à deux reprises, pour faire face à ces échéances, il fut contraint d'emprunter⁵¹ à son compatriote Jean-André DeLuc, lecteur de la reine Charlotte à Windsor, des sommes dont la modicité fait mesurer son dénuement.

Il avait trouvé cependant un nouveau métier. Un Français nommé Saint-Quentin, tenait avec sa femme une école de jeunes filles dans l'Old Abbey de Reading⁵². Notre ancien colon y enseigna le français et la géographie. Il publia même en 1791, de concert avec Saint-Quentin, une *Géographie de l'Angleterre*, d'après la méthode de l'abbé Gaultier, qui parut tant en français qu'en anglais⁵³. Une de ses élèves, Mary Martha Butt, plus tard Mrs Sherwood, a consigné dans ses mémoires⁵⁴ le souvenir très particulier qu'elle avait conservé de ses leçons: «*Immense was the pains which he took*

Kazan, 1767 (gravure de F.-D. Née, d'après un dessin du chevalier L.-N. de Lespinasse, 215/640 mm.).

³⁷ Cf. BPU, Ms Suppl. 1546, 79-80 (lettre de J.-L. DuPan, 3 avril 1769).

³⁸ «Journal d'un voyage en Russie et en Laponie», 19 août et 4 novembre 1768, 3 janvier et 27 juillet 1769.

³⁹ 12 mars 1771.

⁴⁰ 11/22 avril 1771.

⁴¹ CORBERON, I, 194-195.

⁴² *Ibid.*, I, 186.

⁴³ Nicholas HANS, «François-Pierre Pictet, Secretary to Catherine II», *The Slavonic and East European Review*, XXXVI (1958), 482.

⁴⁴ Cf. J.-B. LE ROY DE FLAGIS, *Etat politique, civil et militaire de l'Empire de Russie*, Paris-Rouen, 1807, 282.

⁴⁵ CORBERON, I, 223; II, 104-105.

⁴⁶ LÜTHY, II, 85, note 9.

⁴⁷ Lettre à Pierre Pictet de Sergy, Paris, 1 août 1778: AEP, H 3/d.

⁴⁸ AEG, PH 5099.



«View of the gateway of the Old Abbey at Reading», 1779 (gravure de F. Chesham, d'après Paul Sandby; Reading Public Libraries).

with me in teaching me to read and write French. And, he did more, he instructed me in subjects which may perhaps be called metaphysical, such as the nature of the human mind, etc., in all which lessons there never was the least reference to revealed religion.»

Ce géant à crinière blanche, déiste et galant («be was full of compliments and fair speeches to the ladies»), avait de quoi frapper les jeunes filles...

François-Pierre Pictet n'était cependant pas au bout de sa carrière et l'ultime avatar de ses «moulinades» n'est pas le moins curieux.

Ses lettres à Jean-André DeLuc⁵⁵ montrent comment le gauchissement de la Révolution française développa en lui l'horreur et la haine du jacobinisme. Du 5 décembre 1791 : «... je commence à espérer que MM. les Amis de l'Humanité

recevront le salaire qu'ils méritent. Je ne suis pas précisément cruel de mon naturel: mais j'avoue que, quand je verrois quelqu'un lanterné, je n'y trouverois pas grand mal, fut-ce même M. Pethion». Du 18 octobre 1792 : «Plus je réfléchis sur les événements, plus je trouve de raisons de craindre pour notre malheureuse patrie, dont les Clavière et ses semblables me paraissent avoir juré la ruine. Et l'on me blâme quand je laisse voir tout le mépris que ces gens-là m'inspirent [...]. Ah! je le demande à Dieu du plus profond de mon cœur: qu'il me garantisse du malheur d'en rencontrer un pendant le séjour que je ferai à Londres cet hiver, je ne répondrois pas quelles pourroient en être les suites.»

«S'il n'eût écrit, il eût assassiné», a-t-on dit de Voltaire. Pareillement, le poignard que le géant brandissait déjà se mua en porte-plume. Le 28 décembre 1792, «François-Pierre Pictet, citoyen de Genève», mettait le point final à un long pamphlet qu'il publia aussitôt sous le titre de *Lettre à un seigneur étranger sur la position actuelle de la France, relativement aux autres Etats de l'Europe* (Londres, Hookham et Carpenter, 1793). Cette virulente diatribe contre la Révolution française, fictivement adressée à un ministre russe, emprunte son épigraphe au *Brutus* de Voltaire:

Le plus vil citoyen, dans sa bassesse extrême,
Ayant chassé les rois, pense être roi lui-même.

L'auteur y attaque Necker, «ce ministre pétri de vanité et de petitesse», il y voue à l'exécration les révolutionnaires genevois de 1782: Clavière, Biderman, Grenus et consorts; il s'y déchaîne contre les Marat et les Robespierre, «ces prédicateurs de sang et de carnage». Remontant aux causes du mal, Pictet incrimine jusqu'à l'invention de l'imprimerie. Mais l'Europe doit se ressaisir: pour éviter qu'elle ne soit «entièrement soumise aux caprices d'une multitude effrenée», Pictet fait appel à l'union de tous les gouvernements, à la mobilisation générale et à la fortification des frontières entourant la France: si ce n'est pas en Russie, ni en Pologne, «c'est en Allemagne qu'il faut arrêter le torrent». Mais l'auteur voit plus loin: les armes ne suffisent pas à «combattre le fanatisme démocratique», il faut l'attaquer sur son propre terrain. Esquissant alors son credo politique, François-Pierre montre, par opposition au *Contrat social*, que les hommes ne naissent ni parfaitement libres ni égaux entre eux, il justifie tous les gou-

⁴⁹ John Lewis MALLET, *An autobiographical retrospect of the first twenty-five years of his life*, Windsor, 1890, 48-50.

⁵⁰ CORBERON, I, 213.

⁵¹ AEP, H 17.

⁵² V. WATSON, *Mary Russell Mitford*, London, 1951, 12.

⁵³ British Museum: 570.d.15; 1609/492.

⁵⁴ *The life of Mrs. Sherwood... with extracts from Mr. Sherwood's journal*, ed. Sophia KELLY, London, 1853, 94-95; 1854, 100-101.

⁵⁵ AEP, H 17.

⁵⁶ BPU: Te 841.

⁵⁷ *Papiers de Barthélemy, ambassadeur de France en Suisse, 1792-1797*, publ. Jean KAULEK, Paris, 1888-1889, III, 241, 288, 526.

⁵⁸ *Ibid.*, IV, 243.

⁵⁹ *Ibid.*, IV, 553.

⁶⁰ AEP, H 17.

⁶¹ AEP, H 3/e.

vernements par le fait même qu'ils sont des gouvernements, il se prononce pour une monarchie forte, appuyée sur les «pères de famille propriétaires».

Ce pamphlet, traduit en anglais⁵⁶ la même année, attira sur son auteur l'attention de Pitt, à moins que François-Pierre ne l'ait écrit déjà à la suggestion du Ministère anglais. Avant la fin de cette année 1793, Pictet se trouvait à Berne, en qualité d'agent secret du gouvernement britannique. C'est ainsi du moins que le décrivent, à répétées reprises, les dépêches de l'ambassadeur de France en Suisse, François Barthélemy⁵⁷. Car un géant ne saurait passer inaperçu. Dès le 22 novembre 1792, Barthélemy signalait son arrivée et faisait insérer un article à son sujet dans la *Gazette*. En août 1794, il annonçait⁵⁸ que François-Pierre Pictet, expulsé de Berne, avait été réclamé par Lord Fitzgerald, ambassadeur d'Angleterre, comme appartenant directement à sa légation. L'année suivante, cependant, Fitzgerald fut remplacé par William Wickham et Barthélemy pouvait affirmer à son gouvernement, dans sa dépêche⁵⁹ du 11 janvier 1795 «Wickham résidera à Berne et ne conservera pas le secrétaire de légation Pictet, dont l'âge et les glaces de Russie n'ont point refroidi la mauvaise tête et qui est un dangereux acolyte pour un diplomate raisonnable».

La seule lettre⁶⁰ qui se soit conservée de la vieillesse de François-Pierre Pictet, écrite de Berne le 20 septembre 1794 à Mrs de la Fite à Windsor, montre en effet à quel paroxysme sa passion contre-révolutionnaire était montée: «J'en suis venu au point d'être convaincu, disait-il, qu'il n'est de gouvernement tolérable que ceux où l'obéissance est forcée et où l'individu n'ose même pas se permettre le murmure.»

Cet acte de foi dans le despotisme intégral est la dernière manifestation de l'extravagant Pictet-Moulineau. Le silence se fait ensuite sur lui. Il semble avoir passé les ultimes années de son existence dans la solitude, ne gardant de contact qu'avec son fils Pierre-Isaac, qui lui écrivait⁶¹ régulièrement de Londres. En février 1798, les armées françaises envahirent la Suisse et la vieille Confédération s'écroula: le pauvre géant ne survécut pas à cet effondrement final et mourut à Berne le 2 septembre 1798.

François-Pierre
Pictet

